

BIBLIOTHEK

DES

LITTERARISCHEN VEREINS

IN STUTTGART. —

XXIV.

STUTT GART.

GEDRUCKT AUF KOSTEN DES LITTERARISCHEN VEREINS.

1852.

VERWALTUNG DES LITTERARISCHEN VEREINS.

Präsident:

Dr Keller, professor in Tübingen.

Secretär:

Dr Holland, privatdocent in Tübingen.

Kassier:

Huzel, reallehrer in Tübingen.

Agent:

Fues, sortimentsbuchhändler in Tübingen.

*

GESELLSCHAFTSAUSSCHUSS

für das jahr 1852:

G. Cotta freiherr v. Cottendorf, k. bayer. kämmerer in Stuttgart.

Dr Fallati, oberbibliothekar in Tübingen.

Hofrath dr Grimm, mitglied der akademie in Berlin.

Dr E. v. Kausler, archivrath in Stuttgart.

Dr Klüpfel, bibliothekar in Tübingen.

F. v. Lehr, director der k. privatbibliothek in Stuttgart.

Dr Menzel in Stuttgart.

Dr Michelant, professor in Paris.

Dr Schmeller, bibliothekar in München.

Oberstudienrath dr C. v. Stälin, oberbibliothekar in Stuttgart.

Dr Wackernagel, professor in Basel.

Dr G. v. Wächter, oberappellationsgerichtspräsident in Lübeck.

G E D E N K B U C H

DES METZER BÜRGERS

PHILIPPE VON ^{de} VIGNEULLES

AUS DEN JAHREN 1471 BIS 1522.

NACH DER HANDSCHRIFT DES VERFASSERS

HERAUSGEGEBEN

VON

Henri (Victor)
D^r HEINRICH MICHELANT.

STUTT GART.

GEDRUCKT AUF KOSTEN DES LITTERARISCHEN VEREINS.

1852.

~~13075.46~~

~~Gen 1505.16~~

1863, Aug. 28.

WID-LC

DC

Gray Herod.

801

.M65

HARVARD COLLEGE LIBRARY

P57

1852x

Gedruckt bei L. Fr. Fues in Tübingen.

2607
49.2
1

VORREDE DES HERAUSGEBERS.

Es gehört unter die unbestreitbarsten vorzüge der französischen litteratur, daß sie eine ununterbrochene reihe von gedebüchern in der volkssprache hervorgebracht hat, welche eine periode der geschichte von etwa sieben bis acht hundert jahren umfassen. Vom zwölften bis zum neunzehnten jahrhundert herab haben heerführer, diplomaten, beamte, kurz alle, die thätigen antheil an den angelegenheiten der zeit genommen, uns zeugnisse hinterlassen über das, was sie gesehen oder selbst ausgeführt haben. Die feldzüge, die unterhandlungen, die bürgerlichen und auswärtigen kriege, alles geht vor unsern augen vorüber, alles ist genau und gewissenhaft aufgezeichnet. Mitten aber in dieser äußerlichen bewegung, welche staaten und völker erfahren, entgeht uns etwas, worauf die neuere zeit, weniger stürmisch und neugieriger als die vorzeit, umständliche und eifrige forschungen richtet. Das innere dasein, zumal der mittelclassen, der kreiß der arbeiten und erholungen der einfachen bürger, das gemälde ihres familienlebens findet sich nirgends dargestellt. Der kriegler erzählt von seinen zügen, zählt die heere, liefert schlachten, kümmert sich aber nicht um das volk; ebenso verhält es sich bei andern verfaßern von denkwürdigkeiten; denn in den wichtigen kämpfen bei einem großen volke verschlingen die allgemeinen interessen alle individualitäten. So bietet uns denn die ganze reiche sammlung von denkmahlen französischer geschichte über das bürgerliche leben kaum einige zerstreute sehr unvoll-

ständige anzeigen; man muß in eine viel beschränktere und bescheidenere sphäre von interessen und handlungen herabsteigen, wo die ereignisse des gewöhnlichen lebens um so größere dimensionen anzunehmen scheinen, je kleiner der schauplatz ist, auf welchem sie verlaufen; der verfasser muß auf diesen gesichtskreis sich einengen. So werden wir auch in dem gedenkbuche eines strumpfhändlers, bürgers eines kleinen mittelalterlichen freistaates, manche bilder aus dem bürgerlichen leben, empfindungen und vorstellungen der mittelklasse finden, welche wir anderwärts vergeblich suchen würden. Diß ist vornehmlich das interesse, welches die schilderungen Philipps von Vitgneulles einflößen, der in seinen mußestunden uns die wichtigsten ereignisse seines lebens in verbindung mit der geschichte seiner vaterstadt Metz erzählt.

Um aber richtiger den werth des hier veröffentlichten denkmals würdigen und die ereignisse verständlich zu machen, müssen wir einen blick auf den kleinen unabhängigen staat werfen, der mitten zwischen den zwei großen mächten, deren schutz er gleichmäßig zurückwies, sobald dadurch seine freiheit bedroht schien, am ende doch sich von dem verschlingen lassen muste, dem sprache und einrichtungen ihn am meisten annähernten, von dem, der zuerst jene politische einheit erreichen sollte, in welcher die kraft und größe der staaten beruht. Meine absicht geht nicht dahin, die geschichte der wechselfälle zu schreiben, unter welchen die stadt Metz ihre unabhängigkeit zu erringen und zu sichern wuste; es ist diß schon von andern geschehen *); ich beschränke mich auf einen ganz kurzen abriß der einrichtungen, wie sie dort im fünfzehnten jahrhundert bestanden, ohne mich auf die erforschung ihres oft sehr dunkeln ursprungs einzulassen. Sie sind auf jeder seite unseres gedenkbuchs berührt und es wäre

*) Ich nenne hier vornehmlich die treffliche übersicht von W. T. Worms, *histoire de la ville de Metz*. 8. 1849.

schwierig, den text zu verstehen und den gang der ereignisse und der personen zu würdigen, wenn man den mechanismus nicht kannte, welcher die maschine bewegte.

METZ UND SEINE VERFASSUNG.

*Die kraft des freistaats Metz im mittelalter beruhte weniger in den verordnungen und den mit ihrer ausführung beauftragten behörden, als in einer inneren, mächtigen und fest geschlossenen organisation, welche jenen beiden ihren ursprung gab; sie tritt auf unter dem namen paraige, metzisch für das französische parage, vom lateinischen parentela. Männer, welche sich genau mit der urgeschichte der freistadt Metz beschäftigt haben, wissen dieser organisation der paraiges nach namen und sache in den französischen gemeinden nichts gleiches oder ähnliches zur seite zu stellen; und da ihr ursprung in dunkle perioden zurückgeht und urkunden über ihren ausgangspunct fehlen, schien die sache fast unlösbar. Vergleicht man indes die gemeinde oder vielmehr den freistaat Metz mit den großen reichsstädten, so ist es leicht, eine teuschende ähnlichkeit aufzufinden zwischen den paraiges und den geschlechtern von Zürich *), Basel, Straßburg, Augsburg u. a. Wer diesen zweifel ins klare setzen will, muß aufhellungen suchen in der geschichte der großen städte, welche zugleich kleine freistaaten waren. Diß ist hier nicht unsere aufgabe; wir beschränken uns hier auf die untersuchung, ob nicht bei der entstehung der fünf ersten paraiges in Metz, welche ungefähr die fünf ursprünglichen quartiere der stadt darstellten, nicht gewisse belehnungen, welche an das haupt der linie statt fanden, sei es durch die grafen von Metz, um die bischöfe im schach zu halten, sei es durch die bischöfe, in der entgegen gesetzten*

*) *Hottinger, schweizerisches museum* 1, 88. 1827. *Ochs, geschichts von Basel I*, 479.

absicht, ob diß nicht schöffenwürden waren, folglich eine einrichtung deutschen ursprungs, denn wir glauben, daß die untersuchung dieses umstandes sich auf alle städte auszudehnen hat, in welchen man ihn trifft. Es genügt hier einen noch auffallenderen vergleichungspunct anzuführen, die einrichtung eines gemeinen geschlechtes, welches vollständig dem antheil der gewerkszünfte an dem stadtreiment zu Basel, Freiburg im Breisgau, Speier, Straßburg, Augsburg, Hanau, Schwäbisch Hall, Köln und Mainz *) entspricht. Aus den sechs paraiges, welche als solche definitiv constituirt waren, gehen alle beamte hervor und sie wechseln so häufig, daß alle fähigen und rührigen mitglieder der stadt nach und nach einen thätigen antheil an der führung der geschäfte erhalten; zumal da bei wichtigen fällen die paraiges mit den verschiedenen verwaltungsbehörden zusammengerufen werden; auch werden die atours oder verordnungen im namen des meisters schöffen, der dreizehn geschwornen und der paraiges erlassen. So zeigt sich uns um die zeit, womit wir uns beschäftigen, die metzische regierung als ein oligarchischer freistaat, in welchem die grundmacht in den händen der sechs geschlechter ruht, von denen die fünf ersten, die von Porte Muselle, Port Saillis, Jurue, St. Martin und Oultre Seille ursprünglich die geburtsaristokratie darstellen, das sechste und letzte, das gemeine geschlecht, die aristokratie des vermögens und des talentes, welche mit der zeit eine gleich privilegierte, wiewohl nicht adelige kaste wurde und deren vorrechte sich nicht mehr, wie in den fünf alten, anders als durch agnation oder cognation d. h. ehe oder geburt vererben konnten. Alle ämter, alle gerichtsstellen der stadt musten ausschließlich durch mitglieder der geschlechter besetzt werden, nach einer regelmäßigen reihenfolge und einer gewissen abwechslung zwischen

*) Vgl. Ochs 2, 46. Schreibers urkundenbuch 1, 132. Lehmanns speierische chronik b. 6, c. 2, s. 132. Hüllmann, urspr. der stände 3, 219 und namentlich Hottinger 1, 41. 48.

den fünf ersten und dem gemeinen geschlecht; und wenn ihnen schon dadurch die verwaltung der stadt ausschließlich übertragen ward, so waren sie auch noch, wo nicht ganz, doch in zahlreichen antheilen berufen, bei allen wichtigen angelegenheiten, bei gesetzen und verordnungen von allgemeinem oder besonders hohem interesse mitzuwirken, sie werden, wie gesagt, hinter den verschiedenen obrigkeiten ausdrücklich genannt.

An der spitze der verwaltung steht der meister schöffe, der oberste beamte der metzischen republik, eine art von nordischem dogen. Er führte den vorsitz im rathe, der aus zwölf von ihm gewählten schöffen und den andern sogleich zu nennenden beamten bestand und alle politischen, gerichtlichen und verwaltungssachen im innern und nach außen leitete, jedoch innerhalb gewisser sehr streng abgesteckter grenzen und mit einer machtvollkommenheit, der die befugnisse der andern körperschaften ein gegengewicht bildeten. Diese anfangs lebenslänglichen ämter waren zu ende des zwölften jahrhunderts von dem bischof Bertram auf ein jahr beschränkt worden, ihre wahl ward dem volke entzogen und kam an den domprobst und die äbte der fünf großen Benedictinerklöster St. Vincent, St. Arnoult, St. Symphorien, St. Clement und Gorze. Wir wollen hier die gründe nicht untersuchen, aus welchen die maßregeln des bischofs Bertram zur unterdrückung der übergriffe der gewalt dieser beamten, welche den argwohn der bischöflichen behörde erregte, ihren zweck so wenig erreichten, wir beschränken uns auf die thatsache, daß einige jahre später die stadt Metz sich durch vertreibung der bischöfe von der bischöflichen gewalt völlig los gemacht und ihre freiheit errungen hatte.

Unter dem meister schöffen stand der rath der dreizehn geschwornen, eine art von senat, dessen mitglieder aus den verschiedenen geschlechtern genommen waren, je zwei aus den fünf ersten, drei aus dem gemeinen geschlecht. Ihre verrichtungen waren verwaltend und richterlich; sie hatten die oberaufsicht

über die thore, die hospitaler, die straßen, die auflagen, die innere stadtpolizei. Von ihrem urtheilspruch in peinlichen sachen galt keine berufung, sie ordneten die hinrichtungen an; im bürgerlichen rechte gieng die berufung von einem von mehreren dreizehnern gefallten spruch vor die versammelten dreizehn und ihr spruch konnte wieder an den meister schöffen gebracht werden. Zum großen rathe der republik gehörten außerdem die prudhommes oder wardours, welche durch das loß den paraiges entnommen wurden und deren zahl in den verschiedenen zeiten sich nicht gleich blieb, (sie hatten die dreizehn zu unterstützen und zu überwachen), die geschworenen grafen, einfache abgeordnete der handwerkerclassen, die in directer wahl aus den kirchspielen hervorgiengen, und eine gewisse anzahl von mitgliedern aus jedem paraige, immer in bestimmtem verhältnis. Endlich bei den wichtigsten veranlassungen, zumal bei der erhöhung der auflagen, und wenn die regierung ihre verantwortlichkeit bloßzustellen fürchtete, zog man unmittelbar alle einwohner mit stadtbürgerrecht zu rathe durch die bannerträger der kirchspiele, eine art von untergeordneten beamten, denen die beaufsichtigung ihrer stadtviertel übertragen war.

Das kriegswesen der stadt leitete eine kammer, die sogenannten sieben vom kriege, die aus den paraigen gezogen wurden, einer aus den fünf ersten, zwei aus der letzten. Außerdem gab es noch einige besondere verwaltungsstellen, deren namen ihre verrichtungen hindänglich bezeichnen: die sieben von den thoren und mauern, die sieben von der steuer, die vom schatze und die von den pflästerern, welche alle auf die gleiche weise gewählt wurden. Die maires oder mayours der stadt, drei an der zahl, und die der dörfer waren beauftragt mit dem verkaufe der fahrenden und liegenden habe, dem pfandwesen und ähnlichen geschäften. Die verträge unter privatleuten wurden abgefaßt von 20 öffentlichen beamten, welche den titel amans d. i. amanuenses hatten und welche schon bischof Bertram einführte. Ihre

urkunden wurden in jedem kirchspiel aufbewahrt in einem schranke (arche) mit zwei schlüsseln, die die beiden prudhommes aufbewahrten. Ihre stellen, ursprünglich wahlämter, wurden in der folge käuflich. Die staats- oder städtischen einkünfte bestanden in eingangszöllen, verkaufssteuern, siegelsporteln bei verträgen, kopfsteuer, bürgerrechtsgeldern, strafen, confiscationen u. s. w. und wurden verwaltet von einem beamten, welcher den titel tresorier oder changeur führte und eine besoldung von 100 metzischen sous bezog *). Das geschlecht, das ihn ernannte, haftete für seine zahlungsfähigkeit.

Aus diesem flüchtigen überblick über die verwaltung von Metz ergibt sich leicht, wie oft die manchfaltigkeit der ämter und ihre häufige erneuerung die bürger zu einer thätigen theilnahme an den öffentlichen angelegenheiten berief. Daher kam denn dieser lebendige patriotismus, die hingebung an das vaterland, welche auch die unglücklichsten umstände nicht zu zerstören, ja nicht zu schwächen vermochten. Daher kam auch die geduld, die thatkraft, verbunden mit einem geiste einsichtiger und maßvoller unabhängigkeit, wovon wir zahlreiche beispiele in den denkwürdigkeiten Philipps bemerken, der uns einen der vollendetsten typen dieser strengen auf ihre vorrechte und freiheiten, denen sie die größten opfer brachte, stolzen metzischen bürgerschaft bietet.

LEBEN DES VERFASSERS.

Philipp Gérard, sein vater, ward geboren zu Vigneulles im jahr 1471, einer unruhigen periode für den metzischen freistaat, der den einfällen der Routiers und der burgundischen parteien oder den wiederholten angriffen der herzoge von Lothringen, der hartnäckigen feinde seiner freiheit ausgesetzt war.

*) Ein metzischer sou war ungefähr 6 franken heutigen geldes, nach von Savigny.



Sein vater Jean Gérard, maire des dorfes Vigneulles, besaß sein ehrliches auskommen nach maßgabe seiner zeit und seines standes. Auch suchte er seinem sohne eine erziehung zu geben, welche freilich die ungünstigen zeitläufte vielfach unterbrachen. Von Vigneulles begibt er sich zuerst nach St. Martin vor Metz, dann zu dem notar Jennat in Metz selbst, kehrt dann nach dem 1480 erfolgten tode seiner mutter zurück nach Lorry in der nähe von Vigneulles, um weiter in die priorei Amenge, von da zu einem weltgeistlichen in Saulny und zuletzt zu Jennat von Hanonville sich zu begeben, wo er die processführung lernen sollte. An diesen verschiedenen aufenthaltsorten drängte ihn sein angeborner trieb zum lernen zu fleißigem schulbesuche. Er beklagt sich, daß die neigung seines vaters und seiner stiefmutter ihm nicht erlaubte, sich ausschließlich mit seinem unterricht zu befaßen. Der häufige wechsel des aufenthaltsorts weckte in ihm ohne zweifel den geschmack an reisen, der allen nach kenntnissen begierigen geistern inwohnt, und in folge eines zankes mit seinem letzten lehrmeister, der ihn mit äußerster roheit wejagte, machte er den plan, eine große reise zu unternehmen und seine unabhängigkeit zu erobern. Lange wurde das unternehmen vertagt aus mangel an geld und einem reisegefährten, der ihn ermuthigt hätte; endlich aber kam es zur ausführung und 1486 im alter von 14 bis 15 jahren gieng er nach Rom ab, trotz der maßregeln, die sein vater ergriff, um ihm die sache rückgängig zu machen. In der Schweiz hätte er gelegenheit zu einer vortheilhaften unterkunft gefunden. Er stieg ab bei einem domherrn von St. Peter in Genf, der eingenommen von seiner gewantheit und seinem verstande ihn das goldschmiedehandwerk, das damals sehr in achtung stund, lernen laßen wollte. Aber der wunsch, seine unabhängigkeit zu erhalten und sein unternehmen zum ziele zu führen, hielt unsern jungen reisenden ab, darauf einzugehen. Er widerstund sogar den bitten seines vaters, der

ihn durch seinen nach Metz zurückgekehrten reisegesellschafter aufsuchen ließ, und setzte den weg nach Rom fort.

Er trat zuerst in dienste bei dem wappenherolde des herzogs von Calabrien, der ihn mitnahm nach Neapel und die andern provinzen, die er durchreiste; von dort gieng er über zu einem kriegsmann; unzufrieden mit dieser lage verließ er ihn nicht ohne einige schwierigkeiten und entschloß sich nach Frankreich zurückzukehren. Aber die verzögerung der übersfahrtschiffe zwang ihn in die dienste eines neapolitanischen hofmusikers zu treten, den er auf verschiedenen ausflügen im königreich begleitete. Endlich nach vierthalbjährigem aufenthalte in Italien benützte er den abgang eines neapolitanischen edelmans, der als gesanter zum könig von Frankreich gieng, begleitete ihn bis Lyon, indem er die pferde seines gefolges führte, entwischte dort, um ihm nicht bis Tours folgen zu müssen, was ihn zu sehr von seinem wege abgebracht hätte, erreichte in wenigen tagen Lothringen und wuste durch seine list und seinen verstand es dahin zu bringen, daß er die pässe überschritt, welche damals in dem kriege gegen die stadt Metz von den anhängern Bassompierres besetzt waren. Im wunsche, sich daselbst niederzulaßen, trat er in die lehre zu einem kaufmann namens Didier Baïllat, um den tuch- und strumpfhandel zu lernen. Er begleitete seinen lehrherrn nach Frankfurt und nach Antwerpen, um daselbst waaren einzukaufen, und sie hätten ihre reise bis Paris fortgesetzt, hätten sie nicht die Routiers und mordgesellen verhindert, die damals die straßen gefährlich machten. Um diese zeit brach eine seuche in Metz aus und nöthigte seinen vater, sich aufs land zu flüchten, sehr gegen den wunsch Philipps, welcher zu ahnen schien, wie sehr ihnen dieser aufenthalt verderblich werden möchte. Sie vereinigten sich wieder bei seiner rückkehr und während der sechs wochen, die er dort zubrachte, bewarb er sich um die gunst eines mädchens namens Zabelin (Isabelle) in einem dorfe nahe bei Lessy, mit welchem ihn sein

vater verheirathen wollte. Ehe er jedoch die sache weiter führte, wollte er zu St. Nicolas de Port bei Nanzig ein gebäude erfüllen, das er während seiner reise in Italien gethan hatte. In der nacht nach seiner rückkehr, einer der kältesten nächte des winters von 1489 wurde er und sein vater von kriegsleuten oder vielmehr von räubern überfallen, welche ihnen ein starkes lösegeld abpressen wollten, sie wurden fast nackt und verwundet durch die wälder geschleppt bis zum schloße Chauwency an der Maas, wo sie eine äußerst harte gefangenschaft erduldeten *). Ein fluchtversuch mislang, der vater erhielt aber, kaum hergestellt von seinen dabei erhaltenen verletzungen, die freiheit unter der bedingung, eine verabredete summe als lösegeld einzusenden, während der sohn als bürgschaft für das versprochene im gefängnis bleiben sollte.

Trotz der dringenden bitten des vaters, der thätigsten schritte der behörden von Metz, trotz der verwendung des herzogs von Lothringen, welcher sie unterstützte, wusten die entführer ihre opfer allen nachforschungen zu entziehen, und nur durch entrichtung einer summe von 500 goldgulden konnte der arme gefangene seine freiheit wieder erlangen, nach einer gefangenschaft von vierzehn monaten, während welcher seine henker ihm keine art physischen und seelenleidens ersparten. In seine familie zurückgekommen stellte er sich wieder bei seinem lehrherrn ein, um seine lehrzeit zu vollenden, und gereift durch die reisen und leiden, im wunsche, endlich an eigenem herde die ruhe und behaglichkeit zu finden, deren er bedurfte, nahm er seine heirathspläne bei dem mädchen, das er vor seiner entführung gesucht hatte, wieder auf; aber Zabellins vater, der schon zweimal seine zusage gegeben und zurückgezogen hatte, suchte neue hindernisse auf; Gérard, Philipps vater, fürchtete, die niederlassungspläne seines sohnes auf unbestimmte zeit verschoben zu sehen,

*) Ähnliche verbrechen sind um jene zeit nicht selten. Vgl. die Ricordi di Andrea Bocchineri di Prato. Archivio storico italiano. Append. b. 1.

und schloß daher plötzlich eine andere verbindung für unsern damals 21 jahre alten kaufmann ab, wobei er keinen großen widerspruch gefunden zu haben scheint. Bald darauf, 1493, ließ er sich mit seiner jungen frau in Rampol nieder. Sein geschäft gedieh, aber seine gattin, deren guten eigenschaften er seine erfolge zuschrieb, wurde ihm, nachdem sie ihm vaterfreuden gebracht, durch den tod entrißen. Die erinnerung an Zabellin trug ohne zweifel dazu bei, seinen schmerz zu lindern, denn im folgenden jahre, 1494, hielt er aufs neue um ihre hand an, welche dann das mädchen und ihre eltern, belehrt durch die frühere erfahrung, ohne weitere zögerung ihm zugestanden. Von diesem zeitpuncte an bis 1507 war sein leben durch wenige zwischenfälle unterbrochen. Zabellin schenkte ihm regelmäßig jedes jahr ein kind; zwei schwere krankheiten, ohne zweifel folgen seiner gefangenschaft, eine jährliche reise zum Landi in handelsgeschäften, einige erwerbungen, einige ausbesserungen in der wohnung, diß waren außer einer wallfahrt nach Toul und nach St. Nicolas im jahre 1497 in begleitung seiner frau die einzigen ereignisse seines lebens. Im jahre 1507 erlangte er den ersten rang seines gewerbes, indem er ein meisterstück ausstellte, zu dessen nachahmung er alle seine geschäftsbrüder herausforderte. Er unternahm eine neue wallfahrt nach unserer lieben frauen von Liance und fiel nach der rückkehr noch in eine schwere krankheit. Das folgende jahr aber ward ihm besonders unheilvoll. Eine höchst bössartige seuche verheerte das gebiet von Metz. Philipp verlor zuerst zwei kinder im alter von 10 bis 12 jahren, und einen lehrling. Seine schwangere frau wurde von der krankheit befallen; sie, wie eine magd, kommen zwar glücklich durch, allein seine anderen kinder werden zerstreut, von elf personen sitzen nur noch drei an seinem tische; ein zweiter lehrling verläßt ihn, er muß seine bude schließen und siedelt über nach Lessy, um dort das aufhören der krankheit abzuwarten. Seine weise vorsicht trägt nicht die gehoffte frucht: er sieht noch zwei

jüngere kinder sterben; sein vater und seine stiefmutter werden ebenfals von der krankheit befallen und, nachdem sie zwei mädge verloren hatten, muß der arme Philipp, um nicht seine kranken eltern hilflos und allein zu lassen, zurückkehren und mit seiner frau ihre pflege übernehmen. Er läuft gefahr, das gesicht einzubüßen, und nachdem er seinen vater sieben monate lang hat dahinsiechen gesehen, hat er den schmerz, ihn zu verlieren. Im folgenden jahre erlitt er selbst einen rückfall, der ihn jedoch nicht abhält, sich auf den Landi zu begeben, wo er sorgfältig die nachrichten über zeitereignisse sammelt, wornach er sich immer sehr neugierig zeigt. Die italidnischen kriege beschäftigten damals alle gemüthher durch die wichtigkeit der ereignisse und den antheil, welchen die meisten herrscher Europas daran nahmen. Er sammelt die beglaubigtesten einzelheiten, worunter insbesondere die amtlichen berichte an das Pariser parlament anzuführen sind. Nach seiner rückkehr schenkt ihm sein weib noch einen sohn, den er kurz darauf sowie seinen vater verliert. Vielleicht zur zerstreung nach allen diesen traurigen erfahrungen sehen wir ihn 1510 eine neue reise unternehmen: nach der heimkehr vom Landi besuchte er die zu Aachen, Köln, Koblenz, Düren u. s. w. für den großen ablaß ausgestellten reliquien; ich sage reliquien, weil er außer seiner reiseroute, die er nach seiner gewohnheit sehr ausführlich mittheilt, sonst nichts in dem berichte über diesen ausflug beschreibt, der indes einige merkwürdige züge darbietet. Im jahre 1512 machte er eine wallfahrt nach St. Claude und besuchte bei dieser gelegenheit die salinen von Salins; dort schildert er mit einer wahrhaft malerischen naiveldt die einfalt und das erstaunen einer bürgerlichen familie, welche sich wunderte, das salzwasser so klar zu finden, wie das andere, und ohne merklichen unterschied zur erkennung; die kleine list des beamten, welcher sie führte, seine klagen über die bitterkeit, die sie bei dem süßen wasser empfinden, das die bereitung des salzes hemmt, alles zusammen bildet eine des pinsels

eines flämischen oder holländischen malers würdige scene. Von diesem augenblicke an bietet sein leben nur noch wenig hervorstechende züge dar; verluste wie sie der handel unvermeidlich mit sich bringt, erholungen, wie die darstellung von mysterien, wobei er eine rolle übernimmt, die einweihung eines neuen kirchspiels, wobei er zum könig des festes gewählt wird, maskenbestimmungen, das sind die hauptereignisse seines lebens, in welchem doch die litteratur eine wichtigere stelle einzunehmen scheint, ohne daß er dabei seine handelschaft und seine geschäfte vernachlässigt hätte; denn wenn er im jahre 1515 die letzte hand legt an seine übersetzung des Garin des Lothringers und an seine novellensammlung, die er schon lange zuvor zu sammeln angefangen hatte, kauft er 1519 renten für mehr als 1000 livres, eine für die damalige zeit etwa zu 120000 franken anzuschlagende summe. Sein wohlstand zieht die blicke seiner mitbürger auf seine person; die verwaltung bietet ihm die stelle eines einnehmers oder wechslers der stadt an, ein wichtiges und einträgliches amt. Aber unser chronist, welcher wuste, wie mühsam er sein vermögen angesammelt hatte, hatte keine lust, es auf das spiel zu setzen, indem er beträchtliche summen für den dienst der stadt vorschloß, und lehnte klüglich eine gefährliche ehre und zweifelhafte vorthelle ab, indem er mehr darnach trachtete, endlich otium cum dignitate zu genießen. Von seiner ganzen familie waren ihm nur zwei kinder geblieben, ein sohn und eine tochter, welche letztere seit einigen jahren verheirathet war und ihn 1518 und 1520 zum großvater machte.

Mit dieser nachricht beschäftigen sich die letzten zeilen seiner der schilderung seines häuslichen lebens gewidmeten aufzeichnungen. Was war seine spätere beschäftigung, die ihn an der fortsetzung seines werkes verhinderte? Ohne zweifel die bearbeitung seiner großen chronik, wovon er im eingang seines buches spricht, übrigens nur um den auf den fabelhaften ursprung von Metz bezüglichen theil anzuführen, und welche bis zum jahre

1525 fortgeht, also etwa 5 jahre weiter, als sein gedächtniß und bis nahe an den zielpunct seiner lauffbahn. Wir besitzen keine bestimmten nachweisungen über den zeitpunct seines todes, und wiewohl andere chronisten von seiner gefangenschaft gesprochen haben, erwähnen sie ihn doch nicht mehr; aus einigen papieren aber und rechnungsabschlüssen, die in seiner familie sich erhalten haben und fast bis zu ihm zurückgehen, ergibt sich, daß Philipp noch in einer processacte vom 1 november 1527 auftritt und daß seine frau Zabellin die bezeichnung wítwe annimmt seit dem begínn des jahres 1528. Menge das jahr mit dem ersten januar an, so wäre die epoche seines todes in den kurzen zeitraum von sechs wochen einzuengen; aber nach Philipps eigener versicherung begann das mätzische jahr erst am 19ten merz, dem wáhltage des obersten schóffen, wodurch wir dem zu annáherungsweise feststellung seines todes eine periode von 4 monaten bekommen. Aus denselben rechnungen ergibt sich ferner, daß seine wítwe ein nicht unbetráchtliches einkommen an renten und grundzinsen aus den dórfern Soy, Jussy, Lessy, Chatel, Rozérieulles bezog, denn diese einnahmen beliefen sich auf etwa 5118, unabhángig von dem directen einkommen aus mehreren andern besitzungen, worunter z. b. ein haus in der straÙe de la haie, ein anderes in der straÙe des Parmentiers, das groÙe wohnhaus bei St. Sauveur, und die háuser von Lorty, Vigneulles und Lessy genannt werden mógen. Diese summe stellt úbrigens ziemlich genau die interessen des capitals von 1000 livres dar, das Philippe im jahre 1519 zum ankauf von renten verwendete. Im jahre 1535 belief sich dieses einkommen etwas hóher. Die wítwe starb zwischen 1535 und 1540. Um dieselbe zeit sehen wir ihren sohn Andreas, den kaufmann, gleichfalls in den rechnungen als erbe seiner eltern auftreten und in dieser eigenschaft eine der hálfte des einkommens seiner mütter gleichkommende summe beziehen.

WERKE PHILIPPS.

Einer gelehrten bildung, wie seine zeit sie geben konnte, zutüchtig, dabei aber getrieben von der angeborenen neigung, die sein aufenthalt in Italien noch mehr zur entwicklung fördern möchte, hat Philipp eine bedeutende stelle sich errungen unter den schriftstellern Lothringens und des metzischen landes; und diese bezirke sind in dieser beziehung nicht so reich, daß man einen ihrer ausgezeichneten männer unbeachtet lassen dürfte. Seine große chronik allein würde ihm schon eine bedeutende stelle anweisen, wenn diese ihm nicht noch weit mehr gesichert wäre durch seine übersetzung des Garin und seine neuen novellen. In dieser so durchaus französischen gattung, die von den metrischen *fabliaux* des mittelalters an bis auf la Fontaine und Voltaire eine so lange reihe von erzählern aufzuweisen hat, die andern ländern und selbst Italien zum vorbild geworden sind, hat unser Metzler seine stelle zwischen Ludwigo XI, Eutrapel und der königin von Navarra. Diese schriftstellerischen arbeiten waren für ihn nur eine erholung, der er wenig mühe widmete und die er kaum im vorübergehen (s. 283) erwähnt. Sein hauptwerk ist immer seine große chronik von Metz und Lothringen in drei quartbänden, die aus der bibliothek des grafen Emmery beim verkauf dieser reichen sammlung in die stadtbibliothek übergegangen ist. Diese chronik, welche er mit gewissenhafter sorgfalt und mit so viel kritik, als von seiner zeit und persönlichkei zu erwarten ist, abfaßte, war jedoch ohne zweifel das werk seines reiferen alters und entstand erst, nachdem die abfassung seines gedenkbuches den angeborenen geschmack für geschichtliche beschäftigungen geweckt und seine anderen werke bis zu einem gewissen grade die keime seines talentes entfaltet hatten, obwohl er schon zu anfang des gedenkbuchs (s. 3) sie zu erwähnen scheint. Auch der verfaßer eines artikels über Philipp von Vi-

gneulles in der Union des arts de Metz 1851 glaubt seinen werken nachstehende reihenfolge anweisen zu dürfen: die große chronik, die übersetzung des Garin, die neuen noellen und zuletzt die denkwürdigkeiten. Diese ansicht gründet sich ohne zweifel auf den umstand, daß die drei zuerst genannten werke vollständig beendigt sind, da wir davon nur correcte, sorgfältig geschriebene und mit allem aufwande der mittel damaliger kalligraphie reingearbeitete copieen besitzen, während das manuscript des gedebuches nur ein entwurf ist, voll durchstriche, verbesserungen, nachlässigkeiten aller art, wie sie bei arbeiten beim ersten hinwerfen sich zeigen, und mit einigen unvollendeten sätzen schließt, welche deutlich dem buche den charakter des nichtgeschlossenen ausdrücken, woran der verfaßer, weit entfernt, die letzte hand zu legen, nicht einmal die erzählung einer wichtigen, freilich schon einige zeilen zuvor erwähnten, thatsache ausgeführt, sondern den satz halb vollendet gelassen hat. Ich glaube im gegentheil, daß die memoiren als die erste arbeit Philipps betrachtet werden müssen, trotzdem daß sie unvollendet sind; ja dieser umstand gerade ist ein beweis mehr, daß sie dem letzten und wichtigsten theile der chronik vorangehen. (Über die andern werke hat uns der verfaßer selbst keine zeitangabe gelassen und wir haben uns denn auch hier nicht damit zu beschäftigen.) Wollte man nur den äußeren zustand der handschrift zu rathe ziehen, so könnte man streng genommen wohl diesen schluß daraus ziehen; denn die nichtvollendung des werkes zeigt, daß der verfaßer nicht in der lage war, die letzte hand daran zu legen. Dieser grund verliert indes seine stärke durch die erwägung, daß der verfaßer noch 5 jahre gelebt hat, während welcher er, befreit von handelsgeschäften, im besitze eines ziemlich beträchtlichen vermögens war und alle seine müße mit beschäftigungen nach seinem geschmacke füllen konnte. Zieht man ferner noch den inhalt in betracht, so wird die einwendung noch schwächer und die unsicherheit klärt sich noch mehr auf. Philipp schrieb

sein gedenkbuch, um vor allem seine lebensgeschichte zu schildern, mit dem zwecke, daß die erzählung von seiner abstammung seine kinder und enkel abhalte, über ihre geburt stolz zu werden mitten im genuße eines vermögens, das ihnen seine betriebsamkeit zu erwerben wuste. Er berichtet einige umstände seiner jugend, er untermischt seine schilderung mit ereignissen, die sich in Metz zugetragen haben: bald sind es unbedeutende vorfälle aus seinem stadtviertel oder aus der stadt überhaupt, die er selbst einer andern gleichzeitigen chronik entnimmt und welche er s. 236 mit tadel gegen den verfaßer darüber, daß er sich mit solchen kleinlichkeiten abgebe, erwähnt; bald erzählt er die fehden der stadt mit ihren feinden oder die viel ernsteren des königs von Frankreich mit Italien und dem reiche, alles ohne plan, ohne folge und übergang. Die ereignisse wechseln in der schilderung nicht genau in der reihenfolge des geschehens, sondern in der reihe, wie er sie erfahren hat. Plötzlich kommt er zurück auf einen alten vorfall, erwähnt ein lied, das er im verlaufe seiner erzählung übergangen und das er nicht verlieren will, als wenn er den stoff für ein anderes werk vorbereitete. Wirklich ist ein theil seines stoffes aus dem gedenkbuche in die chronik übergegangen; in dieser aber stellt er sich mit mehr ordnung und methode dar, jedoch ohne eine gelehrtere form. Wenn einige vorfälle aus seinem familienleben hier platz gefunden haben, so knüpft er sie bestimmter an die geschichte von Metz und an die zeitereignisse. In der that setzte er sich damals ein ziel und schuf einen plan, um es zu erreichen. Er hatte vorbilder studiert, die er nachzuahmen strebte; er hatte endlich mit beharrlichkeit eine ernste nützliche arbeit unternommen, während sein gedenkbuch, das er nach dem gebrauche seiner zeit chronique nennt, nur eine ziemlich wirre aufzeichnung von vereinzelt, unverknüpften thatsachen darstellt. Daher denn auch die häufig am schluße einer erzählung auftretende formel: que dieu en soit loué oder que dieu y mette la paix oder que dieu nous en garde,

woraus erhellt, daß der verfasser einen wunsch für eine nicht sehr entfernte zukunft hegt, auf dessen erfüllung in kurzem er rechnet. Endlich noch ein punct! Philipp, der uns mit so angstlicher gewissenhaftigkeit über seine litterarischen arbeiten auf dem laufenden erhält, der nie vergißt, die schlechten verse aufzuzeichnen, die er im gefängnis oder zur ausstellung seines meistersstückes der strumpfweberei verfaßt hat, spricht am anfange seines gedenkbuches nur von einem buche, worin er die alte geschichte der stadt Metz und die ereignisse seit 1000 jahren auseinandersetze, was genau mit dem ersten bande seiner chronik zusammenfällt, ohne daß er mit einer silbe die fortsetzung d. h. den wichtigsten theil seines hauptwerkes erwähnte, des werkes, das durch die zahlreichen nachforschungen, die es erforderte, in seinem leben epoche machen mußte. Aus dieser untersuchung scheint mir demnach hervorzugehen, daß Philipp zuerst die abfassung seiner großen chronik begonnen, daß er, diese arbeit unterbrechend, sein gedenkbuch unternommen und nebenbei seine novellen gesammelt hat; diese sammlung wäre erst vollständig abgeschlossen nach der übersetzung des Garin; nachdem er sodann das gedenkbuch bis 1522 oder wenigstens 1520 fortgesetzt, nahm er die chronik wieder vor und führte sie weiter, als das gedenkbuch. Ich stelle daher die werke Philipps nach ihrer entstehungszeit in folgende reihe: gedenkbuch, Garinübersetzung, neue novellen, chronik.

1. GEDENKBUCH.

Wenig habe ich zu sagen über das gedenkbuch, welches wir hier dem leser vollständig vorlegen, jedem überlassend sein urtheil darüber festzustellen. Es ist das werk eines einfachen bürgers in einer ganz der litteratur entbehrenden stadt und darum merklich verschieden von dem tagebuch eines Pariser bürgers, von der chronique scandaleuse (in der sammlung von Michaut und Pou-

journal (b. 8. 4), deren verfaßer der gelehrten classe der zeit angehört; man darf hier nur den unbefangenen ausdruck der gefühls einst von dem unsers so verschiedenen epoche suchen, oder seltsame ereignisse, die ohne urtheil und kritik erzählt werden, aber weit eindringlicher, als gelehrters werke, das leben der mittelclassen im 15ten und 16ten jahrhundert schildern und in anbetracht der niedrigen herkunft des verfaßers, seiner untergeordneten stellung in einer kleinen, so zu sagen zwischen zwei großen reichern verlorenen republik, nothwendigerweise gemälde vorführen, welche auf einem großen schauplatze aufzutreten nicht würdig schwinen würden. In diesen bescheidenen verhältnissen bieten die denkwürdigkeiten wirkliche vorzüge, die man zu schätzen wissen muß; nicht allein zeigt der schreiber überall eine gewissenhafte redlichkeit und wahrheitsliebe, sondern er schöpft aus den besten quellen, er zieht genaue erkundigungen ein und verdient von dieser seite allen glauben. Die acten des processs von Jean von Landremont bezeugen, daß und die einzelheiten dieses wichtigen ereignisses, das der neueste geschichtschreiber der stadt Metz nur ungenau berichtet, sind nirgend besser erzählt, als von Philipp. Nicht nur in den städtischen angelegenheiten beweist er diese für einen chronisten so schätzenswerthen eigenschaften; er nimmt theil an allen großen ereignissen, welche Europa bewegen; die italiänischen kriege insbesondere ziehen seine aufmerksamkeit auf sich; auch verfehlt er nicht bei seinen alljährlichen reisen nach Paris alle möglichen nachforschungen bei seinen freunden einzuziehen und sie nöthigenfalls mit belegstücken zu bekräftigen; seine gewährsmänner sind die personen, die er am besten unterrichtet weiß; er sammelt die amtlichen documente, welche ihm als sicheres zeichen der wahrhaftigkeit gelten, und überliefert uns manchmal einzelheiten, welche den verfaßern der wichtigsten denkwürdigkeiten über die italiänischen feldzüge entgangen sind. Die reiserouten, welche er über seine zahlreichen busflüge mittheilt, sind merkwürdig und bezeichnen

sein streben, andere aus seinen beobachtungen und erfahrungen gewinn ziehen zu lassen. Allerdings ist es zu bedauern, daß er in all den städten, die er besucht hat, nichts erwähnenswerth findet, als die heiligenreliquien, und daß er so viele für uns denkwürdige dinge mit stillschweigen übergeht. Die schilderung der reise nach St. Claude bietet uns eine malerische scene, welche bedauern läßt, daß wir nicht ähnliche beschreibungen anderer orte finden, die er besuchte. Aber so war das mittelalter unempfindlich oder doch wenig empfänglich für tausend schönheiten, tausend malerische ansichten, die uns heute erregen und die wir mit oft übertriebener begeisterung aufsuchen. So sind noch heutzutage die morgenländischen völker und die wenig in der gesittung vorgerückten nationen. Weniger überrascht von der verschiedenheit; als von der ähnlichkeit der gegenstände, scheinen ihnen alle identisch oder analog. Das äußere berührt weniger lebhaft die in sich selbst concentrirten geister; daher wenig neugier, wenig nachforschung. Im ganzen aber werden diese denkwürdigkeiten immer ein getreues musterbild der sitten einer übergangsperiode bleiben, wo die fehler der mittelalterlichen einrichtungen sich mit einer energie wiederholen, die wie mit ungeduld die ordnung und regelmäßigkeit der neueren zeit herbei zu rufen scheint; sie werden ein merkwürdiges buch bleiben, reich an einzelheiten über das innere leben unserer väter, von denen uns nur wenig so treue abbilder übrig sind.

Das originalmanuscript, das einzige vorhandene, bildet einen kleinen quartband von etwa 560 seiten mit sehr feiner und schwer lesertlicher schrift; die schreibung ist sehr unregelmäßig und sucht besonders den vocalismus des Metzter dialekts wiederzugeben. Es ist durchgängig von der hand des verfassers geschrieben und hat viele durchstrichene und verbesserte stellen. Aus der bibliothek des grafen Emmery ist das buch in die des herrn A. Prost in Metz übergegangen.

2. ÜBERSETZUNG DES GARIN.

In diesem buche, dem wir nach den angaben des verfaßers selbst (s. 283) die zweite stelle anweisen, hört Philipp durchaus auf, original zu sein, und seine arbeit ist wie alle übersetzungen in prosa aus dieser zeit nur ein abglanz der ritterepen, der chansons de geste. Wenige derselben sind dieser art von verstümmelung entgangen; aber Philipp, der einzig zu seinem vergnügen arbeitete, hat die sache auch gewissenhafter behandelt, als männer wie Virard, Lenoir, Lotrian, von denen die umgestaltung oder vielmehr die verwässerung aller dieser gedichte herrührt, die sich endlich in den groben volksbücherdrucken von Troyes, Ryssel, Epinal und Mompelgard verloren haben. Die wahl des stoffes war um so natürlicher, als nach der versicherung Philipps in seiner correde noch zu seiner zeit in der hauptkirche von Metz das grab des herzogs Herris, des vaters Garins, zu sehen war. Der held war also volkstümlich und mußte die theilnahme der Metzzer gewinnen, deren vorfahren er ergetzt hatte; aber die sprache des 13ten jahrhunderts war schon zu roh und unverständlich; um sie zu verjüngen und zugänglich zu machen goß unser autor das alte gedicht in prosa um; doch fürchten wir, daß er seinen zweck nicht erreicht habe. Auf einem ausgedehnteren litterarischen schauplatze hätte diese übersetzung vielleicht die ehre des druckes erlebt; zu Metz aber übte sich die kunst Gaspari Hefeders an ernsteren dingen, und der Garin in prosa harret noch des herausgebers, der sich wohl nie einfinden wird. Es sind zwei handschriften von dem roman Garin vorhanden, die eine auf der bibliothek von Metz, welche einige verbeßerungen enthält und eher eine überarbeitete abschrift, als ein original scheint; die andere gehörte früher dem grafen Emmerich und gelangte von dort in den besitz des grafen Hunolstein; diese zweite hs. hat einige bilder von recht artiger ausführung, die aber nicht von Philipp herrühren können, wie der verfaßer

des artikels in der Union des arts annahm. Beide handschriften sind in folio auf papier im 16ten jahrhundert geschrieben und dem verfaßer ungefähr gleichzeitig. Sie bieten unter einander keine beträchtlichen abweichungen in der laart. Die lectüre des Clarin könnte nur einiges interesse gewähren für das studium des metzischen dialectes und darauf dürfte sich der werth dieses werkes beschränken.

3. DIE HUNDERT UND ZEHN NEUEN NOVELLEN.

Beurtheilt man Philipp nach dem inhalte dieser sammlung, so ist man versucht, ihm mehr originalität und erfindungstalent anzuerkennen. Doch ist es schwierig, den antheil an der eigentlichen schöpfung bei verfaßern von erzählungen zu ermitteln, die sich meist um weiterlied, betrug der männer und liebhaber und ähnliches drehen; wie sie in der menschlichen natur so tief begründet sind, daß sie sich bei allen völkern wiederholen konnten, deren gesellschaftliche verhältnisse in folge der entwicklung der gesittung auf eine ähnliche stufe sich gesteigert haben. In Frankreich mußten wir von la Fontaine zurückgehen auf Boocbas und die Italidner, die man lange zeit für die schöpfer dieser gattung angesehen hat; eine tiefere kenntnis des mittelalters hat uns sodann in dem fabliaux des 12ten und 13ten jahrhunderts die quelle gezeigt, aus welcher diese geschöpft hatten. Endlich drängen uns die fortschritte der orientalischen studien weiter bis in die ältesten zeiten Abiens durch eine reihenfolge von erzählungen, die von einem volke zum andern gewandert sind, ohne daß wir immer berechtigt wären, in den neueren zeiten plagiate zu finden oder in den ersten erzählern originaldichter, sobald es sich um berichte von dingen handelt, die sich häufig wiederholen konnten und mußten. So wäre man beim ersten anblick versucht, in unserer sammlung nur eine nachahmung der hundert neuen novellen zu finden; welche Ludwig XI. zugeschrieben werden,

oder vielleicht noch eher eine erinnerung an jenen aufenthalt in Italien, wo unser lern- und wißbegieriger erzähler sammlungen dieser art zu gesicht bekommen mußte. Aber wir sind nicht auf bloße vermuthungen beschränkt, denn wir haben ein ausdrückliches zeugnis des verfassers vor uns, dem wir einiges vertrauen schenken dürfen. Das sehr veraltete manuscrit (von 110 novellen sind nur 48 ganz oder nahezu vollständig) beginnt mit einer einleitung, wovon nur ein bruchstück übrig ist und worin uns Philipp ganz unbefangenen auseinandersetzt, daß er nach dem vorgeh der hundert neuen novellen, deren zuverlässigkeit und wahrhaftigkeit er oft habe in zweifel ziehen hören, die maßstunden, die ihm eine langsame wiedergenesung gelassen, wo ihm nicht der gebrauch aller seiner glieder verstümpert gewesen sei, dazu angewant habe, um alle ähnlichen abenteuer zu sammeln, die im lande vorgefallen und ihm zu ohren gekommen seien. Seine sammlung wuchs allmählich so an, daß sie sich im jahre 1516 auf 110 novellen belief, was ihn überzeigte, daß man die zahl mit der zeit und mit geduld noch beträchtlich vermehren könnte. Dieses gegen die zweifler an der wahrheit der neuen novellen gerichtete argument muß übrigens mit einiger vorsicht aufgenom- men werden. Um womöglich seinen leser zu überzeugen, er mangelt Philipp nicht, die namen seiner personen, die stadt in Metz, das dorf, das sie bewohnten, zu nennen, ein dem Hoc- cer und den andern Italiänern entlehntes verfahren, um der bos- haften anekdote einen reiz zu verleihen, den sie an sich nicht hätte; aber wie sollen wir zugeben, daß die geschichte von Bru- nain der kuh (Barbazan 3, 25. Legrand d'Aussy 3, 376; aus- gabe Paris 1829 h. 3, 330), die schon in dem traité des vices et des vertus von Nicolas Trivet aus dem anfang des 14ten jahr- hunderts entlehnt word, sich von neuem auf mitaischem gebiete im 16ten jahrhundert wiederholt habe? Doch treffen wir da und dort in den 110 novellen die erzählung von thatsachen, von welchen der schriftsteller augenzeuge sein konnte. Auch ist es



nicht unmöglich, daß manche anfangs ganz einfache begebenheit im umlauf von mund zu mund sich erweitert hat, sei es daß die bösen zungen in den ersten zettel einzelheiten aus der erinnerung eines ähnlichen falles eingewoben, oder daß die menschliche bosheit sie von neuem erfunden.

Um eine möglichst deutliche vorstellung von diesem erzeugnis zu geben, dessen veröffentlichung ich seiner zeit beabsichtige, füge ich bei, daß der stil schwerfällig und schleppend und mit wiederholungen überladen ist, der ton oft derb und unschicklich; dafür aber finden sich oft äußerst ergetzliche und ganz neue erzählungen; manchmal stellen sich auch die alten geschichten mit einer anziehenden neuen entwicklung ein und mit einzelheiten, welche in der ursprünglichen behandlung fehlten. Stammen diese ganz aus der phantasie des verfassers, so machen sie ihm ehre; auch läßt uns der rest der sammlung den verlust des andern theils lebhaft beklagen.

Das eigenhändige und einzige vorhandene manuscript, in folio, auf papier, sehr verstümmelt, gehörte der bibliothek des grafen Emmery an; ich weiß nicht, ob es damit verkauft worden, noch in welche hände es übergegangen ist; man müste daher von neuem das verschwinden dieses lange verloren geglaubten werkes beklagen, wenn nicht die frau gräfin Emmery mir gestattet hätte, eine abschrift davon zu nehmen, welche später die veröffentlichung ermöglichen wird, um unsern bescheidenen mitbürger, den kaufmann von Metz, unter die zahl der erzähler des 15ten und 16ten jahrhunderts einzureihen.

4. CHRONIK VON METZ UND LOTHRINGEN.

Hiermit sind wir denn an das hauptwerk unsers geschichtschreibers gelangt, womit er sich den dank aller, die sich mit der geschichte von Metz oder von Lothringen beschäftigen, verdient hat. Der verfaßer spricht in seinem gedenkbuche nur von

dem anfangе dieser großen arbeit, wozu er sich durch umfassende lectüre vorbereitet hatte. Da man darin in correcterem stile und beßerer ordnung die schon in seinem gedenkbuche berichteten ereignisse wiederfindet, nehme ich keinen anstand, die chronik als nach dem gedenkbuche verfaßt anzunehmen (abgesehen von dem theil über die fabelhafte urgeschichte), unternommen gegen das jahr 1520, um welche zeit er die fortsetzung des gedenkbuches vernachlässigte, das er nur noch als eine stoffsammlung betrachtet, der er denn gleichzeitige ereignisse entnehmen könnte. Philipp hatte sich zu seinem werke vorbereitet durch eine gewissenhafte durchforschung früherer urkunden und durch das studium der muster, denen er nachzustreben sich vorsezte. Nach den worten seiner vorrede studierte er die Mer des histories, das Recueil des histories troyennes de R. le Fèvre u. s. w. Er scheute sich sogar nicht, in übersetzungen wenigstens, da ihm die kenntnis der alten sprachen abgieng, die geschichtschreiber des alterthums vorzunehmen, für welche der geschmack sich auszubreiten begann, Orosius, Sueton, Julius Cäsar und selbst Lictus. Er erreichte freilich ihre höhe weit nicht; aber dennoch muß man ihm dank wissen für den gesunden sinn, der ihn auf diesen weg führte; und wenn sein bericht nicht, wie alle chroniken, eine bloße anhäufung von thatsachen ist, welche eher einen compiler, als einen wirklichen geschichtschreiber verrathen, so muß man anerkennen, daß er diesen seiner ganzen zeit anhängenden fehler mäßigte durch die gewissenhafte verwendung und möglichst genaue kritik seines stoffes.

Seine arbeit bildet drei große quartbände auf papier und umfaßt die geschichte von Metz seit der frühesten zeit bis 1525. Man hat davon nur ein einziges vollständiges exemplar in einer schönen abschrift aus dem 16ten jahrhundert, die aus der bibliothek des grafen Emmerý in die stadtbibliothek gekommen ist, leider erst, als es schon zu spät war, um die handschrift zu einer correcten und vollständigen ausgabe zu benützen. Oft be-



näher und angeführt von den geschichtschreibern des 18ten jahrhunderts, besonders d. Calmet, war diese chronik lange zeit verschunden, als Herr Huguenin d. ä. aus Metz, der ohne sammlung metzischer geschichtschreiber anzulegen angefangen hatte, erfuhr, daß ein theil davon in der bibliothek zu Spinal sich fände; der kostbare band, welcher den ganzen auf das mittelalter bezüglichen theil enthielt, wurde von dem thätigen und bescheidenen herausgeber entliehen und abgeschrieben. Da ihm aber mehr daran gelegen war, eine fortlaufende erzählung zu bilden, als stoff herbei zu schaffen, den man kritisch behandeln konnte, verschmolz er alle chronisten und annalisten in einen text, den der von St. Philéas, Aubriou, Philipp von Vigneulles, Baltus, u. s. w., ohne die verschiedenen schriftsteller, die er benützte, zu unterscheiden, auch ließ der tod, der ihn mitten in seiner arbeit überraschte, ihm nicht die zeit, dieser verwirrung durch ein register oder inhaltsübersicht abzuhelfen. So sehr man den irrthum oder das übersehen dieses gelehrten zu bedauern hat, darf doch der dienst nicht gering geschätzt werden, den er geleistet, indem er texte bekannt machte, welche wenige in den manuskripten gesucht haben würden. Die erwerbung der handschrift durch die stadt Metz wird häufig gestatten, die quellen seiner compilation heranzustellen, und überdiß ist noch zu bemerken, daß der ungedruckte theil nichts als fabeln und apokrypha legenden enthält, deren anlaßung für den geschichtschreiber nicht zu beklagen ist.

ARBEITEN ÜBER PHILIPP VON VIGNEULLES.

Nachdem wir die ergebnisse des metzischen schriftstellers geprüft, bleibt nur noch übrig, einen flüchtigen blick auf die arbeiten zu werfen, wozu er anlaß gegeben hat. Wir wollen nicht die anführungen seiner chroniken hervorheben, welche bei den geschichtschreibern aus dem vorigen jahrhundert vorkommen;

besonders bei den Benedictinern d. Calmet, d. Jean-François und d. Tabouillot; aber unter den neueren specielleren veröffentli-
 chungen wollen wir den artikel erwähnen, der ihm in der Bio-
 graphie de la Moselle von E. Bégin gewidmet ist; demselben, der
 von unsrem chronisten schon in seiner Histoire des lettres dans
 le pays messin spricht. Wir finden ihn erwähnt in der Relation
 du siège de Metz en 1444 von den herren Huguenin und von
 Saulcy, in der Statistique de la Moselle 1844; in der Histoire
 de Metz von Worms. Wie schon oben bemerkt, ist der text der
 chronik in der sammlung von J. Fr. Huguenin großentheils wie-
 dergegeben. Ich habe 1841 in der Revue d'Alsace, t. sér. 2,
 band 8, nummer 1, den umfang des gedenkbuches herausgegeben.
 Mein 1848 von die französische geschichtsgesellschaft gestellter
 antrag zur veröfentlichung der schrift wurde von dem publica-
 tionausschuß abgelehnt. Heinahe gleichzeitig übertrag mir diese
 arbeit der literarische verein in Stuttgart in treuer erinnerung
 an die hande, welche einst die stadt Metz mit dem deutschen
 reiche in beziehung gesetzt, von dem es so bald abgetrennt wan-
 den sollte. Die mittheilung jenes fragments an meinen zu frühe
 dahingegangenen vortrefflichen freund Albert Schott und durch
 ihn an den ausschuß des literarischen vereins in Stuttgart gab
 den ersten anlaß zu gegenwärtiger herausgabe. Zwei andere
 meiner freunde haben sich gleichfalls mit dem verfaßer beschäf-
 tigt; der graf Theodor von Puymaigre in seinen Poésies et mé-
 moires de la Lorraine 1848, s. 918, einer vortrefflichen ar-
 beit, der vollständigsten bis jetzt erschienenen, und noch früher
 herr Julius Quicherat, der ausgezeichnete professor an den un-
 iversitätsbibliothek in der Bibliothèque de l'école des chartes 5, 540.
 Erst neuerlich hat der besitzer der handschrift des gedenkbuchs
 in der Union des arts (Metz 1861) unter dem titel Les arts à
 Metz au XV^e siècle eine ganz auf Philipp von Saignelles bezüg-
 liche abhandlung geliefert, die wir übrigens, wo nicht unricht-
 tigkeiten, so doch sehr gewagte hypothesen über die künstlerische

begabung unseres chronisten zu enthalten scheint. Von nun an wird unsere ausgabe, welche diese aufzählung von arbeiten schließt, den künftigen biographen erlauben, eingehender und genauer die schilderung eines für die zeit und für die gesellschaftliche stellung des helden denkwürdigen lebens auszuführen. Ich will nicht schließen, ohne die herausgabe selbst einer gewissenhaften prüfung zu unterwerfen und dem leser selbst die strengsten bemerkungen an die hand zu geben, in der hoffnung, eben dadurch nachsicht zu erlangen für ihre zahlreichen mängel.

Im jahre 1846 war die abschrift des manuscripts vollendet, dessen herausgabe der ausschuß des litterarischen vereins in Stuttgart schon früher beschloßen hatte, und der verwaltung eingesant. Diese abschrift war nur ein genauer abguß des originalmanuscripts und vor dem drucke war eine weitere bearbeitung und vergleichung mit der urschrift vorbehalten. Verschiedenartige hindernisse verzögerten aber die definitive feststellung des druckes bis über die jahre der politischen aufregung; im jahre 1850 kam die bibliothek des grafen Emmery zum verkaufe und die handschrift, welche deshalb von dem herausgeber der familie zurückgestellt werden mußte, gelangte in den besitz des herrn A. Prost in Metz und wurde damit der benützung unzugänglich. Nur ungerne konnte ich unter diesen umständen der früher unter andern verhältnissen beschloßenen veröffentlichung ihren lauf lassen, zumal nicht zu beseitigende hemnisse mir auch eine abermalige durchsicht der handschrift nicht gestatteten. Allein das zureden meiner freunde, welche die gelegenheit zur veröffentlichung eines so wichtigen vaterländischen geschichtsdenkmals, zumal im Hinblick auf die politische zukunft von 1852 nicht ungenützt vorübergehen sehen mochten, überwog. Auch schien das genaue wiedergeben der originalhandschrift des verfassers immerhin von werth und dürfte vielleicht manchem erwünschter sein, als wenn ich, wie meine neigung

mich trieb, den text einer durchgängigen umarbeitung unterworfen hätte.

Um nach meiner ansicht dieser herausgabe die angemessenste gestalt zu geben, musste der text hergestellt, sorgfältig in passende absätze und paragraphen getheilt und den eigennamen eine wo nicht regelmäßige, so doch consequente schreibung gegeben werden. Die berichte über die stadtgeschichte hätten fast überall mit belegstücken oder mit verweisung auf die urkunden der geschichte von Lothringen und Metz von den Benedictinern oder auf die ungedruckten chroniken unterstützt werden können; die über die französische oder reichsgeschichte durch anführung von gleichzeitigen denkwürdigkeiten z. b. für die italiänischen kriege die der chronik von Jean d'Auton, der memoiren Martins du Bellay, Fleuranges (sammlung von Michaud und Poujoulat b. 5); für die züge Sickingens war wieder Fleurange zu erwähnen, ferner die geschichte von Trier, von Hessen u. s. w. Für die abhandlung einiger thatsachen der localgeschichte oder für die ortsbestimmung geben die archive der stadt, des departements, die sammlungen der öffentlichen bibliothek stoff. Der geographische theil des registers hätte besonders viel an genauigkeit und ausdehnung gewonnen, wäre er an ort und stelle behandelt worden. Endlich hätte die prüfung der verschiedenen werke Philipps von Vigneulles dem texte eine gewisse regelmäßigkeit verleihen können. Allein zu dieser ausdehnung der arbeit mangelte mir die zeit und überdiß wäre sie mit den normen und verhältnissen des litterarischen vereins in conflict gerathen. Unter diesen meinem ursprünglichen plane nicht günstigen umständen glaubte ich folgendes verfahren einhalten zu müssen. Mit beibehaltung des metzischen dialekts, namentlich der natürlichen schroffheit der sprache Philipps habe ich die allzu häufige verwechslung gewisser buchstaben oder lautbezeichnungen (wie c statt s, ai statt e) vermieden und einige gleichförmigkeit hergestellt. In ermangelung anderer urkunden habe ich zur abfassung des registers und des

wörterbuches die werke Roqueforts und d. Jean François (Vocabulaire austrasien, Dictionnaire roman wallon u. s. w.), die Histoire de Lorraine von d. Calmet, die geschichte von Metz von den Benedictinern benützt; den sechsten band des letzteren werks, die urkunden aus der zeit unseres verfassers enthaltend, konnte ich übrigens nicht finden, weder auf der nationalbibliothek, noch der des Louvre, noch bei St. Genoveven, noch beim arsenal, in der Sorbonne oder der mazarinischen bibliothek. Vermist habe ich ebenso das Dictionnaire historique de la Moselle von Virille und muste mich mit der statistik dieses departements von 1844 begnügen. In dem berichte über die belagerung von Metz im jahre 1444 von den herren von Saulcy und Huguenin habe ich sehr brauchbare topographische nachweise gefunden. Der plan der stadt im jahre 1444 und die karte des metzischen gebiets, aufgenommen 1611 von Fabert, sind als die befriedigendsten documente zum verständnis des gedenkbuches Vigneulles zu erwähnen. Dazu gehört noch der bericht über die belagerung von 1552 von Salignac, mit plan, die schon erwähnte geschichte von Metz von J. Worms und die zwei trefflichen statistiken der Meurthe und der Vogesen von herrn H. Lepage in Nanzig. Was endlich die reiserouten betrifft, so habe ich den atlas von Cassini benützt und ein merkwürdiges manuscript der nationalbibliothek, eine sammlung von karten des königreichs Neapel von 1635 enthaltend, worin ich alle von dem chronisten bei seinen verschiedenen wanderungen in diesem lande erwähnten örtlichkeiten aufgefunden habe.

Zum schluß bezeuge ich öffentlich meinen dank gegen meine werthen freunde, professor Keller und doctor Holland, für die manchfache bei herausgabe dieses buchs übernommene bemühung, gegen J. Quicherat, dessen rath mich bei abfassung des index und des glossars unterstützt hat. Vornehmlich aber glaube ich in meinem namen und in dem des litterarischen vereines ganz besonders dank der frau gräfin Emmery abstaten zu müssen,

welche nicht allein zu der veröffentlichung der handschrift ihre zustimmung ertheilt, sondern auch dieses kostbare buch mehrere jahre lang mir anzuertrauen die gewogenheit gehabt hat, wobei ich den ausdruck des bedauerns nicht unterdrücken kann, daß der gegenwärtige besitzer mir nach vollendung des druckes die urschrift auch nicht zur abfassung des druckfehlerverzeichnis mittheilen zu können geglaubt hat.

Paris, 7 april 1852.

H. Michelant.

On nom de dieu le perre, le filz et le st. esperit qui est ung seul dieu en trinité, soit accommencée ceste ewre parfaicte et achevié. On dit tout communément, que en toute chose y ait ung commencement, et pour ce que mon intencion est de escrire en ce petit traictiet la plus part de toutes les adventures bonnes et malvaises que en mon temps me sont advenues, et aussy plusieurs aultres diverses fortunes et advenues que durant mon temps, et desquelles j'ay heu congnoissance, tant en guerre comme autrement sont advenues tant en France, en Ytallie, en Allemagne et en Loraine, et principalement en la noble cité de Mets, de laquelle, plus que de toutes les aultres, je prétans à parler. Et pour ce, tout premièrement, je veulx escrire le temps de ma nativité et de quelle gens je suis extrait et venus, afin que ceulx qui venront après moy ne se orgueillissent de leur généalogie et de leurs anciens parans, mais, en toute humilité, ils veullent vivre comme ils ont fait, sans vouloir prendre plus grand estat, sinon doncques que leur office ou praticque le requiert: laquelle chose ils pourront sans se enorgueillir. Or venons doncque

A Lorey devant Mets, y olt jaidis ung bon homme nommé Jennat Royne, lequel avoit aisses competamment de biens de fortune pour, avec la paine de son corps, se gouverner et entretenir. Celluy Jennat avoit de Collette Royne sa femme v filz. Le premier fut Geraird Royne; le second Jehan Geraird; le tier Jehan Gennat; le quairt Jehan Audelliatte; et le v^e fut appellé Collignon de Chaistel, et la diversité de leur sournon leur fut ainsy mis pour l'amour des personnaiges avec qui ils furent nouris en leur jeunesse. Entre yceulx filz Jehan Geraird fut celluy qui me enjenrait et me nourit.

Or venons à dire qui fut ma mère. Au villaige de Noeroy devant Mets, on trouves con dit en son Noeroy, y olt ung bon homme nommé Mangin Soult. Celluy pareillement n'estoit pas des plus riches; ains vivoit de la labour de son corps parmy ung peu de bon heritaige qu'il avoit. Or se mariait à une jonne fille du lieu meysme nommée Abillette, et fut celle Abillette en sa première année en-



ceinte d'une fille; mais ainsy comme il pleut à dieu, celui Mangin Solt escheut mallaide, de laquelle maladie il mourut avant et ainçois que sa femme fût acouchée ne delivrée de sa pourture, ne avant qu'il solt à vray s'elle estoit enceinte ou non. Or advint le jour qu'elle delivrait, et fut celle fille à saints fons de baptesme apellée Magui. Celle Abillette sa mère environ ung an après se remariait et fut donnée à ung bon homme aissez ancien demourant à Vigneulle devant Mets nommé Jehan Poinsey. Celui Jehan estoit riche homme et n'avoit jamais heu anffans ne n'olt encor depuis. Et ainsy vous oyes comment la jonne fillette Magui, elle estant jonne orfe à la mamelle, fut portée de Noeroy à Vigneulle et fut nourie aissez powrement et rudement et plus de sa mère que de son pairaistre, et tellement que alors, et en l'espace de xiiij ans qu'elle fut mariée, jamais n'avoit porté sollers aux piedz ne cowrechies sus la teste, comme je lui ai oy dire et certiffie et que plusieurs le tesmoignent.

Or disons comment elle fut mariée. Celui Jennat Royne de Lory cy devant escript estoit pairant à celluy Jehan Poinsey pairaistre à la devant dicte fille; par quoy ils traitaient le mariaige ensamble de celle fille aigée de xiiij ans et de Jehan Gérard, anffant audit Jennat aigie de xxv ans. Toutefois les nopces furent faictes et la sollainite, et demourèrent ensamble à Vigneulle avec ledit Jehan Poinseit, et se y gouvornait tellement ledit Jehan Gérard, que ledit Jehan Poinseit à la fin de ses jours le fist mambourt de tous les siens, et aquaistait ledit Jehan Gérard aux hoirs tous les héritaiges qui furent audit Jehan Poinseit. Or creust ladite Magui sa femme en beaulteit et en science tellement que, quant elle vint à avoir ses aises, c'estoit l'une des belles jannes femmes, pour une petite femme, que l'on sceust trower en tout le pais et qui sçavoit le mieulx dire: et se faisoit aymer de gentil et de villain et n'y avoit pas de femme on pais qui mieulx sçeut chanter d'elle et estoit toute joieuse et toute plaisante. Quant elle fut en eaige compétent, elle olt plusieurs anffans; elle olt ung filz nomme Jennat Royne; après, ung autre filz nommé Mangin: et moururent yceulx anffans depuis qu'ils estoient grandellet et qu'ils sçavoient lire et escripre. Après olrent une fille nommée Col...; celle fille fut mariée à Mets, comme cy après serait dit.

Item en l'an de l'incarnacion nostre seigneur mil iiij.c.lxxj,

par ung jour de vendredy, on mois de Jung, environ la Penthecouste, ladicte Magui Poinstay ma mère délivrait de moy et fut son quaitriesme anffant, et depuis olt encor une fille nommée Jehenne, qui mourut en l'eage de iij ou v ans; et furent tous les anffans que jamais olrent ledit Jehan mon père et ladicte Magui ma mère. Puis fus pourtés à saincts fons de baptesme et olt à pairain ung nommé Jehan de Vigneulle le cordonnier, lequel depuis ait esté mairchand de drops demourant à Mets, à Palrampol, et si olt pour mairenne une noutable damme de Mets, nommée damme Laurette Chaipel, laquelle damme vout, et fut sa voullunté, que je portasse le nom d'ung sien filz nommé Philippe. Alors je fus nourri de mon père et mère bien honnestement, sellon leur estat, et fus bien aymé d'iceulx, comme plusieurs fois me l'ont monstré.

Puis quant je devins grandellet cil m'envoiaient à l'escolle à villaige, pour seullement aprendre ung peu lire et escripre, car ils me amoient tant qu'ils ne me laissoient aller loing d'eux, dont ce me poise; car, j'amaisse mieulx qu'ils m'eussent fait aprendre.

Or en icellui temps de ma jonnese, c'est assavoir, en l'an mil iij.c.lxxij, y olt et se esneust grand guerre entre le duc Nicollas de Lorraine et la seigneurie et comulnalté de la cité de Mets. Mais premier vous veulx dire et conter la manière comment et en brief; car j'ay recueilli de plusieurs traicties et voullumes et en ait fait ung aultre livre qui parle de la fondacion de la noble cité de Mets et de plusieurs adventures et advenues qui en ycelle noble cité ont este advenues, passé est mil ans et plus, comme voir pourez; par quoy en ce petit traictiet je n'en dirai comme rien, et encor serait-ce seullement des advenue qui sont este durant mon temps.

Or debes sçavoir que en celle année mil iij.c.lxxij, estoit alors maistre eschevin de Mets seigneur Perrin le Gournaix, et ne sçavoit on encor alors nul desbat, ne mallivolance encontre le duc Nicolas de Lorraine; ains se monstroit ledit duc grand ami à la cité, et tellement cowrit son couraige que nullement on ne se aperceust de sa malvistiet et trayson. Et de fait, pour mieulx fournir à son entreprinse, il mandait à Mets tous ses fiedz et airrièrfiedz et tous ceulx qui à lui estoient tenus de le servir en guerre, faindant de aller aultrepart sur aucuns ses annemis; et tout incontinent qu'il eust préparé son cas, le viij^e jour d'Aprvil, il se partist



de sa ville de Nancey et fist à luy venir toute son armée, laquelle estoit alors séparée en plusieurs lieux, et furent au nombre de xvj.c chevalcheurs et vj mil pietons.

Par le ix^e jour dudit moix, du matin, entre quatre et v heure, arivaient les devant dits Lourains devant la porte champenoise et alors que les deux portiers avec le chaitollin ouvriront la pourte champenoise, les dicts Lourains, sans dire mot entraient dedans avec deux chairs pour abuser lesdicts pourtiets, dont l'ung estoit chairgié de certains tonnaiaux plains de mairtiaux et de tricquoize et aultres engiens et instruments de guerre, et dessus l'autre, y avoit ung engien de bois bien subtilement fait qui estoit cowert, affin c'on ne le vit et se arestait celluy premier chair au dessoubz de la première pourte du dedans de la cité et là, tout à copt, dressaient les dits Lorains, qui ad ce estoient commis, cellui engien dessoubz les groz paulx, affin qu'ils ne cheussent à la vallée et que l'on passait par dessoubz. Quant le pourtiet nommé Pierson les vit ainsy arester, non sçachant qu'ils faisoient, se couroussait disant: Que faites-vous? que ne tires-vous avant? Mais incontinent, fut enpoigné ledit pourtiet et fut tué tout roide en la plaice; par quoy le chapellain, ce voiant, s'en fuit à loing du balle avec les clefs. Cy entraient alors les Lourains sen contredit et desploiaient leurs guidons et estandairt et à hault ton ont sonné leurs tromppes en escriant: Ville gaignée ville gaignée! Tuez tout, femme et anifans; n'épargnez rien!

Mais dieu, par sa pitié et bonté, ne le vout pas permestre: ains inspirait un boulangier demourant après de celle pourte, lequel voiant qu'ils serchaient l'entrée pour monter en chaistiaux, dessus ladite porte, et ne la sçavoient trower (l'antrie), cellui boullengier se avançait faindant de les y mener; puis quant il fut au dedans de l'uis, les enfermoit dehors et fist cheoir les gros pals à la vallée, tellement que en cheant en y olt ung qui consit ledit engien et trespersait le chair tout parmey et cheurent tous, reservé ung qui ne vout courir. Et ce temps pendant le peuple se esmeut aux armes et sortissoient de leur maison sans tenir ordre ne mesure et comme gens de couraige, nus et deschaulx comme ils estoient, avec pal et massue et avec bêche et howes ou aultres hutancilles, tel que chacun les powoit trower, se mirent au devant en deffandant

leur corps et leurs biens et tinrent bon et tres virillement se deffendirent jusques tant que aucuns hommes d'arme fussent armés et venus. Aussi les bouchiers de viez-boucheries ruoient par leurs fenestres pal, fuste, chayrs, taubles et trettiaux pour empeschier la rue, et furent les annemis environ le nombre de v.c dedans la cité, jusques tout dedans la viez-boucherie. Mais quant ils virent que leurs gens ne venoient plus après, ils furent bien estonnés et esbays et non sans cause, car ils ne pouvaient entrer, comme dit est, par les pals ainsy cheus. Par quoy bien vite retourneraient arrier et se salvoit qui pouvoit par dessoubz ycelluy pal qui estoit demouré à cheoir; et en y eust heu d'avantaige plus de deux cent des tués, se ne fust esté la prowessse d'ung très vaillant homme allemand nommé seigneur Barthel Crance, grand conseiller du Palsegreve ou autrement nommé la Grand barbe, lequel en salvait plusieurs, car il deffendoit le pas et pourtoit celui le choc. Toutefois à la fin lui-mesme y fut tué et avec luy plusieurs autres jusques à nombre de xxxiiij, entre lesquels fut encor tué ung gentil-homme qui se appelloit Jaicob, grant maistre d'ostel du Palsegreve, lequel pourtoit ung pennon de soye blanche et sanguigne, estandairt auquel y avoit ung seigneur à cheval figuré dedans et brodé en rouge soye avec plusieurs devises et sens en lettres d'or. Aussi il en fut de prins plus de l, lesquelles furent lougiés et mis à part en l'ostel de la ville, affin de les interroger et sçavoir d'eux plus avant. Puis on en fist comme on en devoit faire; les autres qui furent tués furent tous mis ensamble en une fousse en terre prophane à saint Loys. Gasper de Raville, seneschal de Lorraine fut fort blessié en celle escarmouche et y fut en grand dangier de sa vie; car il fut trayné par ses serviteur hors de la porte, par la teste et par les piedz et en furent tués deux dessus luy pour luy salver; car autrement il eust esté ou mort ou prins; et en celle adventure de ceux de la cité, n'en y olt que deux des tués avec ung fol et ung pourciaulx.

Les Lorains ainsy reboutés retourneraient en grant peur et crainte bien viste à Pon et tellement que se le duc n'enraigoit, il n'en pouvait plus et de despit fist alors faire sa préparacion et tant qu'il estoit nécessaire à tenir siège. Mais ainsy, comme il pleust à dieu, le lendemain qu'il se cuidoit partir pour venir devant Mets



une maladie le print de laquelle bien tost après il mourut. Alors les nobles de Lorraine voiant l'accident tindrent la chose secreete et envoiaient leur ambassaide à Mets pour demander triewe, car ils se craindoient fort, pource qu'ils n'avoie point de chief. Et y fut envoyé l'evesque George, alors evesque de Mets, lequel procurait tant qu'il obtint les triewes; mais se on eust esté adverti de la mort du duc, on n'en eust pas fait ainsy. Toutefois la chose fut faicte et furent en ce temps les chanoines ralliés avec la cité. Durant ceste entreprinse les fiedz de Mets qui estoient allés en Lorraine pour servir le duc furent détenus en une petite bonne ville entre Toul et st. Nicollas nommée Gondreville: mais après la mort du duc on leur donnait congié. Item, tantost après fut esleu pour duc de Lorraine Régné de Wauldemont et en ce temps par le moyen dudit evesque George fut la paix faicte entre les parties. Item celle année fist si grand chailleur que jamais on n'avoit veu la paireille et vinrent tous les biens de terre fort par temps. Aussy en celle année le vin fut à si bon merchié qu'on en donnoit à st. Vincent pour une angevine la quarte. Item ledit an, le second jour de Septembre, plusieurs de nous seigneur de Mets s'en allèrent en ambassaide devers le duc Chairle de Bourgongne, lequel estoit alors à Lucembourg, acompaignié de xxv mil combatans et de iij.c chairs d'artillerie, et présentèrent yceulx seigneur audit duc de part la cité cent cawes de vin et furent reçus bénignement dudit seigneur et firent là bonne chier en court; puis s'en retournaient bien joieux et raportèrent bonne nouvelles.

Tantost après, le vandredy xv jour dudit moix de Septambre, vinrent nouvelles certaines que l'empereur Frédéric voullait venir en la cité de Mets et furent toutes préparacions faictes pour le recepvoir, et tellement que le samedi xvij jour dudit moix de Septambre, entrait en Mets à heure de quatre heures, après nonne. Et luy fut-on pourter les clefs jusques devers saint Agnes: puis on lui fut à devant avec deux cents pillers alumés jusques à la faulse porte des Allemans, et tous les chanoignes, abbés, curés et autres religieulx, vestus de chappe, croix et yawe benitte, avec toute la seigneurie de la cité et fut illec recueilli et mené jusques à grand moustier et fut lougié en la court l'evesque. Puis on lui fist présent de xxx buefs, xxx cawes de vin, iij.c chaitrons, viij.c quairte d'awaine et avec ce une coppe d'or qui vaillait bien iij.c florins de

Rin, et en y celle coppe y avoit xvij.c florins de Mets. Quant à son filz Maximien, on luy donnoit quaisy la moitié d'autant; item à tous les archevesques et evesques et à tous les aultres princes qui estoient venus avec ledit empereur, à chacun leur fut donné de biaux présens : item à heraulx d'armes et menestres leur fut donné lx florins de Rin et fut ledit empereur festoïé par plusieurs jours en la cité durant lesquels furent parler à luy les ambassaides du duc de Bourgogne. Puis le lundi xxvij^e jour de Septembre, se partit de Mets ledit empereur par la pourte du Pon-des-mors à heure de xij heures et paissait aue à Ollixey et s'en tirait à Triewe. Et illec le duc de Bourgogne fut parler à luy; puis se despartit l'empereur sans dire adieu à duc et s'en tirait à Collongne et le duc s'en vint à Thionville et furent ses gens lougiés on vaulx de Mets et y firent de grands domaiges et après s'en tirait ledit duc lui et ses gens à Digeon en la haulte Bourgogne et y fut longuement. Durant ce temps l'on faisait ung merveilleux gait à Mets et vint à Mets l'archevesque de Colongne luy xxx^e.

Tantost après le xvij^e jour de Janvier, l'an dessus dit vinrent à Mets Adolfe de Clèves dit seigneur de Ravestene, frère au duc de Bourgonne et messire Jaicques de Lucembourg frère à monseigneur de saint Pol, congnestable de France; lesquels conduisaient les corps du duc Philippe de Bourguogne et de sa femme pour les aller ensevelir à Dijon: et estoient lesdit corps chacun sus ung chariot, dedans ung sercus de plonc, et estoient cowerts de draps d'or et y avoit environ iij.c hommes d'arme à les conduire et ij.c hommes à piedz et cent pillers ardents et leur fut-on au devant avec toute la clergie, avec iiij.xx torches ardentes et iiij.c cierges. Et ainsy furent amenés en la grand église, en laquelle y avoit plus de ix.c cierges alumés et là fut pour ce jour chantée vigille avec tant d'honneurs qu'il n'est à dire, et le lendemain la messe; puis avec plusieurs choses faictes que je laisse, furent les deux corps remis sur leur chairiot et sortirent hors de la cité par la porte saint Thiébault: car ils avoient entré par le Pon-des-mors, et s'en tirent droit à Dijon, auquel lieu furent ensevellis yceulx deux corps as Chaitreulx dudit lieu.

Item en cellui temps furent tenues plusieurs journée entre les Lorains et les Messaincts, et tant fut allé et venu que par le pourchas de l'evesque George de Mets fut la dite paix faicte sceellée



et crantée entre les parties, le xxx^e jour du moix d'Apvril, l'an mil iij.c et lxxiiij et en l'année que seigneur Michiel le Gronay estoit maistre eschevin.

En celle année advint une merveilleuse aventure d'ugne des notables et riches bourgeoises de Mets et l'une des belles, des simple et de bon fame qui fut entoutte la cité; laquelle par tentacion diabollicque et par l'amonestement d'ung sien clerc, eulx deux ensamble firent plusieurs fois leur voullunté charnelle et puis tuarent ledit bourgeois son mari qui estoit le plus riche et le mieulx renté de toutte la cité et ce nommoit Dedier Baillot. Et ladicte sa femme en fut arse et brullée entre deux pons et le dit clerc ost les deux mains coppées et puis le chief et ainsy finirent leurs jours, et moy l'ecripvains me sowient véritaiblement de celle chose, et pour ce je veulx à ceste heure retourner à mon premier prepos, et veulx dire, comme j'ai promis à l'acommencement de ce livre, toutes les adventures bonnes et malvaises qui me sont advenues.

Il est vray que durant les choses devant dictes, tant de l'empereur qui fut à Mets comme de la venue du duc de Bourgogne et de ses gens qui passoient et repassoient, il m'en sowient bien, ainsy comme parmy ung songe: car j'estoie jonne, allant à l'escolle à villaige comme dit est, et y souffris durant ces guerres et courses plusieurs adversités avec les aultres, entre lesquelles il me sowient que une fois à Vigneulle, où je demouroie, y avoit, en ce temps, ung awengle nommé Jehan Burtault, laquelle dès l'aige de trois ans n'avoit veu goutte. Mais de croire ce que cest awengle faisoit, il n'y ait homme qui le vousist croire, car il chantoit à moustier, il apernoit les anfans à l'escolle, il treselloit les cloiches, il estoit l'ung dez grand braiconniers du pais et tendoit journellement à biche et à cerf: il faisoit les painnes pour les prendre: il faisoit les rois à peschier: il faisoit hottes et chairpaignes: il owroit en la vigne: il cuilloit des serises sur les serisiers et estoit l'ung des bons tandeurs à grieves, à merles et aultres oysiaux, à bret et aultres angiens que l'on sceust trower; et bief il faisoit choses incredible, et est tout vray, car je l'ai veu mil journées. Et pour revenir à prepos, durant ces courses et que nul ne se oisoit tenir à villaige, les bons hommes de trois ou de quatre villaiges avoient fait ung grand paircque bien avant à bois, pour mestre le bestial et tellement qu'ils se y estoient retirés, fort les anciennes femmes

et les anffans qui estoient demourés à la ville, entre lesquelles je y estoie. Alors vinrent ung grand nombre d'hommes d'armes et de piétons bourguignons pour lougier; mais tout incontinant les femmes prinrent leurs anffans et en la conduite d'icellui aweugle furent menées à heure de minuit dedans les grands fourests, auprès de leur maris, et y fus mené de ma mère avec les aultres. Et là y avoit ung grand feu devant lequel se couchoient femmes et anffans, comme des bestes. Et advint en celle nuit que ung charbon de feu ardent saillit on collet du pourpoint mon père qui dormoit, et lui brulit la chair bien profond, dont il en souffrit grand douleur. Moul d'aultres grands fortunes et adversités advindrent aux powres gens pour celluy temps; car ledit duc de Bourgongnes, nommé Chairles fut en son tempz le plus renommé prince et le plus eraint que jamais fut depuis le temps le grand roy Chairlemaigne. Car en son temps il avoit fait si grant guerre et si merveilleuse baitaille tant en France à Montleheray, encontre le roy comme à Nus en Allemaigne à Mouret, et à Granson et en plusieurs aultres part, et tellement que tous les princes crestiens le craindoient. Mais comme la rowe de fortune se tourne, tombait ledit duc par son orgueil et outrecuidance du plus hault à plus bas. Car en l'an mil iiij.c.lxxvj alors que estoit maistre eschevin de Mets seigneur Jehan Chaverson, par le jour de la vigille des Roys, ve jour de Janvier, à quel jour ledit duc tenoit très estroitement la ville de Nancey assegiée, vint le duc Régné de Lorraine avec grand puissance de Suisses pour reconquister son pays et tellement que après plusieurs choses faictes et dictes, que je laisse, fut ledit duc de Bourgongne desconfit luy et ses gens. Et luy mesme y fut tué, comme les vrayes cronicques qui de ce font mencion, le devisent et pour ce que l'histoire en est trop grande et prolix, je m'en passe d'en plus dire; car ceste journée fut l'une des piteuses qui fut advenue de deux cents ans devant et en ai bonne memoire; car je Philippe, escripvain de ceste istoire, estois desjay grandellet. Peu de temps après, je fus mis demourer à st. Martin devant Mets et y demourais près d'ung an, du temps que seigneur Simon de Gerney fut fait abbé d'icellui lieu, et y estois bien amé dudit abbé et de tous les moines pour plusieurs raisons que je laisse.

Item, en l'an mil iiij.c.lxxvij fut maistre eschevin de Mets seigneur Giraird Perpignant. Item ung dimanche d'icellui an, jour de



st. Pier. et st. Pol, il fist en Mets ung merveilleux tremblement de terre et fist encor plusieurs aultres choses, desquelles je me païsse d'en plus dire.

Item l'an après v^e et xvij fut maistre eschevin seigneur Wiriât Rouscel. Item en celle année on avoit grand guerre encontre ung capitaine nommé messire Graince de Guerre, et boutoit ledit capitaine les feu à Ars-sur-Muzelle et y tuoit deux ou trois hommes. Aussy en celle année, je vis reffaire et refondre la grosse cloche nommée Meute sus saint Ihaire. Aussy je fus alors mis à demourer en la grand rue de pourte champenoize avec ung noctaire nommé Jehan Jennat et sa femme Jaiconnette Baillatte, la chandellière de cire et allois à l'escolle à la Trinité. En celle année ung notable chevalier de Mets nommé seigneur Jehan le Gournaix s'en aillait randre as frères de l'observance.

Item l'an mil iiij.c.iiij. fut maistre eschevin seigneur Perrin Roussel. En celle année le xxvj jour de May, fut tout le pays foudroyé et tempeté, parquoy il advint ung grand chier temps qui durait près de trois ans. En celle année furent acomenciés en Mets les suer Collettes. Aussy en celle année fut refaïcte à Mets la pourte st. Thiébault et la pourte des Allemans. Aussy en celle année mil iiij.c et iiij.xx le xiiij. jour du moix d'Awoust qui fut la vigille de l'asomption nostre-dame, fut trespassee de ce monde Magui ma bonne mère que dieu absolve et fut enterrée derrier le cuer de l'église de Vigneulle, après de ses trois anffans; et alors je retournai chiez mon père et allois à l'escolle à Lorey devant Mets. Tantost après en celle meisme année après les roys, se remariait et reprint femme ledit Jehan Géraïrd mon père, et print une très ancienne femme de Joiey qui n'avoit que deux dans en la bouche, ne jamais n'avoit heu anffans, eussy furent encor xxx ans ensamble en mariaige.

Item l'an après qui fut l'an iiij. xx et ung fut maistre eschevin seigneur Nicolle Remiat; et en celle année le x^e jour de May fut acomencée l'esglise de saint Siphorien a Mets: et en ceste année estoit encor plus grand chier temps que devant: car l'on vendoit le blef, xvij ou xx sous la quairte, et le vin xij sous. Item en celle année fut fait et eschevis le clochier de meute de la grand eglise. Item l'an iiij.xx et deux fut maistre eschevin seigneur Regnault le Gournaix. En celle année estoit de guerre à la cité ung jantil homme de Lorraine nommé

Liebault d'Auboncourt, et après plusieurs courses faictes par ledit Liebault, ung jour il fut assailli tout devant son chaistiaux par quatre compaignons de Mets et illec fut tué et murtri.

Aussy en celle année fut faicte en Champs-paissaille ung champs de baitaille à oultrance de Broiche le soudenier et de Dedier de Liverdun. Item en cellui temp corroit ung malvaix loupz et estranglait plusieurs anffans et fut enclos en une maison à Pletteville et fut prins. Mais incontinent, en revint ung aultre pire la moiet, et sans compaireson; car cellui estranglait plus de lx anffans on vaulx de Mets, et les premiers anffans que ces deux loupz prinrent, ce fut à Waipay et lez derniers à Pletteville. Et fut cellui dernier loupz tué à ladite Pletteville par ung très vaillant homme nommé Dedier: lequel pour ce fait, en fut mis à gaigne de la cité toute sa vie. Cellui dernier loupz print deux anffans à Waipay, deux à Lorey, deux à Vigneulle, moult belle jonne fille à marier, deux à Solney, deux à Lessey et en plusieurs aultres lieux, jusques à nombre devant dict; parquoy l'on enfermoit les anffans à l'ostel et n'y avoit femme qui oysait aller dehors sans son mary et qu'il ne fut embaittonnes. Parquoy et à ceste cause, je fus mis à demorer en Allemagne, en ung villaige à x lues de Mets en allant à Strasbourch, nommé Amenge, auquel lieu y ait ung bon prioré duquel estoit prieur messire Simon abbé de st. Mairtin; et me y menait ledit abbé et y fus ung an.

Item en l'an mil iiij.xx et trois fut maistre eschevins de Mets seigneur Nicolle Dex, chevalier. En celle année fut combaitu à oultrance en Champz-paissailé de Jehan de st. Miel et de Hurtault. Item en celle année que je retourne d'Allemagne, je fus mis demorer à Rampoult, à Mets, chiez ung mairchand nommé Steffe, tenant l'ostellerie du rouge lion, et y fus ung demy an, durant lequel le duc de Lorraine et la duchié de Lucembourg avec la cité de Mets olrent acort ensamble et firent alliance de abaitre les plaices le comte de Wermambourch. Et après que tout fut apareillié les Lorains assiegierent le chaistiaux de Rodemach et ceulx de Lucembourg avec la puissance de Mets mirent le siège à Richemont et là furent menées plusieurs grosse bonbairdes de la cité avec aucuns courtaulx et serpentines et plusieurs aultres artillemens de guerre. Et se partirent de la cité ledit an, le xxvij jour de May. Et après plusieurs choses faictes et dictes que, pour abregier, je laisse, le



v^e jour de Juillet, se rendirent ceulx de Rodemach et les receurent les Lorains et les Bourguignons par le consentement de ceulx de Mets. Après ce fait, ceulx du chaitiaux de Richemont c'on dit Ornelle, qui semblaist estre plaice imprenable e y avoit justement cent ans que premièrement elle estoit faicte voiant Rodemach prinse, se rendirent le vij^e jour de Juillet à ceulx de Mets. Et tantost fut mise la bannière de Mets dessus la tour; puis en la mey-Awost furent abatues lesdites deux plaices.

En ce temps fut mort Loys de Walloys, roy de France. Tantost après je fus mis à demourer à Salney devant Mets, de cost ung prebtre et allois à l'escolle, et en ce lieu il me print une fièvre quairtaine qui me durait près d'ung an. Puis ne demourait guerre qu'il vint aucuns troubles de guerre, parquoy l'on me mist à demourer à Mets chiez Jennat de Hainnonville l'amant pour aprendre le stille; mais ledit Jennat estoit tant terrible homme qu'il n'y avoit clerc qui le puist servir, et rompist la jambe à ung gentil filz qui demouroit avec moy; car léans y avoit une servante allemande qui vailloit encor ung diable. Elle enfermoit le pain et aultres vivres, et sy paiois xx frans pour ma tauble et sy scavois desjai escrire comme je fais et sy aprenois très bien le stille.

Or oyes qu'il en advint: ung jour entre les aultres, se esment desbat entre nous deux, ladicte servante, tellement que d'ung wain de cheminée me cuidait ferir seur la tête; mais je ampoigne ledit wain par le manche et en donne à la dite servante du plait devant: et elle se cuidait cowrir du bras; je vins à l'aistaindre de la corne du wain sur la cheville de la main et luy fis une playe: et elle en braiant, s'en aillait à bairbier, et moy voiant ce, fus bien honteux; sy m'en aillais faire nostre lit et ne scavois quelle contenance tenir. Or vint ma maitresse de laquelle je fus très bien batu et le faisoit cuidant rapaiser l'ire de son mari, lequel quant il vint, à la pairolle de ladite servante, sans moy oyr parler, s'en vint à mont en nostre chambre et me ruait de la crame où je estois monté en bas et me foullait aux piedz, et encor me voullait ruer de haut en bas des degrès à la vallée, se ne fust esté sa femme. Et ce fait, me boutait hors villainement de sa maison, sans se enquérir se je avois ou tort ou droit. Toutefois ung chainoigne de saint salvour voiant le tort que l'on me faisoit, me priaist à souper et sy me voullait couchier; mais je avois le cuer tant gros du tort que l'on me faisoit

que je m'en allais par la ville et de honte ne me oisois monstrier à ma suer qui estoit mariée et demouroit en Visegneus, et avoit à mari Jennat sergent des trese et des comptes. Et tellement que celle nuit je couchai en plusieurs lieux enmey la rue: et sy me faisoit serchier ladite ma maitresse de toutes pars pour moy rapaiser. Au landemains il fut dict à ladite ma suer et à mon père, lesquels en furent moult courouçés encontre ledit Jennat pour la villenie qu'il m'avoit fait; et pour cette cause je me tins par aucun temps chiez ladite ma suer, lequel durant je prepousais par l'amonestement d'aucuns de m'en aller juer par le país pour congnoistre et aprendre: et en fus en sy grand désir qu'il me sembloit que jamais je n'y venrois à temps, et demandais aucunement et cowertement congié à mon père, car je scavois bien que à grand paine me l'eust donné pour ce que surtout il dubloit à me perdre et desiroit tousjour à avoir la weue de moy. Et pour ce quant il congneust ma voullunté, de toute sa puissance il m'en destournait et fist destorner par tous ceulx à qui il luy sembloit que je parlois et frequentois, et tellement que à ceste cause ne me vouloit donner denier ne maille, quant je lui en demandois, de peur et afin que par deffault d'airgent je ne m'en allasse.

Touteffois, ung jour que je lui en demandois il me comptait et délivrait ix petits blans; et alors que je vis ce, je luy dis ainssy: Pere, vraiment vous me faictes ung grand compte de peu de chose; et sans plus dire, prins congié de lui et déliberais que néantmoins je m'en yrois et abandonnerois le país pour une espace de tempz et parlais alors à mon compagnon lequel me mist et assignait journée pour partir; par quoy je mis toutes mes choses en ordonnance et fis et escrips une lestre assez bien faite et bien dictée, tout par rime et par vers, en laquelle je rescripvois tout mon despairt, et avec ce y avoit pourtraiture de plusieurs sortes tant de mon père, de ma suer, de son mairi et de plusieurs aultres et de nous, qui estoit en celle peinture, monstrant que nous perniens congié. Car œlle feuille de papier estoit papier de Troye, et grand voullume, auquel y avoit encor une lestre au dessoubz de celle pointure escripte en proise, en laquelle estoit escript toute ma voullunté et les escuses et recomendacions que je faisois devers mon père; et estoit celle lestre piteusement faite et dictée, parquoy ledit mon père en plourait assez. Cy fut ladite lestre et peinture

par moy astaichée encontre le cloverse de ma huge du dedans, affin que quant on ovreroit ladite huge, plus facilement on la vit.

Or en ycelluy temps, l'on juoist le jeu sainte Katherine du mon de Sinay en chambre; duquel je avois esté requis pour en estre et se devoit juer ès festes de la Pentecouste, ledit an mil iiii.c et iiii.xx et vj. Et fut cellui jeu moult bien jué avec biaux mysteres et fut la ste Katherine ung jonne filz barbier, natif de nostre-dame d'Ais en Allemagne; lequel l'an devant avoit desjay esté la ste Bairbe au jeu ste Bairbe, et fist par trois jours sy bien son personnaige, qu'il n'estoit possible de mieulx faire. En cellui temps je resamblois tant bien à cellui gairson que l'on m'ait prins xvij fois pour lui, et pour ce me amoit fort ledit gairson et vouloit tousjours que je fusse l'une de ses damoiselles à cellui jeu; mais je avois le cuer aultre part et avois deliberé que en ces jour, je m'en yrois avec mon compaignon, et que secrètement nous partiriens de Mets comme dit est.

Touteffois ledit mon compaignon faillit ce jour de promesse, par quoy ledit jour je m'en vins seoir devant la maison ma suer tant triste que merveille; et alors y olt ung aultre compaignon marié qui vit bien que je n'estois pas comme je sollois estre; car je faisois triste chiére et me interrogait de la cause de mon dueil, tellement que je lui vins tout à dire, et après plusieurs parolles nous acourdimes ensemble pour nous en aller et fut prins jour de partir à dimenche après jour de la trinité, c'on dit le royaulx dimenche, et me promist cellui compaignon nommé Collin foy et loyauté.

Or n'avoit cellui point d'argent et moy je n'avois que environ deux frans, lesquels partie je avois gaignié à dire dez sept séaulme; touteffois, je luy promis que tant come mon argent dureroit, il seroit à luy comme à moy. Or vint le jour de partir et fut conclus entre nous deux comment nous pourriens faire, et après plusieurs parolle je prins congié de ma suer et luy donnai à entendre que mon père m'avoit mandé de le aller veoir; mais je m'en allai secrètement en l'ostel dudit Collin en la rue dez holliers et illec estoit le desjeuner prest et apairillié et quant nous eusmes desjeuné, à plus secrètement qu'il fut possible, fut le chemin pris par pourte champenoize droit à Joicy.

En ce villaige je avois congnoissance à ung jonne homme

nommé Mangin Lavallée; car il estoit pairant à ma mairastre et à ycelluy me adressai lui donnant à entendre que je m'en allois à Arnaville quérir du papier pour ung mairchand de Mets nommé Pierson le mersier et que dedans viij jours je me retournerois à Mets; mais, dis-je, j'ay oblié une clef d'une huge de laquelle mon père avait grant besoing, par quoy je vous prie, ce dis-je audit Mengin, que lui pourtez avec celle petite lestre. Or estoit celle clef de ma huge et la lettre adressoit à mon père, disant qu'il resgardait en ma huge et la trowerrait escript toute mon intencion. Et ce dit, nous fut donné à banqueter; puis nous primes congie, mais incontinent ledit Mangin voyant que je avois ung ferdellet se doubtait bien du fait. Par quoy tout à l'heure se partist et s'en vint à Vigneulle apourter celle lestre et celle clef.

Or escoutes qu'il en advint. Collette ma suer, voyant nostre déspairt, se doubtait bien de ce qui estoit vray, et pour mieulx en savoir la vérité, elle rompit la serre de ladite ma huge, et alors vit tout le fait tant par l'escript comme par la peinture comme oy avez. Par quoy incontinent, se mist en chemin droit à Vigneulle et trowait nostre père menant grand chièrre avec la justice: mais il fut bien rabsitu quant il entendist ces nouvelles, et incontinent print deux hommes du villaige et les envoyait après le chemin de Nancey. Mais quant ils vinrent à Mollin, ils rencontraient led. Mangin avec la lestre et la clef; sy se dirent l'ung l'autre leur pensée et la cause de leur allée; parquoy ledit Mangin retournait arrièr avec yceulx compaignons et leur donnait la lestre et la clef: et cheminèrent tant yceulx deux hommes qu'ils arivaient à Pon-à-Mouson et là vindrent proprement à abourdée en l'ostellerie, en laquelle nous aviens marandé, et leur en fut dit les enseignes. Sy se remirent en chemin yceulx deux hommes, en tirant droit à Nancey; mais la chose vint sy à point pour nous qu'ils ne prinrent point le chemin que nous aviens prins et par ainsy ils ne nous trowaient point et s'en retournaient à Vigneulle sans rien faire. Par quoy ledit mon père fut tant triste qu'il n'estoit homme qui le peust rapaiser, et ne se vouloit reconforter; et encor estoit en plus grand meschief quant il pensoit que sans argent il m'en avoit laissé aller, et se doubtoit tres fort que par ce il ne me advint quelque encombrer, ou que je ne feisse quelque mal par l'enortement de malvaise compaignie. Mais la dieu mercy j'en estois bien gairdé, car mon



intention estoit de servir loyalement et en prodomye, en quel-
que lieu que je fusse.

En celluy temps l'empereur Fédérich armait à lieu de Franco-
quefort avec toute la noblesse de l'empire et là fut esleu Maximilien
son filz pour roy des Romains. Item aussy en celle d^e année, l'an
mil iiii.c.iii.xx et vj en laquelle estoit maistre eschevin de Mets sgr
Jaicque Dex et en laquelle je partis pour m'en aller par pays,
comme dit est, fut alors acomencé les fondemens du grant cuer
de la grand eglise de Mets: c'est assavoir par celle année acomen-
sant le premier messire Jaicque d'Amenge, grand vicaire de
lad^e eglise à faire fonder le cuer nostre-dame de ses deniers et
de ses mailles et premier fist abatre deux haultes tournelles qui
estoit d'une partie et d'autre du cuer, lesquelles le roy Charle-
magne y avoit anciennement fait fonder; et tantost on acomençait
les fondemens dudit cuer nostre-dame et les bouttés qui sont du
cousté vers la rivière, et estoit chose merveilleuse et hideuse à
resgaidier la grand parfondité d'icelle boutée, car on ne pouvait
trouver bon fondement et cowint descendre plus baix que la rivière
de Muzelle et encor il faillit faire du broixement fort et ferme et de
gros quartier de mairien pour fonder dessus, et est chose non à croire
de ce que c'est owraige coustait.

Or retournons à parler de nostre allée, car mon intencion est
de dire tous les lieux et les plaices par ou nous passames. Pre-
mier du Pon-à-Mouson nous en allames à Condé-sus-Muzelle, et
là nous couchames et fut nostre giste; puis de là fut prins le che-
min droit à Nancey, et de là par toutes les ville que cy après je
nommerai: Premier, saint-Nicollas, Baion, Chastel-sus-Muzelle,
Epinal, Remermon en laquelle fut nostre giste la vigille du saint
sacrement. Puis de Remermon fut prins le chemin tout droit parmy
ces grand fourets ou croissent les sapins, jusques à saint Thiébault
d'Aulsay, et estoit nostre intencion de tenir le chemin tout droit à
la cité de Louzenne sus le lac, comme on nous avoit enseigne
pour aller à Romme. Mais il se trouva un grand clergiaux
piccirt en nostre compaignie, lequel s'en alloit à Romme, comme
il disoit et y sçavoit le chemin; car il y avoit desjay esté, et avec
celui y avoit un jonne gairson de Bourgongne, le plus enlangai-
giés que je vis jamais, lequel demouroit à la ville de Gome en
Lumbardie et y alloit, comme il disoit. Et pour ce nous acompaign-

nimes d'iceulx, en laissant le premier chemin préposé et en tenant le chemin des mons st Goudair affin de avoir compaignie pour nous conduire; mais le mal estoit pour le fardiaux que je pourtois, car à chacun passage l'on me demandoit le tribut, cuidant que ce fust aulcune mairchandise.

Or nous partimes tous ensemble de la ville de st Thiebault et fut le chemin prins à la cité de Baille; puis de là par plusieurs lieux que je ne sçay nommer, et fut passée la rivière du Rin; laquelle passée nous laissames noustre droit chemin en pernant une petite sente pour aller boire à une fontenne, après de laquelle fut arrière trowée une aultre petite sente; et cuidant qu'elle deust arrièr recheoir en nostre chemin nous y entrames. Mais elle nous conduit tout au contraire et hors de nostre chemin, et neantmoins par le conseil de cellui Picairt, ne fut point laissée celle sente, ains fut tenue tant et sy longuement que avant ce que nous puissions revenir à nostre premier chemin preposé de Lousenne, nous nous destriames de plus de l lues; car nous traversames par plusieurs bonnes villes et villaiges du pais de Suisse: premier par Baude en tournoyant par devers Suriques et Lucerne. Par quoy voyant ce destriement, fut conclus mon compaignon et moy de laisser ce Picairt et ce Bourgongnon qui n'estoient, que langair et de errier revenir en traversant pays en nostre premier chemin; et premier vismes à arriver en la cité de Berne et de là à Fribourg, puis à Romon, et tant cheminames que nous arivames en la cité de Lozenne, et alors voyant que nostre argent apetissoit cela nous fist muer couraige et fut conclus de non point aller à Romme pour celle fois; car le dit Collin n'avoit point d'argent comme j'ai dit devant, et ce peu que j'en avois estoit monnoie de Mets laquelle on ne congnoissoit au pays et ne la prisoit-on rien, souverainement aux villaiges et passaiges. Par quoy bien sowant il failloit et moy ét luy s'en aller par devant les huis en estandant le bras; mais l'on nous donnait bien peu, la cause pourquoy que je estois trop bien acoustré pour bribes. Toutefois sy estoit-ce nostre mestier le matin et tout au loing du jour, jusques à soir que nous habergiens én la taverne avec nos bribes et peu de despence; parquoy fut conclus de trower maistre pour servir. Sy heusse bien trowé pour ma part à Berne en Suisse et à Lozenne; mais Collin non et la cause, il estoit homme marié, mal acoustré et ne sçavoit ny A



ny B; et moy-je estois tout jennes, bien acoustré, sçavant lire et escrire telle lestre que voyes, par quoy je trouvais mieux que luy; sy ne le voulois point encor abandonner.

Alors partimes de Lozenne pour tirer à la cité de Genewre; et premier fut tiré par une bonne ville sur le lac, nommée Morge, puis à Evien, à Coppet, à Gnon et de là à la cité de Genewre, en laquelle nous fumes deux jour. Et voiant Collin qu'il ne trouoit point maistre à sa guise, il s'en vout retourner à Mets, mais moy non. Alors vendit le dit Collin sa roube à ung juif et je lui baillai une de mes newes chemisés, laquelle il fendit devant et en fist ung rouchat; puis print congïé de moy, en moy comendant à dieu. Et ainsy acoustré s'en retourneyt à Mets et me laissait là, impourveu de maistre et avec bien peu d'airgent. Toutefois tantost apréz, je fus pourveu de maistre moyennant ung prebtre qui estoit du Pon-à-Mouson et fus mis à servir ung très homme de bien qui estoit chainoigne de st Pier, la grand eglise de Genewre, et avec ce estoit scelleur de l'evesque du lieu et fut moult bien lougiez et me veoit mon maistre très voulduntier.

En celle année y olt grand guerre à pays de Liège, laquelle je laisse pour abregier. Or escoutes que fist le devant dit Collin! Luy venu à Mets et quant mon père en fut adverti il vout faire mestre la main à luy par justice, disant qu'il luy avoit emmené son filz et vendu; ne pour chose que le dit Collin en sceust faire, ne dire il ne se vouloit contenter. Toutefois apointement en fut fait, parmy ce que le dit Collin retourneroit arriere à Genewre et rapourteroit certification de moy, et ainssy en fut fait et ce mist le dit Collin en voye et tant cheminait qu'il vint arriere à Genewre et lui venu se mist à piedz des desgrés du moustier st Pier pour veoir se je y passois point.

Or en ce mesme jour, je estois vestus tout de neuf et m'en allois requérir mon maistre qui estoit à vespre; mais quant le dit Collin me vit, oncques ne fut sy joieux. Sy me appelle et me contek toute l'affaire en la manière que oy avez. Alors après plusieurs parolles je fis et rescrips une lettre à mon père, en escusant tresfort le dit Collin et en lui priant qu'il lui fist des biens; et parceque le dit mon père me rescripvoit et prioit que mon plaisir fut de retourner à Mets, je luy rescrips que mon intencion n'estoit de encor point retourner et lui mandai le lieu où je estois lougie et qu'il

n'en fut point à mallaise de moy, car je estois en bon lieu et plusieurs aultres choses lui mandais que je laisse.

Or fist tant le dit Collin qu'il fut à Mets et fist bien son messaige; mais quant mon père vit ma lestre, dieu scet s'il ce mist à plourer, comme il m'ait dit depuis, et tant plus la lisoit et tant plus ploroit. Toutefois il avoit joié de ce que je estois bien longié et ne demouroit pas gramment qu'il me envoiait de l'argent. Mais le porteur ne fut que jusques à st Claude et rapourtoit son argent à Mets. Et ainssy demourai à Genewre et servis mon maistre ung an durant, lequel pource quil veoit que je me entremetois de plusieurs peintures et subtils owraiges, à ses frais et coustanges il me vouloit mestre à ung mestier d'orfewre ou aultre. Mais pour ce que je ne me voulois obligier plus hault d'ung an, je n'y fus pas. Durant ce temps vint à demourer en la maison du dit mon maistre, ung clerc de Bourge en Bairey avec laquelle je promis de m'en aller à Romme. Et pour ce tantost aprez, je demandai congíe au dit mon maistre lequel bien envis le m'octroyait; ains me destournoit de toute sa puissance de non aller à Romme, me remonstrant les dangiers qui y estoient. Car le dit mon maistre y avoit esté xix fois. Non ostant tout cela je fus deliberé de m'en aller. Alors il me donnait environ quatre ducas en prenant congíe de luy et pour le soir nous couchames à une bonne ville sus le lac nommée Thonon. Et de là fut passé par toutes les cités et bonnes villes que vous me oyes icy après nommer: premier de Thonon à st Gigoulx, à st Maury, à Mairtinet, à st Branchey, à bourg st Pier, à mont st Barnaird; à bourg st Remy, à la cité d'Oste, à la cité d'Yvorie, à la cité de Vercel, à la cité de Pavie. Et illec peu de là fault passer la rivier du Poul et prent-on le premier burtin, de là à Castel Saint Jehan à la cité de Plaisance, à la cité de Palme, à la cité de Rege, à la cité de Modenne, à la cité de Boullongne, à Florensoille, à l'Escarpierie, à la cité de Florence, à Saquexenne, à la cité de Senne, à Boncowant, à Saint Clerico, à la Paille, à Acquependant, à bourc st Laurent, à Boulsalme, à Monteflascon, à la cité de Viterbe, à Roussillon, à Soutre, à Montereuse, à Baicquant, à la Berguette, puis l'on vient à la montaigne de Monte Mairte, de laquelle l'on voit la sainte cité de Rome.

En celle année que je vins à Rome c'estoit en l'an mil iiij. c. iiij. xx et vij et estoit alors maistre eschevin seigneur Jehan X avin. Et

fut en celle année que la premier requeste de Pier Burtaulx vint en Mets, duquel vint depuis tant de mal comme à la fin de ce livre est dit. Nous venus à Rome en grant paine et à petis despans, car plusieurs fois aviens couchié en l'ospital ou en plain champs, fut le logis pris au bourc st Pier et là fut devisé qu'il estoit bon de faire. Au londemain après que l'eglise de st Pier fut par nous visitée, nous demendions maistre, mais à l'ocasion que je avoie presté demi ducat à mon compaignon, lequel je desirois à ravoir, le dit se desrobait de moy et me laissait. Sy fus là environ vj ou vij jour, sans trower maistre jusques ung jour que je arivais en une petite plaice auprès ste Sesse au bout du pont st Ange, et illec me trowait ung prebste du Daulphinois qui me demandait dont je estois et que je querois et se je voulois avoir maistre. Sy, lui dis que oy et que pour aultre chose je n'estois venu. Alors me menait aissez près de là en l'ostellerie de la Gallée pour parler à ung jonne gentil homme natif de Lozenne, lequel estoit roy d'arme au duc de Callaire et s'en vouloit de brief retourner à la cité de Neaples et avec celui je me mis et promis à le servir sans aultrement me lower. Et aprez ce que xv jour furent passés et que le dit mon maistre olt acompli aulcune affaire qu'il avoit et que je olt aulcunement visité les saints lieux de Rome, par ung samedi sur le tairt fut monté en une nawier sur la rivière du Timbre, et tellement que nous vinmes à passer au loing des murs de la cité d'Ostie. Et ainsy comme le temps estoit biaux et cler et que la nuit venoit, nous entrames en haulte mer. Or estoit à plus grant jour et luisoit là belle cler. Et en celle première nuit que nous y fumes y orent une escarmuche par d'aulcun coursaire par tant que les patrons du batiaux où je estois leur avoient dit aulcune injure. Et vinrent yceulx par grant despit hurter contre nostre bergantine qui n'estoit que ung petit bastiaux et n'estoit point grosse au regart de la leur, en telle manière qu' à poc ne la firent verser. Et se n'eust esté ung homme de bien qui là estoit, qui fist tant par doulces parolles qui les apaxait, il y eust heu du huttin sy grant qu'il en heust demouré en la plaice. Mais apres plusieurs parolles et ij ou iij cops qu'ils donnèrent il s'en retournèrent et les aultres haulsèrent leur velle à vent, à la clairté de la lune; (car c'estoit de nuit) et naigèrent tant qu'ils arivèrent le lundemain par une vesprée à la cité de Gaiette et là couchèrent.

pour celle nuit et paissèrent trop bien deux celles nuitées et lendemain au bon matin nous en allames sus le port de la mer et trouvèrent une berquette qui vouloit aller à la cité de Naples. Sy entrames dedans et nous mirent en mer à la voullunté de dieu et de fourtune et tant allèrent qu'ils arivèrent par ung bon matin à Pettesoulle, de là à la cité de Naples ou au port d'icelle.

Sy prinrent nous bagues et nous en aillames chacun en son hostel : moy et mon maistre c'on apelloit Andrieu, mais on l'apelloit Caillaibre ad cause de son office, s'en aillèrent en son hostel et trouvait mon dit maistre ung sien bon amy qui l'avoit gouverné et nourri en junesse, qui avoit heu son office devant, que luy, et demouroit tout en ung hostel. Il le trouvait qu'il estoit fort mallade; ne targit guère qu'il mourut et donnait au dit Andrieu de sez biens.

Or demouroit Phelippe avec son maistre; mais tant luy ennuioit que merveille pour la langue qu'il n'entendoit mye bien et aussy pour les conditions des gens. Et estoit moult bien avec son maistre; mais le dict maistre se vout ung peu eslever encontre le duc de Callaibre son maistre en contredisant à aulcune affaire qu'il luy avoit commandée, touchant son office, par quoy il fut dejepié et cassé fuer de son office. Et pour cest cause acomencèrent à faire plus petit depens et n'habilloit ne ne vetoit mye le dict Phelippe comme il devoit faire et luy vint encor beaulcop d'empêchemens par quoy les choses se rempiroient aides de mal em pis. Et tellement qu'il fust force au maistre de dire à Phelippe, qu'il ne le povoit plus soutenir et qu'il luy aideroit ailleur à querir parti. Phelippe estoit aissez content de s'en ailler mais moult luy deplaisoit qu'il avoit usé ses robes en son service et qu'il ne luy donnoit robe ny argent pour ses paines, et vouloit encore qu'il aillait demourer avec ung sien compaignon qui estoit homme d'airmes au dit duc, c'on appelloit Jehan Anthonne et estoit de Piemont, bien près de train, tant mavaix homme à servir que merveille.

Moult déplut au dict Phelippe de ce faire. Toutefois tant le tentait en luy promettant de le paier de ce qu'il l'avoit servi qu'il luy fit demourer; et avoit servi le dict Andrieu près d'ung an et s'il avoit mal esté, encor fut-il pis, sinon qu'il luy donnait ung peu d'habillement. Et quant il en vouloit parler ou pour demander congié, il estoit mal venu et bien batu aulcunes fois; car il ne couchoit que sus la paille ou sus le train, de jost les chevaux ou

sus le pavement. Et le vouloit le dict Jehan Anthonne tenir comme esclave ou serf de condition par tel qu'il n'oseroit servir dedans la cité de Naples aultre que luy, se par son consentement n'estoit, et tellement que le dict Phelippe s'en estoit une fois foui de luy et se vouloit lower avec ung aultre gentil-homme; mais quant il ouyt que ce n'estoit mye du consentement de son premier maistre, sy luy dit qu'il ne le loweroit point, se premier n'avoit de luy congié, car il ne vouloit point avoir débat et estoit la coutume des gens d'arme, telle comme vous oyez: que quant ils avoient ung serviteur qui les laissoit, nul ne l'oisoit prendre se par le congié du dict homme d'arme n'estoit.

Or quant Phelippe vit cela, sy s'en retourne en chiez son dict maistre et aprez plusieurs parolles qu'il eurent ensamble, le servyt comme de devant. Et puis s'en vint à son premier maistre nommé Andrieu, et luy dit comment que son maistre le traictoit et se il l'avoit vendu en ses mains. Mais il se print en escuser et luy dit que non et qu'il ne lui avoit que presté tant que dieu l'eust aydé à remettre en son office: et lui promist de luy faire donner congié.

En celluy temps vint à Naples le cardinal de Foines qui fut grandement festoié du roy et toutes ses gens. Et pour ceste cause mandait le Roy tous ses gens d'arme de luy et de ses fils et les fist garder en son chaitiaux c'on appelle Castelnova, qui vault à dire comme Neuf-chaitiaux. Et pareillement fist mestre bonne gairaixon à Castel de l'owe qui est dedans la mer à demy mil de Naples: pareillement au chaitiaux de Caponagne, où le duc son fils se tenoit: aussy en la tour st Vincent en la mer, pareillement à st Martin sus la montaigne. Car le mur de la cité n'estoit encor point fait, mais se faxoie tant bel que merveille comme on le peult veoir et tant espais que le plus gros chair c'on poult trouver eust bien allé pardessus et ung home de chacun cousté tout à leur aixe; et les tours tout massices, fors des archières pour traire et estoient de xl pas en xl pas loing l'une de l'aultre, et tout de pierre de taille par dehors. Et pour ceste cause fut mis le maistre Phelippe au chaitiaux du roi, c'on dit Castelnova avec les aultres pour garder. Cestuy chaitiaux est tant bel que nul ne pouroit croire et le fist faire le roy Alfonse. Aux quatre cornets sont iiij tours tant bien faictes que merveille et le pourtal de maibre hault et merveille et entaillyé de plusieurs pourtraitures de maibre blanc, belles et

plaisantes, et sont les murs tant espais qu'il y ait ung jeu de palme dessus du costé de devers la cité et au dedant est la court grande et plantureuse et sont arvoult entour où sont plusieurs gens de mestier qui la se tiennent qui besongnent pour la court. On costé de devers la mer sont ij salles par où on voit au loing de la mer: l'une est la grande salle réaille et l'autre est petite, et entre ces ij salles est la chaipelle du roy.

En celluy temps fut déquairtelé en quatre cartiers ung home et l'ung des pourtiers dud. chaitiaux dud. roy partant qu'ils avoient voulu faire eschaiper les princes que le roy tenoit en prixon au dit chaitiaux. Ces princes que je dis furent prins quant Phelippe vint au premier au Naple et en fut déquairtelé une partie des plus grant come le sacretaire et son fils l'ung devant l'autre et des aultres aussy et estoit celluy sacretaire grant prince et les aultres furent boutés en prixon, come ung grant maistre qui estoit prince d'Aultemure et duc d'Andre et de plusieurs aultres signoiries estoit seigneur et estoit ung gros gras homme et avec lui furent plusieurs aultres seigneurs. Et la cause de leur prinse fut partant qu'ils avoient voulu traire le roy et le bouter fuer du reaulme pour y mettre le duc Régne de Lorraine, et n'en eschapist de tous les princes que le conte de Valle qui escusait la chose et aussy eschapist le prince de Salerne qui s'en fouyt à Salerne sa cité et là se défendit du roy Farande, puis se partit et s'en alla à Rome et abandonna tout son pais au roy lequel le donna à ses enfans, tant celuy là comme le pais des aultres princes; et entre les aultres le second fils du roy appelé dan Phedrich qui estoit prince de Tarente olt en sa part le pais du prince d'Aultemur qui estoit en prison et print sa fille à femme et l'aillait espouser à sa cité d'Andre au pais de Poulle, du temps que Phelippe demouroit encor avec son premier maistre Andreu. Et y aillait le dict Phelippe avec son dict maistre à la dicte cité d'Andre qui est de Naples au dellà environ c mil italiennes. Comme le chemin cy aprez le déclaire.

Sy se partirent de Naples et sen aillèrent à Marillain, de Marillain à Naule, à Baenne, à Montefort, à la Villine: de là à l'Atripaude, de l'Atripaude à Praide, à Torraise, à Mirabelle à la Gronde Menade, à Pocaïrin à Gervailde, à Montelionne, à Baillaide, à la Cidoine, à Aiscuelle, à la Velle, à Mourainne, à Andre, à laquelle se faizoit la dite feste que s'y fist moult grande



et moult solainelle et paissairent par toutes ces villes que en aillant, que en retournant.

Or pour retourner à nostre premier prepos, du temps que le cardinal de Foiez estait à Naiple, Phelippe et Jehan Anthonne, son maistre estoient avec les aultres au Castelnowe et couchoit chacune nuit ès allées du dit chaitiaux et y forent tant que le cairdinal fut à Naples qui loigioit en la maixon du prince de Sallerne.

En celluy temps vinrent à Naples les galiasses de France chairgées de mairchandise comme elles ont à coustume de chacun an venir au moix d'aoust pour vendre leurs denrées à la dowaine à Naples (c'est ung lieu ainsy nommé) et quant elles orent fait et vendu l'une s'en vouloit retourner en France à Aigue-morte chairgée de bléf, et les aultres s'en vouloient ailler en Aillixandrie quérir aultre diverses mairchandises.

Or fist tant Phelippe à son maistre qu'il luy donnist congié par le moien de son premier maistre; et luy trouvait son premier maistre ung homme de Bourge en Bary qui luy promist luy faire ses depens jusque là et le patron de la gallée luy donnaist son passage: mais il se tenoit tousjours de cost Jehan Anthonne tant que les gallias s'en aillèrent.

Or demourèrent les dictes gallias plus qu'elles n'avoient dit et ennuiait au dit Jehan Anthonne, parlant qu'il avoit jà aultre serviteur, et dit à Phelippe, puis qu'il avoit demandé congié qu'il s'en aillait ou il ne luy donroit mye quant il voudroit. Or n'avoit Phelippe point d'airgent, car son maistre ne l'en avoit point voulu donner.

Sy s'en aillait le dit Phelippe en cour de don Phedrich l'aultre fils du roy que cy-dessus avons parlé, car luy et toute sa cour ne parloient que François et estoient des pais par deçà la plus part et y avoit esté marié le dict prince de sa première femme et se avoit tenu grant pièce avec le due de Bourgongne, du temps qu'il estoit devant Nancey. Et pour ce Phelippe se aillait rendre en celle maixon et tint avec ung gentil-homme tant que les galiasses s'en iroient.

Ce temps pendant vint ung gentil-homme de la cour à Phelippe qui luy dit que s'il vouloit demourer avec luy qu'il luy donroit bon gaige. Phelippe considérant qu'il n'avoit point d'airgent et aussy qu'il congnoissoit celluy maistre estre boin et que les aultres serviteurs qui l'avoient servi, y avoient boin temps; que puis qu'il

avoit congié de son maistre, qu'il y demouroit et s'y luit chacun moix un quarlin; et plusieurs aultres avantaiges qu'il en avoit. Or fut lowé à celuy là c'on appelloit seigneur Guillaume le guairçon. Nonóstant qu'il n'estoit point gentil-homme de grant lieu, car il estoit sonnateur du prince, bien privé et amé de lui, et juoit du re-becanette avec les aultres soneurs; et aussy combien que Phelippe fut son laiquals, car il alloit de pied partout avec la court, sy estoit-il plus aixe et mieulx logié que jamais n'avoit esté, et en avoit moult d'avantaiges tant qu'il ne dépendoit rien de son lowier.

En celuy temps vint à Naples l'ung des fils du roy qui estoit bataird et s'en estoit foui du roy son père quant il estoit encor bien jonne, et s'en estoit allé demourer de cost le grant Turc, lequel le norry comme l'ung des grants de sa cour et luy dennoit terre et possession pour luy vivre. Et y demouroit le dit bataird grant temps, et quant y vint en l'entrée du reaulme de Naples y mandait au roy son père sa venue, lequel luy fist grant bien venue et avec grant gentillesse, de ducs, de princes, de comtes, d'archevesques et d'avesques luy vinrent au devant avec menetres et trompettes et plusieurs instruments. Et le vinrent trouver à ung mil de Naples qui estoit tout apareillié et monté sus genecte et vetu tout à la moude de Turquie et avoit avec lui plusieurs serviteurs turcs. Et en telle estait s'en vinrent à Naples. Après sa bien venue faicte et plusieurs jours après le roy luy aissignat terre pour lui et pour son estat entretenir. Mais il acomençait à mener le plus infame et ort estat de jamais, car il n'avoit prins que tous malvaix guairxons de sa cour et menoit sa vie comme ung folz, come on dixoit; et pour ceste cause le roy le fist mettre en prixon au Castel de l'owe, qui est en mer auprès de Naples et est moult fort chatiaux: Puis aprez bien demy an, à la requeste d'aulcuns grans seigneurs, le roy le fist mettre dehors. Et fut celuy bataird fait evesque d'ung evechié au dit reaulme, et dieu pensez quel evesque qui avoit esté toute sa vie en Turquie avec les infidelles et quel pasteur et ne savoit ni A ne b.

Ne tairgist guère que le prince d'Aultemure, c'est assavoir don Phedrich, s'en vout aller veoir sa femme qui estoit bien grosse d'enfant et demouroit à Andre sa cité en Poulle. Or se mirèrent en chemin et Phelippe et son maistre avec; et s'en allèrent de bonne ville à aultres tout par le chemin que aultres fois avoit esté. Ils



demourèrent environ ung mois à Andre qui est au pais de Pouille et fut la princesse acouchiée d'ung fils. Puis se partirent toute la cour et en chasse et vollant s'en alloient par tout le pais de Pouille et par le Baselicquaitte jusqu'en ung pais nommé Callaibre. Sy se partirent de Andre et s'en aillèrent premier à Quairaitte, de là à Rowe et puis à Aultemure; après à Mateire qui est ung cité en ung hault et croys qu'il n'y ait my xx maixons qui soient murées fuer de terre, comme je croys; mais sont toutes cawes entailliées dedans la roche qui est bien tenre à taillier et est la ville enfondue au millieu et en celluy fonds cy est une petite montenette sus quelle est l'eglise cathédrale, essute moult belle et grande et haute tour. Et les maisons sont l'une sus l'autre, contre la montaigne en telle manière que les ties couvertures desour des dictes maixons font la rue de devant les aultres maixons qui sont encor plus haultes et tousjours ainsy en montant à mont la ceuste et ne voit-on que les chaiminées des maixons desfuer terre et n'y ait nul huis derrière, comme on porroit dire à Mets devant les Lombairts, en Saune rue, excepté que les maixons y sont mureés à Mets et là n'y sont mureés fort les huxeries et fenestres, chaiminées et aultres ouvraiges semblaibles, qui est une terrible chose à veoir et fort à prendre.

De celle matière se partirent la cour et s'en aillèrent à Montescailleuze qui est moult hault située et logeait le prince à une religion de st Michiel où sont moines de st Benoit, dedans la ville: de là à la tour de Mair. Et est bien la dite tour de Mair bien c et l mille de là Naple; puis furent là une quantité de jours, et s'en retournait le dit prince à Andre, et Phelippe demandait congié à son maistre quant ils viurent à Aultemure pour aller avec des aultres compaignons à st Nicollays du Bair qui est bien une journée de coustier d'Aultemure sur la mer de Pouille. Or s'en aillirent par une bonne ville nommée Aiqueme et puis à st Nicollays du Bair et son maistre luy avoit chairgié une lettre pour pourter à ung prestre de l'eglise de st Nicollays en luy priant qu'il leur vouxist donner de la maine ou de l'huile du dit st Nicollays, car autrement n'en heussent-ils point heu. Quant ils viurent là sy firent chanter une messe de devant l'autel et grote dessoubz le grant autel; car là gist le corps st Nicollays: puis apres le prestre entre derrière l'autel en ung lieu encore plus bas pour prendre de l'huile et en print ij fiolettes plaines et ces fiolettes furent mises dedens boitte des blanc-

fer ; puis les donne aux compagnons pellerias. Phelippe en olt une.

L'église de léans est assez belle et grande et la cité aussy et y ait ij clochiers en l'église et ij aussy en l'église catedralle de la ville. Et y ait de part et d'autre du pourtal de l'église ij bœufs de pierre de mabre qui ont en leur teste proprement cornes de beuf empées; et dit-on à la ville que ce sont les cornes des bœufs qui là portèrent le corps st Nicollays, car chacun vouloit avoir le corps devant sa maixon pour les miracles qu'il faixoit au temps qu'il mourut, car ils estoient paiens.

Or s'en retournerent de st Nicollays à Betonne; de là à Rowe, puis à Quairaitte, et après à Andre où estoit desjay le prince. Puis apres plusieurs jours Phelippe et son maistre s'en aillèrent à la cité de Traine qui est à vij milles de celle d'Andre et est moult belle, essute sus mer pour se esbaitre; puis s'en rallirent à la cité de Berlotte, port de mer moult ancien, et est celle ville là où on couronne tous les rois de Naples et n'y à de Traine que vj mille, ne d'Andre que vj mille et ainsy ces iij cités sont comme ung trappe, les ij sus mer et l'autre c'est assavoir Andre est sus terre.

Après ces choses le prince retornist airrière à Aultemeur et fut bien iij moix qu'il ne fist aultre chose que tournoier par ces villes et cités, tousjour en chaissant et luy vint visiter son frere le duc de Callaire, et tousjour Phelippe tout à piedz avec. Puis après s'en vout retourner à Naples par ung aultre chemin qu'il n'estoit venu et par le pais d'Abrusse: et premier d'Andre viurent à Cainouze que ceulx du pais disent que au temps passé souloit estre moult grandre, come il appert encor en plusieurs lieu: de là à la Tour de la mer; de là à la Cherinoille, puis à Fange, puis à Troies; puis quant ont passe la cité, on passe par le mont de Crepecourre et puis on vient à Benivente qui est fort cité et en Sienne que le pape tient au reaulme de Naples, et la conquetist Rollant, com disent les histoires du pais, rencontre le roy Ciprienne et la donna à l'église romaigne; car le pape y avoit tenu le siège vij ans et ne l'avoit poullu guainier. De là vinrent à Caiesse, puis à la Cherre et puis à Naples.

Ne taigist guère que Phelippe s'en raillait avec son maistre aux nopces d'ung gentil-homme à une ville c'on dit la Cawe près



de Sallerne: et s'en aillirent par Nuchiére; la firent moult grant chière une semaine tout entiere, car son maistre juoit des instrumens avec ceulx du roy et apernoit le dit Phelippe à jower du rebecque et les faixoit luy meisme, dont son maistre l'amoit bien pour sa subtilité et aussy luy faixoit bialcop d'avantaiges. Puis la feste faillie s'en retournèrent par Escaiffaite et par la Tour du Grec et par Naulle et par Marillain et vinrent à Naples.

En celluy temps y olt ung homme brulé pourtant qu'il s'avoit voullu prendre à une jement, et ung aultre olt les ij mains copées pourtant qu'il avoit frappé ung sergent qui le vouloit prendre pour debte: ung aultre fut pendu, qui avoit roignie les monnoies: ij aultres furent pendus et brulés, c'est assavoir le grant père et l'avelait et le fils eschaippait pourtant qu'ils avoient fait fausse monnoie et eussent esté bouillis on l'huile, se n'eust esté par grant prière et grant don: et tout cella vist le dit Phelippe.

Après bien demy an s'en retournirent à Andre par les chemins que avez oy et demourèrent encor bien ij ou iij mois en tournoiant le pais, comme vous avez oy; puis retournirent à Naples. En celluy temps que Phelippe y fut se firent de moult belle jostes réalles et y jotait une fois le duc de Callaibre et gaignaist le prix et ses ij fils le prince de Capua et Alfonse.

Ce temps pendant, Phelippe estoit ades en atendant aventure pour s'en retourner au pais devers son père: car bien se pensoit que son père en menoit grant dueil pour luy et l'en faixoit souvent le cuer mal quant il y pensoit et eust bien trouvé à aprendre aucun bon mestier au pais et pareillement office en cour, car le prince avoit parlé à lui plusieurs fois; mais il ne s'y osoit bouter, de peur que s'il trouvoit aucune bonne aventure pour s'en retourner, que son maistre qui l'apprendroit ne le laisserait ailler, sil n'avoit fait ces années. Et ainsy attendoit aides de jour en jour quelque ambaxaide ou aultre pour s'en retourner et qu'il ne dépendit ce peu d'airgent qu'il avoit gagné avec son dernier maistre et estoit bien honnestement habillé: car il l'avoit servy plus d'ung an et n'eust servy aultre maistre tout le temps qu'il heust demouré au pais et avoit le dit Phelippe demouré à Naples avec ces iij maistre l'ung parmy l'aultre iij ans et demy.

Or vint que le roy de France avoit envoié aucuns dons à

roy de Naples, pour laquelle chose le roy de Naples luy vout
envoier des chevaulx avec ung gentil-homme qui aillait avec pour
ambaxaide et serchoit gens par tout pour mener les dits chevaulx et
pour gaignier argent Phelippe y fu reçu avec pluisieurs aultres qui s'en
voullioient retourner en leur pais, qui estoient l'ung de Bourgogne,
l'autre de Savoie, l'autre de France, de Gaiscongne et ainsy des
aultres et se lowèrent au dit ambaxaide, tellement que chacun
gaignoit chacun jour ung quarlin pour avoir chacun la chairge de ij
chevaulx et devoit aller à piedz et les mener par la bride. Et
ainsy print Phelippe congé de son maistre et de tous ceulx de l'ostel
qui en furent moult courcés, et se partirent la dite compaignie de
Naples par une veprée en awoust, avec le heraults du roy de
France et avec un mairchand de chevaulx qui estoit de Provence,
qui avoit environ xv chevaulx; et vinrent couchier ceste nuit à la
cité de Verse. Lendemain se partirent et allèrent couchier à la
cité de Capua, puis de là s'en allèrent tout le chemin c'on vait en
Rome par terre comme le chemin s'ensuit: de Capua à Sesse, à
Molle, à Ytro, à Terachine qui est la fin du réaulme et la première
ville du pape; de là à la Case nowa, à Sermonette, à Melitre,
à Marin, à Rome. Et là furent ij ou iij jours à l'ostel au
Soleil, et puis s'en retournèrent tout par le chemin que Phe-
lippe estoit venu jusques à Castel st Jehan en Lombardie,
auquel lieu laissèrent le chemin des monts st Bernaird et prinrent
le chemin de mont Cenis comme les villes s'en ensuient: et
premier de Castel st Jehan à la Seradelle, à Castel de Voqueire,
à Ponteilon, à Tortone, à Alixandre, à Felicen, à Aistre, à Ville-
nowe, à Moncaillie, à Trivoulce, à Villain, à Suse, à Noveillaize,
à la Ferrière, à mont Cenis: puis de là les mons Cenis vinrent à
Bourgue, de là à st André, à st Michiel, à st Jehan de Morienne,
à la Chambre, à Aiguebelle, à Monmelian, à Chambéry, à
Aiguebelette, au Pont de Biau-vouxin, à la Tour du pin, à Bourgun,
à la Werpilière, à Lion et là furent ij ou iij jour, pour jour de
Toussaint: puis de Lion à st Martin, à Fleur; de là à l'abatie qui
est ung lieu de Plaisance au pais de la Biauce et estoit à monseigneur
le grant auquel devoient demourer les ij chevaulx que Phelippe
gouvernoit et ne cuidoit aller plus loing avec le dit ambaixaide: mais
l'ung de ces chevaulx fut poussif par quoy il s'en aillait tousjour
oultre cuidant aller au Paris. Mais il leur fut dit que le roy se



tenoit à Tours en Touraine, par quoy Phelippe se ennoit d'aller plus avec eulx et demandait congié à son maistre, puis qu'il avoit esté jusques à la dite abatie ou ses chevaux devoient demourer; mais le dit ambaixaide ne luy voult point donner et vouloit qu'il aillait tousjour avec les aultres. Phelippe conciderant le mal temps qu'il faisoit et qui avoit bien fait son voiaige et que il se eslongeoit tousjour de Mets s'il alloit plus avec eulx et pensa qu'il n'iroit plus gaire loing avec eulx. Toutefois se partirent de là et allèrent en ung lieu nomme la Grange, de là à st André, de là à la Pecodiére. Et quant ils vinrent là et que Phelippe vit qu'il ne pouvoit avoir congié de son maistre, il se pensa qu'il le prendroit, veu qu'il avoit bien fait le terme qu'il luy avoit promis. Et se partit de là par une matinée bien matin pour retourner à Lion par ung aultre chemin plus court que cil qu'il estoit venu.

Le temps estoit couvers et la lune luisoit et cuidoient tuit qu'il fut jour, adonc quant il olt mis à point ces chevaux, il se partit secrètement et tint le chemin c'on luy avoit ensignée; mais je vous veulx conter une aventure qui luy avint. Quant il vint bien à demy lieue loing de leur logis, la lune se mussa et devint nuit et estoit Phelippe seul et pour luy et ne savoit les chemins. Toutefois il cheminait aides oultre et ainsy qu'il cheminoit, s'en aillait bouter dessoubz ung gibet où il pendoit ung homme tant bas qu'à bien petit que le dit Phelippe se hurta contre luy, parce c'on ne veoit goutte. Toutefois il fit le signe de la croix et dit ung profundis et passe oultre. Puis se print fort à venter et le temps à oscurecir et s'en aillait le dit Phelippe; arive sus un estang et ne pouvoit trouver manière de passer, et serche tant dessus et dessoubz qu'il trouvait une petite sentelette par laquelle il passa; puis à grant poinne fist tant qu'il ariva à villaige et se alla mettre devant l'église en attendant le jour, car il avoit desjà bien cheminé ij lieues et fut encor là bien une heure et demie devant qu'il fut jour.

Quant il fut jour il se part et trovist ij jannes gairxons, qui alloient à Lion et il s'accompagne des dits gairxons; puis s'en vinrent par st Germain, de là à Roanne, à st Siforien, à Tairaine, à Ponquaray, à Brele, à Lion. Il atendit là ung jour ou ij, pour trouver compagnie, puis se partit et s'en vint à Ance, de Ance à Ville franque, puis à Belle ville, de Belle ville à Macon, à Tourneü, à Chailon sus Sonne. Quant il y vint, là trovist ung compaignon qui

lay dist que à Mets avoit grant guerre et que ung nommé Crance et ung nommé monseigneur de Bassonprier courroient fort au pais; pour laquelle chose Phelippe avoit intention de soy habillier en ce pais là, mais il se pensat qu'il atendroit jusques à Mets. Et estoient les yaves sy grandes qu'ils ne pourent entrer à Chalon, s'il n'entroient en une nef parmy les pres. Puis se partist de là et trouvaist ung joanne clerc qui venoit de Lion et s'en venoit à ung villaige en Loreine nommé Lorey à ij lieue près de st Nicollays. Sy s'accompaignèrent ensambles et s'en vinrent à Biane, de Biane à Notredame du chemin, puis à Noient, de là à Dijon, de Dijon à Langre, et quant ils vinrent là, sy olt grant paine de passer pour les passaiges du roy qu'il failloit paier et y olt plusieurs malvaixes rencontres que à grant paine pout-il passer, tant ès bois comme ès ville et aussy que les chemins estoit tant mauvaix c'on ne pouvoit pis et n'y avoit sy petit ruissiaux qui ne fut une rivière de Langre à Neufchaitiaux. Puis s'en aillirent par le Pont st Vincent et aillirent couchier à Lorey enchiez le père de son compaignon. Lendemain print Phelippe congie de lui et viint à st Nicollays bien moulié, dieu scet coment. Quant it fut là et qu'il oy parler de la guerre et c'on ne laissoit passer homme de Mets qui ne fut rué jus et destroussé, il olt grant pavoir et ne savoit quel conseil prendre, car il avoit jà rencontré le jour devant plusieurs gens d'arme. Toutefois il se pensa qu'il passeroit et qu'il contreferoit sa langue, par quoy il ne seroit point cognu et fut toute la nuit à penser sus cela. Puis lendemain, se partit et en ailloit mengeant ung mourciaulx de pain come ung eoguin, contrefaisant du fol affin c'on ne l'aretist pas. Mais à saillir de st Nicollays il fut rencontré du dit Bassonprier lequel entroit à st Nicollays bien acompaignié de gens armes et il fit retourner ij de ses hommes, lesquels s'en aillirent attendre le dit Phelippe de cost une petite chapelette nommée la Madellaine, en deçay de st Nicollais. Phelippe vit bien tout le train et s'avoit pourveu de réponses et mourdoit tousjour dedans son pain et s'il n'eust esté bien avisé, il estoit en grant dangier d'estre perdu.

Lors quant il fut arrivé près de la dite chaipelle, là ou ils l'atendoient, l'ung des compaignons lui vint à devant et lui dit: Aresté, dont viens-tu? Respondit Phelippe: Je viens de Rome. Ha; dit-il, tu es de Mets. Tesmoin, dit l'autre, je ly ai oy demander

le chemin à Mets. Phelippe se print à escuser moult humblement et dit que sauve le dit honneur, qu'il estoit de Genevre en Savoie, et print à parler savoien et dit qu'il avoit servy ung maistre à Rome qui estoit de Lorene et aussy qu'il avoit esté en fourtune de mer, par quoy il promit le voiaige à st Nicollays et à ma dame ste Bairbe.

Adonc luy dit l'ung et jurait que par la chair qu'il se mentoit et le prinrent moult fort à menacer de le jecter en la riviere s'ils trouvoient deffault en lui. Phelippe estoit toujours reconforté et leur donnoit tousjour response suffisante à ce qu'ils luy demandoient. Adont ils luy demandent qu'il pourtoit en son fairdelette; repon: ce sont mes bague et habillemens, car il y avoit pluisieur besonnes. Adont luy deffirent et trouverent dedans livres en italien, qu'il rapourtoit et cuidoient que ce fussent lettres qu'il portist pour ceulx de Mets. Aussy ung gippon de satin et ung hoqueton et des semences etrainges et moult d'aultres baguettes.

Et pourtant crurent plus fermement que ce qu'il dixoit fut vray. Et avoit l'ung d'eux esté à Naples et lui demande pluisieurs choses dont Phelippe lui donnist bonne response.

Quant Phelippe vit qu'il eschaiperoit de leurs mains, après plusieurs menaces, qu'ils luy avoient fait, sy fit maniere de doubter ceulx de Mets et se consille à eulx s'il y oseroit bien passer et aussy leur prie que il leur pleut de luy donner enseigne par quoy il peult passer par le pais et que d'aultrez ne le vouxissent mye serchier comme ils avoient fait, veu qu'ils n'avoient trouvé en luy que bien à point.

Adont luy donnent l'ung d'eulx enseigne certaine par quoy il passait tout aultres dangiers et n'eust ja passé jusqu'au Pont-au-Mousson sans estre prins, se n'eust esté les enseignes qu'ils luy donnoient. Et s'appelloit celuy-là Grégoire, lequel depuis aidait à prene le dit Phelippe comme vous ores cy après.

Or chaminait tant le dit Phelippe qu'il vint à Nancy et passait tout parmey de Nancy; vint passer Mozelle à dessoubz de Frowaulz (qui estoit moult grosse) et eust à grant peine passé, se n'eust esté le bataird de Lorraine, avec qui il passait; de là vint au Pont-au-Mousson et fut interrogué en moult de lieux dont il n'eust point eschappé, se ce n'eust esté les enseignes qu'il avoit de Grégoire. Puis fist tant qu'il arriva dessus Joey, de là vit la cité, la-

quelle il avoit tant désiré, et s'en vint à Joey en la maison de Mengin qu'il avoit donné la clef et la letre quant il partist, comme cy devant est dit, lequel le huchait bien venant et se contaient l'ung l'autre de leurs nouvelles.

Puis, dit Phelippe à Mengin, il fault, dit-il, que demain venes avec moi à Mets et acheteres du draps pour moy vetir et tout ce qu'il me faudrai et je vous baillerai argent assez car je ne me veulx mye monstrier à mon père tant que je soie bien en point. La nuit passait et lendemain s'en vinrent à Mets et achetèrent draps et tout ce qu'il luy failloit, tant qu'il estoit tout neuf depuis la teste jusqu'au taulons et comandait às couturiers que ses robes fussent faictes la nuit, pour le lendemain et retournirent arriere à Joiey pour celle nuit. Le lendemain revindrent à Mets et s'habille de ses neufs habits, puis se sont deinné et ce fait s'en vait le dit Phelippe devers la maison l'abbé de st Mairtin; car là li avoit-on dit qu'il trouveroit son père, car il estoit maire au dit abbé et se tenoit à Mets pour la guere acomenciée et sa femme se tenoit encor à villaige. Son père n'estoit point pour l'heure chiez le dit abbé et firent attendre Phelippe jusque près de la nuit; car ils cuidoient avoir ung pot de vin de son père, avant qu'ils luy dissent qu'il fut revenu. Et se n'eust esté un baibier qui le vint rongnier ses cheveux chiez le dit abbé et puis s'en allait, le dit au père de Phelippe, lequel ne savoit encor rien, et n'en heust encor rien seu, se le dit baibier ne lui eust dit.

Adont s'en vint le dit son père, lequel estoit pour l'heure allé soupper chies sa fille, et tumait presque une quarte de vin qu'il tenoit, de joie et de haite qu'il heust quant il atandist les noweles de son filz duquel n'avoit oy nouvelle, il y avoit v ans. Et s'en vint tant courant qu'il suoit quant il vint là et incontinent qu'il le vit, il embrasse son filz loingue pièce sans povoir mot dire et quant il peult parler, il luy dit tout en plorant: Mon enfant, tu soies le bien venus; comment ais-tu tant fait de mal à ton povre père par ta loingue demourée. Or maintenant, je veulx bien morir puisque je l'ay veu devant ma mort. Et cela dixoit il de joie qu'il avoit de sa venue, car il l'amoit moult. Et aussy, Phelippe n'eust encor point revnu, se ce n'eust esté pour l'amour de luy, et qu'il en doutoit le péchié, et eust apprins quelque bonne airt, ou mestier; car tousjour son cuer s'y adounoit; maix comme vous avez oy



cy dessus, il ne se vouloit point mettre sugect ne ung ans, ne deux. Et quant il vist son père ensy plorer incessamment et qu'il estoit ensy devenu maigre et hideux pour l'amour de luy, sy le print à comfoter tant qu'il peult. Puis on appareillait à soupper enchies le dit abbé que le père Phelippe paiait tout et furent servy moult grandement et devisèrent de plusieurs choses joieuzes.

Apréz souppes, chacun s'en aillait couchier quant temps en fut. Jehan Geraird et Phelippe son filz s'en aillirent couchier ensemble en leur maixon et devisèrent de beaulcoubt de choses ensemble, car son père ne se pouvoit aissez resjoir de luy et de sa venue que tant avoit désirée; puis lendemain chacun le huchoit bien venant, privés et estranges. Deux ou iij jours aprez s'en aillirent à Vigneulle luy et son père, montés à chevaux et n'en savoit encor rien, sa dame, qui estoit sa mairastre, laquelle en fut moult joieuse. Et ensy firent grant chier par l'espaice de iij semaines ou ung moix. Après demourait Phelippe enchies sa suer bien ung moix ou ij.

Ce temps pendant couroient les anemis de Mets par le pais d'entour, et faisoient du mal asses et vinrent une fois au chemin de Goux pour cuider prendre dez gens d'Ars et d'Ency qui revenoient du mairchié de Goux. Mais les soudoiers de Mets en estoient avertys et leur coururent sus et mirent à mort ung jonne jentilz homme, de quoy le duc en fut moult courcé et lez enchainèrent ceulx de Mets jusques à Goux.

Lez principalz de ceste guere et qui la faisoient estoit Crance, ensy nommé avec tout ses aidans, qui estoit filz à la Grantbairbe lequel dixoit c'on avoit tué son père à Mets mauvasement, comme vous avés oy cy-dessus. L'aultrez estoit le seigneur de Bassonprier et tout ses aidans, et prenoient guere pour aulcune mauvas querelle, faignant que le duc ne leur faisoit mie faire; mais le dit duc consentoit tout.

Ne tairgist guère que messeigneur de Mets heurent ung nommé Cappellaire qui avoit deffié le duc de Lorraine pour aulcune chose qu'il luy demendoit et avoit assemblé une quantité de manvaix gairxons avec luy et coururent en la duchiez de Bar et ramenèrent moult de butin tant en beste qu'en aultre chose. (Tellement estoit gros le butin que ung jour je vis donner une chievre pour iij s.) Mais messeigneur de Mets ne vourent point souffrir qu'il le ven-

dissent à Mets, partant qu'ils n'avoient encor point guere ouverte au dit duc; mais faindant que les seigneur n'en estoient consentans s'en alèrent vendre au preys et Soube de cost et Martin qui est terre de Lorraine.

Ung petit aprez vinrent aucuns Lorains et prirent une plaice nommée Secout et bouterent dez feus et firent du malz au pais. Les nouvelles en vinrent aux oreilles de messeigneur de Mets; sy firent leur mandement secretement par la ville et la nuit en suivant sortirent de Mets en belle compaignie tant secretement qu'ils peurent et aillèrent mettre leur embuche devers Nomeny. Et les avant coureus aucuns s'en aillèrent, courant par devers Nomeny et aretèrent aucunes femmes qui alloient au mairchié et firent manier de faire du malz bialcopt.

En la ville y avoit aucuns gentils hommes du duc comme le jonne comte de Salme et d'aultrez une quantité et quant ils virent ceulx de Mets à sy petit nombre, sy s'aremaient et saillirent au champz, les cuidant tuit avoir à leur voullunté. Et quant ils le virent sy s'en fouyrent le chemin de Mets et les Lorains tousjour aprez tant qu'ils viarent en droit de l'embuche laquelle saillit sus eulx et y olt là dure escarmouche, car les seigneur de Lorraine estoient prins devant et darier. Et y fut prins celluy jonne comte de Salme et le biaux Gyray et George d'Anser et furent amenés à Mets; et n'y olt ij ou iij dez tués des Lorains et les aultres s'enfouyrent à Nomeny et les Messains après et s'ils heussent tousjour poursuit ils heussent prins la ville; mais ils heurent pavour de plus perde. Sy s'en retournerent à Mets; il y olt ij verlet d'ostel de Mets prins des Lorains et menés en Lorraine qui furent tant que la guere durait. Quant ils vinrent à Mets, dieu scet quelle joie chacun avoit pour les seigneurs qu'ils amenoient. On les menoit en la maison de la Barlette et là furent guairdes tant que la guerre durait et estoient gairdes de ij soudoiers et de ij bourgeois par semaine et se rechainjoient toutes les semaines. Crance y fut presque prins, mais il eschappait, de quoy lui fut biaux car il eust esté mal venuz. Au temps que ces choses se fasoient Phelippe fut mis et lowés par son père enchies Dediet Baillay, le mairchamps pour aprendre l'airt de drapperie et de chaussetrie.

Ung poc aprez, le duc de Lorraine deffia la cité et tous les habitans et fut guere ouverte et vint mestre le siège devant l'eglise



d'Aney. Les bonhommes du villaige qui estoient une grande quantité de jonne gens, femme et enfans se retraitent à leur eglise avec tout leur bien, car ils n'avoient rien fouis à Mets. Et se deffandirent encontre les dits Lorains moult vaillamment en attendant secours; car messeigneurs de la cité avoient envoié quérir gens d'arme de tout cousté à leur ayde. Les Lorains traioient incessamment et de groz batons; ceulx de dedens ne failloient mye aussy, car ils avoient de bons batons; et furent iij sepmaines ou environ, que on voioit aultre chose que de leurs traits et dès Mets, ausy cler que merveille. Les bonhommes de dedens tuirent aissez de Lorains, tant c'on dixoit qu'il en y avoit biaucopt dez nawrés et des morts et de grant gentilz hommes. Monseigneur de Bassonprier fut trait que jamais n'out plus guère de santé.

A la dicte eglise y avoit tant seulement ij soudoiers de Mets; les Lorains aisailloient incessamment et tousjour y en demouroit des pieces. En la fin ils prinrent des grandes cewe qui estoient au villaige et les mirent és foussés et l'aseillirent de tout cousté et tellement qu'ils leur donnirent tant à faire qu'il en y olt aucuns qui estoient dedans qui se rendirent leur vie saulve, et avallirent les pons et les Lorains entrirent dedans du costé devant, que les aultres se deffandoient du cousté derrier qui n'en savoient rien. Adont les Lorains mirent tout à l'espée tant qu'ils trouvirent sinon aucuns que aucuns seigneurs prinrent à rançon et prinrent les mors et en mirent bien iiij.xx en une fousse. Puis les femes vinrent à Mets au matin qui annoncèrent ceste nouvelle, plorant et braiant que c'estoit une pitié à veoir. Et y avoient les seigneurs de Mets envoié (celle nuitée là) du secourt, lesquels n'y vinrent point à temps, et rencontrèrent les dites femmes et retournèrent à Mets.

Après ces choses prinrent les Lorains tout le butin et pendirent ung gentil compaignon d'Aney à ung arbre nommé le malz Perin, pourtant qu'il avoit sy bien fait son devoir dedans la plaice et avoit blessé plussieur seigneurs Lorains et aultres.

A ceste guere, tous ceulx qui estoient soubgects à Mets se retraitent en la cité: et croissoit tousjour la guere de plus fort en plus fort et couroient incessamment les ung sus les aultres. Or vinrent en quaresme à Mets le capitaine Jehan de Vy et le capitaine Almerande, le capitaine Blancheron, le capitaine Jenon, le bataird Courdon, des contés d'Allemaigne et moult d'aultres que capitaines

que seigneur tant à cheval comme à piedz, et firent tuit le serment à messeigneur de Mets; car on les avoit mandés de tout cousté et fut fait Louis de Wauldre capitaine général et estoient environ xvj ou xvij cens chevalx et de piedz une bonne compagnie; mais ils ne vinrent point tout à une fois à Mets.

Le duc de Loraine pareillement fist une grande armée et mist le siège devant Loveny et ne fust guere là qu'il la print, bouta tout en feu et en flame et rua une partie par terre, puis se part s'en ralla à Verny et en fist autant come au premier tent qu'il n'y olt place qui ne tramblait devant luy et n'avoient nulle voullunté messeigneurs de Mets d'en tenir nulle, fors ij ou iij, et surtout tindrent Wery car ils l'avoient moult bienourny de gens et de vivre et de trait.

Or crexoit chacun jour la guerre tellement qu'ils prenoient des groz butins en Loraine et les amenoient à Metz, bruloient villaige et grange et faxoient moult de malz et awoient des prisonniers tant que merveille; les Lorains pareillement venoient courre par autour de Mets et faxoient du mal tant que merveille. Une fois les gens de villaige s'en estoient allé courre en Loraine bien avant et avoient prins gros buttin, mais ils furent rencontrés de Crance et presque tous mis à mort ceulx qui estoient. Une aultre fois, lendemain de Paicque s'en aillirent monter les bons hommes sus st Quentin et furent rencontrés des Lorains et chassés de bien près; nonostant ils faixoient moult de malz au pais de Lorainne et en aillirent une fois bien avant en Loraine eulx xxix homme; sy en ramenèrent xxx des Lorains qu'ils avoient prins à une eglise. Ne tairgist guère qu'ils boutirent le feu à Noeroy devant Mets et ardoient presque la mitiet de la ville pour celle fois et amenirent grant butin. Mais devant que la guere fut fournie ne faillie, ils y rallèrent plus de iij fois, tellement que ce qui avoit demoure la premiere fois à bruler, le fut les aultres, et fut presque tout le clochier brulé, les cloches fondues, et tant de malz se faxoient par le pais d'ung costé et d'aultre que c'estoit pité à oyr raconter et encore plus à veoir.

Le duc de Loraine adont s'en vint mettre le siege au ste Raffine, et faixoient chacune nuit le plus grant feu que merveille des muées, et des paicciaulx des vignes et les gastoient tout et apourtoient les bois les planches et les tables des aultres villaiges



et apourtoient tout à ste Raffine, pour faire leur loigement et se fourtifierent fort comme en une bonne ville. La Hurte (c'est ung seigneur de Allemaigne ainsy nommé), estoit aidé sus les passaiges pour gairder qu'il ne venist nul à Mets qui ne fut rué jus. Et venoient bien vij.c Allemans pietons au secourt de messeigneur de Mets qui furent rués jus par le dit Hurte entre Tionville et Triere et presque tous mis à mort ou noés en Mezelle. Mais il en avoit encor trop à Mets qui guere ne vailloient de ces Allemans et en quaison-ton des pietons presque la mitiet, car ils ne vouilloient que yvrognier et taverner.

Après ces choses les Lorains prinrent Mollin et l'eussent brulé; mais à la requeste de messire Robert de la Mairche n'y firent point de malz. Lesdits Lorains venoient bien souvent courre jusque à la justice et les Messains avec leur gens d'airme en belle ordonnance venoient contre eulx et avoient les Lorains abatu la justice de Mets. Ils couroient les ung contre les aultres, mais jaimais n'osèrent les ij parties frapper l'une contre l'autre pour les artilleries et batons que chacune des dites parties menoit, sinon aucuns avant-coureus qui se torchoient et escarmouchoient trop bien, tellement quil en demouroit tousjour des pièces.

Aucune fois couroient par dessus st Quentin et venoient jusque en l'ile du Pont des morts; les Messains les rechaissoient jusques st Quentin. L'une fois estoit le dit st Quentin Lorain, l'autre fois estoit Messain et ne faisoient chacun jour aultre chose que de courir l'une fois cy, l'autre fois là. Et se vennoient mettre aucune fois en embuche à st Martin, cuidant entreper aucuns seigneur ou capitaine Messain, mais, la dieu mercy, n'y porent jaimais venir. Et pour ceste cause messeigneur de Mets firent couper tous les arbres d'entour le dit st Martin qu'il n'y en demourait nul et autour de Mets pareillement, et firent belle tranchié sus Waudrinowe et y mennoient chacun matin ij ou iij bonnes serpentines et gens souffisamment pour gairder le lieu; car les dits Lorains avoient menaicé de rompre la dite Waudrinawe et avoient encor mes dits seigneurs mis ij grosses serpentines sus st Illaire qui traoient jusque sus st Quentin. Et pour ceste chose les dits Lorains n'osoient venir sy souvent comme ils faisoient par devant Mets, sinon aucune fois en escarmouchant, et nos gens les reboutoient bien souvent.

Et ces choses faixant, furent aises toute Chaitel et Lessey

et plus des trois parts de Pleppeville et aussy à Longeville et messeigneurs de Mets par le conseil de messire Michiel le Gournaix et pour cuider gairder les plaices afin c'on ne logaist point entour, firent bouter le feu èz maisons de Mollin. Durant que ces choses et plusieurs aultres se faisoient le duc de Loraine et les seigneurs de Mets eurent plusieurs journées ensembles pour traicter de paix, mais ne se porent acourder, car nos gens de Mets faisoient de grant mal en Loraine et savoient mieulx ou courre que les Lorains et souverainement quant on estoit sus traictés de paix, se faisoient les malz. Nous gens s'en aillont une foix et ardont toute la Chassiées dont le duc en fut durement courcé et boutirent le feu en plusieurs villaiges entour de Mets pour ceste cause. Une aultre fois s'en aillèrent nous gens nuitement et bien secrètement fuer de Mets pour ailler assaillir le moutier de Rombairt, car là se tenoient grosses gairnixons tant de gens d'arme comme des bons hommes qui faisoient moult de maulz à messeigneurs de Mets ou aux subjects d'icelle. Et menèrent mes dits seigneurs avec eulx bonne serpentine et courtault et aultres engins pour assaillir, et en bonne ordonnance s'en aillèrent hors de la cité, bien secretement, car besoing estoit; car ils eussent fait plusieurs vaillances sus les Lorains durant la guere, mais ils ne pouvoient faire chose qui ne fut aussy tost revellée au duc de Loraine et ne pouvoient savoir dont ce venoit et partant failloit-il faire ces choses come en lairecin, car plusieurs durant la guere en avoient reçu la mort, partant qu'ils estoient escusés quant ils vouloient faire quelque chose. Et tout ce faisoit le traytre Jehan de Landremont et seigneur Genon le Lombairt, car le dit Jehan de Landremont estoit treize et du conseil de la cité et de la chambre et ainsy il savoit tout: aussy furent suspectes aulcunes aibbaye de dame. Et avoyent entrepris le dit Landremont et seigneur Jennon de délivrer la cité au duc de Loraine, eulx deux avec le chaitellain du Ponthieffroy nommé Chairle. Mais n'y porent venir, la dieu mercy, come serait dit cy apréz plus à plain.

Or pour revenir à prepos, s'en aillèrent nous gens devant Rombay et l'assaillirent par telle vigour qu'en peu de temps fut prinse; mais ce ne fut pas qu'il n'en demourat de nous gens en la plaice bien demy douzaine forcé. Monseigneur de Rolle y fut tué qui estoit d'Allemaigne, un vaillant jonne seigneur dont messeigneurs de Mets en furent bien courcés et fut enteré à st Faroy de devant



notre dame. Là y olt piteuse tuerie, car celle plaice estoit toute pleine de gens de villaige qui s'y estoient mis à refuge, de femmes, de petits enfens avec leur bien qui moult en y avoit. L'occision y fut grande, car tout fut mis à l'espée ceulx qui se deffandoient, et furent laichies plusieurs prisonniers qui là estoient de nous gens, lesquels prinrent de bon butin avec les aultres, car ils savoient bien les bonne hugées et escrius. Et furent la dite esglise prinse et pillée tout ce c'on en poult avoir et le remenant des prisonniers amenés à Mets tout découppés d'aulcuns, que c'estoit piteuse chose à veoir. Et quant on olt tout prins ce c'on vout, sy boutirent le feu par tout et brulèrent tout, et en y olt de brulés assés tant de morts come de vifs qui s'estoient caichiés; puis ce la fait, chacun en revint à Mets avec son butin.

Les nouvelles en vinrent aux Lorains qui en furent moult courroussiés et moult doullents. Et le duc se tenait aides à ste Raffine pour veoir et oyr, se les traitres pourroient aucune chose faire et pourroient délivrer la cité; mais la gairnixon estoit sy bonne, qui estoit dedans et les ordonnances sy bien faictes que, la dieu mercy, ne pourent joieyr comme ils cuidoient. Nonostant ce, estoit le dit duc atendant toujours l'aventure pour veoir s'ils poroient besongner come les traitre leur promestoient. Et en ces entrefaictes courroient toujours l'une partie sus l'autre, en fasson telle qu'il y avoit tant de prisonniers à Mets que c'estoit sans nombre.

Une fois se fist une alairme comme moult souvent se faisoient et coururent par devant le Pont Thieffroy, et les Messains saillirent fuer, c'est assavoir messire Jehan le Gronais avec plusieurs gens d'airme et coururent apres, mais ils n'estoient point tant en nombre comme les aultres et cuidoient avoir suite de leur gent, mais messire Michiel le Gournaix les fist retourner, et partant que les Lorains virent cecy, s'y s'areturent et tindrent copt, et messire Jehan le Gournaix, lequel estoit ung jonne homme boussu et contrefait et ung tant petit corps que merveille; mais il estoit tant herdy qu'il ne les craindit en rien; mais tout seul comme ung lion dechainé, moult vigouressement ses fêrit entre eulx et frape sus l'ung, puis sus l'autre et fist tent d'airme que c'estoit merveille. Et les Lorains le voient entre eulx tout seul ne s'y faindirent pas à fraper tout sur lui qui mieulx mieulx, car quant ils congurent que c'estoit un seigneur de la cité, chacun frapoit sus luy et escrioient qu'il se rendit, pour

l'emmener prisonnier; mais messire Jehan le Gournaix come vaillant et come ung petit Rollant ne daignait escouter à leur parolle, mais se deffandist tousjour vaillamment. Et aussy il estoit sy fort fendu des jambes que quant il estoit monté sus son grant cheval, à paine le pouvoit-on veoir, par dessus la teste de son cheval, car il avoit lé beu du corps court et estoit bien armé et estoit hardy et savoit tout les tours de guere.

Quant ses gens le virent ainsy entre ces anemis seul, y se parfourcèrent de le ravoir et pour ce faire mirent grant poine et en y olt qui demourèrent prisonniers pour aider à le ravoir; mais principalement par sa seule vaillance fist tant qu'il eschaippait de leurs mains. Ce ne fut point sans avoir reçu grant horion, car il avoit plusieurs plaies tant de lance comme d'espée, non ostant qu'il en fut tost guery et en fut biaucop parlé de luy. Or s'en retournèrent à Mets, et fut messire Jehan le Gournaix prixié et lowé et amé de tous les gens d'arme estrangiers plus que nul aultre seigneur pour la vaillance que à ceste fois luy avoient veu faire et dez aultrez fois aussy.

Ce temps pendant, se traictoit la paix incessamment, et vint à Mets monseigneur l'archevaïque de Triere à tout grant noblesses et luy fut faicte une moult grant bien venue, car il vint par la rivière et tout la clergie ly alait au devant en belle poursecion jusque à la grant eglise. Aprez plusieurs festes c'on ly fist, se trouvait manière de traicter la paix et tant aillirent les messaigier d'ung costé et d'aultre que à la requeste du dit archevaïque la paix se fist et fut criée par tout publiquement. Or fut le menu puple tant joieux tant d'ung cousté comme d'aultre que merveille. Mais celle paix fut paix fourée et n'estoit que trieve ungne espace de temps, comme il se montrait bien depuis, affin que les gens d'arme qui estoient à Mets s'en aillaissent et que ce temps pendant les traistres puissent mieulx besongnier à leur aixe: et avoient tout cela conclu les dits traistres.

Or fut paix comme chacun cuidoit et de fait furent rendus les prisonniers et s'en raillait chacun demourer en leur villaige au mieulx qu'ils peurent, car la plus grande part estoit brulée, et les gens d'arme qui estoient aux gaiges d'ung costé et d'aultre s'en retournirent en leur païis. Et aussy les seigneurs qui estoient prison-

niers à la Burlette s'en retournirent franos et quittes en leur pais, sans rien payer.

Or vous aves oy une partie du fait de la guerre et aussy comment ce temps pendant Phelippe demouroit avec Dediët Baillay le mairchand pour apraindre l'airt de drapperie et de chausseterie et aprint plus en ung demy an que la guere durait que d'aulcuns n'eurent fait ens iij ans. Or vint aprez celle guerre à Mets grande mortalité et tellement que les ung s'en alloient à Verdun, les aultres à Thionville, les aultres par les villaiges et pour ceste cause s'en aillait Jehan Geraird père à Phelippe demourer à Vigneulle, laquelle n'avoit point esté arxe ne brulée. Et fut ce fait outre le conseil du dit Phelippe, car il avoit bien prié à son père qu'il n'y aillait point, pourtant que son père avoit le nom et le bruit qu'il estoit riche, et apres les guerres règnent les mauvaix gairxons qui ne scevent plus gaignier, ne faire comme ils solloient. Mais nonostant ces choses, pour l'amour de la mortallité et que les aultres meyeurs de Mets y alloient, le dit maire y allait. Et aussy Dediët Baillat le maistre Phelippe s'en voutl aller en mairchandise en Flandre et à Francquefort et demandait à Phelippe s'il y vouloit ailler, lequel luy acourdaït par le consentement de son père et se partirent de Mets par la rivière, la nuit qui estoit du jour de st Jehan decoullaite et avoient esté le dit jour les nopces d'une de ses niepces, c'est assavoir Betry la fille Collignon de Chatel de Lorey.

Or s'en aillirent et vinrent au point du jour devant Thionville, de là s'en aillirent à Trire, et puis à Covelance. Quant ils furent à Covelance, ils montirent à mont le Rin de bonne ville en aultres, jusque à Maence; de la s'en retournirent par une aultre rivière fuer du Rin jusques à Francquefort et là furent viij jours, car les foires y estoient et achetèrent plusieurs mairchandises, Dediët Baillay et les aultres mairchand de Mets; Phelippe y achetait des futennes pour sa premiere mairchandise. Puis firent leur fardiaux et les envoièrent à Mets et s'en retournoït le chemin qu'ils estoient venus, jusque à Covelance. Puis se remirent on Rin et s'en aillont à Coullongne; de là partirent et allairent tant de bonne ville à aultre comme par devant Nus, comme à Bolleduc et en plusieurs aultres qu'ils vinrent à Anvers, en laquelle se tenoient les foires. Là furent viij jours, mais tout estoit sy chier à cause des monnoies qui estoient rabassées

qu'ils n'achetèrent point la moitié de ce qu'ils cuidoient. Phelippe n'achetait rien.

Puis se partent d'Anvers et s'en cuidoient aller à la st Denis (à lendis) à Paris; mais ils trouvèrent de malvaixes nouvelles par quoy ils retournèrent le chemin de Mets par terre; c'est assavoir: de Anvers à Malline: de Malline, à Louvain; de là à Naimeur, en laquelle ils doitoient moult fort pour aucunes malvaixes nouvelles. Et louèrent un guide qui gaignaist ung florin d'or par ung jour, et vinrent celluy jour de Naimur couchier à st Humbert tout à pied et fist moult malz temps celluy jour; sus la nuit de tonnoire et de pluye et de vent et sy estoient encor es bois qu'il estoit nuit. et ne veoient sinon l'alaude qui les allumoit. De st Humbert se partent et tant allèrent qu'ils furent à Mets. Mais premier furent à Vigneulle et y déjunairent et y demouroit le dit Phelippe bien vj semaines qu'il n'osoit aller à Mets pour la mortalité, car ung de leurs compaignons, c'est assavoir Jehan de Rodemac, fut mort tantost qu'il vint à Mets.

Ce temps pendant Phelippe acommençait à se enamourer et le vouloit marier son père et ailloit par les festes deçà, de là et fut veoir la fille le maire le Sairte de Lessey c'on appelloit Sabellin. Mais celle joie luy durait moult peu, comme vous ores, car depuis qu'il estoit retourné de Naples, n'avoit le pais esté en paix et n'avoit esté à point ne à seurté, forsque adoncques qui dura poc, car il olt plus grand guere envers luy et son père que jamais n'avoient heu comme vous oires.

Or avoit promis Phelippe dès qu'il estoit au retour de Rome ung voioige à st Nicollay avec aucuns dons de cire et aussy à ste Bairbe et avoit fait celluy de ste Bairbe; mais l'autre non. En ces vj semaines que Phelippe menait bon temps à Vigneulle, vendange se faisoit et avoit Phelippe fait une paire de chausses à neus de cordellier que plus n'en avoit on fait à Mets, à telle mode ne façon et fut la première et le fist comme il en avoit veu en Anvers; et après vendange trouvaist le dit Phelippe compaignie pour aller à st Nicollais et se partirent par ung jour des airmes, qui fut le mairdi bien matin, lundemain de la toussaint et tant chaminèrent celluy jour qu'ils arivaient à st Nicollas entre ij et iij heures après mydy; puis firent leur offrande et s'en aillirent à l'otellerie à laquelle ils furent mis couchiez en une chambre ou il y avoit ung Picart, povre homme qui avoit esté détenu loing temps prisonnier et deschas de son pais,



par guere, comme il disoit, et avoit ung petit enfans qu'il pourtoit à qui les dens luy venoient emprimes et pour ce ne fist que crier et braire toute la nuit. C'estoit desjay acommensement de fourtune, qui venoit au powre Phelippe, car ils avoient esté levés fort matin la nuit devant et estoient fort travaillies et celle nuit ne porent oncque dormir que bien leur fist, pour l'enfant et aussy estoient logiés assez froidement.

Or se paissait celle nuit: sy se lievent et se mirent en chemin et tant cheminèrent qu'ils vinrent à Mairly emprès Mets, en laquelle avoient cognoissance et les vouloit on retenir pour demourer celle nuit pourtant qu'il estoit fort tairt et presque nuit et orent tant en voullunté de demourer; mais ils s'en aillirent tousjour outre tant qu'ils vinrent à Vigneulle.

Là avoit ung viez homme qui estoit moitrier à son père qui avoit epousé femme pour celluy jour et estoit son père aux nopces et tous les hommes du villaige qui n'estoient point aux nopces estoient en la maixon du maire le père Phelippe qui faisoient la plus grant chière du monde, car on leur avoit envoieé des biens des nopces. Or fut Phelippe bien pansé et bien chauffé, car on leur envoyait des biens des nopces à voullunte, comme dit est, et faisoient ces bons hommes la plus grant chiere de jamais et se prinrent au chanter et au hwer; puis vint le père Phelippe et fut bien joieux de la venue de son filz car il ne l'attendoit point celluy jour et pour ceste cause avoit logé le dit maire des gens des nopces en son hostel et devoient dormir au lit Phelippe come ils firent. Et se print le maire son père au chanter et mener grant chiere avec les aultres et vout que son filz juaist d'une rebecque qu'il avoit; car tout l'en priaient et Phelippe à la requeste de son père print la rebecque et se mist au juer, combien que moult enuis le fist; car il estoit lassé et travaillie et n'avoit point dormi cele nuit devant et ne vouloit que repousser; adonc tous se mirent à danser de tant bon couraige que merveille et ne vouloient que Phelippe laissait le juer, tant y estoient houtes et eschauffés, meyme son père qui estoit tant joieux que merveille et furent ainsy jusques près de minuit en joie et en déduit. Helas! com pouc que leur durait celle joie, car s'ils eussent seu le grant malz c'on leur pourchassoit, ils heussent laissié le chanter et le danser et se fussent mis à plorer ou à regairder comment ils se poroient saulver.

Or vint l'heure que chacun se dessort et s'en aillirent couchier; Phelippe aillait couchier avec son père, pourtant que son lit estoit retenu et n'y avoit plus couchié, passés estoient x ans (dès qu'il estoit revenus de Naples) et fut tantost endormis.

Environ deux ou trois jours devant avoient esté à Gourxe v ou vj mauvaix gairxons qui avoient acheté le dit maire de Vigneulle, passés plus de xv jour devant en la main d'ung nommé Rellequin de Noueroy et Picavat de st Privé la montaigne et en devoient paier c florins d'or en la main de ces deux traistres devant dits pour les délivrer. Et ce trouvent tuit à Gourxe et avec eulx estoit ung de Mets nommé Jehan du Mollin, auquel demandirent s'il vouloit estre de la mairchandise, tel comme eulx. Le dit Jehan du Mollin promist d'estre tel comme eulx et fit ce, plus par double et par crainte que aultrement, et composèrent qu'ils pranroient le maire le Sairte de Lessey et plusicurs aultres avec. Et partirent les ung pour aller en ung lieu et les aultres en ung aultre. Or se partirent les deux traistres et s'en vinrent à la feste à Salney et orent tout entencion de pranre Phelippe qui s'en venoit nuitamment couchier à Vigneulle avec ung compaignon tant seullement. Et s'en allont les traistres acouster à la feneste ou ils couchoient, toute la nuit ou en partie. Et Jehan don Mollin, cy devant nommé fist tant qu'il se despart de leur compaignie ij ou iij jours apréz et s'en vint à Mets bien secrètement et vint anoncier toute la traison aux seigneur de la cite, lesquels, quant ils furent avertis, envoièrent en l'ostel le maire le Sairte ung soudoier et dire qu'il fut sus sa garde et ainsy par tous les aultres c'on avoit menacés de pranre et envoièrent le dit Jehan du Mollin à Vigneulle pour le dire au maire: mais quant il vint en l'Isle du Pont des morts, il trouvaist Geraird Royne de Lorey frère au dit maire de Vigneulle et luy comptait tout le fait et luy dit qu'il ne lassait point qu'il ne mandait à son frère l'entreprinse faicte sur luy et que messeigneur de justice luy mandoient qu'il gairdait. Mais son dit frère fut tant peresseus et nouchaillant qu'il conclut en luy meymes qu'il atendrait à le dire à son frère jusques au londemain et cuidoit que par aventure Jehan du Mollin le sexist pour avoir ung pot de vin et cy le dit à des bourgeois de Mets qui estoient à Lorey; mais à son frère non et ne le mandait mye à Vigneulle qui est tout près d'illec. Et furent ces choses faictes le propre jour que Phelippe revenoit de st Nicollay et estoient les traytres pour icelle

heure sus les champs et vinrent à Vigneulle la nuit qu'ils avoient fait sy grant chière comme j'ai dit devant et que chacun estoit au premier somme, et prinrent les dictz traytres un coustre de chairue qu'ils trouvèrent aux champs et vinrent à ung mur qui respondoit en ung cellier en l'ostel du dit maire et qui n'estoit guere fort et tant firent qu'il trouvèrent le dit mur. Et les maistres des dits traytres et à qui y les avoient vendus, estoient bien airmés et bien montés eulx deux tant seulement avec ung paige; c'est assavoir ung nommé Lorain et l'autre estoit nommé Grégoire et estoient au dehors de la ville, atendant que les traistres heussent besongnié; c'est assavoir Rellequin et Picavat avec encor ij aultres que les devant dits avoient amenés, dont l'ung avoit non Peignon et l'autre le mauvaix Giraird qui estoient de devers Cetenay. Quant ils heurent trowé le mur, Picavat comme le plus petit se boutait dedans le cellier et entrait en la maixon et owrit aux aultres l'uis de devant de la maixon; puis entrèrent tuit en la chambre ou le maire, sa femme et son filz dormaient et prinrent de la chandoille comme ceulx qui bien savoient les engins de l'ostel et l'alumèrent, et ainsy vinrent au lit, car l'uis de la chambre n'estoit point fermé et ne l'avoit voulu le dit maire fermer pour les gens étranges qui logoient en sa maixon, car il le fremoit les aultres nuits, et s'il l'eust esté fermé comme il souloit, il s'eussent bien aucunement saulvés. Et adoncques quant ils furent là venus, la femme vit aucunement la chandoille et cuidoit que ce fut leur servante et l'appellait et incontinent les traistres traient la cortine de devant le lit et tiraient leur braquemair et les aultres prinrent leur picque et dirent au maire qu'il se levaist, lequel fut bien ébais, quant il les vit devant son lit l'espée traicte, et leur dit le maire que non ferait, et puis leur dit: Et où me vouldes-vous mener, que vouldes que me lieve? Ne te chaille, dirent-il, mais par la chair, se tu ne te lieves bien en haite, malz pour toy. Adonc ce mist le dit maire au braire et eulx au frapper par telle manière que à poc ne le tuèrent. Phelippe voyant ce, fut bien embais, et se lieve bien en haite et prent ung baton qui estoit devant le lit et ait requëillés plusieurs cops du dit baton, car ils frappoient incessamment et leur prioit le dit Phelippe pour l'amour de dieu, qu'il ne le tuissent point, et estoit piteuse chose à veoir, car son père braist moult fort et ils frappoient tous jours sus lui; mais ils ne pouvoient mye bien avoir le tour ne le lieu de le frapper de hault sens, pour la voulte du lit

qui estoit baixe. Et partant, tout à ung copt le prinrent entre eulx et le trainèrent par les pieds jus du lit tellement que sa teste print ung bout de dessus le lit sus le bancq et de dessus le bancq ung aultre copt sus la terre et ainsy desplaié l'emportèrent tout nud, car il avoit la main moiet couppee et une grande lardesse au visaige et plusieurs aultres au corps et Phelippe n'avoit c'ugne petite plaie en la main d'ugne espée qu'il avoit empongnié. Et quant la femme vit ainsy piteusement empourter son mari, elle l'embrasse en le cuidant deffendre; mais ils la frappèrent de la hante d'une hallebarde sus la teste par telle fourxe qu'ils luy firent une moult grant plaie et la geterent à travers du feu, et empoignirent Phelippe par la main, lequel estoit aussi tout nud fors que d'ugne chemise, et d'ung bonnet qu'il avoit tant seullement et son père n'avoit non plus vetu que quant il sourtit du ventre sa mère, et l'emmenèrent hors de la maison et ceulx qui léans estoient logiés se cachèrent dessoulx leur lit.

Quant les deux maistres, c'est assavoir le Lorrain et Grégoire ouyrent que leurs gens avoient besongnié, ils s'en vinrent devant la maison; car au pardevant ils couroient avalz la ville l'espée traicte pour empoenter les gens affin que nul ne saillit dehors et eulx venus prinrent le maire et par forxe le mirent sus le cheval du paige ainsy tout nud comme vous avez oy et en frappèrent dessus luy comme sus une beste, le firent tirer avant et firent Phelippe aller à piedz ainsy tout dechaulx, qu'il avoit encor les pieds tout blessés et pleins de grosses boutilles du jour de devant, et le firent cheminer parmy des vignes lesquelles en la dicte année avoient esté trappées, tellement que les taicques des vignes luy entroient es piedz. Aussy la terre estoit si dure que merveille, car il gelloit à pierre fendant, et se mouroient de froit et avoient tant de malz de tout cousté qu'il n'y ait langue qui le puist dire; car on fraploit ades sus eulx et quant Phelippe passoit par les ruisiaux de la Chapelle à Saulney, la glaice estoit tantos prinse à ses jambes car il gelloit merveilleusement et vantoit ung vent de bixe qui tranchoit tout. Et en telle manière les menèrent à grant haite, jusques fuer des bois de la Chapelle à Salney. Le povre Phelippe vout laichier de l'iaue, mais elle gelloit à son membre viril, et failloit qu'il le tenist en sa main pour le rachaffer tousjour en cheminant et en eust une estreme douleur. Et son povre père estoit aussy mourant de froit sus son cheval tellement qu'il estoit



presque transi; et est merveille qu'il ne fut mort, car le sanc qui degoutoit de ses plaies, se engelloit tousjour à fait qu'il cheoit; et fist le plus grand hyver celle année, qu'il n'avoit fait de xx ans devant, ne grant temps apréz ne fist point de pareil, et les traistres ne vouloient avoir pitié d'eulx.

Rellequin de Noeroy menoit Phelippe par les bras auquel le dit Phelippe demandoit tant humblement miséricorde, lui priant qu'il eust pitié de luy, car il mouroit de froit. Lors parlait ledit Rellequin et luy dit qu'il se repentoit d'avoir fait ce qu'il avoit fait, car leurs maistres leur avoient promis de leur donner c florins d'or pour les aider à prendre et à délivrer et leur devoient donner de devant qu'il heussent passé les boix. Mais, dit-il, je vois bien qu'ils n'en feront rien et n'en ont cure.

Et alors Phelippe luy dit et promist qu'il feroit merveille, s'il powoit tant faire qu'ils puissent eschapper, mais le dit Rellequin ne se osoit fier en sa promesse, car il luy sembloit qu'il estoit deschais à tousjour maix de son pais et dixoit encor que ce qu'il avoit fait estoit une partie en despit de son père, partant qu'il ne l'avoit mye marié à son gré, et plusieurs aultres parollés eust Phelippe à luy et se fist le dit Rellequin cognoissant à luy, mais il ne vult oncques nommer ses maistres. Adonc luy prie le dit Phelippe qu'il puisse avoir des abillemens pour l'amour de dieu, car il mouroit de froit; et Rellequin en priait à ses maistres, lesquels n'en tindrent compte et tiroient tousjour oultre en se haitant tant fort que merveille, car ils avoient grant peur de la chaisse partant qu'il estoient peu gens, et qui eust allé apréz, il les eust ramenés, ou les traitres les heussent tués et despeschiés, car ils juroient comme chiens que s'on vennoit apréz pour les rescourre, qu'ils lez tueroient.

Touteffois quant se vint à point du jour et qu'ils estoient bien près d'un villaige, en la duchie de Bair, nommé Huxeraille, ils se arrestent illec et virent bien qu'ils n'en pouvoient plus et affublairënt au maire ung mentiaulx de rouge pour se couvrir et ung chappiaux et l'aultre qui tant l'avoit batu, c'est assavoir le mauvaix Giraird lui prestat un chaperon et une chemise et fut ceint d'une ceinture et le remirent à cheval; mais tout ce ne vailloit guere à powre homme, car il estoit à moitié mort. Et Rellequin qui fort se repentoit de ce qu'il avoit fait et qui avoit grant pitié d'eulx et aussy estoit courcé partant qu'ils ne lui tenoient mye ce qu'ils lui avoient promis,

donnaist à Phelippe une de ses robes, car il en avoit ij et luy donnaist son gippon et ses solles et Picavat luy donnaist des petites chaussettes qu'il avoit sus ses aultres chauses. Et ce fait parlèrent ensamble et se départent les ij maistres avec leur page et firent aller le maire à piedz, et dirent en l'oreille des aultres ce qu'ils devoient faire, et puis s'en vont et les laissèrent là. Et les aultres prinrent le maire et son filz et tant cheminèrent à l'aube du jour par boix et par haie sans tenir ne voie, ne sentier, qu'ils arivèrent à ung bois aissez prez de la dite ville de Huxeraille et là se tinrent tout celluy jour sans cheminer, ne bougier du bois. Rellequin et Picavat furent envoiés à Huxeraille quérir du feu; mais il se déjeunerent devant qu'ils retournissent et estoit près de midy quand ils revindrent. Sy firent du feu trop bien et apourtirent du pain et du vin: mais le père Phelippe n'en vout oncque mangier, car il n'eust sceu; Phelippe en mangeait quelque peu et son père prenoit la nege et la metoit en sa bouche pour luy rafraichier, car il avoit la gorge toute haillée et il negeoit à force. Puis ne taigist guères que auprès d'eulx passait ung homme à cheval; nonostant qu'il ne les vist point, et pour ceste cause s'en aillirent faire leur feu plus dedans le boix de peur d'estre aperçus.

Quant ils eussent fait un grant feu, Phelippe assemblait ung gros monciaulx de feuille et vint couchier son père dessus au devant du feu et le covre par derrier, car bon mestier en avoit, car il avoit une des jowes grosse à merveille et estoit tant défiguré que à peine le cognoissoit-on. Puis se endormirent tuit les lairons atour du feu, fors ung qui faixoit manière de dormir comme les aultres.

Quant Jehan Gérard le père Phelippe vit qu'ils dormoient, sy fit signe à Phelippe pour s'en aller et s'en fowir; mais Phelippe luy dit qu'il cheminait le premier et qu'il s'en yroit après s'il veoit que à vray ils dormissent; car bien se doubtoit le dit Phelippe de ce qu'il avint.

Or se mist son père au chemin tout doucement, mais n'ot guère allé que le mauvais Gérard le fit bien rigoureusement retourner et réveille les aultres auxquels il dit plusieurs injures en les choisant et leur dit ce qui estoit advenu, et le pouvre maire se resseut tout honteus delez les aultres.

Or laissons les ung poc et retournons à parler de sa femme qui estoit moult fort navrée et qui alloit braiant par la ville quant on



les en menoit, tellement que tuit saillirent dehors de leur maixon, pourtant qu'elle leur certifiast qu'ils n'estoient mye plus de sept-hommes en tout et sonèrent les cloches. Sy en furent avertis ceulx de Lorey et vinrent à Vigneulle, c'est assavoir Collignon de Chatelet frère au dit Jehan Geraird, et Jaicommin son neveux et plusieurs autres et se mirent en chemin pour les rescourre; mais quant ils vinrent à la chapelle à Salney, l'ermite leur certifie et jurait que nul n'y avoit passé, car il ne les avoit point oys, et pour ce s'en retourne chacun en son lieu. Lundemain bien matin, la femme s'en vint à Mets et y apourtoit ce qu'ils avoient de boin, et incontinent furent les nouvelles d'icelle prinse répandues par tout le pais.

Or pour retourner à notre propos, quant le jour fut paissé et la nuit fut venue, les larrons se despartont du boix et s'en aillirent vers Huxeraille et envoièrent Relléquin et Picavat à la ville pour lower ung cheval et un guide pour les mener et les ij autres gairdoient les prisonniers à chief de la ville et Relléquin lowait celluy cheval, donnant à entendre à bon homme que c'estoit pour ung powre pellerin qu'ils avoient trouvé mourant de froit, comme ils disaient et que c'estoit pour l'amour de dieu.

Prignon leur compaignon voiant que le dit Relléquin et Picavat demouroient trop, s'en allait après, et le mauvais Geraird gairdoit les prisonniers au chief de la ville, qui estoient comme morts de froit; car il se levait ung vent d'Ardenne, tant froit qu'il detrenchoit tout. Mais le dit mauvais Geraird estoit comme enraigé de ce qu'ils demouroient trop et se demenoit et tripoit en frappant du pied en terre, comme s'il vouxist saillir du sens. Car les autres ne pourent trouver sy en haite ce qu'ils queroient et tellement que le maire et son filz eurent conseil ensemble et eurent plusieurs vulluntés d'assaillir le dit Geraird. Mais ne savoient quel conseil prendre, car il estoit comme ung dyable et bien embatoné, et le maire et son filz estoient sy transys de froit qu'ils n'avoient membre dont ils se puissent aider et n'avoient espée ne coutiaux ne autres batons, et ne savoient qu'ils deussent faire, fort reclamer dieu et ses sains et leur ayde; aussy ils avoient tousjour crainte et pauour que les autres ne retournissent avant qu'ils eussent fait leur fait, et s'ils eussent fait à leur entreprinse ils estoient morts.

Or atendirent tant que les autres retournirent, lesquels amenèrent le filz de leur oste et son chevaux pour eulx guider et se

mirent au chemin; passirent par Gondrecourt et en passant à bout de la ville, Phelippe chut aux ventaulx d'un estant de Gondrecourt par tant qu'ils ne veoient goutte et cuidoit estre pairdus et ce fist bien malz; mais tout le reconfort qui lui fut fait à ceste cheutte, ce fut qu'ils-lui dirent: Hault, de par le diable, hault. Et ne sentoit le dit Phelippe membre qu'il eust, de froidure qu'il avoit et y oit les aucuns de eulx qui y perdirent les engles des mains de froit.

Sy cheminèrent tant par boix et par haie tousjour en frappant sur eulx tant qu'ils arivèrent à Belley, à heure de minuit. Quant ils furent là venus les femmes tilloient encor leur chanvre par la ville et faisoient de grant feu; mais ils se detournirent secretement et vinrent jusques à la halle. Là venus, ils envoièrent ung d'entre eulx veoir en l'ostellerie, puis retournent bien en haite et eurent conseil ensemble.

Le conseil fait, le mauvais Giraird vint as prisonniers et leur dit que s'ils vouloient aller en l'ostellerie qu'ils yroient pour chauffer, mais qu'ils se gairdaissent bien de dire mot, que par la chair s'ils sonoient mot, que mal pour eulx et plusieurs aultres menasses leur dit. Adonc entrent en l'ostellerie en laquelle trouvèrent ung grant feu et n'y trouvèrent homme ne femme, fors que les deux maîtres c'est assavoir Grégoire et le Lorrain qui gésoient en ung lit. Or estoit le jedy à minuit: sy se lievent, se abille et se airme à la couverte; puis firent mettre la table et mirent dessus ung demy chappon qu'ils avoient heu de remenant à soupper, et vouloient que le maire mengeait; mais il ne vult oncque mangier et Phelippe mengeait ung peu; et fist une rotie à son père qui en goutait un poc; car il estoit comme mort, et se n'eust esté le feu qui les remit ung poc, je croy que jamais n'eussent veu le lendemain.

Ce temps pendant, vint à la fenestre de celui hostel, le maire de la ville et demande, quelles gens estoient logiées là dedens. Respont Grégoire: Ce sont gens de bien et qui ne vont que pour bien. Sy leur dit le maire qu'ils se gardaissent de mal faire et sus ce s'en allaient. Adonc tirèrent une courtine par devant les fenestres; mais le maire de Vigneulle oit tout intencion de recrier Ville franche; et il n'osait de peur d'estre tué. Après ce, le dit maire demande à leur guide tout bellement s'il savoit point ou leurs maistres les vouloient mener, lequel ly respont qu'il leur avoit oy dire qu'ils les menoiert



à Chavency. Les maistres les virent parler ensemble, sy leur deffent que plus n'y parlaissent.

Après ces choses faictes, cy se conseillent ensemble et eurent plusieurs parolles et montent à cheval les ij maistres et mist Grégoire Phelippe derrière luy, et son père mirent sus le cheval du paige et renvoierent leur guide arriere; et demourèrent à Belley les iiij compaignon devent nommés, c'est assavoir Perignon, Bellequin, Picavat et le mauvais Gérard et le paige. Et les ij maistres emmenèrent les ij prisonniers, dieu scet comment et par quel chemin, à nud dos sus les chevaux, sans abillement, mourant de froit et de somme, souverainement Phelippe qui n'avoit dormis de ij nuits une heure entière, comme vous avez ouy. Et estoit environ une heure aprez minuit, et se laissoit le dit Phelippe tumber à chacun copt de dessus le cheval, s'ils ne l'eussent aidié, car de somme de froit et de tante malle meschance, il ne sentoit membre qu'il heut et esj merveille qu'il ne rendit l'aime. Pareillement son père estoit sans selle et estoit tout afoullé et desplaié; c'estoit piteuze chose à veoir.

Tant cheminèrent en c'est estat qu'ils arivèrent au près de Chaivency au saillir d'ung bois, et estoit à l'ajourner. Grégoire s'en aillait devant à Chaivency et le Lorrain gairdoit les prisonniers. Sy acommençait à ajourner et vit Phelippe Chevancy; cy le dit à Lorain et lui demandait, se estoit là la plesse ou qu'ils les vouloient mener, partant qu'il ne ly en chailloit où il fut, mais qu'il peult dormir et repouser. Le traistre le fist tantost retirer dedans le boix, car il ne vouloit mye qu'il la vist. Ne tairgist guère que Grégoire retourne, et bandirent les yeulx aux prisonniers et en cest estat les menèrent droit à Chevancy. Là arivés furent menés droit à la grosse tour au millieu de la plaice, et le prinrent aulcun de léans par la main et les firent monter les degrés, partant qu'ils ne veoient goutte; puis furent debandés et mis en la voulte au plus hault de la tour; mais ne veoient goutte là dedans, fors de la clairté du feu, car ils avoient fait ung bon feu. Sy demandait le maire à ung paige qui là estoit, quelle plaice c'estoit; et il respondist que c'estoit Chavancy.

Phelippe se chauffait ung pouc et la première chose qu'il fist, il se couché sus ung poc de pezet qui estoit en ung anget et là s'endormit; mais il y avoit tant de puces qu'il en fut tout plein. Tantost après ung maire de st Hubert qui léans demouroit et qui estoit chairpantier apourtaist ung sappe en manier d'une couche et ung

ferdel d'etrain dedans et leur apourte un peu à maingier et se print à deviser avec eulx, car il les veoit en moult powre point et en avoit grant pitié; car le powre maire de Vigneulle avoit heu les pieds sy engellés par le chemin, que de ces deulx tallons tumboit de la piaux morte et blanche en forme d'ung gobellet, et degoutoient au feu par la froidure qu'il avoit ressentie, que c'estoit pitié, et c'estoit pource qu'ils l'avoient tousjour amené à chevaux tout nud comme avez oy. Puis s'en retourne le dit maire de st Hubert et fermait très bien l'uis après luy.

Or demourèrent les powres prisonniers en moult grant esmay; sy se couchent sus la couche du sappe, mais ils n'y estoient point enfournés dedans et se couvrent d'etrain et d'une plainche que le maire mist sur eulx, mais ils ne la pourent souffryr. Et délibérèrent entre eulx qu'ils demanderoient leur rançon, tantost le lendemain s'ils vouloient prenre rançon en gré, car ils amoient mieulx morir que vivre en tel estat. Sy le firent et emprièrent au dit maire de st Humbert, lequel s'en travaillait moult bien et leur faixait moult grant confort de deviser avec eulx en les reconfortant et en contant de bonne exmple, et leur faixoit bon feu, et sembloit estre un moult bon homme.

Nonostant toutes ces choses chaçun peult savoir comment qu'il les ennuioit, car chacun jour leur samblait un an et ne pouvoient atendre qu'ils seussent combien qu'ils leur demendoient afin qu'il s'en rallat l'ung d'eulx. Or avoit dit le maire Jehan Geraird, le père Phelippe, à maire st Humbert que c'estoit Chavency ou ils estoient, et luy dit que non et aussy il lui demande comment il le savoit; sy dit le maire de Vigneulle qu'il avoit oy dire le paige, lequel paige pour ceste chose en eust un mal an et en eust congié. Et pour ceste cause que le maire avoit dit que c'estoit Chevancy, on les menaçait de les emmener plus avant en France, en disant, que là n'estoit point le lieu ou ils les vouloient tenir prisonniers et que le maistre de l'ostel estoit un très bon homme et que s'il eust seu que ce furent telles gens, jamais ne les eust hebergiés; mais que quant ils seroient un peu revenus à eulx, qu'il les delivreroit à ceulx qui les avoient amenés pour en faire leur bon. Et disoient ce pour les apowanter et aussy partant qu'ils n'eussent point voullu qu'ils eussent seu ou ils heussent esté, car ils celloyent moult fort disant que ce n'estoit point Chavency.



Or aviat bien au chief de liij jours ou de v qu'ils estoient toujours sus ces propos de les emmener, et le maire priait pour l'amour de dieu que on ne les enmenait point en autre lieu; car, dit-il, il ne me seroit possible de le souffrir sans recevoir mort, et s'ils vouloient aviser gracieusement à leur rançon, qu'ils estoient contents de se acourder à eulx. Et la faisoit dire à capitaine de léans par le maire de st Humbert, lequel maire st Humbert donnait la réponse de par leur maistre qu'ils paieroient iij.m escus de rançon s'ils vouloient estre dehors et qu'ils avisassent sur ce de leur en donner une briefve response, car il s'en vouloit aller en la guerre en Burtaigne, laquelle guerre le roi Charle de France menoit, et ne retourneroit dedans ung an comme il disoit; et ce disoit-il, pour les plus descomforter. Les pouvres prisonniers oyant la response et la rançon c'on les mettoit, saichiez qu'il n'y olt en eulx que decomforter en pensant à la somme de iij.m escus et puis les menaces qu'ils leur faisoient, saichiez qu'ils heussent voulu c fois estre mort, car le powre maire souffroit jay asses de ses plaies et de ses pieds qu'il avoit engellés et n'avoit besoing de avoir aultre mal.

Apréz ceste response donnée, on leur apourte ung peu à maingier; mais oncques ne peurent maingier par celle nuit, et ne savoit le père, ne le filz quel confort prendre sinon de plorer et se embrasser l'ung l'autre par chairité, que c'estoit piteuse chose à veoir, car ils se contoient comme perdus, au terme que leurs maistres vouloient tenir. Adonc dit le maire à son filz: Que faignons-nous cy? nous sommes gens perdus, se nous ne trouvons la manière d'eschapper. Vay, dit-il, veoir vers la fenestre, se tu la pourroies ouvrir. Au devant d'icelle fenestre y avoit bien une demy chairée de boix et de bonnes planches tensonnées, mais Phelippe fist tant qu'il les ostait et vit la clairté du jour par la dite fenestre et laissait la chose en tel estat jusques à tant qu'il fut plus tart. Quant on ne vist plus goute, il retourne à celle fenestre et l'ouvre tout bellement et ruait une pierre à la vallée pour savoir s'il y avoit des yaves ez fossés. Sy s'en retourne de cost son père et luy dit que bonne nouvelle estoit, car il n'y ayt point d'yave es fossés de la tour, et luy dit que les murs de la plaice n'estoient guères hault du dedans; mais du dehors, dit-il, je n'en scay rien et ne scay que ce peust estre.

Adoncques ils se prinrent au dexirer ij linseuls c'on leur avoit

apourtés le jour devant pour se couchier le maire pour ses plaies. Sy airdoient les arpons par dehors avec du feu, pourtant qu'ils n'avoie point de coustiaux et xiroient de chacun linseul iij bandes du loing et les lièrent très bien l'une en son l'autre et au chief lièrent encor une longe de cheval et ce de quoy il se ceindoient; et allèrent à la fenestre, en ce baisant et ambraissant l'un l'autre et se recommandant à dieu, et lièrent leurs bandes à ung baton et mirent celui baiton au travers de la fenestre, par dedans de la tour et lâchièrent leur angien par dehors.

Phelippe dit à son père qu'il s'avalleroit le premier et que s'il trouvoit le lieu sec à terre, qu'il tireroit les bandes et en ce faisant, seroit signe que le lieu estoit bon et qu'il availloit seurement et avoit prié iij traits d'arboullette et les avoit mis à sa courroie, lesquels il avoit prins en la fenestre de la tour, laquelle tour estoit plus de xvij piedz d'épaisseur. Si se boute le dit Phelippe de fuer de la fenestre asses voulduntairement comme celui qui amoit autant mourir que vivre; mais c'estoit folie, car s'il eust seu le dangier ou ils se mestoient, ils se fussent bien gardés de l'entreprendre.

Quant Phelippe fut tout dehors de la fenestre et qu'il sentit la pesanteur du corps, seulement sus la force de ses bras, saichiez qu'il fut bien esbais, car les bandes commencent à petter comme s'elles voullassent rompre et ne pavoit reculer à mont; aussy ses mains s'eschauffoient et dechiroient contre le pourgiez du mur en telle manière que le sanc en sailloit. Nonostant il print courage; forxe lui estoit, car il veoit sa mort apareilliée, s'il eust lâchié, au cause que c'estoit du plus haut estaige de la tour; mais il eut grant paine car il ne se tenoit qu'à ses mains et n'avoit point mouilliés les linsieux, ne mis à tour de ses jambes comme il deust.

Or vint à terre et alloit ung peu deça delà escoutant s'il oyoit rien et trouve les aultres murs de la place plus haults qu'il ne cuidoit; nonostant qu'il ne se abaihit de rien de les monter, et eust tout intencion qu'il escrieroit à son père que point ne s'availlait pour la poine qu'il avoit souffrir et s'il eust seu remonter hault il l'eut fait: mais puisqu'il vit qu'il ne pouloit estre qu'il n'eschaispassent ou que leur chose ne fut escusée, il se recomandait à dieu et fit le signe qu'ils avoient à son père, lequel estoit de tirer la towaille et incontinant se boute le maire à dehors et cuidait faire comme son filz. Mais le pouvre homme estoit vies et avoit les mains et le corps

blessié et pesant: cy ne se poult tenir en jusques tout baisse; mais quant il santit la doulleur de l'achauvement de ses mains, laichit la bande de plus d'une grande lance de terre et chut tel copt sus ses pieds sus la terre qui estoit dure comme pier par la gellée et puis rechut sus son dos sans faire aultre mission ne parole comme celuy qui est mort et fut ainsy sans parler bien l'espesse d'avoir dà une sept seaulme.

Or penses en quelle doulleur estoit les pouvre Phelippe de tous cousté quant il vit son père gisant là. Il se gette sur lui en le baixant et l'acoullant et ploroit sy tres fort que tout son visaige estoit en yave, en disant à baixe voix: Mon très chier père, où est mon espérance, où est mon confort? Hélas! votre pouvre filz que vous laissez tant desolé! O mort! Que ne vins-tu et prens ce pouvre misérable chétif, afin que je ne voie la pouvreté où nous sommes! Hélas! au moins, se je puisse mourir d'ugne briefte mort! Mais nenny; quant ils me trouveront, ils me feront langueyr le résidu de ma vie. O fourtune mauvaixe, comment nous ais-tu ainsy tourné ta rue! Pourquoi ne la tournes-tu sur moy que je puisse estre depechié et mort avec mon père? Et moult d'autres samblables paroles dixoit le dit Phelippe en embrassant son père et en plorant, qui estoit piteuse chose à veoir. En ces paroles dixant son père s'acommece ung peu à sentir et à retourner de paismeson, et du premier copt il acommece sy tres fort à braire que toute la maison en retentit. Le pouvre Phelippe l'embrasse et le vouloit faire taire; mais luy qui n'avoit nulle cognoissance braioit aides plus fort pour la douleur qu'il sentoit. Phelippe véant ainsi son père braire, se gecte sur luy et luy met la main sus la bouche, afin c'on ne l'oit braire; mais il se mist sy tres fort au braire, comme celluy qui n'avoit nulle cognoissance, que les chiens de léans se réveillent et commencent à abaier tres fort; et le maire quant il pout parler dit à son filz qu'il se tirait arier. Car, dit-il, tu me fais mal, et lui dit encore qu'il le menait en son hostel; car il cuidoit estre en sa maison et ne savoit dont lui venoit le mal qu'il sentoit, et pour ce le powre homme commence très bien à chaiser et à tancer son fil. Le pouvre Phelippe qui estoit en grant detresse de cuer ne savoit comment il deust faire et luy dit: Hélas! mon très chier père, comme faictes-vous ainsy? Vous nous feres tout perdre de votre brait et de votre cry. Ne saves vous point comment nous sommes prins; et

ne sommes point en votre maison, pour vous y mener. Hélas! nous en sommes bien mal espareillies; chier père, taisés-vous un peu pour l'amour de dieu! Adonc luy dit le maire: Qu'est-ce doncques que me fait sy mal en la jambe? Tu me tues mauvasement; tire-te arière, ou me maine en notre maixon!

Phelippe le véant ainsy et qu'il se plaindoit de sa jambe le print par la dite jambe et luy tire tres fort et trouve qu'elle estoit route, et tout fuer de son lieu endroit la cheville du pied. Adonc commençait le maire à braire et vouldt monter dessus pour s'en aller; mais il eust rechut arrier dos, se son filz ne l'eut tenu. Et en faisant ce, le powre homme rebouttait son pied tout de fuer du lieu, et vouloit aides que son filz le menait en son hostel en demandant: Que faisons-nous ycy? et moult d'aultre telles follies demandoit; ne jamais son filz ne luy pot bouter en la teste ne donner à entendre autrement tant qu'il luy parlaît de Rellequin de Noeroy qui les avoit vendus, et luy comptait toute la manière come ils avoient voullu eschapper et qu'il s'avoit laissié cheoir. Le pouvre maire revint en sa mémoire et fut bien esbais et ne pouloit parler du dueil qu'il eust.

Phelippe le print sus son col et l'empourtait en une ruelle entre la chapelle de léans et ung aultre mur, et luy dit qu'il ne se bougeaist de là et qu'il yroit veoir s'il trouvoit aucuns pertuit par où il puet porter son père fuers de léans; et s'en allait circuitant la plaice, mais ne trouvait chose que plaisant luy fut. Et print une grande vielle eschielle et la dressait sus ung fumier, contre le mur de léans, et monte dessus, car il estoit en prime en la baisse-court bien enfermée de mur et d'yawe et foussés plains d'iave et les murs aisses plus hault dehors que dedans.

En dementier qu'il estoit là, il vit iiij ou v hommes bien emba-tonnés qui alloient faisant le chaulgait par dessus les murs de l'aultre cousté, pour tant que les chiens avoient ainsy esbaiés. Phelippe descent bien en haicte, et remist l'ochielle en son lieu, et se aillait caichier en ung fumier. Puis devaillirent les gaites de dessus les murs en la court et s'en alloient avec leurs chiens, serchant de tous coustés, et vinrent les dits chiens sentir et flairer le dit Phelippe qui estoit on fumier et passirent les hommes presque par dessus son père et ne les virent point et il s'en retournent arrière.

Phelippe vint à son père et luy conte tout ce qu'il avoit trouvé;



son père lay prie et dit qu'il aillait encore veoir s'il trouveroit lieu plus convenable pour eschapper. Et s'en aillait arière, print s'achuelle en laquelle failloient ij. ou iij. eschiellons. Sy print ces virtoas qu'il avoit apourtés de la tour et les y mist et monte sur le mur en ung aultre lieu, et ne trovist rien qui bon lay fut. De là s'en aillait encor en ung aultre et puis encore en ung aultre, et trouvait lieu qu'il luy sambloit qu'il eschapperoit bien, mais son père non; pour laquelle chose il fut moult descomforté et s'en retourne mettre l'eschielle en son lieu, et eust cent mil pensées s'il eschapperoit ou non; mais vint à son père et luy compte tout ce qu'il avoit trouvé, lequel vouloit tousjour que son filz se mist en voie d'eschapper, lequel ne vult, puisque son père ne pouloit eschapper; car il eust été mort de froidure avant qu'il eust esté jour. Et avec ce il y avoit encor grant dangier pour Phelippe; pour ce il eust repris son engien de ses lincieuiz et les eust remis au dehors du mur et eust passé l'yawe en la vaigne d'ung mollin; mais sy avoit-il grant dangier. Et pour ce orent conclusion puisque la chose aillait ainsy mal et qu'ils mouroient de froit qu'ils apeheroient aucuns de l'ostel. Sy le print la dit Phelippe sus son col et l'empourte devers la pourte et l'entrée de la plaice et vinrent sy à point qu'ils arivèrent à la fenestre du capitaine, et en grant crainte, le maire criait en dixant: Ho gaitte, ho gaitte. Le capitaine tout esmu se liève et boute sa tēste par la fenestre et demande: Qui est là? Respont le maire: Hélas! ce sont les pouvres prisonniers qui ont voullu eschapper et me suis route la jambe. Et adoncques le capitaine comme tout esmu lui dit: Et où est ton filz? Et le powre maire tout en plourant respont et dit: Je suis sus son col. Ho, chair dieu, dit-il, mal pour vous. Incontinent vinrent à tout une lanterne bien v ou vj bien embatonnés, et en destendant les degres qu'ils faixoient le capitaine comme tout enraigé leur escrie que incontinent fussent pendus. Mais il ne leur en chailloit guère, car ils l'eussent jà voullu estre, et désiroient plus la mort que la vie; nonostant ils les remenirent devers la tour. Le pouvre Phelippe avoit tousjour son père sus son col et cuidait tomber en montant les degres; bien peu s'en failloit qu'il ne cheust du hault à la vallée.

Touttefois quant ils revindrent en leur lieu, quelque chose que le capitaine eust dit, n'en firent rien, simon qu'il y eust aucuns d'eulx qui les choisait trop bien; car ils les veoient aisses affligés et

tourmentés de tous costés. Puis retoûpirent la fenestre et leur firent du feu et s'en retourne chacun en sa chascune.

Quant se vint le lundemain au matin, le maire de st Humbert les vint veoir et les trovist en très povvre estat, souverainement le maire, père à Phelippe qui perdoit la jambe et braioit comme une femme travaillant d'enfant. Sy les reconforte asses bonnement et le contaît au capitaine la pitié d'eux, lequel y envoiait ung médecin nommé Jehan Belzvelz qui estoit bairbier; lequel mist grant diligence à le guérir, tant de la jambe comme de sa main et de ses autres plaies. Et ly aportèrent une petite couchette et le lit dessus, auquel couchait le maire pour sa jambe qui estoit toillée et liée.

Or olt le capitaine aucune supecion sus le maire de st Hubert et sus le depensier de léans, pœurtant qu'ils avoient gouverné les prisonniers; pour laquelle chose le dit maire ne les vout plus gouverner; ne tairgist guère que le boutellier eust congié. Or fist le capitaine très bien bairer les fenestres de la tour et commendaît que Phelippe fut chascune nuit mis au sappe, laquelle chose fut faicte. Et couchoit le dict Phelippe au sappe toutes les nuits, auquel avoit tant de puce que merveille et de jour il estoit de cost son père.

Et eurent ung autre tourier, nommé Pier, qui sembloit estre moult cruel; car c'estoit ung vies homme d'airme. Mais les prisonniers trouvèrent grace vers lui, pour les belles exemples que Phelippe estant au sappe luy comptoit; et pour ceste cause fist tant au capitaine qu'il luy appourtaît ung livre et le faxoit lire chascune nuit v ou vj feuillet. Et encor plus, pœurtant qu'il vit Phelippe honneste filz et bien parlant il print sy grant plaisir à sen lire qu'il apportaît son lit et du nouveial train, et le mist qn sappe qui estoit fait en manier d'ugne couche et couchait Phelippe avec luy, et eust esté aisses bien, ce ne fust ses piedz qui pendoient à froit à dehors du sappe, et ne laissoit point qu'il ne fust aides au sappe, bien enfremé à la clef. Aussy fut fait ung novel depensier d'ung joune compaignon nommé Goubert; mais il n'estoit point sy piteus comme Pier le tourier. Jehan Belzvelz le bairbier les venoit aussy souvent veoir et fist telle diligence qu'en peu de temps la jambe fut presque toute guérie; par mey ce que Phelippe le mettoit à point de jour, de tout son povoir de faire son lit et de le servir comme son père. Et avoit fait ung bande d'ugne pièce du linseul qu'ils avoient decouppé, lequel pernoit son père par dessoulz les ij espaulles par dessus le col



et par le nages et couvroit plus de xij plaies, sus lesquelles il mettoit des sirats et amplaistrs que le bairbier luy avoit donnés et en fist sy bonne diligence qu'elles fussent toutes guéries. Et n'y vint plus Jehan Belzvelz et fut le dict bairbier en grant dangier d'estre noié, car il fut dit qu'il avoit anoncié et qu'il avoit dit à aucun de Mets, que les prisonniers estoient léans; et pour ce le prinrent ceux de Chavency et le aillèrent quérir en sa maison et fut en grant dangier.

Or laissons un peu à parler d'eulx qui estoient à grant emaeie et en grant desconfort, car on les menaçoit tous les jours de les enmener plus avant en ung aultre plaice, faignant que le capitaine de léans n'y avoit rien et qu'il estoit courcé de leur mal. Et retournons à parler de sa femme qui estoit à Mets, bien désoullée, car on ne pouvoit oir nouvelle à vray où les prisonniers fussent menés. A Verdun avoit aucuns bourgeois de Mets qui estoient là fuiant, pour la mort. Sy oyrent dire que les prisonniers estoient détenus en des cavernes, au boix près de là, et le mendèrent à Mets. Incontinant on y envoiait des soudoiers de la cité, aux despens des prisonniers, mais ils ne trouvèrent rien. A Mets y avoit ij compaignons de guere, l'ung nommè Blaise et l'autre Jehan Billon, auxquels on miraucolloit ce fait icy, au moins qu'ils avoient esté du conseil; et mirent la justice la main à tous leurs biens, tant pour ce, que pour aultre chose, et ils s'enfouirent. Ne tairgirent ij moix après qu'ils trouvèrent Frecquegnon, le filz Jehan Frecquegnon, le mairchand qui retournoit de st Nicollay et dejunirent avec luy et l'enmenèrent prisonnier en une plaice devers Lucembourt et y fut plus de demy ans; puis eschappait. Et firent tant de mal au pais de Mets, comme vous orres, que ce fut sans nombre; et furent prins depuis à Nancy, dont Jehan Billon mourut en prison et Blaise eschappait. Et ainsy pour revenir à prepos, on ne pouvoit avoir nouvelle où les prisonnier estoie.

Or se en estoient allé Rellequin et Picavat à Verdun; car comme vous aves oy, on ne leur avoit point donné leurs c florias, comme on leur avoit promis; mais leur dit-on qu'il attendissent que la rançon fut païée; et pour ceste cause s'en aillirent demourer à Verdun, et oyrent bien dire comment on ne pouvoit savoir où les prisonniers fussent menés. Cy se pansèrent qu'ils ne sauroient mieulx avoir leur paix envers ceux de Mets qu'en annonçant les prisonniers et dirent, où ils avoient esté menés. Et le firent en dépit

de leurs maistres qui ne leur voullioient donner leur c florins, et mandirent les deux dessus nommés aux oncles du dit Phelippe s'ils voullioient faire leur paix qu'ils diroient tout, et retournerent à Mets les ij traitres par esxurement et accusèrent tout le fait en demandant leur paix, laquelle leur fut otroiée. Il ne fault point demander les malz que la pouvre femme souffroit, qui estoit à Mets, par les sourdes nouvelles c'on luy apourtoit tous les jours de son mari.

Or retornons à parler des prisonniers, lesquels, quant ils furent comme guéryrs, Pier le tourier leur donoit à entendre c'on les voullioit enmener ailleurs et que leurs maistres estoient venus et estoient comme enraigiés quant ils avoient oy dire qu'ils avoient voullu eschapper, et dit le dit Pier qu'il avoit tant prié au capitaine pour eulx qu'ils avoient demouré jusque l'eure présent. Mais maintenant, dit-il, n'y a plus de remide, car il sont venus séans et ont dit à monseigneur le capitaine de séans plusieurs injures et reproches, en disant qu'il n'estoit point gentil homme, s'il ne rendoit les prisonniers comme il leur avoit promis, et s'il voullioit dire du contraire qu'ils l'en combaitterioie en champz de bataille, et avoient heu telle parolle ensamble, comme disoit le dit Pier, qu'ils avoient tiré leurs espée, l'ung contre l'autre, et y avoit heu grant mellée; et moult d'autres semblables parolles leur dixoit le dit Pier, en lowant fort le capitaine de léans, et en dixant qu'il avoit grant pitié d'eulx et que s'il les mettoit une fois és mains de leurs maistres, qu'il les feroient morir en languissant; car d'airgent ne de rançon ne leur chailloit. Et disoit le dit Pier que luy-meyme en avoit tant prié que merveille; et estoient chacun jour en tout ces menaces tant que les pouvres prisonniers eussent voullu estre mort cent fois le jour et ne pouvoient dormir ne repouser, cuidant tousjour c'on les venist quérir pour souffrir, comme ils avoient fait à l'autre foi. Et tout ce disoit Pier de part le capitaine, faignant qu'il n'estoit point cause de leur mal et qu'il les avoit logiés à la bonne fois et avoit promis la foy qu'il les rendroit à ceulx qui les avoient amenés et à leur voullanté, et partant le requeroient-ils de sa foy comme Pier disoit. Et disoit encor le dit Pier de part le capitaine que en aucun temps ne l'en vousisent mye rendre le mal pour le bien, s'ils faixoient tant qu'il ne les rendit mye à leurs maistres; lesquels, comme dit est, leur feroient moult de mal s'ils les tenoient à leur voullanté. Et ceste couverture faisoit faire le capitaine, en faixant le bon filz pour tant



qu'il savoit bien que le maire avoit dit qu'il estoit à Chavency, combien que moult le devoièrent en disant que ce n'estoit point Chavency.

Or vint une fois le dit capitaine veoir les prisonniers en la tour, en habis dissimules et en guiser d'ung serviteur, et ne se fit point cognoissaft. En ces menaces et en ces parolles qui trop loingnes seroient à raconter estoient chacun jour; tant que le maire tout en plorant dist ung jour à Pier, que se le bon capitaine pouloit tant faire envers leurs maistres qu'ils voulaissent prendre une courtoise rançon, selon que au cas apartenoit, ils estoient contents, sans c'on les menait fuers de léans, de se mettre à rançon.

Les parilles demourèrent en cest estat bien viij jours; puis revint le dit Pier et dit qu'il prioit fort pour eulx. Car, dit-il, vos maistres ont dit qu'on vous gouverne trop bien et trop delicieusement et en sont presqu' enraigiés, et disent les dits vos maistres que pour ce ne vous vouldes mettre au iij. m. escus. Et encor plus fort disoit c'on avoit dit à leurs maistres qu'ils en paieroient plus de vij. m. s'ils les tenoient bien durement. Et ung jour et ung peu de temps après avint que, tout soudain, sans c'on s'en gardait, viarent iij ou iiij compaignons, à heure de minuit en la pixon, à tout leur lanterne et bien embatonnés. Et à celle heure Phelippe estoit au sappe qui dormoit, et son père ne dormoit point, car il ne se faisoit que complaindre toutes les nuits; et leur sambloit que chacune nuit durait ung an. Or dit Pier au maire qu'il ne pouoit faire envers leurs maistres qu'ils les vouldissent plus laixier illec, combien que moult en heust prié, comme il disoit; mais failloit que Phelippe s'en venist et qu'ils l'en vouloient mener en France. Car, dit-il à maire, se ne fust por la jambe c'aves route, ils vous en heussent mené avec eulx. Et incontinant sans plus dire prirent le dit Phelippe, et le desfairmèrent hors du sappe, et l'ommenèrent avec eulx, et le peuve maire demourait tout seul, sus sa couche; mais dieu scet en quelle descomfort et l'ung et l'autre estoient. Ils prirent le dit Phelippe et le mirent au fonds de la tour en ung sappe double où il y eust bien entré xxx homme et là le mirent des ij jambes; et estoient bien empechiés iij hommes de lever à tout des tenaulz, l'ung des mariens de celluy sappe, pour l'ouvrir tant gros estoit. Et illec laissèrent le dit, seullet, gisant, dieu scet en quel descomfort et en quelle douleur, luy qui estoit en la flour de sa jeunesse, et avoit accoutumé de aller et venir et hanter le pais.

Le lundemain à matin vinrent ij hommes avec le dit Pier le tourier et avec le depensier, et estoient yceulx habillés de robe de velours et firent acroire à Phelippe que e'estoit le capitaine de léans; mais ils mentoient. Et vint le dit capitaine devant Phelippe qui gisoit au sappe, et dit plusieurs parolles, entre lesquelles il dit qu'il les avoit traictés moult doucement et qu'il ne pouvoit tant faire que leurs maistres ne les en vousissent mener, s'ils ne se metoient à rançon et moult de telles parolles disoit qui trop loingues seroient à raconter. Mais le povre Phelippe ne savoit que dire, ne que faire, sinon de plorer; car s'il eust heu du gros de la tour où il estoit, de fin or, il l'eust bien voullu donner pour en estre hors, du mal qu'il souffroit, et estoit tant maulx lougiés qu'il ne savoit où mettre son pain que les bestes ne ly empourtissent de nuit ou de jour; et failloit qu'il fexit sa nécessité dessoubz luy.

Pareillement le powre home son père estoit en grant pitié et nécessité et estoit pitié de leur fait. Cy ont les traistres laissé le dit Phelippe viij jours en celle fosse, et n'y avoit nuit qui ne lui semblit ung an. Ce temps pendant, firent les dits traistres envers le maire tant de menaces que de parolles, qu'il se mist à m florins d'or de rançon et encor ne luy otroient point qu'il eschapperoit pour le prix et lui faisoient acroire que le dit Phelippe estoit mené en France; de quoy le powre homme avoit doullor très grant. Toutefois ramenèrent Phelippe de cost luy qui estoit comme demey mort, car il fut plus d'ung mois apréz, ce qu'il fut retourné qu'il ne pouloit laichier son orine que à grant paine, pourtant qu'il avoit ades couchié sus son dos; et quant il vit son père, il l'ambrance tout en plorant et son père pareillement luy. Et ainsy demourent les choses ung peu de temps, tant que ung jour le capitaine leur fist dire par le dit Pier, qu'ils eschaperoient pour les mille florins d'or; mais il failloit attendre leur maistre avant qu'ils partissent du lieu; et ainsy leur fut dit par le dit Pier. Et bientost aprez vinrent les dits leurs maistres, et entrirent en la prixon comme enraigiés, tout hoselés et apronnés et firent de moult terrible chière, en disant que le capitaine n'estoit point gentil homme, qu'il ne leur avoit voullu rendre comme il leur avoit promis; et juroient de moult grants serments qu'ils en eussent plus heu deux fois qu'il ne les avoit mis. Et ensy se demenoient et trépioient comme gens enraigiés, en jurant et reniant tellement qu'ils sambloient estre hors du sens. Le povre



maire voult dire une parolle, mais ils luy coururent sus à tout une petite massue, que Grégoire tenoit comme fol enraigiés, et estoit le maire avec sa jambe rompue, engenouillié, les mains jointes devant eulx; mais ils ne le vourent oncques acouter; et luy fut tout biaux s'il se pouvoit taire, car ils luy disoient: Traître, que te veulx-tu demener? Ne savons-nous mye bien que tu as presté argent à ceulx de Mets, pour gueroier monseigneur de Loraine? Il est bien vray qu'il en avoit presté à la guerre qui estoit passée; et furent contrains luy et plusieurs aultres bourgeois de chacun prester une somme d'airgent. Puis après disoient les dits traitres en rechinnant: Regairdes là le feu que le capitaine leur fait, s'il nous eust tenu promesse nous te gairdissions bien de vouloir cangler. Or ça, dirent-ils, puisque ainsy va, ragairde comme tu veulx faire; il fault que tu rapcrives à tes amis. Et tantot firent venir encre et papier et firent acripre une lettre par Phelippe et ne vourent oncques que nul d'eux s'en aillit. Mais vouloient qu'il metissent en la lettre où ses amis devoient prene ces mil florins, comme s'ils fussent tout complés en ung monciaulx. Et fut la lettre escripte et envoyée à Mets, par une vieille fille; car nul messaigier n'i eust ousé aller. Et fut celle lettre donnée às freres du dit maire, mais on ne scet qu'ils en firent, car on n'en ost jamais nouvelle, et crois qu'ils la brulaient.

Ce temps pendant le capitaine les fist très bien panser de vivre, en faisant du bon compaignon; et fut la jambe du maire tellement guérie qu'il montoit un peu dessus.

Quant le maire vit c'on n'oiot nulle nouvelle de leur lettre, il prioit tous les jours à Pier qu'il trouvaist manier envers le capitaine que l'ung d'eulx s'en retournaist pour faire la rançon. Et leur fut dit que l'ung d'eulx s'en yrait pour faire la rançon et eussent voluntier laichié Phelippe; mais pourtant que le maire avoit plusieurs fois dit que se ce ne fust pour l'amour de son filz qu'il ne s'eust jamais mis à telle rançon, et pour ce heurent conclusion les traitres de renvoyer le maire, de peur que s'il demourait en prison, qu'il ne s'y laissait morir avant que de paier les mil florins et pouloit defondre à son filz s'il s'en alloit qu'il ne fist point la rançon. Et pour ce fut dit que le maire s'en yrait, mais dieu scet que ce ne fut pas sans grant langaige; car par l'espace de xv jours Pier ne fit oncque aultre chose que les preschier nuit et jour, en leur disant comment par ses prières le capitaine estoit content que le maire s'en aillait,

voir par telle que le dit Pier vouxit demourer pour luy et estre mis au sappe des piedz et des mains tant que le dit maire retourneroit et que le maire se gairdait bien pour l'amour de dieu, que quant il vanroit à Mets, qu'il ne se decowrait à nulluy de son fait, car se ses maistres en avoient nouvelle ils enmèneroient son filz et luy que jamais n'en aroit nouvelle, et que le bon capitaine qui sy bien les avoit traictés, n'en eust nulle reprouche, car il le faixoit pour l'amour de dieu, sans le seur de leurs maistres, et savoit bien le capitaine que leurs maistres ne les en laisseroient point ailler et par ainsy y demoureroient moult loing temps; et moult de telles ou samblables parolles dixoit le dit Pier en ces xv jours durant, en lowant et encensant le capitaine.

Or ne se atendoit plus, sinon que le temps fut bien dispousé et qu'il fist biaux et doux, car il avoit fait le plus fort hyver de neige que de loing temps eust fait et y avoit encor de neige sus terre tant, au moins jusque aux genoulx, et durait depuis la st Andrien jusqu'en la chandelleur; puis le temps se desfit et fut conclud de partir. Sy apourtèrent une alne de blan draps, de quoy Phelippe fit une paire de chausse à son père et au mieulx qu'il seut luy fit des mousse de vies pelesson qu'il mectoit entour sa jambe et des peconel et l'adou-
bait tellement le dit Phelippe de toute pièce qu'il trouvait et c'on leur avoit apourtés que ce fut merveille, et bien se powoit le maire son père garder contre le froit. Mais le dit Phelippe ne poulit oncques tant faire qu'il peult avoir une alne de draps pour luy des chausses.

Or, somme tout quant se vint le dimanche au matin; Pier dit à maire que le capitaine vouloit venir parler à luy, et vint ung traistre qui estoit d'ung aultre lieu, là emprès qui bien souvent venoit à Chaivency et estoit familier du capitaine, et faignant que ce fust le capitaine vint avec Pier en la tour, et incontinant que le maire le vit se gecte à ses piedz en le remerciant de ce qu'il les avoit bien traictés et pansés de quoy il s'en sentoit bien tenu à luy, souverainement de ce qu'il ne les avoit délivrés en la main de leurs maistres, et moult de telles louanges qu'il luy donnoit le powre maire. Adont luy dist celluy traistre qui bien contrefaisoit le prélat: Or escoute, maire; ta sces ou dois savoir que ce que vous avez de vie toy et ton filz, vous la tenez de moi; et partant gairde toy que tu ne me rendes le mal pour le bien, et que quant tu seras à Mets tu ne fais-



ses aultrement que à point, se tu aimes la vie de ton filz. Car ce que j'en fais, je le fais à la boine foy pour la prière que Pier que cy est m'en ait fait et aussy que le dit Pier en demeure en ma main en ton lieu. Car, par la chair, dit-il; je luy dis devant toy et devant luy que se tu fais aultrement que tu as promis je ne luy faurai mye, ne à luy ne à ton filz et je ne veulx avoir nulle reprouche, car j'en ai ja assez heu et tout pour bien faire et comme il avint l'aultre jour qu'ils vinrent à moy et me vouloient tuer pourtant que je ne vous vouloio rendre à leur voullenté. Et pourtant, maire, avise que tu feras. Je veulx que ton filz m'apcrive une lettre comme je te deviserai. Et alors print l'encre et le papier et fist escrire à Phelippe en telle manière comme il s'ensuit: Je Jehan Geraird, maire de Vigneulle, promes au capitaine de céans de retourner avec la rançon, moy ou aultre pour moy dedans xij jours, ou retourner à retour de prison et on cas que je ne retournerois, je perdons la mort de mon filz pour le faire mourir de quelle mort qu'il plairait au dit capitaine. Et plusieurs aultres choses y avoit en la dite lettre et tout ce fit cranter au maire et à son filz, promettant de tenir comme dit est. Mais il y ot ung peu de différence, car le dit qui se faxoit capitaine ne vouloit donner que x jours pour tout ce faire; mais par grant prière qu'ils firent, ils en eurent xij jours. Aprez ces parolles et plusieurs aultres s'en retournirent chacun en son lieu, fors que Pier, lequel durant ces paroles se caichait dessoubz le sappe qui estoit derrière eulx, que le maire ne son filz n'en savoient rien pour acouter s'il disoient rien que à point et s'ils avoient intencion de faire celle rançon où non. Aussy celluy qui avoit esté de cost eulx n'estoit point capitaine, mais estoit quelque malvais gairxon qui estoit en son lieu et faindoit que ce fust le capitaine, comme dit est.

Le maire parlait à son filz de plusieurs prepos, et estoit comme tout decomforté, car ils avoient encore fait mettre en la dite lettre que ceste rançon devoit estre poutée en une chapelle en France, appelés notre dame de Manez, dedans les xij jours, et que cil qui venroit là le premier, c'est à savoir ceulx qui porterait la rançon, ou les recepvoirs d'icelle devoient faire ung signe à l'uis de la chapelle d'une crois de craie, par quoy les aultres cognoistroient que l'aultre partie estoit venue. Et par ceste cause estoit le maire decomforté, en considérant le brief terme qu'ils luy avoient donné et le loing chemin qui estoit à faire; aussy la grosse et terrible rançon

qu'il failloit qu'il fist et à tort et sans cause, pareillement le dangier auquel il laissoit son filz, et tant d'autres pensées luy venoient en mémoire qu'il en avoit mille passions en son cuer.

Quant Phelippe le vit en tel estat, il le print à reconforter de son povoir. Toutefois aprèz plusieurs pensées et suspirs le maire print couraige en se reconfortant en dieu et commença à conter à son filz son intencion et comment qu'il vouloit faire; aussy où qu'il devoit pranre partie de la rançon. En ces parolles disant, le maire parloit haut et Phelippe luy dit qu'il parlait baisse, car il avoit peur c'on ne les oyt. Et ainsy en ces devises se passait le temps bien tairt; en attendant c'on les venist quérir pour partir.

Pier adont saillit de son enbuche et dont il estoit caichié et s'en aillait parler à capitaine, sans ce que le maire ne son fitz en seussent rien. Puis retourne de cost eulx et s'assit le dit Pier de cost eulx et faisoit piteuse chière. Le maire adonques parlait à luy et luy demande s'il partiroit tost. Le dit Pier ly dit comme tout couroucé qu'il ne savoit s'il partiroit et que les choses estoient retournées. Le maire voyant qu'il estoit courcé luy enquier diligemment et tant que le dit Pier luy confessit qu'il s'avoit caichié desoubz le sappe por acouter; mais ils avoient parlé sy baixe qu'il n'avoit point entendu qu'ils avoient dit. Et pourtant maire, dit-il, je ne sces quelle intencion que vous aves de faire, mais se vous failliés de votre promesse, mal pour Phelippe et pour moy. Et moult d'autres parolles leur dist le dit Pier, en faixant le choses fort estranges.

Le maire s'excusait moult fort et son filz aussy, et firent de moult fort seremens que leur intencion estoit bonne, et toute ainsy comme ils l'avoient promis en la lettre. Outre plus luy disoit le dit Phelippe: Je serois bien malheureux, disoit-il, se je me botoie en tel dangier, se je ne pensois que mon père eust bonne intencion. Puis disoit encor le dit Phelippe: Prenez-moi dès maintenant et me mettes au sappe et que je n'en bouge jusques au tant qu'il retourneroit comme il ait promis et s'il fault, faictes-moi morir comme dit est. Et estoit pitié d'oir le powre Phelippe. Mais le maire ne son filz ne sceurent tant dire qu'ils n'en fussent retardés tout celluy jour. Toutefois il fut dit qu'il partiroit à minuit. Et vinrent à minuit Pier et sij ou iiij autres et prinrent le maire et l'enmenèrent, lequel au despartir embrasse son filz et le comande à dieu tout en plorant. Mais Phelippe ploroit aussy, mais s'il eust seu le mal qu'il avoit



encor à souffrir, il eust bien aultrement ploré, car le powre jeune filz fut encor xj moix em prison depuis le despair de son père.

NOWIAULX CHAIPISTRE.

Le maire fut mis à cheval et ses crosses liées emprès luy et avoit dessoubz sa jambe une planche pour estriers en manière d'ung ladre. Ils furent guidés du braconnier de léans parmy les bois et faisoit tant nuit que le maire ne vit point le chatiaux dont il partoit non ostant qu'il savoit bien que c'estoit Chaivency. Quant ils deussent aller le chemin de Mets, ils alloient tout au contraire par leur maulvitiez pour cuider abuser le povre homme, et les conduisoit le dit braconnier tellement que quant se vint le matin et qu'ils avoient toute nuit chevachiés parmy ces neiges ils se retrouvirent le matin devant la plaice de Chaivency. Adont en y olt l'ung d'eulx qui demandit à l'autre quelle plaice c'estoit, et il luy dit que c'estoit Chaivency. Et ils firent mainier d'estre comme tout enraigiés en l'encontre de leur guide et sambloit qu'ils le vouxissent tuer, en dysant: Traystre, tu nous ais amenés par devant Chaivency et tu sces bien que ce sont Lorains et sont nous grans anemis et s'ils nous tenoient, ils nous tueroient; mais, par la chair, se tu ne nous retournes par aultre chemin, mal pour toy. Et bruioient tuit ensemble comme dyable, affin d'abuser le powre maire et qu'il ne pensait point estre venu de Chavency; et incontinant tournent à mont de la montagne et toutes ces choses faisoient par malvitiés faindant de ne point congnoistre la plaice. Le povre maire en voyant la tour en laquelle il avoit laissié son filz et aussy voiant la paine qu'ils luy avoient donnée et le froy à sa jambe qui n'en avoit mye grant besoing ne se pot tenir de plorer.

Or pour l'afaire brisier, ils chevalchèrent tant qu'ils arivarent à ung villaige en la duchiez de Bair nomé Moineville auquel ils mirent le maire, à bout de la ville, auprez d'ugne haie et là le laissèrent et dirent as femmes du villaige que c'estoit un povre pélerin qu'ils avoient trouvé et sans plus dire s'en retournèrent à Chaivency. Et le maire priaux dites femmes qu'elles appelaissent un sien parent et bon amey lequel demouroit à celui villaige et celui payant le receipt moult beninement et moult charitablement et ly fit très bonne chiere; puis lendemain bien matin, il apprestait une chai-

rette et ung lit dessus auquel fut mis le maire, et le traitait bien amicablement et tant firent qu'ils vinrent à Vigneulle dont il estoit. Dieu scet s'il fut huchié, bien venant; chacun le venoit veoir; sa powre femme estoit comme morte et n'avoit point heu sy grant re-comfort des frères du maire comme elle deust ne de ceulx qu'il cuy-doit ses plus grants ameys, mais en prenoit qui en pouvoit avoir. Pour faire brief le maire fut amené à Mets; les nouvelles en coururent partout de sa venue; incontinent il mandist ses frères et leur dit toute sa nécessité et l'obligation qu'il avoit faite de son filz, en les requerant chacun de certaines soume, pour bien rendre. Et avoit le maire dejay commis Dediet Baillay le mairchand pour serchier des escus pour de l'autre or; car ils les prenoient plus haut à l'..... que l'autre or.

Incontinent que ses frères oyrent la requeste qu'il leur faisoit, ils le recomfortent de belles parolles et incontinent le furent dire et annoncer aux seigneur de Mets et descowrirent tout le secret de quoy en fiance il se avoit descowers à eulx. Les dits seigneurs ou les commis de justice vinrent en la maixon du maire qui gissoit au feu pour sa jambe, qui avoit esté travaillié et ne pouvoit encor aller; et ly enquerirent les dits seigneur diligemment du fait de sa prise et de sa délivrance de point en point, tellement qu'il luy fut forxe de tout dire. Adonc les dits commis de justice luy deffendirent sus corps et sus bien qu'il ne fesist point ceste rançon. Le maire vouloit différer à leur commandement mais ils luy donnirent tant de parolles, moitié menaces, moitié prieres, que maulgré luy, ly firent retourner son courage; et luy promirent les dits seigneur qu'ils le rameneroient bien sans rançon, et que s'il failloit paier rançon, qu'ils la paieroient pour luy, et moult d'autres telles parolles luy boutirent en la teste et meimement ses frères qui en faisoient tout leur effort, affin qu'ils n'y metissent rien du leur. Le povre maire avoit le cuer comme entre ij pieres et ne savoit ne que dire ne que faire.

Ce temps pendant se fondirent les neiges tellement que tous les pais estoient on yave et n'y avoit homme qui peult aller ne venir; et avoit la rivière de Mezelle enmené les ponts du Saucy et fait plusieurs malz. Pareillement la rivière qui court par Chaivency rompit le pont et le mollin de léans et entre dedens qu'on ne pouvoit aller par la cour que à tout ung petit batiaulz et couvrit la terre d'ung cousté plus de demey lieue. Et ne avoient esté les yawes si



grandes partout de plus de xx ans devant et entrèrent és celliers et fit grant domaige és vins du cellier de Chaivency et les tourne sens que dessus dessoubz. Ainsy se passait le temps des xij jours que les yaves estoient ainsy grosses que nul ne pouvoit aller dehors meimement le compaignon qui avoit amené le maire à Mets ne s'en pouvoit retourner.

NOWIAULX CHAIPISTRE.

Or parlons de Phelippe qui estoit demouré en pxiion et laissons ung peu à parler de Jehan Gérard son père. Incontinent que le dit Jehan Gérard fut parti, vecy ung maréchal qui vint en la prison avec le depencier et mirent à Phelippe de bons gros fers aux piedz et luy faisoient tenir la chandoille en luy fourgeant les clos és fers. Le povre Phelippe ne se pouvoit tenir de plorer, tellement que les lairmes couroient sus les mains de celluy qui fourgeoit les fers, puis le laissèrent là tout seulet.

Quant se vint le lendemain environ diner, Pier retourne de cost luy et le reconforte et le traitait sisses bonnement durant les xij jours. Ce temps pendant qu'il ennuioit fort à Phelippe, il vit en ung cornet de la tour des fenestres d'icelle tour qui soloient servir avant qu'ils venissent, qui estoient de papier, et rompit le dit Phelippe le papier et pour son temps passer plus légicrement, il se pense qu'il s'ocuperoit à faire quelque chose, touchant le fait de sa prise; et commence à écripre d'ung charbon, à la clairté du feu de dessous son papier, car il ne veoit goutte aultrement. Et dedans les xij jours en atendant nouvelles de son père, composait ces vers comme la teneur s'ensuit.

Or entendes petit et grant,
Et retenes ceste matière
Vous qui aves entendement,
Gares tousjours vos huis arrier,
Bouchies fenestres et pouiller
Sellon mon intention
Et chantes tous, je vous requier
Mauldicte soit trayson.

Messains que à champs demoures,
Soies tousjours sur voustre gairde,
Et mieulx que nous, sy vous gairdez,
Que fumes prins par malle gairde.

Et ung chacun de vous se garde
De suir mauvais gairson
De ceulx de quoy l'on ne se garde,
Mauldicte soyt trayson.

O Picavat de st Pryvés
Et Relequin de Noeroy,
A la malle heure futes vous nés,
Car telles gens hayr on doit,
Et qui de dieu mauldictees soit
Qui ayt noury telles gloutons
Qui ne font point sellon la loi;
Mauldicte soit trayson.

Au capitaine de Chaivanci
Ils ont fait leur apointement
Pour nous vendre et prenre auci
En trayson et en dormant
Ils en ont ressu argent
Et ont vendu comme mouton
Une fois n'aront leur paiement,
Qu'il mauldiron la trayson.

Deux ou trois fois nous appiaient
Tant qu'ils nous ont trouvés à point;
Par ung mairdy nous visitaient
Comme ceulx qui ne dormoient point.
Le dyables les apourtirent à point
Rompre fenestre, fer et angon;
Une fois n'aront ung point
Qu'il mauldiron la trayson.

Par la fenestre entfirent
Picavat et Relequin,
Pour leur proie mieulx saisir
Comme brochet ou chien maitin.
Alors oymes le huttin
Nous qui estiens en la maixon;
Tout nudz au lit fumes soupris,
Mauldicte soit trayson.

Les deux aultres estoient devant
Qui gairdoient le passaige
Y les firent entrer dedans
Secrètement à leur ouvraige.

Ce leur fut grant avantage
De s'y trouver quatre compaignons,
Sans les deux maistres et leur paige,
Mauldicte soit trayson.

Sans plus à dire comme enraigiés
Nous ont batus tout à leur guise
En nous tirant hors par les piedz
Sans chausse, robbe, ne chemise;
Puis nous menaient en tel guise
Batant frappant de leur baton,
A la froidure de la bise,
Mauldicte soit trayson.

Les maistres qui faisoient le guet,
Ils ont oy tout le huttin;
Sy s'en vindrent sans faire arest,
Comme larron font au buttin;
Follent aux piedz de lor rousin
Dessus nous corps, comme fellon,
Peu avoient mis à nous noury
Mauldicte soit trayson.

Rien n'y valloit crier hahay;
Doulce parolle y perdient temps
Souvent nous faisoient dire: Elas
En nous fassent passer avant.
Mais le grant froy qui fut du temps
Nous fist geller jambe et tallon.
Parmey les bois nous vont batant,
Mauldicte soit trayson.

Quant les bois furent passés,
Nous estoions comme gens perdus
Depuis la ville à st Pryvez
Ils nous aveient menés tout nudz,
Tant que souffrir ne polliens plus.
Cil nous n'aviens robe ou gippon,
Car nous estiens tout morfondus;
Mauldicte soit trayson.

Lors Rellequin en ost pitié
De ce qu'il nous veoit souffrir,
Sa robe nous donne et ses sollet
Et se print à repentir;

Et ung aultre, sans mentir,
Donna mon père son chapperon,
Qui des aultrez estoit le pire,
Mauldicte soit trayson.

A l'arivée près d'ung villaige,
Quant le jour fut venus
En ung bois, hors de passaige,
Nous ont bouttés jusquez la nuit.
Là ne mangeames ne crus, ne cuit
Hoye rotie, ne pourcillon,
Aultre que de nege sans plus.
Mauldicte soit trayson.

Quant le jour heust fait son tour,
Ils nous firent tirer pays
D'Uxeraile à Gondrecour
Le grant chemin droit à Billy.
Là ils nous ont donnés repy
De faire ung peu collacion;
Mout mieulx vailloit ensy que pis.
Mauldicte soit trayson.

Là nous ont fait ung peu chauffer,
Car il faisoit froit comme glaice,
Puis ils nous ont fait cheminer,
Jay ce que nous estiens molt laisses,
Le chemin droit à la plaice,
Les yeulx bandéz comme larron;
Bandiaux nous mirent devant la faice.
Mauldicte soit trayson.

Prindrent ung champ pour nous logier
Auquel n'y olt que bois et haies;
Poignent d'aguillon comme bovier
En renouvelant souvent nous plaies.
Là nous fumes en grant esmaye,
Quant nous nous vimes en la prixon;
Sans rien devoir il fault c'on paie,
Mauldicte soit trayson.

En ung chaistiaux enmey les champs
On nous ait mis pour nous gairder,
Et si fumes asses longtemps
Avant qu'en puissions eschapper.

Ne font c'aller et pourmener,
C'est pour nous mettre à rançon,
Le plus souvent eulx demener.
Mauldicte soit trayson.

Avant ce fait par plusieurs jour
Nous cuydiens estre eschappés
Et devaillimes de la tour
Cuidant passer mur et fossés;
Mais la fourtune s'est tourné
Encontre nostre intencion,
Car par les chiens fumes encusés.
Mauldicte soit trayson.

Puis nous firent moult languir
Avant que avoir expediment
Et ne se voullioient consentir
Que l'on aillait querir l'argent.
Nous y fumes près d'un quart d'an
En atendant nostre rançon
Moult ennoie oïl qui atend.
Mauldicte soit trayson.

Le capitaine de la tour
Dit qu'il nous ait bien gouverné;
C'est celluy Jehan de Harcour
Qu'ensy par nons est apellé.
Je prie à dieu de majesté
Qui l'en doint telle guerendone
Comme envers nous l'ait mérité;
Mauldicte soit trayson.

Pourtant vous prie que vous gairde
Entre vous ces gens mairchans;
En borgue, en ville ou en cité
Ne soies pas négligens,
Et vous gairde bien sus les champs
D'encheoir en main des lairon;
Vous pouriez bien chanter ce chant:
Mauldicte soit trayson.

Paireillement vous vigneron
Je vous en averty bien par temps,
Car quant en trapes ou ils sont,
De repentir il n'est pas temps.

Et qui voudrait savoir comment
On appelle ceste chanson,
On l'appelle communément
Mauldicte soit trayson.

Celluy qui fist ceste chanson
Bien en devoit savoir parler,
Car il estoit en la prison
Et une tour fort enfermé;
Et pour mieulx son temps passer,
Souvent en désolacion
Il se mestoit au chanter
Mauldicte soit trayson.

Et qui voudrait savoir la plaice
Et le lieu ou ils furent mis,
Ce fust en ce lieu plain de maresse
C'on appelle à Chaivency.
Pourtant pries dieu, mes amis,
Qui gairde de mal tout proudon
Et à la fin doinct paradis.
Mauldicte soit trayson.

Encor une aultre en vers coppés, qui est derrier ad cause
qu'elle estoit imparfaicte, cherchez à xlj fuiellet, vous trouaires ung
en vers coppés.

Ces vers composait le dict Phelippe comme vous aves oy du-
rant les xij jour et encore une grande oreson à notre dame et une
à st Nicollay et une à ste Bairbe que sont bien de ñ.c lignes, les-
quelles je laisse ad cause de briesté et aussy pourtant qu'elles ne
touchent point à mon prepos. Lesquels xij jours passés, Pier se part
de Chavency avec certaine gent et allerent bien empoints et bien
armés à la couverte à la dite notre dame de Mave ou la dite rançon
devoit estre pourtée. La cause pourquoy ils y alèrent armés, fut
pourtant qu'il y avoit aulcun traistre qui aultre fois avoit esté capi-
taine da Chaivency et avoit premièrement anoncé le maire de Vig-
neulle pour estre prins en disant qu'il estoit riche. Et en ycellui
temps se tenoit le dit traistre à Noeroy devant Mets et fut l'ung de
ceux qui detourbait que la rançon ne fut point pourtée et qu'il ay-
deroit bien le maire à ravoit son filz sans rançon; lequel maire ne
savoit rien de sa traison, car le traistre vouloit servir à deux autels.



Outre plus mandit le dit traystre à ceulx de Chaivency qu'ils ne se trouvisent point à lieu où la rançon devoit estre pourtée; car ceulx de Mets y enveroient gens d'airme pour les prendre. Et toutes ces choses mandait celui traistre comme celui qui vouloit complaire aux deux parties. Et pour ceste cause y envoiait le dit capitaine ses gens bien airmés.

Quant il vinrent là, ils furent trois jours attendant sans oyr nouvelle de personne; puis s'en retournirent arrier et dieu scet en quelle douleur estoit Phelippe ces trois jours durant et en quelle peine. Au debout des trois jours vey Pier venir en la prison, qu'il estoit bien tairt et tout mouillié et tout crotté. La première salutation qu'il fit à Phelippe, ce fut en luy detravant moult fort et en luy donnant la malle nuit. Le povre Phelippe voiant qu'il estoit ainsy courcé luy dit moult humblement et tout en plorant : Hélas! Pier, mon ami, que vous faut-il? Quelles nouvelles sont-ce que vous m'apourtes? Il me fault, dit-il, le grand dyable que vous empourte et à vous et à votre traystre père qui à telle meschief nous à mis et moy et vous. Car, par la chair, se je le tenois, jamais de pain ne mengerait. Mais ne vous chaille, vous la comperres bien chier, puisque pour luy aves voullu demorer et savies bien qu'il ne revenroit point. Je vous promets que devant que la nuit soit passée, vous vouries que jamais ne feussies esté né. Mais au fort, au grand dyable soies donné. Il ne m'en chault que pour mon fait. Hélas, que je le seusse, respont le povre Phelippe, non fait, sus ma part de paradis, j'eusse esté bien mal heureux de vouloir demorer pour luy. Par la chair, respont le dict Pier, s'en seres-vous mis en gehine avant que la nuit soit passée. Or regardes comme vous ferés, le diable vous faisoit bien demorer pour luy.

En ces pairolles furent loing temps que le powre Phelippe ne se savoit comment escuser, et Pier juroit et tripoit comme homme enragé. Or cuidoit le powre Phelippe estre délivré, mais il estoit pire que devant et Pier le laissait illec et luy dit qu'il s'adoubait d'une povre couverture qu'il avoit, s'il vouloit, car on le venroit tantost quérir. Dieu scet en quel decomfort estoit et ne savoit que penser, ou se son père avoit esté rué jus, ou s'il ne l'avoit point envoyé, comme ils disoient et tant de divers pensées luy venoient au devant que c'estoit merveille qu'il ne mouroit de deuel.

En cest estat estoit Phelippe jusque près de minuit, en attendant

c'on le venit quérir ou c'on le metit en quelque géhine et s'avoit adoubé et acoustré avec celle powre seige qu'il avoit et dieu scet comme, et sambloit bien qu'il vouxit juer d'ung personnage, car oncque Egiptien ne fut en l'estat qu'il estoit. Et avoit le dict Phelippe mis la moitié d'une miche en son sein, qu'il avoit de remenant du jour devant et estoit pour luy recomforter par le chemin, se mestier estoit. Adonc vait venir le dict Pier et dit qu'il avoit prié au capitaine qu'ils ne partissent point pour ceste nuit là, pour l'amour de dieu; car il faisoit le plus horrible temps de jamais de pluie et de vent. La nuit se paissoit et le lendemain furent les yaves s'y grandes que nulle personne ne peust entrer léans par l'espace de viij jours. Et ainsy demourait le dit Phelippe aprez plusieurs menaces qu'ils lui firent.

Tantost que l'on poult cheminer, vocy Pier venir avec de l'encre et du papier de part le capitaine et fit escrire une lettre au dit Phelippe lequel la recript tant piteuse que c'estoit merveille, en fort blamant son père. La lettre escripte fut poutée au capitaine et fut leuste en la présence d'aulcuns qui ne se pourent tenir de plorer, oiant les piteuses paioles et lamentations que le dict Phelippe avoit fait comme celluy qui bien faire le savoit et le faisoit de cuer.

La dicte lettre fut envoyée à Mouson à ung traistre nommé Baxort et cuide que c'estoit celluy qui se faixoit capitaine au département du maire. Puis fut celle lettre envoyée par le dict Baixort à Mets par un femme.

Quant le powre maire vit la lettre et l'oyt lire, dieu scet en quel estat qu'il estoit et se son filz avoit bien du mal, encor en avoit-il autant; car il l'amoit fort. La lettre fut poutée au conseil à Mets et fut luste devant les seigneur lesquels prinrent tantost certains seigneur avec certains messaigiers et s'en allirent devers monseigneur le duc de Lorraine, en luy moustrant que vouxist tenir ses gens à tel qu'ils rendissent les prisonniers qu'ils tenoient, et fut la lettre leuste devant luy. Tantost incontinent furent mandes Petit Jehan de Harcourt et le Lorain et Grégoire; lesquels dirent et respondirent qu'ils n'en avoient point. Petit Jehan de Harcourt, qui estoit capitaine de Chaivency, dit bien qu'ils avoient esté en sa plaice de Chaivency et les avoit logiés environ viij ou xv jours; mais il les avoit rendus à ceux qui les y amenirent, cuidant qu'ils fussent de bonne guerre. Au pardevant avoit toujours dit qu'ils n'y avoyent point esté; mais il

ne le pouvoit plus denoier pour Rellequin et Picavat et aussy le bairbier qui avoit mis à point le maire, qui avoient tesmoigné le contraire et s'en estoient les témoins pris à Mets. Le Lorain et Gregoire disoient que jamais n'avoient prins ces gens cy et qu'ils en vouloient combaire encontre ceulx qui autrement vouroient dire. Il y olt plusieurs requestes faictes et plusieurs parolles rendues qui trop longue seroient à raconter. Aprez ces choses chacun retourne en son lieu.

Quant Petit Jehan fut venu à Chaivency, il commandit à Pier que fesist encor escrire une lettre en monstrant qu'ils ne donnoient guère de ce que ceulx de Mets avoient fait. La dite lettre escripte par le dit Phelippe, en laquelle avoit c mille besonnes, fut portée comme l'autre. Phelippe estoit en grant douleur; aussy estoit son père qui faisoit tout son pover de pourchassier pour son filz. Et vint à Mets ung nommé Pier le Gascon de Puxe qui tesmoinaist que le prisonnier estoit à Chaivency; le maire avoit apresté ung notaire qui en reçut le temonaige et en vult avoir le maire instrument, dont le dit Pier fut bien embahis. Pareillement le boullangier de Chaivency tesmoignait dont il en eust depuis les oreilles coppées au dit Chaivency; pareillement le chaitellain de Chaivency nommé le hault Dediet dont depuis en fut dechas de léans, aussy que du premier dependier qui gouvernoit quant les prisonniers vourent eschapper. Et de toutes ces choses en print tesmoint le maire par noitaire et par instrument. Et oyoit chacun jour tant de xourdes nouvelles de son filz que on en feroit ung gros livre.

Ce temps pendant Phelippe estoit tousjour comme celluy qui n'atendoit que la mort, car on le menaçoit de jour en jour qu'ils le despescheroient s'ils n'oioient aultres nouvelles de son père, et meysme luy dixoit Pier, lequel estoit ung peu apaisainté qu'il avoit tant prié pour luy que merveille; mais il se doubtoit fort de luy.

Quant Phelippe vit ces choses ainsy aller et que tout alloit au pis, comme tout désespéré se aprouche de la fenestre par laquelle il avoit devaillé la première fois et commence à la débarrer et à tirer les planches arriére. Et tant fit qu'il vit par entre des aultres planches qui estoient encor à débarer et vit au milieu de la court de léans et par ung aultre grant trou veoit sus la montaigne dont ce fay fut grant collacion, portant que de grant temps, ce luy sembloit, n'avoit veu la clairté du jour et luy sembloit ung noviaux soleil fut

né. Et se pensoit que s'il pouvoit demourer ainsy, qu'il seroit bien, puisqu'il n'avoit point de compaignie et que nul ne s'en pouvoit apercevoir au dehors; mais au dedans on le veoit bien. Incontinent se mist le dict Phelippe en besoingne et mist tellement à point les planches et les baires qu'il sambloit c'on n'y eust touchié et avoit mis une planche par manière telle que quant il vouloit veoir, elle se tiroit sus les aultres airrier de son lieu par entre les aultres planches et la baire qui les tenoit; et avoit encor ung petit ferdollet d'etrain de quoy il touppoit le trou premier, et ne le veoit-on point quant la planche estoit remise en son lieu. Et Pier regardoit plusieurs fois à la fenestre avec de la chandoille, mais oncques ne s'en poult apercevoir et n'y ait mye de xl l'ung qui sceut trouver tel engin sans coutiaux ne aultre tellement. Et quant il estoit à la fenestre et qu'il veoit par celle fendesse et par le trou et que Pier le tourier venoit et deferموit le premier huis, Phelippe l'oioit bien et retournoit le ferdelet d'etrain et la planche en son lieu et avoit fait avant qu'il venist au second huis et retournoit le dit Phelippe tout bellement en son lieu; et afin c'on n'oist point bruire ses fers qui estoient en manière d'une grosse chainne, il les soutenoit à sa courroie d'une courde.

Ces choses faictes et ce temps pendant vint à Mets monseigneur l'evaique de Verduns qui estoit parent à ung jonne abbé qui nouvellement estoit abbé de st Mairtin devant Mets, et partant que Vigneulle appartient à st Mairtin, il fut dit au maire des plus grans de la cité, que monseigneur de Verdun luy pourroit bien aider; et tant que le dict monseigneur vint une fois à bonne aventure à l'hostel Jehan Dex, le maire se gecte à ses piedz et luy contit son cas tout à loing et luy promist le dict maire certaine somme, s'il l'en pouvoit aidier, et encore iiij coves de vin vies qu'il vouloit tantost donner à dam Gairan son parent, abbé de st Mairtin. Le dict monseigneur de Verdun ly promist en la présence de plusieurs seigneurs qui là estoient, de ly faire ravoir son filz franc et quite. Ces choses passées monseigneur de Verdun s'en entremist de tout son pouvoir; aussy firent plasiours aultres seigneurs comme monseigneur Anthoine de Pons sus Saille et généralement tous les seigneurs de Mets, tant pour le dict Phelippe, comme pour le filz Frequegnon, le mairchant, que Blaise et Jehan Billon tenoient prisonnier en ung aultre lieu, comme dit est, dont le dit Petit Jehan s'en doubtoit fort. Et fut bien dit en prison au dit Phelippe comment monseigneur de

Verdun s'en melloit, et que en despit de luy et de tous ceulx, qui s'en melloient, ils en feroient encor pis et que se le roy s'en melloit, ce ne seroit-il aultrement que à leur voullunté, s'ils devoient gouverner le dit Phelippe en prison tout le temps de sa vie. Car tout ce qui faisoit le mal, c'estoient les traystres comme le Lorain et les aultres, qui estoient tousjours sus les champs, qui mandoient toute nouvelle au dit Petit Jehan. Or avint que le capitaine entendit aucune nouvelle des dits traystres, dont pour ceste cause vinrent sès serviteurs, c'est assavoir Pier et plusieurs aultres par ung mecrerdy, xxij jour de mairs en quairesme, dont la notre dame, c'est assavoir l'anociation estoit le vearedy après, et à celluy jour ou la nuit en suivant vinrent les dessus dits de cost Phelippe, à heure de minuit que Phelippe dormoit; s'y l'esveillent et prinrent ung grant chapperon et luy bouchiérent le visaige et estoupirent très bien qu'il ne pavoit veoir et sans dire aultre chose, le print Pier sus son col et l'empourte hors de léans et cheminèrent tout du loing de la cour, tant que Phelippe sentit qu'ils montoient dessus les murs et en approchant du lieu il oyoit bruire l'yave de plus fort en plus fort et bruit celle yave illec comme feroit Wandrinawe près de Mets. Or penses, en quelle estat estoit lors le dit Phelippe; il ne le fault point demander, car plusieurs fois l'avoient menacé de noyer et avoit dit le dit Pier plusieurs fois et juré que maint en avoient gecté de dessus les murs à la vaillée; aussy disoit que se on n'avoit aultres nouvelles du maire, qu'il doubtoit fort du dit Phelippe. Toutes ces choses considérées le powre Phelippe n'y attendoit aultres choses que la mort, veu qu'il estoit bien atouppé et enserré et estoit le temps froit, noir, hideux et oxcur. Et comme cestuy, qui ait-le chainette on col, qui n'atent synon qu'il soit tourné et gecté du gibet à vaulx, ainsy n'atendoit Phelippe aultre chose, sinon qu'ils le versissent à la vallée des murs, en l'yawe, et leur demandoit incessamment au non de la ste passion de dieu qu'il luy vouxissent donner confession; mais ils ne luy donnoient aultre response, sinon de le faire taire. Tant cheminèrent au loing des murs qu'ils entrirent en une tour dont Phelippe entendit bien qu'il perdoit l'oye de l'yave, car il ne veoit point et avoit les yeulx bandés, comme dit est, et là venus fremèrent l'uis et detoupirent le dit Phelippe, puis firent ung peu de feu. Phelippe regardant cestuy lieu de tout cousté et non ostant qu'il ne fut mye fort biau, car c'estoit le lieu ou ils faisoient la pourre de bonbairde,

néant moins se pensoit le dit Phelippe que se dieu luy faisoit la grace de illec demourer, encor ne seroit ce pas du pir et seroit bien heureux, et trembloit encor tout de la pour de morir qu'il avoit heu. Mais n'y eut guères esté que Pier vait à lever une trappe ou pour mieulx dire estoit en manière d'une fenestre en ung cornet de la tour, et gecte la couverture Phelippe là dedans, puis avallirent le dit Phelippe là dedans en celle pixon qui estoit bien une lance et demie de parfond et refairment la trappe, et s'en rallirent. Quant le povre Phelippe fut là avallé, il ne savoit ou il fut, car on n'y veoit goutte et vait sautant deçà et delà et trouve ung sappe en manière de couche ou il y avoit du train là dedens. Sy se couchait là une heure ou deux et luy sembloit que ceste nuitié estoit fort loingne; puis il commence à cheminer parmey la prison qui n'estoit mie fort lairge en sautant de mur aux aultres, lesquels estoient sy leutes et sy moistes que degoutoient tout d'yave, au moins d'ung des coustes, et en sautant trouve en manier d'une archière qui respondoit és fossés, là où l'yave bruiloit si fort que c'estoit ennoize chose à oyr et sentoit quo celle archière estoit nouvellement murée et que le mourtier estoit encor tout frais, puis retourne sus son train, jusque au jour. Quant le jour fut venu, il oyoit bien les portes de léans clore et ouvrir, car celle prison estoit tout près d'icelles, mais il ne veoit goutte; pour ceste cause se trait près de la dite archière et commence un peu à desfaire ou à détoupper celle archière ung-bien peu tant qu'il vit qu'elle respondoit sus la rivière et incontinent la rebouche très bien du dedans; mais du dehors il avoit osté une pier qui estoit cugniée au plus estroit de l'archière; nonostant elle estoit si bien bouchée c'on n'y veoit goutte du dedans.

Celluy jour qui estoit la vigille de la notre dame fut bien juné par le dit Phelippe; car oncque de tout le jour jusque toute nuit ne le furent visiter; ne pain ne yave ne luy apourtirent, dont le jour luy fut moult grant pour plusieurs raixons. Toutesfois quant ce vint bien une heure en la nuit, Pier vint et avallit une eschielle là dedans et appourte ung plait de poys au dit Phelippe pourtant qu'il avoit si vaillamment jeuné et ung peu de chandoille et du pain et de l'yave; puis ce fait parlait à luy de plusieurs choses, en disant qu'il avoit bien dit à son père ce qui avenroit de luy et luy avoit, fait-il, bien dit: Qu'il n'eneschait personne vous cuider ravoit sans rançon; car plus y mecroit, comme avoit fait à monseigneur de Verdun et plus

y perdroit, et que se tous les seigneurs du monde s'en melloient, ce dit le dit Pier, ils ne amenderoient point voustre cas, mais que ainçoys empirier. Ha, dit-il, comme je ly avois bien dit et preschié par l'espace de xv jours, comme vous saves, et s'il m'eust cru, il eust mieulx fait; mais il cuidoit que ce fut mocquerie; mais nenny, car ceulx qui vous ont en puissance ne feroient ne pour dieu, ne pour dyable. Et s'il fut venu au moins au jour dit ou iij ou iiij jours après avec la rançon, ou s'il ne l'eut toute peu faire, au moins avec la moitié ou le quairt, on eust trouvé quelqu' apointement. Mais il ait fait tout au contraire de ce qu'il avoit promis et vous cuide ravoir sans rançon; mais je vous certifie que ce ne serait tant qu'il vive ne vous aussy. Ces parolles diroit Pier qui sambloit estre asses courcé du mal que Phelippe avoit, et estoit aissez milleur homme que n'estoit Goubert le dépensier; car il avoit assaiés que c'estoit de prixon.

Phelippe ne savoit que penser de son père, ne que dira, sinon de plorer et se lamenter. Après ces parolles s'en retourne le dit Pier, et Phelippe demourait là comme tout déconforté, et luy venoient au devant tant de diverses pensées et tant de divers ymaginacions, que c'estoit une horrible chose, et bien souvent s'il ne se eut recomforter en dieu et en sa benoite mère et aux benoits et benoites saints et saintes en pensant les martyrs qu'ils avoient pour dieu souffert, je croy qu'il se fut désespéré. Mais en considérant la mortelle vie où nous sommes et que nous n'avons point de demain quant dieu veult; ausy en contemplant les joies de paradis, laquelles les benoits saints ont gaigniées par martire et par patience qu'ils ont voulluntairement reçu, aussy des peines d'enfer qui est apareillé aux malvaix, et l'une et l'autre est pardurable; toutes ces choses considérées, il pernoit la plus grande pacience qu'il powoit; nonostant que moult luy faisait le cuer mal, car il estoit au plus joieux temps de son eaige et avoit acommentié à faire ses premières amours, des quelles il joyt depuis à l'aide de dieu, comme vous ores c'est assavoir de Sabelin sa seconde femme. Le plus grant mal qu'il heat, c'estoit quant il pensoit qu'il estoit là, sans savoir le jour ne l'heure de sa délivrance et savoit bien que son père l'amoit fort et pourtant estoit-il plus esmerveillié comment il l'avoit ainsy failly.

Ces choses passées, s'en allait le temps jusque à pasque, sans oyr aultres nouvelles qui à dire soient. En la grant semaine vint Pier en la prison delès Phelippe et ly dit qu'il se recomfortaist, car

il espéroit qu'au plaisir de dieu qu'il seroit tost délivré et que le capitaine alloit, et crois, dit-il, que à son retour, vous seres délivré, et ne l'en vult autre chose dire. Phelippe se reconforte ung peu sus cela et n'en savoit aultre chose; mais pour en dire le vray c'estoit le maire de Vigneulles père à Phelippe qui pourchassoit la délivrance du dit Phelippe de tout son pouvoir, comme vous ores. Et pour vous dire comme il en avint, il est vray, comme vous aves oy cy devant, de la guere qui avoit esté entre monseigneur de Loraine et messeigneurs de Mets. Le traicté en avoit esté fait par monseigneur l'archevesque de Trieve comme le commun puple cuïdoit; mais il y avoit encor quelque chose à passer et n'estoit point encor la paix faite tout outreesment combien que chascun alloit et venoit sans rien doubter. Et pour ceste cause fut donnée journée à Goux entre l'une des parties et l'autre pour la dite paix faire, à laquelle journée fut mené le dit maire de Vigneulle avec ses témoignages, aussy y fut mandé Petit Jehan de Harcourt, le Lorain et Grégoire. Là y furent plusieurs grants seigneurs entre lesquels monseigneur l'evesque de Verdun y fut, lequel promist de rechief au maire en présence de plusieurs gens qui là estoient qu'il ly feroit ravoir son filz franc et quitte comme il avoit jà promis à Mets, dont plusieurs furent présents qui dirent à maire qu'il le devoit bien remercier et qu'il devoit estre bien joieux. Le maire oyant les parolles et promesse de l'evesque, se gecte à ses piedz et le remercie moult humblement. Or se commence à tenir la journée dont plusieurs prepos furent rendus d'ung costé et d'aultre, lesquels je laisseray, et ne toucheray qu'à ma matière acomenciée. Dont quant le maire vint avant en faisant ses complaints et requeste en l'encontre du Lorain et Grégoire qui l'avoient prins traytreusement et en sa maïxon là où il se dormoit, et avec ce les avoient liés, batus et enmonés et lui detenoient son filz à Chaivency comme il le prowait par tesmoing digne de crance, et avec ce abandonnoit le dit maire son corps pour estre traité et mis en gebine, pour soubtenir que ainsy estoit, le Lorain oyant les parolles du maire vint avant et dit qu'il ne disoit pas vray et qu'il vouloit mectre son corps en l'encontre du maire pour champier et en faire champs de baitaille et là pouroit-on veoir qui avoit tort ou droyt et de ce presentoit son gaige. A ces parolles respont le maire qu'il estoit homme vies et debille et que à leur cause avoit heu la jambe route, pour laquelle chose il n'estoit point homme pour cham-

pier et aussy qu'il avoit souffisant tesmoignaige et bien fait et prins par main de notaire lesquels devoient porter foy et devoir estre crus de lui et de ses prouves. Mais se ce ne vous souffit, dit le dict maire, prenes mon corps comme j'ay dit et le mettes en géhime pour moy faire dédire tout ce que j'ay dit. Pareillement, le sien soit prins pour luy faire confesser verité et là verres qui ait tort ou droyt, car vous saves bien qu'il me requiert d'une chose hors de raixon c'est de vouloir champier. Le deffendant dit qu'il en fesoit asses puisqu'il présentoit son corps pour champier et que aultre chose n'en feroit. Plusieurs aultres paroles furent rendues à celle journée, tant pour ce fait-cy comme pour d'aultres, lesquels je laisse pour cause de briefté. Mais, somme en tout, tant firent d'ung cousté et d'aultre qu'ils estoient sus traicter de paix et de avoir acort. Et estoit Petit Jehan de Harcourt et ses complices en grant soucy, doutant que fortune ne leur fut de rendre le prisonnier franc et quite comme il eust esté, se la journée se fut parachevée; mais comme fortune le vout et qu'il estoit, comme dit est sus traicter de paix et que tous prisonniers devoient estre rendus et tout tort fait, amendé; la chose fut retournée tout à cop et ne firent rien. Car la cause pourquoy fut parceque messire Wairin Roucel chevalier, lequel estoit l'ung des iiij commis de la part la cité, pour ce fait là n'estoit point venu, et pour ceste cause les aultres, ses compaignons ne voulrent passer aucune chose que les Lorains demandoient sans le consentement du dit seigneur Wairin et l'envoierent quérir bien en haite à Mets; mais le dit seigneur Warins fut lointain et ne vint point à cop ny à tempt et de fait il dit qu'il estoit mallaide, pour laquelle chose il déplut aux seigneurs Lorains qui là estoient et s'en retournerent et prinrent journée au moix de may ensuiant et ainsy fut route la journée et se départirent les choses sans rien faire. Qui fut bien doullent? Ce fut le maire de Vigneulle. Aussy fut Phelippe son filz qui atendoit d'oyr des bonnes nouvelles par les parolles que Pier luy avoit dit et contoit chacun jour les heures et les minuit en attendant la graice de dieu; mais ce luy profitoit moult poc, car il fut comme tout confus quant il oyt que nulles bonnes nouvelles ne luy venoyent. Toutefois Pier luy donnait encor ung peu d'espérance en disant que le capitaine n'avoit point esté ou qu'il cuydoit, mais au moix de may il yroit et tout ce ne prouffitait de rien au dit Phelippe, car la journée fut tenue et ne firent rien; car ne furent les choses

jamais si en bon terme que à Gorxe s'ils eussent besongnié, car ce temps pendant les traistres se provoièrent de parolle en telle manière que jamais ne vourent confesser qu'ils eussent le dit prisonnier. Mais touteffois par les grans pourchas et requeste que monseigneur de Verdun en fit et monseigneur Anthoine de Pons sus Saille et généralement tous les seigneurs, le duc de Lorraine envoiait certaines gens pour visiter Chaivency assavoir mon se le prisonnier y estoit. Mais il fut incontinent mandé au capitaine par les traystres devant dits, et tantost les nouvelles venues vint Pier par l'ordonnance du capitaine au lieu où estoit Phelippe et fut ung mairdy bien matin et fit acroire le dit Pier au dit Phelippe que ses maistres le vouloient avoir comment qu'il fût et ne s'en vouloient plus entrepouster; ains l'en vouloyent enmener. Et je me doute, dit le dit Pier, que quant il vous tenront à leur voullunté, qu'ils ne vous fassent souffrir de la paine bialcop plus que ne faites céans. Je ne sçay quelle peine, dit le dit Phelippe; maix j'aime autant mourir que plus vivre en cest estat, et quant ils m'aront fait mourir, au moins j'en serai quite et aront leur soul de ce qu'ils demandent. Oy bien, dist Pier, mais ce n'est point cela. Le capitaine de céans ait grant pitié de vous, et aussy je ly ai prié et remonstré comment qu'il feroit bien s'il vouloit qu'ils ne vous trouvaroient point, car il vouroit bien trouver manière, ce dit Pier, qu'il peust estre quite d'eulx, affin qu'il vous pût faire eschapper; mais pourtant qu'il leur promist la foy de vous rendre en leur main, il ne scet comment qu'il en pourrait faire; et pourtant je ly ai dit et enseignié comment il ferait: c'est que quant ils sercheraient en ung lieu et en dementiers qu'ils seront en ung aultre, nous vous transmuerons au lieu où ils aront dejay serchié, et il m'ait dit que c'estoit bien dit, mais il fauroit que vous ne disies mot, affinque le capitaine n'en fut reprins de vous maistres et qu'il ne fût trouvé menteur; car il le fait par pitié et vous eust rendu en leurs mains se ce ne fust la prière que pour vous j'en ai faite. Et tout ce disoit le dit Pier en lowant fort le capitaine et en faisant semblant que le dit capitaine faixit tout ce pour bien, afin que se Phelippe s'en retournoit par aucune manière, qu'il n'en fut reprins devers le prince. Mais nonostant Phelippe pensoit bien toute leur malvitié, combien qu'il n'y polloit mestre remède; car c'estoient yceulx les messaigiers du duc de Lorraine qui devoient venir visiter le lieu comment vous aves oy. Tantost en l'heure fit monter Phe-

lippe à mont l'echielle à bien grant paine pour ses fers et detrapirent le lieu et la prison et ostèrent toute chose et toute ordure tellement qu'il sambloit que jamais n'y eust heu prisonnier. Et boutirent Phelippe en une petite voutette où il y avoit iij ou iiij tonialz de pourre de bombairde et plusieurs artillerie, et cy avoit plus d'une chairée de traits d'arbelette empenés de bois; là fut le dit Phelippe ij jours entiers. En celle voulte y avoit une petite fenestre qui rendoit clairté et cy y avoit une grande courbille pleine de vielles lestres; ces deux jours durant Phelippe ne faixoit que lire pour passer son temps et trouvait de moult de manière de lettre par quoy il congnaist qu'il estoit à Chaivency et congnaist le nom du capitaine, entre lesquelles lettres il en trowait une que Grégoire avoit mandé à capitaine du temps que le maire y estoit et que le dit maire avoit rescript la première fois à ses frères pour faire leur rançon dont nulle nouvelle n'en vinrent et partant rescripvoit le dit Grégoire de rechief à capitaine et entre plusieurs aultres choses disoit ainsy: Monseigneur le capitaine, j'es envoié la lettre que vous m'envoist au partir de laipremont, mais je n'en es encor oy nulle nouvelle; ceulx de Mets sont venus et ont dit que nous avons prins de leurs gens, mais nous leur avons respondu qu'ils en ont menty; il acomence nouvelle guere contre le temps noviaux; mais ne vous chaille, nous en ferons bien; et pourtant il me samble qu'il seroit bon qu'il en rescripse encor une aultre et qu'il dise le lieu où il veult c'on prenne ce qu'il demande: c'est assavoir la rançon. Ceste lettre fut depuis apourtée à Mets par le dit Phelippe et en orent les seigneurs coppie comme vous orez cy aprez.

Après ces choses faictes fut le dit Phelippe retourné en son lieu en prison, sans oir aultre chose; çar il avoit entencion s'il les veoit qu'il brairoit. Et y avoit en l'huis de celle votelle où il estoit ung pertuis par où il regardoit; mais il ne pot oncques veoir personne et luy furent passées toutes esperances.

Ce temps pendant le dit Phelippe trovayt manière de veoir par l'archière et ainsy comme il avoit fait en l'aultre tour et print ung jour de la poussière et de l'yave et fit du mortier et commence à lever les pierres au chief desour de l'airchière tant qu'il vit par ung trou grant comme pour bouler une pome. Cela fait acomence à remurer ces pierres en laissant tousjour le dit trou, mais du dedans mit une pierre qui touppoit si justement celluy trou c'on ne s'en

pouvoit apercevoir, et jetoit de la poussière par dessus et olt là ung peu de collacion par son engin; car quant il avoit osté celle pierre, il veoit les allans et les venans au loing de la chaussée et de la rivière du dehors de léans, et nul ne le pavoit veoir, au cause que le trou estoit petit. Toutefois il se monstroit du dehors comme s'il ne fut point touppé, pour laquelle chose fut la dite archière revisetée plusieurs fois du dit Pier et de Goubert le dépensier; mais oncques ne s'en pourent apercevoir, car quant Phelippe oyoit bouter la clef en la première pourte de la chambrette dessus luy, il remettoit incontinent sa pierre et avoit de la poussière toute preste qu'il gectoit pardessus et n'y avoit homme qui s'en sceust apercevoir.

Le dict Phelippe avoit trouvé aucuns grains de blef dedans ung espi, et les avoit gectés dedans le dict trou et gectoit chacun jour de l'yave dessus les dicts grains et ils reprinrent et crurent grant comme ung dois, tellement que l'on les veoit du dehors, et y regardait Pier par plusieurs fois, mais oncques ne s'en peut apercevoir. Ce pouc de clarté illec fit tant grant aixe au dit Phelippe c'on ne pouroit croire; car sans ce, il fut esté tout plain de pouls et de vermine; mais il s'y serchoit au mieulx qu'il pavoit. Nonostant il olt tant de puces que oncque homme n'en vit tant pour une fois, et luy faisoient moult de mal; car par ung cop il en prenoit vij ou viij en les fousces de cheville de ses piedz. Le dit Phelippe avoit mis ung peu de drappiaux entour ses fers, affin qu'ils ne luy fissent mal; mais tant de puces s'y boutoient qu'il le faillit oster. On les heut bien recueillies à poingniées parmy la pixon et sembloit de son corps et de ses jambes que ce fust ung qui est mallaide de proprieulle; et n'en pouvoit dormir, ne repouser, ne menger, ne boire, sinon estre en grant douleur souverainement entour le moix de jung et une fois entre les autres en fut tellement assailly qu'il fut trois jours et iij nuitts sans oncque dormir et au debout des iij jours il s'en aillait couchier en ung anglet à plus loing de son estrain et là s'endormit droitement à l'eure c'on luy devoit apourter à soupper. Ce temps pendant Pier vint pour luy apourter à soupper et owre la trappe dessoure et availle par la dite trappe son crochet comme il avoit accoustumé, lequel crochet estoit en manière d'ung crochet de bois pour ung puis et au debout d'icelluy crochet avoit une pinte d'yave et du pain en une corbillette; mais personne ne la recuilloit dont le dit Pier fut bien esbais et ne savoit que penser et apelloit, mais nulz ne respon-



doit. Adonc print le dit Pier l'eschielle et se devaille en la prison et trouve le dit Phelippe couchié à la reverse et cuidoit le dit Pier qu'il fut mort et le boute du pied et trouve qu'il dormoit. Pier lui demande la cause qui le mettoit au dormir à celle heure; adont luy dit Phelippe que c'estoit pour les puces et luy moustroit la pitié où il estoit par tout le corps. Et se print le dit Phelippe au plorer moult fort et dit: Hélas! Mon tres chier amey Pier et m'apourteres-vous jamais nulle bonne nouvelle. Je ne scay, dit le dit Pier, quel diable ce serait. Je cuide, se dieu ne vous aide, qu'il vous y faudroit morir. Voustre père ait fait le plus honteusement et le plus traytreusement envers vous c'onques fit homme et ait fait tout au contraire de ce qu'il avoit promis. Et pleut or à dieu qu'il fût cy en votre lieu; je cuide c'on luy ferait chier compairer. Aprez plusieurs aultres paroles s'en retourne le dit Pier et Phelippe demoure comme celluy en qui est pouc de joie.

Ne tairgit mye viij jours que Pier apourtoit plus de vj houtées de pierre et les avallait à tout une courde en la pixon et les faisoit recueillir au dit Phelippe et en bouchait encor mieux la dite archière qu'elle n'estoit, dont le dit Phelippe fut bien embahis. Or ne scay quelle nouvelle qu'ils heussent oy, mais ils doubtoient chacun jour plus de luy et le tenoient plus secrètement qu'ils n'avoient encor fait et ne luy apourtoit-on plus à soupper qu'il ne fut bien tairt en la nuit affin que nul ne s'en aperceust. Toutesfois il me semble qu'ils ne devoient mye doubter qu'il eschappait, car s'il heut voullu eschapper par le droit huis du lieu dont il estoit, je vous dyray quel passage il eust faillu passer. Premièrement il heust faillu rompre ses fers; aprez, luy qui estoit comme tout nud et qui n'avoit ne corde, ny echielle, ne taellement il eust faillu monter jusques la travepon, là venu il eust convenir rompre la trappe ou la pourtelle par où on entrait en la pixon qui est plus d'ung pied d'espaisse, laquelle chose heust esté moult grant chose à faire et cela fait il fut en primes esté en la chambrette dessour luy et convenoit encor rompre l'huis de celle chambrette qui est encor plus d'ung grant demy pied d'espaisse fermant à gros werouls. En oultre il fut esté en la cour de léans et convenoit encor rompre ij pourtes et passer ij ponts levys avant qu'il fut eschappé; laquelle chose estoit impossible sans miracle de dieu, et encor plus sans le dangier des guettes qui veilloient nuit et jour. Et s'il eust voullu eschapper aultrement que par

les hufs, il luy heust failly aussy bien rompre ses fers et rompre le mur de la tour qui estoit bien xv piedz d'espaisse; aprez, passer la rivière qui est plus malle à passer que n'est la rivière de Mezelle, sans le dangier des guettes, comme dit est, qui estoient nuit et jour tout dessour luy. Je ne scay comment qu'il l'eust fait.

Toutefois pour revenir au prepos, combien que Pier heust mis plus de pierre en les archières que devant, ce ne laissait le dit Phelippe par sa subtilité qu'il ne vit tousjour par le devant dit pertuis, mais non pas si bien qu'il faisoit.

Aprez ces choses vint ung jour Pier en la pixon avec de la chandoille, de l'encre et du papier et fit rescripre encore une lettre laquelle fat pourtée comme les aultres à ce traistre de Mousson, nommé Baxort; lequel Baxort les envoyait par une femme à Mets. Et chantoient icelles lettres que Phelippe estoit en une plaice au pais de Liège et que le dit Baxort avoit parlé à luy; et plusieurs bourdes avoit fait mettre au dit Phelippe en celle lettre. Le povre maire qui estoit à Mets estoit moult decomforté et hideux et n'avoit onques voulu faire sa barbe desqu'il avoit esté prins. Cy ait le dit maire reçu ces lettres et les ait pourtées comme il faisoit les aultres en la chambre des treize tout en plorant et en lairnoiant, et come il avoit accoustumé se prosternait à piedz des seigneurs de justice et leur présentait la lettre en leur priant que pour l'amour de dieu, qu'ils y trouvissent ung remède sinon qu'il vendroit tout tant qu'il avoit pour le racheter. Les seigneurs oyant le dit maire, luy promectoient de jour en jour de le ravoir et le recomfortoient tant qu'ils pouvoient; car c'estoit piteuse chose à veoir le povre homme le dueil qu'il menoit chacun jour devant eulx et leur dixoit encore le maire tout en plorant: Hélas! Se mon filz meurt en celle pixon, qu'i pourrait-on dire? Chacun me montrerait aux dois et dira-l'on: Vellà le traistre qui laissait mourir son filz en pixon, comme raison serait de le dire; car oncque ne fut plus traistre que je suis, et se la fourtune avoient qu'il mourût, je promets à dieu que jamais en ce pais ne demouerois; mais venderois tout le mien et m'en irois à l'aventure. Hélas, messeigneurs, pour dieu, vueillies y proweoir de remède, prenes tout le mien et me faictes ravoir mon filz, ou souffres que je le rachaitte et ne me vueillies plus abuser, car desjay y ait ix moix qu'il y est. Messeigneurs, prenes pitié de ce povre misérable qui est tousjour esté bon à la cité, et comme vous saves, messeigneurs,

je fus une partie prins pour l'airgent que je prestai à la cité, à la guere passée, et fut la chose que plus me grevait. Et comment pouvez-vous souffrir telle chose à vos powres subgets? Au moins je ne vous demande rien du vostre, fors que me souffres à racheter mon powre filz qui pourit en prison. Et se ne faictes que je r'aie mon filz ou par une voye ou par aultre, je mourrais de dueil.

Ces paroles et plusieurs aultres dixoit le maire devant les seigneurs tout en plorant, tellement que c'estoit piteuse chose à veoir et si grant pitié au oyr que plusieurs des seigneurs plouroient, que les lairmes leur cheoient du visaige. Nonostant ils ne faisoient rien, sinon que recomfortaient le maire ce qu'ils pouvoient, et luy promettant que dedans brief temps ils feroient revenir et lui promirent que jamais la paix ne seroit faicte, se premier les prisonniers n'estoient rendus. Le maire estoit chacune semaine une fois ou deux devant eulx et pourchassoit tousjour ce qu'il pouvoit. Aussy estoit Frecquegnon le mairchand pour son filz et alloient tousjour ensemble le maire et luy; car on rapourtoit tant de nouvelles au maire que c'estoit merveille. L'ung luy dixoit qu'il avoit veu son filz qui alloit aval la cour de Chaivency avec ses fers et qu'il estoit comme tout derot; l'autre disoit au contraire qu'il estoit en une belle chambre où il faisoit plusieurs peintures et acripvoit et que le capitaine le vouloit avoir pour son cler; l'autre dixoit qu'il avoit parlé à luy et qu'il luy avoit donné une chemise pour se revetir; et tout ce estoit bourde.

Aprez en vint ung qui demouroit en la duchié de Bair, bien près de Chaivency et avoit une sienne parente à Vigneulle, et plusieurs fois disoit et se vançoit devant sa parente qu'il feroit bien revenir le prisonnier pour peu de chose, se le maire vouloit; car il avoit grant cognoissance à chaitellain de léans et en cuidoit bien joyr. Sa parente le dit au maire lequel n'en fit compte et pour ceste cause portoit le langage partout que le maire n'avoit mye grant voullunté de r'avoir son filz puisqu'il ne vouloit mye donner ung bien peu d'airgent à leur parent, pour luy faire r'avoir son filz; dont chacun en blamoit le maire, lequel oyant les langaiges des gens, ung jour appelloit cestuy dit parent avec sa parente de Vigneulle et ung nommé Jehan Pierard son mari et les menait le maire à Precheurs à Mets, et luy demande s'il luy feroit bien revenir son filz comme il se vançoit; lequel luy respont que oy, per mey la somme

de xij florins qu'il luy vousist donner pour faire leurs despens. Le maire qui jay avoit esté trompé de plusieurs aultres et en tel cas, luy respont que au regairt de luy donner les xij florins pour leurs despens et pour leur peine pour r'avoir son filz qu'il n'en feroit rien. Mais, dit-il, vous ne me demandes que xij florins en tout; faictes-moi r'avoir mon filz et je me obligerai dès maintenant, que quant vous me l'amenres cy à Mets, de vous donner c florins d'or pour vos peines. Les aultres oyant sa response, ne sorent que dire sinon qu'ils n'avoient mye bien argent pour cela faire et que au moins in leur donnist ung franc ou deux pour leur despens. Le maire fut content et leur donnait; ils s'en allyrent, mais jamais depuis ne revindrent et n'en oyt nouvelle, et perdit cela. Et y olt tant de telles gens qui chacun jour venoient rapourter de telles nouvelles qu'il en estoit tout enamey et prenoit du sien qui en povoit avoir et estranges et privés; meymement ses amis et ceulx qui le deussent aydiar. Et venoient chacun jour les plusieurs et dixoient qu'ils avoient fait merveille pour luy; l'ung prenoit ung diner, l'aultre ung soupper et les aultres demandoient de l'airgent, et tout tant qu'ils faisoient n'en valloit rien, et en ceste manière estoit le povre homme mal mené de tous coustés et couroient sus luy comme les chiens font à la chair et estoit merveille qu'on ne luy ostoit les yeulx de la teste, car fortune lui estoit contraire de tous coustés, dont c'estoit pitié. Et quant Baxort de Mouson envoioit aulcune lettre par une fille de joie, il la failloit festoier comme une dame et encor les pourtiers de Mets voullotent avoir ung g. de Mets pour le vin et pour la laixier dedans et en orent plusieurs fois. Qui pourroit dire et imaginer le duel et aussy le pourchas que chacun jour faisoit le powre maire; il n'y ait hómme qui le sceust penser ne comprendre et ne faisoit rien aultre chose; aussy n'eust-il encore seu owrer pour sa jambe qui n'estoit pas bien guérie. Et en furent prises les nouvelles espondues si fort par tout le pais c'onque de homme prins au pais de Mets, ne fut si grant nouvelle au cause des grans seigneurs qui s'en melloient comme monseigneur de Verdun et plusieurs aultres. Mais tant qu'ils sorent faire, ne vaulut rien au profit du maire ne de son filz.

Le powre maire voiant, que tout ne luy valloit rien, rescript une lettre au dit Baxort à Mouson en luy priant secrètement qu'il se vouxist travaillier pour luy et qu'il vouroit bien ravoir son filz en



paient rançon, mais que ils vousissent prendre raixon en gré; et fust ceste lettre pourtée à Mouson. Baxoirt qui savoit toute la trayson racript bien xv jours aprez à maire et fut depuis qu'il olt parlé au capitaine de Chaivency; et lui rescript le dit Baixort comment il se avoit tant travaillié què merveille et avoit tant fait qu'il avoit trouvé son filz et avoit parlé à ses maistres, lesquels demouroient à pais de Liège en ung chatiaux sus la rivière de Meuse; mais somme toute, ils estoient délibérés de ne point rendre le prisonnier sinon en paiant la somme de xii.c escus et avec ce demandoit le dit Baixort c florins pour ses peines. Le maire oyant les responses de Baxort fut bien embahis et non sans cause. Les traistres capitaine et Baxort avoient devisé ceste lettre en ceste manière, pourtant qu'ils veoient que le maire avoit fait ce qu'il avoit peu pour le ravoir franc et quitte et qu'il n'en avoit peu joyr; et demourait la chose une espaicé de temps ainsy, auquel temps vous poves savoir que Phelippe n'avoit mye grant aixe; mais estoit en grant soucy et en grant peine et se les puces l'avoient bien gueroié entour le moix de may, les pous le guéroierent entour le moix d'aoust, car sa chemixe et son bonnet qu'il avoit quant ils le prinrent, estoient gras et pourris et s'y boutirent les pous qui le picquoient trop fort.

Or après ces choses, quant le maire vit qu'il n'en pouroit aultrement joyr, il mandait quérir ung frère Baude de l'observance et du couvent de Mets, nommé frère Nicolle aux deux doigts et eurent conclusion que le dit frère s'en yroit à Chaivency, pour enquérir s'il pouroit oyr nouvelle du prisonnier pour tant que aultres hommes n'y osoient aller. Et fist tant le dit frère qu'il vint là et preschait au villaige du dit Chaivency; puis après s'en allait au chaitiaux et parlait au capitaine et luy declairait partie de son couraige, touchant du prisonnier en luy présentant certaine somme d'airgent par pairolle que le maire luy faisoit présenter pour ravoir son filz.

Le capitaine oyant les paroles dou biaux père fut moult iré (ou il en fist le semblant) et comme en grant courous luy dit: Comment, biaux père, cuidez vous que je soie un liron pour à force tenir aucuns prisonniers? Qu'est-ce que vous me dites? Dont vous vint cecy? Je ne scay se vous le dictes en pensant que je l'aie ou se vous venes ceans pour nous espier. Mais je fais veu à dieu, se ne fust pour ung peu, je vous feisse saulter de dessus les murailles ès foussés, comme d'aultres y ont dejay saulté. Le povre frère

oyant ces paroles fut bien estonné et ne savoit que respondre, sinon de se escuser le plus courtoisement qu'il povoit et aprez plusieurs aultres parolles se départ et s'en allait au villaige pour diner.

Le capitaine pensant à l'offre que le frère luy faisait, mandait incontinent un secret messaige à Mouson à Baxort, affin que si le frère y alloit, il fut averti de ce qu'il devoit respondre. Puis ce fait, il mandait arrier quérir le biaux père qu'il venit diner avec lui; mais il estoit dejay en la ville à table et n'y vould point aller. Adont luy envoiait le capitaine de son vin et luy mandait que s'il vouloit oyr nouvelle du prisonnier qu'il allait à Mouson parler à ung nommé Baxort et qu'il l'en saroit bien à dire quelque chose.

Lors quant frère Nicolle olt diné il s'en vait à Mouson parler à Baxort, lequel desjay estoit averti de ce qu'il devoit respondre, et n'y fit rien; car pourtant qu'ils veoient que le maire chassoit, ils se tenoient à leurs xii.c escus et cent florins pour ses peines. Et s'en retourne le dit frère à Mets sans faire aultre chose et contaît au maire ce qu'il avoit trouvé.

Pendant ces choses le temps se passoit tousjour en aprochant la st Remy et Phelippe estoit comme celluy qui se comptoit perdu. Pourtant se mist en aventures et se aviser s'il pouroit trouver maniere d'eschaper et luy vinrent tant de diverses pensées au cuer que c'estoit merveille par l'espace d'ung mois ou iij semaines, et ne po voit veoir lieu qui luy fut fort propice pour eschapper. Toutefois il avoit trové ung petit fer, de quoy il avoit dérivé les closes d'ung des fers de ses piedz et estoit defferé d'ung fer. Sy vint une fois Goubert le depensier et luy apourte une paire de chandoille et une cisure et du fil pour refaire une paire de chausses, pour le dit Goubert; mais oncques ne se aperceut des fers de Phelippe, car il les avoit remis en sa plaice et avoit lié du drapiaulx entour c'on ne s'en po voit apercevoir, qui n'eust osté le dit drapiaulx. Puis aprez, quant ses chausses furent faictes, s'en retourne le dit Goubert; mais il laissait ses cisures et les oubliait; et des lay en avant en commence à traicter le dit Phelippe plus gracieusement qu'ils n'avoient fait et luy apourtoient quelquefois de la chandoille, pourtant que son père venoit à présenter rançon. Adont se print Phelippe à penser comment qu'il pouroit faire pour eschaper et ait trouvé en la prison des batons, lesquels il commence à taillier de ses cisures comme pour faire une eschielle et print des petites courdelettes qu'il avoit, de

loing temps et lie ses batons l'ung enson l'autre et les aultres du travers pour faire les eschaillons. Et avoit délibéré que se on laissait la trappe de dessus ouverte qu'il y metteroit son echielle, car il avoit lié un grant baton à travers de son eschielle dessus et avoit une perche de quoy il eust boutés son echielle, c'est assavoir le debout dedans la trappe en le guichellet dessus et le baton qui estoit du travers eust tenu en telle manière que l'echielle eust pendu en l'air, car elle ne s'eust seu soutenir partant qu'elle estoit de plusieurs pièces et se pouvoit ploier pour bouter souls son bras et ainsy fut monté le dit Phelippe et fut une espaice de temps en ces pensées et tellement qu'il n'en pouvoit dormir, en pensant que on l'acommeçait à traicter un peu plus gracieusement que les aultres fois et que s'il failloit à son entreprinse qu'il vauroit mieux que jamais ne fut esté né et seroit pis que devant.

Une fois entre les aultres Pier le montait hault en la chambrette et le fit un peu chauffer, et estoit en l'acommeçement de l'hyver; adont Phelippe avisait bien le lieu et encor s'en aillait Pier quérir de la viande pour le faire diner. Illec et entremetant Phelippe regarde par une fenestre qui respondoit en la rivière du dehors et vit que en droy la fenestre avoit ungne petite nacelle; mais c'estoit fort hault. Toutefois il heut bien trouvé manière de s'y availer et n'y avoit aultre dangier, quant il heut esté monté en celle chambre, sinon qu'il ne fut esté veu, car il ne pouvoit faire cela sinon de jour. Et en aprochant l'hyver Pier le menoit souvent chauffer, et quant il l'avoit ravallé en la pixon, il laissoit souvent la trappe ouverte, meymement de jour, tant que le dit Phelippe avoit délibéré de mettre son ouvrage en effect. Mais quant il cuidait besongnier on acommece plus fort à regarder sus luy que jamais et s'avoilloit souvent Pier en la prison pour veoir qu'il ne se metit en voie d'eschaiper. La cause pourquoy ce fut que, en ce temps pendant que Phelippe déliberait de cela faire et qu'il se vouloit mettre en aventure d'eschaiper, avint une aventure que je vous dirai.

A st Martin devant Mets vint un homme d'airme lequel mandait incontinent quérir le maire de Vigneulle qui estoit à Mets; et luy venu, luy dit, que s'il vouloit qu'il luy feroit bien ravoit son filz. Le maire oyant celluy homme d'airme en fit peu de compte, car il avoit tant trouvé de telles gens, comme aves cy-devant oy qui luy promectoient merveille et en estoit tout ennoié. Quant l'homme

d'airme vit qu'il ne mectoit forxe à ses paroles, il fut comme enraigé et luy dit qu'il ne luy demandait rien du sien jusques à tant qu'il rameneroit son filz. Illec présent y avoit ung moine, lequel pour ce fait avoit mandé quérir le maire et dit ce moine au maire qu'il avoit tort, qu'il n'entendoit à parole de cest homme de bien, veu qu'il ne luy demandoit rien jusque à tant qu'il rauroit son filz. Lors luy dit le maire quelle chose il demandoit pour ce faire. Vous me donres, dit-il, c florins d'or, et le maire s'y acourde et luy promist de luy donner les dits c florins quant il revenroit avec son filz.

Or s'en allait celluy homme d'airme à Chaivency et parlait au pourtier auquel il avoit cognoissance. Après s'en aillait en la plaice et trouvait le capitaine auquel il eust plusieurs paroles; et luy demandait qu'il venoit quérir et il luy dit qu'il venoit pour aucune affaire et luy contait au plus loing de son cuer. Apréz plusieurs paroles le capitaine le conviait au diner; apréz diner, il se départ et laissait à Chaivency son paige et ses deux chevaulx et s'en allait à ung villaige près de là nommé Chaivency st Hubert. Car le dit homme d'airme avoit entendu du capitaine qu'il s'en vouloit aller dehors ij ou iij jours après. Et pourtant s'en alloit-il à Chavency st Hubert en disant qu'il y alloit besongnier quelque chose affin qu'il heust ocasion de revenir à Chaivency quérir ses chevaut quant le capitaine seroit hors; et avoit délibéré qu'il y coucheroit et trouveroit manière avec le pourtier ou je ne scay comment qu'il en tireroit le prisonnier et l'eut fait se fourtune ne luy heust esté contraire. Mais il se guattist, car il dit à Chaivency st Hubert qu'il venoit là besongnier pour aucune pièce, puis retourne à Chaivency le chaitiaux Et trouve que le capitaine n'en estoit encor point allé, et luy dit qu'il venoit besongnier pour d'autres pièces tout au contraire qu'il n'avoit dit à Chaivency st Hubert, tellement que le capitaine congnut aucunement qu'il wairioit en ses paroles et se fordoutoit de luy. Toutefois, il le prie encore au diner et luy enqueirt tant de sus et de jus touchant ses affaires qu'il cognut fermement qu'il n'y venoit point pour bien, et luy dit le capitaine qu'il y venoit pour aucun mal et heurent plusieurs paroles ensemble, tellement que le dit capitaine le fist prendre et mectre en prison. Et pour ceste cause fut Phelippe plus souvent visité qu'il n'estoit devant, de peur qu'il n'eschappait, et heut plus grant gairde qu'il n'avoit heu et fut pour ce temps qu'il pensoit d'eschapper, comme aves oy. Deux ou trois

jours après echaippait celluy homme d'airme et ne sot-on comment; mais on vould dire que le pourtier estoit de son pais et ly avoit donné voie d'eschaipper et perdit ses deux chevalx et ne fit rien de ce qu'il avoit entreprins; nonostant qu'il l'en print bien qu'il eschappait car le capitaine estoit délibéré c'on l'eust noyé le lendemain, pourtant que l'on vouldoit dire qu'il vouldoit tuer le capitaine.

Or pour venir à propos, environ xv jours après ces choses ainsy faictes, vint Pier en la prison avec de l'encre et du papier et dit à Phelippe qu'il failloit rescrire encore une lettre à frère Nicolle, et qu'il mist en la dite lettre que Baxort ly avoit fait rescrire ceste dite lettre, car il avoit oy nouvelle de ses maitres; mais ils ne vouldoient rien laichier de leur somme. Ceste lettre fut pourtée à frère Nicolle lequel la monstroit au maire et luy monstroit les humbles recommendacions que Phelippe faisoit en priant au dit frère qu'il vousist remontrer à son père qu'il le rachetait et que s'il ne le faisoit, qu'il estoit plus inhumain et pire que deux hommes que son père luy avoit aultrefois contés, lesquels s'estoient laissiés en prison l'ung l'autre, veu que ces ij hommes n'estoient point parents comme luy qui estoit son propre père et avoient encor fait mettre en la dite lettre que Baxort avoit oy nouvelle de ses maistres et plusieurs aultres choses qui trop longues seroient à raconter. Ces parolles recomfortoient peu le maire veu qu'ils ne vouldoient rien laichier de leur somme. Viiij jours après ces choses revint Pier en la prixon de cost Phelippe qui estoit moult decomforté et luy dit qu'il avoit pensé d'une chose assez profitable, ce luy sambloit. C'est, dit-il, que vous heussies rescript une lettre au capitaine de Chaivency, (et faindoit le dit Pier qu'ils ne fussent point à Chaivency), car ce dit Pier, j'ay oy dire qu'il ait grant cognoissance à vous maistres et pouroit bien estre cause de votre délivrance. Aprez plusieurs parolles Phelippe qui bien cognoissoit leur malvitié fut content de reperire la dite lettre, en priant très charitablement à cestuy capitaine qu'il le vouxist aydier à estre délivré et qu'il s'en vouxist traveillier envers ses maistres. La lettre escripte fut pourtée au capitaine pour la visiter et y avoit aulcun mots qui point ne luy plaisoient, qu'il effaçoit et corrigeait de sa propre main et la firent recrirpe tout du loing au dit Phelippe. Mais encor la seconde fois i ot-il plus à dire, de quoy grant mal cuidait venir, car à la fin d'icelle lettre Phelippe avoit mis en escript et ceterra en telle forme et c; et vouldoit le dit

Phelippe mestre à la fin de sa lettre comme la coutume est de mettre quant on met: Escript en tel lieu et en tel jour. Mais quant il olt seulement mis ce mot escript, il se avise c'on ne vouloit point c'on sceust le lieu et allait mettre aprez et cetera en brieuf comme voies poves veoir &c.; la quelle parole fut prinse en mal du dit capitaine et fut dit qu'il vouloit mestre escripte à Chaivency car le c tranchié faixoit Chaivency comme il dixoit et fut presque sot et enraigié, et s'en retourne le dit Pier en la prixon comme enraigié en l'encontre de Phelippe pour ceste seule parole qu'ils entendoient aultrement que n'avoit fait le dit Phelippe. Toutefois aprez plusieurs parolles et que Phelippe se fut escusé envers eulx, fut la lettre recripte tout à leur voullunté et la prent le capitaine et l'empourta à Goux, et incontinent mandoit à frère Nicolle qui pour l'heure estoit à la chapelle au boix qu'il venist parler à luy; lequel frère s'en allait premier à Mets parler à maire pour savoir quelle response qu'il donroit. Le maire luy dit que s'il oyoit bonnes nouvelles de son filz que luy fit la présentacion de v.c florins d'or pour le ravoit, mais de plus non, et incontinent se part de Mets le dit frère Nicolle et estoit bien tairt et avec cela faixoit le plus divers et le plus cruel temps qu'il avoit fait de xx ans; car c'estoit la vigille de la ste Katerine et fut celle nuit que Jehan de Landremont devoit délivrer la cité de Mets par trayson, mais pour l'amour du divers temps ils ne pourent besongniet comme serait dit cy-aprez. Et aucy cellui jour ste Kaitharine fut le propre jour que le roy d'Espagne entrait à la grande et fameuse cité de Grenaide avec son airmée et fut cellui jour prinse la dite cité et moiennant la graice de dieu fut faicte crestienne, qui par avant estoient mors blans et paiens. Et y fut cellui jour la première messe chantée en ung paillais c'on dit le grant Melchita et fut celle noble conquete faicte en partie par la bonne diligence de la noble royne d'Espagne. Mais pour revenir à prepos à grant peine et à grant meschief vint frère Nicolle à Goux, car il semblait que le vent l'en vouxist porter. Le lendemain chantait messe à l'abaye de Goux. Le capitaine avoit envoieé ses vairlets pour savoir s'il estoit venu et furent les dits vairlets tout du loing de sa messe pour atendre qu'il eust fait. Puis luy dirent que leur maistre le mandoit quérir qu'il venist parler à luy. S'il ait besoing de moy, dit frère Nicolle, se viegne cy. Les serviteurs s'en retournent et incontinent vint le dit Jehan de Haircourt capitaine de Chaivency



au lieu où frère Nicolle estoit et puis dit: Je me travaille tant comme je puis, dit-il, pour ce dont vous m'aviez l'autre jour parlé. Mais j'ay tant fait que j'en ai oy nouvelle et pourtant vous ay mendé querir. Je le croy bien, dit frère Nicolle, lowé en soit dieu qu'il ne vous fault mye aller fort loing de votre maixon pour en oyr nouvelle et n'y ait mye grant travaille. Comment, respont le capitaine, grant travaille? Vecy une lettre qu'il m'ait envoyée. Et print la lettre et la monstre à frère Nicolle et vouloit qu'il la lisit. Je n'en veulx point lire, respont le frère; qu'en vauroit la lire? L'autre jour quant vous m'envoiaistes parler à Baxort, il me dit qu'on ne le raveroit point à moins de xij. c escus d'or et cent florins pour ses peines. J'ai tant fait aux amis du gairxon qu'ils vendront les héritaiges qui ly acompetent de part sa mère et le racheteront de la somme de v. c florins se on leur voutt délivrer, car le père n'y oseroit rien mettre pour ses seigneurs qui ly ont deffendu. Et biaux père, se respont le capitaine, s'il vous plait, vous irez jusque à Mouson parler à Baxort, car j'entens qu'il scet au vray où que le prisonnier est et vous ores qu'il vous diroit et me le feres savoir. Car puisque le gairxon m'ait mandé et prié que je luy vouxisse aidier, comme vous veres la lettre, j'en ferai voulluntiers mon devoir et de bon cuer, pourtant que j'entens que c'est ung biaux jonne filz et ung gentilz gairxon. Au regairt d'aller à Mouson, dit frère Nicolle, je n'y entreraï jay pour parler au Baxort; car il ne fault parler à aultre que à vous, qui le tenes le pouvre gairxon, qui jamais ne vous mesfit rien. Mais ne vous chaille, dieu vous en rendrait le lowoier, selon ce que vous le deserves.

A ces paroles fut presque le capitaine enraigié, quant il vit qu'il ne vouloit point lire sa lettre. Et incontinent la print et la desxire en plus de cent pièces là ou il estoit enmey le moutier de Goux, et acommence à jurer et à renier comme ung enraigié. Comment, dit-il, me dictes-vous ces parole sy outragieuzes. Que ne m'en dixies-vous autant, quant vous esties à Chaivency? Car par la chair, je vous heusse fait saulter de dessus les murs à la vallée. Il n'estoit pas temps, respont frère Nicolle. Je suis en terre d'esglise et ne vous doute ne vous craint; jay me menaicz-vous en disant que vous y aviez fait saulter d'aultres; mais il n'estoit pas temps de parler combien que je seusse jay bien que vous l'avies. Et qui vous l'ait dit que je l'avois, respont le capitaine; tous ceulx qui le dixerent en ont menty. Respont frère Nicolle: Il m'ait été dit en votre villaige

et en votre proupre plaice. De qui? fait-il. De tous entièrement, respont frère Nicolle.

Adont acommence à ambouller et saultoit et tripoit comme en-raigié et print à jurer et à menaicer. Il n'y vault le jurer ne menaicer, dit frère Nicolle; on scet bien de loing temps que vous l'aves. Mais au fort, je vous dirai se vous l'avez, faictes en des petits patés, puisque vous ne voulles prenre raison en grè et que son pouvre père en ait fait ce qu'il ait peu. Et je vous promets que je l'en donnerai plenièrè absolucion s'il s'en confesse à moy et ne aille plus jamais aprez, veu qu'il en ait fait ce qu'il en ait peu. Par la chair dieu, dit le capitaine, se je l'avois, avant qu'il fut trois jours, j'enverrois sa teste devant les pourtes de Mets et en votre sanglant despit, puisque tant en aves dit. Et le grand dyable vous en pourroit bien porter, respont frère Nicolle, vous qui vailles pis que les tirans qui tourmentoient les saints, car ils ne les cognoissoient pas. Mais vous qui tormentez l'innocent et votre frère crestien et celluy qui jamais mal ne vous fit, pensez-vous point que une fois vous en doies demourer impuni. Nenny, vous le tormentes à tort et sans cause, et s'il le prent paciemment, il serait comme saint en paradis et comme martire et vous en seres damné à tous les dyables. Ha par la chair, dit le capitaine, je vous vouroie tenir à Chaivency, je croy que vous ne brairies mye si hault. Je vous ferois bien ravaiiler votre quaquet. Le menaicer ne vault rien, dit-il, je suis en terre d'eglise et ne vous doute. Le père n'ait fait chose envers son filz que je ne l'en deusse bien asoudre. Et à celle parole se départirent et s'en revait frère Nicolle à Mets lequel venu contaît tout au maire ce qu'il avoit fait et dit et le capitaine retourne à Chaivency.

Le powre maire estoit en grant penser et en grant peine; aussy estoit son filz comme chacun peult penser et ne scavoit comme le bout ou la fin en pouroit une fois venir. Le maire avoit encor grant pavour, que s'il donnoit son argent qu'il ne reust point son filz sain et sauls, pourtant que ce estoit une lairecin et ne se osoit fier l'une des parties en l'autre. Et Phelippe estoit tousjour là en attendant la grace de dieu et ne pensoit aulcune fois d'en jamais sortir, nonostant que depuis que frère Nicolle y avoit esté la première fois en présentant certaine somme, il avoit esté ung peu mieulx traicté que devant; mais cy estoit-il aussy bien gairdé que jamais ou mieulx et encore plus secrètement et n'en y avoit que ij ou trois en la maixon



qui en sceust rien au vray, sinon par devinance. Puis aprez ung peu de temps vint à Mets ung prebtre d'une ville en la duchié de Bair nommé Peux et dit au maire de Vigneulle, que s'il vouloit oyr des bonnes nouvelles qu'il envoiait à la dite Peux Collignon de Gaudiet de Noeroy son parent pour parler à ung nommé Pier le Gascon qui demouroit à la dite Peux, car ainsy le dit Pier le mandoit.

Incontinent le maire envoyait le dit Collignon à Peux; or ne scay quelle chose qu'ils heussent brassé le capitaine et luy; mais c'estoit cestuy là qui avait envoyé la lettre à Chaivency, disant c'on n'allit point à notre dame de Mane pourter la rançon comme vous aves oy cy-dessus ou ly où son fillaitre Robert qui demouroit à Noeroy qui se disoit gentil-homme et qui aultres fois avoit esté capitaine de Chaivency et partant yceulx vouloient rapaisier le capitaine qui en avoit contre eulx esté courcé et aussy afin qu'il ne fut point mal de ceulx de Mets s'ils povoient; car Pier qui gouvernoit Phelippe luy avoit souvent dit que s'il povoit estre hors de pixon qu'il luy nommeroit ung traistre auquel il se pourroit rescoure de ses perdes et luy dit que ce avoient esté ceulx qui premier les avoient fait prendre. Mais jamais ne l'en vout dire aultre chose sinon qu'ils avoient envoyé la lettre c'on n'allit point à notre dame de Mane et par cela depuis entendit Phelippe comme vous orres que ce estoient ceulx-là. Or pour venir à la conclusion, celluy Pier de Peux dit à Collignon de Gaudiet de Noeroy qu'il avoit parlé à telles gens, lesquelles leur feroient ravoit son parent pour la somme de v.c florins d'or et qu'il le fit assavoir au maire. Collignon s'en retourne à Mets et le contait à maire, lequel vouloit renvoyer le dit Collignon pour veoir qu'il en puisse rabattre quelque chose, mais sa femme luy dit pour l'amour de dieu qu'il n'y renvoyait point, car il veoit bien que toutes les promesses c'on luy avoit faictes ne luy valloient rien et s'y avoit mis grant coutange en poursuite et par aventure que l'on le remonterait devant que rabaitre. Toutesfois Collignon de Gaudiet s'en retournt arrier à Peux pour le contentement du maire et retournirent arrier le dit Collignon à Mets avec Pier le Gascon et avec Robert son fillaitre de Noeroy pour parler au maire, lequel vint parler à eulx es jairdins et mesure devant le Pont des morts et pria moult fort le dit maire au dit Pier, qu'il vouxist tant faire, qu'il peult rabattre quelque chose de cette somme là et que voulduntier paieroit iij.c florins. Adont s'en retourne Pier le Gascon à Chai-

vency et contait tout au capitaine et ne croy point aultrement qu'il ne seut tout la voullunté du dit capitaine, et retournoit le dit Pier incontinent aprez son messaige fait à Mets et avec luy son biaux filz et Collignon de Gaudjet et dit au maire qu'il avoit fait merveille pour luy, mais nullement on ne rabattroit rien de la somme de v.c florins; mais ce ne disoit-il point que le capitaine l'eust en sa puissance, sinon qu'il avoit fait mairchié avec ceulx qui le tenoient. Le maire oyant ces parolles avise en son cas que aultrement ne le rauroit que par rançon et les menoit en son hostel; puis leur dit qu'il s'en ailloit emprunter une partie de cest argent et les laissait en une chambre et retourne incontinent avec ce qu'il luy failloit. Nonostant qu'il ne fut point hors de sa maixon, ce en fit-il les manières, et leur contait le dit argent lequel estoit une terrible rançon pour gens de villaige et leur prie moult affectueusement, qu'ils vouxissent besongnier comme pour eulx-mêmes, lesquels luy promirent. Sy se pairent les dessus dits et s'en aillirent à Mairville et fit le maire cecy sans ce que homme du monde en seut rien. Car, quant ils furent partis, le maire s'en aillait à ses frères et leur dit en ceste manière: Mes frères, vous sapes les promesses que les seigneurs m'ont fait, dont ne moy ne mon filz n'en vaillent rien de mieulx, et y ai mis grant chose en poursuite; car ils m'ont ades promis de jour en jour, qu'ils me le feroient revenir; mais il me semble que j'en suis aussy loing que jamais et y arait tantost xiiij moix qu'il y est. Et partant, mes frères, comme vous oyes j'ay intencion de le racheter parmey une bonne ayde, qu'il vous plaise à me aydier chacun de quelque somme, pour vous bien redonner, quant dieu m'airait aydié, car j'ai bien les héritaiges et les aultrez bien pour ce faire. Ses frères oyant cela l'ung luy dit, qu'il avoit un peu de vaixelle d'argent qu'il luy prêteroit s'il en avoit besoing; l'autre dit qu'il avoit des gaiges qu'il luy prêteroit pareillement, mais il les failloit brief ravoir, et l'autre dit qu'il avoit marié sa fille et qu'il n'avoit point d'argent et ainsy les aprowait tous, combien qu'il n'en heust point de besoing comme vous aves oy. Et ne trouvait oncque homme de la plus part de ceulx qu'il ait requis qui le vouxist grandement secourir, synon un sien parent nommé Jehan Collay, cleric à seigneur Jehan Pauperel, qui luy abandonnait cent florins d'or ou cent escus, se besoing estoit, sans plege et sans seurté. Le maire qui mestier n'en avoit le remer-

ciait grandement et trouait aussy aucuns siens powres paires qu'abandonnaient tout leur pouvoir.

En cestuy temps, en ung bien peu devant fut prins Jehan de Landremont et Chairle le Chaitellain du pont Thieffroy, pour fait de trayson, comme vous ores tantost cy apréz. Or pour venir au propos: tant cheminèrent les dits dessus nommés qu'ils vinrent à Mairville: là venus mandirent au capitaine de Chaivency par Pier le Gaiscon que la rançon estoit venue; mais une chose y estoit, qu'ils ne vouloient point donner la dite rançon tant c'on eust amené le prisonnier et que ses parents qui pourtoient la rançon l'eussent veu. Le capitaine oyant Pier luy dit que ceulx qui tenoient le prisonnier ne s'y acourderoient jamais. Mais une chose on feroit, dit-il: c'est qu'ils enverront ung homme à Mairville pour recevoir la rançon et ne bougeroit le dit homme tant que le prisonnier fût là mené. Pier oyant le capitaine print congé de luy et s'en retourne à Mairville pour savoir la response de ses gens et s'ils vouloient bien ce que le capitaine avoit dit; car pourtant que c'estoit ung cas de trayson, l'une des parties ne se osoit fier en l'autre. A cette heure fut Philippe délivré fuer de prison et mis en une chambre et fut très bien traicté et Pier, c'est assavoir celluy Pier qui le gouvernoit, luy conta tout comment qu'il estoit en voie de s'en aller et comment ses amis estoient venus pour le racheter. A ceste parole ne fault point demander se Philippe avoit grant joie et ne demandoit point combien qu'ils paieroit, car il ne luy en chailloit; mais que il en fut dehors, combien qu'il doubtoit encor fort et se pensoit en luy-meyme que jamais ne seroit seur jusques à tant qu'il seroit devant les portes de Mets. Toutefois il avoit espérance plus que jamais, veu la bonne chiére c'on luy acomençoit à faire, et aussy Pier luy fit rebuer sa cheminse; mais elle estoit sy pourrie qu'elle s'en allait tout en pièce de graisse et d'ordure qu'elle n'avoit esté buée dès qu'il avoit esté prins et estoit toute neue quant il fut prins.

Tantost aprez la response heue de Collignon de Gaudiet et des autres s'en retournt le dict Pier le Gaiscon de Mairville à Chaivency et dit au capitaine qu'il estoit content c'on envoyait ung homme à Mairville comme il avoit dit, voir qui fut souffisant pour cela faire. Le capitaine adont y envoyait ung homme avec le dict Pier le Gaiscon et s'en retournerent de rechief à Mairville; mais c'estoit ung mauvais gairxon, et n'en voullurent point les amis de Philippe et

pour ceste cause conclurent entre eulx qu'ils demanderoient à avoir le prevost de Monmaidy pour recevoir cest argent, se le capitaine le vouloit; car les amis Phelippe avoient congnoissance au dit prevost et s'en fieroient bien en luy. Incontinent s'en retourne Pier le Gaiscon airrier une aultre fois à Chaivency et racontait tout au capitaine ce qu'ils avoient conclus, lequel fut bien content que le prevost fut prins pour recevoir le dict argent. Adont fut mandé le dit prevost qu'il vinst à Mairville et y vint à iij ou v chevaux et cy fut iij ou v jours en atente illec tout au despens des pouvres prisonniers; car ce temps pendant Pier le Gaiscon fit v ou vj fois la voie depuis Mairville jusque à Chaivency et estoient les chemins tant mauvaix et les yaves tant grandes c'on ne pavoit saillir.

Apréz ces choses bien ij ou iij jours, quant ils virent que nul ne venoit de Chaivency, ils renvoierent le dit Pier pour savoir se le capitaine y voullait avoir aultres personnes à recevoir le dict argent que le prevost de Monmaidy. Le capitaine y envoyait Pier, c'est assavoir celui Pier qui gouvernoit Phelippe, avec l'aultre Pier le Gaiscon et luy chairgeait une bougette pour recevoir cest argent et encore au recevoir y olt grant parole, car ils ne voullotent point prendre les piéces d'or pour ce que les aultres les vouloient mestre, tant que Pier qui gouvernoit Phelippe retournt encor arier à Chaivency pour savoir la response du capitaine et enfin le prevost de Monmaidy qui estoit là atendant fist tant que les parties furent contents; et fut paí le dict argent en sa main et le mit en la bougette et Pier qui gouvernoit Phelippe en print la clef, puis se partirent de Mairville luy et Pier le Gaiscon et s'en allont à Chaivency, mais ils laissèrent l'argent és mains du prevost.

Quant Pier qui gouvernoit Phelippe fut là venu, il contaít à son maistre tout secrètement comment qu'ils avoient fait, lequel en fut bien content, et dit à Pier le Gaiscon qu'il atendit au villaige, tant que le prisonnier fut venu. Car desjay, dit-il, y ait ij jours que le l'ai envoyé quérir. Et à ceste heure fut envoyé Pier qui gouvernoit Phelippe en la prison et en tirait le dict Phelippe et luy fit du feu en la chambre dessour luy. Mais il sembloit estre tout courcé; adont luy demande Phelippe qu'il avoit. J'ai, dit-il, bien perdu mon temps entour vous, car vecy maintenant que vous en yres et vous savez comment je servis votre père au temps qu'il estoit céans et me suis grandement travaillie et au pourter bois et aultrement, tellement

qu'il m'avoit promis qu'il m'en paieroit bien et de fait Pier le Gaiscon m'avoit l'autre jour dit qu'il m'apourteroit demy douzaine de florins que votre père m'enverroient; mais maintenant je vois bien que j'ay perdu mon temps, car le capitaine ne veult rien prendre de ses dépens et ne veult mye que nous pernions rien pour notre peine. Mais je fais veu à dieu que se j'y peulx venir une fois, tel le paierait qui gairde ne s'en donne. Il est vray que le capitaine ne vouloit rien pour ses dépens afin c'on ne peult dire qu'il en avoit rien prins; mais c'estoit tout pour luy ou la plus grant partie.

Quant Phelippe oyt ainsy Pier, il fut bien joieux d'ung costé, mais il doubtoit que Pier ne luy fut nuisable à sa délivrance et pourtant luy promist le dict Phelippe que s'il en pavoit estre dehors qu'il luy feroit donner ce c'on luy avoit promis. Adonc se part le dict Pier et allait quérir à mangier pour Phelippe, et aussy allait quérir au villaige une lime pour limer ses fers et pour le defferrer. Ce temps pendant vint Goubert parler à Phelippe par une fenestre et fit manière qu'il fut bien joyeux de la délivrance du dit Phelippe, car Phelippe avoit dit à Pier qu'il luy feroit donner argent pour ses poines comme luy et dit le dict Goubert à Phelippe qu'il avoit entendu que son père ne paioit que la moitié de la rançon qu'il avoit promis. Toutefois, dit-il, le capitaine est content, comme j'entens que vous en ralles, par tel que vous luy feres une cédule de votre main et luy promettes de luy paier l'autre moitié ou de luy envoyer quant vous seres revenu à Mets et pourtant avises bien comme vous feres et que ne faite ainsy que votre père, car je vous promes que se vous faillies de ce c'on vous ferait promectre, que là où que vous series rencontré l'on vous oteroit la vie du corps. Phelippe luy respont qu'il n'avoit mye intencion de promectre chose que au plaisir de dieu ne le deust tenir. Et aprez plusieurs aultres paroles s'en retourne le dict Goubert, et incontinent revindrent luy et Pier et apourtent à mangier; puis aprez Pier se mist au limer l'ung des fers du dict Phelippe et olt grant paine de le limer car il estoit desjay bien tairt et les chemins ors et doubtoit bien qu'ils ne fussent amolis. Quant celuy fer fut limé Goubert s'en retourne et Pier vult limer l'autre, mais il trouve qu'il estoit tout limé et qu'il sailloit hors tout par luy, dont il en fut tout esmu. Phelippe luy dit qu'il y avait grant temps qu'il s'avait ainsy fait tout par luy. Alles, dit Pier, j'a-maisse mieulx perdre grant chose que Goubert l'eusse veu. Or ça,

n'en dictes rien, et encor d'une aultre chose je vous veulx avertir, partant que vous m'aves promis que vous me feries bien paier. Vecy que j'ay entendu que le capitaine enveroit tantost ycy ung homme qui vous dirait qu'il serait capitaine et vous ferait faire une lettre et plusieurs promesses, gairdes bien que ne le renfuses de chose qu'il vous requiert. Jamais, ce dit Phelippe, je ne luy promecteraï chose que je ne puisse tenir, ce seroit toute trayson et mentirois ma foi. Et ces paroles disoit le dict Phelippe pourtant qu'il cuïdoit que Pier le vouxist dessaier pour veoir s'il avoit bonne vouldunté de faire ce qu'il aroit promis, comme il avoit fait autrefois à son père. Ha, ce dit Pier, pour l'amour de dieu, gairdes vous bien que de chose qu'il vous fasse dire ou promectre, que le faictes; car vous vous pouries bien gaiter et pouries bien estre remis en prison comme devant et aussy faictes bonne myne, comme se ce fut le capitaine, car il vous dirait qu'il serait capitaine et luy pourteres honneur le plus que vous poures et ne le contredises en rien. Oy, ce dit Phelippe, mais s'il me veult faire promestre ou escrire aucune chose que je ne puisse tenir, comment le feroys-je? Ne vous chaille, ce dit Pier, comment qu'il aille; mais que vous en soies dehors. Jures et faicte toutes les promesses qu'ils vous feront faire, car vous devez savoir que c'est une laircin et qu'il n'y a prebtre qui ne vous en deust assoudre quant vous seres dehors et toutes promesses faictes en prison ne vailent rien. Phelippe différoit, car il avoit grant peur que Pier ne le deçut et qu'il ne dit cela pour oyr sa vouldunté; mais nenny, car dès ycelle heure que Phelippe luy avoit promis qu'il le paieroit bien, le dict Pier avoit grant vouldunté qu'il en fût dehors; adont dit Phelippe qu'il feroit tout ce que pour bien luy conseilleraït. A ceste heure s'en retourne Pier de cost le capitaine, ne tairgist guère qu'il revint et avec luy, Goubert et ung nomé Pier de Provence qui estoit pourtier de léans. Phelippe le cognust incontinent que c'estoit le pourtier, car mainte fois l'avoit veu par le petit pertuis en l'airchière et avoit le nom par toute la maïson d'estre ung très mauvaix homme et le hayoient tuit; meymement avoit souvent fois dit au capitaine qu'il avoit oyr bescher en la prixon et qu'il veoit ung petit pertuis en l'airchière par dehors, par laquelle parole la prison en fut mieulx gairdée.

Là venus, cestuy Pier le pourtier qui estoit vetu de vellours demande se c'estoit le prisonnier; car jamais ne l'avoit veu; on luy

dit que oy. Vous saves, dit-il, biaux filz, comment que je vous ai gouverné longuement céans et aussy comment que vous y fustes premièrement amené et que depuis comme vous saves, vous maistres vous voullioient tousjour avoir. Toutefois j'ay tant fait par la prière de Pier que vecy, que vous avez tousjour demouré; car je sçay bien qu'ils vous heussent fait mourir et en ai heu de grant haynes envers eulx. Mais votre père m'ait rendu le mal pour bien. Et acommence celui Pier ung sermon touchant le père de Phelippe qui trop loing serait à raconter, et faisoit bonne mine comme se ce fut ung capitaine en tenant les mains à la courroie comme ung prélat. Phelippe se humilioit devant luy tout à genoulz en le remerciant grandement. Or scay, ce dit le dit Pier, aprez plusieurs prepos, vous sçaves comment votre père se mist à la rançon de mil florins d'or. Toutefois il vous ait laixié en la prison, jusque à maintenant, et encor n'en présente-il que v.c. Je sçay bien que vous maistres ameroient mieulx morir que le faire; mais en considérant qu'il vous y faurait morir, qui n'aroit pitié de vous? Et ausy que Pier m'en ait fort prié je suis content que vous en r'aïlles. Mais premièrement je veulx que me escripvies une cédulle de votre main, en laquelle serait que vous me prometeres de paier les dits aultres v.c florins et les pourteres ou envoieiez où il vous serait dit devant la chandelleur qui vient prochenement; car vous maistres n'en prenroient pas moins une maille et faulroit que je les païasse du mien propre, comme je leur en demouris en leur main quant votre père s'en r'aillait. Mais je vois bien qu'il vous y fauroit pourir, qui n'y trouveroit le remède. Touchant mes despens je n'en veulx rien, ne de mes peines aussy et pourtant avises se vous le voules escrire ou non. Je suis bien content, mon très chier seigneur, de l'escripre, ce dit Phelippe, mais je vous vourois bien prier se votre plaisir estoit, que j'eusse terme de revenir avec les v.c florins jusque aux bulles, car le terme seroit court à la purification. Le contrefaiseur de capitaine ne s'y vouloit point accourder; toutefois il le vult bien et incontinent donnaient l'encre et le papier à Phelippe et ly devisait la lettre comme il vouloit qu'il la fist et comme la teneur s'ensuist.

Je, Phelippe de Vigneulles confesse estre debteur au capitaine de céans de la somme de v.c florins d'or, lesquels je promes de paier en jusques au jour des bulles, qui vient, prochainement venant et les pourter en ung chatiaux qu'ils ly nomèrent au pais de Liège

sus Mieuse. Et promes cecy à tenir ferme et estable sus la part que j'atens à avoir en Paradis; et encor avec ce promets de jamais n'en rien dire à homme du monde ne du lieu où j'ay esté.

La lettre faicte ils la prinrent et l'empourtirent pour montrer au capitaine; mais ils ne le disoient point à Phelippe. Le capitaine y remist plusieurs choses de sa propre main et la firent tout retraire au dict Phelippe; puis la remontrèrent encor au capitaine et encor ne fut-elle point bien à sa guise, car il s'avisait et y remist encor plusieurs aultres choses qui estoient paroles non pas de chrétien, mais de Sarasin; car il y mist comment le dict Phelippe renioit dieu, notre dame, cresseme et batesme en prenant chambre és abismes d'enfer, au tousjour mais perpétuellement, on cas que sans nul sy se n'achevisoit tout cé qu'il avoit promis au jour dict, ne que jamais tant qu'il viveroit à homme du monde ne diroit où il aroit esté, ne la plaice, ne le lieu, ne personne de l'ostel, se nulle en cognissait, ne nomeroit et avec cela avoit mis en la lettre mil florins d'or en lieu dez v.c. Et fut la dicte lettre recripte trois fois avant qu'elle fût bien au gré du vray capitaine et fut forxe à Phelippe d'y mectre mil florins en la somme; mais il ne luy en chailloit comment qu'il en fât; mais que il en fut hors. Aprez, quant la dicte lettre fut bien à leur gré et que le capitaine retournist encor une aultre fois et apourtast ung missel d'esglise auquel estoient escriptes les evangilles de dieu et firent mectre Phelippe en genoux et luy firent faire encor les plus diverses sermens du monde en tenant les mains sus les saintes evangilles et en reniant dieu cresseme et batesme et tant de divers sermens qu'il n'y ait homme s'il est bon crestien, que les cheveux ne luy en deussent dresser en la teste en les oyant. Et en faisant ces sermens là, luy faisoient promectre de tenir ce que la lettre chantoit et encor plus; puis aprez ce fait, comme chiens qu'ils estoient, ils avoient mis une ostie entre ij feuilletts du bréviaire en disant à Phelippe qu'elle estoit sacrée et la vouloit prenre aux mains celuy qui se disoit capitaine pour la mectre en la bouche de Phelippe; mais Pier le fourrier qui le gouvernoit, luy dit: Ha sire, vous ne la debes point touchier. Adont print celuy pourtiet ung coutiaux et le boute dessoubz l'ostie pour la faire venir dessus le bourd du bréviaire et fit airrier encor jurer à Phelippe qui estoit à genoux devant eux, qu'il tenroit ce qu'il avoit promis et on cas qu'il non tenroit que celle ostie sacrée qu'il reçoiroit fût à son dainement.



Phelippe voiant leur grant chienerie et mauuistié se print à pleurer et à trembler de pawour, car Sarasins à peine l'eussent fait, et différoit de la prenre et recevoir. Comment, ce dit celluy traistre, qui se faisoit capitaine, ne la voulez-vous point recevoir? Hélas, messeigneurs, respont Phelippe, je vous prie pour l'amour de dieu que vous vous entrepourtes de telles choses faire. Il fault que le receves, respont celuy traistre, en promettant de tenir ce que vous nous avez promis. Pier, qui avoit gouverné Phelippe, voiant qu'il ne la vouloit point recevoir, se tire près de luy et luy dit qu'il la reçut, c'est assavoir celle ostie sacrée, puisque le capitaine le vouloit; puis luy dit tout bas en l'oreille qu'il la prenist hardiment et qu'elle n'estoit point sacrée et luy jurit pour vray. Phelippe oyant ce que Pier lui avoit dit et certifié la prent et reçut en prometant les promesses devant dictes.

Quant tout fut fait, il estoit desjay bien tairt et ennuiroit fort à Pier le Gaiscon qui tousjour attendoit à villaige. Le capitaine luy mandait dire qu'il aillait atendre sus le hault chemin; car la guette de léans avoit veu le prisonnier qu'on amenoit comme il disoit et qu'il les rencontreroit jà illec sur le chemin et ainsy le fit-il. Et firent celle faintise, disant que Phelippe venoit de bien loing, et Pier qui gouvernoit Phelippe allait incontinent monter à chevaux et ailloit atendre dehors Chaivency où il savoit c'on devoit mener Phelippe, et Goubert le despensier et celluy qui se disoit capitaine envoièrent le dict Phelippe tout atour de la muraille et puis le descendirent en une fausse pourtenne qui respondoit sus la rivière et croy que de vij ans devant n'avoit esté ouverte et par là saillirent dehors et entrèrent en ung petit batiaux sus la rivière que Goubert conduisoit et s'en aillirent prendre terre bien à iij traits d'arbeleste, loing de la plaice là ou Pier à tout son cheval les atendoit; puis mirent Phelippe à cheval derrier lui et prirent congïé d'eulx.

Phelippe voiant l'air estoit comme tout aveugle; ne tairgist guère qu'il rencontrèrent Pier le Gaiscon qui les atendoit sus le hault chemin; là ou il lui avoit esté dit. Et ne sembloit point que Phelippe venit de la plaice, mais semblaît qu'ils heussent sailli du bois pourtant qu'ils l'avoient ainsy tourné par la rivière. Est-ce ycy le prisonnier? ce dit Pier le Gaiscon. Oy, respont Pier. J'en ai fait, dit-il, trois cents lieues de chemin pour l'amour de luy et encor oneques ne l'avois veu. Ainsy cheminèrent sans trop de paro-

les, car il estoit tairt et les chemins mauvais et passèrent pardes-soubz Monmaidy. La rivière y estoit sy grosse c'on ne voioit rien des ponts et eurent grant paine de paisser et Phelippe demandoit encor à Pier se celle ostie qu'il avoit reçue estoit sacrée; lequel luy dit que nenny. Or firent tant qu'ils arivèrent à Mairville; mais il estoit bien une heure en la nuit et les pourtes estoient fermées. Sy mirent leurs chevaulx à dehors la ville, à l'ostel st Anthoine et Pier le Gaiscon ait escrié la guete qui estoit sus la pourte et luy priaît qu'il aillait dire au prevost de Monmaidy qu'ils estoient venus et qu'il leur fesit ouvrir la pourtene du chatiaux. Adont s'en aillirent tour autour de la ville pour venir au chatiaux; là venus ne trouvèrent à qui parler. Pier le Gaiscon rescriait tant que la guete du chatiaux vint; sy ly priaît le dict Pier comme il avoit fait à l'autre guette de l'autre pourte, en luy promectant une quarte de vin. Ainsy furent là grant pièce en atendant avant qu'il eust parlé au prevost et que le prevost eust parlé à ceulx qui devoient estre à ouvrir la dicte pourte et ainsy il fut bien tairt, puis vinrent et ouvrirent la pourtenne et entrirent dedans, c'est assavoir Pier le Gaiscon et l'autre Pier et Phelippe; et aucuns autres, qui les avoient là menés, lesquels estoient de st Anthoine, s'en retournirent au dict st Anthoine. Adont s'en aillirent tout droit en une ostellerie emprès de la haille où estoit le prevost, lui et ses gens, qui estoient au soupper. Mais Phelippe avise en cntrant en la chambre s'il veoit en la table nul de ses oncles, frères à son père, comme on luy avoit donné à entendre et dit. Quant il vit que nul n'en y avoit, il fut bien embaihis et luy vint en pensée qu'il estoit de rechief trahi et que pour cela ils l'avoient ainsi amené secrètement et de nuit; car il luy sambloit du prevost que c'estoit le Lorain qui l'avoit prins et en fut le dict Phelippe tout esmu. Le prevost le voiant ainsy embaihis l'appellait et luy tendit la main; aussy fit Robert, fillaire à Pier le Gaiscon et généralement tous ceulx qui là estoient luy font ung bien venant, réservé son oncle Collignon de Gaudiet de Noerroy lequel ne disoit mot et atendoit que Phelippe luy fit aucune chiére et estoit là sans mot dire; mais le dict Phelippe estoit sy troublé qu'il ne le cognoissoit et estoit sy près qu'il le touchoit. Collignon de Gaudiet voiant cecy, ne se poult tenir de plorer. Hélas dit-il, Phelippe, mon très chier amey, comment ne me cognessez-vous point que aucune chiére ne me faictes? Adont l'entent Phe-

lippe à la parole, plus tost qu'il ne le cognut à veoir et l'embrasse tout en plorant; puis ce fait, le fit le prevost aseoir emprés de luy et les autres en ensuiant. Au cellui soupper chacun le regairdoit et avoit pitié de luy pour raison que sy longuement avoit esté en prison à tort et sans cause, et devisèrent de plusieurs choses durant le souppé lesquelles je laisse. Aprez le soupper, `chacun s'en aillait couchier: Phelippe couchait avec Pier celuy qui l'avoit gouverné et luy demandait le dict Phelippe qu'il luy vouxist dire et nommer celluy qu' il luy avoit tousjour promis de dire en prison, c'est assavoir celluy qui avoit esté cause de sa priuse; mais il ne l'en vult rien dire. Comment? ce dit Phelippe, vous m'avies dit que vous me le diries. Or avoit dit Pier à Phelippe comme vous aves oy cy-devant que celui-là estoit qui avoit envoyé la lettre à Chaivency, quant on devoit aller quérir la raçon à notre dame de Mave comme vous aves oy cy-devant. Et quant se vint au soupper, Phelippe fut venu entre plusieurs paroles, Robert et Pier le Gaiscon en présence du prevost se escusoient de celle lettre en disant que le capitaine leur avoit seu mal gré, à tort pour la lettre qu'ils avoient envoyée, et en tinrent grant parlement ensemble tellement que Phelippe cognust par cela que ceulx, que Pier luy avoit tousjour dit, estoient Pier le Gaiscon et Robert son fillaitre; mais depuis avoient besongnié pour l'une des parties et pour l'autre, comme gens qui servent à ij aultels, et partant le dit Pier ne l'en vult plus rien dire et par cella Phelippe n'en demandait plus.

Or aves oy comment Phelippe fut délivré de prison et fut par ung jour de st Thomas devant noel en l'an mil iiij.c iiij.xx et xj ans. Le lendemain tout le jour furent et ne bougèrent Phelippe, ne ces gens de Mairville et le prevost print congré et s'en retournist à Monmaidy. Celuy jour n'allait point Phelippe hors de l'ostellerie; le lendemain, qui estoit venredy, se partirent de Mairville et chevaulchirent tant qu'ils vinrent couchier en ung villaige nommé Use-raille; mais avant le département fit Phelippe donner à Pier qui l'avoit gouverné vj florins d'or; les v pour luy et l'autre pour Goubert. Or pour venir au prepos, quant ils furent à Uxeraile l'oste leur demandoit merveille; mais Phelippe n'en vult oncques rien dire; et leur dit l'oste que son fils avoit esté celuy qui les avoit guidés jusques à Billey, quant on les enmenoit, et leur contait tout comment qu'ils avoient dit que c'estoient pouvres pellerins, aussy

leur contait de Jehan de Landremont et comment que Frecquegnon le filz le marchant estoit revenu de prison, car Phelippe ne savoit encor rien qu'il fut esté prins. Le lendemain se partent pour venir à Mets et s'en vinrent par Noeroy, à laquelle on leur fit bonne chière. Pier le Gaiscon ne venoit point avec eulx, sinon Robert son fillaire et Collignon de Gaudiet et ung aultre chareton, lequel avoit presté sa robe à Phelippe et avoit le dit Phelippe des habillements de plus de x personnes; car l'ung luy avoit presté ung bonet, l'aultre ung chapialx, l'aultre ung gipon, l'aultre des chausses, et des soullers, l'aultre des mouffles et ainsy chacun y avoit fait son al-mone et tout n'en valloit rien et encor n'estoit pas bien habillé. Robert demourait à Noeroy et Collignon de Gaudiet et Phelippe s'en vinrent à Mets par le pont Thieffroy. Phelippe s'en aillait devant affin qu'il ne fut cognus, tout par derrier les murs, tant qu'il vint échiez son père en la rue de la haie. Là venu, il fit attendre son oncle Collignon à l'huis et sonnait la clochette; la servante vint qui par avant le cognissoit bien et alours le cognust point. Que voullés-vous? dict-elle. Je veulx parler au maistre de céans, respont Phelippe. Il n'est point céans, dit-elle. Sa mairaire, qui estoit à l'ostel et qui maintes lairnes en avoit gettées pour l'amour de luy, l'entendit au parler et vint à l'huis et l'embrasse tout en plorant; quant elle le vit en tel estat et ainsy vestu, penses que le cuer l'en fist mal. Le maire son père estoit à la pourte du pont des Morts, en les attendant; car il avoit oy dire qu'ils venoient, et avoit esté bien ij jours qu'il ne pouvoit dormir ne repouser de nuit, et de jour alloit à la pourte pour regarder s'il les veoit venir, et estoit en sy grant soucy c'on ne le pouroit penser, partant qu'il luy sembloit qu'ils demouroient trop, et alloit le powre homme et venoit comme fist la femme Thobie en attendant le petit Thobie et pensoit que son argent et son filz estoient aux champs et que ce seroit une chose plus mauvaise à faire que par bonne guere, et ainsy ne pouvoit le powre homme avoir bien, tant qu'il oyt nouvelle de son filz et qu'il le vit. Et ainsy comme il estoit là attendant, sa servante le vint quérir et luy dit que ung homme le demandoit. Quant il fut venu et il vit son filz en tels habis, penses qu'il ne luy eust esté possible de dire ung mot d'une grant pièce et tenoit son filz embrassé en plorant, tant amèrement qu'il n'y ait homme, s'il l'eust veu, qui n'en eust pitié, et ainsy fut ungre grant pièce. Phelippe voyant son père d'aultre cousté qui



encor n'avoit fait sa bairbe et qui sembloit estre ung pource homme demandant son pain, ne se poult tenir ausy qu'il ne plorait et tout en plorant recomfortait son père qui faxoit infini regret et estoit pitteuse chose à oyr. Aprez plusieurs paroles et plusieurs regrets le maire dit à son filz: Mon filz, allons-nous-en à notre dame la ronde à la grant eglise; car ainsy l'ai woué. Et achetait ung cierge et luy pourtaist. Phelippe adont laissait aller ses chevelx qui estoient en son bonnet et qui n'avoient esté couppés dès qu'il avoit esté prins, et cy avoit esté xiiij mois en prison, c'est assavoir ung an et ij mois et pourtant luy venoient iceulx chevelx à la couroie; mais ils estoient tant orts que merveille et pourtant plusieurs filles estoient par la ville qui point ne le cognoissoient et cuidoient que ce fut une fille déguisée, car il n'avoit encor point de bairbe qui rien fut.

A celle heure qu'il estoit à la grant eglise et que les novellés vinrent qu'il estoit venu, il ne fault point demander s'il eust des bien viengnant; car tous les chainounes qui là estoient le bienviengnèrent et tant d'autres gens qu'il ne s'avoit auquel respondre; car chacun l'amoit et avoit esté courcé de son mal et quant il fuit prins, il avoit le meilleur bruit et los de jamais, et plussieurs de ses amis ploroient en le voiant. Aprez ces choses, s'en retournirent à l'ostel. Lendemain qui estoit la vigille de noel firent dire une messe devant notre dame la ronde et y vint Freegnon et ses enfans pourtant que le maire et luy s'estoient tenus compaignie loingtemps en leur desolacion et avoient maintes fois allé devant les seigneurs ensemble. Nul ne pouroit dire les gens qui venoient à Phelippe pour le huchier bien venant en celuy jour et encor plus de vj semaines aprez, et chacun vouloit et désiroit savoir comment qu'il avoit esté prins et de qui et où il avoit esté mené et comment qu'il avoit esté traicté et s'il avoit eschappé ou s'il avoit païé rançon. Mais Phelippe les faisoit tout ung et n'en disoit mot; non pas à son père ne l'avoit-il voulu dire encor, tant qu'il se fut consillié des promesses et jurement qu'il avoit faits en prison.

Tantost incontinent que les seigneurs sourent qu'il estoit venu, meyme en celuy jour là le mandèrent en la chambre en pallais et son père et luy et luy enquièrent et demandent de la chose comment qu'il en avoit allé et s'il avoit païé rançon ou non. Le maire respondit qu'il en avoit païé v.c florins d'or et luy avoit couté plus de v.c francs en poursuite. Aprez demandèrent à Phelippe s'il avoit tous-

jour demouré à Chaivency et plusieurs aultres choses luy enquirent; mais Phelippe ne leur en dit aultre chose pour l'heure, sinon qu'ils l'avoient mené hors de léans les yeulx bandés; aprez ce que son père n'estoit venu et l'avoient tournoié parmey les bois; mais il ne savoit où il heut tousjour esté, ne du saillir pareillement n'en avoit rien veu. Aprez ces choses s'en aillirent en leur maixon et se fist Phelippe bairbier ses cheveulx et son père pareillement fit faire sa bairbe et vetit une aultre robe pour la venue son filz, et fit vetir Phelippe en ses habis et luy ostant sa chemise et ung mauvais lincieux qu'ils luy avoient donné qui estoit tout pouri, aussy estoit sa chemise et puoit tant. Tant de gens venoient en chiez le maire que merveille. Lendemain fut jour de noel, l'on allait à l'esglise, comme bon crestien doit faire, et au sourplus fut le prisonnier très bien traicté durant les festes; il print soulas et joie de ce qu'il poult, nonostant que le cuer luy fit bien mal que ainsy méchamment avoit perdu son temps et de ses biens une partie, et pensoit comment qu'il pouroit faire au capitaine, car Pier luy avoit dit au despartir que s'il envoioit une petite lettre au capitaine, en se recommandant à luy et en se acusant du sourplus de la rançon qu'il avoit promis, qu'il se tenroit bien content; voir mais que il ne dit point où il auroit esté en prison, et encor dit le dict Pier que s'il vouloit retourner à Chaivency pour demorer que le capitaine luy feroit du bien comme aultre fois luy avoit oy dire; car les lettres que Phelippe faisoit luy plaisoient fort, tellement que s'il y vouloit aller pour le servir qu'il le récompenseroit bien de ce qu'il avoit perdu. Et pourtant fist Phelippe une lettre au capitaine en se escusant qu'il ne luy estoit possible de faire ce qu'il avoit promis et l'envoiait à Chaivency par Pier le Gaiscon ung petit aprez les festes de noel, et enmenait le dit Pier trois demy coves de vin qu'il olt pour ses peines et olt son fillaire et Collignon de Gaudiet quelque chose, et tant de gens en prenoient que merveille estoit que le maire n'estoit hors de patience; car chacun en avoit prins, tant les messaigiers de la cité que les aultres, entre lesquels vint messire Anthonne de Pont sus Saille qui s'en avoit fort travaillié, car comme vous aves oy, partant que le maire faisoit pour luy et estoit aucunement son maire à lieu de Vigneulle, lequel demandait au maire xl francs pour ses peines, en disant qu'il n'en eust point encor autant fait pour cent. Le maire cuidoit qu'il n'en deust rien prendre; touteffois, il demandait graice et à grant

peine fit tant qu'il eschaippait pour xxv francs, et furent toujours nouvelles coustanges sus le pouvre homme.

Or aves oy la prinse et la délivrance du maire de Vigneulle et de son filz, maintenant parlerons ung peu de Jehan de Landremont et de Chairle, chaitellain du pont Thieffroy, lesquels estoient prins à Mets en l'ostel du doien, pourtant qu'ils avoient voulu traire la cité et délivrer en la main du duc Regné de Loraine, et durait jay ceste trayson dès la guerre qu'il mist le siège au ste Ruffine devant que Phelippe fut prins et astendoient toujours qu'ils puissent venir à leur intencion, mais jamais n'y porent venir. Pourtant firent les Lorains en manière d'une paix fourée, afin que les gens d'armes qui estoient à Mets s'en allaissent et qu'ils puissent aprez mieulx venir au dessus de leur entreprinse, comme j'ay dit dessus. Et estoient conducteurs de la trayson Jehan de Landremont lequel estoit treize et de justice pour celle année et estoit capitaine au pont Thieffroy à son tour, quant il y gairdait et l'autre estoit son compère messire Jenon le Lombairt et Chairle le chaitellain le tiers, et estoient tout compères; mais jamais n'avoient sceu venir à leur intencion pour mettre la chose en effet en ij ou trois ans qu'elle avoit duré, jusque à la sainte Katerine passée, à laquelle faisoit sy terrible temps, quant frère Nicolle ci-devant dit allait à Goux parler à capitaine de Chaivency pour le fait de Phelippe, comme vous aves oy. Mais adont estoit en ceste semaine le dit Jehan de Landremont capitaine à la pourte du pont Thieffroy et avoit délibéré de délivrer la cité, tellement que grant armée se faisoit en la duchié de Bair, et par conclusion Jehan de Landremont devoit logier bien environ xxiiij compagnons qui devoient venir à Mets celle nuitée et se devoit faire tout secrètement et devoient estre armés à la couverte, dessoubz leurs mantiaux et avoit acheté du poisson pour eulx; mais comme vous avez oy, il fit ung si terrible temps et de grand yave que les compagnons ne porent venir et demourait la chose ainsy.

Ce temps pendant se avisait Chairle le chaitellain où il fut inspiré par la vierge Marie, notre dame d'espérance des Cairmes, comme il confessit depuis que la benoite vierge l'avoit inspiré à cela, tellement qu'il se aillait confesser; et aprez plusieurs autres choses, qui trop loingues seroient à raconter, il s'en aillait en l'ostel seigneur Jehan Chaverson lequel avoit esté son maistre et fit cy comme le confesseur luy avoit enchargé et luy contait tout de point en point

la trayson, dont messire Jehan Chaverson fut bien embahis, et conseillait au dit Chairle de tousjour persévérer avec les aultres en faisant semblant qu'ils n'en seussent rien et n'y avoit homme qui le seut comme on vouloit dire, que messire Jehan Chaverson et messire Michiel le Gournaix son sire et encor aucuns et la pluspart disoient que Chairle leur avoit dit grant temps devant la ste Katerine; mais ils n'en avoient jamais voulu rierr dire et ly avoient les dessus nommés fait prenre dons des Lorrains, lesquels il avoit reçu à plusieurs fois comme son procès qui trop loing serait à raconter le contenoit et comme le dit Chairle le me dit et conta tout au loing de sa propre bouche, bien demi-an aprez en me monstrant la belle maixon que l'on lui avoit donnée pour demourer, là où st Levier fut né.

Ainsy se passait la chose ung grant temps, tant que ce vint ung peu aprez la ste Katerine que en la compagnie de l'airmée des Lorrains, comme on vouloit dire, avoit ung Gaiscon qui auleunement avoit heu débat avec d'aultres compaignons et pour ceste cause s'en vint à Mets et vint acuser la trayson en la chambre des treize, comme on disoit. Mais il ne cognissoit point ceulx qui la dite traison devoient faire; pourtant ne se gairdait point de le dire en présence de Jehan de Landremont qui là estoit en la chambre, lequel quant il l'oyt s'en aillait en sa maixon. Ou aultrement il fut dit pour ce que le duc de Lorraine demandait une ayde à la cité en manière d'ugne taille; que les seigneurs en avoient esté ensemble en conseil pour savoir s'ils la paieroient ou non et en firent demander l'opinion à toutes les paroiches de Mets. Adont les eschevins des dites paroiches vindrent doner response que l'on ne donnit rien à duc et que le puple amoit mieulx la guere que ainsy le faire. Et quant on vint à demander l'opinion du dit Jehan de Landremont, il dist qu'il estoit aucune fois nécessité de gecter un os en la goulle d'ung malvaix chien. Adont mon seigneur Nicolle de Heu ne se poult tenir de parler et dit: Ha traistre! Et incontinent le mot dit, s'en aillait le dit Jehan, comme dit est, en sa maixon, et s'en cuidoit le dit Jehan de Landremont fouir en Lorraine; mais quant messire Jehan Chaverson vit cecy, ils escusèrent la chose tout au loing en disant: Se nous atendons plus, nous perderons notre homme. Et incontinent ailèrent quérir en sa maixon qui jay vouloit monter à cheval et l'amenèrent au palais, et incontinent fut prins luy et Chairle le chaitellain

et leur femme et furent mis en l'ostel du doien, dont grant bruit en fut par toute la ville. Messire Genon estoit adoncque en Lorraine dont belle l'en print, car on en eut fait nes que de Jehan de Landremont.

Jehan de Landremont estant en prison confessit tout son cas et en encorpit messire Genon, et pourtant messeigneurs de la justice firent faire ung huchement qu'il se venit escuser dedens vij nuits du crime de quoy il estoit chairgé et de la trayson de quoy on l'encorpoit, mais il s'en gairdait bien. Et ce fut fait au temps, que Phelippe estoit nouvellement revenu de prison, la vigille de l'aparicion c'on dit les roys. Tantost aprez en l'an mil iiij.c nonante et ung fut faicte la justice du dit Jehan de Landremont en chambre, au pied des degres; mais je vous veulx conter comment.

Ung peu devant avoit mandé monseigneur le duc de Lorraine à messeigneurs de Mets qu'ils se gairdaissent bien de le faire morir, car c'estoit son pensionnaire et fut celle lestre faicte sans nule salutation; en laquelle estoit contenu comment et de quelle mort il feroit morir tous ceulx qu'il tenroit de Mets. Les seigneurs de Mets firent annoncer ceste lettre par toutes les paroches et fut comandé qu'ils eussent conseil, chacune paroche ensemble, pour savoir s'ils le feroient morir ou non et que ij hommes de chacune paroche fussent prins pour en dire aux seigneurs leur semblant. Mais tous furent d'une opinion et rapourtirent qu'il devoit morir et que les petits enfants en oyant parler de luy le jugcoient. Et pourtant celuy jour, vigille des rois furent les portes closes; on laissoit bien entrer, mais yssir non; pourtant y olt biaucopt de gens de villaige.

Quant ce vint au matin, on avoit fait ung petit paire en la plaice devant la grant église. Là fut mené Jehan de Landremont et Chairle et fut lit son pources qui estoit moult grant. Aprez il fut mis à cheval et mené par les quairforts de Mets et Chairle aillait à pied et à chacun quairfort on sonnoit la trompette et le maistre sergent escrioit: Vecy Jehan de Landremont qui ait voulu trayr la cité et tous les habitans. L'on en ferait la justice aux ij heures aprez midy en chambre. Quant on l'eut ainsy mené par tous les quairforts, il fust remis on palas, jusque aux ij heure aprez midy; puis à celle heure fut mené en chambre dessus ung grant eschafault et fut encore lit son procès duquel j'en dirai ung peu de la sustance. Premièrement fut lit toutes les acointances que premièrement avoit fait de Chairle

et de messire Genon, et comment que le dit Chairle en avoit reçu argent plusieurs fois; mais la pluspart estoit par le consentement de messire Jehan Chaiverson auquel il avoit dit son cas secrètement comme vous avez oy, lequel luy fit recevoir une fois environ cent frans.

Aprez fut lit comment que le dit Chairle devoit avoir une grant dame en Loraine à femme et devoit tuer la sienne et devoit estre seigneur d'ung chatiaux nommé Lupy le Chaitel. Aussy devoit avoir ij ou iij maisons de riches bourgeois en Mets pour en faire sa volonté avec tous les biens, comme la maison Mairtin Clause et d'autres.

Oultre plus, fut lit comment les xxiiij compaignons devoient venir la nuit de la ste Katerine couchier en l'ostel du dit Jehan de Landremont, et aprez soupper devoient aller avec le dit Jehan de Landremont sus la pourte le plus secrètement qu'ils eussent peu, et quant on eut laissé le dit Jehan de Landremont dedans, ils devoient entrer avec luy et devoient tuer tous les autres gairdiens. Cela fait, devoient aller au loing des murs jusque au pont des morts et devoient tuer toutes les gaites; puis eust appelé le dit Jehan de Landremont le chaitellain du pont des morts et y eut laissiés dedans au cause qu'il estoit treize et homme de justice, et ils eussent fait d'eulx comme de ceulx du pont Thieffroy et ainsy eussent gaignié les portes. Et en dementiers qu'ils eussent fait cela, toutte l'armée devoit estre devant le pont Thieffroy on lieu c'on dit derrier Chambière, et quant on eust ouvert la pourte ils fussent entrés dedans par la pourte qui respont au loing des foussés de cost les ormes, sans ce que les autres baisses pourtiers en seussent rien et ainsy eussent entré nuitamment en la cité. Et estoit conclud et passé au conseil du duc de Loraine, comme il fut dit audit pourcés qu'ils devoient tuer homme et femme et enfans sans espargnier nulluy et devoient faire une nouvelle Mets; mais la chose fut autrement, la mercy dieu qui les en gairdait.

Toutes ces choses et plusieurs autres qui trop loingues seroient à recipre furent dictes au dit procès, et confessit tout le dit Jehan de Landremont. Cela fait, il y avoit dessus celuy grant tablement ou eschauffault en manière d'une large et espaisse planche qui estoit droite dressée et y avoit en celle planche une grosse cheville où le dit Jehan de Landremont fut mis en chevalchant le dos contre



la planche et y avoit une corde qui passoit par celle planche qui le lioit parmy le col et en semblant manière par les bras, comme un homme en crus. Les religieulx qui là estoient le recomfortoient, mais il avoit très bon couraige et en parlant à eulx faisoit manière de rire. Adont le bouriaulx mist ung cuviaulx devant luy pour tomber le sanc; il avoit jà devetus son propoint et n'avoit que ses chausses et sa cheminse, et puis print le dit bouriaulx son couliaulx et fendist sa cheminse et l'on vit son ventre qui estoit blanc et gras. Puis après aulcuns vouloient dire qu'il luy avoit couppé son membre viril et le sembloit qu'il l'eust geté on cuviaulx. Je vis faire la justice, mais je n'en scay rien de vrai et fut tantost qu'il eut coppé sa chemise, aussy pourtant qu'il avoit brais. Aprez cela luy acomence le dit bouriaulx au fendre le ventre en acomençant tout dessoubz à petit ventre et luy boutait le couliaulx illec en fendant jusques tout hault en l'estomac; puis le fendit au travers du ventre et en crus et luy tirant toutes les tripes on cuviaulx. Après prent son cuer et luy montrait et en faisant cela le sanc luy montit tellement au visaige qu'il estoit noir comme mouru, et se tacioit et fraipoit sa teste à la planche, en escriant: Jhesus, et ainsy mourut de male mort. Cela faict on luy brut les tripes et son corps fut mis en iij quartiers; l'ung fut mis à porte Champeneuse, l'autre au pont Rémont, l'autre à la pourte à Maiselle et l'autre au pont Thieffroy et Phelippe vit toutes ces choses faire et eschevir. Et la teste du dit Jehan de Landremont fut mise en une lance, laquelle estoit toute couverte de blanc fer, sus la porte du pont Thieffroy au plus hault et sembloit grant temps aprez qu'il fut vivant pourtant que une partie du sanc luy estoit demourée au visaige et lui avoit monté pour la destresse de mort.

A Chairle le chaitellain l'on ne fit nul mal. Tant de monde y avoit à celle justice faire que c'estoit merveille et maintes gens en laissèrent à mangier chair à la bonne nuit des rois pour sa graisse chair qu'ils avoient veu descouper. Ne tairgist guère aprez que l'on fist une pourcession générale à la cause de ceste traison cy et fut le sermon aux Cairmes, et en celluy sermon fut descorpés Chairle le chaitellain de la trayson; et fut fait commandement à chacun sus corps et sus bien c'on ne luy reprochit point, car il l'avoit revellée au cop et au temps. Et aussy pour ceste cause messeigneurs de la cité luy firent de grans biens, car ils luy donnirent la grant maixon on hault de Jurne où fut nés st Livier et luy donnèrent ij.c. ù d'argent

et encor la haulte prébende à l'hospital et chacun moix sa vie durant c ss. et s'il moroit devant sa femme, elle en aroit l ss. sa vie durant et pareillement leurs enfans qu'ils avoient en mariaige, à ung chacun d'eulx, chacun moix l ss. leur vie durant; et avec ce l'afranchirent de tout débit de ville en quelconque manière que ce fut, et de tout ce l'en firent bonne lettre scelées du scel de la ville, comme le dit Chairle l'ait conté depuis à Phelippe.

Or laissons le parler d'eulx et parlons de Phelippe. Après ces choses fut Phelippe nag peu de temps en l'ostel son père environ vj semaines; aprez il s'en aillait arrier demourer enchiez Dediet Bail-lait le mairchand. Et quant le prinstemps fut venus, il acommece à ailler veoir les filles comme il avoit fait devant qu'il fut prins et souverainement aillait veoir la fille le maire le Sairte de Lessey et la fit demander à femme, pourtant qu'elle l'amoit fort. Aussy faisoit sa mère et tous ses amis; mais elle avoit ung frère plus ancien d'elle, lequel le père eust voulluntier marié le premier, et pourtant respon-dit son père au père de Phelippe que la paixe n'estoit point encor du tout faicte et qu'il n'avoit point entencion de la marier devant la st Remey l'an iiii.xx et xij ans. En ce temps pendant Phelippe l'ailait tousjour veoir et luy fist-on bonne chière et aussy en ce temps fut prins Picavat à Mets, lequel avoit vendu le maire et Phelippe comme vous aves oy cy-devant. Mais il ne fut point prins pour celle cause, car on luy avoit pardonné; ains fut prins pour ung chevaux qu'il avoit dérobé et fut le dit Picavat pendu au gibet de Mets et une partie des aultres qui avoient esté au prenre le dit maire furent pendus devers Mairville. Aussy en celuy temps courroit Blaise et faisoit moult de mal au pais de Mets et print plusieurs prisonniers.

Or dont, pour venir au prepos, quant ce vint la st Remey, le maire de Vigneulle parlait arrier au maire le Sairte de Lessey et fit parler pour sa fille qu'il demandoit pour son filz Phelippe et de tant que le maire de Vigneulles chaissoit fort la chose; encor aussy fort chaissoit la mère de la fille, laquelle désiroit que le mariage se fit; aussy faisoient tous leurs amis, mais le maire le Sairte différoit tous-jour en disant qu'il estoit guère et qu'il ne l'oseroit encor marier. Car en celuy temps vint le roy des Romains à Mets avec grant compagnies de gens tant à Mets que dehors, lequel roy vouloit aller encontre le roy de France, et luy fist-on une belle bienvenue à Mets en luy donnant plusieurs dons, mais il demandait encor une grant



ayde et cy fut une espace de temps à Mets, puis s'en allirent en France. Et ainsy fut Phelippe renfusé la seconde fois et se paissai-
rent les choses ainsy prez d'ung an, jusques en l'entrée de caresme.
Adont racomençait le maire de Vigneulle à parler de ceste matière
pour ce qu'il veoit que la fille et sa mère y avoient grant voullunté
et que la chose se fût jay faicte à la st Remy, se ne fust esté aul-
cuns bouteurs qui en destoubrirent le maire le Sairte. Adonc ro-
spondit le maire le sairte qu'il ne différoit point, mais il avoit fait
serment que devant pasque ne la marieroit point, mais à pasque il
estoit tout délibéré de ce faire. En ce temps pendant vinrent aucuns
au maire de Vigneulle qui luy annoncirent la fille le maire Leloups
d'Angondange, entre lesquels ung mairchand de Mets nommé Jehan
de Haitange qui avoit eu la suer de celle fille et estoit genre au
maire Leloups en pairlait. Et aprez plusieurs aultres paroles dit le
dit mairchand au maire de Vigneulle que luy et le maire Leloups
voullioient aller diner la vigille du my-quarème en sa maixon et ainsy
en fut fait. Le maire de Vigneulle mandait quérir Phelippe enchiez
Dediet Baillait et en venant qu'il fit il passait par le merchié et trou-
vait Sabellin la fille le maire le Sairte, laquelle fille luy dit qu'il ne se
tenist point mal content de la response de son père, car sa mère
avoit esté le jour devant à Moullin et avoit prié dame Bonne, femme
à seigneur Pier Baudouche, qu'il vouxist dire au maire le Sairte son
mary, qu'il ne renfusit plus le maire de Vigneulle. Et pourtant, dit la
dite Zabellin, se vous voules atendre jusque à paicque, je scay bien
que mon père ne vous renfuserait plus. Et aprez plusieurs paroles
s'en aillait le dit Phelippe en l'ostel son père et trouvaist Leloups et
Jehan de Haitange son genre. La table fut mise et il dinaièrent, à la
fin du diner acomence le dit Jehan de Haitange à parler de ce
mairiaige cy, car le maire Leloups estoit Allemand et ne savoit point
de roman, tellement que Phelippe entendit bien à leur parole qu'ils
voullioient tantost mairchander et pourtant il tiraist son père à part et
luy dit que le maire le Sairte luy avoit jay mis plusieurs alongements
et quant se venroit à paicque par aventure n'en vouldroit rien faire.
Et ainsy nous tomberions de deux sièges à terre. Phelippe estoit
en pensée de s'y consentir ou non, pourtant qu'il ne cognoissoit point
bien la fille et ne l'avoit jamais veu c'une fois et aussy n'avoit jamais
esté en leur ville. Toutefois au gré de son père il s'y consentit et
fut fait le mairchié de Phelippe et de Mariette fille le maire Leloups

et tantost le lendemain jour de my-caresme fiancèrent et les nopces furent faictes en l'entréee du moyx de maye aprez, auxquelles nopces furent presque tous les seigneurs de Mets et d'autres gens bien v.c, qui tous furent bien servis.

En cely temps retournirent les gens d'airme de France et fut la paix faicte entre les deux rois, c'est assavoir le roy des Romains et le roy de France. Aussy ung peu apres par ung jour du real dimenche, apres la pentecoustee l'an mil iiij.c iiij.xx et xiiij ans fut publiée la paix à Mets entre monseigneur le duc de Loraine et messeigneurs de Mets, qui encor n'avoit esté formée dès qu'ils avoient mis le siège à ste Ruffine comme vous avez oy cy devant. Apres ces choses Phelippe et Mariette allèrent demourer en Rempons à leur ménaige et Sabellin fut fort déplaisante, qu'elle avoit failly à Phelippe; aussy fut la mère et tous leurs amis.

Environ entour le moys de Jullet aprez viarent logier aucuns gens d'airme à Montoy; c'est une plaice qui estoit à messire Jehan Chaverson, lequel seigneur Jehan quant il le solt, y allait avec de ses gens, pour les en cuider bouqter dehors; mais ils firent telle escarmouche que le dit messire Jehan Chaverson y fut presque tué et y olt l'une des jues toute fendue et les dens rompues. Et ces gens icy demandoient leur part du butin c'on avoit amené de Rombay, durant la guere passée et disoient que messire Michiel le sire le dit seigneur Jehan leur retenoit, car ils estoient adont aux gaiges de Mets et yceulx retournoient adonc de France et pour ceste cause firent plusieurs mals puis s'en aillirent. Ne tairgit guère aprez environ la st Remey qu'il y olt ung gentil homme d'Allemagne nommé monseigneur de Bouxatte, qui avoit esté aux gaiges à Mets et avoit prins guere encontre la cité pour ung cheval c'on disoit qu'il demandoit, tellement qu'il vint une matinée avec grant rotte de gens d'airme, ung peu devant la st Remey et boutait le feu à Malleroy, à Ercansey, à Allexey à Aiey et à plusieurs aultres villaiges, plus de x et enmenèrent plus de xvij.c bestes à cornes et des hommes ungne grant rotte et brulirent tant de blé que ce fut pitié, et ainsy à celle courxe firent moult grant dommaige.

En celle semaine estoit Phelippe mis nouvellement à la haulte pourte des Allemans et estoit Mariette allée en Allemagne veoir sa mère, fille à Jehan de Haitenge qui se mouroit; car en celle ennée fut grant mortalitée partout. Ausy ung peu devant avoit esté brulée

plus de la moitié de Thionville par fortune de feu, dont c'estoit pitié. Ung peu après fut fait le mariage de Jaicomin filz le maire le Sairte et de Françoise fille le maire à Woipy. En celuy temps l'on fit justice d'une femme de Fornerue qui avoit voulu empoisonner son marey et fut brulée et le compaignon qui lui assistoit et devoit faire le fait, eust la teste tranchiée. Ung autre, orfewe, eust la teste tranchiée, lequel avoit fait des faux escus et estoit ung moult biaux homme. Ung autre le filz le masson de dessus les mollins eust les mains coppées à Joiey et y fut brulé pourtant qu'il contrefaisoit le prebtre et chantoit messe et sy ne l'estoit point et ausy avoit fait murtre et laircia.

En celuy temps Phelippe vendoit draps et faisoit des chausses et estoit bien aise, car il avoit une bonne femme; mais fortune, qui jamais ne dort, luy ostait sa femme, et luy print le mal le jour de la saint Nicollay, vj jour de decembre, qui fut le mercurdy, et le mairdy aprez mourut, dont Phelippe en menait grant deul et luy fit faire son service bien et honestement et fut la dite Mariette ensovelie devant l'autel notre dame st Ferroy, où elle gist. Dieu ait pitié de son aïme, et de toute autre ausy.

Ung peu aprez on fist justice d'ung Bourguignon, qui avoit heu compaignie à une vaiche et fut brulé. Ainsy vous avez oy comme Phelippe demourait weve de sa femme, dont il luy en fut bien grief. Le temps se passait ainsy jusques en caresme et adonc son père le vault remarier, et luy annonçoit-on plusieurs femmes, entre lesquelles on reprint encor à parler de Zabellin, la fille le maire le Sairte, pourtant que l'on savoit bien qu'il l'amoit fort; ausy faisoit la fille et tellement que les ij pères en parlirent ensemble et eurent telle accort que par ung jour de la chier st Pier, xxv jour de février, l'an iij.xx et xij en fut le mairchié fait du dit Phelippe et de la dite Sabellin en l'ostel messire Arnould de Clerey, chaimonne de la grant eglise de Mets, lequel s'en avoit jay de loing temps fort travaillé pour l'ung des coustés et pour l'autre; et le jour de causymodo aprez en suiant l'an iij.xx et xiiij ans, fiançairent à grant joie à Lesssey, qui fut le vj jour d'avril, et le xxj jour du dit mois poisirent, qui fut ij jours devant la st Georges, et firent une moult grant chiere, combien qu'ils ne faisoient que une petite noce, au regairt de la première qu'il avoit fait, et estoient les gens de Mets tant joieux et ceulx du pais ausy, que c'estoit merveille, pourtant c'on avoit bon mairchié

de blé et de vin. Et estoit l'année en tout belle espérance pour avoir des biens que merveille, tant en blé, en vin; et acomençoit l'année à estre fort trempée, tellement que les owriers avoient gaignié à la vigne pour ung jour viij sous et n'en pouvoit-on encor trouver. Les cerisiers et aultres arbres acomençoient desjay à pendre; tout ce monroit estre chargé et pourtant estoient les gens joieux; mais fortune, qui jamais ne dort, leur ostaat ycelle joie, car le jour des nopces Phelippe, se acomence le temps à enfroidir et plut de l'yave moult froide, tellement que la nuit tout fut engellé, les vignes et les fruits, non point seulement on ung lieu autour de Mets, mais partout, sans bien poc eschapper, au moins chose qui fût à compter; dont ce fut pitié et domaige. Et fallut trapper les vignes en aucun lieu, et pour ceste cause furent les gens sy ahatuz de joie, qu'il sembloit que le monde deust finer; car le jour des dites nopces on avoit le vin pour iij deniers la quarte le millor, et le lundemain se vendoit xij deniers; encor n'en trouvoit on point. Mais touteffois les blef estoient biaux et n'eurent point de mal pour celle fois, combien que le temps fut moult dangereux de tonneure; car à la ville d'Ancey avoit demouré ung peu de belle vigne qui fussent tempeties le jour de l'ancencion l'an iij.xx et xiiij ans.

Le lundy après celle ancencion vint à Mets en revenant de ste Bairbe, madame la duchesse de Loraine, acompaignée de grant gentillesse, et n'y fut que trois jours et logeist en l'ostel messire Conraird de ...ier; à laquelle messeigneurs de Mets et messeigneurs les chainoines firent de grants présents, tant à ste Bairbe comme à Mets; et au surplus fut festoïée très bien et puis s'en railloit en Loraine. En celuy temps Phelippe achetait la maison que fut Mangin le tailleur de derrier st Saveur, et y allerent demeurer luy et sa femme. Et ung peu aprez vint à Mets le frère de la meysme duchesse de Loraine, qui estoit de Galles, auquel fut fait de grants présents. Aussy en ce meisme temps estoit Sabellin la femme Phelippe ençainte, dont le dit Phelippe et tous ses gens en estoient bien joieux; mais fortune, qui gueroie tousjour, voult qu'il print à la dite Sabellin aucune toux de froidure, qui ly vint en l'entrée de l'hiver, parquoy elle en dechairgit devant que droit par un mairdy, le premier aprez la st Nicollay d'hiver et par tel jour, que son aultre femme Mariette avoit esté morte l'an devant; et par ainsy l'enfant ne vesquit point, dont Phelippe en fut bien mari; aussy fut sa femme.

En ce meisme temps-cy fut que le roy de France alloit conquerre le reaulme de Naples; car le roy Ferrande estoit nouvellement mort et estoit roy son ainé filz Alfonse, lequel n'estoit sinon duc de Callaible au temps que Phelippe demouroit au dit réaulme. Et disoit-on en cestuy temps présent que le roy de France estoit desjay aprez de Rome et ung peu aprez vinrent les nouvelles qu'il avoit gaignié tout le reaulme de Naples.

En celluy meisme temps par ung jour du grant mairdy de la grant semaigne de caresme, l'an iiij.xx et xv fut fait justice devant les pons de Mets d'une jonne fille eaigée de xvij ans, laquelle demouroit en l'ostel le gros Pieron des Mollins. Et fut la dite jonne fille menée au pillory depuis les x heures jusques aux ij heures, comme la coustume en est; et puis fut menée devant les pons et eust illec l'une des mains coupées et puis, celay fait, fut brulée et airse, non pas comme on art les aultres, car elle estoit haulte elevée, et incontinent qu'elle fut morte on estaindait le feu et fut mis son corps sus une rue; et luy mist-on emprés d'elle ung petit enfant de bois; et avoit encor avec cela ung aultre grant paipier, atachié à la dite rue, auquel avoit ung enfant en pointure et sa mère qui le tuoit. Et tout ce fut fait pourtant, que la powre jonne fille avoit esté engrossie d'ung mairchant estrangier et avoit tousjour nié à sa maistrresse, qu'elle ne le scoit poiut; et une nuit qu'elle estoit en son lit, entour la chandelleur, devant qu'elle fut détruite, elle acouchait toute à par elle; mais avant que l'enfant fût du tout à monde, elle l'empougnait par la teste et le tirait dehors; puis le ruait en terre et le tuait, et le gairdait soubz son lit en des drapiaulz jusques au lendemain. Et le lendemain elle le ruait en ungne cisterne, qui estoit en ung cellier, où l'on ne tiroit guère souvent de l'yave. Mais de cop de fortune y eust un gairxon de léans, qui besoingnoit aucune chose au cellier et voult regairder à la cisterne et le vit et le montrait à ung sien compaignon; mais ils ne savoient au vray que ce fût. Cy le tirèrent dehors et trouvirent que c'estoit ung enfant, et insy qu'ils le tiroient hors de l'iawe, la fille vint au cellier et le print en son giron et le cuidait cacher et s'en cuidoit fourir; mais incontinent fut accusée à justice et fut prinse et brulée, comme vous aves oy, et souffrit grant tourment. Dieu luy pardont ses faultes et nous les nostres, car elle eust une belle repentance en la fin.

L'an après, l'an iiij.xx et xv retournait le roy de France du

reaulme de Naples, lequel il avoit conquesté et laissait là une partie de ses gens pour gairder le pais; mais il ne vint pas encor sy tost en France qu'il ne fût rencontré, comme serait dit cy-après. Celle année fut fort fertile en tout bien, car on heust milleur mairchié de blé, de vin, de pois, de fève, c'on avoit heu de vij ans devant, et vinrent tous les biens en grant abondance, fors que des fruits, qui furent tous engelés, reservé les pomes; et furent les avoines chières, car on vendoit autant une quarte d'avoine que une de froment. En celuy temps estoit Zabellin, la femme Phelippe, de rechief enceincte et fut accouchée le xxiiij jour du mois de novembre l'an iiij.xx et xv d'une fille, laquelle heust à non aprez sa grant dame, c'est assavoir Jaicomette et eust à pairain seigneur Arnoult de Clerey le chainoine et pour mairaine la femme Poinsignon le braiconnier et la femme Collignon d'Auboncourt dit Faubelle le chaingeur. Ung peu devant la gésine fut Phelippe fort mallaide par l'espace de ij mois, tellement c'on n'y attendoit que la mort; mais dieu mercy, il en fut reguéry parmy la gésine de sa femme. Durant celle meisme gésine fut fait le mairchié de Ariouze la suer Zabellin et de Jehan Ainelz le fils Somenin Ainelz de Vaulz et bien póc aprez furent les noces. Ung peu devant fut tué Blaise, lequel par l'espace de v ans avoit esté ennemi à la cité et avoit fait moult de mal. Mais les soudoiers l'espièrent ung jour, qui tendoit sus aucuns et le tuirent luy et tous ses compaignons.

L'an aprez iiij.xx et xvj le lundemain du realz dimanche se partit Phelippe de Mets avec certaine compaignie et s'en aillirent au landi à Paris; c'est assavoir: de Mets à Goux, à st Miel, à Loupy, au Sonmemire, au Chaillon, à Apernay, à Dormans, à Chaitiaux Thiery, à Lisy sus Ours, à Clecs, à st Denis. Et puis furent là tant à Paris comme à st Denis une espace de temps et s'en retournirent le chemin, qu'ils estoient venus jusques à Chaillon; mais là arrivait ung messagier de Mets qui leur vint dire, qu'ils fussent sus leur gairde, car aucuns malvaix gairxons tendoient sus eulx pour les detrousser à la requeste d'ung de Nancy, qui demandoit aucune chose à Dediet Minairt le mairchand. Et pour ce prinrent le chemin autre part et s'en vinrent de Chaillons à notre dame de l'Apine, à Bonpierre le chaitel, à Brisyaue, à Ouche, à Dieue, à Pari en Woieve, à Mets; en laquelle le jour de la st Jehan baptiste y retournirent moiennant la grace de dieu, sans nul dangier.

En celuy temps fut pris ung Allemand nommé Niclasse Conquez, lequel avoit allé à notre dame des Cairmes de nuit et avoit alumé vij cierges et avoit soné la cloche et plusieurs aultres dérisions avoit fait, tellement que le puple en fut tout esmus. Et mandait celluy Allemand aulcuns des seigneurs pour venir aux Cairmes et leur dénommait ij ou iij de la cité, qu'il disoit estre traictres à la cité, et disoit que notre dame des Cairmes luy avoit annoncé et pendit ses airmes devant notre dame et tellement que par ses parolles fut le puple esmu et que les pourtes furent fermées celluy jour jusques à midy. Et n'estoit pas de bonne mère né, qui n'alloit veoir aux Cairmes, car celluy Niclasse fist et dit biaucopt de besoingne qui tropt loing seroient à raconter. Mais en fin il fut trouvé, que ce qu'il avoit dit des traistres qu'il disoit estre en la cité, c'estoit toutes men-teries et ne le disoit pour aultre chose, sinon qu'il haioit les personnaiges et aussy qu'il cuidoit avoir aulcun bien ou aulcune grace de la cité, comme avoit heu Chairle, qui escusait la traison Jehan de Landremont, comme cy devant il est escript. Et pour ceste cause fut le dit Niclasse mené au pont des morts et là eust la laingue coupée bien avant en la bouche et fut ce fait l'an iijj.xx et xvj le xxviij jour de jung. Et avec le dit Niclasse fut menée une jeune femme, qui estoit de devers Verdun, laquelle eust les ij oireilles coupées, et la cause fut pourtant qu'elle avoit esté loing temps devant la dite vierge aux Cairmes en contrefaisant la folle et la demoniacle et disoit qu'elle avoit les diables au corps et disoit merveille qui trop loingue seroit à raconter; et y alloient les gens tous les jours, cuydant que ce fût le diable qui parlait. Mais en la fin fut la vérité cognue et fut pugnée comme aves oy, et confessit qu'elle n'avoit rien fait, ne dit, que fût par le consentement et conseil de sa mère, qui estoit avec elle. Mais elle demourait encor en l'ostel du doien et ung peu aprez fut bannie de Mets.

Ceste année cy fut aussy fertile, c'on avoit point heu en vij ans devant en bon blé, on toute manière de fruit et en vin, en tant grande abondance que merveille, et estoient les tonniaiz causy aussy chiers que le vin. Mais l'année fut tardif au cause des pluies.

Aussy en cestuy temps revint Chairle de Vailloy pour l'heure roy de France, lequel avoit esté à Naples et en avoit conquis le realme et tout le pais; car le roy Farrendus estoit mort et son filz Alfonce thint ung peu le realme. Et puis ung peu aprez fut fait roy

l'anolet du roy Fairède, lequel estoit prince de Capua du temps que Phelippe y demouroit; mais le roy de France conquestait tout et eust grant guere encontre les Veniciens et les Milenois, avec les Napolitins. Et fut à celluy retour de Naple que le roi de France fut asailli, luy et son arnée par les Veniciens et les Millannois en ung lieu en Lumbairdie, c'on dit Fernowe, et y eust là merueilleuze journée et bataille. Toutefois comme il plut à dieu et à monseigneur st Denis, la journée fut pour le roy et eust victoire de ses anemins, luy qui n'estoit et n'avoit en son armée que de xxviij à xx mil combattants et ses anemis furent bien estimés à l mil hommes.

En cestuy an aussy, depuis que le roy fut revenu, il y eust grant guerre en Lorraine entre le duc de Lorraine et messire Robert de la Mairche; lequel messire Robert fist plusieurs grans malx et domaiges en la duchié de Bair et de Lorraine et y prit moult de bons prisonniers, dont ce fut grant domaige. Et durait ce débat grant temps, lequel pendant y heust airrière ung aultre grant débat entre nostre st père le pape de Rome et ung noimé Marradas d'une part et monseigneur le duc Regniet de Lorraine et monseigneur Orlu de Blamont d'aultre part au cause de l'esveschié de Toul; car notre st père le pape y vouloit mestre Marradas pour esvesque de Toul et monseigneur de Lorraine y vouloit mestre seigneur Orlu de Blamon. Et pour ceste cause furent plusieurs grans plaidoeries promenées d'ugne part et d'aultre, tellement que sentence d'escommunication fut gectée sus ceulx du chaipitre de Toul, en dénomant les principaulx premier, et puis généralement toute la cité et tous les habitans et tous les aidans et favorisans en cestuy cas. Et furent grans lettres et escriptes en grosse forme pendues tous les jours par les eglisns de Mets, et estoient icelles des escommuniemens et estoient journallement arachées des aultres, tant que les lettres se mectoient hault ez tours des clochiers comme à st Vincent et à st Saulveur et aussy des aultres, afin c'on n'y avenist pas pour les oster; et deffendoit-on à Mets cz eglises c'on ne bât, ne mengeât, ne participait avec nulz de Lorraine qui fut de l'esveschié de Toul, sus paine d'escomuniment. Et à ceste causé fut fait le saisse ez eglises à Mets quant aucuns d'eulx y venoient. Aussy en cestui temps vint messire Robert de la Mairche à Mets, luy et sa femme et s'y thint environ demy an; lequel pendant y eust des journées tenues entre lui et monseigneur de Lorraine; mais nul acort n'y fut trouvé

pour l'heure, car les Lorains prièrent le capitaine messire Robert nommé le baitairt Jennot, lui et ses gens et furent long temps en prison.

Ce temps pendant, l'an iiii.xx et xvii, environ la notre dame en semtembre fut mis et posé le crucifis avec les ij lairons, comme ils sont on hault de Dessiremont et ung peu aprez furent mises les autres crus on chemin de la pourte des Allemans. En ce meysme mois de semtembre le xiiij jour de ste crus fut fait ung estorbillon de vent sy grant et sy impetueus environ les iiij heures aprez midy, que on cuidoit partout le pais-cy, que le monde deust finer; car il abait tours, granges, maixons en plusieurs lieux et fit seulement entour de Mets pour plus de mille florins de dommaige ez airbres, raies, et empourtist une grande pièce de la couverture de la cour l'esvesque, pareillement le tis du clochier st Ferroy; aussy ij grandes boutées des prescheurs; aussy la grant wairière de dessus le pourtaulx de st Siforien et une grande partie des ormes de dessus st Illaire. Et fist ce temps et ce vent moult d'autres dommaiges à Mets et tant que merveille, car cestuy vent emportoit de dessus les maixons les thieulles et les aicailles de dessus les clochiers à grande abondance. A cestuy jour Phelippe estoit à la foire à Thionville, à laquelle fut fait pareillement ung tel vent, car il y eust devant Thionville une nef qui passoit oultre la rivière, laquelle fut renversée en l'iave, et estoit celle nef toute pleine de gens, femmes et hommes; mais, dieu mercy, n'y eut personne noyé. Aussy les merciers, qui vendoient sus les foussés, y perdirent biaucopt de leur denrée qui tout fut reversée au vent, et pareillement fist cestuy vent grant dommaige tant à Thionville, comme en tout le pais au loing de Musaille, tant que ce seroit loingne chose à raconter, et ne durait pas cestuy vent ung grant deuré et ne plut comme rien. Et vinrent depuis certaines nouvelles qu'il avoit noyés grans naviers sus mer le dit jour de ste crus dont toute manière de apice en furent levées plus chior, et fut congnu que ce vent avoit esté par toute crestienté, souverainement depuis France jusques à la mer de Flandre et par tout le pais de Holandre, auquel le dit estorbillon avoit fait moult grant dommaige tant es édifices comme en aultre chose. Tonteffois ceste année fut la mil-leure, qui eust encor esté en vij ans devant en toutes choses, fors que en vignes, qui furent tairdives au cause des plues, qu'il fist tout l'esté, et n'y olt guère de vin, mais il fut bon; et aussy les blés furent

très bons et heust-on tant de toutes manières de fruit par tout qu'il en y eust plus des perdus que des mangés. Dieu en soit loié de la grande abondance.

En cestui meisme an, environ la Maidellaine, vint nouvelle à messeigneurs de la cité de Mets que certaines gens d'airme, mauvaix gairxons dexandoient en Loraine et voullioient venir logier au pais de Mets. Et n'estoient ces gens au gaige de nulz princes; mais estoient gens de toute sorte et töt mauvaix gairxons qui s'estoient recuillis des guerres et en y avoit une partie maillaide de la maillaidie c'on dixoit la maillaidie de Naiples ou la goure, laquelle vault pis que mesailerie; et pour ceste cause estoient yceulx déboutés de tous coustez. Mais ces gens-cy estoient délibérez de se venir hyverner au pais de Mets, pourquoy nousseigneurs de ce avertis assemblérent leurs gens, tant de Mets que du pais et se trovist là une bonne bande et failloit que chacun y fût en personne, qui pouloit porter baiton. Et estoit-on tout delibéré de leur ailler au devant et estoit le pain tout cuit et l'artillerie chairgée et avoit-on comandé c'on ne laixist nul vivre és-villaiges. Et ce fait le jour, c'on se devoit partir la nuit, vint le capitaine Alverande à st Arnoult avec plusieurs aultres et mandait nousseigneurs pour parler avec luy; lesquels y allirent et firent tel apointement que les dits capitaines leur promirent de se partir le plus brief et le plus légierement qu'ils se pourroient, por ce qu'ils veoient bien c'on n'estoit point délibéré de les laixier séjourner; car ceulx de la duchie de Lucembourt estoient venus à Mets en ayde de messeigneurs de la cité, pour ce qu'ils veoient approuchier ces gens icy de leur pais et doubtoient aussy pour eulx; aussy estoit pour l'heure messire Robert à Mets, lequel estoit pensionnaire de la cité. Durant ce hutin on faixoit bon guet à Mets et y estoient tous les gens de villaige; mais par fourtune le feu fut bouté de nuit en une maixon outre saille, en laquelle estoit un maire de-dehors qui fut presque airs et luy fut force saillir par la fenestre en la rue et pour ceste cause fut ung grant hutin toute la nuit en Mets, car on doutoit de-traison et n'avoit-on jaimais veu en Mets mestre les gens en sy belle ordonnance, comme ils furent pour l'heure tant au champs Paisaille, comme à Pouxailis, au pourte Champenoize et en Chambe.

Or quant ce vint le lundemain, il y eust encore ung plus grant hutin la mitié, environ à ij heures aprez midy. Or oyes qu'il en

avint: yceulx gens d'airme devoient passer au pont au Mollin, comme ils avoient dit; mais ils heurent peur c'on ne leur courût sus et s'en aillirent devers Verdun et la gairde de Lorraine les coutioit par dessus Chaitelz. Ceulx de Chaitelz st Germain les virent et cuidoient qu'ils voulxissent descendre on vaulx, et sonnèrent leur cloche et ainsy firent ung grant bruit de l'un en l'autre, tant que le bruit en vint en jusque à Mets. Et là y eut aucuns qui oyrent ce bruit et s'en vinrent dire à la pourte c'on enmenoit les seigneurs de Mets ou les aucuns d'iceulx avec plusieurs bon homme du vaulx; lesquels seigneurs estoient aillés à Mollin pour veoir paisser les gens d'airmes. Pour ceste cause fut esmute la cité de l'ung en l'autre, et couroient chacuns aux baitons et ne savoient la plus part que c'estoient, fors que on disoit que tout estoit perdu et que on enmenoit les seigneurs et qu'ils estoient trahis. Là heussies veu la cité aussy esmeute en peu d'heures c'on la vit onques et couroient gens embaitonnés et de toute sorte par les rues et gectoient en terre femmes et enfans quant ils les rencontroient. Là heussies aussy veu les sergens et les banerets courre par les rues et comander aux femmes de pourter pierre et cendre sus les maixons et mestre plaine cowe d'iave en huisse en la rue et aussy mestre les enfans en l'ostel. Et menoit-on sy grant bruit par la ville c'on n'y heust pas oy dieu tonner. Mais quant la multitude des gens vinrent à la pourte, on ne les laissit pas ailler dehors, tant que tout y fut; puis on charge bien xij ou xiiij pièces d'artillerie en la grange de la ville et alors l'on fit owrir la porte et s'en saillirent tout dehors et dixoient les aucuns que ceulx de Lucembourc avoient fait la traison, car ils s'en estoient retournés en leur pais et n'estoient point plus loing que Laidonchamps. Mais le contraire se monstroit bien et c'estoit bourde, car quant ils oyrent le bruit et l'effroy, ils retournèrent arrier bien hâtivement en l'ille du pont des morts et vinrent veoir que c'estoit et quel bruit on menait. Toutefois quant on vint à Mollin, on trovist que c'estoient toute bourde et retournirent à Mets bien joieux; mais il fut dit là par tous les anciens et aussy de tout estrangier que jamais n'avoient veu ung peuple sy bien asemble, ne sy bien ordonné en peu d'heures, sans avoir commandement de justice, fors que chacun y ailloit de bonne voullenté. Et furent aussy pour l'heure et tout soudainement toutes les tours de tous les mestiers, sus les murs,

fournies de ceulx qui devoient estre et aussy les portes tellement c'on en fut loé et prisé.

En cestuy meisme ans vint à Mets la suer du duc de Lorraine, la vigille de st Luc, le xvij jour d'octobre, la quelle ne fit que passer; au moins ne séjournait c'ugne nuit et s'en aillait espouser en Aillemaigne.

Dès ce jour de st Luc, grant temps après, on fit grand guet à Mets, car on se doubtoit de traixon pour des parolles c'on avoit rapportées à seigneurs. Aussy en cestuy an fut faicte la paix entre monseigneur de Loiraine et messire Robert de la Mairche, et furent rendues à messire Robert les plaices, qu'il demandoit, et lui fut donnée grant somme d'argent avec pension tous les ans. Pareillement fut apaxié le grand plait entre notre st père le pape et Mairaidas d'une part et le duc de Lorraine et le seigneur Olry de Blamon d'autre part au cause de l'eveschié de Toul.

Ce temps pendant estoit Phelippe en aissez bonne paix, la dieu mercy, sans quelque malle aventure; mais estoit tout en joye, car Sabellin sa femme estoit enceinte d'enfant, aussy estoit pareillement sa suer Ariouze, et furent délivrées de leur fruit toutes deux en ung jour, de chacune un filz; c'est assavoir le x jour de mars l'an iiij.xx et xvij, jour st Allixandre, qui fut le samedi, fut Zabellin délivrée à l'heure de minuit ou ung peu après; et sa suer le fut le dimenche, qui estoit le lundemain, et eurent pour nom Jehan aprez le père Phelippe et le père sa femme, et eust pour pairain maistre Michiel le chainoïne et seigneur Renault le fils messire François le Gronaix et pour mairaine la femme Jehan de Lorei le teinturier.

Le jour de paicques florieis aprez l'an iiij.xx et xvij fut tres-passé de cest siècle en l'autre le roi Chairle de France, dont dieu ait l'airme, et fut le réaulme de Naiple retourné aux hoirs du roi Alfonse. Ung peu aprez fut monseigneur le duc d'Olléans couronné à Reins roi de France. Ceste année fut chaude jusque à la fin de juillet; mais depuis fut tousjour pleweuse. Toutefois on héust asses bon mairchié de toute chose. En cest esté fut que je fis owrer en ma maixon et fis faire mon escriptoire et xoindre ma chambre hault et plusieurs ménnues choses qui me coultarent en toute et au vrai tant hault que baixe la somme de xlviij fr.; c'est assavoir: le lever, la traisseure de la chambre haulte et la xoindre et le cement de

dessus et l'escritoire xv fs. 9 s., et le lieu baix avec le taulx et le cellier xxxii f. iij s.

Ung peu aprez mon owraige achevé, moi et ma femme nous en aillames à st Giraird de Toul et à st Nicollais en woiaige et ung peu après, le xxvij jour de septambre, jour saint Colme et saint Damien, l'an iij.xx et xvij entrai le roy des Romains à Mets, avec belle compaignie de plusieurs princes: premier y estoit le duc d'Occriche, le riche duc, le duc de Zais et tant d'autres princes que merveille, et furent environ viij jours à Mets, et venoient de la haulte Bourgongne, ad cause de la guère que les François y faixoient, et puis s'en retournirent en Flandre.

En cestui meisme an le jour du gras mairdi qui fut le xij jour de février, y eust ung gentilz homme, fils de conte et de grant pairaige, qui fut tué en l'ostel Broiche le sodoier en Rampolz; et le tuait le dit Broiche en lui couppant le col d'ung revers d'ung braicquemair, environ à xj heures aprez midi, et le dit Broiche s'en fuit aux cairmes en franchise; mais il fut prins léans et en heust la teste coupée devant les pons, le samedi aprez, xvj jour du dit moix. Et fut rapourté le corps et la teste du dit Broiche à Mets en une bière et enseveli aux prescheurs, et l'autre gentil homme qui estoit par lui tué fut enseveli aux frères de l'observance et fut fort plains; car il estoit bel homme entre mil et estoit parent à messire Andrieu Drineck Chevalier.

Ceci fut fait en prison et deust estre devant avec l'autre.

O capitaine de Chaivancy,
Robe de gris
Se me semble portoie ung jour
Fourée, selon mon avis,
D'aignelins.
Tu m'as fait mectre en unne tour,
Dont j'en puis bien avoir doilleur
Plain de pleur,
Et hair qui m'i ait mis;
Mais encor maudiront l'heur
Se grant peur,
C'onque j'entri à Chaivancy.

Moult longuement y suis esté;
Au achappé

N'en powoie nullement,
Et sy avoie de tout cousté
Mal aissé,
Qui me venoit d'emmemant;
Puis me r'ailloie bien souvant
Confourtant
En disant qu'il y avoit telz,
Qui ne me lairoit nullement,
Pour argent,
Qu'il ne me deust raicheter.

En ce pancer où que j'estois,
Je chantois
En maudisant la traison.
Fy d'argent et de monnoie,
Qui n'ait joie.
Ne estoit-ce pas bonne chanson?
Je suis esté loingne saixon
En prixion;
On cest le temps, qui m'y ennois,
Et bien souvent me disoit-on,
Se ranson
Brief ne venoit, que je i moirois.

Mais graice à dieu, lequel gairdait
Et saulvait
Jonas au ventre d'ugne baillaine,
La fille la Cananeen curait
Et donnait
Yave vive à la Samaritaine,
En atendant jour et semaigne
En grant paine
Vinrent nouvelle, c'on m'apourtaït
De pair Haircourt le capitaine,
Qui mes chaine
Fist commander, c'on m'es ostait.

Per ungne feste de saint Thomas
En soullais,
Voir celle qui est devant Noe,
Ce jour me fut ung bon sabas;

Ne fut pas
Quant de prison fus délivré,
Xiiij mois y suis esté
A compter
Tout le temps et hault et bas;
Mais graice à dieu quoy c'aye couuté,
Délivré
Fus ce jour d'ung malvaix pas.

Tous les jours arais l'istoire
En mémoire
En ma powre airme pecheresse.
Sy prie à dieu, le roy de gloire,
Qui pour voire
Mourut pour nous en grant détresse,
Qui nous gairde par sa noblesse
De tristesse
En cest vie transitoire,
Et à la fin en grant liesse
En solais,
Pussions régner là sus en gloire.

AMEN.

Ceste présente rime qui parle de la pixon fut compoisée par moy Phelippe une partie en prison et l'autre partie à Mets, et pourtant l'ai je mis ici. Item l'an aprez, c'est assavoir l'an iiij.xx et xix fut Zaibellin ma femme délivrée airriez d'ung filz le iiij jour de apvrilz, jour st Ambroise evesque, qui fut le jeudi. Et eust le dit enfant pour nom Arnout et ne fut plus jonne que son frere Jehan environ que de xiiij mois, ad cause que nous prenons le milliaire à l'annunciait, et Jehan fut né ung peu devant, l'an iiij.xx et xix et ainsy ne fut Jehan plus viez de Arnout que environ de xiiij mois. Et eust pour pairain Collignon de la Teste d'or et François chainoigne de st Thiébault et sa maraine Jaquemette femme Dedit Lapiet, qui depuis fut femme au dit Collignon de la Teste d'or. Mais selon la voullunté de dieu l'enfant trepaissait le xix jour du dit mois, l'an dessus dit jour st Victoir et fut enterré à Lessey. Et le dit an le xiiij jour de jung, la vigille de st Vit, le vendredi, à l'heure de vj heures après midi, trespaissait de cest siècle en l'autre Collette seur au dit Phelippe et femme à Jennat de May le sergent des treze et des comp-tes, et fut encevelie tout devant le grant autel en la chaipelle st

Aultre, qui est au cimetiére de st Simplicie, sus la fontaine. Dieu par sa bonté en ait l'airme et de tous aultres aussy. Et ainsy demourait le dit Phelippe sans enfans de son père et de sa mère; car sa suer n'en avoit nulz.

Item en ceste année, l'an mil iiij. c iiij. xx et xix fut fondée et faicte toute newe l'église des suers de la Madellaine là où elle est à présent; car, par avant, soilloit estre ung petit oratoire èz murailles de la ville en une vielle tour, qui est encore èz murs derrière leur maison, et leur fut donné icelle tour à la guerre des iiij rois et l'ont tenue environ lx ans; car, par avant leur église estoit là où à présent est st Thiébault et st Thiébault estoit hors la cité. Et en ceste année iiij. xx et xix ans leur fut donnée une vielle grange qui estoit à ceulx de l'hospital là où à présent est leur cloistre, et encor leur fut donné de grandes aulmones et les vielles maixons joindant, et firent fonder leur cuer là où estoit leur jairdin et je Phelippe vis raier ung groz pomier là où à présent est le grant aultel et plusieurs aultres airbres, là où est le cuer. Et fut la première pière de cet édifice mise et esute, en l'an devant, le jour st Grégoire, xij jour de mairs; puis en ceste année iiij. xx et xix fut la dite église et cowant fait, comme dit est et les dites suers....

En ce temps se faisoient grans guerres à pais de Xowisse; car le roy des Romains vouloit avoir le pais comme ses soubjects et comme ils sont tenus à l'empire, et ils ne le vouloient en rien congnoistre à seigneur, ne servir et à ceste cause y avoit grant guere entre leur parti et l'aultre et y estoit le dit roy des Romains allé en personne avec toute sa puissance, et y eust plusieurs escairmouches et rencontres faictes entre l'une des parties et l'aultre, dont grant ocision s'y faisait. Dieu par sa bonté y mette paix.

Aussy en ce temps-cy y eust grant mortailité à Mets et plus c'on avoit veu loing temps devant; car il y mourust de grants personaiges et toute la fleur; c'est assavoir de jannes gens. Pareillement me recourde que durant ceste mortailité, moy estant en semaine de gairder à la pourte des Allemans, par ung mardy xxiiij jour de juillet, jour de saint Appolinaire avecque, le lundemain de la Maldelaine, je estois sus la muraille de la ville, sus le tairt aprez soupper, et à ceste heure là vis en l'air une escumette de feu grosse et longue en manière d'ung dragon qui durait aissez longuement, et la virent plusieurs comme moy, tant à Mets que dehors, et pouvait

estre aucun signe ou des guerres ou des mortailites qui à l'heure rainoient.

Ceste année cy fut asses fertile en tous biens, réservés en fruit, et fut bien chaude jusque au mois d'awoust; mais aleurs, le temps se muaist tellement en pluie et en bruine jusques à la tousaincts, que les vignes en furent fort retardives et en furent les vins plus maures. Et en ce temps se mouroit-on au Mets et au pais de peste plus fort que devant et durait celle mortalité jusque en hyver.

En cestuy temps estoit le roy de France avec sa puissance, menant guerre en la duché de Millan, depuis que la guerre fut faille en Xouisse. Dieu y mette paix. Amen.

En cestuy temps aussy, entour la tousainct, l'an dessus dit, y eust une grant aventure avenue à Paris, car le pont notre dame de Paris, lequel estoit biaux pont et riche et bien poupullé de maixons et de gens, tumbait tout à ung copt en la riviére, et y eust grant dommaige tant en l'édifice comme en biens, et y avoit eu devant grant dommaige aux jostes au coronnement du roi, des hort ou eschauffault qui churent et y eust de grants personnaiges tués à celle chute. Aussy pareillement avoit esté à Rome castel saint ange brulé par fourtune de feu.

En ceste année, le xj jour de février, le jour des nopces la fille messire François le Gournaix fut fait ung tournois en chainge de iij contre iij, c'est assavoir: pour les deffendans les trois filz du dit messire François Thiébault, Renault et Jehan et les iij de dehors Michiel le filz seigneur Jehan Chaiverson et les deux filz seigneur Nicolle Dex, Phelippe et Collignon.

En ceste année avoit Phelippe délibéré d'aller à Rome en l'an jubillé l'an v.c et avoit ses choses toutes prestes avec vij aultrès compaignons et gens de bien et se devoient partir le lundemain des bulles, et avoient aussy belle ordonnance ensemble, qu'il estoit possible d'estre tant de l'ailer que du venir; mais la guere que le roy de France menoit à duc de Millan fut si dure aux pellerins, que presque tous s'en retournoient tout detruits et depouilliés tant des François que des Lombairts. Et fut en ycelle guerre prins le dit duc de Millan appelé le Mor, lequel estoit vaillant homme et fut délivré en la main du roy de France par les Xouisses qui le prin-

rent en traison; car c'estoient les gens meismes du dit duc qui le livraient et fut mené en France.

En cestuy meisme an, l'an v.c, se partit le dit Phelippe le lendemain de la pentecouste pour ailler au landi à Paris et s'en aillirent par le chemin acoustumé, sans trower, dieu mercy, que bonnes nouvelles aillant et venant. Et encor les trowait milleures au retour en sa maixon, car il trowist Zaibellin sa femme acouchée d'ung biaux filz, lequel eust pour pairain maistre Andrieu le filz du président de Loraine et eust le nom et pour l'autre pairain messire Pairepat, curé de st Mairtin, et pour mairaine la femme Maithieu Bay le mairchand et fut né le dit Andrieu le jeudi aprez les festes de pentecouste le xj jour de jung, le jour st Barnabé.

Et le xvij jour du mois de juillet après furent criées les or et monnoie à prendre de pois à Mets et on pais à la manière qu'elles avoient esté en Flandres ung peu devant et tout or, qui n'estoit de pois, on les prenoit au change en raibaitant les grains qu'il en failloit, et puis les couppoient les dits chaingeurs et furent ordonnés pour chaingeurs trois, c'est assavoir Hanreque apoiticaire, Jehan Faubelle et Jaicque de Lion.

En ce temps-cy faillit aucunement en partie, mais non pas du tout la malladie c'on disoit la grant gourre ou la malladie Job, laquelle avoit duré l'espace de iij ou v ans, que plusieurs gens en avoient esté entaichiés, dont aucuns en avoient prins mort, et estoit une maladie abominable comme laidre, et n'y avoit homme qui eust mémor de l'avoir jaimais veu régner.

Ceste année-cy qui fut le jubilé à Rome fut fort chière au pais de Mets et encor plus en Loraine et en Xouisse, en toutte chose fors que le vin qui estoit à bon mairchié; mais au cause que les Xouisses n'avoient peu enhaivés leur blef, les années par devant, durant les gterres, ils avoient sy chier temps de blef qu'ils le venoient quérir jusque à Mets. Aussy toutes manières de fruit avoient faillis celle année-cy pour les vermines qui furent à sy grant abondance par tout, qu'elles ne laissirent nulle verdure sus les arbres et s'y moururent fort les brebis et n'y heust nuls porcs au bois, car il n'y avoit nuls glands, et ainsy nous heumes chier temps de chair et de laine et de tout, réservé le vin. Cestuy an on abatit plusieurs jairdins par devant porte Champenoize et par devant aucunes aultres pourtes, pourtant c'on murmure c'on y avoit voulu faire aucune trayson comme on disoit.

Aussy pareillement en cestuy an, environ depuis la st Mairtin jusque à noé, il gellit si durement que merveille, et ung peu devant noe il degelait tout à une fois, tant les glaices que les neiges, pair quoy toutes rivières furent merveilleusement dérivées et estoient le jour st Thomas devant noe sy hors de rive que la lairgeur de Mu-zelle duroit dez les waisieulx là où se déchairent les sapins jusques auprès de st Mairtin devant Mets et tout parmey le pie st Soibe et en aultre lieu, depuis la pourte du pont Remon, jusques auprès de st Ailloy, et ne veoit-on tout à vaulx l'île du pont des morts que une partie de la crus et les loups de dessus le pont aux loups. Pareillement la rivière de Saille estoit si fort dérivée, que on ne pouvoit sortir dehors par la pourte à Maizelle ne à piedz ne à chèveaulx; car les maixons du bourg estoient toutes en l'yave jusque en la première traveure; et fyrent ces yaves sy grant dommaige parmy le monde que merveille, entre lesquels dommaiges elles abaitirent ung pont de pier, c'on avoit fait à st Miel qui estoit tout neuf et qui avoit moult cousté. En cestuy meisme an à la fin de l'an vinrent nouvelles certaines que en Allemagne, entour le Rin, on fut fraippé d'une mail-ladie nouvelle et assez estrange; car du ciel cheoient des crois sus les personnes en coilloire, l'une proxe l'aultre, jalnes ou rouge, et incontinent qu'ils estoient fraippés des dites crois, ils mouroient tantost après, et s'elles cheoient sus la roube. elles l'avoient tantost percée jusques à la chair. Par quoy on ordonnait à Mets pources-sion générale et tous les dimenches devant le crucifix on chantoit: O crux gloriosa etc.

Le xvj jour de janvier apres, l'an v.c et j je fis le mairchié de la maixon, qui fut la Maingnier, jôindant la mienne et l'aichetis en la main de Baudat Blainchait l'amant et luy en donnis le denier à dieu à celle journée. Ceste année—cy pareillement, comme l'aultre de devant, je fus au landi à Paris avec grant compaignie de Mets et moy retourné fis faire une allée de la maixon devant en celle que j'avois nouvellement achetée. Aussy le jubillé estoit ceste année par toute France et vouloit-on dire que l'airgent c'estoit pour avoir gens d'airmes pour ailler sus les infidelles. En cest meisme temps sortirent une grande compaignie de gens hors du pais de Liège, lesquels estoient tous crusiés pour aller sus les Turs et avoient une chemise, laquelle estoit cheute du ciel comme ils disoient et avoit cheu la dite chemise toute chairgée de petites crois rouges dessus

une jonne fille du pais et pourtoient ces gens lettres de l'aveque de Liège, lequel prioit à tous seigneurs c'on les laissait païsser. En ce meisme temps envoïait le roy de France grosse armée on reaulme de Neaples. En cestuy meisme an l'an v.c et ung fut le blé et le vin assez chier, car il n'y en eust point grosse année. Paireillement, comme l'an de devant fut Sabellin la femme de Phelippe grosse d'enfant et délivrait de son fruit le xxvj jour du moix d'auoust l'an dessus dit et fut une fille, laquelle eust non Margueritte après la mère Phelippe et eust pour pairain Baudat Blanchair l'amant et pour mairaine Mairiette Baiton femme Jaicomín Baiton le pelletier et Diatte femme Henry le seruexier de derrier saint Jaicque.

En cestuy an y eust aucuns mauvais gairxons allemans, qui deffaïrent la cité et firent du mal bialucopt, car ils prinrent Jehan d'Aulnoul le mairchant et depuis prinrent maistrè Glaude avec Gérrard le secrétaire et avec iiij soudoiers qui le conduisoient en embauxaude devers le roy des Romains. Et la cause de ceste guerre fut pour une arboullaitre que l'ung de ces Allemans ycy disoit avoir laissiée en la maison de Broïche à l'heure qu'il tuait le gentil homme le jour de karesme prenant, l'an iiij.xx et xvij, comme il est ycy devant escript, et disoit le dit Allemant qu'il luy avoit laissiée pour reffaïre, et quant on vendist les biens du dit Broïche, on ne luy voulut point redonner, jai soit ce qu'il présentoit à faire serment que l'airbellaitre estoit sienne, dont il en fist depuis requeste à la cité, et les requestes faictes, il courust et print les prisonniers comme vous oyes, lesquels y furent environ iiij moix ou plus; puis on les reust à bien grant paine et constait bialucopt.

Ceste année cy l'an v.c et ung ne fut pas trop abundant en bien, car les vignes prinrent mal; mais ce qui y vint fut fort bon, et les blés, il y en avoit assez; mais il fist si grant neige en hyver que merveille et tellement, que quant les neiges fondirent, par les grandes yaves, qui en furent, elles gaitaient bialucopt de blé tant és greniers comme és grainches; par quoy le blé en fut plus chier de bialucopt, voir le viez qui estoit bon se vandoit xv sous la quarte; mais du nowlaux, qui avoit esté mouillié, on l'avoit bien pour viij ou ix sous, car il sentoît presque tout l'empirié.

En cestuy meisme an le roy de France asoujectit et mist de rechief en obéïssance le roiaulme de Naple et fut à luy paisiblement.

L'an après v.c et ij je fis faire la première chambre sus ma woutte devant, sus la rue du costé devers la Teste d'or. Après ce fait, je me aillai au landi à Paris, tout seul de drapiers, car il n'en vint nul de Mets avec moy, et me partis le premier jour de junc. En ceste année n'y heust pas grant vinée, car la pluspart des vignes avoient esté engellées, comme dit est devant, et furent les blés et les vins bien chiers, car on vendoit xv sous la quarte, et ne fist oncque point d'hiver, de gellées, ne de neige ceste année-cy qu'il ne fût bien tairt, fors que tousjour plovoit; car depuis la toussaint jusques la mitte de fevrier ne fist que plue, la plus grande partie du temps, tellement c'on ne peust rien faire en vigne. Mais depuis la mitte de fevrier jusques la mitte de mars fist une sy grant froidure et une si aigre gellée qu'il y avoit loing temps, c'on n'en avoit veu la pareille, tant fût-on au cuer d'hiver, et avec cela cheut tant de neige sus terre, c'on ne powoit ailler par voie, ne par chemin, et trowait-on les powres bestes aux champs comme lieures et autres qui mourroient de faim et se laissoient prendre aux mains. Meismement on ne powoit peschier les estains, pour la karesme ad cause de grande glaice; puis environ la mitte du dit moix de mars les glaices fondirent et les neiges aussy et y heust sy grande yave que merveille, car les rivières furent sy dérivées, qu'il y avoit plus de xij ans qu'elles ne l'avoient sy fort esté; et avoit Muzelle de lairgeur depuis les Waissieux jusques en on pré st Soibe et de haulteur jusque prez des loulps, qui sont figurés sus le pont aux loulps, à moins estoit l'airche toupée, et la rivière de Saille estoit encor plus grande à l'avenant, car elle fist grant dommage à toutes les maixons qui sont dessus, où il y ait celliers, ne owriers en cellier, comme tixerants, tinturiers, taneus, ou aultres, et ne savoient auquel courre le premier, ou à l'ave du cellier ou à celle qui cheoit ez greniers, car tout le monde estoit empechié des yaves qui cheoient ez greniers ad cause des neiges.

Après l'an v.c et trois estoit la femme Phelippe enceincte d'enfant et aussy qu'il plnt à dieu, elle délivrait le xxvij jour de maye environ minuit et n'avoit point pourté son terme; par quoy l'enfant mourust et estoit une fille et avint la chose ainsy soudaine sans savoir la cause, comment ce avint, fors que par la voullunté de dieu. Environ xv jours après se partit Phelippe pour ailler au landi à Paris luy et Jacquemain le frère sa femme, lequel alloit en voiaige

à st Mor des fossés et luy thint compaignie durant le landi et se partirent de Mets le jour st Bairnabé xj jour de jung et aillèrent par Chaallon et par le chemin acoustumé et partirent de Paris pour retourner à Mets le lundemain de st Jehan Bapliste, le xxv jour du dit mois; mais ils retournaient par ung aultre chemin comme cy après orres; c'est assavoir: de Paris à ung villaige c'on dit à Borget, de là à Eve soubz Damp Mairtin, puis à Nentoille le heydowin, item à Villecourt de Roy, à la cité de Soixons, à Lan en Lalnois, à notre dame de Liance, à la cité Reins, à Trois maixons, à Baconne, à Suppe la longue, à Snin-suppe, à Snin-tourbe, à Han en Champaigne, à la Newe ville, à pont à Floran dedans les bois, à Pairois, à Abreville, à Donbaille, à Verdun, à Houdremont, à Pinteville, à Paire en Weve, à Ville-seul-ron, à st Maixe, à Chaitelz st Germain, à Mets.

En cesté année cy se firent grant asemblées de gens en France pour ailler de rechief on réaulme de Naple, car les Espaignols y avoient fait de grant mal en tuant les François, bien innumaement en trayson, comme on vouloit dire en France, et y eust de grants personnaiges morts, telz comme monseigneur de Nemours et aultres et on y renvoioit monseigneur de la Trémoille et d'aultres avec grant compaignie.

Ceste année cy l'an v.c et trois estoit de grant appairance pour venir des biens à voullunté, car toutes choses estoient fort bien prises, chacune chose en son endroyt, tant en blé, en vin comme en tout fruit; mais l'ainnée fut si très fort chaude et y eust si très grant secheresse que la pluspart des biens qui estoient de grande appairance retournerent en rien; car comme dit est, il fut quelques xij semaines et plus sans plouvoire ne sans rousées; de quoy la terre en fust de rien trempée; mais faisoit continuellement chault par quoy toutes rivières ne sambloient que petits ruissiaux et failloit que ceulx de Mets la plus part aillaissent moure les blés par les villaiges. Et ainsy la grant sécheresse qu'il fist engenrait une grande chierté de blef, car ce qu'on heust heu pour trois ou quaitre sous la quarte, on la vendoit xij sous et plus et l'avoine vj et vij sous, les pois xvj ss, les fewes xxx et la nawées xxij ss; et avec cela nè valloient rien ne pois, ne fewes, car ils ne vouloient cuire. Mais le blef, ce qui estoit, estoit le milleur c'on heust veu de x ans et le mieulx revenant; mais il n'y avoit point d'estrains, car les espis furent tant courtes qu'il les failloit raier aux mains en bialcopt de lieu et n'y heust

comme nul foing, ne glans au bois, ne lin, ne chanve, ne toutes telles choses, par quoy que tout fut chier, c'est assavoir blef, avoigne, toute chair, porc et aultres, pois, fèves, huile, masowaige, laine, draps, lait, fourmaige, et tout ce qui vient de la douceur de la terre, fors que le vin et les tanre fruits, car les vignes résistaient bien contre la chailleur et fust ceste année cy la plus abondante et la milleure en vin qui fust point en xxx ans devant; car on heust des vins tant c'on ne les savoit où mectre, et avec ce estoit bon. Et ne fust pas cecy que je dis, tant de l'abondance de vin, comme de la chierté de toute aultre chose, en ung pais; mais fut généralement par tous les pays deçay les monts, se ce ne fast en aucuns malvais et froys pais, comme en Airdainne, qu'ils eurent des blés aisses, car les froides terres le gaignaient et ne furent point brulées du soilleil.

En ce meisme esté cy l'on entreprint de reffaire les fondemens de la pourte des Allemans; car deux ans devant, c'est assavoir l'an v.c et ung fust dist aux seigneurs, que le billevair estoit en grant dangier de cheoir, car l'yave avoit tant miné dessoubz et s'estoit nourie ung grand fossé devant l'airche du pont, merveilleuzement profond, et estoit merveille que tout ne cheoit dedans; et tout ce venoit ad cause de deux portières, c'on n'y avoit fait pour retenir l'yave. Mais quant la rivière estoit grande, elles ne powoient delivrer aissez yave, par quoy venoit ce domaige, et venoit trop d'yave par la cité qui faisoit grant domaige, et meismement en l'an aprez l'an v.c et deux, comme vous avez oy; mais le dit an l'an v.c et deux on y owrait tout l'esté durant, tant au faire des tranchiées pour retenir les dites yaves comme pour emplir la dite fosse de pierres et de mortier qui coustait moult à avant qu'il fût fait et quant l'yave fut wuidiée de la dite fosse, il chust ung pan de mur des fondemens des grosses tours et faillust laisser l'œwre pour retenir les dites tours; puis ce faict, on emplist la dite fosse comme j'ay dit et enmurait-on dedans grans paulx ferrés, et de dessus au travers on y enmurait de grosses pièces de mairiens et que tout se fermoit à grosses clofs de boix aux dits paulx par airt de chairpanterie; puis dessus on clowait de grosses planches de chène à grosses broiches de fer et fut planchié un grant quartier du foussé, souverainement où souloit estre la fousse, affin que les pières et le mortier de dessoubz heust espace d'esxuer et de se pranre en l'yave et coustoit cest ouvrage

moult grant somme; mais quant l'hiver vint et que les yaves furent grandes, le bois se enflait et se crevait l'owraige tellement que par la fource des grandes yaves, qui venoient par les deux petites pourtières, elle crevait tout et enmenait et bois et fer et pierre et tout tant c'on y avoit fait l'esté devant et n'y demourait rien et boutist hors de la fosse bien loing les grosses pierres plus pesantes de deux cowes de vin et fut la dite fosse encore pire que l'an devant et n'y paurust rien comme s'on n'y heust jamais owré. Et pource l'esté aprez c'est assavoir comme je dis devant l'an v.c et trois en l'este présent on racommençait à owrer esdits foussé plus fort que jamais et y fust-on tout l'esté durant à plus d'owriers que l'an devant et owrait-on d'autre manière; car on rompist les dites portières et acurait-on les foussés affin que l'yave heust mieulx son courxe et emplirent la dite fosse de grant fource de mortier et de pierres, puis ce fait par dessus le paivaient de grosses pierres de taille encramponnées de fer en ploing, en lieu du boix de l'an devant, tant que c'est une merveilleuse chose d'avoir veu les blanches pierres, le fer et le ploing qui y est entré et ne pourrait-on à paine croire ce qu'il ait cousté. Meismement en ces deux ans ycy se acommençoit le billowair de pourte champenoize qui est ung gros owraige comme on peust voir; mais il fut fort détourné pour la dite pourte et foussé des Allemans. Aussy fut faicte visitation sus les murailles en cestuy an ycy et n'y heust guère mestier qui par comandemens de justice ne faisoient faire quelque chose en leur tour, tant en artilerie qu'en aultre chose. Aussy en cestuy an, messeigneurs de chaipitre de la grande eglise mairchandirent de faire le cuer de la chapelle st Nicollay en la dite grande eglise pareille à celuy du grant vicaire et l'acommençoit-on à abaibre on dist ans. Dieu leur doinct grace de le bien achevir. Paireillement on dict esté fut l'empereur tout auprès de Mets à iij ou iiij lieues et estoient toutes choses prestes à Mets pour son recueille; mais il n'y entra point et paissait outre et allait en Xouisse. Une partie de ses gens loigèrent à Mets. On dict an on fist de grants raichaits à Mets, tant généralx que particuliers, car le roy de Cécille raichetait ce que messeigneurs de la cité avoient chacun an sus le pont à Mouson; paireillement raichetaient ceulx de Verdun ce de quoy ils estoient chacun tenus à la cité de Mets. Aussy révérand père en dieu l'esveque de Mets raichetait les terres qui estoient en gaigne à la cité comme Arrs, Aincy, Chaitelz,

Sciey et les aultres et encor plusieurs aultres raichaits furent faits par le dit an.

En ce meisme an, environ la st Remey fust trépaissé de ce monde en l'aultre nostre st père le pape Aillixandre que dieu absousse et fut elu en son lieu révérend père en dieu, Pius tercius, lequel estoit homme de grant prudence et eleu saintement comme on disoit; mais il ne fut que xij jours pape qu'il mourut et fut eleu en son lieu Jullius secundus.

En cestuy temps avint qu'à Mets vint demourer une jonne fille allemande et fut demourer à pout Saillis cheus Clément filz Jehan d'Outresaille et genre à la Grandbairbe le marchand; laquelle fille estoit grosse du fait d'ung prebtre d'Allemaigne quant elle vint à Mets; mais elle se sceut sy bien celer que personne n'en savoit rien, meisme au propre prebtre n'en avoit jamais rien voulu temoigner, comme elle confessit depuis; mais se cuidoit tousjour celer et aviat que le jour vint qu'elle deust acouchier et fut l'an dessus dit, le lundemain de la saint Mairtin d'hiver qu'elle accouchait bien matin, devant le jour. Et quant elle eust fait son fait, elle mist l'enfant en la ruelle de son lit comme elle dist, puis s'en aillait en la chambre son maistre comme pour faire du feu, et puis en l'estat où elle estoit retournait en sa chambre et trowist que l'enfant n'avoit point de vie, comme elle disoit, et pour ce elle le print et le ruait en leur puis, et avint deux jours après comme il plust à dieu que on vouloit tuer ung pollet pour le souper; mais par fortune il achapait et s'en fuit tant qu'il cheut on dit puis et pour le ravoir Clément maistre de l'ostel print une courbille ou chairpaigne et peschoit le dit poulet; mais la première chose qu'il ramenait ce fut le dit enfant, lequel estoit aussy bien fait et aussy bien fourmé c'on en peust point trower, comme tesmoignent ceulx qui le virent, et incontinent qu'il le vit il décelait la chose aux seigneurs de justice. Cy fut la fille prinse incontinent et mise en prison, et confessait son fait en telle manière que pour son saillaire elle en fut brullée au pont des mors et en fut la justice acomplie justement à bout de son moix, à sa relevée, le samedi lundemain de la conception, et souffrit biaucopt par la faulte du bouriaux, car elle eust les piedz et les jambes tout airxes jusque aux os avant qu'elle fut comme rien brullée au visage ne aux bras; dont le dit bouriaux en perdist sa prébende ung moix, car il cuidoit

spairgnier le boix, tellement que la powre fille qui n'estoit pas bien loiée monstroit toute sa powreté. Dieu luy pardoint.

En celle nuit enxuant y eust ung cruel feu en Franconrue, car à ungne maixon et granche qui apartenoit à seigneur François le Gronaix y avoit ung moitrier qui devoit avoir les baitteus pour baittre son blef. L'ung vint de bon matin comme à ij heures après minuit, alumait sa chandoille, et la bouttait en ung baiton fendu et fichait le dit baitton on touxe de ble et s'en aillait huchier son compaignon et ce temps pendant sa chandoille tumbist on dit blé et s'alumist toute la granche et la maixon dont ce fut grant dommaige, car il y avoit moult de blé et ne vit-on de loing temps devant sy grant feu on Mets ne où il y eust plus de biens perdus. Et quant il fut tout estaint, au moins c'on cuidait qu'il n'y eust plus de dangier pour les aultres maixons, entour deux ou trois jours aprez, il se ralumoit à plein et y faillut recourre par iij fois pour ung jour; car là aprez y avoit des maixons où il y avoit de grand dangier pour le boix qui y estoit; mais en la dite granche et maixon n'y demourait rien que tout ne fust brulé.

Ung peu après fut acuzé Jehan Mangin le filz Mangin le tailleur, lequel avoit fait merveille en son temps; car ce fut un second François Willon de bien rimer, de bien juer fairxe et de tout embaitement, tellement c'on ne cuide point avoir veu son pareil en Mets, et le mairiait son père richement à la fille maistre Hannes de Ranconvauld, le maïçon, qui fist le grand clocher de meutte de la grande eglise de Mets. Mais le dit Jehan Mangin se gouvernait tellement qu'il fist powre son père et luy-meisme et fist de si grandes folies qu'il fust raicheté iij ou iiij fois de grant dangier, comme d'estre pendu ou d'aultre. Et n'y avoit presque ainnée qu'il ne fust ij ou trois fois en prison en l'ostel de la ville; mais son bien faire et son bien dire le faisoit tousjour achapper, et qui vouroit acripre sa vie, ce seroit une bible; pour ce m'en tais à présent et vous dirai seulement la cause de son aillée et baignissement. Il est vray que nouvellement avoit esté en la maixon de la ville pour aulcune cause que je laisse; cy fut remis hors, à la requeste des jonne seigneurs. Mais ung peu aprez il enfourçait une jonne fille en l'eage de xij ans, et la mist en ung piteulx poinct, et ainsy c'on le cuidait prenre, il s'en fuist aux cairmes et furent faits les huchemens sus lui, selon la coustume de Mets pour se venir escuser; mais il ne s'y avoit

guere de trower. Il eust peur c'on ne l'aillait prene aux cairmes, comme il estoit conclud; s'y s'en fuit par ung matin en habist de femme avec des drappiaux sus sa teste, feignant ailler les laver en Muzellez et s'en aillait par le pont Thieffroy; nonostant c'on avoit mis gairde par toutes les pourtes, sy trowist-il la manière d'eschaiper par la manière dessus dite, dont les pourties en furent en male heure et s'il eust esté tenu à celle fois, on en eust fait cruelle justice; et pour ce il fût baigni et fourjugié des à donc à tousjour maix. Il mourut le dit an à Rome à l'ospitaul du sainct esperit.

Ung peu aprez, on mois de maye en enxuant, en l'an v.c et iiij fut une jonne fille servante à Lorey devant Mets qui gectait une jeune fillette en l'eage de v ans dedans ung puis et fut noïée le dit enfant et estoit fille à maistre de la dite gairxe et lui ruait de grosses pières sus la teste, dont elle en fust brulée au dessus de Lorey et n'avoit point plus de xix ans; dont je Phelippe de Vigneulle la vis, que mon oncle Collignon de Chaitelz en estoit acquesteur de son procès, et voullait-on dire qu'elle avoit fait de plus grant chose en Allemagne que ce n'estoit. Dieu lui pardoinct.

En ce meisme an l'an v.c et quatre fut Zabellin la femme Phelippe grosse d'enfant et pourtait son terme tant qu'il plut à dieu qu'elle délivrait d'ung filz le jour de ste Pétronelle, qui fut le vendredi bien tairt et le dernier jour de moix de maye, et le samedi premier jour de jung, st Nicomedis mairtir, fut baptisé le dit enfant et eust à nom François et eust pour pairain seigneur Dimanche, curé de st Estienne et le petit Lowiat l'acripvain et pour mairaine Jehanne la femme Collignon de Chaitelz de Lorei; mais comme il plut à dieu, il ne vecquit que environ deux moix et mourut le xxix jour du moix de juillet, le jour st Lupi.

Ceste année cy, l'an v.c et quatre, fut merveilleusement de grant chailleur à son acomancement et comme j'ay dist de l'an devant des grants seicheresses qui furent, encor ne fut-ce rien au regairt de ceste, et teigmoignoient les gens anciens de n'avoir jamais veu en ce pais ycy le pareil temps de chailleurs; car à son acomancement il estoit de aussy belle apairance et tous les biens et les semences aussy bien levés c'on les avoit veus de loing temps, jusques à l'acomancement d'avril; mais depuis le dit premier jour d'avril jusques xv jour dedans jung ne cheut goutte d'eaue, fors que tousjour faire la plus merveilleuze chailleur de jamais; et estoit la terre sy

desfendue par tout et les airbres et herbes sy brullés par tout que c'estoit pitié à veoir. Et faisoit-on plusieurs porcessions tant générales que particulières; car il n'y avoit rien qui ne se pourtait mal, fors que les vignes lesquelles estoient tant belles que merveille, et selon ce que l'an devant avoient heu peu mairien, elles en avoient tant plus et des raizins à voullunté; mais les maisuaiges, c'est assavoir pois, fèves et toute aultre chose, tout estoit gaité et encor ce qui eschairoit de la chailleur, comme cerize, oignon et les nouvelles fèves, meisme les preunes, tout estoit plein de verses et de vermine, meismement les cerizes qui estoient encor blanches et qui encor n'estoient point meures, cy y avoit-il des vers; et encor avec ce peu de foin qui estoit èz prés il y eust tant de sauterelles qu'elles rongèrent causy tout et n'y demourait guere de verdure par tout.

En cestuy an le xxij jour d'ououst fust environ minuit ung petit tremblement de terre comme plusieurs oyrent; mais, dieu mercy, ce fist aultre mal. Toutefois ceste année fut fort pestillencieuze de fièvre et sy heust grant guerre en Aillemaigne entre le roi des Romains, le duc Aillixandre et plusieurs contes d'Allemaigne, ailliés ensemble pour ce fait cy d'une part et le paillesegreve, c'on dit le conte paillantín, avec ses aidans d'autre part; jaisoit ce que le roy des Romains feignoit de ne s'en meller point, mais laissait faire au conte; toutefois, la dieu mercy, la paix en fut faicte entour la st Remy. Ceste année-cy fust fort chière en toutes choses réservé le vin qui fut à grant vilté; car l'on avoit de deux wiudanges ou tonniaux, vint ung chairalz de vin; mais le blé à xij ou xiiij sous la quairte, et l'avenne à vij ou viij ss, les fèves à ij francs la quairte et les pois ij fs, une petite chairée de foing.v ou vj francs; et toute autre chose, chière à l'avenant, lait et formaige, oeufs, aux, oignon, meisme les laines et draps; mais la fin de l'année fut fort belle et y eust du revaicin on prés et fauchoit-on ij fois, qui fist grant bien aux bestes. Et fist celle année cy la plus belle vendange que jaimais on vit et le plus beau voiaigier jusques à la st Martin qu'il ne plust point; aussy on ne veoit que pellerins sus les champs et fist bon labourer et enhaier.

En ceste année avint une aventure asses estrange d'ung homme qui par fortune se tuait, et ne vit-on, se croyiez, jamais homme mourir de mort pareille, ne se tuer en la manière qu'il se tuait; pour ce la veulx-je mettre icy. Or avint que ung mecredy ix jour

d'octobre, le lundemain des nopces Jehan Blanchair, le filz Baudat Blanchair l'aman, que ung compaignon bouchier, lequel estoit marié et demourait en viez Boucherie et se nommoit Harry Dannoult, l'ung des forts hommes de Mets et l'ung des puissans, mais non pas hault de corps, ycellui Harry Daulnoult dansoit en la neue saille, au lundemain des dites nopces et dansoit avec les aultres une danse c'on dit le grant turdion, car il estoit joieux homme d'esperit, et ainsy qu'il vouloit remener sa baicelle, il fist le cul tumerel en se tenant aux mains, c'est assavoir qu'il tenoit l'une jambe devant l'aultre et en ploiant celle jambe et la tenant sans laichier faisoit le cul tumerel qui est aissez ung fort tour à faire, comme bien le savoit faire. Mais en ce faisant, il avoit deux coutiaux de bouchier c'on dit roussé, en une gaigne sus son cul, qui saillirent hors de la gaigne et en cheant qu'ils firent, l'ung des dits coutiaux se dressait et tint le manche contre le pavé, tellement que en faisant le cul tumerel, comme j'ay dit, luy entrait le dit coustiaux tout dedans le corps, par entre le pourpoint et les chausses, par telle force et manière que à peine veoit-on le dit coustiaux; et quant il sentit qu'il s'avoit fait mal, non cuidant que ce fut ce qu'estoit, il remenait la fille en son lieu avec les aultres et revint en la dite plaice pour serchier ses coustiaux qu'il avoit sentus cheoir, et quant il n'en trouvait que l'ung il fut bien embais et en se redressant il sentist en prime le copt qu'il avoit et demandoit incontinent confession. Cy cuidoient tous qu'il se mocquait; mais on le vist tantost changier et le menait-on au quartaux chiez ung aultre boucher et fut confessé avant c'on tirait le dit coustiaux. Mais quant ce vint à le tirer, il y eust deux maistres bairbiers qui le tiroient avec des trecoizes et n'en savoient venir à bout de l'avoir; car à peine le veoit-on dehors du corps et estoit de ces lairges coustiaux de quoy qu'ils escourchent les bestes, c'on appelle rouses. Et quant il fut dehors, ils le trouvèrent tout ploié, car il estoit fraippé en la hanche en une os, et au bout de trois jours après le dit Harry en mourut. Dieu ait son airme, car il estoit bon compaignon.

En ceste année ycy y vint à Mets bialcopt de joieux, de plusieurs embaitements, desquels on n'en avoit encor pas grantment veu, faisant telles choses entre lesquelles vint d'acommencement ung compaignon de Miaulx en Brie qui dansoit par sus une corde en la court de Viller et y dansoit la Mourisque et toute manière de danse,

les rasoirs soubz ses piedz ou des essieux, ou les fors aux piedz et les yeulz bandés ou tout airmé et plusieurs aultres choses faisoit. Et incontinent qu'il s'en fut en aillé, y vint ung aultre qui estoit Picairt, lequel fist de plus grandes choses sans comparaison que le premier; car il faisoit tout ce que le premier faisoit et davantaige juoit sus une petite corde laiche avec des cercles. Et faisoit merveille. Et fist encor plus grand chose, car il atachait une corde au fenestre de la tour du relouge du grant moustier, c'est assavoir à plus près de la cloche du dit relouge et l'autre bout de la courde venoit en terre ataché à ung paulx bien près du bout de Fournerie; puis s'en alloit le dit compaignon emprès du relouge et dès là hault se laissoit couler au loing de la courde, la teste devant, la courde au loing du ventre, sans se tenir à main n'y à rien; car il enlargoit les bras et les jambes et tenoit ses mains et ses bras en crus, comme s'il vousist vouller et le fist plusieurs fois et s'en venoit de sy grande raideur au loing de celle corde, qu'il sembloit que ce fut la foudre et estoit grande hideur à le voir venir; puis cheoit sus ung monciaulx de robes qu'il faisoit mestre desoubz, mais il estoit incontinent sus ses piedz.

Durant qu'il faisoit ses embaitements ycy comme vous oyes et avant qu'il sen fût en aillé, vint encor à Mets ung aultre maistre jueulx de souplesse et par dessus la corde tant la grosse comme la petite laiche; lequel maistre amenait avec luy ung petit filz qu'il avoit, qui estoit ung très biaux filz et bien acoustré et faisoit aussy merveille de bien juer. Et estoit le dit maistre de la cité de Lucque en Ytailie et se disoit maistre par sus tous les aultres maistres, comme bien le moustrait; aussy vous oires. Et lui venu à Mets pour la première fois, il fist juer son petit filz par dessus la courde et faire tout ce que les aultres avoient jué, c'est assavoir toute manière de danse, aussy bien ou mieulx c'on ne sairoit faire en pleine terre; les rasoirs, les pantoufle aux piedz, les esteus ou pellottes, les fors et les yeulx bandés, et de fait y courir, y saulter, y faire le fourcheu paire, se pendre la teste embaix par les pointes des piedz; par les taillons, par les genoulx, se relever, mestre le contrepois derrière son dos, le laichier, et recueillir en se retournant sus la dite courde, y ailler sans contrepois et juer de l'espée au bouclier; puis availer le dit gairxon au loing de la courde comme l'autre, c'est assavoir de la tour du relouge et du paillais. Mais quant le devant dit Picairt

qui encor estoit à Mets vit ce qu'il faisoit et qu'il avoit le prix, il se aillait aïmer et se laissait aïller de la dite tour du relouge tout aïrmé, dont ce fut une grande hairdiessé à lui et le plus outraigeux fait que je vis oncque faire. Puis après quant le père de cellui petit gairs vit celay, il voullut à prime lui-meisme juer, car encor n'avoit-il point jué jusque à ceste heure, et juoient comme par envie le Picairt et lui. Mais quant le dit maistre ytaillien vint à juer, il passoit tous les aultres de bien juer et faisoit chose incroyable et non à croire, à gens qui ne l'airoient veu, tant sus la petite corde laiche, comme sus la grosse, et n'y ait homme qui sceust raiconter les tours qu'il faisoit sus la dite petite corde et sembloit qu'il ne touchait ny à ciel ny à terre, de légiereté qui estoit en luy. Et estoit le dit maistre sy bien accoustré qu'il n'y ait seigneurs en Mets qui eust de plus belles roubes qu'il avoit, et estoit maistre jueulx d'espée, de la haiche d'airmes, de la courte daigue, de toutes aïrmes et du bouclier. Brief c'estoit chose de l'aultre monde de ce qu'il faisoit.

Ce temps pendant qu'ils estoient encor à Mets, vinrent vj Hongres qui tous vj juoient de la trompette que biaux les faisoit oïr et encor d'aultres instrumens à la moude de leur pais; entre lesquels en y avoit ung qui faisoit merveille de souplesse de corps per terre. Et avoient les dits Hongres deux grants orxes qu'ils faisoient danser avec des atours en leur teste et avoient les dits ourxes des instrumens, qu'il sembloit qu'ils juaissent tout en dansant, et furent toutes ces choses faïctes en celluy an, l'an v.c et iiij, on temps de la vendange ou ung peu après; auquel temps il faisoit sy biaux, comme j'ay dit devant et durait jusques à noé. Et en ensuiant l'esté qui avoit esté seiche et chault, les rivières estoient sy courtes que on ne pouoit moure à mollins, par faulte d'yave; souverainement entour de la toussaincts; puis quant vint après jusques à la chandelour toutes choses acomançairent à croistre plus fort qu'elles n'avoient fait en esté, par le doux temps qui estoit adoncque; car tout ce qui n'avoit point creu en esté par les grants chailleurs, qu'il faisoit, se boutait hors de terre en hyver, par le doux temps qu'il fist. Et avoit-on milleur mairchié d'aulx, d'ougnons, de naviaux, jouttes et persin et tout masuaige que en esté; meismement le foïn et les herbes se prinrent à croitre et trovoit-on communément entour noé les abessons fraïches et en vendoit-on devant le moustier la vigille de noé, et parmey les fastes. Aussy trovoit-on la fleur du cerixier

les arménie, la fleur du soille, la fleur de fewe, des violettes de carisme, des flameltes et des rouzes, non point en ung lieu, mais en plusieurs et presque tout l'hiver durant. Et ne gélat oncques tout celuy l'hyver, sinon ung bien petit le jour de la toussaincts et le jour des rois et n'eust celle gelée point pourté une géline, et environ la fin de janvier tombait bien plain ung chapialx de neige; car de devant on n'en avoit oncques veu pour l'année et n'en vint plus jusque le jour saint Vincent et le jour saint Poulz auquel jour il fist merveilleuze gelée.

En celle année le jour de la chandellour fut le grays dimanche et le jour de l'anoncialte notre dame fut la ij feste de paicque; entre la pourcession de la saint Mairc et les rogacions n'y eut que deux jours. Paireillement la saint Benoyt fut le grant venredy et on ne fist le maistre eschevin de Mets que à grant samedy et començoit-on à sonner meutte quant les cloches commençairent à grant moustier, aiprés qu'on eust béni les fons. Et le dit an, mil v.c et v le jour de la saint Jaicque et saint Phelippe qui est le premier jour de maye, eschut le jour de l'encencion, laquelle jour se fait la feste à saint Soibe devant Mets et à saint Jullien.

En cestuy moix de maye, l'an dessus dit, fut tenue une merveilleuze journée à Collongne sus le Rin, aisseignée de part l'empereur roy des Romains, et s'y trouvèrent les princes archevaicque et aivecque, les seigneurs et ambaixaides et les comis des cités comme cy après s'ensuient. Et premièrement le roy des Romains y fut en parsonne, les princes eliseurs, premier monseigneur de Collongne et airchevaicque, prinse éliseur, monseigneur de Triewe, prince éliseur, monseigneur le conte pallantin l'annez, prince éliseur, le duc Ferry de Zaisse, prince éliseur, Joachim mairquis de Brandebourg, prince éliseur, les evesques du dit saint empire, premier l'evescque de Wistzbugon, Arbipelensis, l'evescque de Renistz, l'evescque de Wormes, l'evescque de Baneberg, l'evescque de Spier, l'evescque de Meydburgt, l'evescque de Tris, l'evescque de Munesteyr et encor plusieurs aultres avescques, aultres princes subjects au dit saint empire, premier le laussgraive Wellemme de Hessen avec iiij.c chevalx, Hanry duc de Brunewich et de Lynnebourg l'anné, Hanry duc de Brunewich et de Lynnebourg le jonne, Errich duc de Brunewich, Phelippe duc de Brunewich, Johannes duc de Zaisse frère à l'éliseur, George duc de Zaisse, Louis conte pallantin, duc en Bavier,

Ferrey conte pallantin, duc en Bavier, George conte pallantin, duc en Bavier, Hanrey conte pallantin, duc en Bavier, le mairquis Fridrich de Brandebour, le duc de Juillet, le duc Allixandre, duc en Bavier, le duc Wirtenberch, Albercht duc de Mechelbourg, Hanry duc de Lynnebourg, Hanry duc de Mechelbourg, les villes du dit saint empire estant aux dites journées, premier Mets, Spier, Lambach, Troich, Utrich, Ach, Collongne, Straubourg, Aushourg, Lubich, Noremberch, Franquefort, Wormez et d'Esselignen en Xouwaube, les ambassaideurs, premier l'ambaixaide du pape, l'ambassaideur du roy de France, l'ambassaide du roy de Naples, l'ambassaideur de Venixe, l'ambassaide de la Boutte en Xowaube, l'ambassaideur du roy d'Espagne, l'ambassaideur du roy d'Angleterre, l'ambassaide du duc Albert de Minichen duc en Bavier, et plusieurs contes, bairons et aultres grants seignours.

L'esté de celle dite ainnée fut moult biaux et moult bien dispousé en son commencement; sowerainement le maye fut tant biaux et tant doulx que merveille; tellement que toutes choses crurent sy bien que de xl ans devant on n'avoit veu les blefs, ne aveigne, ne toute aultre semence en sy belle espérance qu'elles estoient et paraillement les vignes, et disoit-on que on aroit la quarte de vin pour une angevine. Mais ainsy qu'il pleut à dieu, tout fut bien retourné; car le temps se commence à chaingier au mois de jung et juillet et se tournit en pluie, tellement c'on heust grant peigne de lever les blefs et en y eust aissez des germés et des versés, et continuait celle playe toute l'ainnée, tant que les vignes retournèrent toutes à niant; car les raisins ne peuvent meurir et en y eust aissez des engelés aux champs et n'avoit-on point encor tout vendangié à la st Mairtin. Toutefois ainsy maures et maux meures qu'ils estoient, ils se vendoient v ou vj francs la cowe et les viez vij ou viij francs; les fourments vij ou ss la quarte; l'aveigne ij ss vj deniers, les pois iv ou v sous; les sewes viij sous et la navée xij ss.

En celle dite ainnée l'an v.c et v le viij jour de jung, qui fut dimanche et jour de la feste saint Médairt delivrait Zabellin la femme Phelippe d'ung filz lequel fut apellé au saint fons de baiptesme Jaicque et eust pour pairain maistre Jehan Noe sairchier de la grant eglise de Mets et Hannes le viez, bairbier de derrier saint Salvour, et pour mairaine Zaibellin la femme maistre François Colligney. En ceste année entour le xx jour du moix d'octobre, fut trépaissé revé-

rend père en dieu, monseigneur l'evesque de Mets, dieu en ait l'ame, et fut constitué en son lieu par dispense de notre saint pere le filz au roy de Cécille, nommé Jehan, lequel estoit pour l'heure jonne et dessoubz eage.

En l'acomencement du dit moix d'octobre je Phelippe fus en grand dangier par mallaidie tellement que je fus comme jugié à mort ou en aventure de perdre les membres, et fut loingtemps que je ne m'en powois aidier. Toutefois, la dieu mercey et des benoys saints, je fus reguerey. En l'hiver enxuant il fist de merveilleuses gelées, mais peu de neige, et firent ces gelées tant de maulx que merveille; car elles engelèrent la pluspart des vignes et meisme celles, qui achaiparent de celle gelée, il n'y heust comme nulz raixins.

Environ cestui temps fut prinse et mise en subjection par les François la cité de Gène en Lumbairdie et les tenoient les dits François si subjecte qu'ils ne leur laissirent aultres baitons pour eulz deffendre que chacun ung coustiaux pour couper leur pain et tenoient desjay les dits François le duc de Milan prisonnier.

En celle année l'an v.c et vj fut Phelippe au landi à Paris et n'eust que bonne fortune, la dieu mercy. Les blefs de celle année furent bons et les vins aussy et furent le blef, orge, avoigne, pois, fewe à aissez competent mairchié. En cestuy an fut mort le puissant prince roy de Castille qui estoit pour l'heure le plus puissant en seigneurie de tous les cristiens et estoit filz à l'empereur et estoit en l'acomencement de son eage.

En cestuy an fut passé à Rome que les rentes et revenues de l'avechié de Mets se partiroient en trois jusques à tant que le jonne enfant filz à roy de Cécille serait en eage compétent: et la première part fut ordonnée pour l'entretenelement du dit enfant; la seconde part fut pour l'entretenelement des affaires de l'avechié, des plaices, des gens d'armes et aultres officiers du dit evechié et l'autre tiers fut donné à l'owraige et faubricque de la grant eglise de Mets; car en cestuy temps on faisoit le cuer de la dite eglise comme dit est devant et furent les seigneurs de chaipitre de la dite eglise gouverneurs de l'avechié jusque à temps que le dit enfant fut en eage.

Item on dit an v.c et vj fut impetré à Rome par le duc de Lorraine pour et on nom de son jonne filz l'evèque de Mets que de là en-avant l'on pourroit mangier bure et laitaigne à tousjour maix ès jours c'on n'en souloit point mangier cy après nommés: comme la

vigille de l'assumption notre dame et la vigille de la feste de tous-sainct et plusieurs aultres et partout les quairantaines pouroit-on mangier des viandes dessus dit et fut ce privilège anoncié publicquement le dimanche devant noé, en l'an dessus dit par tout l'avechié de Mets.

Item l'an après mil v.c et vij je Phelippe fis une pièce d'oeuvre à l'agueille la non pareille que jamais on avoit veu: c'est assavoir que ce fut un draps taillié et cousu ensemble; auquel draps y avoit plus de viij mil pièces de draps mises et jointes ensemble, toutes de biais et alaine et sembloit à le veoir qu'il fut peint, tant estoit justement fait. Et y avoit à milieu l'imaige notre dame et sy avoit à destre et à senestre l'imaige ste Katerine et ste Bairbe. Item dessus y avoit les airmes des vj pairaiges de Mets et les noms d'iceulx en lettre romaigne, mise sus chacun; item y avoit les airmes de notre st père le pape et les airmes de l'empereur à destre et du roy très cristien à senestre. En après estoient tout en l'autour les airmes de tous les seigneurs de Mets et avec ce y avoit plusieurs biaux traits entretailliés et entrelaissés à noulx d'amour en diverses sortes, que l'une ne ressembloit l'autre; et y avoit dessus l'imaige notre dame en escript en draps meisme et en belle lettre de forme, l'orexon cy après dite et en ceste forme ycy comme vous vééz ycy aprez.

| | | | |
|----------|---------------|------------------|------------|
| Veraigne | humblement te | daigne | ne viegne, |
| O vierge | plye | deffens que mort | ma vie. |

L'orexon devant dite vault autant à dire et se doit entendre ainsy:

O vierge souveraigne,
 Humblement te suplie,
 Deffens, que mort soudaigne
 Ne viegne sus ma vie.

Et tout à mey lieu du dit draps tout au bout dessoubz furent faits deux bon-hommes habilliés à la moude du temps passé, lesquels tenoient ung écusson là où estoit fait dedans le signet de quoy le dit Phelippe husoit en ses lettres; et y avoit en escript tout entour du dit escusson: Phelippe de Vigneulles m'ait fait. Et sy estoit le millier en lettres de chiffre, et fut ce dit draps mis et pousé et étendu devant la grande eglise de Mets le jour de la st Mairc, l'an dessus dit; après duquel fut mis ung taubleau lequel je Phelippe avoie escript et compouzé et disoit ainsy:

Gloire soit à la trinité,
A père, à filz et st esperit,
Et veullent gairde ceste cité
Et préserver de tout pérît.
Depuis le temps qu' Adam pérît
Du mors qu'il fist dedans la pome,
L'homme vit tousjour en péri
Tant que môrt le prent et assomme.

Je dis cecy tout à prepos
Pour nous vivant en grant dangier;
Muant aucuns sowant prepos
L'ung tire avant, l'autre en airrier.
Cil qui se mele d'aultruy jugier
Doit premier estre, bien congnoissant
Et qu'il ne die chose en derrier
Qu'il ne vousist dire per devant.

Ils sont aucuns qui nous mesdit,
Comme envieux en ont pairlé;
Pour eulx j'ai compousé ce dit
Qu'ils n'ont que faire de s'en melé,
Car quant au fait de bigairé
Montrant qu'il faice une telle pièce,
Et s'ils la sevent deviser,
Je veulx c'on me découpe en pièce.

Mon par aventure, le manre trais
Ou les aucuns de ces escus,
Trop bien feront-ils aucuns fautrais,
Contre eulx je y mestrai x escus;
Et se je disois encor plus,
Je vous promet, par saint Germain,
Je gaignerois, car tout conclus
On leur couperoit devant les mains.

Mais toutefois pour leur langaige
Il fault respondre en temps et lieu
N'en desplaise aux personnages
J'en gloirifie le nom de dieu.

Que les montaignes de leur lieu
Ne s'en bougent point de leur plaice,
Je n'en dis plus disant à dieu,
Et qui sairait mielx faire, ce faisse.

Car il est temps que me repouze
En délaissant ma retourioque;
Je n'y entans teste ne glouze
Fors que ainsy que je m'aplicque.
Aussy n'est-ce pas ma praticque;
Pour ce vault mieulx qu'acripve en prouze.
Prenes en gré celle réplique,
Car il est temps que me repouze.

Item, dessoubz ces dits vers huictains et on dit taubliaux meisme y avoit une grande lestre en prose, où estoient plusieurs parolles en déclairant la manière et pourquoy ce dit draps avoit esté fait, et entre lesquelles parolles y avoit que je-Phillippe dessus nommé me offrois et présantois à mettre x escus d'or en l'encontre de ung à tous ceulx qui ouseroient entreprendre de en faire ung pareil draps ou à moitié tant seulement. Et y avoit en la dite lettre que sans voulloir personne blaimer je me offrois à mettre la dite somme encontre tous ceulx de la cité de Mets, de la duchié de Bair et de Lorraine. Et fut le dit taubliaux où estoient les dites lettres pendant avec le dit draps tout le jour de st Marc, l'an dessus dit, en la plaice devant le moustier, à la weue d'ung chacun, sans ce que personne y mist la main pour le dépendre et pour y mettre ung escu contre x.

Item, ung peu après, à moix de jung, l'an dessus dit, se partit de Mets le dit Phelippe avec sa femme et s'en aillarent en weaige à notre dame de Liance et furent à Reins le jour de la feste dieu pour veoir la belle pourcession qu'ils y font. Puis après nous retournés à Mets à laquelle ne fus que viij jours que je cheus en une grande mailaidie de laquelle je fus en grant dangier de mourir; mais, la dieu mercey, j'en fus reguérey. En cestuy an, environ le maye, paissait après de Mets une grande multitude de gens d'airmes de piedz mal acoustrés et comme mourant de faim qui vinrent des Allemaignes et se voullioient lougier ès pais de Mets, pour laquelle chose on fouit tout en Mets et corps et bien et elleust-on tous les plus vites compaignons du pais de Mets pour joindre avec leurs aliés

ceux de la duchié de Lucembour et pour faire résistance aux dits gens d'airmes. Mais premier fut envoyé seigneur Francoys le Gour-nay devers eulx, lequel fist ung traictié envers yceulx que par mey une somme d'airgent qui leur fut donnée ils s'en aillirent en aultre pais, et adonc chacun retournait en son lieu.

En ceste présente année, l'an mil v.c et vij, fut le blef à bon mairchié, car on avoit du bon forment pour iiij ss vj d. la quarte et le moitange pour iij ss, l'avaigne, pois, fewe comme l'an devant et la navée ix ou x s. la quarte, et heust-on grant mairchié de toutes choses en ceste année, fors que le vin; car on vendoit x francs la cowe en vendange, pour ce qu'il n'y en avoit guere heu. Mais c'estoient les milleurs vins c'on avoit heu de grant temps devant.

Le xxvij jour de janvier, l'an dessus dit v.c et vij, le jour de feste st Agnes, trepaissait Jehan le filz du dessus dit Philippe et de Sabelin sa femme, aigié environ de x ans et est enterré au cimitière st Jaicque, emproz du mur de l'eglise; lequel enfant dieu absolve, car il savoit autant de la lettre et de la clergie c'on en trowairoit entre ung millier de son eage.

Paireillement le viij jour de mars en enxuant l'an v.c et vij print une mailadie de peste à Jaicquematte sa fille et suer au dit Jehan à l'heure de minuit et trepaissait de ce siècle le jour st Longis xv jour du dit moix de mairs à l'heure de une heure aprez minuit, et estoit eaigée environ de xij ans et iiij moix et croys qu'il n'en y avoit point à Mets de son eaige qui mieulx sceust lire qu'elle faisoit et acripvoit aissez bien et bien coudre et filler comme à fille apartient. Et à celuy propre jour qu'elle mourut print le mal à ung jonne filz mou serviteur natif de Lowain et eaigié environ de xvij ans et ne vesquit que ung jour et demi aprez; et gissent au cimetièrre saint Jaicque, c'est assavoir la dite Jaicquemette emprès son frère. Dieu ait leur ame tous trois, car le gairxon estoit ung biaux filz et bon entre ung millier et qui besongnoit bien et de quoy le dit Philippe et la dite Zabellin sa femme furent fort desplaisant, tant de la mort de leurs deux enfans, lesquels ils avoient mis grant peine à les aprendre, comme de leur serviteur; mais hélas ce n'estoit que acommençement de doullour, car de loing temps aprez ne furent sans quelque tristesse comme vous oires. Et acomençait ceste tristesse à Phelippe dès qu'il retournait de notre dame de Liance et qu'il fut si grièvement malaide comme vous aves oy cy dessus, et luy durait

loing temps comme vous oyres icy après; car comme vous aves oy cy-dessus quant il fut reguery de sa mailaidie il perdist par mort ses deux plus grans enfans et son serviteur et fut adonque l'acomancement de la mortailité qu'il fist à Mets cestui an, comme vous oyres; laquelle fist bialucopt de mal et sowerainement au dit Philippe; car chacun le fuioit ad cause que ses enfans estoient morts de peste et à grant paine trouoit pairans, ny amis qui voussit avoir, ne tenir ses aultres enfans; car le dit Philippe les fuioit de tous coustes puis ce, puis là, où il powoit mieulx afin de les sawer. Car tout incontinent que Lowey son serviteur fut mort, Zaibellin femme du dit Phelippe fut picquée de peste, elle estant grosse et enceinte d'enfant; de quoy le dit Phelippe eust moult de mal et paine et avoit adonques le dit Phelippe encor demourant chiez lui ung serviteur filz à ung mairchand de Lowain et compaignon à celui trespaisé; le quele serviteur son père l'avoit recommandé au dit Phelippe. Mais quant il vit la fourtune, il ne se vouloit tenir à l'ostel et le dit Philippe ne trouoit pas bien à le mectre et ne savoit à quel entendre; car il avoit encor iij enfans espars en trois lieux et son serviteur en ung aultre lieu et furent rechaingiés et renouyés de lieu en aultre trois ou quatre fois et sa femme grosse, qui avoit la peste, laquelle prenoit encore deule et soucy; mais toutes fois elle print couraige et vowait à dieu et à st Sébaastien de le ailler visiter en son eglise à Dieulevay delai du pont à Mouson. Et aussy comme elle estoit, il entreprint le voiaige et lui tint compaignie le dit Philippe avec une vieille femme laquelle avoit servi ses enfans malades et laissirent leur jonne servante seule à l'ostel; mais quant ils revindrent, ils trowirent leur dite jonne servante qui estoit picquée et malaide de la dite mailaidie de peste comme les aultres, dont le dit Phelippe fut moult desplaisant et s'en fut voulluntiers foui lui-mesme de peur de se trower entre tant de malades. Toutesfois comme il plut à dieu, Zabellin sa femme et aussy sa servante retournirent en leur santé et furent reguéries. Mais ils estoient tousjour seuls à l'ostel Philippe, sa femme et sa servante; car leurs aultres enfans estoient espairs par plusieurs lieux et ne atendoient que la miséricorde de dieu; car la mailaidie se acomençoit à prendre en divers lieux et pour ce leur annoit merveillement qu'ils estoient sy peu de gens ensemble; car de xj qu'ils estoient ung peu devant au diner ou à soupper, ne se trowoient que eulx trois. Par quoy le dit Philippe voyant

que la mallaidie se boutoit en plusieurs lieux et se empiroit tous les jours, il renvoit quérir ses aultres enfans et serviteur et revindrent chiez luy à paicque, l'an v.c et viij et furent en attendant la graice de dieu jusques en juillet. Mais au dit mois de juillet, l'an mil v.c et viij print le mal de peste à Jaicquemin le petit filz Philippe eaigié environ de trois ans, v semaines moins; pour lequel Hainequin de Lowain, serviteur au dit Philippe eust peur et s'en aillait à Lowain son pais une espaice de temps et partist de Mets le xj jour du dit moix. Et le xv jour du dit moix, le jour de la divizion des apoustrés, par ung samedi à soir trespaisait le dit enfant, dont ce fut ung nouvel dueil au dit Philippe, et pour ceste cause voiant que son enfant estoit mort et son serviteur en aillé et aussy par le conseil de biaucopt de gens, fermait le dit Philippe ses huis et sa maixon et avec le reste de ses enfans et famille s'en aillait demourer à Lessey enchiez le frère Zabellin sa femme; auquel lieu elle fust acouchiée et délivrait d'ung filz le xxij jour du dit moix de juillet, par ung dimanche le lundemain de la Madelaine et jour st Apollinaire, et eust à pairain messire Jaicque prebtre à Lessey et Jehan Caige, c'on dit Jehan Hesse de la dite Lessey et à mairainne Bairbe femme Jehan Nouilloupon l'acrivain de Mets. Celle dite saixon, jusques aprez vendanges, demourant le dit Phelippe et sa femme à Lessey, auquel temps mourut moult grant puple à Mets et estoit chose merveilleuse de ceulx c'on oyoit dire tous les jours estre mort et tellement que les citains et menants d'icelle, on ne les voilloit laixier entrer, ailler ne venir à Verdun, à Toul, à st Nicollays, à Nancy ny à Pont ny en toutes les bonnes villes de entour d'eulx et les deboutoit-on de tout cousté comme laidres; encor quant ils ailloient es lieux dessus dits, on ne leur voilloit rendre ne pain, ne vin; mais failloit couchier aux champs comme bestes. Et mourut ceste dite année à Mets de gens d'actorité, biaucopt que je ne congnois, entre lesquelles mourust Jehan Houdebran treize et amant, dame Perette femme à seigneur Thiebault le Gronaix et la femme à seigneur Jehan le Gournaix et fille à seigneur Renauld le Gronaix, deux aussy belles dames de Mets et toute en la fleur de leur esige, dame Aignon, femme à Pieron de Vy, ung biaux, jonne, gentil homme de Strabourcq qui estoit aux gaiges à Mets (et ne savoient trouver remèdes pour eulx meismes), la femme Jehan Stevenin le mairchand, la plus grande mairchande de Mets et sa suer femme à Jehan Travault, les ij filles Je-

han Rollat le mairchand, Drowin le mairchand, Mangin Baise le mairchand, sa femme et son seul filz, nowiaux mariés; la femme Michiel Traval treize et amant, Jehan Husson le mairchand, dont sa femme eust le dit Michiel à mary, les ij bonnes filles Boulligni filles à marier et la fleur de Mets, la femme Jehan Fourquignon et la fille Poincignon le braiconier, qui estoient mairchandes et deux aussy belles bonnes femmes qu'il y eust point à Mets, Paullus l'ostellier et Pierre l'apouticaire et moult d'autres que je laisse pour cause de brieté et toutes gens de grant réputacion, entre lesquelles mourust Gillet le belz clerc des treize de Mets le xxvij jour de novembre le dit an, auquel jour qui estoit feste st Gricolle on apourait nouvelle à Philippe que son petit filz Jehan estoit mort au lieu de Lessei, là où il l'avoit laissé à nourice, et fut enterré au dit lieu de Lessei le lundemain jour st Vital et mourut cestuy an v.c et viij. Et furent mort tant d'autres, inenu puple, que ce fut merveille, tellement que en l'espace de iij.ou iiij moix il en mourut en la paioiche st Jaicque en laquelle demouroit le dit Philippe deux cent que petits que grants par compte fait et toutes bonnes gens, dont j'ay heu les nons par escript et ainsy és autres paioiches à l'avenant. Dieu ait leur ame.

Toutesfois celle année fut fort fertile et abondante en tous biens et n'y eust milleur mairchié de loing temps devant, et disoit le menu puple que ceulx qui demoureroient en vie, viveroient à moictiet pour niant; car on avoit des formant à grant abondance et de tout fruit et la chair à bon merchié; mais le vin se vendoit à v ou vj deniers la quarte. De quòy c'estoit bon temps pour le pais de Mets et ne se parloit plus que de faire la bonne chiére, car la peste cessoit et ne se mouroit-on plus; par quoy on ne parloit que de faire de sots et divers mariaiges de biaucopt de weres, tant femmes que hommes; dont leur partie avoit esté morte peu devant et se en fist de bien diverses comme vulluntier se fait aprez une mortaulité.

En cestui meisme an fut faicte une grande et merveilleuze alliance entre plusieurs princes crestiens pour ailler en l'encontre des Weniciens; entre lesquels estoient pour principaulx de l'alliance l'empereur, le roy de France, acompaignies de notre saint père le pape, le roi d'Angleterre et le roy d'Espagne qui favorisait le duc de Lorraine et plusieurs autres. Et vouloit-on dire que les Veniciens avoient les Turcs de leur cousté et eurent de grant baitaille, comme il en serait dit icy aprez.

En celle dite année que chacun pensoit de se raujoir aprez la mortailité paissée et que Philippe se cuidoit raujoir avec les aultres en obliant les malz qu'il avoit heus le dit an, et ung peu aprez ce que son petit fils fut mort et c'on ne parloit plus comme rien de la peste, avint qu'il y eust une servante chiez son père en la rue de la Haie qui fut picquée de la peste et tellement que force fut au dit Philippe et à sa femme de solliciter le lieu et envoyer sa servante pour ayder à servir son père pour le complaire; et aussy que la femme mairastre au dit Phelippe ne se powoit aydier, car elle avoit plus de iiij.xx et xij ans; de laquelle malaidie mourut la dite servante. Après ceste servante morte, ils en luarent ungne aultre qui dedens xv jours fut picquée et mourut comme la première et furent deux servantes mortes en moins de trois semaignes, dont le dit Philippe et sa femme eurent grant peine; car chacun fuioit le lieu pour la peste qui s'y estoit boutée. Ne tairgist gaire après on moix d'octobre que Jehan Geraird père au dit Phelippe fut picqué de celle malaidie et eust deux pestes luy qui estoit eaigié de plus de iiij.xx ans; dont ce fut de rechief ung grant meschief pour le dit Philippe et pour sa femme; car il failloit qu'ils fissent tout à cause que la femme du dit Jehan ne se powoit aidier pour son ancienneté comme vous aves oy, et ne powoient trower personne qui les voussist servir, craindant le lieu. Et encor le dit Jehan fut par telle fois qu'il ne se vouloit laisser servir, ne aidier, et vouloit faire comme il avoit fait du paissé; mais comment qu'il en fut, fist tant le dit Philippe qu'il luait une femme pour les servir qui gaignoit tous les jours xvij deniers de remenant, et disoit à son père qu'elle ne gaignoit rien. Et fut l'une de ces pestes trowée par ung bairbier et courust, puis revint sus piedz le dit Jehan et aillait par voie ung peu de temps comme en traynant, mais ne fut guere apres les avent de noé, que sa peste qui estoit recloize ne se retroiait de rechief, et courut plus que devant n'avoit fait. Et eurent le dit Philippe et sa dite femme du mal biaucopt autour de luy; puis après qu'elle fut recloize, le dit Jehan devint enflé par les jambes jusques au ventre, tant fort que merveille, et fut de rechief ung aultre meschief.

En celluy temps le x jour de décembre, l'an v.c et viij, par ung dimanche, Regnier duc de Loraine et de Bair, en aillant à la chaisse le dit jour près du dit Bair luy print ung cathaire, duquel il en mourut. En cestuy meisme temps à la noé, en xuant print au dit Phi-

lippe sy grant maladie aux yeulx qu'il ne veoit comme rien et les cuydoit perdre; mais, dieu mercy et madame ste Claire, il les fist remedeciner et fut aissez bien regueri. Et durant celle malladie estoit tousjour Jehan Gérard père au dit Philippe mallaide de son emfleure et se empiroit tous les jours, tellement c'on ne atendoit chacun jour fors qu'il deust mourir; car chacun qui le veoit le jugeoit à mort et disoient tous qu'il ne vivroit jamais viij jours. Mais toutesfois il fut en celle langueur l'espace de plus de vij moix, tousjour attendant l'heure de la mort, dont c'estoit pitié et grand paine pour le powre homme et pour ceulx qui estoient entour luy.

En celluy an en xuant, l'an mil v.c et ix, y eust de merveilleuses baitailles entre le roy de France et les Véniciens; car le dit roy de France vint là en Ytailie avec son armée devant que ne fist l'empereur, et vinrent lettres que le xx jour d'avril mil v.c et ix ans fut prinse en Ytaulie, par le grant maistre de France avec son armée, la ville de Trevy, en laquelle estoient iiij.c chevaux légiers et douze cents hommes de pied; et se sont rendus aucuns des capitaines, grants personaiges, la courde au col et se présentirent v.c jennes femmes toutes nues et déschevelies cryant miséricorde afin que la ville ne fut point pillée ne robée.

En celluy temps en maye print au dit Philippe une fièvre, laquelle luy thint fort destroitte; mais, la dieu mercy et monseigneur st Pierre, il en fust guerei. Sy montait à chevaux pour s'en ailler au landi à Paris par les chemins accoustumés, et ses besoingnes bien faictes retournait, la dieu mercy, bien regueri. En ce meisme moix de maye, le viij jour se partist le roi de France de Milan acompaignié de tant de princes et de grans seigneurs que c'estoit sans compaignon. Et estoient vetus et montés et airmés en sy grant gloire et triumfle c'oncque ne se vit la pareille, et n'y estoient les draps d'or soye et wellours espargniés nes que buriaux, comme les lettres qui en furent envoyées le disoyent. Et ne s'estoit veu de loing temps plus belle compaignie et aillait loigier le dit jour en ung chaitiaux nommé Cassan sus la rivière de Ade et est la rivière grosse et impétueuse, sus laquelle fut fait ung pont et ung billewairt bien garni d'airtillerie, car c'est terre vénicienne. Et le lundemain partist le roy et passait la dite rivière et firent camp l'espace de iij jours; et en ce temps estoit l'airmée des Véniciens arivée devant la dite ville de Trevy distant du camp des François uné lieue et estoient les dits

Véniciens en nombre de lxiij ou lxxv mille hommes de guerre et firent aucune escairmouche là ou fut tué le capitaine Chappiron François. Apres, le roy ordonnait ses batailles et se déloigirent et fit mairchier et se en aillirent celle nuit loigier en ung bois nommé Tariacon près d'une ville nommée Rivelle, laquelle fut ce dit jour prinse d'aussault en moins de iij heures et fut mise à feu et à sang, femme et enfans.

Le lundi xiiij jour du dit mois, le roi partist du dit Tiriakon pour tirer vers Pandi et Carentz ou messire Barthelemy d'Albianne grant capitaine et gouverneur général de l'armée des dits Veniciens de ce averti, pareillement se partit de devant le dit Trevy où il estoit et son armée en belle ordonnance, qui costoyoit tousjour le roy, et mairchait hastivement jusques en ung lieu nommé Amidal, lieu très mauvais, plein de foussés et grosses rivières et marez, et illec fist mettre et asseoir son artillerie en triangle et en trois parties et furent xxv pièces d'artillerie, dont le roy n'en avoit point de plus belle ni de milleure, et commençait à faire grant repaire et soy fortifier, cuydant par ce moyen empechier le passage du roy. Et avoient plusieurs espies et estoit le dit capitaine délibéré de combaitre le roy avec son armée, lequel fist serrer ses gens et en belle ordonnance mairchirent jusques à l'assiete de leur artillerie, laquelle artillerie fist grant dommaige aux François sus leur airière-garde, mais pourtant ne laichièrent point de se aprouchier tellement qu'il y eust grande et piteuze bataille tant d'ung costé que d'aultre. Et tenoient bon les Véniciens ad cause de xxx pièces de leur artillerie, lesquelles incessamment ruoient sus les dits François; mais ce nonostant, ne tinrent guère languement qu'ils se murent en fuite et abandonnèrent leur dite artillerie; car à l'aprouchier que le roy fist en personne, ils furent mis en fuite et furent illec prinse leurs artilleries en nombre de xxxvj et fut la chaisse sus eulx donnée en plusieurs lieux et fut la plus grande et piteuze tuerie de jamais; car la chaisse dura bien vij milles loing, en laquelle demouraient bien xv ou xvj mille Véniciens, qui estoit la plus grande pitié à veoir c'onques homme vit, de testes copées, de bas et jambes gessant l'ung sus l'aultre par les champs, comment racontoient les vrayes lettres qui furent apourtées à messeigneurs de parlement à Paris. Dieu ait leur ame.

En celle bataille le dit capitaine Barthelemy d'Albiane fut pris prisonnier et blessé; lequel se monstroit vaillant homme et bon ser-

viteur de la seigneurie de Venize. Et fut dit par les dites lettres que s'il eust gaignié la bataille il gaignoit trois choses, c'est assavoir fame, renommée et triumphe plus c'oncque homme de sa calité; la seconde il gaignoit ung million d'or; la tierce, la seigneurie luy donnoit x mille ducats de rente à luy et aux siens à jamais. Mais il fut envoyé en prison au chaitiaux de Milan. Le lundemain fut prins le chaitiaux de Carrenaz et une ville nommée Pandi; après se bougeait le roy et vint lougier à une ville nommée saint Bedair, sus une petite rivière nommée Oye, où luy fut apourté les clefs d'ungne petite ville nommée Clare. Après se rendit une ville nommée Pontoille; puis après certains jours et que bialcopt d'autres choses furent faictes, tant de villes rendues comme de villes prises par force et d'escairmouches que je laisse ad cause de briesté, le roy fist son entrée à une triumpante ville nommée Bresse, qui est une belle ville et forte, bien gairnie de tours et d'airtillerie et bons fous-sés pleins d'yawe et bon chaitiaux. Et veut-on dire que c'est la plus triumpante entrée de jamais, car il y avoit mil ou xij.c hommes dont l'on ne congnoissoit lequel estoit le plus grant maistre, tant estoient tous richement montés et airmés. Le roy se partit du dit Bresse pour ailler devant Pesquiére, pour ce qu'on dit que le comte de Petillon l'atendoit là avec trente mil hommes; par quoy le roy l'alla serchier illec, mais il ne l'atendist pas.

Apréz fut prins ung provéditeur de Venise, grant personnage, auquel le roi fist couper la teste pource que les dits Veniciens avoient fait mourir par poixon aulcuns capitaines de France qui estoient prisonniers à Venize. Après ce fait s'est rendue la ville de Cresme et de Crémone, fors que le chaitiaux. Le vendredi au soir vij du mois de jung arivait le roy des Romains assez pres de l'airmée du roy et se enviaient des ambaixaides l'ung l'autre par grant amour. Nostre saint pere ait excommunié tous les Véniciens et tous ceulx qui leur donnent ayde et absout tous ceulx qui leur font guerre.

En celui temps mourut le roy d'Angleterre qui estoit bon François. Paireillement le roy de France, le roi des Romains et le roy d'Aragon ont eu des Véniciens tout ce que les dits Véniciens tenoient d'eulx, et apréz plusieurs choses faictes le roy et les princes retournerent et parlerent le pape et le roy ensemble à Boullongne la graice.

Le pape fist publier la croixade le jour de la penthecouste et en ces meismes jour les Florentins ont pris Pise par composition.

En celui temps estoit Zabellin la femme Philippe bien grosse d'enfant et avoient tousjour leur père mallaide. Et en celluy meisme temps v.c et ix avint de grandes et merveilleuses aventures tant à Mets comme on pais voixin, comme cy aprez serait dist. Et premièrement entour de Bair et principalement de Rambécourt, de Luppei et de Lehecourt avint que entour la paicque il y plut tant et si impétueusement, que les yawes devindrent sy grandes et sy hors de rive, qu'elles descendoient des montaignes et enmenoient les terres et les arbres et en aucuns lieux les maixons et les bestes en telle manière que depuis le déluge ne furent veues sy grandes ne sy domaigeaillles; car elles vindrent principalement au dit Rambercourt et entrairent ès maixons en sy grande abondance, que force fut aux habitans d'icelle de monter en leur hault estaige et se tenir là. Et pareillement y faillut monter et tirer les waiches et chevaux, berbis et aultres bestes, ou sinon elles fussent esté noïées, et ceulx qui ne les y tiraient ou montaient point, furent toutes péries et noïées, tellement qu'il y eust tel laboureus, qui perdist par les dites yawes la vaillue de plus de mille francs tant en maixon, en champs de blef, comme en bestes et aultres choses, et se veoit-on les bestes flouter par dessus l'yawe, les taubles, les bancques, et aultres hutancilles de maixon, et y avoit aucuns mairchand à Rambecourt qui avoient de la denrée que tout fut gaité comme du sel et aultres denrées. Et duraient ces yawes environ trois jours et firent aux pais pour plus de vij mille frans de domaige.

En ces meismes jours avint que le feu se boutait à la ville de Sancey et y fist ung merveillex domaige. Ne sçay par quelle fortune ce avint, mais il durait bialcopt c'on n'en powoit estre maistre. Aussy paireillement le dit an v.c et ix le dernier jour de jung le lundemain de la saint Pierre le feu se print en la ville de Lucembourt par fortune, on ne scet au vray comment, et brullait bien v.c maixons, dont ce fut pitié et domaige pour ceulx, à qui les dictes maixons estoient; car on ne poulit jaimais rien salver ne rescourre de la plus part des biens des dites maixons et se d'aventure on portoit quelque bien hors des dites maixons, tout incontinent estoit airs et brulé. Et durait ce feu bien trois ou iiij jours et veoit-on les grands pans de mur cheoir par la chailloir du feu et fut la plus grant pitié à veoir

les powres gens, femmes et enfans ploier et se tenir sus ung fumier, tout destruits de leur bien; car les aucuns perdirent quant qu'ils avoient vaillant.

En ce meisme temps y olt à pais de Mets on ung villaige nommé Chamenat, la maixon d'ung powre bon homme, lequel par avant estoit riche laboureur, laquelle fut brulée par fortune de feu avec sa grange là où estoient toutes ses bestes et tout son blef et avoigne et ne luy demourait rien au monde de tous ses biens que demi journaulx d'avaigne qui encor estoit aux champs en ung monciaulx et avoit esté fauchiée pour le jour. Et fut pitié de luy, car il estoit tenu l'ung des bons prouchains de tout le pais et eust bialcops de plaintes.

En celui meisme temps l'an v.c et ix le xxvj jour de juillet qui fut le judi, jour de sainte Anne, lundemain de feste saint Jaicque et st Cristofle et ainsy que Philippe avoit aucuns de ses bons amis à diner qu'il avoit festoiés à sa feste, le mal d'enfant print à Sabellin sa femme et fut tout incôntinent acouchée d'ung biaux filz, lequel eust à nom Hector, et eust à pairain messire dan Jehan, prieur de Rouzerieulle, lequel dinoit pour l'heur en l'ostel du dit Philippe et seigneur Nicolle Rouse et à mairaine Ysaubel la femme Martin des sept de la guerre.

En celui meisme temps, à la fin de juillet avint assez d'autres aventures en moins de trois semaines à l'acomencement d'awost. Premier y eust ung jonne clerc, marlier de st Arnoul, qui le jour du dit st Arnoul après diner se avisait de ailler prendre des jonne pigeons qu'il avoit vus emprez du tis de la nef du dit st Arnoul. Sy montait en hault et voulut prendre les dits pigeons; mais le pied et les mains luy faillirent et se laissait cheoir depuis le dit tis jusques sus le planchiez, de quoy est sallemée la dite esglise, et du copt qu'il print il derompist et declouait iij plainches de la traveure et sallemure d'icelle, et de là chut de hault em bais enmy l'egleise et tout empris de l'autel où est notre dame de pitié et fut tout derompu. Dieu ait son ame.

Ung peu de temps aprez, avint au bourc du dit st Arnoul une autre aventure; car il avint que ung dimanche sus le tairt se levait ung si merveilleux temps de foudre et d'ouraige que merveille et sembloit que tout deust fondre. Mais pourtant il ne fist point de grele fort que playe et vent et tonnoit et auldoit merveilleusement,

et alors il y avoit deux compaignons du dit bourc qui s'en alloient couchier en une moitresse environ demi lieue delay affin d'y estre plus matin pour sillier les blef, car c'estoit au temps de moixon, et quant ils virent le merueilleus temps qu'il faisoit ils se empointirent, car on ne veoit goutte que de l'auloide et dist l'ung à son compaignon: Je m'en vouldx retourner, car j'ay ma femme que gist d'enfans et sçay bien qu'elle arait grant peur, et l'aultre fut content et retournerent et à grant paine pourent revenir au bourc du dit st Arnoult, tant faisoit obscur et nuit. Mais quant ils vinrent illec, celui qui avoit sa femme gissant fut renversé dedans ung puis, la teste em bas et les piedz en hault et fut noyé et derompu dedans le dit puis et ne sceut jamais son compaignon dont ce avint, fors qu'ils avoient rencontré ung personnage tout noir comme il disoit, à qui ils donnèrent le bonsoir, mais il ne répondit rien, et ne vit point cheoir son compaignon dedans le puis, sinon quant il alloidoit, à la clairté de l'auloide il vit les piedz du dit son compaignon qui estoient en hault et la teste em bais, en chéant qu'il fist on dit puis. Deux ou trois jours apres y avoit ung jonne filz aprentis chiez Hanrey le Pelletier près du pont à Seille, lequel ung apréssouper à l'heur d'aller couchier donnait le bon soir à son maistre et maitresse et s'en aillait couchier; mais quant il fut déshaibillié il se aillait bouter en Seille pour se baignyer et néant moins qu'il n'y avoit comme point d'eau par fortune, il se noyait, et demourait là jusques au matin que son maistre vit qu'il ne se levait point. Sy l'allait huchier pour se lever; mais quant il ne le trovait point il regairdait en la riviére qui estoit derrière chiez luy et vit qu'il gisoit illec noyé en ung peu d'yawe.

En cellui temps se réempirait fort la malladie de Jehan Géraird père à Philippe de Vigneulle et tellement qu'il fut aministré deux ou trois fois depuis sa dite malladie; mais à ceste heure là fot mis sy à bas et fut sy débillité de tant couchier sus son dos que force fut de luy donner la sainte onction, et la demandait le dit Jehan pour dieu, et après qu'il eust receu tous ces saints sacremens et qu'il ne pouvoit comme plus parler, il dist à bien grant paine: Jhesus, Maria. Puis quant il l'eust dit, il fist signe au dit Philippe son filz qu'il lui donnait le cierge en la main et ce fait le tint grant pièce tousjour en tirant à la mort et rendist son esperit à dieu, le dimanche bien matin, ung peu aprez minuit, qui fut le v jour du mois d'awoust, l'an v.c et ix. Dieu ait son ame par sa grace. Amen. Et le fist

ensevellir le dit Philippe à saint Maixe, sa paioiche, tout à l'entrée du cuer st Nicollas, et aprez ce que Zabellin femme au dit Philippe fut relevée d'enfans, ils firent faire le service, bel et honneste, et firent moult d'aumoungnes pour son ame, sans celles que le dit Jehan avoit devisées tant aux ordres mendians comme aultre part. Dieu, par sa grace, les prene en gré.

En ces meismes jours, le vij jour du mois d'awost, se levait ung grant vent et une grande pluye sus le tairt; or avint qu'il y avoit ung jonne chainoigne à st salvour nommé messire Dimanche, curé de Wisse en Allemaigne, biaux personaige et bien amé de chacun, lequel avoit souppé dehors sa maixon; et luy, voyant la pluye qu'il faisoit, print congïé de la compagnie où il estoit et s'en vint en sa maixon pour veoir que la pluye ne faisist aulcan mal à ses blés; car il n'avoit personne enchiez luy, fors que une ancienne femme, sa mère, et demouroit en la rue des Clercs. Sy donnait le dit messire Dimanche le bonsoir à sa mère et devestist sa roube disant qu'il alloit veoir ses blés; mais je ne sçay par quelle fortune le dit messire Dimanche se laissait cheoir à la vaillée des degrés tellement qu'il vint la teste em bais et rencontraït la jambe de l'huis de sa teste et se rompist toute la cervelle, et fut loing temps en cest estat, sans se bougier du lieu et tant que sa mère qui filloit au feu se levait de son lieu pour aïller veoir qu'il faisoit, tant au guernier. Mais quant elle vout monter les degrés et elle trowait son filz en l'estat qu'il estoit, dieu scet les creis et les plaintes qu'elle gectait, car il semblaït que l'on eust là escourchié ung beuf du sanc qui estoit pairti de son corps. Dieu ait son ame par sa grace, car c'estoit pitié à veoir et eust grant plainte.

Paireillement en ces meismes jours y eust ung viez bon homme en la grant rue nommé Thiriât de Wezon lequel montait à chevaulx pour aïller au dit Wezon; mais le chevaulx le ruait em bais et demourait pendant d'ung pied aux estriez, tellement que le chevaulx le traynait et mourust tantost après. Dieu ait son ame, car on le tenoit pour bon homme. En ces meismes jours, à Ancy y eust ung homme noyé par fourtune. Paireillement en ces meismes jours y eust deux aventures à deux aultres personaiges, qui leur advindrent tout pour ce temps; mais dieu mercy, ils en achaïppaient sans mort. Premier y eust ung jonne gairxon, vairlet à ung teinturier nommé Jehan de Montoy, demourant on baix champel, lequel gairxon se

jouoit aux wouletins et montoit hault sus le tis de son maistre pour reprendre son dit wouletin qui estoit demouré. Mais ne sçay comment le dit montit par dessus une collice, laquelle rompist et cheut le dit gairxon du hault du tis enmey le chies d'ostel, sans ce que oncque se fist malz, dont ce fut grant aventure et comme miracle. L'autre aventure avint que en ces meismes jours on faisoit le billowairt de pourte champenoize et y estoient plusieurs gens à crovées, et pour les tenir à l'owraige y estoient les Bainerets, entre lesquels y estoit le Baineret de ste Segoulline, lequel estoit tout debout sus les foussés des fondemens du pont, lesquels foussés estoient merveilleusement parfons, et le dit Baineret voult reculer, mais il cheut du hault em bais dedans les dits foussés, et fut merveille qu'il ne fut mort et derompt; mais il enchaippist combien qu'il en fût bien blessé.

En ces meismes jours y avoit au pais de Mets aucuns compaignons françois demandant leur pain pour dieu, avec aussy leurs femmes ou leurs ribauldes; et estoient biaux compaignons et encore plus belles femmes et se tindrent ung espaice de temps à Airs sus Muzelle. Mais ainsy que ung jour un des riches hommes de la ville et puissant de corps et d'ame s'en ailloit aux champs, l'une de ces femmes cy se acompaignait de luy, et ainsy qu'ils s'en ailloient devisant, la dite femme le vait empoignier et de fait le vouloit houtraigier et luy couppit sa courvoie là où pendoit sa bourxe et à peine peust le dit homme eschaiper de ses mains et s'en fouist. Mais au debout de deux ou trois jours il la recongnust à Airs; sy fist mestre la main à elle par la justice, à laquelle elle congnut son cas disant que elle et ses compaignons et compaignes avoient tué plus de xxv personnaiges et n'avoit encor point la dite femme xxij ans d'aige, et pour l'heure qu'elle fut prinse, ses compaignons et compaignes estoient à Airs en l'opital; mais on n'en savoit rien. Cy fut la dite femme noyée à Ais, mais les aultres eschaipirent.

Aissez d'aultres aventures avindrent tout pour celluy temps, lesquelles je laisse ad cause de briesté; mais je veult bien dire que le temps de fortune ne se paissait point sans moy Philippe, comme vous aves oy ycy devant, depuis deux ans devant que l'une des fortunes et anuis cy n'estoit point paissé que l'aultre retournoit, tant de maladie de luy comme en la mort de son père et de ses enfans et encore de rechief ne veult point cesser; car ainsy que le dit Phi-

lippe cy estoit au plus empeschié en faisant les vigilles de son feu père, ung mois après ce qu'il avoit esté trépaissé, nouvelles luy vindrent que son petit filz Héctor, lequel il ayroit sus tout et se ranjoisoit en luy, estoit malaide à la mort et estoit le dit enfant à nourice à Houxey, et le lendemain, à plus empeschié qu'ils estoient à faire dire la messe des dites vigilles, on leur rapourta le dit enfant mort, qui fut adonc jeudi, le jour saint Donnatien, vj jour de septembre l'an v.c et ix. Et ce meisme jour fut mort et enterré Jehan Jennat de Lorey, frère germain au dit Jehan Géraird et oncle au dit Philippe. Dieu ait leur ame. Et ainsy ne fut point le dit Philippe sans tristesse, ne Zabellin sa femme qui bien en eust sa part et de la paine bialcopt.

Le dimanche xvj jour du dit mois de septembre et que les raizins estoient meurs et en y avoit ja bialcopt de vendangiés en vaulx de Mets, en ycelluy jour on faisoit la feste à Lorey devant le pont, et estoit leur intencion, au moins à la plus part de la dite Lorey, de vendangier leur vigne, le lundemain de leur feste; mais fourtune en détournait les aulcuns, car le jour de leur dite feste, sus le tairt se levait ung sy gros temps d'ourage, de grele et de tonnoire, qu'il fondrait et tempestaît la plus part de leurs vignes et veoit-on les raizins tout meurs deffroixiés et derompus gissant soubz le ceps. Et ne fist point ce domage seulement à Lorey, mais aussy à Mairicelle et à Wezon et encor leur firent grant dommaige les yawes qui descendirent és maixons et gastoient leurs aultres biens, comme les blefs en gerbe, foins et awaigne; dont ce fut pitié et dommaige. Toutes fois, ceste dite année fut fort bonne et fertile sowerainement en blef et forment, car on avoit de bon fourment pour iij s. vj deniers la quarte; mais le vin se vendoit comme l'an devant à vj deniers la quarte et furent fort bons les vins de ceste année v.c et ix et estoit bon temps pour les vigneron. Aussy y eust des fruits aisses en celle année; paireillement aisses bon mairchié de pois, de fewes et de chair et de tout aultres vivres. Dieu en soit lowé.

En celuy temps, mil v.c et ix environ la st Remey, je Philippe acomençai à faire édifier tant en la maixon derrière st Salvour où je demoure comme en la maixon qui fut à Humbert le boullangier et ne fus point sans owriers depuis ce temps là, jusques à la noé mil v.c et xj tant en maçons, chairpentiers, menuxiers, sareuriers, wairniez, racowaiters, paintres, potiers, manowriers et aultres; tellement

que en la dite première année v.c et ix et la mitte de v.c et x fut édiflée la maixon que fut Lambert le boullangier qui coustait près de l francs et fut faicte ma gaillerie en la maixon qui fut Mangin le tailleur, derrière st Salvour, que coustait xxxvi lbs. Et fut faite la woulte et terraisse derrier en la maixon qui fut la Maignier sus la courcelle et la grande chambre, le chief d'ostel, le paille et la vis de la dite maixon; et l'an v.c et x fut fait le mantel de la chaminée de la dite grant chambre que coustait xxij lbs et l'huissierie du chief d'ostel que couste en tout ix lbs. Et à la fin de celluy meisme an fut faicte la petite terraisse et fut woulée toute la maixon devant et fut faicte la boutique et le paille de costé, tels comme ils sont et bialcopt d'autres menus owraiges; tellement que par compte fait tout l'owraige de la dite maixon, tant devant que derrier, me monte et vient d'airgent que j'en ai païé pour le dit owraige à faire, à la somme de v.c iiii.xx et ix frans vj ds, en comptant despense et tout erres ung cloz, au plus droyt que j'ai peu. Et depuis ce fait et achevis en l'an v.c et xj je fis owrer à Vigneulle et en mon jairdin, à la pourte des Allemans: et premier à Vigneulle je fis faire une newe chambre en hault et une estable de chevaux et une bouverie de waiches et me couste le dit owraige en tout la somme de xliij frans. Parmey bialcopt de la vielle depoulle de ma maixon à Metz et en mon jairdin, je fis faire le cloistre, la chambre dessus et le petit guernier dessus, et parmey la despoulle des bois et des pierres que je avois de ma maixon; le tout coustait encor la somme de .xxx francs, après toutes les avantages que je avois. Item le dit an, fis owrer à la rue de la Haie et à Lessey et coustait ès dits deux lieux en ma part xv frans vj sols.

Pour revenir à mon prepos de l'an mil v.c et ix en celuy temps notre st père le pape, l'empereur et le roy de France faisoient tousjour grant guerre aux Véniciens; mais en l'an mil v.c et x le pape tournait bande et fit aliance aux dits Véniciens et se tournait de leur partie, aprez ce que le roy lui avoit fait ravoir Boullongne la graisse; de quoy le dit empereur avec le roy de France firent celle dite année de grants baitailles et escarmouches encontre le dit pape et encontre les dits Véniciens devant Veronne et devant Vincence et par tout le pais.

C'este année mil v.c et x fut bien fertile en blef, mais ce fut-il ung peu plus chier que l'an devant; car le bon fourment se vendoit v sous la quarte; mais il fut bialcopt milleur mairchié de vin que

l'an devant, mais non pas sy bon de la moitié; car il fist trop de pluye quant ils deussent meurir et donnoit-on pour iij d. la quarte et n'en tenoit-on compte; car on disoit qu'il ne se gairderoient pas et qu'il cheroient en fain au chauld temps. Mais ils firent bien leur devoir et se renchérèrent tousjour tellement que ceulx qui en avoient gairdé y heurent grant profit, et le chairaulx qui n'avoit cousté que xl sous en celle vendange, se vendit en l'an aprez x frans la ronde cowe de ces maures vins ycy, parceque les vignes furent engelées et furent encor les vins plus maures comme il serait dit ycy apres. Et n'y eust nul fruit entour de Mets pour ceste année, mais toutes aultres choses demourent à leur pris à bon mairchié comme pois fewe, navééz, avoine et aultres grains.

A la fin de l'année v.c et ix et à l'acommencement de l'an v.c et x fut le grant jubilé à Mets et le pourtoient les chevaliers de l'ordre de ste Elizabeth de Honguerie et l'airgent estoit pour ailler combattre contre les infideles et pour sowenir à la dite ordre des dits chevaliers. Et estoit le dit jubilé aussy grant et aussy plenier comme est le grant jubilé de Rome, qui se tient de c ans en c ans, et pour absoudre de tous cas réservés, du voeu de chasteté, de Jherusalem et de religion. Et acommençait ce dit jubilé, le jour des brandons v.c et ix ans et durait en jusques à quaisimodo après mil v.c et x ans qui sont vij semaines, et y heust ung grant et excellent triumphe de la clergie en ycelluy jour en la grande eglise à l'avelevation de la croix; et furent ordonnées à ycellui jour à Mets pour toute l'aveschié les vij églises principales comme elles sont à Rome et pour faire les stacions tout le dit jubilé durant. Premier, la grande église de st Estienne fut ordonnée pour st Pierre de Rome. Et au cowant des frères prescheurs fut ordonné st Pol, sainct Saulvour fut st Sébastien, st Thiébault fut st Jehan de Lautran, les Augustins fut st Laurent, sainte Elizabeth hors la pourte des Allemans fut ste Marie majour, et les frères Baudes de l'observance fut ordonné pour ste croix. Et y gaignoit-on les grans pairdons comme j'ay dit devant, avec ce on powoit avoir une lettre c'on dit ung perpetuum, pour aucune somme d'airgent; laquelle lettre est de telle vertu que toutes fois que une personne cuide estre en dangier de mort, il se peult faire absoudre par ung simple prestre de tous cas réservés à pape et une fois en sa vie luy estant en bonne santé. J'en ai heu une, je prie à dieu qu'elle me soit profitable à salut de l'ame.

En celui meisme an, un peu apres fut fait le cloichier de l'église st Maixel. En yceluy meisme an, je fus au landi à Paris et n'eus que bonne fortune aillant et venant. Dieu en soit lowé. Et moy retourné, m'en allais un peu apres au grant pardon à notre dame à Ayx en Allemaigne qui se tiegnent de vij. ans en vij. ans, et nous partismes de Mets bien montés et bien acompaigniés environ de xvj. chevaucheurs par un jour de ste Mairgueritte xiiij. jour de juillet et allames par les villes cy-apres nommées; premier, nous partismes de Mets, sy aillames diner à Thionville, et au soupper à Lucembourt, là où il y ait biaux cowant de cordelliers et fumes visiter la ville, laquelle estoit en piteulx estat par le feu qui l'avoit brulée comme j'ay dit devant. De Lucembourt partimes le lundemain à matin et allames diner à une ville nommée Elbruch et de là à Houze et aillames couchier à Blanvan paicque; le lundemain à diner à st Vy en Ardanne, bonne ville fermée, et delay pour tirer à st Servay à Trez nous tirames à un villaige nommé Oudenvaulx, et delà à un bon villaige nommé Onvault à deux lieues d'Ay et delay à Tres en Aillemaigne, qui est l'une des belles et bonnes grosses villes que l'on pouroit trower, là où se montrent les juels cy apres escripts. Premier se monstre le chief st Servay, son bourdon, sa crossc, son caillice et sa platine et deux où trois dignes drapz, c'est assavoir un drapz que les anges aportirent du ciel et avec d'autres; item, un denier croisié que st Luc donnit à nostre dame, lequel elle le pourtait entre ses mamelles plusieurs années, et le bras st Thomas et la clef du dit st, qui lui fut envoieé du ciel comme on dist et un vaissiaux pour boire, qui lui fut envoieé du ciel, que on ne scet quelle pierre c'est et est de plussieurs coullours. Et arivames à la dite ville proprement à l'heure que l'on monstroit les juaux devant dit; car on ne les monstre jamais que à chacun jour une fois, le pardon durant, et les monstre-on sus des allées faictes à claire-voye que sont sus le cuer de la grande église à la moude et façon qu'ils font à Ayx et preche-l'on à chacun juaux qui se monstre. Et là en grant plaice em bais derrière le dit cuer y avoit tant de puple que c'estoit merveille, et puis on sonnoit les cloiches; les menestres de la ville cornoient aissez près des dits juaux et relicques et tout le puple buissinoit de leurs cornets, qui est une merveilleuze chose à oyr et à croire et n'y avoit guere de gens que les lairmes ne luy venissent à l'eul. Et incontinent celay fait, nous

aillames visiter la dite église par dedans et atoucher plusieurs autres relicques et puis allames disner. Puis apres diner, moy et un mien compaignon, avec aussy nostre hoste qui nous conduisoit, aillames visiter d'autres églises parmey la ville où nous furent monstrées plusieurs biaux relicques: premier, à une moult belle église des frères prescheurs, là où nous furent monstrées plusieurs relicques; pareillement une nottable église fondée des chevaliers de Rodes, là où il y ait plusieurs notables et dignes relicques que je ne nomme pas ad cause de briesté, et nomme l'on ces chevaliers ycy duche herre. Pareillement en une moult belle eglise de st Anthonne, là où nous furent monstrés moult de précieuses relicques; item, fumes encor en plusieurs autres églises, parmei la ville là où nostre hoste nous conduisoit, éz quelles nous fut monstrées plusieurs relicques qui trop loing seroient à raconter, car il n'y avoit ne cloistre, ne rien que je ne veisse tout.

Après ce que nous eusmes contenté nostre hoste, nous partismes de Tres et aillames couchier à Ayx et trowames tant de monde par le chemin que c'estoit chose merveilleuse. Et quant nous vîmes sus la montaigne au dessus de Ayx, nous vîmes qu'il sembloit que toute l'église fût en feu et en flammes, de fource des lampes qui ardoient entour de la dite église, et il estoit presque nuit, par quoy les dites lampes se moustroient mieulx et puis toutes les grosses cloches sonnoient, qui estoit belle chose à veoir et à oyr de dessus la montaigne. Et la cause, pourquoy se faisoit ce dit feu de joye, estoit pource que le lundemain estoit la dédicace de la dite église et pource estoit toute alumée par dedans et par dehors, qui estoit piteuse chose à veoir et à oyr le businement des dites grosses cloches avec les orgues qui juoient. Et nous arivés à la ville qu'il estoit desjay nuit, à peine pumes-nous trower logis et fumes renvoïés deçay, delay, parmey la ville plus de une heure en la nuit et sy y avoit en nostre compaignie quatre ou cinq compaignons, gens de bien qui avoient grant cognoissance en la ville. Toutefois enfin nous fumes lougiés au mains mal et ne powoit-on fiaer de vin.

Le lundemain de bon matin, nous aillames oyr messe à la dite église et faire nous offrandes et furent confesser les aucuns de nous gens, et y avoit tant d'autres gens qui se confessoient qu'ils touchoient l'ung l'autre, et n'estoit poussible de se pouvoir angenouiller pour oyr messe; mais y avoit une sy très grande et horrible presse

et grande multitude de gens qu'il sembloit qu'ils se deussent crever, et n'estoit possible de aprochier les aultels, ou à moins à bien grant peine, et y avoient les ministres de l'église qui tendoient des grandes perches, là où il y avoit à bout des petits saichets pour recueillir les offrandes; car aultrement on ne s'en powoit aprochier. Et fumes la plus part du jour en visitant la ville et les églises d'icelle et en atendant que se moustrassent les juaulx et les dignes relicques à l'heure acoustumée; pour lesquelles à veoir se trowait sy grant et sy horrible multitude de puple, que c'est chose incroyable à gens qui n'y furent jamais. Et print ung chacun sa plaice du mieulx qu'il powoit, car toutes les maixons entour de la dite église estoient sy très chairgées de puple et sy très fort tançonnées de grosses pièces de mairiens que c'estoit merveille; et nous fumes mis pour nostre airgent sus l'une de ces maixons et asses en bonne veue pour veoir les dites relicques et là nous avions le regairt sus la plaice d'ung des coustés de la dite église, là où nous voions tant grant puple en la dite plaice que l'on ne veoit que testes et encor autant sus les maixons. Et incontinent que l'heure aprouche, on accommence à sonner les grosses cloiches, et puis ce fait vient ung révérent prélat acompaignie de plusieurs notables clerks et vait luy et sa compaignie par toute entour de la dite église par les aillées à claire voie qui sont faites toutes propices auprès du tis de la dite église au dehors et y ait plusieurs lieux ordonnés ès dites allées, là où se montrent les dignes relicques en la veue d'ung chacun et de tout cousté quant l'heure vient comme vous oyres.

Et premier vient yceluy prélat acompaignié comme dit est, et à chacun des dits lieux là où se doient monstrier les dites relicques, il fait en manière d'ung petit sarmon et une confession générale et sy recommande le dit prélat à prier pour notre saint père le pape et pour toute sa clergie et aprez pour l'empereur et pour tout prince et seigneur et par especial pour les seigneurs du pais qui gairdent et sont tenus de gairder le pais et les passaiges em paix et que l'on ne fasse desplaisir aux pélerins et fait encor biaucopt de belles prières et recommandations que je laisse ad cause de briesté. Et ce fait, incontinent s'en retourne et tantost après, l'on voit venir biaucopt de torches et de pillers allumés et puis viengnent biaucopt de gens d'église, tous revetus en riches habis avec riches croix et yave benoille et riches encensiers d'or et d'airgent et tout en belle ordon-

nance viennent au loing des aillées devant dites et enmey lieu d'eulx et du luminaire et des encensiers sont deux prélatz bien velus d'or et d'airgent qui pourtent sus leurs espaulles ung rond baton comme d'une lance, doré de fin or, sus lequel baton est mise et posée la précieuse et digne chemize de nostre dame et est ploïée en plusieurs plis sus leur baton et le pourtent comme on porteroit une fierte, et dessus la dite chemize y ait ung biaux draps de soye et dessus le drapz de soye y ait ung biaux draps d'or, et vont ainsy tous cheminant jusques à tant qu'ils viennent en belle ordonnance à l'ung des lieux ordonnés, là où le sermon ait esté fait; et là adonque se arestent et en grande révérence, décowrent la dite chemise du drapz d'or et de celui de soye et adonque tout le puple est en genoulx la teste descuberte et les mains jointes, voir ceulx qui sont du cousté là où se monstrent les dits jauulx et relicques; car quant on ait fait toutes les plaices ordonnées de l'ung des coustés de l'église, l'on vait de l'autre partie, tout entour de la dite église. Et adonque les prélatz prengnent la dite chemise qui est ploïée comme dit est et en grande honneur et révérence la laissent ailler de ses plois et l'estendent tout du loing au dehors des dites aillées sus ung autre drapz d'or, à la veue d'ung chacun et adonque vous diriez que tout le monde tremble du grant bruit des cornets et du cri des hommes et femmes qui crient miséricorde et n'y ait homme que les cheveux ne luy dressent en la teste et que les lairnes ne viennent à l'euil. Et à ceste heure là qu'il estoit environ midi et qu'il faisoit sy grant chailleur se monstroït une estoille au ciel que plusieurs virent et est la dite chemise aissez brune comme enfumée et est plus loingue bialcopt que d'autres chemises et ait deux cortes manches et lairges comme s'elles fussent coppées au dessus des coustés et veullent dire aucuns que c'estoït ung habit que nostre dame vestoit dessus ses autres robes. Et puis quant ils heurent monstré bien autant que l'on diroit une patenostre et ung ave Maria et que le puple fut apaisé, ils la remestent révéremment sus leur bourdon et en belle ordonnance en vont faire autant par tous les autres lieux ordonnés autour de la dite église. Et quant ce fut fait le prélat devant dit retourne à chacun lieu, comme j'ay dit devant et vient faire ung petit sermon de ce qu'ils veullent encor monstrier et puis il s'en retourne et incontinent revient la clergie avec croix, encensiers et yawe benoite et les torches alumées et en belle ordon-

nance comme j'ay dit devant et apourtail les chaussettes saint Joseph, dont l'une est noire et l'autre comme tanée sans avant-piedz ne nulle façon; mais sont lairges et tout d'ugne venue, et quant se vint à les monstrer et à les despioier, le puple acomence à corner et à businer comme devant, tellement que l'on n'eust pas oyr dieu tonner. Et quant ils heurent tout partout fait ainsy, le prélat retourne à faire ung petit sermon que ne dure comme rien, et puis revint la clergie, et en telle ordre comme j'ay dit devant vindrent et monstrèrent le linge avec aulcune figure de sanc là où monseigneur saint Jehan fut décollé, et le puple businoit comme devant, et après ce fait ils revindrent comme devant et apourtaient ung petit drapz de linge avec aulcune figure de sanc, lequel drapz fut celui que le doulx Jhesus avoit en l'airbre de la crois par devant son humanité. Et fut montré par tous les lieux en grande révérence comme j'ay dit devant et ne plus, ne moins furent moustrés tous les dits juaulx et en telle ordre comme fut la chemize; et quant on les moustroit l'on ne faisoit que encensier et estre à genoulx et le puple crier et courner, et puis ce fait et que tout fut moustré pour celui jour, le puple se accomence à despartir et y avoit sy très grant grande presse, non pas seulement à l'église mais aussy au saillir hors des portes de la ville et parmei les rues, que c'estoit merveille à veoir.

Toutesfois nous fimes tant que à bien grant paine nous entrames encore en l'esglise et fumes veoir le sépulcre Chairlemaigne lequel est élevé en hault derrière le grant autel en manière d'une fierte et passe l'on par dessoubz; et sy fus veoir les collongnes que le dit Chairle fist mestre en celle dite église et biancopt d'autres choses; mais je vous promets qu'il y avoit telle presse, que se une pièce d'or eust chéu des mains d'ugne porsonne, il ne luy eust esté possible de la powoir relever, et se pourtoient les gens tout en l'air de force de presse, et quant une compaignie de pélerins vouloient entrer en l'église ou meisme païsser parmei les rues, ils prenoient le plus fort homme de leur bande et lui faisoient porter quelque enseigne au chief d'ung bourdon comme une banière, et ces gens hommes et femmes se tenoient tous l'ung l'autre par le pan de leur robe derrière et se tenoient tous ainsy l'ung apréz l'autre en suant le premier qui portoit la banière et conduisoit la rotte et se pressoient tant qu'ils pouloient et ainsy guaignoient païssaige en l'esglise ou aultre part. Mais se l'ung d'eulx se fust despartit ou abandonné

la robe de son compaignon, il estoit digne d'estre perdu et que par aventure ne se fussent trowés tout le jour ou de toutte la semaine, sinon qu'ils se fussent atendus à lougha. Puis aprez que nous heumes tout visité et l'église et la ville et acheté ce qu'il nous failloit, primes congié de nostre hoste et montames à chevaux et sy vinmes encor à temps cellui jour pour veoir les juaulx et relicques à st Cornellius, auquel lieu est une bonne et grosse habayie en ung fonds à deulx lieues par delay Ayx; car les juaulx et relicques se monstrent à deux ou trois heures après midi et se monstroyent desjay quant nous y arivames; auquel lieu y avoit desjay tant de puple que c'estoit merveille et tout ainsy comme à Ays. Et nous arivés à force de chevaux, dexendimes bien en haite sus ung terraux en ung jairdin et delay vimes - nous le premier juaulx qui se moustroït, c'est assavoir le chief du dit saint Cornille avec ung bras et fut moustré et prêchié par devant par ung prélat tout en tel ordre et en telle révérence avec torches alumées, encensier crois et yaue bénoite et tout ainsy ne plus ne moins, comme avez cy devant oy des relicques d'Ayx, et aussy le puple corner et businer. Et quant le dit chief fut monstré, le prélat retournait faire son petit sermon et prières comme à Ayx, et incontinent vecy revenir les ministres de l'église en belle ordonnance comme à Ayx, et vindrent à moustrer le liage de quoy nostre seigneur essuait les piedz à ses apoustrés, avec ung des piedz de Judas qui est figuré au dit drapz. Et quant ils heurent moustré par tous les lieux à ce ordoanés, ils retournèrent et puis revindrent comme devant et moustrèrent le drapz ou susaire qui fut mis sus le corps nostre dame à son trepassement. Et à chacune des dites relicques se faisoit tout ainsy comme à Ayx de corner et businer et les prestres tout en telle ordre et révérence. Et quant tout fut moustré, chacun se despairt et vont les ungs à Ayx, les autres à Dur à visiter le chief ste Anne, mère à nostre dame, les autres retournent en leur pais, et quant la multitude du puple se fut ung peu retirée, nous aillames visiter l'église, auquel lieu nous furent moustrées plusieurs autres relicques; et se faisoit en cellai temps là l'église toute newe de fond en fond. Aprez quant nous heumes tout veu, nous compaignons s'en retournirent tous à Metz, réservé ung avec moy, qui fut comptent de tenir le chemin de Collongne. Sy nous partimes bien en haite pour caider venir encor à temps à la bonne ville de Dur à couchier et pour y estre du matin; car là l'on moustre

le chief de la glorieuse sainte Anne, mère à nostre dame, à vij heures du matin; lequel chief fut apourté miraculeusement à ycelle bonne ville de Dur comme vous oyrez; car il est vray que ung peu devant, environ l'an mil v.c je ne sçay pas bien le jour à vray, il y avoit ung jonne maçon à Cowelance et owroit ycellui jonne maçon en l'église de la dite Cowelance et faisoit tous les jours sa prière devant aucuns chiefs d'imaige, lesquels chiefs estoient sus l'autel aissez peu révéramment acoustrés ne honorés, entre lesquels estoit le chief d'icelle glorieuse sainte Anne.

Or avint ung jour que les commis d'icelle église ne vouloient pas paier yceluy maçon, comme il me fut dit, et tellement qu'il lui fut dit et révélé divinement qu'il se paiat et qu'il empourtait le chief d'icelle glorieuse ste Anne à la bonne ville de Dur, comme il fit. D'autres en disent autrement et disent que les ministres lui firent prendre se cuidant moucquer de lui; mais comment qu'il en fût, il est vray que le dit maçon apourtait le dit chief à Dur, là où il est envaixellé tout en fin airgent et là où s'en font tant de miracles que c'est chose merveilleuse. Et vivoit et estoit encor là en la propre église ycelluy maçon pour l'heure que je y estois; et y avoit-on fait une moult belle et grande église tout nouvellement et encor y owrait-on tous les jours; mais pour venir à mon prepos nous tiraimes le grant chemin de Dur en nous haitant et avançant de toute nostre puissance, cuidant encore venir à couchier à Dur; mais il y avoit très tant de gens et sy grant multitude de puple au loing du chemin que c'estoit grant merveille et ne se powoit-on à paine avancer. Mais sy sai-je bien touteffois que nous chevauchames sy tresfort que nous passâmes plus de l mille personnes pour ceste vesprée par estimation, et ainsy fut-il nombré, et sy croys que celle nuit là il en couchait au bois et par les blefs, que femmes, que hommes plus de xvij ou xx mil que ne peuvent venir à temps à Dur pour celle journée; mais ils y vinrent bien le lundemain à vij heures. Et nous meismes qui estions bien montés, force nous fut de demourer celle nuit à une luée près de Dur; mais ce fumes nous aissez bien logiés selon l'aventure chiez ung prebtre en ung villaige; car nous viames là des premiers; mais ung peu aprez vint tant de gens qu'il les faillut tous couchier à l'huls. Le lundemain de bon matin viames à Dur et tout incontinent que les chevaux furent mis en l'estable, nous ail-
lâmes oyr messe et tout incontinent les vij heures sonnaient, qui

estoit l'eure de moustrer le digne chief, et pource tout incontinent se trouvait sy grant puple autour d'icelle église que merveille. Et accommensirent premier les menestriers de la ville à juer de leur chaillemine que biaux les faisoit oyr et estoient hault contre l'église, és lieu et heur là où se devoient moustrer iceulx juaulx, et s'en aillirent ainsy juer par tout les lieux à ce ordonnés entour de l'église et puis après l'on vint preschier ung petit sermon comme à Ayx et èz aultres lieux, et ce fait, toute en la forme et manière que l'on apourte les juaulx és aultres lieux, tout ainsy vint la clergie par ordre et moustre au puple qui est en bais, yceluy st chief et le retourne le prélat qui le tient, sens que dessus dessoubz, pour moustrer le tais de la teste tout nus, car il est tout guarni d'airgent; mais sus la teste il y ait une petite plaitine que se liève, et adont sembloit, que tout deust fendre de fource de courner et businer, tellement que l'on plouroit quasy de joye. Aprez ce que nous heumes veu le st chief tout à nostre aixe et visité l'église et les frères Baudes et la ville, car c'est une belle, jollive ville, et que on eust diné, nous partimes bien enhaités et sy vinmes couchier à Coullougne à trois rois pour celle nuit; mais avant que nous arivexiens à la dite Coullougne, il nous print le plus terrible temps d'ouraige, de pluye et de tonnoire que en grant temps ne vis le pareil; car il sembloit que tout deust fendre et que les arbres deussent tous rayer, et estoit glaice qui fondoit en l'air et estions enmey les champs, mais non pas seuls, car il y avoit belle compaignie. Toutesfois nous vinmes couchier à Coullougne et y fumes le lundemain tout le jour en visitant plusieurs églises, là où nous furent moustrées plusieurs saintes et dignes relictiques, comme cy apréz serait dit.

Et premier à l'église cauthédrale de monseigneur st Pierre nous fumes adorer les trois rois, Malchior, Gasper et Baltazar, item à la dite église nous fut moustrée des cheveux de la glorieuze vierge Marie et le propre bourdon st Pierre, de quoy fut ressuscité ung mort et plusieurs aultres relictiques; item de là fut visitée par nous l'église de monseigneur st Andrieu, apoustre de Jhesus Crist, en laquelle église nous fut moustré le bras st Simon, le bras st Remey, l'espaule st Loran avec du sanc et peu de la chair du dit st Loran et une des espauls st Cristoffle et plusieurs aultres relictiques; item de là fut visitée l'église des frères precheurs, auquel lieu nous fut moustré la chemize sainte Elizabeth de Hongrie et le doyt sainte

Anne et la jambe d'ung innocent avec le piedz; et nous fut moustré Albertus Manus qui fut ung si grant clerc et qui fut vij ans baille faisant l'office des femmes. Il nous fut moustré tout en chair et en os, et plussieurs aultres dignes relicques.

Delay aillames visiter l'église des onze mil vierges qui est une moult belle église et là où il y ait tant des saintes relicques d'icelles onze mil vierges que c'est chose merveilleuse. Car non pas seulement sus les aultels en y avoit; mais par tout l'église et du loing et du lairge se moustrent les ossemens d'icelles vierges et sont faictes contre les paroyz en manière de baiens comme d'ung collombier, là où en ung chacun pertuis y ait ung chief des dites vierges et est ce ainsi faicte de tous coustés jusques à tis. Mais déssus le grant autel sont mis et pousés les chiefs des plus souverains de leur compaignie, et premier le chief de la glorieuze sainte Ursullia qui fut fille de roi et maitresse et capitaine des dites xj mil vierges, lequel chief nous fut moustré tout nud ad cause d'ugne grande dame qui là estoit à qui l'on le moustroit, et aussy à celui autel nous fut moustré le chief de son mari et le chief du pape qui pour lors estoit en leur compaignie et de environ une douxenne des plus souverains de leur compaignie, dont les noms nous en furent dits. Et estoient yceulx chiefs tout envecellés en airgent, mais ils nous furent montrés tous nus et powoit on veoir des aultres chiefs d'icelles vierges parmi l'église plus de trois mil et aultres relicques innuméraubles et y est la terre sy très digne qu'elle ne souffre nul en soy y estre enterré et se peult veoir par le filz d'ung roy qui estoit jonne et innocent, lequel le roy son père y avoit fait enterrer; mais le lundemain, par la grace de dieu, il fut retrowé sus la terre et y est encor. Et en ycelle église y est ung grant cimetiére là où sont plusieurs sépulchres des dites vierges et les ministres de l'église y ont planté de biaux romarins, violettes, cyprès et mairgeollaine et du spicque qui craixent sus elles et en donnent aux pelerins.

Delay nous fumes menés en l'église de st Jehan baptiste qui est une moult belle, jollive église et là où sont en peinture contre les paiois les plus belles histoires du monde. En ycelle église nous fut moustré le cowre-chief nostre dame, la bairbe et du sanc de st Jehan baptiste et des relicques de tous les apoustres. Aussy nous y fut moustré l'ung des dois ste Bairbe et l'ung des bras ste Mairgueritte en chair et en os avec les dois et les ongles dessus.

Delay aillames à l'église des x mil martirs qui est une belle grande église et est toute historiée en l'autour de moult belles et riches histoires de la vie des dits saints. Et en celle église y est ung puis, lequel est cowert dessus et y est encor une petite voulte par dessus et y ait plusieurs lampes ardans et est cellui puis caisy au mey lieu d'icelle église; auquel puis furent rués les corps des dits saints après ce qu'ils furent décollés et est plain du sanc des dits martirs et y ait plusieurs aultres reliques.

Après nous fumes conduits en l'église des xij apoustrés en laquelle nous fut moustrée relique de tous les apoustrés et encor plusieurs aultres reliques que je laisse. Nostre guide nous conduit après en l'église de ste Cécile, en laquelle nous fut moustré le bras st Lionnairt et moult d'aultres reliques et en la petite chapelle jointant est le bras ste Bairbe et tant d'aultres reliques que je serois trop loing à les tous nommer. D'icelle église ste Cécile on nous menait en l'église des frères cordeliers, là où nous fut moustré ung des innocens tout entier et la jambe de l'ung et une pièce du chief ste Anne, et encor nous fut moustré le chief ste Bairbe avec la plaie que son père lui fit en la teste et le chief ste Marguerite et de la roube nostre dame et plussieurs aultres dignes reliques.

Après ce veu, nous en aillames visiter une bien belle église nommée corpus Cristi. Là où est située ycelle église de corpus Cristi soilloit anciennement avoir une vigne, laquelle estoit à ung bourgeois vigneron de la dite ville de Collougne, lequel ung jour quant il olt reçu corpus domini, il ne le pout pourter et le womist en sa vigne et devint ung petit enfant vif, lequel, quant il le vit, se doutait et de peur d'en estre reprins soutairait le dit enfant en sa vigne. Mais des hommes estant sus la muraille de la ville le virent et l'accusèrent et adonc fit sa requeste à dieu ycelluy vigneron que le dit enfant retournist en hostie et qu'il feroit fonder une église au dit lieu; lequel fut ainsy fait et fist fonder la dite église qui est à ceste heure l'une des belles de Colloigne de ce qu'elle tient et voit-on proprement le lieu en terre là où le dit homme womist; lequel lieu et plaice est cowert de grilles de fer avec plusieurs belles histoires et peintures touchant icestui fait, et y voit-on encor plusieurs dignes reliques.

A Collougne y ait encore une ordre ou religion de aucuns hommes ordonnés pour pourter les gens en terre, là où il y ait de

belles reliques. Aussy l'on nous menait oultre le Rin, là où se tiennent les juifs, auquel lieu y ait une abayie de moines et en icelle abayie nous fut moustré ung saint qui repose yllec, dont j'ay oblié le nom; lequel saint fait miraicles. Et nous fut moustré la chaipè du dit saint, laquelle est de jalne soye et y chantait sa nouvelle messe et l'empourtait en terre avec lui, là où elle ait esté trois cents ans ou environ comme nous dist ung des religieulx et est aussy belle et aussy entière, comme le jour qu'elle fut faicte.

Nous retournés à Collougne, nous fumes visiter plusieurs autres lieux que je laisse ad cause de briedé et en plusieurs lieux nous fut moustré de la vraye croix. Aussy y ait à Collougne plusieurs autres saints lieux, là où nous ne fumes point et là où sont plusieurs dignes reliques et sans nombre. Mais j'ay mis et escript ce voyaige ycy aissez au loing, tant des reliques et églises de Tres, de nostre dame d'Ayx, de st Cornellius, de Dur comme de celles de Collougne, comme vous avez oy et ai escript de toutes les églises et reliques là où je fus au dit voiaige faisant et la manière de plusieurs choses comme il me fut conté et tout entièrement au plus droit qu'il m'en peut souvenir. Et la cause pourquoy je l'ay ainsy escript au loing, ce ait esté afin que se aucuns y veult ailler au temps à venir au dit voiaige, qu'ils peussent mieulx savoir et trouver les églises devant dites.

De Coullougne pour retourner à Mets, premier vinmes à une bonne ville nommée Bonne, et dellà à Houdebert, qui est ung bon chaitiaux, de là à Rimelle, de Rimelle à Andernach, qui est une bonne ville et la paroiche belle, de là à Maye, de Maye à Quierque, de là à Hambach, de Hambach à Cocum, petite ville fermée; de là à Alvan, de Alvan à Baigneul, et puis à nostre dame d'Ervercluze là où nous fumes faire nostre pélorinaige. Et se appelle Evercluze pour ung bon homme appellé Averay, c'on appelle en allemand Ever, lequel fut premier hermite en ce lieu et y fondist ung petit oraitor et depuis fist acommencer l'église et fut entour l'an mil iiij.c et iiij.xx et fumes au cloistre de la dite église qui est vairnés et est bien belle église et y lus en ung taubleau qui est en latin, en allemand et en roman, la manière comment la dite église fut faicte et fondée comme j'ay dit cy devant, et comment depuis elle fut bénicte là où il y eust merveilleux triumfle et aussy comment les religieulx y furent depuis mis, qui se disent reclus de st Augustin.

De là vinmes à Triève, là où par nous furent visitées presque toutes les églises; mais on ne nous monstroit nulle relicque, car il les moustrent en d'autres temps et saixons. De Triève vinmes à Sierque et de là à Mets.

Or avez oy comment on peult ailler et venir à nostre dame à Ayx et gaignier les pardons; sy vous veulx maintenant conter d'autres aventures avenues pour celui temps. Premier, tantost après ce que nous fumes retournés à Metz, le mal print à Jehan le sairte, jaidis maire de Lessey et père à la femme Philippe, et mourust le xvj jour du moix d'awoust. Je pryé à dieu, qu'il ait pitié de son ame. En ycelluy meisme an mil v.c et x courut une maladie entour le moix d'awoust et de septembre, laquelle on appelloit comquellenche et n'y eust point de c personnes l'une, qui n'eust la dite maladie et estoit en manière de tous, et ne veoit-on en moins de xv jours que gens malades par les rues, hommes et femmes et ne duroit la dite maladie que trois ou iiij jours; mais aucuns estoient qui en mourroient, souverainement aucune femme grosse et enceinte d'enfant, et je Philippe eus la dite maladie au retour de Collougne. Aussy eurent causy tous ceulx, que nous trouvames par les chemins, mais l'on ne savoit encor guère, que c'estoit, jusques la fin d'awoust. En ce meisme temps et ung pouc après, print à bialucopt de gens le mal des aprinsons, dont plusieurs en moururent, sowerainement les vieilles gens.

En celle année mil v.c et x ans fut faicte la pourte et le pont du billevairt de pourte champenoize, et fut achevis en ycelluy an entour le moix d'awoust; lequel billevairt et muraille avoit esté acomencé grand temps devant, comme j'ay cy devant dit. Et pource, en ycelluy temps entour le mois d'awoust et que le dit owraige fut achevis, nousseigneurs de Mets ordonnarent une pourcession générale là où furent tous les collèges et toutes les ordres et toute la clergie et toute la seigneurie, et y estoit tout le puple commandé et y eust grant puple, et estoit l'une des hounourables pourcessions que je vis jamais faire à Mets. Et fut ycelle pourcession faicte pour plusieurs raisons, en hounourant dieu et ses benoïts saints et pour apaisier plusieurs maladies et souverainement pour le remercier de d'yceluy owraige, qui estoit achevis. Et sourtit la dite pourcession par la pourte saint Thiébault et vindrent toute la clergie et toute la seigneurie avec le puple en belle ordonnance jusques au dit bille-

vairt de pourte champenoize, auquel lieu l'on avoit apareillé un gabel bien richement acoustré dessus l'épaisseur de la muraille du dit billevairt là, où le dit mur n'estoit encore point recouvert; car à l'endroit de ce lieu là le mur n'estoit encore point tout achevis; et estoit ycelluy autel à la veue d'ung chacun pairé de riches tapisseries et de mayes et de plusieurs fleurs et y fut chantée la grant messe à chanter et déchanter, à orgue et en moult grant triumphe, tellement que tout le puple, qui estoit espairt parmy les champs paipaine pouvoit veoir et oyr. Et à l'aprochier, que la dite pourcession fist du dit billevairt l'on tirait toute l'artillerie de la dite pourte et de toutes les tours des murailles, qui sont là emprès, en façon telle, qu'il sembloit que tout deust fendre. Et quant le service divin fut honnourablement achevis, toute la pourcession rentrait en grant triumphe en la cité et là se mist l'artillerie à tirer de tous costés sus la muraille plus fort, que devant et les trumpettes et gros tamborins, qui cournoyent et businoient, qui estoit plaisant à oir et ne vis jamais rentrer à Mets pourcession en sy grant triumphe; car c'estoit la première entrée, que l'on avoit fait par la pourte et le dit pont du dit billevairt; car par avant l'entrée estoit en un autre lieu. De là s'en vint ycelle pourcession à la grant église, auquel lieu fut fait un moult biaux sermon, et ce fait, chacun s'en retourne en sa maison.

En yceluy meyme an mil v.c et x arivait à Mets deux compagnons étrangers avec leurs femmes, dont l'ung avoit à nom Bernard et l'autre s'apelloit Benoy. Et s'en vindrent les deux dessus dits tenir aux pucelles en la vigne outre Muzelle en une chambre, par luaige et en un cellier et toutes les nuits du monde, ils besoignoient en ycellui cellier à mestre à point des grandes platines d'airain, lesquelles ils raioient sus des chevaux de bois comme les taineurs et coureurs de cuir font de leur cuir, et puis ils les blanchissoient et les arondissoient en fasson telle, qu'ils en faisoient des faulx grand-blans; et estoient sy bien contrefaits, qu'il n'y avoit sy rouge qui n'y fut prins. Mais en fin on en trouvoit tant au change, c'on y apourtoit de tous costés et serchait-on tant de mains en mains, que yceulx devant dits furent tenus suspects, et avoyent les maistres des changes ordonné gens pour ailler après leurs femmes au mairchié, quant elles achetoient quelque chose et pour savoir, quelle monnoye qu'elles avoyent payé, et pernoient iceulx comis les monnoyes, que

les dites femmes avoyent païées et en redonnoyent à bonnes gens autant de bonne monnoye, qu'ils en avoyent prins de la faulse, et ycelle faulse monnoye apourtoyent à maistres des chainges et par ainsy cognurent, que ces dits faulx grand-blans venoient premier de leurs mains.

Or avint ce temps pendant que l'on s'enserchait de leur fait, que le mal print à celui compaignon nommé Benoy et s'en aillait à l'opitaulx; auquel lieu il fut reçu et y fut un espaice de temps fort malaide et pource, que l'on avait plus grant suspicion sus Bernaird, que sus luy, l'on envoyait quérir et prendre par trois ou quatre sergens le dit Bernaird, lequel se cuidait bien desfaire des dits sergens; mais il ne peult et se mist en voye de achaper une fois ou deux. Nonostant il fut mis en l'ostel de la ville et après ce qu'il eust esté bien taité, il congneut son cas et emcourrait Benoyt, son compaignon, disant, que c'estoit le droyt maistre. Toutesfois on print leurs deux femmes et les tirait-on de l'opitaulz par douces paroles et gairdoit-on bien, que Benoyt ne achapait. Mais quant il sceut la prinse de son compaignon, il en print sy grant desplaisir, qu'il ne vouloit boire ne mangier et en mourut de deul, et tantost aprez le dit Bernaird fut jugié à morir et à estre boulli en huile et fist-on faire ung engien en champs paissaille à la cournée emprez du quartaulz, tel qu'il y est encor, en manière de la bouche d'ung puis. Et n'y avoit homme en Metz, qui jamais en y eust point veu de tels; mais l'on disoit, que aultre fois au temps paissé en y avoit heu ung. et dedans icelle bouche de puis fut mise et poussée une grande chaudière sus une croixée de fer, qui la tenoit et y avoit des trous emprez de terre pour alumer le feu dessoubz la dite chaudière, et fut remplie ycelle chaudière d'yawe plus que la mitié et le reste par dessus estoit huile. Et fut ce fait le xix jour de septembre, l'an mil v.c et x, que le dit Bernaird fut amené à champs paissaille à l'heure de x heures du matin et fut au pilorey jusques à deux heures aprez midi et confessait le dit Bernaird, que quant ils vouloient fraiper et donner le coing à leur monnoye, ils s'en alloient lui et son compaignon Benoyt en ung champ, à demy lieue de ste Bairbe et là en ung lieu propice, hors de chemins, l'ung diceulx donnoit le coing et fraipoit le dit faulx grant-blanc et l'aultre son compaignon faisoit le guet sus les chemins. Et y furent envoyés aucuns personnaiges au dit lieu, qu'il enseignoit; mais ils y furent deux ou trois fois avant, qu'ils puissent trower le

lieu; toutesfois ils le trouvaient et raipourtaient leurs huitilles et les coings. Et ainsy comme vous oyez fut le dit Bernaird, l'espace de liij heures, à pilorey, auquel temps l'on fist tousjour grant feu dessoubz la dite chaudière tant, qu'elle bouilloit au plus, qu'il estoit possible et quant l'heure de deux heures fut sonnée, l'on amenait le dit Bernaird et le fist-on seoir sus un petit hors ou pairque, qui estoit tout joindant la chaudière et un peu plus hault, que la dite chaudière, et avoit le dos tourné vers ycelle et là fut renouvelé son procès. Et ce fait, il heust grant repentance. Et l'on luy lyait les mains par dessoubz les genoulx et avoit un chenette au col, qui fut loyé par dessoubz les genoulx et estrains si fort, qu'il avoit le visaige tout sus les genoulx et en cest estat fut prins du bouriaulx et levé les jambes en hault en façon telle, que de là où le dit Bernaird seoit, il lui fist faire le cul tumerel à la reverse. La teste devant, chut toute à une fois en la dite chaudière et incontinent le bouriaulx avoit une grande fourche et le tint soubject dedans l'huile et il fut tantost passé. Puis ce fait on le charge sus une chairette et fut mené enterrer à st Lowey, et un peu après on banist les deux femmes à tousjour mais, et le dit Bernaird à l'heure, qu'il fut gecté en l'uille, il estoit tout chairgié de ses faulx grant-blancs. Un peu de temps après fut foueté et bairu de verge un mercier François et fut bairu pource qu'il achetoit des faulx liairts à un aultre, qui les fourgeoit en France et les venoit despendre à Mets et à pais.

Or en cestuy an avint encor bialcopt d'aultres choses à Mets, comment serait dit cy après; mais premier je veulx un peu parler des aventures, qui avindrent aux aultres cités et villes voisines, tant à Verdun, à st Miel, comme en aucuns villaiges. Et premier en un villaige, nommé Sciey, devant Mets, y eust un compaignon, nommé Jehan Houllon, lequel avoit sa femme grosse et enceinte d'enfant, et avint, qu'elle se fist un peu mal et délivrait de son fruit devant que droyt, par un jour de ste Lucie, xj jours devant noe, l'an mil v.c et x. Et fut le dit enfant mor né tellement, qu'il fut mis en terre sans recevoir le sacrement de baptesme; de quoy le père et la mère en furent fort desplaisans et en fut la dite mère gissant en tel desplaisir, qu'elle n'en powoit dormir ni repouser. Mais depuis ce jour, qu'elle fut acouchée jusques à jour de noe ne faisoit toute la nuit, que songier que son enfant n'estoit pas mort, et tellement, que le jour de noe à iij heures après minuit et xj jours après ce, que le dit enfant

avoit esté enterré, il vint en avision à ycelle femme, que son enfant n'estoit pas mort, et le dist à son mary, luy requerant bien affectueusement et priant, qu'il y aillait veoir. Mais le dit son mary n'en vouloit rien faire, jusques à tant, que la dite femme se vouloit lever de sa couche et y vouloit ailler, se son mary ne luy eust promis, d'y ailler. Sy s'en aillait le dit mary parler à prebtre et luy contait tout le fait et luy acompaignié du prebtre et de deux ou trois de ses voisins s'en aillaient deffouir le dit enfant, lequel estoit en terre entre deux tueilles et trovarent, qu'il s'avoit gaité, c'est assavoir fienté et qu'il estoit tout en tel estat, que quant il y fut mis sans rien estre deffiguré; puis le prindrent et l'apourtaient sus l'autel nostre-dame de la dite église et là en faisant leur prière et oraison se mirent à chanter une antienne à la glorieuze vierge et tantost après l'enfant se mist au saignier. Puis tantost, un peu après, l'on congnut que l'enfant avoit vie et eust baptesme, dont l'on se print à sonner toutes les cloiches et y coururent tous, grants et petits, pour veoir le miracle. Dieu en soit lowé.

En cestuy meysme an avint à Verdun une bien piteuze aventure de l'ung des riches bouchiers de la ville, lequel avoit l'une des belles femmes apousée de toute la dite cité de Verdun, et avoyent desjay esté moult longuement en mariaige. Et je ne scây par quelle raige ou par quelque jailoisie, qui entrait au corps du dit bouchier en ses viez jours, il fraipait d'ung coultiaux sa dite femme entre les mamelles, sans ce qu'ils eussent aultre parole ensemble, tellement, qu'il la tuait; dont le dit bouchier fut prins de la justice, et aprez grant mistère, que je laisse ad cause de briesté, il fut jugié à morir. Mais premier l'on lui tranchait le poing sus son propre estaulx et, ce fait, l'on le menait au lieu ordonné et là eust la teste tranchée.

En cestuy an mil v.c et x avint un aultre grant cas à la ville de st Miel et le plus atrange et le plus cruel, que jamais je oys parler, comme vous oyrez d'un compaignon normand, lequel estoit serviteur à ung bouchier de la dite st Miel. Et comme ung jour ils se devoient luy et ung sien compaignon, le dit son compaignon lui dist ainsy, comme en se juant: Se je avoye ung tel maistre, que toy, et aussy riche, quelque jour je luy copperois la gourge; car tu ne fais, que ailler et venir avec lui seul, et est fort privé de toy, tant à la ville comme aux champs. Et ainsy, comme l'on dit que, l'on retient plustost la malvaixe doctrine, que la bonne, le dit serviteur normand

mist les pairolles en son couraige, jai soit ce que le dit son compaignon ne le disoit, que en se juant. Mais toutesfois les parolles n'en estoient pas belles, car le dit Normand en fist mal son profit. Et ainsy comme ung jour luy et son maistre alloient sus les champs à leur aventure et que le dit bouchier estoit à chevaux et le serviteur à pied, en paissant par ung boix le dit bouchier vit de cousté du chemin une sy belle verge et dist à son serviteur, qu'il coupait ycelle verge pource qu'il estoit à pied. Et pour ce faire lui donnist le dit bouchier son espée, laquelle le dit serviteur print, et quant il l'eust, en coupant ycelle verge, il lui revint en mémoire les parolles, que l'aultre son compaignon lui avoit heu dictes et heust à ceste heure là deux ou trois fois intention, d'aisaillir son maistre et de lui couper la gorge ad cause, qu'il avoit son espée. Toutesfois, il se retirait doutant de faillir et prepousait de là en avant, de mestre à essecution sa malvaixe voullunté, comme il fist; car le viij jour de décembre l'an mil v.c et x, jour de la conception nostre dame, de nuit le dit serviteur normand ne se aillait point couchier, mais espiait toute la nuit son dit maistre et pour mieulx faire son cas, il faindit d'ailler couchier hors de la maixon. Mais en ycelle maixon y avoit une jonne fille servante, qui estoit tenue l'une des belles fillettes de st Miel et avec ce bonne, et de mil filles l'une n'y avoit point, qui eust plus belle teste nes qu'elle avoit, car il sembloit or de ses cheveux, et ycelle fille, qui de ce ne se doutoit et que ne savoit, où estoit leur dit serviteur, s'endormist au feu en l'atendant. Et ce temps pendant, le dit serviteur normand, qui estoit caichié en la maixon, espiait tant, qu'il vit son heure et qu'il congust, que tout le monde par léans estoit endormi. Sy entrait secrètement en la chambre de son dit maistre, lequel estoit bien endormi avec sa femme, laquelle femme estoit alors grosse et enceinte de vif enfant et toute jonne et lui aussy, et estoit fille à ung nommé Nicollay le Mairdier, l'oste de la corrougne, on bourc de st Miel (et je Philippe l'ai plusieurs fois veue avec son père elle estant jonne fille et estoit ung peu boiteuze). Et quant il fut entré en la dite chambre, comme avez oy, avec une haiche en son poing, il trowait, que son maistre couchait derrière; sy empoinait sa dite haiche aux deux mains et en donnait sy grant copt sus la teste à son dit maistre, qu'il l'eturdist tout; mais ne fut point mort du premier copt; puis ce fait, levait un aultre copt sa haiche et donnait sy grant copt à sa maïtresse, qu'il la tuait toute roide, sans

j'aimais renoncier, et aprez recowrait son copt sus la teste de son maistre; lequel comme tout estourdi se avoit levé sus son cul et le ravallait en bais. Et ce fait, le dit malfaiteur print son coustiaux, lequel on appelle rousse, de quoy ils courchent les bestes, et à tous deux couppait la gourge. Quant il eust fait ce murtre, il vint en la cuisine là où se dormoit la dite fillette, servante de l'ostel, laquelle se avoit endormi au feu en l'atendant, et du meisme coutiaux lui couppait la gourge et trouvait-on, qu'il lui avoit couppé une partie du bras en se deffendant, que la dite powre fille se vult deffendre, quant elle sentist le copt et avoit ung des piedz dedans le feu.

Ce fait, en attendant le jour, qui estoit proichien et qu'il eust chairgié et prins ce qu'il vult, il aillait couper une chairbonnée de chair en leur estaulx et la mist routir et se déjunait très bien et à loisir, et quant il fut déjunié, il se avisait d'ung jonne enfant, filz à maistre, lequel couchoit seul en une chambrette de la maixon et powoit avoir le dit enfant iij ou v ans d'eage et prépousait le dit malfaiteur à lui coupper la gourge. Toutesfois quant il vint près et qu'il vit, que le dit enfant dormoit sy bien et sy fort, il le laissait, et se en aillait chiez ung de leurs voisins emprunter une selle de chevaux, disant, que son maistre lui envoioit et qu'il vouloit ailler dehors; et quant il fut retourné à l'ostel, il prépousait de rechief à couper la gourge à jonne enfant, doutant, qu'il ne se eveillait, et que par luy ne fut escusé; mais quant il vit, qu'il dormoit sy fermement, il le laissait encor et y fut ainsy par trois ou par quatre fois le cuidant tuer. Et se le dit enfant se fut grain reveillé ou bougié, il luy eust couppé la gourge; mais quant il vit, que nullement il ne bougeoit, il fermait très bien l'huis au dehors, qu'il n'en powoit saillir, et sy le laissait là. Puis, ce fait, print ce qu'il vult et montait à chevaux et fermait très bien les huis de la maixon et s'en vint le chemin de Mets, cuidant venir à ycelle, et fut jusques au pont à molin devant Mets. Toutefois il se avisait pour aulcune raison et print le chemin du pont à Mousson et s'en aillait à st Nicollais. Et ne savoit-on, qu'il estoit devenu pour l'heure; maix quant se vint le matin et que vint l'heure de viij ou ix heures et que l'on vit, que la maixon du dit bouchier estoit fermée, les voisins de là entour estoient bien embaihis et ne savoyent, que dire, ne que penser, jusques à tant, que l'enfant de léans se eveillait et se print à braire. Et quant ils virent, que nullement on n'oioit nouvelle de personne de léans et qu'il estoit

desjay tairt, ils rompirent les huis et entrairent en la dite maixon; mais quant ils virent la grant cruaulté et le grant meurtre, qui estoit léans, dieu scet les cris, qui furent faits. Et estoit la plus grant pitié à veoir du monde, car la powre jonne femme pendoit à moitié jus du lit, qui avoit la gorge coupée et son mari près d'elle et sembloit, c'on eust courchié deux bœufs au lit et estoit hideuze chose à veoir. Et incontinent chacun s'y asemblait et puis on aillait trower la powre jonne fille morte et murtrie comme aves oy, l'ung des piedz au feu et la gorge coupée et la main ou le bras tout déplaié. Incontinent que la justice fut de ce avertie, l'on envioit messaiers et gens de tous coustés aprez le dit malfaicteur et furent laissies les powres gens ainsy murtris en leur maixon en tel estat, sans les bougier, par l'espace de deux ou trois jours, tant que justice en eut dispousé.

Or, pour venir à prepos du dit murtreus, quant il vint à st Nicollais, il serchoit à vendre son chevaulx et le vout vendre à ung bouchier de st Nicollais. Toutesfois il ne l'eust pas, et s'en aillait deçay, delay, serchant sa male aventure, ainsy que dieu le vouloit, tant qu'il vint en ung villaige à une lieue ou deux de st Nicollays. Et ce temps pendant, les messaiers, qui estoient aillés après lui, cherchoient de tous coustés tant, qu'il en y eust ung, qui arivait à st Nicollays et demandoit à chacun aprez le dit malfaicteur et meisme vint à parler au bouchier, qui avoit mairchandé le chevaulx, lequel luy dit, qu'il n'en avoit point veu, car il ne se fut jamais pensé, que ce fût celuy là, qui luy avoit voulu vendre son chevaulx. Mais ainsy qu'ils en parloient, le dit bouchier avoit ung serviteur, qui lui dist ainsy: Ce pouroit bien estre, fait-il, celuy, qui vous ait voulu vendre le chevaulx; car, dit-il, il avoit des aperons, qui estoient de fer par dessoubz les piedz, et guères de gens n'en pourtent, s'ils ne sont bouchiers. Et incontinent congnt le messaiier, que aussy avoit celluy malfaicteur des pareils esperons et en dirent tant d'ung cousté et d'autre, tant de la façon de l'homme, de ses habillemens, comme aussy du chevaulx, qu'ils congurent, que c'estoit cestui là sans aultre. Et ainsy demandait tant le dit messaiier d'ung lieu en aultre, qu'il scent à vray, que le dit malfaicteur estoit en celui villaige et avoit vendu le chevaulx et vint sy à point ycelui messaiier, qu'il trowait ung homme, qui enmenait le chevaulx par la bride en sa maixon et ailloit quérir l'argent pour le pourter au dit malfaicteur le-

quel atendoit en l'otellerie. Quant il congnut le chevaux, il se enquiert, où estoit le maistre, qui l'avoit vendu et incontinent il fist mestre la main à lui et fut prins et loié et mené en prixon et n'y fut guère de jours, que l'on le menait à Nancey, auquel lieu il congnaust tout son cas et fut jugié à mourir comme vous oyres. Tellement que le samedi xvij jour de janvier, l'an mil v.c et x, le dit malfaicteur fut tiré hors de prixon tout nud, fors que de ung petit drapz, qu'il avoit par devant luy, et fut mis sus une cloie et loyé et fut ainsy trainé sus ycelle cloie parmey la ville et par les carefours jusques en la plaice, là où est la fontaine; et faisoit ycelle journée aussy grant froidure, qu'il avoit point fait de vij ans devant pour une journée. Et là venu en ycelle plaice, il fut mis et monté sus ung petit eschauffault, qui estoit fait contre ung mur et là emprès de l'une des bonnes maixons, qui soit, en laquelle y avoit plusieurs seigneurs et dames aux fenestres d'icelle maixon, entre lesquelles y estoit le seigneur d'Aipremont et tant d'aulture puple y avoit en la plaice embais, que c'estoit chose merveilleuse; car chacun y estoit venu de tous coustés pour veoir acomplir ycelle justice et estoit la plaice toute pleine. Et là venu sur le dit eschauffault et que l'on luy eust fait son procès, il n'estoit de rien embaihis; mais confessait son cas vivement en criant à dieu merci; puis l'on lui donnait à boire, et quant il eust bu, il demandait à pisser et on le menait contre le mur, là où chacun estoit aux fenestres dessus luy, et là bien baudement laichait son yawe. Puis, ce fait, l'on le print et fut couchié et ataichié en crois bien estroitement en l'encontre d'ugne lairge planche, laquelle planche estoit apouée en couchant contre le mur. Et ce fait et qu'il fut bien loyé, l'on lui couppait l'une des mains et fut bouttée en ung chaippon tout chault et grant pièce après fut couppée l'autre main et faire comme devant du chaipon et le laisser bonne pièce après pour le plus faire languir; et puis l'on lui mist ung bonnet double en la teste, bien estroit loié soubz le malton, auquel bonnet avoit une secrette dedans et lui donne l'on trois grands coupts de maille sus la teste et bien estrais, l'ung aprez l'autre, pour le plus faire languir, et de celle propre maille, de quoy il avoit tué son maistre et sa maitresse; car on l'avoit esté quérir à st Miel et le coutiaux aussy; et lui donnist-on si grant copt de la dite maille que la secrette lui entroit dans la teste sans le tuer. Puis après bien atrait, l'on print la propre losse ou coutiaux de boucher, de quoy le dit malfaicteur

avoit coupé la gorge à son maistre et maitresse, et d'icelle meisme l'on lui en fraippait trois ou iiij grants coups parmei la gorge en lui detrachant la chair et les nerfs de la gorge, sans lui couper le gorgeon pour le plus faire languir. Puis ce fait on lui boutait la dite losse ou coutiaux en la gorge, manche et tout en avillant devers le cuer comme on fait à un pourciaulx. Et de chose que l'on lui fist, ne dist oncques mot fors que Jhésus, et puis tout incontinent l'on lui fendist le ventre, et lui en tirait-on le cuer dehors; et ce fait l'on luy tranchait la teste et fendist-on le corps en iiij quartiers, lesquels furent mis sus quatre chemins et la teste sus le gibet et ainsy en fut la fin faicte.

En celle meisme année avint une aventure à Paris, laquelle je veulx mestre à plus brief. Il y eust un mairchand à la dite Paris, lequel print à femme la femme d'un bouchier, laquelle femme avoit du feu bouchier son mari une fillette, qui lui avoit demouré et avoit le dit feu bouchier laissé à celle fillette moult de biens. Or avint, que le dit mairchand cowoiait à diner les parens de sa nouvelle femme et aussy de la fillette, lesquels parens apréz ce qu'ils heurent beu et mangié et faite la bonne chiére, ils se prindrent à parler au dit mairchand pour le fait des biens de la fillette, disant yceulx pairans, que les biens de la fillette fussent mis à part; de laquelle chose le dit mairchamps se courçait bien fort contre eulx et delay en avant il print la fillette en haine, tellement que une nuit il coupait la gorge à icelle fillette et la mère, qui oyt le bruit et vult venir secourir son enfant, le dit mairchand lui courit dessus et la tuait. Léans y avoit deux grants vairlets, qui couchoient près de la boutique en bais, qui oyrent le bruit et voulrent aller secourir leur maitresse; mais le dit mairchand les tuait tous deux; pour les quels meurtres le dit mairchand fut prins et son cas congnu, l'on le fist mourir de piteuze mort. Dieu nous en gairde, amen.

En celle meisme année mil v.c et x il fist le plus merveillex et grant hyver, qu'il avoit fait de xvij ans devant, tant en neige, en grant gelée, comme en toute froidure, tellement qu'il y eust le jour de la st Anthonne la plus part des vignes engelées; de quoy les vins de la vendange devant, de quoy l'on ne tenoit compte, furent renchéris de la mitié. Et ne pouvoit-on trower l'an apréz nulle savegine, tant en avoit-on destruit en cestui hyver; car les

powres bestes salvaiges se laissaient comme prene à la main, tant estoient tenuées de faim et de froyd.

En cestui hyver, devers le grais temps, y eust une bonne raillerie à Mets d'ugne Allemande de devers Thionville, laquelle vint à Mets vendre des tuppins de bure fondu. Et ainsy qu'elle estoit à mairchié pour vendre sa bure, il y eust ung homme qui avoit acheté l'ung d'iceulx tuppins, sy le rompoit par le cul et trouoit dedans cestui tuppin avec la dite bure, des hors drapiaulx et tantost incontinent s'y assembloit bialcopt de gens et fist ainsy ung chacun de tous les aultres tuppins et fut trowé, que en aucuns il y avoit des grosses vielles cordes et ung peu de bure par dessus; es aultres il y avoit de l'yawe tout plein et de la bure par-dessus, et tels y avoit c'on y trouoit des vielles brayes. Pourquoi la dite Allemande fut prinse et mise en prixon et le samedi aprez fut menée au chaircran emprez du pilorei avec ses tuppins ataichiés entour d'elle et y fut deux ou trois heures; et ce fait, on la bainissoit de la cité à tous jour mais.

En cestui meisme temps, l'on fist des nopces en Allemagne de la fille d'ung grant seigneur, bien à xx lieues de Metz, devers Strasbourch; aux quelles furent de moult grants ducs, princes et seigneurs avec belle compaignie, qui venoient de Flandre, d'Angleterre et de Picardie et Henault et de Braibant et paissèrent parmei Mets, sans ceulx, qui furent d'aultres pais. Et y furent envoyés on nom de la cité aucuns de nos seigneurs, c'est assavoir: seigneur François le Gournaix, seigneur Nicolle Rousse, seigneur Nicolle Dex, seigneur Jehan Rousse et iij ou v aultres de paraiges; lesquels furent bien acompaigniés d'aultres serviteurs et soudoiers; et comme ils disoient, jamais n'avoient veu telle triumphe faire à nopces comme on fist à celle ycy.

En cestui meisme an, mil v.c et x le jour du grais dimanche fut parmey la cité une bonne joieuseté; c'est assavoir ung chairiot, lequel estoit grand et gros et fait bien triumpamment et estoit coweirt pardessus en manière d'une voulte, sus laquelle voulte et en droyt du milieu y avoit ung gros cuer blanc et noir et aux quatre cournaies quatre tournelles aussy blans et noirs et l'avoient les seigneurs gouverneurs de la muraille de la cité ainsy fait faire pour mencer à cestui jour par la cité et pour juer aucune chose mouraile à l'honneur de la dite cité, comme ils firent en la manier qui s'ensuit. Premièrement au milieu du dit chairiot estoit

aissus en une chaire bien triumpamment maistre Jehan le tailleur d'imaiges, qui demourait à la Pierre Hairdie; lequel maistre Jehan avoit taillié et fait pour cestui an les deux anges, qui sont à la bairre de pourte champenoize et aussy le dieu de pitié, qui est on giron nostre dame au piedz de la croix, lequel dieu est sus la pourte du billowairt de la dite pourte champenoize. Ycelluy maistre Jehan estoit habillié en ung habit à l'ancienne façon et avoit ung gros rouge chaperon à bourlet en sa teste et tenoit grant gravité et représentoit la cité de Metz, montrant que la cité estoit ancienne; pour ce estoit ainsy vetu. Autour d'elle y avoient plusieurs personnaiges comme clerks et recepvoirs et gouverneurs d'icelle et au dehors du chairiot y avoit bien xx ou xxiiij personnaiges de toutes les airts mécaniques, qu'il est besoing d'avoir aux owraiges de la cité; sowerainement y estoient tous ceulx, qui avoient owré de leur mestier au dit billowairt de pourte champenoize. Et se faisoit ceste dite mouraillité principalement pource que le dit billowairt estoit achevis pour celle année; et pource yceulx owriers estoient ylléc tous montés à chevaux et bien richement acoustrés, chacun selon son mestier. Et tenoit ung chacun d'eulx en sa main droite aulcune des principales huitiles, de quoy ils se meloient et estoient huitiles, contrefaictes, semblant d'or ou d'airgent comme le chairpentier, qui tenoit des astraloignes, des règles et des compais; aussy le maistre maïçon son nivez et montrant yceulx leur airt de géométrie, et ung chacun des aultres aussy selon son mestier; entre lesquels y avoit ung nommé en son personnaige Engien. Cestui Engien se vint présenter à madame la Cité et apréz toute la révérence faicte il dist à la dicte dame la Cité, qu'elle avoit affaire de plusieurs gontils compaignons, menant divers airts mécaniques, laquelle Cité en parlait à son conseil; et après bialucopt de biaux personnaiges et joieux dicts d'ung cousté et d'aultre, à la requeste d'Engien furent tous retenus aux gaiges de la dite Cité. Et y avoit à yceulx personnaiges le maistre maïçon, le maistre chairpentier, le maistre écaillier, le sarurier, le mairéchaux, le wairnier, le cloweteus, le pointre, le bonbairdier et artillier, le chairier, le chairton, le chaufournier et plusieurs aultres. Et fut une chose bien joyeuse d'oir leurs personnaiges, les tambourins, et trompettes et les biaux aistours, qu'ils avoient. Au regairt de la fertilité du temps mil v.c et x j'en ai dit cy devant aisses amplement; sy m'en tais.

L'an aprez, mil v.c et xj entour le maye, se faisoit tousjour la guerre en Ytaillie de l'empereur et du roy de France d'une part en l'encontre de nostre st père le pape, les Wéniciens et les Espainoilles d'aulture part; car le roy d'Espagne avoit mis grant armée sus mer à l'ayde des dits Wéniciens. Mais toutesfois les François firent tant, qu'ils reprindrent Boullongne la graisse pour eulx et en déchaissirent tous ceulx, qui tenoient le parti du pape et firent moult d'aultres choses, que je laisse ad cause de briesté.

En cestui an mil v.c et xj je fus à landi à Paris par le chemin accoustumé; mais à retour nous vinmes depuis Chaillon en tirant à Somewre et de là à Cusance et tout par chemins incongnus par bois et par haies, en paissant après de Clermont et vinmes à Houdremont, en nous tenant tousjour hors des chemins tant que nous vinmes à Mets. Et la cause pourquoy fut pourceque l'on nous mandait à Paris, que depuis nostre partement, aucuns Allemans avoient desfié la cité comme il estoit vray; toutesfois l'on en fist la paix peu de temps aprez, et estoient yceulx Allemans de devers Boullay. En celuy temps, à la fin de l'an v.c et x et pour l'an de v.c et xj disoit la pronostication bialcopt de merveilles de la disposition du temps et avoient fait ycelle pronostication maistre Jehan, curé de ste crois à Mets et le jonne Jehan Rollat, bourgeois de Metz; lesquelles choses disoit ycelle pronostication, que en celle dite année devoit venir bialcopt de grans dissensions et discors en mariaige, et qu'il se faisoit dangereux marier comme il avint. Car on fist plussieurs mariaiges ceste dite année tant à Mets comme à pais; lesquels estoient tous ou la plus grant partie en sy grant discort, tant envers le marei et la femme comme aussy les parens et amis des deux parties, les ungs contre les aultres, en façon telle, que l'on n'y pouloit trower paix ni acort et ne veoit-on aulture chose tous les jours, que les plaits et procès, qui s'en tenoient, tant en justice spirituelle quérant le divorcement et despartement d'iceulx, comme en justice temporelle pour les biens mondains, sans savoir bien sowent dire, ne aleguer cause, ne raixon, comment, ne pourquoy ce avenoit. Et entre lesquels en y eust plusieurs, qui se donnaient grant somme d'argent pour se faire despartir, comme il avint de Jehanne la femme, qui fut à Hainzellin le notaire, demourant devant st Salvour et depuis femme à Drouin le maichand; laquelle depuis la mort du dit Drowin print et apousait à marei François, le filz Namerei; lequel François estoit

weuf de la fille Philippe du Liewe et estoit encor le dit François bien jonne. Et depuis qu'il eust apousé celle Jehanne qui estoit belle femme selon son eaige, ils ne furent guère ensemble qu'ils eurent sy grant discort, que la dite Jehanne quictait au dit François son dowaire, qui estoit de xj.c livres, et lui donnist encor mil francs du sien propre, avec ce qu'il réust tous ses biens pour en estre quicte et pour estre despartiee; qui estoit chose bien estrange de donner une telle somme pour estre quitte de son marei, qui estoit ung biaux jonne compaignon. D'autres en y eust, qui se laissoient en sentence d'ascommunication, pour ce qu'ils ne vouloient obeyr à l'église, ne aux sentences de l'officiaulx; d'autres en y eust et plusieurs, qui laissoient leurs fiancées ou les fiancées leurs maris de la vigille des nopces et que tout estoit prest et qu'il ne tenoit que à espouser et se en alloient par pais. Aulcunes aultres laissoient leur marei des peu après qu'ils eurent espousé et s'en ailloient chiez leur père; dont les amis en estoient en grant discort les ungs contre les aultres; les aultres se acquitoient l'ung l'autre et aulcuns aultres se baitoient comme chiens et ne faisoit-on bien peu de mariaiges en celle année qu'il n'y eust quelque chose à dire. Et furent aulcuns qui aillaient sy rigoureusement et avec sy grant raige, qu'ils tuaient leur femme, comme il avint en celle dite année v.c et xj le ix. jour de jullet, que ung vigneron, nommé Cugnei de Franconrue, lequel avoit desjai esté marié, print et espousait une femme weve demourant près des suers Collettes, mais ils ne couchaient jamais ensemble, car de viij jours, qu'ils furent ensemble, jamais n'eurent heure de paix ne d'acort, en façon telle, qu'ils se firent despartir dedans les viij jours, et partirent leurs biens et print chacun sa part et n'y restoit plus c'une cove de vin, qui fut mise sus par acord pour vendre à iiij d. la quarte, et la vendoit la femme on sa maixon meisme pour eulx deux, dont chacun en devoit avoir la mitte de l'airgent; car chacun se tenoit chiez luy et ne se tenoient plus ensemble. Et en ce temps pendant que le vin se vendoit par acort (comme dit est) et dedans les viij jours après ce qu'ils avoyent espousé, le dit Cugnei se avisoit et sans avoir aultres paroles s'en aillait chiez la dite femme emprès des suers Colette et la trowait, qu'elle estoit sus son huis devant, comme pour recueillir l'airgent de leur vin. Sy la fist le dit Cugnei entrer à l'ostel comme elle fist, et ce fait, il fermait l'huis sus elle et sans aultre parole il

la tuait et lui coppait la gorge d'ung serpon, et luy fist encor une grande plaie en la main, comme il fut trowé, qu'elle s'avoit voulla deffendre. Et ce fait il s'en fuiait aux Cairmes et fut ung mecredi ix jour de juillet, comme j'ay dit devant; et le lundemain, le jeudi il se laissait prendre aux Cairmes de son gré et le furent quérir les sergents et le menaïrent chez le doyen et congnut son cas, dont il en eust la main coppée et puis la teste tranchée le samedi aprez enxuant, comme moi-meisme je le vis. En ce meisme temps et en ceste meisme semaine y eust ung maisowier à Mets, c'on cuidoit qu'il eust tué sa femme; elle en fut bien malaide; mais toutesfois elle en fut reguérie, et en cestuy meisme temps en y eust ung à Gouxe, qui tuait sa femme, et tant d'aultres diverses aventures avindrent en ceste dite année en cas de mariaige, que ce fut merveille. Et n'en mentist point la pronostication du dit an, laquelle avoit esté faite à Mets.

En ceste année v.c et xj on heust grant paine à lever les foins et les blefs; car il ne fist comme point de esté ne de chaillour fort que tousjour pluye; parquoy la plus grant partie des foins fut pourrie aux champs et furent les blefs fort manres, et en fust l'année fort tairdive. Et y eust fortune sus les vignes de l'acomencement; car partie en fut engeléé l'hiver devant comme j'ay dist et le reste se pourtait mal et furent les blefs et les vins plus chers et plus manres, que l'an devant, et fust ceste année sy contraire aux aultres, que les plus viex hommes disoient, que jamais n'avoient veu une paireille année, souverainement es vignes; car avec ce qu'elles avoient esté engeléés d'hiver, ce qui avoit demouré avoit coulé la plus part par les baixes lieux et les remenants, qui estoit demouré par les haults et chaults treffons furent sy fort despouillé de fueilles, qu'elles ne purent murir; mais demouroient à sep la pluspart sans murir, qui estoit bien chose contraire de ce que les baixes treffons furent plustost meures que les haults lieux. Et n'avoit-on point encore acomencié à vendangier à la st Remey; mais fut le fort de la vendange viij jours après et ainsy furent les vins manres et chiers; car où deussent estre les milleurs, ils ne vaillurent rien et les vendoit-on à vj ou vij d. de la quarte, les blefs à vj s. la quarte, l'avenne à iiij s. vj d., les fewes viij ou ix s., les pois vj s., la navée xij s., mais toutes ces choses yey n'estoient point de saixon, et n'y

heust nuls fruits, au moins sy peu que merveille et encor ne valloient rien, car tout estoit embrucié.

Ceste année mil v.c et xj, le lundi, premier jour de septembre, au soir à minuit, fut boutté le feu en la maixon Gerairdin Coppat, le chaingeur et recepvoir des deniers de la cité, à Poursaillis; lequel Gerairdin estoit pour l'heure lui et son biaux frère Jehan Faubelle maistre du change, à une nopce en Aillemaigne, de Gérard, le secretaire. Et son sire, Collignon d'Auboncourt dit Faubelle, maistre de la Monnoye, estoit à la pourte des Allemans et couchait là, et je le scay bien, car je Philippe y estois avec luy et doutois bien, quant je vis le feu, que ce ne fût en ma maixon, et son aultre biaux frère, Collignon Dex, qui depuis fut chaingeur, estoit aussi à la pourte à pont des mors et ainsy se trouait bien embahie la powre femme d'icellui Gérardin et non sans cause; car elle avoit en charge les deniers et les comptes de la cité et n'avoit personne de tous ses gens. Mais toutesfois les seigneurs, premier aussy avec tout le populaire la secourust waillamment et firent tant, qu'ils furent maistres du feu, moiennant que dieu y envoiait sa grace; car au plus fort, que le feu bruloit, il vint soudainement une nuée d'yawe et tonnoire et comme chose miraculeuse il sembloit, que l'on la jectait à hottées. Et ne durait, fors que autant que le feu durait; car moiennant ceste yawe il fut tantost esteint et ne la faisoit que prendre enmey le chemin et la ruer au feu et aussy bouter des cuwes soubz les chenaulx, et par ainsy n'y olt comme point de domaige. Dieu en soit lowé.

En ceste dite année, mil v.c et xj, entour le moix de novembre se faisoient tousjour grants guerres ez Ytaillies et sy gouvernoit très mal le pape, comme on disoit, ad cause des grants batailles et escairmouches, que journallement se faisoient; lesquelles je laisse ad cause de briesté; car on en feront, comme je croys, de grandes histoires et cronicques. Toutesfois firent tant les dits Wéniciens avec le pape, qu'ils heurent les Xowisses de leur partie; de quoy l'empereur avec le roy furent fort courouçés contre les dits Xowisses. Et cuidoient les dits Xowisses donner grant empêche au roy en son pais de la haulte Bourgongne, afin de faire retourner les gens d'airmes d'Itaillie, de quoy ils heurent plusieurs escairmouches et rencontres ensemble tant en Xowisse qu'en Ytaillie. Et furent trovés en la duchié de Milan aucuns courdeliers contrefaits par les

François; lesquels feindant de mener aucuns vivres pour leur covent menoient de pairt les Véniciens grants trésors aux Xowisses; de quoy les dits François furent bien joioux de les avoir trovés et moult d'autres choses y furent faictes que je laisse ad cause de briefté. Dieu y mette paix. Amen.

En celle année mil v.c et xj mourut de très piteuse mort Jehan de Harcour, capitaine de Chaivencey, lequel avoit détenu le maire de Vigneulle et Philippe, son filz, en prixon, comme cy devant est dit, et mourut le dit en grant pitié, comme enraigé.

En cette dite année yey, l'on fist moult de grants joyusetés durant le grais temps, et se parfouçoient les aucuns de mieulx faire les ungs, que les aultres; entre lesquels je Philippe acoutrais et mis à point ung biaux petit chairiot, sus iij petites roves par terre et fut méne par la cité le viij jour de février. Et estoient pour garder ycelui chairiot environ ix ou x jannes galants déguisés et bien enpoints, qui ailloient de piedz, et dedans ycelui chairiot y avoit v ou vj petits jannes enfans autant bien acoustrés qu'il estoit possible, chacun selon son personnage, et ne les véoit-on point, car le dit chariot estoit tout clos en manière d'ung donjon d'ung chataulx et n'y avoit qu'un petit guichelet pour entrée. Quant le dit chairiot venoit en quelque quairefort ou devant la maixon de quelque seigneur, adoncques chacun se assembloit et après ce que l'on avoit fait belle plaice, les dits petits enfans sortixoient hors du dit chairiot en telle ordonnance: premier sailloit dehors ung folz, qui tenoit bonne mine, lequel estoit lié d'ung courdiaulx en manière d'ugne lesse, et après ycelluy fol venoit ung gairçonnet bien acoustré, lequel estoit l'amoureux de la mourisque et estoit filz à Jehan Husson le mairchands et estoit prins d'icelle lesse; et après venoient en sortissant l'ung après l'autre du dit chairiot une jonne fillette et après elle son frère, lesquels estoient enfans à Jehan Houdrebrant l'aman et apres yceulx venoient ung jonne petit fol et après luy venoit une jonne fillette acoustrée comme une déesse et se nommoit la déesse de jonnese, laquelle tenoit pris en ses las tous yceulx devant dits comme aves oy. Et estoit ycelle déesse apellée de son nom Maignin et le petit fol, Andrieu, les deux enfans Philippe de Vigneulle, et donnoient aux gens des dits consonnans à l'histoire, de x ou xij manières, compousés par moy Philippe; entre lesquels Maignin, c'est la déesse de jonnese, donnoit ainsy par escript:

Je suis nommée Dame Jonnesse,
Qui de chacun suis désirée;
Mais quant l'homme chiet en viellesse,
Toute sa joye en est voulée.

Et l'amoureux donnait ainsy :

Dame Jonnesse tient en ses las
Maintes foulets sans c'on la voye,
Et quant elle ait fait tous ses ébas,
Sans mot souner, s'en vait sa voye.

Et ainsy donnoit ung chacun la sienne. Et puis, ce fait, ils retournoient tous dedans le chairiot et incontinent le tambourin acommençoit à juer une bonne mourisque et le folz sortixoit hors du chairiot en dansant et en tenant bonne mine, et après une pouse faicte venoit l'amoureux, qui très bien faisoit son personaige, et ce fait, venoit la jonne fillette et tous les aultres enxuant et dansoient sy bien et sy minottement pour jonnés enfans, que chacun y pernoit plaisir; avec ce qu'ils estoient acoustrés de meisme et le temps bien disposé. Et quant ils avoient dansé la mitte de leur mourisque, l'on faisoit une grande pouse et se retiroit chacun, fors que le petit Andrieu, qui disoit ung bon joieulx personaige, qui estoit environ de vj. xx lignes; et tenoit sy bonne migne en le disant, sans point faillir d'ung mot, que chacun se tenoit content. Et ce fait ils racomençoient leur mourisque et après ung jair et quant c'estoit tout fait, ils rentroient l'ung après l'aultre en leur caige, et le tambourin de Xowisse acommençoit à juer jusques en ung aultre cairefour, et là resortixoit comme devant, tout chairgés de clochautes et de bixattes; et en ceste manière juèrent les dits enfans par le dit jour en xv ou xvj lieux parmey Mets.

Biaulcopt d'aultres bonnes rauries se firent pour cestuy gras temps; car en la meyme semaine furent aucuns seigneurs et aucuns jonnés chainoignes avec aussy aucuns bourgeois, lesquels furent aussy richement acoustrés que je vis jamais estre pour gens de pied et estoient environ xij ou xijj personaiges de sowerains sans leurs serviteurs et estoient ainsy habillés: les ungs estoient en rois, les aultres en empereurs, les aultres en prophètes et les aucuns en Sibilles. L'ung estoit Salomon, l'aultre Agamenon, l'ung Ailixandre, l'aultre Priamus, l'ung estoit Hélie, l'aultre Daniel, et ainsy des aultres, et avoit ung chacun quelque chose en sa main signifiant à son estat et donnoient des dits imprimés et avoient ung

chacun deux serviteurs bien acoustrés l'un devant, l'autre derrière et les faisoit biaux veoir; dont celui de devant pourtoit une banière moult richement faicte des airmes de celui roy, qu'il servoit. Peu après le jour des brandons furent aucuns d'iceux meymes personaiges avec d'autres, lesquels se mirent en aultre fourme et estoient à plus riche qu'il estoit possible d'estre. Premièrement il y avoit les ix preux tous montés à chevaux avec leurs gens, dont l'ung estoit sus une licorne, l'autre estoit sus ung dromaulaire, aultre estoit monté sus ung mouton d'Inde, les aultres sus de diverses bestes tant richement acoustrés, c'on ne le sauroit croire. Et estoient yceux ix preux acoustrés en diverses nations, comme l'ung en Turc, l'autre en Grec, l'autre en Albainez et ainsy des aultres, et avoit-on mis plus de xv jours devant à faire leur atour tant pour eux que pour les chevaux, qui estoient en diverses fourmes, et estoient entre iceux ix preus les deux filz seigneur Pierre Baudouche, c'est assavoir le protonoctaire, et seigneur Jehan Baudouche et le filz monseigneur d' Emerey et le filz seigneur François le Gournaix, le secrétaire Collignon Dex et plusieurs aultres. Après yceux ix preus venoient viij ou ix chairiots, tous de diverses façons, qui estoient tirés à chevaux et estoient en chacun d'iceux chairiots aucuns des saiges et gens de grant renommée du temps paissé par personnaige et en la manière comment ils avoient esté trompés de femmes. Premier y avoit en l'ung d'iceux chairiot le roi Salomon et comment sa femme le fist ydoilaitrer et adourer les ydoles; en ung aultre chairiot y avoit Sanson, que Dailida tondoit d'ugne fource; en l'autre chairiot estoit Judith, qui couppait la teste à Olofernus; en l'autre estoient Herculez et Sairdanopolus, qui se mirent à filer en la quenaille; pareillement estoit illec Virgile, qui pendoit à la courbille; l'autre Aristote, se laissoit brider et chevaucher d'une femme et des aultres ainsy, et estoient tant richement acoustrés, que c'estoit belle chose à veoir; car onques de ma vie ne vis gens déguisés porter de plus riches atours. Pareillement y avoit ung aultre chairiot allant après iceux, lequel estoit apellé le paradis des yvrongnes, et estoit ce pour faire rire les gens; car en iceluy paradis, il y avoit vij ou viij gourmans déguisés, qui avoient bien apareillé et mangeoient comme chiens affamés et en mangeant chantoient tous ensemble sans rime et sans raixon, l'ung hault, l'autre

bais comme yvrongnes et buvoient en ung tuppin de terre et me-noient la plus grant vie de jamais.

En ce meyme temps seigneur François le Gournaix fist jouter ses gens avec d'aultres on champ Paissaille et joustoient tout armés sans selles et sans estriers; mais ils avoient des heaulmes d'estrain fait à la plus terrible façon de jamais et estoient acoustrés d'aultres habits sus leur hairnaix, et se jectoient sy souvent par terre, qu'il y eust l'ung des hommes seigneur François, que l'on cuidait qu'il fût tué et bien sowent cheoient hommes et chevaux. Le lundemain y heut deux jannes hommes, qui se deffièrent de jouter en cest estat et heurent congié de justice et s'y donnèrent de très mavaix cops. Plusieurs aultres fairces et joiusetés furent faictes pour l'année, que je laisse ad cause de briesté.

Cestui hyver mil v.c et xj ans fut aussy aipre et aussy grant et froit, qu'il en y avoit point heu de plus de xij ans devant, voir de xx ans, et durant tant, qu'il ennoioit à bialcopt de gens: jay soit ce que les vignes n'en furent point engelées, comme elles avoient esté l'an devant.

L'année après en xuant, c'est assavoir l'an mil v.c et xij avint de merveilleuses aventures parmey le monde, entre lesquelles à l'acommencement de la dite année, ung peu après l'annonciation nostre dame, en karesme, je ne sçay pas bien le jour à vray, fut né en Ytaillie à une bonne ville nommée Raivaigne ou bien près d'icelle ung enfant de merveilleuze stature et figure en manière d'ung monstre; et fut ce dit enfant enfanté d'ugne nonnain et aussy engentré d'ung religieulx, ne sçay pas de quelle religion; au moins comme chacun disoit. Mais niant moins, qui que en fût le père, le dit enfant fut né pourtant avec une merveilleuse stature et figure: premier il avoit une teste platte et lairge et la bouche, le nez, les yeulx et les oireilles tout en manière d'ugne chaude souris, fors que la bouche estoit plus fendue et grosse aux deux bouts et avoit une corne au front, qui ailloit droit hault et n'avoit le dit enfant nulz bras, mais au lieu des bras avoit deux ailes pleines de chair et de piaux, tout à la façon d'ugne chaude souris et avoit en l'estomach trois lettres faictes à la façon de lettres romaignes, peu plus haultes l'une que l'autre comme la façon s'ensuit: c'est assavoir ung i, ung x et ung v: i.x.v., et avoit en manière de ij ou trois flammes de feu parmey le ventre comme s'elles fussent en peinture et tiroient ung

peu sus la senestre partie. Paireillement sus la dite senestre partie comme à default du ventre avoit ung cressant de lune en peinture et avoit nature d'homme et de femme c'est assavoir nature d'homme au default du petit ventre, pointu comme d'ung touriaux ou comme d'ung chien, se dressant en hault, au loing du ventre, et au dessoubz avoit nature de femme. Et avoit le dit monstre la droite jambe comme un homme fors que le pied estoit tout plein sans nuls doigts et avoit en la dite jambe, chose merveilleuse, car il avoit ung euille, de quoy il veoit cler comme des yeulx de sa teste, et estoit le dit euille de coustier du genoux dehors de la jambe, et il avoit la jambe senestre tout escaillée d'escailles comme la queue d'un poixon et semblait à veoir, que ce fût un poixon de sa jambe, fors que il avoit en ycelle un pied en manière d'une paitte de dyable ou de serpent. Et fut envoyée la figure et pourtraiture d'icellui monstre parmei le monde en divers lieux, car j'en vis de celle figure, qui avoient esté pourtraites à Rome et envoyées dedans des lettres à Mets et certifioient yceulx, qui envoioient les dites lettres, avoir veu le dit monstre tout vif, et pareillement je vis des dites figures plusieurs à Paris, à Besançon, en Savoie, à Mets et en plusieurs aultres lieux et estoit tout un en la façon, que je vous ai devisé. Et disoient aulcunes lettres envoyées de Rome, que nostre st père le paue le faisoit nourrir et que l'on avoit mis plusieurs grans clerks astrologiens, docteurs et filousoufes, ensemble avec le père et la mère d'icelui monstre et se enquérir à ycelluy père et mère du temps, du lieu, et de la volonté, qu'ils avoient à l'engenrer, ycelui enfant, et par ce vouloient yceulx maistres congnoistre la signifiante d'icelui monstre; comme on disoit. Dieu y mette provision *)! car bien peu aprez avint de grans maux à la dite Ravaigne, comme vous oyrez cy aprez, car le propre jour de paicque mil v.c et xij ans que fut le premier jour d'avril et que l'armée du pape et des Véniciens avec aussy celle du roy d'Espagne et des Xowisses, que tous pour ce temps là estoient d'ugne ailliance et se tenoient au pais en plusieurs lieux et tenoient la dite ville de Ravaigne, et l'armée de l'empereur avec celle du roy de France se tenoit pareillement au dit pays et pour ycelle cause y avoit sy grant chierté de vivres, que c'estoit pitié.

*) Item on ait dit depuis, que de celui enfant, de quoy j'ay escript cy-devant, qu'il n'estoit pas vray et que c'estoit une faincte, que aulcuns firent pour avoir airgent.

Or avint, que le jour de paicque l'armée de l'empereur et du roy de France mairchoient avant et furent asaillis de leurs anemis, les Véniciens avec leurs aultres aidans, en façon telle, que de prime faice vint à ruer l'airtillerie des dits Véniciens en ung destroit sus l'armée des dits François et sus la bande là, où il y avoit plus de gens de bien et de noble sanc, en façon telle, que ce fut grant pitié du murtre et de la tuerie, qui se fit là. Mais quant toute l'airtillerie fut tirée et que les parties vinrent aprochier et à combattre main à main, ce fut grant pitié de la cruelle baitaille, qui se fit là; car les François et Allemans, voire les gens de l'empereur, estoient comme enraigiés de la grant perde, qu'ils avoient reçue par l'airtillerie, et désiroient et apetoient vengeance; tellement qu'ils assailloient leurs anemis comme lions, lesquels se desfendoient comme vaillans gens et combattirent en cest estat le dit jour de paicque par l'espaice de quatre heures de relouge, sans laichier ne sans savoir, lesquels avoient du pieur, ne du milleur. Néanmoins à la fin le champs demourait à l'empereur et aux François et furent mis leurs anemis Véniciens en fuyte avec leurs aydans; en laquelle fuyte y eust sy grant tuerie, que ce fut pitié et domaige; car de c ans devant non depuis la mort nostre seigneur on ne trowe point, que sy grant tuerie fut fait par ung jour comme elle fut illec à cette rencontre, comme je croys; tant fut la journée de Moulcherei ou celle de devant Nancei ou aultre. Et estimoit-on, que d'ung cousté que d'aultre qu'il y avoit demouré des mors le nombre de xliij mil hommes, comme il nous fut certifié bien peu après, à l'église de st Claude par certain compaignons, qui en venoient comme je dirai cy-après. Et aussy les lettres et nouvelles en furent incontinent pourtéés en plus de mil lieux, car il n'y avoit guère de pais de la crestianté, qu'il n'en y demourât des pièces, et y gagnèrent les François de belle airtillerie et fut reprinse la dite ville de Ravaigne et fut tout boutté à feu et à sanc, femmes et enfans, dont ce fut domaige. Mais quoy qu'il en fust, l'on n'en fist point de feu de joie en France, car il fut rapourté, quil estoit mort plus de xv mil François et toute la fleur et gens de fait, entre lesquels furent mors monseigneur de Nemours, monseigneur d'Alégre et son fils Lacrote, le lieutenant de monseigneur d'Imbercourt, Moullart, Mangeron, monsieur de Montcaure, le capitaine Jacob et ung capitaine allemand nommé Philippe C....., ix gentilz-hommes de la maixon du roi avec vj ou vij hommes d'arme,

et plusieurs grans parsonnaiges du sanc réal et paraas à roy et à la royne, de quoy fut mené grant dueil par toute France; car l'ung plouroit son filz, l'autre son ame; dont c'estoit pitié à veoir. Dieu ait leur ame. Amen.

Et de la partie des Véniciens, des gens de fait et de renommée est dom Jherosme, Loures Diégo de Quigones, Anthonio du Liégo Carnarat, don Jehan Quinare, dom Francisque Vintemille, Petre de Pas Varentéz, le seigneur Jehan comte Raphael de Pas, Julnaraude le lieutenant du lieutenant de Gaillice, le lieutenant de Prospero Colonne, et les capitaines de gens de piedz, qui sont morts Damirio Cournesso, Johannes Samanigo, Jamediez, Francisquo Mauquiss, Selgado Thiannes et tant d'autres que merveille. Et incontinent après celle grant desconfiture se rassemblèrent les armées françoises au mieulx qu'elles peurent sinon aulouns, qui retournerent en leur pais, qui n'avoient chevaux ni asnes; mais les Espaignois furent espars et fut leur armée desfaiete. Et les Véniciens voiant la grande plaie, qu'ils avoient reçue, firent tant qu'ils heurent le roy d'Angleterre de leur parti; lequel roy fit son armée et vint assaillir les François à toute puissance du cousté de Normandie et devers la Rocheille, et firent plusieurs escarmouches et aissaults, que je laisse ad cause de briesté et aussy parceque je n'en sçairois pas bien parler; mais le dit roy d'Angleterre faisoit ce à la requeste des Véniciens, cuidant faire retourner les François d'Itaillie. Or ont les François bien à faire; car les Anglais les assaillent d'ung cousté, les Espaignois d'ung aultre et les Xowisses devers la Bourgoingne, qui n'y mettoient remède, et ont les dits François leur grant armée en Ytaillie comme avez oy. Dieu y mette paix. Amen.

Le vendredi en xuant après les festes de paicque en l'an dessus dit je Philippe avec Zaibellin ma femme, acompaigniés de Jaicquemin, son frère, avec Françoize, sa femme, et plusieurs aultres jusqu' au nombre de viij, nous partimes de Mets bien montés, femmes et hommes pour ailler en voiage à monseigneur st Claude. Et en aillames par les villes cy aprez escriptes: premier de Mets fut nostre diner à Pont à Mouson et au souper le soir à Nancei, auquel lieu nous fut moustré toute la belle maixon de la cour avec les jairdins, que le duc de Lorraine y fait faire, et aussy y vimes le dit duc en personne avec le sépulcre de son feu père, le roy de

Cécille, qui est bien riche owraige, et aussy le sépulcre du duc Chairle trespaissé devant Nancey et plusieurs aultres choses. De là le lundemain à st Nicollays et sont dix luées de Mets à st Nicollay; de là une luée et demie jusques à Saphat; après, deux lués jusques à Baion, trois luées jusques à Charme, une luée jusques Pourcieulx, une luée jusques à Chaitel sus Muzelle, une luée et demie jusques à Chaveloz, et paise l'on par Taion, ung bon villaige, luée et demie jusques à Espinal, une luée jusques à la ville à Bois, c'on dit st Loran, une grosse luée à Vraymany ou à Doneu, une luée à Partegnei et une luée, que fait bien deux jusques à la Franouze, une luée jusques à Oullanila, demi luée jusques à Corbenay demi luée jusques à Fontaine, une luée jusques à Luceu en Bourgongne et deux grosses luées jusques à Saulx, deux luées jusques à Vezon, une luée à Walle faulx, une luée et demie à Quenoiche, une luée à Ryot, deux luées à Werrey et deux luées jusques à la cité de Besançon, une luée à Arguelz, une luée à Bussy, deux luées à Quingey et quaitre luées jusques à la bonne ville de Salin, de laquelle je vous veulx conter aulcune chose de la richesse et manière de faire le sel, afin que ceulx ou celles, qui voudront ailler au dit voiaige, ne paissent point outre sans veoir les merveilles de la grant richesse, qui se prent en une petite fontenelle, de quoy se fait le dit sel.

Premier nous entrames en la cour d'une grant maixon, laquelle court est fort grande et semble de la maixon estre ung grant pailais ou une religion. A l'entrée d'icelle cour est ung lieu, là où sont plusieurs officiers, recepvoirs et conterouilleurs des deniers de la dite sailine, aux quels nous nous presentames à l'ung d'iceulx, lui priant, qu'il lui pleust à nous moustrer le lieu, et ainsy le fault faire qui veult tout veoir à son aize; car les dits officiers le moustrent volontiers moiennant que l'on paie le vin, tant en leur main comme en la main des serviteurs et servantes. Et premier nous dist yceluy officier, qu'il nous en montreroit autant qu'il estoit possible d'en veoir; et pource, venez, dist il, aprez moy et nous commencerons à premier bout. Sy se fit apourter des clefs grant foixon et nous owrit ung huis, auquel il devaillait et nous fist tous devailler après lui par des degrés, tellement que nous devaillames bein bas, veu que la ville est desjay en ung grant fonds et en lieu désert; et sembloit ung lieu bien estrange et y fait froit à merveille.

Toutefois nous vinmes à fonds et trouuames une moult belle grande woulte, en laquelle l'on metteroit plus de iiii.c. cowes de vin, et est faicte à biaux pillers comme une eglise. Et avoit prins le dit recepvoir de la chandoille en une lanterne, sy nous montrait à une cournée d'icelle woulte les fontenelles, desquelles vient tant de richesses; car, comme il nous dist, dame Mairgueritte de Flandres, seur à l'empereur, avoit tous les ans dessus ycelle xiiij mil escus et le prince d'Orange en y avoit xiiij mil sans ce qu'elles valent au reste. Car, comme nous dist le dit officier, plus de xj ou xij cents personnes vivent sus cela, qui ne font rien que servir en divers offices et gagnent leur vie sus la dite saline, sans ceulx, qui sont mairchands de sel parmi les pais, qui pareillement y gagnent leur vie, que je ne compte pas. Et y ait encore tant d'autres coustanges en bois et en l'entretenement des chaudières et en aultre chose, que c'est merveille. Sy sont les dites fontenelles à ung coin d'icelle woulte, toutes enclouzes de belles treillies de bois comme à une chapelle, et là voiez parmi les treillies plusieurs petits russelets d'yawe, lesquels sortissant hors d'une roiche et courent yceulx ruissiaux par des petits royeis entailliés en la rouché et enmey lieu d'iceulx y ait une petite yawe bien du lairge d'ugne passée et bouille enmey lieu comme font ces fontenelles, qui sortissent du fonds de la terre et qui font danser le gravier. Et y ait ung petit ruissiaux, qui court de celle fontenelle, qui est encawée en la rouché comme les aultres, mais il tient ung chemin et les aultres tiennent ung aultre; car jay, soit ce que les dits ruissiaux ou fontenelle soient tout près et joindant l'un de l'aultre, sy ait-il bien différence; car les unes sont sailées et les aultres est yawe douce et y eust bien manière de les avoir ainsy despartis. Sy nous montrait le dit officier parmei les dites treillies les dites fontaines et puis nous demandait, se nous sairions congnoistre entre ces fontaines l'yawe sailée contre la douce, auquel nous respondimes que nennay. Sy nous fist accroire de la sailée, que c'estoit la douce et puis desfermait l'huis de la treillie et nous menoit apréz tous sus les fontaines et là fist apourter ung biaux voire et empuisait dedans la fontaine sailée, disant que c'estoit l'yawe douce et présentait à boire aux femmes, lesquelles se faisant prier en se pourtant l'honneur l'une l'aultre, ou vouloient pas boire la première. Et adoncques me fut présenté le dit voire par le dit officier et je emprins et heus ung

petit sans faire semblant de rien et leur dis, que jamais n'avoie trowé yawe de roiche si douce. Sy fut adonques présenté le dit voire à la femme de Jaicomin, mon biaux frère, laquelle, incontinent qu'elle en eut sentu le goust, elle fist la plus terrible chiére de jamais et recraichait tout dehors; car il n'y ait rien plus amer, que ceste yawe, et par ainsy fut la chose escuzée et congnutte et en fut biau-copt ri, et me dit le dit officier, que je estois paissé maistre, pource-que je avois tenu bonne migne. Nonostant, dist-il, je vous ai dit la vérité, disant que c'estoit ycy l'yawe douce, et je vous certifie, que aussy est-elle, veu tant de bien, qui en aviengne. Et l'autre, quevoies ycy, nous est bien amère; car, afin qu'elle ne se mele avec la sailée, elle couste chesc' an plus de l escus au la détourner et wuider et mener hors par conduits et engiens, comme vous verrez jay tantost. Et incontinent ce dist, nous menait veoir à l'autre bout de celle grant woulte et nous montrait illecque ungne grande quewe de bois, qui estoit causy tout dedans terre et powoit tenir celle quewe environ xx ou xxiiij cowes d'yawe, et là vient et desxend par conduit toute l'yawe de la fontenelle sailée et là au dret, au plus hault hors de terre y ait ung mullet bourgne, qui tourne autour d'ung paulx, comme ils font chiez les holliers; lequel paulx fait tourner une rue et de celle tourne ungne autre, sus laquelle rue sont plus de deux mille seilles en manière de petit bairil, lesquels sont tous aitaichiés au loing de deux grandes courdes, cômme se c'estoient paitenoistre, et est ces deux grandes courdes mizes en eschairpe par dessus celle grande rue, et ainsy que la rue tourne, la courde avec les seilles monte par l'ung des costés et desxend par l'autre et en desxendant, qu'elles font, elles se vont toutes remplir l'une aprez l'autre en la grant quewe devant dite et en montant, que les unes font, les autres se wuident d'elles meismes en certains cainals, qui sont haults emprés des dites rues, et celles, qui sont wuidiés, redexendent baixes pour se ailler remplir et ainsy font tousjour incessamment leur tour sans laichier, tant qu'ils ont de l'yawe aissez pour besoingnier en hault. Et est ce lieu ycy fort hault depuis lesdites rues jusques où est la dite grant quewe. Et cest yawe ycy que court en des cinaullx, se départ, premier en deux lieux; car il en vait la mitte par des conduits par dessoubz terre avec des grosses auchés, que l'on la laiche, et vait en des grandes granches de l'autre partie de la grant cour, là où il y ait trois ou quatre

grants peles pour faire le sel, comme vous oyrez. Premier chiet celle mitte d'yawe en ung grant waissiaux, bien lairge et profond, comme une cisterne, et là y ait certains hommes, tout nus, comme en une tinture, et tirent celle yawe et la jectent en diverses chenaulx; lesquelles chenaulx vont en diverses granges, selon que les dites peles sont essutes avec leur fournaige et mesurent yceulx hommes celle yawe tellement, que l'une des dites peles ou chaudières n'en aient point plus l'une, que l'autre, ou autrement les owriers d'icelle se combatteroient ou tueroient, comme nous fut dit d'icelluy officier, et la vimes mesurer devant nous, et incontinent, que l'une des dites peles est sortie de ce qu'il lui fault, ils la cuisent. Et fumes menés veoir ycelles peles, qui sont quaitre de celle partie là de la grant court.

Or pour vous donner à entendre comme sont faictes les dites peles et les estoiges là, où elles sont, avec les furniaux dessoubz: pour chacune des dites peles, il y ait ung grant estaige, comme une grainge, et là à mey lieu est une grande fousse et fort lairge et plaitte en mey lieu et tout à la façon d'ung four à cuire le pain, fors que la bouche est dessus et est lairge et ronde et est plus grant celuy four vj ou viij fois, que le four d'ung boullungier. Dedans celle bouche de four sont essutes les peles, lesquelles sont toutes plaittes fors que des arxons, que sont autour, et pendent en l'air à des pieces de fer ou des chaines, et est tousjours ung merveilleux feu ès dites fournaixes, et bouillit et cuit illec tant ceste yawe, que ce devient sel, et nous fut monstré le sel en l'une des peles, qui estoit desjay presque cuit. En une aultre grange on l'acomençait à primes, en une aultre il ne la failloit que cuire demi-heure et puis quant il est cuit, les compaignons, qui servent à celle pele, le pourtent et le livrent en une aultre grange, qui est empréz là, où sont plusieurs owriers d'icelle pele: car chacune pele ait ses owriers et owrières à part, et prennent les dites femmes celui sel en ung grant waissiaux, là où les owriers le ruent et y ait aucunes d'elles, qui le jectent en moule en pain de sel (car en Bourgongne et Savoie le sel est en pains). Les aultres les pourtent auprès du feu et mestent tous les pains arangiés l'ung apréz l'autre au loing du feu; car en ycelle grainge y ait de grants feux de chairbon au loing de terre, tout ainsy, que l'on fait à une nopce pour rotir le rot, et est le feu tout du loing de la grainge. Là sont aucunes femmes, qui les retournent;

là sont aultres, qui les lycent par douzaine pour les livrer à meirchands, comme la coustume est on pais, car ils ne les vendent que par pains.

Puis le dit officier nous menait de l'aultre partie de la cour, là où pareillement sont quatre aultres chaudières où paielles, lesquelles ont l'aultre mitte de la dite yawe, qui est tirée à mont, comme j'ay dit devant; et la départent entre eulx et font, comme avez oy des aultres; et à chacune des dites chaudières et aussy és aultres lieux, que l'on vait voir, il fault paier le vin. De là nous menait le dit officier en une grande grange, là où sont grant multitude d'owriers, qui ne font aultre chose, que forgier et marteler à l'entretènement des dites paielles. Puis au mey lieu de la dite cour est la chaipelle de la maixon, là où tous les jours se dict messe, et ne vont les owriers, que à l'élevation de dieu. Item nous fut monstré en ung aultre lieu tant de bois, que l'on ameigne tous les jours, que c'est chose merveilleuze; en ung aultre lieu nous fut monstré par le dit officier tant de lanternes et de seilles de cuir boulei et d'aultres instrumens pour résister contre le feu, s'il se prenoit léans, que c'est chose merveilleuze; et est maixon de grant magnificence et de grant provizion.

De là partimes, quant nous heumes tout veu les chambres des comptes et receptes et aultres offices et aillames à Paicquiez, là où sont trois lues, et une lue jusques à Champegnolle, là où nous couchames celle nuit. De Champinoille deux lues à Mourillon: deux lues au grant vaulx: deux petites lues jusques une abaiye à la fin du grant vaulx sus le lac, et delay y ait deux luées et demie jusques à monseigneur st Claude; qui font en somme depuis Mets jusques là environ lx luées. De st Claude nous tirames ung aultre chemin et aillames droit à Genewre en Savoie, on quel chemin on y compte vij lues, c'est assavoir: depuis st Claude v lues jusques une petite bonne ville, nommée Jay; lesquelles v lues est le plus mauvais chemin, que je fis oncque, de grandes aipres et haultes montaignes et de grandes parfondes vaillées, qu'il fault paisser; entre lesquelles est l'aipre et haulte montaigne des faucilles et l'apelle-on ainsy pour ce que le chemin y est tourtu comme une faucille et y fault monter aussy comme à vis, et heumes grant peigne de y monter avec les femmes, menant leurs chevaux par la bride. Toutesfois à quelque peigne nous viames boire à Jay et au souper et au gite à Genewre; en la-

quelle nous fumes haultement reçus en mangeant de grosses et graisses truytes, car c'estoit le vendredi, le jour de la st Georges. De Genewre en retournant à Mets, par aultre chemin, au loing du lac; premier à une petite bõnne ville sus le lac, nommée Vercel, et y ait deux lues: item une lue à Coupette, bonne ville sus le lac, et une lue jusques à Gnoin, petite bonne ville; de là deux lues jusques à Rolle sus le lac, et de là qui veult ailler à Mourgo et à la cité de Losaine, c'est biaux chemin; maix le plus court c'est de Rolle à une petite bonne ville nommée Courbenay et de là à la Sarra; de la Sarra deux lues à la clef de Savoie; item deux lues jusques à Joigne, et de Joigne trois lues jusques Pontairlei, bonne ville; item trois luées jusques à No, de No à Vaudauhon une lue; de Vaudauhon à Ycey, trois lues; de Ycey à Balme trois lues jusques Monbouson, et trois lues jusques au Wezon, auquel lieu est retrowé nostre premier chemin, lequel nous fimes en allant à st Claude. Et retournames de Wezon à Saulx et à Luceu, en Bourgongne, là où sont les baings chaulx, comme il y en ait en plusieurs lieux là où j'ay esté, et puis tousjour par le droit chemin jusques à Mets.

Or vous ai devisé du chemin de monseigneur st Claude, cy vous veulx maintenant conter aulcune aventure avenue en celuy temps. Premier avint, que le dernier ou péaultième jour de avril, plusieurs vignes furent engelées en divers lieux et contrées, dont ce fut dommage pour ceulx, à qui les dites vignes estoient, et aussy desplaisir à tous bons buveurs. Item, celle dite année, mil v.c et xij ans, l'empereur se tint longuement à Trewe en Allemagne et l'atendoit-on à Mets de jour en jour; mais il ne faisoit que ailler et venir de Trèwe à Lucembourg et on pais là entour, et corroient les nouvelles par tout, que le dit empereur avec l'archevesque du dit Triewe et aussy le comte de Rineck, ces trois ycy devoient trower la roube nostre seigneur Jhesus Crist, laquelle estoit enmurée avec plusieurs aultres précieulx relicques dedans le grant autel du dit Triewe dèz loing temps, comme serait jay tantost dit, et comme les chainoines du lieu avoient le terme par escript et aussy avoient par escript, comment madame sainte Helene, mère à l'empereur Constantin envoiait jaidis les dites relicques à ung st archevesque du dit Triewe, lesquels relicques et jauulx furent loing temps depuis enmurés au dit grant autel, ne sçay la cause pourquoy, et y ont esté bien l'espace de plus de deux cens ans. Et tellement, que au dit an le iij

jour de maye fut serchié au dit autel par les seigneurs devant dits avec grant révérence et crainte et furent illec trowés trois petits couffres faicts d'argent à l'ancienne façon, dedans l'ung desquels estoit la précieuze et digne roube de nostre seignour avec ung gros dez, et disoit-on, que c'estoit ung dez, de quoy la dite roube avoit esté juée. Es aultres couffrets furent trowées les relicques cy aprez nommées: premier une pièce de la vraye crois, de la roube nostre dame, et des drapelets là où nostre dame couchoit nostre seigneur en sa jonnese, quant il estoit enfant, et ung viez coustiaux, de quoy il avoit esté circoncis, comme on disoit et aussy comme les cedulles le devoient; mais il y avoit plusieurs choses, de quoy on ne pouvoit lire les cedulles, de viellesse. Et y avoit ung denier d'or, là où estoit escript le nom d'aucunes relicques estant illec, et y avoit encore tant d'aultres relicques, que je laisse, que c'est chose merveilleuze. Toutesfois elles furent trowées le dit jour et en grant révérence publiées et preschées par ung révérend docteur, deux fois le jour: c'est assavoir, une fois devant diner et une fois aprez diner; pource que tout le puple, qui estoit assemblé, ne pouvoit pas oyr à une fois et ne furent point monstrées les dites relicques pour cestui jour; mais il y eust la plus terrible triumphe faicte du monde, et la plus part du puple confessé et mis à point en grant dévotion. Et puis ce fait, on anonçait, que l'on monstreroit les dites relicques, principalement la dite roube nostre seigneur le lundei lendemain de la pentecouste enxuant, comme il fut fait. Et s'y trowait si grant multitude de puple le dit jour et à sy grant presse, que l'on s'y tuait causy l'ung l'aultre, et de fait y eust une moult belle jonne femme de Coulongne, qui fut estrainte et pressée en façon telle, qu'elle mourut en la presse et deux ou trois hommes churent tous pasmés. Et avoit-on mis iij ou v.c hommes de la ville pour gairder la presse et fraipoient à vaulx et sus les gens, comme sus des chiens et n'en pouvoient venir à bout. Et avoit-on fermé les pourtes; car au dehors d'icelle y avoit encor plus de quatre mil personnes, comme on estimoit, que ne pouvoient entrer, et avoient ceulx de Triewes mandé aux bouchiers de Mets d'y mener des buefs et moutons et aux pecheurs du poixon, car ils avoient sy grant multitude de gens, que c'estoit chose merveilleuze, et y eust grant triumphe celui jour. Dieu en soit lowé. Amen.

Ung peu devant, le dimanche, jour de la translation st Nicollays,

ix jour de may, le dit an mil v.c et xij ans fut faict et tenu le chapitre aux Cordeliers à Mets, et y estoient venu grant multitude de frères et de moult grants clerks de toute la province, jusques à nombre de ii.c lxxij; lesquels furent en grant triumphe celui jour à pourcession sans ceulx, qui estoient en la maixon, et avec moult belle compaignie de gens sortirent de leur cowent et en dexendant Fornerue parmei Wizeneul saillirent de Mets par la pourte st Thiébault et rentirent par pourte champenoize, et de là s'en aillèrent chanter la grant messe au grant moustier, laquelle chantait monseigneur le souffragant. Et estoit l'une des belles pourcessions, que je vis oncques faire et la mieulx ordonnée; car tousjour entre l frères ou environ il y avoit deux sergents, qui estoient bien acoustrés avec leur belle verge d'argent, et estoient illec causy tous les seigneurs et dames et chaignoignes et tant d'autre puple, que l'on ne se powoit tourner au grant moustier, auquel liu fut dist le sermon par leur frère et biaux père le provinciaulx, docteur en ste théologie, et y eust celui jour là plus grant triumphe au grant moustier, qu'il y eust de loing temps devant. Et puis ce fait, au dîner au dit cowent se trouvoit sy grant multitude de gens, que merveille; car il y dinait de vj à vij.c personnes, tant seigneurs, comme chaignoignes et aultres, lesquels furent tous reçus haultement et à fort grand lairgesse; car le biaux père gardien, nommé frère Archillesse, homme fort prudent et saige, qui estoit bon gentil homme et frère à dame Yolant, abbesse de st Pier aux dames (et estoient deux biaux personnaiges), celui y avoit mis sy grant provision et sy bien ordonné de ses besoignes de loing temps devant, que rien n'y failloit. Et ainsy on leur avoit fait tant de biens, qu'il fut dit et preschié par plusieurs docteurs de entre eulx, qu'ils n'avoient jamais esté en chapitre là où l'on leur eust fait autant de biens. Et le dîner fait auquel estoient causy tous les seigneurs et moult d'autres chaignoignes et bourgeois et graces rendues, ung biaux père docteur, nommé frère Michiel, homme fort elocquent, lequel avoit preschié tout du loing de la karesme devant, fit et dit en manière d'ung petit sermon tout droyt devant la table là où il expousait le nom de Mets en façon telle, qu'il fut merveilleusement lowé; car il avoit grace de bien dire et avoit moult grant suite à ses sermons. Et après dîner fut preschié par un docteur de Paris, le lundemain par ung aultre et tousjour de mieulx en mieulx tous les jours jusques au jeudi, que le chai-

pitre faillit. Et avoit ung chacun jour grant multitude de gens à diner, tant de seigneurs, que d'autres, et aprez le diner, tous les jours le chaipitre durant, les grants clerks se trouvoient au mey lieu de l'esglise en disputation, à la weue de tout le monde, qui vouloit ailler et y venoient ceulx des autres ordres mendians, docteurs en médecine et aultres et estoit belle chose à oyr, fors que les frères Baudes de l'observance, que ne s'y trouvaient point; car entre eulx se tenait ung procéz et une haine en façon telle, que les dits frères Baudes apourtaient une excommunicacion pour les Courdelliers, et se plaidoièrent loing temps aprez et parloient aucunement en leurs sermons les ungs contre les aultres. Cy n'en dis plus pour le présent. Dieu leur doinct paix. Amen.

Ung peu après, me partis de Mets avec d'autres mairchands pour ailler au landi à Paris, auquel je fis mes besoingnes selon que je avois intencion et retournis à Mets en quatre jours causy sculet la plus part du chemin et par le chemin acoustumé, fors que je retournis de Sommeil à une ville, nommée Villotte, et de là à Rimbecourt et de Rimbecourt à st Miel et puis à Mets. Mais en ce voiaige de France, que je fis cestui an, je y entendis plusieurs nouvelles touchant le fait des guerres, que je laisse au cause de briesté, sinon aucune des plus soweraignes, lesquelles me furent donées et mizes par escript, par la main d'un mien ami, mairchand à Paris, lequel estoit homme bien congnu et hantoit avec les grans. Et je lui avois prié, qu'il se enquérist de la vérité et qu'il me sceust tout à dire, comme il fist, et me donnist tout premièrement par escript, comme aussy il estoit vray que les Véniciens avoient envoié une ambassade avec celle du pape devers l'empereur, requérant le dit pape et Véniciens au dit empereur, qu'il voussist donner passaige aux Suisses pour venir à leurs armées, et en faisant ce, les dits pape et Véniciens lui donnoient cent mil ducas. Après ces paroles, l'empereur envoiait dire au roy ces nouvelles, desquelles le roy respondist, que il print argent hardiment, et comme par regret lui mandait, que s'il vouloit donner passaige aux dits Suisses il s'en rapourtoit bien à luy; mais il sayoit bien, que c'estoit que ils s'avoient promis l'ung l'autre. Toutesfois le dit empereur ait prins cest argent et ait donné passaige aux dits Suisses, et incontinent se retirèrent les François hors de la ville de Veronne; car le dit pape, Véniciens et Espaignois firent tant devers le dit empereur, qu'il rompist l'alli-

ance, qu'il avoit à roy, et fut des leurs. Et l'orasion principaule fut pource que de loing temps devant le duc de Gueldre menoit grant guerre encontre le dit empereur et ses hoirs et avoit desjay duré celle guerre dix ou xij ans; mais le duc de Gueldre n'eust pas tant duré, se ne fût, que le roy le soustenoit secrètement avec le duc de Loraine, qui estoit son biaux frère. Et durant ces alliances d'Itaille le roy ne devoit plus rien aider au duc de Gueldre; mais en celui temps autour la pentecouste v.c et xij fut rué jus ung messaigier, que le roy envoioit vers le duc de Gueldre, par quoy il fut sceu bialcopt de leurs secrets, et incontinent après l'empereur rompist l'aliance, qu'il avoit à roy comme aves oy et donnist le passaige aux Suisses, lesquels s'en aillaient tenir leur camp deux lieues par delà Veronne en nombre de xxx mil. Et y avoit quelques huit cents hommes d'airmes des Véniciens, qui s'estoient ramassés du reste du jour de paicques et l'armée du roy se retirait tenant aultre camp à quatre lieues près et y avoit au dit camp des François douze cent lances et xvj mil hommes de piedz et attendoient encor xij mil hommes de pieds et huit cent lances, et cela venu, on estoit délibéré de fraper encore dedans. Mais le dit pape et les Véniciens firent tant devers le dit empereur et devers la plus part de tous les princes crestiens comme le roy d'Espagne, le roy d'Angleterre, les Suisses et plusieurs aultres, qu'ils donnèrent tant d'affaires au roy, que force fut à ses gens de abandonner toutes les villes, qu'il avoit éz Ytaille et Lumbairdie, et de se retirer és chaitiaux. Meyme les Suisses et Véniciens tenoient Millan et fut ostée aux François; mais les François tenoient tousjour le chaitiaux avec ung grant nombre des plus souffisans bourgeois de la ville, qui estoient dedans avec les François, et avoient là dedans grant pourvisions, tant en vivres comme en artillerie; car ils avoient toute l'airtillerie, qu'ils avoient conquesté le jour de paicques à la journée, et est le dit chaitiaux chose imprenable. Paireillement Gennes s'estoit retournée, mais les François tenoient le chaitiaux, qui est pareillement chose imprenable et les Florentins et aultres cités estoient comme ceulx, qui ne savoient duquel cousté se tenir. Mais toutesfois le roy avoit encore des siens, le roy de Nauvaire et le roy d'Escosse, lesquels avoient deffié le roy d'Angleterre, et avoit encor le roi de Secille et le duc de Loraine. Et en cestui temps le capitaine messire Robert de la Marche, qui estoit pour le roy, estoit entour de Mets, qui levoit

des piétons et les assembloit et mandoit de tous coustés, et ja ce qu'il fut ami de la cité, ils firent du maul au pais de Mets, touchant de vivre sus les powres gens et y avoit plusieurs compaignons de Mets, qui y alloient. Toutesfois l'on fist ung huchemant à Mets, que nul ne fust sy hardi de y ailler, ne de s'en meler, et on cas, qu'ils y ailloient, l'on les baignissoit à tousjour mais, eulx, leurs femmes et enfans. Et ainsy comme vous oyez, le roy avoit bien affaire de tous coustés (et perdist en peu de temps ce que à grant peine avoit conquis és Ytaille) car les Anglois de tout cousté, par mer et par terre les assailloient; jay ce que en ce temps ycy, ils n'eussent encor fait sus les diis François aucune chose digne d'estre mize en mémoire; car le roy avoit fait mestre bonnes pourvisions par tout. Mais il ne powoit pas sy bien faire à sa guise és Ytaille comme il eust fait et y avoit une aultre bande de Suisses, qui assailloient le roy en la haulte Bourgogne; mais le roy avoit gens par tout et sy avoient-ils bien à faire, car je croys, que depuis v.c ans, ne fut la crestienté aussy esmeute en guerre comme elle est à ceste heure et n'y ait guères nul pays, qui ne s'en sente. Et semble, que ce soit pugnition de dieu, car en ces entrefaictes les Moures et Sairaisins, qui ont la congnoissance de ce, assailent les crestiens et sont aucuns Mores desandus en Espagne et ont fait grant domaige au roy d'Espagne. Pareillement sont aucuns Turcs desxendus en Corse et ont pourté grant domaige et tirent la voye des isles d'Ires pour tenir la province en subjection. Dieu y mette paix. Amen. Car je croys, que depuis le commencement de ces guerres d'Itaille il y en ait de morts, qui d'ung costé, qui d'aultre, plus de quatre cent mil; lesquels il eut mieulx vailu à nostre st père le pape, à l'empereur et à roy et aux aultres seigneurs se aller employer sus ces chiens matins infidèles et là monstrent leur waillance, que de se tuer ainsy l'ung l'aultre. Et ainsy doncque à ceste heure tout le monde tremble et y ait bien peu de pais en crestienté, qui ne s'en sente.

Meymement le roy ait fait fortifier ses villes et principalement ait fait mestre en point tout le puple de Paris et avec ce c'on ne fist oncque, ait fait nombrer le peuple d'icelle et ont esté trowés dedans Paris et aux bourgs d'icelle le nombre de vij.c mil hommes, comme il est esté certifié de plusieurs hommes de bien de Paris; jay ce que je redairguais et soutenois le contraire moy et aucuns aultres de Mets estant à Paris, mais il nous fut fort maintenu et de

chacun. Et puis quant le peuple fut ainsi nommé, l'on commandait à chacun mestier estre en point et que chacun des dits mestiers heussent et fissent faire une pièce ou deux d'artillerie, bonne et grosse, lesquelles seroient pour demorer et garder la ville, comme ils firent. Et puis fut commandé à chacun mestier à faire ses monstres et les mairchands pareillement les ungs après les autres, par chacun jour, et quant ils aroient tout ainsi fait que l'on ferait monstre générale comme il fut fait. Et moy estant illec, vis les chairpentiers et maçons faire leur monstre, tous habillés jalne et rouge, tous neufs et tous chaipiaux jalnes; et pareils furent tous autres mestiers, habillés avec hocquetons jalne et rouge, la croix blanche devant et derrière. Et furent les dits maçons et chairpentiers nommé de xvj à xvij.c hommes tous jannes. Pareillement le lendemain firent leur monstre les laoureux et vignérons et furent trovés iiij mil et ainsi firent les autres mestiers tellement, que quant ce fut tout fait, l'on trovait iiij.xx mil gentilz compaignons, se l'on en avoit besoing pour ailler là où le roy voudroit, lesquels avoient esté esleus entre le nombre de vij.c mille, comme dessus ait dit, et ainsi nous fut-il certifié et en furent les nouvelles portées en divers autres lieux. En celui temps fut fait capitaine général monseigneur de Bourbon pour envoyer delà les monts et faisoit le roy faire xvj.c lances de nowiaux, comme on disoit et estoient les pais fort troubles. Dieu y mette paix. Amen.

En celle saixon mil v.c et xij y avint de diverses aventures, et en divers lieux, tant de guerre comme de foudre et tonnoire et autres persécutions, qui avindrent en divers lieux durant celui esté; car le temps fut si maulx dispousé et sy dangereux de foudre et des bruines, qu'il y pairut par toutes les vignes bien terriblement, et fut le vin sy fort renchéri, que les petits viez vins de l'an v.c et x se vendoient à x deniers la quarte et les bons xij d. et encore ce estoient les plus manres, desquels l'on n'eust point heu ij d. à la vendange du dit an v.c et x, et les autres vins de l'an v.c et xj se vendoient en l'esté après à viij deniers et x d. la quarte et estoient fiers comme aixil ou vinaigre, car ils n'avoient point meuri comme j'ay dit devant. Et furent les vignes foudroïées en diverses lieux celle année v.c et xij et furent pareillement foudroïez bialcopt de villaiges de labouraige devers le ban de Delme, tels que Lupei et autres. Et furent brulées ij sorxières et un sorxier celle année à

la dite Lupei et encorxirent le prebtre de la ville, lequel eschappait de pixon et se absentist du pais une espaice de temps. Pareillement furent brulées aultres sorcières en d'aultres villaiges, lesquelles confessirent, qu'elles avoient aidé à fourgier celle grelle, qui cheut devers Lupei, laquelle estoit grosse comme une pullette et en y avoit de aussy grosses, que le ventre d'une chopine. Dieu les confonde. Amen.

En celle année mil v.c et xij fut achevis le pont nostre dame de Paris, lequel avoit esté cheu et fondu en la rivière, comme j'ay dit devant, en l'an mil iij.c iij.xx et xix, et fut le dit pont la plus belle pièce d'oewre, que je vis oncques, et croys, qu'il n'y ait point de pareil pont à monde, sy biaux, ne sy riche. Et y ait sus le dit pont lxxvij maixons et chacune maixon sa boutique, lesquelles maixons avec les boutiques sont faictes sy très fort semblables et pareilles tant en grandeur comme en lairgeur, qu'il n'y ait rien à dire, et ait une chacune maixon une escripture sus son huis faicte en or et en asur là où est escript le nombre de ycelle maixon; c'est assavoir en comptant une, ij, iij jusques lxxvij. Et sont les dites maixons mizes à prix c'est assavoir, que quiconque en veut avoir, il fault qu'il tourne surté de la tenir ix ans durant et paier une chacune des dites années xx escus d'or de luaige pour an; au moins fut-il ainsy tauxé pour ycellui temps.

En celuy temps devers la paicque mil v.c et xij furent priases ij sorcières à Rumellei, tellement que l'une d'icelles femmes ainsy priases estoit pairente à la femme Jehan de Nusse, pour l'heure prevost de Raville. Sy trowait manière ycelle femme Jehan de Nusse de faire eschapper les dites deux sorcières; mais avant, qu'elles eschappassent, seigneur François le Gournaix de Mets avoit fait gaigier sur monseigneur le mairechaulx de Lucembourg et ses consorts seigneurs de Raville, disant que son ban devoit estre saisi des dites femmes pource que le dit mairechaulx les avoit fait mener à Raville comme wouef de Rumelley. Et pource l'avoit fait le dit seigneur François gaigier et prins de ses hommes et amenés à Mets, lesquels par loing temps furent à Mets, allant par la ville sus leur foy et en fut-on à journée, tellement que les dits-hommes du mairechaulx furent laichiés et en levait le dit seigneur François la main, et ne tenoit plus que pour les despens que l'acourt en fut esté fait; mais le mairechaulx ne les vouloit pas reprendre, s'il ne les avoit

francs et quittes. Et pource que ledit seigneur François n'en vouloit rien paier, le dit mairechaulx se pensoit bien, qu'il iroit des gens de Mets à la feste à Chaussey et fist tendre sus les chemins et furent prins deux compaignons de Mets jounement mariés et de la paioiche st Eukaire; l'ung nommé Dedier de Chamellon et l'autre estoit nommé Dairans; lesquels le dit mairechaulx detint longuement en prison et en fist-on plusieurs fois à journées, et tant que ung jour les dits compaignons se avallèrent de la tour par des courdes et se dérampirent tout le cuir des mains (je les vis qu'ils furent plus de trois mois sans s'en aidier) et ce fait, qu'ils furent ainsy avallés, paissirent les foussés dessus la glaice en grant dangier de leur vie et s'en revindrent à Mets; mais s'ils ne fussent ainsy eschaippés, je croys, qu'il en fût venu du malx.

En celuy meisme temps avint une aventure outre seille d'une jonne fille, de laquelle en eust esté fait justice, se n'eust esté le bon faulene d'elle et à la prière de ses voisins et voisines. Celle jonne fille avoit une mairaine, leur voisine, laquelle estoit putain et mal famée et pourceque la mère de celle jonne fille hantoit et fréquentoit ycelle femme mal faumée et mairaine à la dite jonne fille, la dite fille en avoit despit et luy sembloit, que son honneur en estoit raibaissé et qu'elle en estoit mesprisee, et tellement, que la dite jonne fille se abandonnait une nuit de aller couchier avec la dite sa mairaine, laquelle en fut bien joieuze; car elle n'estoit point mariée. Et y aillait la dite fille sans ce que son père, ne mère en sceussent rien, préposant de faire ung malvaix tour à sa mairaine, comme vous oirez; car quant ce vint, que la dite femme fut endormie, la dite jonne fille, avec un serpon, qu'elle avoit apourté, lui cuidait couper la gorge et de fait lui fist une grande lairdesse en la gorge. Mais quant la dite mairaine sentit le copt, elle tressaultist et print à braire; puis quant elle sentist le sanc courir par le lit, elle se levait et allumait de la chandoille, et se print à serchier par la maixon, criant à meurtre, et trovait ses huis bien fermés. Mais la dite jonne fille voiant, qu'elle avoit failli, boutait le serpon soubz le chevet du lit et fist la dormant et elle la reveillait et lui dit, comme on lui avoit voulu couper la gorge, et après plusieurs paroles la fille feindant, qu'elle n'en sceust rien, et la dite femme se rendormirent jusques au matin que la fille se levait tout au point du jour et se aillait luer en la plaice devant st Mamin pour aller à sa journée

en la vigne et ne fist sèmbiant de rien. Et la dite femme, sa mai-raine, qui fut levée, s'en aillait en la rue avec le serpon, qu'elle avoit trowé en faisant son lit et là assemblait les voisins et voisines, auxquels elle contaït, comment aucuns laïrons avoient entré en sa chambre, lui cuidant coupper la gourge et ne savoit, par où ils s'en estoient allés, et leur montrait la plaie et le serpon. Mais par copt d'aventure le père d'icelle fille sortit de sa maïxon et non saïchant, que sa fille eust couchié avec la dite femme, comme dit est, recongneust son serpon et dit aïnsy, que de quel lieu que le serpon fut venu, qu'il estoit sien et ne savoit, s'il lui avoit esté emblé ou non; par quoy, pour ceste parole fut la fille suspecte et fut le cas anoncé à justice, laquelle incontinent après ce qu'elle fut retournée des champs, fit mestre là main à elle, et son cas cognu fut en danger d'estré noyée; mais par le bon falme d'elle et à la prière et requeste des voisins et voisines, comme dit est devant, elle eust graïce et luy fut cestuy cas pardonné.

En celle meïsme année mil v.c et xij je vis une chose, qui n'avient guère sowent, cest que l'on tirait les pisseaulx des vignes en aucuns lieux, dès le jour st Burthement apoustre et de fait vis provignier les dites vignes pour la semaille st Burthement; c'estoit signe c'on n'y attendoit pas grant vignée. Aussy n'y olt pas quairte d'année et pour ce devinrent les vins chiers et se vendirent toute l'année à xij d. de la quairte; mais ils estoient bien bons, et les petits vins de l'an devant se vendirent viij et ix d. de la quairte. Pareillement n'y olt pas demi année de blef et n'estoit pas sy bon, que celui de l'an aprez; mais il y olt tant de fruits autour de Mets, que de loing temps n'en y avoit tant heu. Item en celuy temps fut du tout eschevis le billowairt de pourte champenoïze.

En celui temps et par moult loing temps devant y avoit ung prebtre en Mets, lequel estoit le plus subtile homme et le plus ingenieux, de quoy l'on sceust à parler en toutes choses et en toutes airts; car il estoit grant geometricien. Jay ce qu'il ne fust pas grant clerc, sy estoit-il subtile pour tout faire, tant en l'airt de maçonnerie, de chairpenterie et plusieurs aultres airts et avec ce estoit grant médecin et phisicien et venoit-on journellement à lui de tous costés tant de Bair, de Lorraine, comme d'Allemaigne et de plusieurs aultres lieux pour avoir santé et guérison. Et aussy le mandoit-on sowent quérir tant de la cour du duc de Lorraine, comme d'ailleurs

pour avoir son conseil, quant l'on vouloit faire faire aucuns pons ou molins, église ou aultres difficiles owraiges. Et de fait, il fit à Mets on Saucis les molins, c'on dit les molins le prebtre, que la roue est comme en ung puis et tourne avec petite yawe. Et plussieurs aultres choses fist en son temps et jamais n'en avoit esté à maistre et se nommoit le dit prestre messire François du Temple, car il demouroit à temple, à Mets, là où il avoit fait plusieurs biaux edifices. Et avoit enté en son jardin de plusieurs entes non acoutumées de faire, comme enter, que la vigne pourtoit raisins blans et rouges et des pruniers ou cerisiers pourtoient raisins; les pruniers pourtoient cerises; pareillement enter des verts rouses et plusieurs aultres choses faisoit le dit seigneur François, qui tropt longues seroient à raconter. Et tellement que par son conseil pour celle année en septembre furent faictes les waignes et vantaux là où paise l'yawe de Muzelle au debout de la rue aux roiches. Et furent ostés les molins, qui par avant y estoient, et fut l'owraige bien aprowés le ij jour de décembre pour les grandes yawes. Et depuis les seigneurs se avisèrent en l'an apréz et y firent faire le pont, qui y est à présent, et fut abaitue l'armurerie, qu'ils avoient fait faire toute newe en dret de la pourte et en droit en celle plaice fut fait le chemin, qui vait par dessus le pont, et fut refaict la dite armurerie sus la rivière plus baix, en une plaice perdue, où elle est à présent, et fut le viez pont de bois condainné et furent les petits murs par derrière les maisons des roiches faits en la rivière par l'ordonnance de justice.

Au dit moix de septembre fut pendu un wairiel au chemin de ste Bairbe entre la mallaiderie et le molin à vent et fut pource qu'il avoit tué ung homme et estoit comme enraigé.

Au dit moix fut joué en chambre le jeu de Hester et du roy Asuerus et comme il allevit la dite Hester pour son humilité, laquelle est figure de la vierge Maric, et desboutait Wasty, sa première femme, pour son orgueil. Et durait deux jours et furent les secrets bien faits; de quoy je Phelippe de Vigneulles en fus l'ang des maistres et sy juais le personnaige de Egeus, prevost et gairdien des dames. En celle meisme année fut premier fondée la messe nostre dame en la paroiche st Marcel oultre Muzelle, laquelle fut rentie par l'amone de plusieurs bons personnaiges pour la chanter chacun jour à tousjour mais en la dite esglise.

En celuy temps y eust à pourte Muzelle ung biaux gailant.

cordonnier, jay homme d'eage, et estoit l'ung des biaux hommes de Mels et reverent et estoit nomé Gaspair, colevrenier de la ville. Celuy Gaspair eust grant question à ung compaignon serrurier nommé Guiot, lequel estoit ung grant yvrongne et tellement, que de nuit se rencontrirent et fut fraipé le dit Guiot à mort de v ou vj copts de coustiaux par le dit Gaspair, et ce fait s'enfui le dit Gaspair à cimitière de saint Illaire au pont Remont et là fut gairdé par les sergents près de demi an; toutesfois le dit Guiot ne mourut pas et eschapa le dit Gaspair.

En celuy temps se esmeust ung merveilleux plait et chose bien estrange en mariaige entre seigneur Androwin Roussel, le filz seigneur Wairin Roussel chevalier d'une part et dame Perette, fille à seigneur Pierre Baudoiche et niepce à monseigneur l'evesque de Liège et à seigneur Robert de la Marche, d'autre part; lesquels deux personnaiges estoient deux aussy biaux personnaiges en leur jonne eage, que l'on sceust regairder ou souhaidier. Le dit seigneur estoit aissez grant, mais il estoit menu de jambe et au reste il estoit biaux de tout point; les yeulx rians, la faice vermeille, les cheveux jaunes et orespés et tousjour rioit; il estoit saige et bon cleric, car il avoit loing temps estudié à Paris et savoit juer de plusieurs instramens; il estoit tout gracieulx et bon. Et au regairt de la dame, se luy, duquel j'ay parlé, estoit biaux et bon, comme dit est, elle l'en passoit encore en toutes choses et estoit ung chief d'oewre et l'une des belles personnes, haulte, droite et élevée, que l'on sceust trouver entre mil femmes. Elle avoit biaux crins, biaux reins, bouche espessette et vermeille, ung peu grosse gourgette, belle poitrine, la parolle douce et estoit de belles manières et gracieuse de toute pièce et savoit owrer en soie et en plusieurs owraiges. Ces deux nobles gens ainsy conjoints ensemble par le loien de mairiaige, comme dit est devant, furent l'espaice de vij ans et encor plus sans se touchier l'ung l'autre, ne acomplir l'oewre de mariaige, ne que le dit seigneur Androwin en poult jamais avoir la puissance; jay ce qu'il se disoit vray homme, et de fait luy fut baillié ung enfant bairtairt, lequel il engenrait en une jonne fille comme elle disoit. Mais nyant moins, il ne poult jamais avoir la compaignie de sa femme; pour laquelle chose ung jour, qu'ils s'estoient courcés ensemble, s'en fowist la dite dame hors de la maison et s'en aillait chiéz monseigneur d'Enneray et là se tint loing temps; de quoy se esmeust.

entre les parens des parties ung grand plait et procès: c'est assavoir entre le dit seigneur Androwin d'une part et les frères et parens de la dite dame d'aulture part. Et en plaidoièrent loing temps à la cour à Mets, là où plusieurs tesmoings furent examinés et produits d'ung cousté et d'aulture et aprez grant procèz, que je laisse et qui durait loing temps, ils rappellèrent à Trièwe; c'est assavoir la partie, qui se sentoit follée et y fut plusieurs fois maistre François Colligney comme procureur de la dame et en fut en Liège devers l'evesque, l'oncle d'elle. Apres ce qu'ils eurent loing temps demené la cause à Trièwe à grants frais et à grants coustes, la partie, qui se sentist foulée reapellait à Rome et tellement, que loing temps aprez le dit seigneur Androwin y allait en personne bien acompaignié et se bougeait de Mets en ce kairesme l'an v.o et xij; et se tint là à Rome en l'ostel d'ung cardinal par moult loing temps. Et incontinent à la paicques aprez, l'an v.c et xij, s'en aillait à Rome pour cestui fait monseigneur le protonotaire, frère à la dite dame, lequel estoit l'ung des biaux puissants gentilz-hommes, qu'il estoit possible d'estre, et en tout le pais n'avoit son pareil et retournait à Mets à moix d'awost aprez. Puis y fut envoyé le dit maitre François Colligney, procureur pour la dite dame, et se partist de Mets, acompaignié de maistre Pierre et de maistre Gérard, ung peu devant la nativité nostre dame en septembre. Dieu les weulle conduire et ramener à joie et mestre paix entre les parties; car c'est ung cas bien estrange.

Or pour revenir à prepos de l'an v.c et xij, devers la st Remey, en retournant que les mairchands de Mets faisoient de la foire à Francquefort, en laquelle ils avoient mené plussieurs pièces de draps et ramenoient plusieurs mairchandises, espiceries, futainès et aultres merceries, sy furent les dits mairchands, j'entens leur merchandise, poursuites et espiées par certains malvaix gairxons, que ung natif de Mets, nommé Burtaulx, avoit assemblés et quis. Et estoit le dit Burtaulx desjay ancien et avoit dès loing temps devant querelle à la cité pour ung molin auprès de Waillière, lequel il disoit estre sien; de quoy plusieurs requestes avoient été faictes et se avoit mis le dit soubz plusieurs seigneurs, lesquels l'avoient tous abandonné, voiant sa cause estre malvaise. Mais à celle heure trovait le dit certains malvaix gairxons, comme dit est, et se lancèrent sus les mairchandises et les ruèrent jus, prenant les chevaux des

chairtons, sur lesquels ils chairgèrent le milleur et le plus pourtatif d'icelles mairchandises et le reste ruèrent parmi les champs, comme cire, futainnes et aultres choses, et fist moult grant domaige aux dits merchands, sans ce que l'on post jamais estre récompensé. Et y avoient les aulcuns d'eulx de l'argent et du billon és fardiaux pour grant somme, lequel fut tout perdu. Ainsy dit-on vray, quant on dit, que mairchand resque soubz fortune; car l'homme n'est pas en ce monde ycy pour tousjour gaignier. Je dis cecy tout à prepos pour moy Phelippe, qui ait reçu de grants perdes et domaiges en mon temps, tant en la prison, en debtes perdues et aultres choses, que je ne mets pas et comme j'ay dit ycy devant en l'an v.c et ix et en l'an v.c et x des fortunes et adversités, qui me advindrent tant des perdes et domaiges comme de la mortailité et du grant anui, qui me advint pour cause de la peste, de laquelle toutesfois, la dieu mercy, j'en eschappai, ma femme et moy. Mais pourtant ne fut-ce pas que après ce je ne receusse encor en l'an après v.c et xj et en l'an v.c et xij plusieurs perdes et domaiges. Et premier, après ce que Jehan le Sairte, jaidis maire de Lessey et père à Ysabellin, ma femme, fut trespaisé (dont dieu ait l'ame), je fus acoutangié moy et mes deux serourges à l'ocasion d'une poursuite à tort et sans cause, que ung de Scey, nommé Thiery Rousse, faisoit au dit Jehan le Sairte; laquelle poursuite avant que en puissions avoir la fin et estre paisibles en nostre héritage il nous coustoit plus de iiij.xx livres. Item quant je achetai ma maixon, c'est assavoir celle de derrière à Baudat Blanchair Jaicomin de Moiewre, qui fut tant d'années chiez le doien et y mourut depuis et en son temps avoit esté si riche, lequel aussy avoit heu vendu la dite maixon au dit Baudat et y avoit fourcelé xxxj s. de cens à st Jaicques et xxx s. à la grant esglise; pour lesquels à plaidoyer il contait plus de vj.xxx livres tant à Baudat, à moy, comme à plusieurs aultres, de quoy j'en fus coustangié en ma part de plus de xxv livres sans la peine, et en fut l'acort fait et le cens raicheté pour la dite année v.c et xij, item en celle dite année on moix de septembre je avois acheté ung chevaux à la cité et fut mort le dit chevaux le lundemain de noe, aprez de quoy je y perdis plus de xxiiij francs, et ainsy l'homme ne vit pas sans fortune ou de corps ou de biens.

On dit an, on mois d'octobre, ung powre homme, qui pourtoit vendre l'estrain à Vaulx Mets et estoit son airt et mestier, et à l'ou-

casion de ce on l'apelloit *Blan Trains*, ycelluy estoit acoustumé de juer à cartes; avint ung jour d'iccluy moix d'octobre, qu'il juoit à cartes chiez un caibaret derrière *st Girgonne* nommé l'ost sy dures, et en juant, qu'il faisoit, se courçait contre celuy à qui il juoit et dit, qu'il se donnoit au diable et que le diable luy turdist le col, se jamais plus juoit aux cartes avec luy. Et ce dit par plusieurs fois, fut la chose raipaisantée avec luy et tout incontinant racomençait à juer; mais dez tantost aprez ce fait il cheust à terre et en chéant print à crier et à braire disant: *Ha le diable m'empourte, le diable m'empourte.* Et en disant perdist la moitié de luy et eust la teste tournée ce que devant derrière, et en tenant diverses grimaches demourait en tel estat tant qu'il fut mort.

Le xxvij jour du dit mois messeigneurs de la cité, voir aulcuns, qui à ce faire furent commis pour le fait de l'empereur, mandèrent en la chambre des sept de la guerre tous les eschevins des eglises de *Mets* et à yceulx fut dit et ordonné, qu'ils fissent faire commandement, chacun en droit luy à tous les paioichiens de leur paioiche, que le dimanche en xuant ils se trouvaissent tous aprez la messe devant leur esglise. Et le dit jour venu, les dits eschevins on nom de la justice, comme dit est, ordonnèrent à yceulx paioichiens de nommer et elire quaitre hommes en chacune paioiche des plus souffisans et entendus pour estre avec les quaitre eschevins et pour aller en justice oyr ce qu'ils leur voudroient dire et commander. Et ainsy en fut fait et fut de chacune paioiche eleus quaitre hommes avec les quaitre eschevins, lesquels tous ensemble leur fut dit et ordonné de se trower le jeudy après la tousaincts, qui fut lors le quaitriesme jour de novembre, mil v.c et xij ans, on hault pailais. Et le dit jour venu, se trowèrent tous au dit pailais; auquel lieu leur fut dit et relaté par la bouche du seignour *Andrieu de Rineck*, chevalier, on nom de tout le conseil de la cité, comment l'empereur, nostre sire, avoit jay dez loing temps envoyé par toutes les cités impériales et par toute l'empire, priant et requérant, que on luy voulsist faire une ayde d'airgent. Et avoit fait le dit empereur, nostre sire, plusieurs demandes, comme il fut dit des dits commis de la cité, lesquelles estoient hors raison et indiscrettes; et demandoit ceste ayde pour vij ans durant; parquoy les dits commis, comme ils dirent par la bouche du dit seigneur *Andrieu*, avoient heu envoyé leurs messai-giers par les aultres cités de l'empire, comme *Strasbourg*, *Collongne*,

Woulme et aultres, pour sçavoir, comment ils en feroient, et trouverent, que toutes avoient esté renfusant; par quoy il avoit esté remonstré au dit nostre sire l'empereur par les princes et électeurs de l'empire, tellement que pour les dits viij ans, qu'il avoit au pardevant demandés, il estoit à ceste heure remis à ung an sans plus et l'avoient ainsy acourdé les aultres cités. Et pour ce les dits comis remonstreraient par la bouche du dit seigneur Andrieu de Rineck, chevalier, aux dits viij hommes ainsy prins de chacune paioiche, qu'ils voulsissent remonstrer chacun en son endroit et en sa paioiche la volonté de justice et qu'il n'y avoit que bien de paier pour une fois comme dit est. Et leur dirent avec ce bialcopt d'autre langaige disant, qu'ils ne powoient rien sans l'empereur et que la cité n'estoit rien sans son ayde; car pour la doubte de luy, bialcopt de princes y laissoient amener la guerre et plusieurs aultres choses leur dirent les induisant à paier ceste ayde pour une fois; puis leur desclairerent la manière, comme le dit empereur, nostre sire, demandoit ceste ayde, et comme les aultres cités luy avoient acourdé.

Et premier entendoit, que tout homme, qui avoit vaillant l florins d'or on moins, devoit paier le tiers d'ung sol et s'il avoit enfans en son gouvernement, il ne paieroit rien pour yceulx enfans; item tous ceulx, qui ont vaillant depuis l florins jusques à c, devoient paier les deux pairs d'ung solz et de chacun enfant, qu'ils auroient à leur gouvernement eaigié de xij ans ou plus, paieroient le tiers d'ung solz; item tous ceulx, qui ont vaillant depuis c florins jusques à quatre cent florins, paieront ung solz et pour chacun de leurs enfans, eaigiés de xij ans et plus, le tiers d'ung solz: item toutes personnes non mariées serviteurs et aultres estant en liberté, soient spirituel ou temporel, et aussy gens mariés, non ayant enfans, paieront chacun ung solz; item tous ceulx, qui auront plus de iiij.c florins jusques à mil florins, paieront deux sols, et s'ils avoient des enfans, comme dessus, chacun les deux pairs d'ung solz et ceulz ainsy riches, qui ne seroient point mariés, paieroient aussy deux solz; item ceulz, qui auroient mil florins vaillant et jusques à xv.c, paieroient quatre solz et pour chacun de leurs enfans du dit eaige de xij ans ou plus, non ayant propre, chacun ung solz; mais s'ils avoient propre, ils paieroient comme dessus est dit et à l'estime de leurs biens; item ceulx, qui ont vaillant de xv.c jusques à deux mil florins, doivent payer le quart d'ung florin et pour chacun enfant, eaigié

comme dessus, deux solz; item ceulx, qui ont la vailue et sont riches depuis deux mil jusques à quatre mil florins, paieront deux florins, et de chacun enfant non aassigné en mariaige trois solz; item celuy, qui ait quatre mil florins et plus jusques à x mil, paieront ung florin et pour chacun enfant non aassigné en mariaige et en eaige de xij ans ung demi quart de florin; item celuy ayant la value de x mil jusques à xx mil florins paieront ung florin et demy. et de chacun de ses enfans, jonne ou viex, ung quart de florin; item tous ceulx, qui auront xx mil vaillant ou xxx ou xl mil ou plus, doivent paier trois florins et pour chacun enfant non marié, ou jonne ou vieulx, demi florin.

Et puis ce dit mirent fin à leurs paroles et s'en retournerent arriere les dits eschevins avec les aultres quatre hommes de chacune paioiche ainsy prins pour en faire la relation à tout le puple, chacun en droit soy et pour dire, qu'il leur en sembloit, et aussy pour savoir, quel estoit leur opinion. Et alors ce temps durant furent mandés devant justice tous prebtres séculier, chainoigne et aultres religieux et religieuses, qui sont rentés et ont cens et revenus; auxquels fut dit et prépousé comme aux aultres seculiers et en la fourme et manière comme cy devant aves oy; lesquels quant ils heurent heu leur conseil sur ce, ung d'entre eulx respondit pour tous les aultres et dit, oyans tous, à messeigneurs les comis: Que les dits de l'esglise n'estoient point délibérés de en rien payer et que c'estoit une chose, que faire ne powoient ne ne devoient. Et ainsy demourait la chose. Et en ce meisme jour retournerent devers messeigneurs les comis, c'est assavoir, les quatre eschevins de chacunes paioiches avec les quatre eslus du puple et firent leur relation de diverses sortes; car aucuns comme ste Croix, st Jacques, st Vy, st Mamin dirent et conclurent, qu'ils s'en fiaient bien à ce que leurs seigneurs en feroient et qu'ils espéroient bien, qu'ils ne feroient chose, qui leur fût à deshonneur, ne préjudiciale; car ils espéroient, que se du temps passé ils avoient bien gouverné, que encor feroient ils mieulx à l'avenir. Toutesfois aucunes aultres paioiches furent d'aultre opinion; ne sçay, s'ils firent bien, mais ils respondirent et causy tout d'une voix dirent: Que après ce qu'ils avoient chacun en droit soy bien remonstré au puple la vouldenté de messeigneurs de justice, furent la pluspart tout d'ugne opinion de non en rien paier, et leur desplaist fort, que le dit empereur vou-

loit ainsy sçavoir leur puissance et richesse et les vouloit contraindre d'en faire serment, qui estoit une chose, que ses prédécesseurs n'avoient jamais fait et qui estoit contre les libertés et franchise de la cité, laquelle les anciens empereurs avoient donnée. Et furent de ceste opinion ceulx de st Suplise, st Martin et plusieurs aultres; et aucunes aultres paioiches ne furent point d'acort de rien respondre, ne de rien paier. Toutesfois ils furent arrière mandés pour le dimanche après et respondirent les aucuns et la pluspart comme saiges, qu'ils s'en tenroient bien à ce que les dits seigneurs comis en feroient, disant que leurs prédécesseurs avoient bien gouverné du temps passé et prétendoient, que ceulx de présent gouverneroient aussy bien ou encor mieulx; espérant qu'ils ne feroient chose, qui fût au préjudice ne deshonneur de la cité, ne des habitans; et ainsy leur en donnaient la pluspart du tout la chairge. Mais pource qu'il y olt de diverses opinions, mes dits seigneurs les comis leur dirent et ordonnèrent, que chacune paioiche donnait éscript en une cédule leur opinion et ce qu'ils avoient conclu et que celle dite cédule fût signée de la main de l'ung des dits eschevins et de l'ung des quatre hommes, qui estoient prins. Et ainsy en fut fait et retournait airrière chacun enchiez lui, et ne sçay qu'il en fût plus fait, car les dits seigneurs eurent tels conseils ensemble, que depuis je n'en oys jamais nouvelle.

En celle dite année v.c et xij durant le moix d'octobre furent acomenciés les fondemens du gros mur, qui est devant l'abayie de st Simphorien du cousté vers Anglemur, pour faire plus grande la plaice, c'on dit sus st Illaire, laquelle à ceste heure fut réagrandie de la moitié; car par avant c'estoit une vigne depuis où sont maintenant les ormes en jusques à piedz, où est maintenant faict celui gros mur baix. Et y avoit des degrés de pierre de taille en acommençant au baix près du mur d'Anglemur et en montant tout hault sus st Illaire; lesquels degrés solloient servir à la paioiche de l'eglise du dict st Illaire, laquelle paioiche souloit estre illec avant, que la dite abayie y fust; car la dite abaye solloit estre devant pourte champenoise sus le hault devant les Waisieux, comme dit est, et s'en monstrent encor les ruynes. Et on l'abatist pour les guerres, qui furent entre le roy Chairle de France et le roy d'Angleterre, c'est assavoir celluy Chairle des temps Jehanne de Vaulcolleur, c'on disoit la pucelle de France; car en celui temps les Anglois menèrent sy fort et aipre

guerre au dit Chairle, qu'ils prinrent Reins, Chailons et Troye; puis prindrent Soixon, Rowen, Paris et st Denis et généralement tout le réaulme de France, réservé le pais de Berrey; auquel se tenoit le dit Chairle. Et se ce n'eust esté moyennant la grace de dieu et l'ayde d'icelle pucelle de France, qui fist merveille d'armes, tout le réaulme estoit perdu; mais petit à petit, elle le reconquestait et amenait le dit Chairle à Reins le courongner roy de France. Et alors durant ce temps et qu'ils heurent aucunes triewes les ungs avec les aultres, les gens d'armes de France se vinrent lougier on Vaulx devant Mets, et fut à la requeste du roy de Secille, et illec firent biaucopt de mal et de domaige; parquoy les seigneurs et gouverneurs d'icelle doubtant de leur cité abaitirent la dite abaye st Siphorien, la chainonerie de st Thiébault et plusieurs aultres, lesquelles estoient alors hors de la ville. Et depuis furent refaites et reedifiées dedans la cloeson de la cité, comme elles sont à présent, et pour faire la dite eglise st Thiébault fut abaitue l'eglise des repenties, qui estoit en ce lieu et pour faire icelle de st Siphorien fut abaitue l'eglise paioichiale de st Illaire au xailus et je Phelippe ai veu faire la dite eglise comme elle est à présent et depuis vis faire le cloitre; car par avant c'estoit une eglise à l'ancienne façon avec ung cloichiez de boix, lequel avoit esté fait tout en haite durant la dite guerre des roys.

Pour revenir à mon prepos, au regairt de la fertilité des biens de ceste année, j'en ai parlé devant, au moins des blés et des vins et des fruits. Quant au fait des foins et avaignes, nawées et aultre chose, comme pois et fève, il y en olt moyennement et causy comme l'an devant.

En celuy mois d'octobre, le xvj jour, mourut monseigneur l'abbé de st Arnoult devant Mets, lequel abbé ung peu devant qu'il mourut avoit heu résigné et se avoit desmis de son abaye à Jehan de Lorraine, evesque de Mets, lequel estoit encor jonne et estoit filz au duc Regné de Lorraine et de Bair; par quoy plusieurs des seigneurs de la cité tant spirituels que tempourels furent desplaisans et pour plusieurs raisons. Toutesfois pour ce que durant le temps, que le dit abbé mourut, le dit Jehan de Lorraine n'estoit encor pas paissé ne confirmé en court de Rome, ne ses burles n'estoient pas faictes, parquoy les religieulx du dit st Arnoult tindrent chaipitre et selon leur coustumé asleurent entre eulx ung abbé, et ce fait envoierent à

Rome et mirent grant gairde au dit st Arnoult et furent loing temps en celle doute, avant que le dit abbé peult estre aissuré de son fait. Et couchoient toutes les nuits aucuns des arbouletriers et coulevreniers de la cité dessus la muraille du dit st Arnoult, avec aussy les bon-hommes de leur villaige; durant lequel temps les Lourains cuidèrent faire au dit st Arnoult plusieurs traficques pour y prendre possession. Et avoient les dits abbé et moine très fort partie parce que le dit evesque estoit de grant sanc comme dit est et à la fin eurent acort et parmi une pension demourait l'esleu abbé.

En c'est hyver le deuxièame jour de décembre, par ung dimanche, fut trowé ung enfant en la cimetièere de st Victour à Mets, lequel n'estoit pas plus gros d'ung hairan.

En la dite année le jour des innocens ceulx de Northensen en Allemaigne en la duchié de Rigmen se mutinèrent contre leurs seigneurs et gouverneurs et en se partant du conseil des dits seigneurs, firent la commune, en assomèrent viij ou ix des plus grants et des principals de la ville.

- On dit temps vint à Mets ung homme, qui se pourchaissoit et demandoit son pain pour dieu, et estoit c'est homme biaux personaige. C'est homme pourtoit une faulse lettre scellé contenant comment il avoit esté rué jus au bois de Montagu et luy avoit-on osté trois mulets chairgiés de mairchandises; puis avoit esté lyé à ung arbre et luy avoient yceulx lairons coupé la langue et ainsy lié l'avoient laissié à bois, cuidant, qu'il deust mourir. Alors se retournoit vers dieu et sa benoite mère, promettant de faire plusieurs voisiges; lesquels promis, tout incontinent se rompirent les cordes, dont il estoit lié. Et ainsy loié avoit esté trois jours et trois nuits sans boire et sans mangier, comme sa faulse lettre contenoit, et contenoit encor la dite lettre, que en luy donnant aucuns biens on gaingnoit de grants pardons. Et contrefaisoit cestui lairon, la laingue avoir coupée, sy cautamente, que on cuydoit, qu'il fust ainsy et qu'il ne peust parler, et se faisoit recommander par les eglises, tellement qu'il empourtait de Mets de l'airgent de fine force. Et tout son cas n'estoit que menterie et laircin, car quant il vint à Nancy, il eust discort à ung sien compaignon, qui le conduisoit et fut en despartant leur argent; tellement que illec fut prins et fut batu du bouriaux par la ville; mais qui eust fait à point, on luy deust avoir coupé la langue, afin d'y prendre à aultre exemple.

La semaine après, à Mets on Waid de Bouton une femme, demourant seule en une maixon, fut trowée morte en son lit, et puoit très fort, car il y avoit quatre jours, qu'elle y estoit, et fut trowée ad cause de la puanteur.

En cest hyver v.c et xij se fist ung merueilleux temps de pluye; car journellement ne fist que plouvoir sans neige et sans gellée, tellement que les chemins estoient sy desrompus et pourris, que l'on ne powoit aller, ne venir, ne rien faire. Et faisoit tout l'hiver aussy doux temps, qu'il sembloit, que ce fust en esté, car on avoit és jairdins les romarins fleureys, et les cerixiers, les pruniers et amandelliers et autres tenres fruits se vouloient desjay bouter dehors entour le nowel an et durait celuy temps ainsy jusques au jour de la chandelleur sans neige et sans gelées; mais le dit jour de la chandelleur vint ung peu de gelée, puis se renforçait jusques au premier jour de caresme, qui fut le ix jour de février, auquel jour il commençait à neiger sy tresfort, que l'on ne powoit aller ne venir. Et s'enforçoit le temps tous les jours et faisoit plus froid, qu'il n'avoit fait de toute l'année, et durait celle neige et froidure par plusieurs journées, et remist celle gelée toutes les terres à point et fist bon labourer en vigne et aultre part.

Celuy premier jour de kairesme, qui fut le ix jour de février, il y eust à Mets une femme jay assez ancienne et estoit servante à ung prebtre nommé messire Pierre de la Princerie, laquelle femme voyant leur maixon fort chairgiée de neige montait sur leur tis tout hault, pour abaitre la dite neige; mais alors en la rue y avoit aulcuns Allemans, qui se jectoient de la neige, et elle se avançait ung peu pour regairder à la vaillée; sy avint que le pied luy faillit et chut de celluy they sus le tis d'ungne galerie plus bas, et de dessus la galerie s'en vint à la vallée et chut sus ses pieds, en mey la rue, et amenoit de ses robes toute la neige, qui estoit sus le tis de la dite galerie, qui moult en y avoit. Et fut merueille et grande aventure, qu'elle ne fût tuée toute roide, car elle chut de plus de xxx pieds de hault et se rompit et desfroissait tous les pieds et n'en poust jamais plus aller, combien qu'elle n'en mourut pas.

• En celuy temps s'en aillait hors de Mets Gasper cy-devant nommé, lequel avoit heu donné plusieurs copts de coustex à ung nommé Guiot, comme cy devant est escript; pour laquelle chose le dit Gaspar avoit esté, maintes journées, en franchise à grant moustier.

En celluy temps messire François le Gournaix, chevalier, fist faire la maisonnette on hault de Désiremont auprès la belle croix, pour y tenir ung harmitte et y en mist ung.

En celle dite année mil v.c et xij avint ung grant et merveilleux cas à Collongne sus le Rin et fut une chose, de quoy grant bruit en fut par toute la crestienté; car le puple et la commune se mutinaient et elevait contre les gouverneurs et recteurs d'icelle, et tellement que plusieurs et la plus part d'iceulx gouverneurs en furent décapités et leurs femmes et enfans banis à tousjor mais, comme vous oyres, et avint la chose ainsy. Il est vray, que les dits recteurs et gouverneurs avoient par loing temps devant mis, alevé et impoués sus la commune plusieurs impositions nouvelles et eslevoient ycelle gaibelle, petit à petit, de jour en jour, au grant préjudice et dommage du bien public et du powre commun; et se juiroient les dits gouverneurs de chacun jour plus assoujecti le powre puple, qu'ils ne devoient, tellement qu'ils ne le pourent plus souffrir ne endurer. Or avint en celle dite année v.c et xij, que l'empereur demandoit par toutes les cités de l'empire une ayde et une somme de deniers de chacune personne selon sa richesse, comme cy devant aves oy, et tellement, que les dits recteurs et gouverneurs de Colloingne avoient jecté celle somme sus le commun puple tout ainsy, qu'ils l'avoient entendu; de quoy se levait le hustin et en fut le puple fort mauix content et leur sembloit, que yceulx gouverneurs devoient bien payer ceste somme icy et la prendre au trésor de la ville et faire tellement devers l'empereur, qu'il fût content, sans ce que le menu puple en fust empesché, ne sans ce qu'ils levaissent maletouste ou nouvelles impositions, tant sur la mairchandise comme sus toutes manières de vitaille, ainsy qu'ils avoient de nowiaux fait; car les dits gouverneurs avoient de nowiaux impoués nouvelles impouitions sur les choses devant dites; par quoy le puple se eslevait contre eulx, par la manier, que vous oyrez.

Il est vray, que comme une chose advenue par miracle de dieu, que le v jour de janvier, vigile des trois rois, dont les corps repousent à la dite Collongne, se mirent secrètement ensemble les gasses, c'on dit les mestiers, et par ung jour, que les dits seigneurs estoient au conseil, les dits mestiers vindrent en armes devant la chambre, là où se teñoit le dit conseil. Et estoient yceulx mestiers bien armés et embaitonnés tant de trait, de pouldre, d'airbouletres,

comme de hallebardes et aultres taillemens et baitons de desfence, et eulx venus firent ouvrir l'huis de la chambre du dit conseil et entrèrent bien furieusement dedans comme gens forcenés ou hors de sens et propousait l'ung d'iceulx mutins pour tous, en l'encontre des dits seigneurs en la manière cy après escripte, et entre plusieurs aultres parolles aux dits seigneurs: Vous estes nous seigneurs et régens de la cité et sçaves assez la manière comment nostre seigneur l'empereur fait à la dite cité une demande et une ayde d'ung comun denier. Mais entre nous powres gens mécaniques, ce n'est pas à nous à faire d'en rendre compte, ne d'en rien paier. Vous avez les trésors de la cité en mains, desquels powez bien contenter l'empereur; afin qu'il soit tousjour nostre bon seigneur et ami et aye nostre cité pour recommandée. Et ce fait et qu'il serait content, airez encor aissez argent de reste au dit trésor. Et aprez ce dict et qu'ils virent, que yceulx seigneurs en respondoient aissez laichement, ils leur dirent de fait, qu'ils vouloient avoir les comptes d'icelui trésor et les tindrent en la dite chambre par manière de prisonniers et sans partir, jusques à tant que ils leur eussent dit et enseigné le lieu, où le dit trésor par avant avoit tousjour esté. Et tant qu'ils esleurent entre eulx partie de la commune pour aller visiter le dit trésor, auquel ne trouvèrent de toutes pièces d'or et d'argent point plus hault de la somme de c et l florins d'or, dont ils furent moult esbais; car par avant il y avoit innumérablement grant somme et grant avoir; mais les dits seigneurs les avoient chacun en son endroit prins et en avoient fait leurs mairchandises, marié leurs enfans et aultres choses à leur grant profit sans le sceu de la dite commune. Et tellement que la chose bien congnue, la dite commune eurent conseil ensemble et les appréhendirent et les menèrent en prison et à force leur firent, ung chacun l'ung après l'autre, congnoistre leur laircin et tantost aprez en firent l'exécution criminelle. Et le premier, qui fut décapité, ce fut le maistre des bourgeois, nommé le Pappgay, et après luy le fut l'autre plus grand, nommé le Regnart, et après yceulx furent décapités plusieurs aultres du conseil, que je ne nomme pas, et furent tous leurs biens confisqués; voir ce qui venoit de part eulx; et ce qui venoit de part leur femme demourroit à la dite femme et aux enfans, et furent ycelles femmes et enfans banis hors de la cité à tousjour mais.

Après ce fait la dicte commune constituait des aultres seig-

neurs et gouverneurs on lieu d'yceulx devant dits, espérant, qu'ils feroient millieur gouvernement, que les dessus nommés, laquelle chose ne firent pas et pour ce furent desmis et fut mis la main à eulx, dont les uns furent décapités et les aultres banis et deschassés. Et aprez tout ce fait les dits de la commune eslirent entre eulx le nombre des dessus dits pour gouverner la chose publique, bien et léalement, comme ils firent sans y contrarier, et ostèrent toutes les subsides et gabelles, que les aultres malvais avoient mis sus et les remirent comme ils avoient esté d'ancienneté et par avant. Et pour sçavoir, qu'il y en olt des descapités à deux fois, le nombre en fut environ à xxxvj personnaiges.

Tantost ung peu après la commune de Liège oyant parler des devant dits de Collongne, se voulrent pareillement eslever à l'encontre de leur recteur et gouverneur de la dite cité de Liège et vouloient savoir le nombre de leur trésor et vouloient avoir les comptes et recettes. Et de fait y eust heu ung très grant hutin et encore pire, que à Collongne, se ne fut esté le révérend père en dieu, leur évesque, lequel se boultait entre deux et à bien grant peigne apaisantait le commun. Et encor depuis qu'il les eust ung peu apaisantés et que chacun fut retourné chiez luy environ v ou vj semaines aprez, se reamèrent la dite commune de rechief et furent les dits gouverneurs en plus grant dangier, que devant, se n'eust esté de rechief leur évesque, qui moult se humiliait envers la commune disant, qu'il voulait vivre et mourir avec eulx. Et print grant paine pour esteindre leur fureur ou aultrement ils eussent tout gaisté, et par aventure luy-meisme y fut esté mort; mais la chose fut apaisantée parmi que la dite commune eust partie de ce qu'ils demandoient. Aussy en la dite année à nostre dame d'Aix y olt pareil hutin et se cuidèrent pareillement mutiner en enxuant les dits de Collongne. Dieu meste paix par tout. Amen.

En celuy temps le xx jour de février l'an v.c et xij mourut pape Jullius, lequel en son temps fut cause de la mort de maintes personnes, et fit ce que jamais pape ne fist touchant de guerre. Car par luy et à sa requeste vinrent les François en Ytallie, et puis quant il olt ce qu'il demandait des Véniciens, il se tournait de leur bande et tournait le dos aux François; par quoy, comme on disoit, il avoit esté cause de la mort de plus de l mil personnes. Environ vij jours après ce que le dit pape mourut, les François estant au

chaitiaux de Milan firent une saillie sus la ville de Milan là où ils firent du maulx bialcopt.

Or est il aussy, que en mon temps en diverses années et en diverses saixons j'ay veu faire pour plusieurs raisons diverses justices et exécuter diverses personnes tant hommes que femmes pour divers cas; desquels je n'en dis rien pour cause de briesté, jay ce que plusieurs en aient escript. Mais à moy ne plaist, de mettre telles choses en mon livre, et me semble une chose de petite value, de telles folies mestre en cronicque; car chose semblable et pareille avient tous les jours de powres lairons ou aultres mal faicteurs et pour ce n'en fais compte d'en rien mestre, se n'est donc pour grant cas; lesquels n'aviennent pas sowent ou qu'il y ait aulcune chose merveillaable, qui s'en ensuivent, comme en ceste meisme année on moix de janvier il avint, que ung powre homme pelletier, nommé Vincent, lequel par plusieurs fois avoit fait aulcunes petites laircins et lui advenoît sowent, et tant que ung jour se trovait de nuit devers l'esglise du st esperit chiez ung prebtre, nommé messire Otto Blanchair, et là cuidoit aulcune chose desrober. Mais il fut surprins du clerc de léans et fut trowé entre deux huis, et quant il vit ce, il se voult desfendre et il cuidait tuer le clerc et de fait le frappait d'ung coustiaux; mais il faillit et ne l'ataindist point en la chair nue, et quant il olt donné le copt, il s'en fowist, et le dit clerc, qui de ce ne se gairdoit, eust grant peur. Et pour ce fait fut prins le dit Vincent et par ung jeudi à la fin du dit mois pendu au gibet de Mets, et fist ce jour ung moult fort temps de vent, de neige et de grésin. Or avint, que à l'acommencement d'avril mil v.c et xij ans par plusieurs fois se apparut le dit Vincent au dit clerc et ruoit des pieres après luy en plusieurs lieux et plaices, et tellement que une fois le ruait en la rivière de Seille et fut presque noyé et s'en revint le dit clerc tout mouillé à l'ostel, et puis le trovait encor plusieurs fois et luy dit plusieurs choses, entre lesquelles il luy dit, c'on luy avoit fait tort de le faire mourir le jeudi et qu'il ne devoit mourir jusques au samedi aprez, et lui dit, que pour ce avoit-il fait sy cruel temps à sa mort, et dit encor le dit Vincent au dit clerc, comme il disoit, qu'il aillait ung voiaige pour lui à nostre dame de Raibay et ung aultre voiaige à ste Bairbe. Et le gairxon y allait au mey avril et avec luy menait des frères de l'observance, et eulx estans par le chemin leur furent jectées plusieurs pieres et meysmement à l'esglise sans ce

qu'ils veissent personne, comme ils disoient, et à dernier voiaige et que le dit cleric avoit eschevis ce qu'il luy avoit ordonné de faire, le dit Vincent se aparust à luy devant l'autel de l'église et ne le vit personne, que luy et là le remerciait et luy dit, qu'il l'avoit allégié et qu'il estoit bien. Et je m'en vais, dit-il, et sy ferai ta plaice en paradis. Et toutes ces choses et plusieurs aultres racontoit le dit gairxon et ne parloit-on en ce temps d'aultre chose parmey la cité et en fut grant bruit et fut mandé le dit messire Otto et interrougué de ce fait par la pluspart des seigneurs et dames et de bialcopt des bourgeois de Mets. Et tesmoignoit toutes ces choses, réservé, qu'il ne l'avoit pas veu visiblement comme son cleric, mais plusieurs fois l'avoit oy cheminer par sa chambre et ruer des pierres à l'huis clos et se courçoit très fort le dit messire Otto, quant on ne l'en vouloit croire. Je ne sçay comment il en fut. Dieu ait l'airme du trespaisé. Amen.

Aussy en celuy temps y avoit ung violeux en Mets, qui juoit moult bien de sa violle, et avoit yceluy ung jonne gairxon son filz avec luy, lequel gairxon chantoit tant bien et tant méloldieusement, qu'il sembloit ung orgue. Et pour son biaux chant estoit appellé luy et son père en plusieurs convives et bonnes compagnies et ne sçavoit aultre mestier, tellement que le dit gairxon ne sçavoit aultre chose faire, que de chanter ou ailler au jeu de palme. Et pour loixiveté, où il estoit, il se print et corrupit une petite baicelette eaigée de ix ans et en vint le plaintif en justice et fut le dit gairxon prins et en grant dangier d'estre pendu; mais à jour, que le devant cleric fut à Rabays pour le pelletier, comme cy devant est dit, fut le dit gairxon mené baitant à x heures depuis le pailais jusques au piloris et fust mist au saicron jusques à xij heures, et puis fut derechief prins par le bouriaux et l'amenait tousjour baitant jusques à la pourte du pont des morts et fut tousjour baittu jusques à la croix à pont aux lousps. Et ne vis jamais homme plus cruellement estre fouetté et le fut tellement, qu'il cuidait mourir, et illec estoit sa mère, laquelle chut toute pasmée, quant elle le vit; puis après ce qu'ils eurent reprints leur ailaine, ils furent banis à tousjour mais.

Pour celle dite année, l'an mil v.c et xij, fut fait maistre eschevin de Mets de Jehan Baudouche, seigneur des Estaings, le filz seigneur Pierre Baudouche, et fut pour celle année, qu'il estoit revenu des guerres d'Itaillie avec les gens de son oncle messire Roubert de la Marche et fut pour celle année marié le dit Jehan Baudouche,

Item le dit an fist le plus biaux mois de mairs, qu'il avoit point fait de xx ans devant, et aussy plus de la mitte du mois d'awril. Le dit an eschut l'annonciatte le jour du grant vendredi et en fist on le service et la solennité le jour de paicques le xxvij jour de mars, à quel jour avint, que à Mets en la rue de Fornerue y avoit deux gros chiens, qui se combatoient pour ung os, et là auprès y avoit ung petit enfant cheminant par la vöye, et en se triboullant, que firent les deux chiens, l'ung d'iceulx se jectait de consté et donnait sy grant copt contre la jambe du dit enfant, qu'il lui rompit franchement par-mey le mectel, tellement que elle ne pendoit que à la piaux.

Paircillement le lundemain, qui fut le lundi de paicques, xxvij jour de mairs l'an dessus dit v.c et xij, avint une aultre aventure, c'est assavoir en la maixon François Chainel filz Pierre Chainel le mairchand demourant en Wesigneux en l'ostel appartenant à Tous-saint l'Escuier, et estoit le dit François pour celle semaigne à la pourte et estoit malaide de fièvre, et sa femme, qui estoit toute jonne, estoit allée à sermon, et estoit la dite jonne femme grosse de son premier enfant. Avint ycelui jour et à celle heure, que le serviteur estoit à l'ostel et lisoit en ung livre et la servante eaigée d'environ xxij ans estoit pareillement à l'ostel; mais on ne scet par quelle fortune la dite servante tumbait en leur puis et fut noyée, et le dit serviteur, qui lisoit, l'oit bien braire et y courut, maix il estoit seulet et ne poul estre jamais secourue à temps, pourtant que à celle heure les gens estoient à sermon, et avoit la dite servante esté à la table dieu le jour devant. Et incontinent que justice en fut avertie, ils furent visiter le lieu et fut la dite fille repeschée et fut le serviteur interrougué et prins; de quoy son maistre et sa maistresse curent grant peur; mais le dit serviteur fut trowé innocent et fut laiché.

Au lundemain, le mairdi de paicques avint encor une piteuse aventure en une ville en la duchié de Bair, nommée Joindreville, auprès Noweroy le sot. Le cas fut tel, que celui jour chevalchoit auprez de la dite Joindreville le prebtre d'ung aultre villaige leur voisin et ne sçay, s'il estoit ou yvre ou sot; mais comme ung vray fol tirait son espée hors du fouriaux et d'icelle tuait trois oyes; de quoy grant domaige en avint, car là auprez estoit l'homme, à qui les dites oyes appartenoient, lequel en vult parler; mais celui prebtre comme enraigié vint à luy et luy rompist ung bras et empourtaït l'une des dites oyes et les deux aultres demourèrent. Et aprez plu-

sieurs paroles le powre homme trouait le prebtre de leur ville et se complaindit à lui de l'outraige, que l'autre lui avoit fait, lui demandant conseil, et lui donnait l'une des deux oyes, qui estoient demouré. Or ne demouroit pas ce dit prebtre à Joindreville, mais demouroit à ung aultre villaige, qui estoit de la cure meisme et pour ce il empruntait à une femme du villaige une belle newe chambre, qu'elle avoit, afin de y diner et aprester son oye, et la femme le fit bien envis, car la chambre estoit newe et n'estoit guères hantée et estoit la cheminée d'icelle chambre défendue et trowée et le prebtre, qui n'en sçavoit rien, alumait ung grant feu, duquel il en chut sus ung torciaulx de blef, qui estoit en une granche de l'autre partie et fut incontinent la maixon toute allumée en feu et en flammes; car elles sont cowertes d'estrain. Et puis tantost se boutait le feu de l'une en l'autre, tant que tout le villaige fut tout airs et fut la plus grande pitié du monde; car il n'y demourait que trois ou quatre boweries et la maixon d'ung povre homme et une partie de l'église. Et fut encor plus grant fortune, car les biens et ménaiges, qui se pourtoient et wuidoient hors des maixons et se mectoiēt bien loing du feu sus des fumiers, ils estoient incontinent allumés et airs et ne poult-on jamais rien rescourre. Et y olt tant de mille quartes de grains en guerniers airs et brullés, que ce fut pitié et dommaige et n'en poult-on jamais mangier. Et y fut airs ung gairxon, qui estoit en l'une des maixons et s'en cuidait fowir; mais le feu le sousprint en sortissant dehors et fut trowé la teste du dedans de la maixon, laquelle estoit toute airse et le corps du dehors, qui n'eust point de bruleure. Et aprez cest meschute advenue et comme par pugnition divigne leur en advint une aultre; car ils avoient la plus belle fin de blef, que en loing temps on heust point veu, laquelle fut peu de temps aprez toute tempestée, tellement que la grele estoit par dessus les blefs ung piedz de hault et furent les blés tout gaistés. Et aprez ce, encor leur estoient demouré aucuns porcs et aultres bestes et l'ung d'iceulx porcs fut mordu d'ung chien enraigié et le dit porc devint enraigié et mordait toutes les aultres bestes, tant vaiches, chevaux, que porcs, et moureaient toutes méchantement et ainsy ne leur demourait rien et fut pitié de leur fait; parquoy peu de temps aprez, les aultres villaiges voisins ayant compassion d'eulx aydèrent à labourer leurs terres et à refaire leurs maixons; mais ils ne powoient recowrir d'estrain pour cowrir les dites maixons, tant estoit chier,

parceque tout avoit esté gaisté aux champs et à la ville comme dit est. Dieu leur donne patience. Amen.

Le dit an mil v.c et xiiij environ xv jours aprez le causy modo y olt en la ville de Vault une nopce et estoit du filz le maire Cugney de Vault; auxquelles nopces avint, que aprez diner on dansoit en la halle, comme la costume en est, et illec estoit ung jonne filz à marier, lequel estoit de la ville d'Ay sus Muzelle et de bonne maixon. Yceluy jonne filz se boutait en la danse entre deux jannes filles pour danser; mais incontinent une douleur le print, je ne sçais comment, et se laissait cheoir sus ses genoulx et en disant: Hée! hée! hée! sans faire aultre semblant rendit l'ame et mourut ainsy. Dieu lui pardoint ses faultes et à nous aussy.

Le jeudi et souverainement le vendredi aprez vigille de la st George furent engelées partie des vignes et les noiers en plusieurs contrées et y fist celle gelée grant et merveilleux domaige et tellement, que c'estoit grant pitié des powres gens; car de devant deux ou trois ans devant n'avoient heu bonne année de vin et jay ce qu'il avoit fait le plus biaux et chault mois de mairs et bien la mitte de avril, et n'y avoit homme, que jamais l'eust veu plus biaux, néantmoins se refroidait le temps tellement, que en la mitte de avril il geloit toutes les nuits aussy fort, que à noe. Et fut-on par plusieurs nuitiés souverainement bien yij jours en ung tenant, que l'on sonnoit les cloches par toute Mets et par tout le pais toutes les nuits et plus, que on ne font à la toussainct et faisoit-on plusieurs porcessions de nuit par plusieurs villaiges et estoient tous en belle ordonnance, chacun ung cierge en la main et n'y avoit de nuit, qu'il ne gelait deux ou trois doys d'espaisseur, environ viij jours durant, aussy bien dedans les maixons comme aultre part. Et de force de froidure fut trowée l'yawe, qui degoustoit de la vigne, qui se engeloit en chéant, dont ce fut grant miracle de dieu, qu'il y demourait rien vert, veu que les vignes estoient au plus tendre. Et après que les gelées furent laichiées, eurent les dites vignes et aultres biens encor biaulcopt à souffrir par default de pluye ou de rousée, comme vous oyrez ci-aprés; mais moiennant la grace de dieu la chose se pourtaut mieulx la centiesme partie, c'on n'estimoit. Et fut long temps aprez celle année apellée l'année de miracle; car tout ce qui estoit echaippé du mauvaix temps crut tousjour en amendant et là où l'on ne comptait rien et que l'on voulait traper les vignes, il y eut encore

asses comme vous oyres. Aussi les gens firent ce, que jamais homme vivant eust veu faire touchant de faire pourcession et aultre devotion sowerainement en la semaigne devant les rogations; car tous les jours sans faillir se assembloient ung quartier de Mets ensemble en belle ordonnance et faisoient pourcession à leur devotion, et premier la paioiche de st Jaicques avec tout le colliège de st Salvour, revelus en leurs plus riches habits et pourtant leurs plus riches relicques et jaualx. Et estoient environ quairante quatre prebstres, que clerks revetus en habits et chacun ung relicque en la main; et en belle ordonnance s'en aillirent en la grant église et en plusieurs aultres parmi Mets et le puple aprez culx. Et estoit belle chose à veoir chacun jour ainsy faire; car le lundemain se assemblèrent tous ceulx d'Oultre-scille et tous les prebstres et clerks des trois paioiches, revetus comme jaidis en leurs plus riches chappes et habits et pourtant leur fierte et relicque; et aprez eulx les seigneurs et dames et tout le populaire, homme et femme en belle ordonnance. Et firent de grants voiaiges en visitant les églises tant parmei Mets comme à st Arnoult, à st Clément et en plusieurs lieux; puis retournirent à l'ostel et l'aultre jour aprez firent ainsy ceulx d'Oultre-Muzelle c'est assavoir: st Vincent, st George, st Médaird et st Levier avec st Maircel et y vinrent les Chairtreux du Pont-Thieffroy et, comme les aultres, furent en belle ordonnance et pourtoient ceulx de st Vincent et de st Levier leur fierte et leurs relicques et les faisoit biaux veoir. Le lundemain fut faicte encor plus grosse pourcession la moitié par ceulx de st Martin en corteil, st Suplice avec st Thiébault et l'opitaulx; car ceulx ycy sont grants gens et ont moult de riches chaippes et moult de biaux et riches relicquaires et y ait plusieurs seigneurs et dames; parquoy les faisoit moult biaux veoir ailler chaiscun en ordre. Et tenoient les prebstres et chainoignes moult grant train et furent ainsy visitant plusieurs esglises à Mets et dehors; puis ung aultre jour en firent ainsy plusieurs aultres paioiches comme st Hillaire, st Feroiy, st Segolline, ste Girgonne, ste crois et se parforçoient de faire de mieulx en mieulx. Ung aultre jour y furent ceulx de st Vit, st Victour, st Jehan et st Gigous acompaigniés de st Simphorien et aprez yceulx messeigneurs les chainoignes de la grant église en firent une belle, là où furent pourtéés plusieurs dignes relicques et y furent plusieurs personnes à les acompaignier. Paireillement toutes les ordres-mendians et les rentées nonnains et

autres faisoient chacune nuit et chacun jour de belles pourcessions, en priant à dieu, qu'il nous voulsit pardonner nos péchiés et nous donner paix et amender le temps, tellement que les biens de terre puissent venir à murisson, afin que ste église en put estre servie et honorée et le povre peuple substancié. Et se ceulx de la cité faisoient de belles pourcessions et de belles devotions comme avez oy, les powres gens de villaige n'en firent pas moins, selon leur puissance et encore plus, car les aucuns villaiges du Vaulx estoient toute la nuit sans dormir en faisant pourcession parmi leurs fins et trouvoient illec les gros glaiçons pendant aux vignes. Mais dieu, qui est le pardessus, y moustrait son mirracle. Son nom en soit lowé. Amen.

NOUVEL CHAPISTRE.

Devers la paicque passée se estoit parti de Mets seigneur Androwin Roussel, fils seigneur Wiriât Roussel, chevalier, pour aller à Rome, comme cy devant est dit, pour le fait de luy et du divorcement de dame Perette, fille à seigneur Pier Baudouche, et de luy; laquelle dame estoit l'une des belles dames, c'on peult trower. Et disoit la dite dame ou ses procureurs pour elle, que le dit seigneur Androwin n'estoit pas homme, pourquoy ils avoient jay moult longuement plaidoyé, tant à Mets comme à Triewe. Et le dit an, vigile st Georges, se partist de Mets pour ailler à Rome monseigneur le protonoctaire, c'est assavoir seigneur Nicolas Baudouche, frère à la dite dame Perette. Et bien acompaignié s'en allait à la dite Rome et menoit grant train, car il estoit neweux à monseigneur de Ljège et messire Roubert de la Mairche, et crois, que entre x mil hommes n'y trovait-on ung plus biaux homme de son eage ne plus puissant et n'avoit que environ xxij ans.

En celui an, dez la chandeleur de devant l'an v.c et xij, qu'il avoit ainsy fait ung si biaux temps comme avez oy et n'avoit point pleu, de quoy les chevaux heussent corru, ne n'avoit fait point de rousées depuis le dit jour chandeleur jusques au jour st Clément le second jour de maye l'an v.c et xij, auquel jour pour la dite année fut le premier jour des rogations et que la pourcession de Mets vait sus st Quentin et que celui jour la dicte pourcession vint en l'île du pont des morts, il se mist à plevoir de très bonne sorte et plut fort; mais elle ne durait guère et n'en furent point trempées les terres,

jusques à xij jour du dit mois qu'il plut fort et fut très bonne et fist grant bien à ce qui estoit demeuré de la gelée, laquelle avoit esté peu devant sy aigre et sy dure, comme aves oy, et que rien ne pouvoit croistre de devant par les grants hailes et froidures, qu'il avoit fait. En ycelle pourcession des rogations devant dite furent la plus part des jennes seigneurs tout armés et bien en points et tout de pledz, lesquels avoient prié plusieurs jennes gens pour leur tenir compaignie jusques au nombre de trois cents, bien acoustrés et bien en points et en belle ordonnance entrèrent à Mets tout ainsy, que la pluye commençoit; et en telles ordonnances et encor mieulx furent le mercredi à Bloureux. A ycelle pourcession on fut en la newe chapelle, que messire Claude Baudoiche avoit de nowiaux fait faire à Mollin et fut pour la première fois, que la dite pourcession y avoit jamais esté. Et selon ce, que la dite pourcession se avoit parti et bougié de Mets bien matin, jamais ne la vis sy tairt retourner; car à l'heure, que l'on chantait d'évangille à st Girgonne, ungne heure aprez midy sonnoit.

En celui temps et saixon l'église de ste Bairbe aux champs fut mairchandée à la faire plus grande et plus magnifique et en aultre lieu, qu'elle n'estoit par devant, et incontinent l'on y acommençait à ovrer et furent pour celle saixon partie des fondemens faits. Les pourcessions se continuoient encor tous les jours, tellement, que ung jour se assemblaient les hommes, femmes et enfans de xxiiij villaiges du hault chemin en prenant depuis la rivière de Muzelle et en allant par ste Bairbe, Oixey, st Aignel, en jusques devers Maigney. Et estoient grant nombre de gens et la plus grosse pourcession, que l'on eust encor veu et qui se tindrent en plus belle ordonnance; car à premier front et tout devant estoient de chacun villaige deux torches allant deux à deux et aprez en tel ordre de chacun villaige deux croix ou cofainons et aprez venoient tous les prebtres et clerics, maiesters et aultres, qui savoient chanter, en belle ordonnance, deux à deux, revetus en habits et pourtant fierte et reliquiaire. Aprez venoient tous les jennes gairxons, depuis l'eage de vj ou vij ans jusques xv ou xvij ans, tous en bel ordre deux et deux, tenant chacun ung rain de verdeur en leur main. Aprez yceulx venoient en telle ordre toutes les jennes fillettes de tel eage, tenant chacune ung cierge en leurs mains et aprez venoient les hommes et aprez les femmes toutes en telle ordonnances, deux à deux, que l'ung ne

païssoit l'autre et entrèrent en Mets par la porte aux Allemans en montant à mont Fornerue et s'en vinrent à la grant église, tellement, que quant les premiers entroient au grand moustier, les derniers estoient encor au dehors de la porte des Allemans; et les faisoit moult biaux veoir. Dieu le pregne en gré. Amen.

Le mecredi des festes de pentecouste fut une pourcession générale ordonnée de messeigneurs les aministrateurs de l'église avec messeigneurs de la justice, en laquelle pourcession estoient donné xl jours de pardon à tous ceulx, qui devotement yroient à la dite pourcession et fut l'une des belles, que l'on eust veues de loing temps, car tous les prebtres de Mets y furent comme des jones et vieulx, s'ils powoient aller et sus ung maire d'argent et fut faite en ung jour des iiij temps, que on junoit. La dite pourcession se partist de la grant église et s'en aillait à st Vincent et de là à nostre dame des Carmes, puis retournait à la grant église, à laquelle fut dicte la grant messe moult triumpamment. Le lundi devant, première feste de pentecouste, fut jué en chambre le jeu de la ste hostie, laquelle ste hostie est à ste Marie de Paris, et fut un mystère fort biaux et les secrets moult bien faits; car premierement y avoit comment une weve femme de Paris avoit vendu à ung juif celle ste hostie et lui livrait le jour de paicques et le traistre juif voulant aprower, s'il estoit dieu, print la dite ste hostie et la mist sus une tauble et fraipait d'ung coustiaux parmi; alors par ung secret, qui estoit fait, sortit grand abondance de sang et sailloit en hault parmi la dite hostie, comme se ce fut ung enfant, qui pissait, et en fut le juif tout gaisté et dessaigné et faisoit moult bien son personnaige. Aprez, non content de ce, il ruait la dite hostie au feu et par ung engien elle se levait du feu et se ataichait contre le contrefeu de la cheminée et le traistre la perçait de rechief d'une daigue et par ung aultre engien et secret elle jectait de rechief sang abondamment. Puis ce fait, il la reprint et l'ataichait avec deux cloz contre une estaiche et la vint fraipper d'ung espieu et la dite hostie jectait arrière sang abondamment et jusques tout enmey le paicque trinçoit le sancq et en fut le lieu tout ensanglanté. Et alors comme enraigié print l'hostie et la ruait en une chaudière d'yawe boullant et elle se elevait en l'air et montait en une nuée et devint ung petit enfant en montant à mont et se faisoit tout ceci par engiens et secrets, et s'y fist encor le dit jour plusieurs choses, que je laisse; car la femme, qui l'avoit vendue, fut

prinse à la cité de Senlis et brulée pource, que depuis elle avoit murtri ung sien enfant.

Le lundemain, qui fut le mairdi, fut jué au meisme lieu ung miracle de st Nicollays du Bair. C'estoit ung jonne gairxon pélerin de la terre de Venise, lequel en allant à son voiaige vint en une ostellerie, en laquelle aprez grant mistère le diable en semblance du voixin de l'oste fist accroire au dit hoste, que le jonne pélerin couchoit avec sa femme. Et l'hoste sans plus enquérir aillait au lit et trouvoit deux testes; c'estoit sa femme et ung sien jonne filz, que la mère avoit mis couchier avec elle et incontinent les tuait et cuidait avoir tué le pélerin; mais quant il solt la vérité, il se désespérait et se pendist et la justice, qui de ce fut avertie, mist la main à jonne pélerin et à la servante de l'ostel, cuidant, qu'ils eussent ce fait. Et fut le dit pélerin jugié à estre pendu et la gairxe airse et brulée; mais le glorieux bairon st Nicollays descendit du ciel et se monstroit en pélerin devant le juge et moult aigrement le reprint de son folz jugement et délivrait le pélerin et la servante, laquelle estoit desjay au feu et ne powoit bruler. Et y fut le dit jour encor fait plusieurs choses, que je laisse.

Le lundemain, qui fut le mercredi, devoit estre encor jué ung jeu et chose mourale; mais pour la pourcession, qui se fist, et aussy pour la june on ne juait point pour le dit jour jusques au dimanche aprez, qui fut le dimanche réaulx, et aussy le mercredi, il plut et tonnait très bien et fut celle pluye moult bonne pour les biens de terre. Et fut ce mistère et chose mourale jué le dimanche au dit lieu en chambre et estoit le jeu de la faulse langue, laquelle ne scet dire bien de soy, ne d'aultrui; parquoy aprez plusieurs mistères et choses faictes, son ame fut pendue par la langue à plus hault de l'enfer et les dyaubles luy firent plusieurs tourmens en jectant feu et grele par tout son corps. Et duraient ces tourmens moult longuement, qu'elle estoit toute en feu et en flammes et ne bruloit point et remuoit celle airme les bras par engiens et estoit une chose bien ingenieusement faicte; et je le scay à vray, car je, Philippe, estois l'ung des gouverneurs et recuillois l'argent, qui se levait ez trois jours sus les hors et eschauffaults, et montait la somme environ à xxxiiij francs et y avoit Andrieu, mon filz, v personaiges és dits trois jours.

Le dernier jour de maye, jour de ste Pétronnelle, l'an dessus dict v.c et xiiij, fut Sabellin, ma femme, acouchée d'une fille et baptizée.

le même jour et heust les premiers fons de pentecouste et fut pairain damoisiaux Jehan d'Amance, seigneur de Waudoncourt, et pour mairaine dame Pauline de st Pierre aux dames, de laquelle l'enfant pourtoit le nom, et l'autre mairaine fut Audelliatte, la femme Philippe, l'orfewre. Le lundemain, premier jour de jung, à vij heures après midi celle jonne fillette, nommée Pauline, trespaisait; de quoy je Philippe fus bien courcé.

Le dit an mil v.c et xij fut la moixon moult belle et bonne; car on eust des froments assez à grant planté, et furent les milleurs, qui furent de loing temps devant et qui mieulx revenoient, et estoient yceulx froments sy naturellement venus, qu'ils estoient pour gairder longuement.

Item à l'acommencement de jung avint deux ou trois aventures à Metz. Premier, le feu se boutait en une servoiserie sus les molins et de plein jour et y olt grant domaige. Le lundemain ung jonne gairxon, eaigié de xiiij ou xv ans, se noyait en ung peu d'yawe auprez de Wauldrenowe et ne scet-on comment. Ung jour aprez en hostellerie sus les molins, se esmeut question pour une gairxe entre deux biaux gailans de Naimur, de quoy l'ung d'iceulx estoit richement marié à Mons en Hénault: Et fut ycelui fraippé par l'autre de la main sus le visaige et l'otesse voiant leur noise fist tant, qu'elle les boutait dehors, et en sortissant de l'hostel, le dit de Mons, qui avoit esté fraipé, donnait à l'autre, qui l'avoit féru, deux ou trois copts de coustiaux et fut trowé le lundemain mort entney les chemins. Et quant le dit de Mons olt fait le copt, cuidant, que l'autre ne deust pas morir, il s'en aillait couchier tout vetu dessus son lit en l'hostel aux ours, auprès la pourte st Thiébault, et avoit tant beu, qu'il ne sçavoit, qu'il faisoit, et n'olt pas l'entendement de se mestre à sauveté aux Augustins; parquoy le lundemain il fut prins sus son lit et congnut son cas et en olt la teste tranchiée devant le pont. Et estoit l'ung des biaux hommes de jamais et demandait grace, que son corps fut mis en terre saincte, et il lui fut acourdé, et fut mis aux Augustins. Il estoit de grants gens, comme on disoit.

En celle dite année mil v.c et xij le vj jour de jung fut une merveilleuse tuerie et bataille en Lumbairdie devant Nawaire entre les François et les Suisses, tellement qu'en ycelle y olt une grande perde et domaigé pour les dits François, à l'ocasion de ce qu'il y olt plus de v.c hommes d'armes des dits François et de la com-

paignie de monseigneur de la Trémoille, lesquels jamais n'y fraipai-
rent copt d'espée ne n'aiproichirent de la baitaille, mais les regair-
doient de loing. Et y fut le capitaine messire Robert de la Mairche
merveilleusement blessé et ses deux fils laissiés entre les morts
comme mors et tués; mais ils furent retrowés et reguérés; et y per-
dit le dit messire Robert bialcopt de ses gens. Et y olt ce jour
moult de François, de Suisses et de Lumbairs morts et tués; mais à
la fin les dits Suisses tenant la partie du mort duc de Milan gaignè-
rent la baitaille et l'artillerie du roy et aussy gaignèrent les dits
Suisses ce jour plusieurs mil chevaux; mais d'en plus parler je
m'en tais, ne de mestre les noms par escript des grants personnai-
ges, qui moururent à celle baitaille, parceque on en feront de gran-
des cronicques en France et en Ytallie et par tout le monde; car il
n'y ait homme, qui aye mémoire de avoir veu autant de gens morir
en baitaille en divers lieux en crestienté, comme il fist en deux ou
trois ans, l'an v.c et xij et xiiij. Car depuis, que le roy eust reperdu
les Ytallie et Lumbairdie, il fut reassaillis par le roy d'Espagne et
par le roy d'Angleterre comme vous oyrez cy-aprez et pource, que
ce n'est pas des faits de Metz, je n'en dis plus pour le présent et
n'en dirai, que auleuns mots en passant.

Le dimanche, dernier jour de juillet, l'an dessus dit v.c et xiiij
en celui jour estoit la dédicace de l'église paiochiale de st Jaicque
à Mets; auquel jour fut faicte une belle feste par les voisins de la
pierre bourderesse de derrière st Salvour, dont les noms s'en en-
suient. Et premier entre yceulx y avoit ung notable homme viez et
eaigié de iiiij.xx ans, nommé Mairtin, clerc des sept de la guerre, le-
quel dansait au dit jour plusieurs danses. Aprez pour le second y
avoit maistre Thiébault Mineti, chainoigne de la grant église et doien
et chainoigne de st Salvour et curé de ste Segolline; tiercement en
estoit messire Nicolle, curé d'Allamon et chainoigne de st Salvour;
maistre François Colligny, procureur de la cour, Jaicomin Daiton,
homme assez eaigié, Pierre le chaipellier, assez eaigié, François
Michellet, Jacomin Chappair, hoste de la teste d'or, Pieron, l'hoste de
la cour st Mairtin, Pierre le bairbier, Hannez le bairbier, Hainsellin
l'artillier, Pierre le moutardier, Michiel Regnault le couturier, maistre
Pierre majester de st Salvour, Jehan l'ecripvain, Simon le mairtier,
François Chawe le mairchand, Therei le menuxier, maistre Martig-
non, maistre Petit Jehan chairpentier de la ville et de la grant église

et moy Philippe de Vigneulle le mairchand, lequel fus inventeur de ceste feste. Et fut mise sus et ordonnée celle dite feste chiez moy et fut la plus belle feste, que jamais homme vivant avoit veu faire en Mets entre citains et bourgeois et là où il y olt plus de dansans pour une danse; car à là première danse et à plusieurs aultres du dit jour y fut compté plus de v.c et l personnes, qui dansoient, sans les regardans, qui tant en y avoit, que l'on ne se powoit tourner. Et duroit la danse depuis la cour st Mairtin jusques au près la maixon du dit Mairtin des sept, prez de la maixon messire Thiébault le Gournaix où à peu prez par telles fois fut, et de l'aultre partie depuis aissez près de la teste d'or jusques près de la maixon le maistre d'ostel de Goux; en laquelle danse dansoient jannes et vieulx, hommes et femmes, souverainement ceulx, qui estoient de la feste. Et pour vous avertir aulcunement de la magnificence d'icelle feste les dessus dits nommés firent faire ung biaux rain, l'ung des biaux, que jamais fut fait en Mets, et fut fait de trois pièces de bois, l'une en son l'aultre, et le fist le dit maistre Petit Jehan, chairpentier de la cité, et fut planté tout au plus prez de la dite pierre bourderesse de derriere st Salvour et fut ycelluy maye et rains tant bien fait et corongné, que merveille, et au bout d'icelluy ung biaux grant pennon, bien lairge, fait de blanc-fer, là où estoit l'imaige de st Jaicque et de st Cristofle, et fut essus sus une grande verge de fer et tournoit à vent. Le dit rains estoit bien pairé de mayes, doublés de voirs pleins de vin et le hors pour les menestriers autour d'iceluy, et tout en droit la dite pierre estoit fait et pairé de belles tapisseries et fut toute la dite plaice et la rue aussy faictes de biaux grants mayes et chairgiés de gailletes et oblies, et furent faictes quatre belles pourtes d'iceulx mayes és quatre croixiées des quatre rues. Le samedi, vigille d'icelle feste, furent faictes par maistre François Colligney, recepvoir de l'argent d'icelle feste, autant de cédules pareilles comme ils estoient de gens et en chacune avoit escript le nom d'ung des dits compaignons et furent les dites cédules toutes boutées en ung chairpiaux et melées ensemble et les fist-on tirer par ung enfant. Et le premier nom, qui venoit, celui devoit estre le roy de la feste et devoit avoir la première danse et les aultres en suivant ainsy, que l'enfant les tiroit l'ung aprez l'aultre; et fut tiré mon nom de Philippe de Vigneulles le premier et fus roy. Nous avons chacun et chacune une enseigne toute pareille, homme et femme, argentée là où il y

avoit une couquille et ung bourdon en peinture en une tairge; mais l'enseigne du roy et royne estoient couronnée. Nous avions les menestriers et couple de la ville, lesquels juaient de leurs instrumens à l'offertoire de la grant messe de st Jaicque et fut le roy le premier à l'offrande avec son enseigne et tous les aultres aprez ainsy, que leurs dames, venoient selon le role et les femmes pareillement avec leurs enseignés, la royne la première et les aultres aprez. La feste de bgire et de mangier estoit en l'ostel seigneur Jehan Boullay, au dessoubz de la teste d'or, et après le diner sortirent dehors avec leurs enseignés et chaapelets dorés hommes et femmes, et alloit le doien de la pierre bourderesse devant, pour fairé faire plaice et avec luy deux jonnes galans pour danser et pour brisier les van devant et pour rompre la presse chacun avec ung billus en la main. Les iiij menestriers alloient aprez yceulx, cornant devant le roy, lequel roy tenoit la royne par le bras et avoit chacun la siegne; et olt le roy, comme dit est, la première danse, en laquelle se mirent les ungs aprez les aultres comme le role le disoit et y avoit sy grant presse, comme j'ay dit devant, que merveille, et ainsy fut dansé jusques à la mairande et puis aprez ce; que l'on eust mairandé, on retournoit aux danses et olt le roy de rechief la première danse et aprez le souper la première danse aussy. Et jay ce que le bon vin se vendoit pour celle année à xij deniers la quarte, ne laissèrent les compagnons à faire la bonne chiére et durait la feste iiij jours tout entiers, ayant les danses tous les jours avec les quatre menestriers et faire la bonne chiére, hommes et femmes au diner, à la mairande et au souper. Et en yceulx jours le roy avoit tousjour la première danse et furent en yceulx jours faits plusieurs esbaitemens tant en ce, que l'on fut quérir les mayes hors des pourtes avec le tambourin de Suisse, comme en morisques et aultres choses; car en yceulx jours furent renowellés les drois de la mairie de la pier bourderesse, par le jour de st Estienne premier martir iij jour d'awost, et reconformés de nowiaux; lesquels drois et mairie furent premier ordonnés et institués l'an mil ij.c et trois ans comme la date d'iceux le mest et pourceque à celle dite feste la mairie estoit waicquante et n'y avoit point de maire, l'on fist faire une semonte par Wiriat, doien d'icelle mairie, tant à ceulx, qui estoient de la dite feste, comme à ceulx, qui point n'en estoient et qui estoient de la dite mairie. Et fut esleus par la voix de tous le dit Philippe de Vigneulle pour leur

mairie et prièrent le serment de lui Martin des sept, clerc juré de la dite mairie, et Pierre, le chaPELLIER, et Hannez, le bairbier, eschevins d'icelle mairie; et le dit maire print le serment de Wiriat, le doien, et fut ce fait le dit jour durant la feste. Aussy durant ycelle feste furent tous menés en l'éteve hommes et femmes, avec le tambourin de Suisse allant et venant, et moy Philippe, roy et maire d'icelle feste, paisis l'atwée pour tous, hommes et femmes, menestriers et servans et en fus à ung escu d'or. Dieu en soit lowé.

En celui temps il chut et tumbèrent de fond en fond quatre maixons en la haulte saulnerie, sus le mur derrière les cordelliers et auprez des retraicts des dits cordelliers, et les faillut refaire de fond en fond. Et en faisant les fondemens d'ycelle l'on trouvoit les vieilles murailles de la cité, lesquelles prenoient en montant pourte Muzelle et en venant sus le mur, descendant par saherie, et alloient de Pourtaillis parmi les maixons de Wesineux, droit à St Martin et à la chaipelle du pré et ainsy se pourtoit l'ancienne cité. Et en droit d'icelle quatre maixons, l'on chaivait plus par fond, que la dite muraille de la ville, et trouvoit-on dessoubz les fondemens de diverses figures et ymaiges; car tout au loing du mur par dessoubz les dits fondemens estoient grosses, espaisces pierres de taille, es quelles y estoient entailliées et pourtraictes en ovrages elevés diverses formes d'hommes et de femmes et estoient leurs habits de diverses sortes et pourtoient les aucuns plusieurs choses en leurs mains de diverses façons, et avoit ung chacun d'iceulx plusieurs escriptures et lettres romaignes autour d'eulx; mais nul ne pouvoit entendre ce, que ce vouloit dire. Et estoient toutes ces dites pierres et ymaiges ainsy mises dessoubz les fondemens des murs de la cité tout du loing l'une aprez l'autre et le visaige dessoubz contre la terre, sans y avoir chaussine, ne mortier; mais estoient ainsy mises comme ung broussement et estoient les murs fondés dessus et veoit-on dessoubz les autres maixons, qui sont derrière les cordelliers en allant à pourte Muzelle, qu'il y avoit partout dessoubz les fondemens des dites murailles de pareilles pierres; mais on les y ait laissiés et y sont encor et n'ait-on prias, que celles, qui estoient en droit des dites iij maixons, desquelles on en ait planté et enmuré aucunes des dites ymaiges, on mur devant les dites maixons comme on les peut veoir.

En celui temps le roy de France fut tout dejesté luy et son

airmée des Ytailies et de Lumbairdie et ne tenoient plus les dits François en tout le pais, que le chaitiaux de Genes, celui qui est en la mer, et le chaitiaux de Milan, qui est une plaicé imprenable, mais qu'ils ayent à vivre; mais les dits François, qui estoient dedans, avoient grant default de vivre et ne les powoit-on secourir. Et pour cestuy temps estoit le roy de France à grant meschief, car par la praticque des Wéniciens il estoit de guerre à tous les princes crestiens ses voisins, comme à l'empereur, aux Wéniciens, au duc de Milan, au roy d'Angleterre, au roy d'Espagne et les aultres cités d'Itailie, qui souloient estre de son parti, comme Florenee, Genes, Pise, Senne, Boullongne et aultres estoient comme en mue et ne se osoient bougier. Et n'avoit le dit roy François de sa partie, que le roy d'Ecosse, lequel estoit frère à la royne d'Angleterre; mais ils se haioient mortellement et avoient guerre ensemble, luy et le roy d'Angleterre son serourge et pour ce estoit le dit roy du parti du roy de France, et avoit encor le dit roy le duc de Bair et de Loraine et le duc de Gueldre aussy et tout le reste luy estoit contraire, dont il avoit bien à souffrir.

Or avint à l'acommencement de septembre, que l'empereur en personne avec son armée et le roy d'Angleterre avec son armée aussy entrèrent au reaulme de France et maulgré les François mirent le siège devant la cité de Théréwaigne et n'y sçurent mestre remède les dits François; car pour ycelle heure ils avoient bialcopt d'ow-raige et à souffrir, parceque la pluspart des milleurs capitaines et gens de guerre avoient esté prius et tués es journées passées et estoit le réaulme fort apowris pour les grant tailles et levées, c'en avoit fait au passé pour aidier à paier les gens d'armes, et meymement furent tailliés ceulx de la cité de Paris pour celle année, ce qu'ils n'avoient esté de loing temps. Et estoient venus les Suisses devant Dijon mestre le siège durant le meyme temps, que l'empereur estoit devant Théréwaigne, et fut le jour de la nativité nostre dame; mais on compousist à eulx et eurent iiij.c mil escas et y furent bialcopt de choses faictes, que je laisse pour abrégier. Puis après ce, que le siège eust esté devant Théréwaigne une espace de temps, le roy de France fist tant envers le roy d'Escosse, que le dit roy d'Escosse eust grant armée, avec laquelle il entra en armes au reaulme d'Angleterre; mais la royne d'Angleterre, suer au dit roy d'Escosse, sachant sa venue, fist une armée et vertueusement s'en

aillait au devant du dit son frère et le deslist et quant le roy d'Angleterre, lequel estoit devant Thérèwaigne, comme dit est, oyt les nouvelles, que le roy d'Escosse, son biaux frère, estoit entré en airme en son pais, se craindant de luy, il fist compouosition avec la gairnison de Thérèwaigne et la bourgeoisie d'icelle, tellement, que la dite gairnison s'en aillait, leur vie et baigues salves, et la bourgeoisie demeurèrent en leur franchise sans ce, qu'on leur fist point de desplaisir, ny en corps, ny en biens; mais s'il eust sceu la powreté de vivres, qu'ils avoient, il ne l'eust pas fait ainsy. Or advint, que durant ycelui siège y eust plusieurs noutables personnes et gens de fait mors ou prins, d'ung cousté et d'aultre; car le roy de France envoiât grosse airmée cuidant lever le siège et avitailler la ville; mais ils furent tellement rencontrés, que plusieurs noutables François et capitaines y furent prins, tués ou retenus prisonniers et le remenant se salvait, q̄ui post. Et pour revenir à prepos, quant l'aicort fut ainsy fait, l'empereur s'en retournait en Aillemaigne et le roy d'Angleterre retournait en son pais. Mais avant qu'il eust passé la mer, les nouvelles lui vinrent comment la royne, sa femme, avoit fait une armée laquelle avoit desfait l'armée du roy d'Escosse, son biaux-frère; desquelles nouvelles il fut bien joieux et retournait arrière luy et son armée et mandait ces nouvelles à l'empereur, lequel estoit bien empeschié; car le duc de Gueldre faisoit grosse armée contre luy et luy faisoit de l'anui bialcopt et n'y avoit pélerins, ne mairchands de l'empire, s'ils estoient tenus du dit duc ou de ses gens, qui ne fussent rués jus. Toutesfois l'empereur retournait de rechief et se joindist avec le roy d'Angleterre et tout subitement s'en aillèrent mestre le siège devant la cité de Tournay et furent les dits de Tournay sy souprins, que tout le pais fut prins et destruit et leurs biens perdus; et fut ce siège mis, pourtant, que les dits de Tournay se avoient mocqués des Anglois en faisant aulcune derision, quant ils ailloient devant Thérèwaigne. Et aprez bialcopt de choses faictes et dictes, lesquelles pour abrégier je laisse, furent sy contrains les dits de Tournay, que force leur fut de se rendre par composition au roy d'Angleterre, et fut ce fait on mois d'octobre, l'an v.c et xiiij et y entra le roy d'Angleterre en grant pompe et triumphe et furent les dits de Tournay sy court tenus, que à peine avoient nul licence de oiser pourter point coultiaux pour eulx tailler du pain et devoient rendre tous les ans merveillex tributs au roy d'Angleterre avec

une infinie somme, qu'ils avoient payée d'entrée. Mais je n'en dis plus pour ce qu'il y ait ung traictié là où le demaigne de celle guerre est escript tout du loing et en parle le dit traictié, qui pour ce fut fait plus à plein. Incontinem^t, que Tournay fut ainsy rendue comme avez oy, le roy d'Angleterre y mist grant et merueilleuze gairnison et y fut une espaice de temps en y mectant ses édicts et polices; auquel temps durant, le dit roy eust conclusion avec l'empereur et ne sçay par quel conseil, qu'ils eurent ensemble de destruire et arraiser toute la cité de Thérèwaigne avec la muraille, doutant la rébellion d'icelle, et y fut de rechief envoiée grosse armée et furent la muraille de la dite Thérèwaigne toute araisée à fleur la terre et toute la cité airse et brulée et tout le pais pillié et gaisté et y fist-on des maulx sans nombre, de quoy c'estoit pitie et domaige.

En celle dite année, v.c et xiiij on mois de^e septembre le mairdi devant la nativité nostre dame, durant la foire de Francfort, ung comte d'Allemagne, nommé Philippe Xeloter, envoyait desfier la cité de Mets à la requeste de Burtaulx Soufroy ci-devant nommé; lequel Burtaulx avoit en l'an devant rué jus les mairchandises de Mets en retournant de la foire comme cy devant est dit et avoit cestui Philippe acheté le droit du dit Burtaulx. Durant celle foire furent ruées jus et arrestées les draps et mairchandises des mairchands de st Nicollays par ung seigneur d'Allemagne, et perdirent les dits mairchands leur draperie, laquelle montoit à grant finance. Et fut ce fait pourtant c'on avoit aresté à Morhange le dit gentil-homme et y avoit esté préz d'ung an et pour ce envoyait ses desfiances à duc de Lorraine et quant à quant ruait jus la dite mairchandise.

Comme j'ay dit devant, les blefs et forments furent en celle année terriblement bons et à planté et plus et mieulx revenant, qu'ils n'avoient esté de loing temps devant; néanmoins les fins fourments se vendirent vj ss la quarte et aussy la vendange fut merueilleusement belle et bonne, voire la plus belle et la milleure, qu'il eust fait, ce croys je, de xl ans devant et de milleur vin et plus, c'on n'aitendoit, et à plus grant planté; car on eust plus de demy année pour ce, que ceulx, qui avoient eschaipé de la gelée eurent tousjour le temps à soubhait sans fortune, tellement, que les raisins devindrent par tout les plus biaux et les plus gros et les mieulx meurs, que jamais

je vis*). Et les vignes, lesquelles durant les gellées l'on cuidait, qu'il n'y deust rien avoir, il en y eust encor aissez et furent les milleurs vins et fut la vendange toute faicte à la st Remey et ne plut de deux mois en ung tenant, ne au vendangier, ne au chaulquier; mais fist le plus biaux temps du monde, tant au chaulquier comme au presser et aussy à l'anhaiver; car le temps vint à souhait tant pour les vigneron, que pour les laiboureux, et comme il avait fait devant au meurir les raisins; car chacune matinée avoient heu le bruin pour les noircir et puis le souleil pour les meurir. Et fut celle année l'année de miracle; car, comme j'ay dit devant, quant on faisoit les pourcessions durant les jelées, l'on ne cuidait rien avoir et on olt du vin à planté et par raison et estoient tant bons et tant naturels, que plusieurs furent, qui en firent leur mal profit, par ce qu'ils se envroient et ne parloit-on, que des hustins, qui se faisoient par les villaiges; entre lesquels se trouvaient aucuns compaignons de entre deux yawes à Pougnoy la Chelive et eurent question ensemble pour ce qu'ils estoient yvres et se baitirent tellement, qu'il en demourait deux ou trois en la plaice, qui furent mors et tués et plusieurs en furent nawrés. De ces vins ycy le pais de Mets en fut enrichis pourtant, que en France les chemins estoient clos et n'en issoient nuls vivres, et venoient mairchands du Pais-bais, de Flandre, de Picardie, de Hainault, d'Allemaigne et du pais d'Airdainne et de toutes parts, lesquels se trouvaient durant la vendange à pais de Mets et achetoient les vins tous chaults, qui encor n'estoient rassus et les enmenoient au siège des Anglois et en plusieurs lieux par les gairnisons, tellement, que en peu de temps la quewe de vin, que à paravant on ne vendoit, que c ss, on la vendist avant, que la vendange fut faillie, xj et xij francs; et tantost après la vendange ils renchérirent pour ce qu'on ne veoit, que mairchands venir, et les vendist-on xij francs, puis xiiij, puis xv, et quant ce viat à la chandeleur, on les vendoit viij florins de Mets. Mais yceulx mairchands voiant, c'on leur renchérissoit sy fort, vinrent chairgier à Mets, et incontinent, que les seigneur en furent avertis, ils mirent la pourte à l ss et encor en venoient-ils quérir les dits mairchands et apourtoient le plus biaux paiement du monde; car ils ne paioient, que tous biaux escus au seileil, de pois, ou ducats, ou florins d'or, ou angelots et en fut le pais de Mets de celle année de

*) En ce temps fut à journée messire François le Gournaix pour la cité, acompaignié de tous les soudoieurs, encontre le dit comte Philippe pour le fait de Burtaulx, mais on ne fist rien.

miraicle tout remonté et enrichi. Et tantost aprez la vendange se vendoit le dit vin à Mets à xij d. la quarte, la nawée xxv ss, les pois viij ss, les fewes xx ss. Les porcs furent chiers et estoient les laines et les draps moult chiers; car la fine laine se vendoit bien xl ss, le pois et la grosse deux francs, et néanmoins, jay ce, que toutes choses fussent chières comme dit est, sy ne vis-je jamais en ma vie autant de jannes gens se marier pour une année comme ils firent en ceste dite année; par ce qu'ils estoient tous pleins d'or et d'argent pour les vins, qui se vendoient bien comme dit est.

Durant ce temps et les guerres devant dites ne faisoient, que paisser, ailler et venir ambaixades, messaigiers et aultres seigneurs parmy Mets; auxquels furent faits plusieurs présens. Le pénultième jour de septembre y avoit ung homme sus le pont des morts devant Mets et voiant venir ung chevaulx, qui regiboit, le dit homme se vout detourner et montoit sus le tablement de pierre et chut à la vaillée et se tuait. Et le dit jour meisme il y olt ung moigne prier de la Celle en Allemaigne, lequel estoit du lignage de Haussonville et avoit esté moine de st Arnoult devant Mets et cuidoit ycelay moine venir et entrer soubz cautelle et parole deceptive au dit st Arnoult, pour y prendre poussession pour le devant dit Jehan de Lorraine, evesque de Mets, et avoit amené avec luy ung noctaire de Nomeny et deux tesmoings; mais on s'aperçust de leur fait et y fut causy tué le dit moine et les tesmoings aussy par les gairdes, qui gairdoient la pource. Et furent loing temps les dits de st Arnoult en grant doubte et crainte, comme j'ay dit devant, et y cuidèrent entrer plusieurs de Lorraine tant seigneurs comme aultres pour y prendre poussession; parquoy messeigneurs de la cité y mirent bonne garde et y couchoient toutes les nuits plusieurs des arboaletriers et coulevreniers de la ville; mais tantost après ce fait s'en fist la paix.

Durant ces guerres des François et des Anglois et après ce, que Tournay fut prinse comme cy devant avez oy, le roy d'Escoce, lequel avoit esté desfait et dejecté d'Angleterre, fist de rechief une grosse armée par l'ayde du roy de France et mairchait contre les Anglois, lesquels, quant ils en furent avertis, leur aillèrent au devant, et en descendant d'une montaigne se fraipèrent les uns parmi les autres tellement, que pour abrégier le roy d'Escoce perdist le champ et de fait y fut le dit roy tué. Et y olt en telle rencontre moult de grants princes et grants seigneurs morts et tués, de quoy

je n'en mets pas les noms, ne la manière, comme ce fut, car il y ait assez d'autres cronicques et plusieurs, qui ont escript de celle pitteuse aventure et en parlent plus amplement en nommant leurs noms, le lieu, le jour et la plaice, où ce fut et comme se avint. Et fut loing temps apréz, que les dits Escossais ne vouloient croire, que leur roy fust mort, ains disoient, qu'il s'estoit absent et qu'il revenroit et l'atendoient de jour en jour.

En celle dite année, en l'entrée de l'hyver les François, qui estoient dedans le chaitiaux de Milan, ne le pourent plus souffrir, car ils n'avoient secours de personne et leur estoient leurs vivres faillis, tellement, qu'ils n'avoient, que bouter en leurs dens. Et avoient desjay bialcopt souffri et pour ce compousirent avec le duc de Millan et saillirent dehors leur vie et leurs baigues salves, et rendirent le chaistiaux; mais eulx venus en France, le roy ne les vouloit veoir ne oyr, et estoient François pour ce temps en grant meschief de tous costés.

Tantost ung poc aprez les Véniciens et Espaignois eurent guerre ensemble, en laquelle demourait grant noblesse et grant gent mors et tués et d'ung costé et d'autre, et en eurent loing temps les Véniciens le milleur; mais enfin perdirent la bataille et estoit pour l'heure capitaine des dits Véniciens, messire Bartholomia d'Albianne et esfoit celui meisme capitaine, qui avoit esté prisonnier en France, comme cy-devant est dit; mais quant la paix fut faicte des François et Véniciens, il eust congié au regart de celle bataillè, je n'en dis plus, car aultres, que moy en escrivont.

L'hyver de ceste année mil v.c et xiiij fut merveilleusement grant et froit comme vous oyrez et acommençait à geler à la tous-sainct et fist gelée, neige et bruine sans guères plouvoir, ne sans desgeler et se tint le temps ainsy jusques à xxviij jour de novembre, auquel jour il acommençoit sy très fort à geler, que merveille, et se renfourçait jour sus aultre et de plus fort en plus fort, tellement, que quant se vint es avent de noe et parmi le nowel an, jusques à la chandelleur, tout ce temps durant, les molins par tout le pais estoient sy très fort engelés, qu'il n'y avoit homme, qui peust moudre blef ne farine, sinon ung peu à Mairlei et à Maigney. Ains les cowenoit tous venir à Mets et y venoient les aucuns de vij ou de viij lieues loing et y avoit nuit et jour sy grant presse à molins de Metz, que l'on ne s'y powoit tourner. Et fut fait commandement et desfense

aux boulangiers de Metz, qu'ils ne moulaissent que de nuit; car de loing temps devant n'avoit sy fort gelé et durait celle gelée en telle force et en sy grant froidure, que la rivière du Rhin fut prinse et engelée depuis la cité de Baisle jusques à la cité de Collongne et furent plusieurs estans engelés de fonds en fonds. Et y olt en cel temps aucuns mairchands, qui avoient acheté des vins en Vaulx de Mets; mais quant ils vindrent en Flandres, les dits vins estoient sy très fort engelés èz tonniaulx qu'il fut fourré un grant tarière à baire de part en part des dits tonniaulx et n'en saillit oncque goutte, tant fort estoient engelés. Et furent cest hyver plusieurs powres gens mors de froit et n'y avoit homme vivant comme on disoit, qui eust veu faire sy grant froidure, voire qui tenist sy longuement; car elle durait jusques à la vigille de la st Pol, sans grain degeler; mais le dit jour environ le midi il commençait à degeler et le dit jour st Pol tout le jour fondirent les neiges et ventoit très fort et plut quelque peu et à troisième jour aprez le grant butin des glaices vint à la vaillée et furent les yawes moult grandes et fist biaux temps le jour de Chandeleur; mais tantost aprez et par plusieurs journées le temps fut fort variable; car l'ung des jours il geloit très bien de nuit, il pleuvoit ou il neigeoit, ou geloit de jour et plevoit de nuit et se chaingeoit le temps tous les jours trois ou quatre fois.

En cest hyver, devers le noe, mourut enchiez le doien en la prison de la ville un homme, qui en son temps avoit esté moult riche et se apelloit Jaicomin de Moiewre et avoit esté loing temps sergent des treize; puis il fut gouverneur et clerc des Lumbairts sus le mur, derrière les cordelliers, là où se prestoit argent à monte à proufit de la cité; mais il fut trouvé qu'il avoit maulx rendu compte, par quoy il en fut mis en prison et fut mis à grosse amende. Et luy dehors, il en vout plaidoier; mais il fut de rechief prins et fut condampné par sentence definitive d'estre en prison perpétuellement en pain et en yawe, comme cy devant en un autre lieu est dit là où il parle de sa prinse, et y fut le dit Jaicomin jusques à ceste présente année, que il mourut. Et fut la maison des dits Lumbairts, quant il fut prins, à ceste cause desfaicte et n'y prestait l'on plus point d'argent, de quoy maintes powres gens furent courcés; car ce leur estoit moult grant plaisir et ne prenoit-on de chacune lb. de monte, qui vaulsist dire le grant mercy. Mais les frères de l'observance en preschèrent, disant, que c'estoit usure, et pour ce furent

desfaits avec l'occasion, que donnait le dit Jaicomia, comme dit est.

En ce meisme an et peu de temps aprez mourut dame Anne de Bretagne, royne de France, et fut dit c'on avoit trowé qu'elle avoit ung merueilleux trésor; car comme on disoit, il y avoit en icelui trésor trois millions et lx mil escus au soileil.

En celui temps, il y avoit ung laidre demourant sus le grant chemin entre Woipez et Laidonchamps et estoit la maixon d'icelluy bon mailaide située là où le chemin de Laidonchamps départ d'icellui grant chemin. Cestui laidre avoit le nom qu'il avoit de l'airgent et qu'il estoit riche et qu'il prestoit airgent à monte, tellement que le dit an, la vigile de la st Pol, on trowait le powre homme brulé en sa maixonnette et avec lui sa femme et ung petit filz en l'eage de trois ou de iiij ans qu'ils avoient, et estimoit-on, que quelqu'un luy avoit venu couper la gorge pour avoir son argent et puisqu'ils avoient bouté le feu en la maixon; car on trowait bien le corps du dit laidre et de sa femme aussy; mais ils n'avoient point de teste et n'en peust-on jamais trower les testes. Et le petit enfant, on le trowait au giron sa mère et avoit l'enfant sa teste, parquoy on estimoit qu'ils avoient heu la teste tranchiée et ne sot-on jamais, qui ce eust fait.

Le dit an on mois de fewrier vinrent nouvelles à Mets d'une grande fortune avenue à la cité de Venize et furent les nouvelles telles, que le x jour de janvier foudre et feu churent du ciel en la dite cité de Venize et se print premier le feu à ung lieu nommé le fondicque des Tudesques, qui est à dire le fondicque ou maixon des Allemans. Et est ung grant lieu là où tous les mairchands de plusieurs cités d'Allemaigne se retraient et fut tout ce dit fondicque airs et brullé et toute la mairchandise aussy et avec ce bien iii.c maisons de la cité; de quoy ce fut ung merueilleux dommaige. Et mettoient éz lettres ceulx, qui les avoient rescript, que l'on estimait cellay dommaige ainsyvenu par la foudre à plus grant chose, que ne vailloit toute la ville d'Anvers hors de foire, et disoient encor les dites lettres, que les mairchands estoient comme au désespérer et se tiroient par les cheveux. Dieu par sa bonté les weuille resconforter et nous gairde de tel feu. Amen.

Cest byver, comme j'ay dit devant, fut merueilleusement froit et durait sy loaguement, que à la st Georges après n'y avoit encor

nulle fleur de cerisiers, de pruniers ne de peschiers, au moins bien peu, et ne se bougeoient encor point les vignes. A la st Benoy fut fait maistre eschevin de Mets pour l'an v.c et xiiij messire Michiel Chaverson, le filz seigneur Jehan Chaverson, lequel l'avoit desjay esté une fois en l'an mil v.c et vij. Et le dit jour st Benoy estoit bien joieux et bien jollei messire Jehan Baudoiche, lequel estoit issu de l'offre et avoit esté maistre eschevin l'an devant; mais au lundemain luy print une soudaine mailaidie en manière d'ung cathairre, de quoy il mourut le viij jour aprez, que fut le xxix jour du mois. Dieu lui pardoint ses faulces! Amen. Car ce fut dommaige de sa mort et eust grant plains, parce qu'il estoit biaux personnage en sa force et jeunesse et avec ce estoit vaillant aux armes; aussy il estoit de grant sens, et estoit neweu à monseigneur de Liège et à messire Robert de la Marche.

En cest temps vinrent de rechief nouvelles de la grant bataille et merueilleuse tuerie, qui avoit esté entre les Véniciens et les Espagnols. Dieu y mette paix! Amen.

En la dite année, en la semaine des palmes vinrent nouvelles, que en la cité de Wourme en Allemagne furent essecutés viij bourgeois ainsy nommés: premier Jaicob le mercier, Jasper le pelletier, Jasper le cordonnier, Niclasse Raiez et Willeme le novetier; ces v heurent les teste coupée. Puis Conraird le pairmentier heust ung chault fer bouté tout parmy le visaige et Hannes Ruter eust deux des doigts de la main coupés et Michiel le poitier fut bairtu tout nud parmi la ville; et fut ce fait pource qu'ils avoient voulu conspirer aucune chose contre la cité et les seigneurs. Et ainsy aves oy, comment se sont gouvernées aucunes cités essez prez de nous depuis peu de temps, ainsy tels comme Collougne, Ais, Liège, Wourme, Northensen, et meismement à Triewes y olt aucune mutination. Dieu nous garde de trahison! Amen.

Or escoutez une piteuse adventure, qui advint en ceste dite année et essez près d'ycy le jour du grant vendredi en ung villaige nommé Loussem, environ à ix lieues de Mets sus le chemin de une bonne ville en Allemagne nommée Quierpricque ou de Berquesfel-
leste, qui sont villes sus le cousté du chemin de Francquefort. En la paioiche de ce devant dit villaige, environ à demi lieue de la ville, y ait une moitresse, qui est de la dite paioiche, en laquelle demouroit ung moitrier essez riche et plantureulx lui, sa femme, et ses enfans.

Avec celluy moitrier avoit aultres fois demouré ung compaignon estrangier et sa femme avec lui, lesquels tous deux servoient léans; puis prinrent conglé et furent loing temps dehors sans revenir, et cest hyver passé v.c et xiiij estoient retourné et furent remis en leur office comme devant. Or avint, que durant ce temps ils conspirèrent mal et trahison contre leur maistre et leur maistresse, comme vous oyrez, tellement que le dit jour du grant vendredi v.c et xiiij, que tout le monde est, en devotion, ce malvais gairxon serviteur de léans ordonnait à sa femme, laquelle estoit aussy malvaise, que luy, ce qu'elle devoit faire; car le dit traistre imaginoit, que son maistre avoit grant finance d'or et d'airgent. Et pour ce, le dit jour, s'en ail-lait ce traistre à l'église avec son maistre et laissait sa femme à l'ho-stel avec sa maistresse, qui gisoit d'enfans. Et alors que le maistre et son serviteur estoient à l'église comme dit est, laquelle église est loing demy lieue de leur moitresse, la femme du dit serviteur vint à la gisante sa maistresse et luy vint courir sus, tenant ung coustiaux en la main, laquelle du premier copt luy présentait contre la gorge et bien furieusement luy dist qu'elle sairait ou estoit l'airgent. La powre femme toute espowantée print son petit enfant entre ses bras et voyant sa malvistié, à jointes mains luy criait mercy et tant luy dit et d'ugne et d'autre, avec grant peur et humbles parolles qu'elle achapait; car la dite malvaise femme la tenoit tousjours subjecte et luy présentoit le coustiaux à l'estomaich et à la gorge. Mais la bonne femme à humble prière fist tant qu'elle la fist sortir d'illec, luy promectant de luy dire où leur argent estoit, et ce dit, luy mou-strait ung escrin en une chambré là ou elle luy dist, que leur trésor estoit, et alors que la malvaise femme queroit en cest escrin, la dite femme gisante sa maistresse se advençait et bien viste saillit et l'en-fermait dedans la chambre et boutait ung gros temiaul de bois au travers d'ung aniaux de fer, qui pendoit en l'huis, et alors la mal-vaise femme se print à braire et à crier cruellement et fort et sem-blait qu'elle fut enraigiée; mais à la bonne femme n'en chaillait, car sa maixon estoit au bois et loing de toutes gens. Lors ce fait, la bonne femme envoyait incontinent une sienne jonne fillette, qu'elle avoit, bien en haite à moustier pour dire ces nouvelles à son mari; mais le traistre vairlet et mari de la malvaise femme, quant il eust conduit son maistre à moustier, se despartit secrètement du lieu et s'en vint pour aydier sa femme, et en venant qu'il faisait, rencontra

la jonne fillette, qui alloit quérir son père. Lors la print le traistre par la main et la ramenait arrière; mais quant la powre femme gisante vit revenir le traistre, qui ramenoit sa fille et ne vit pas son mari, dieu scet s'elle eust grant peur et non sans cause; toutefois elle fut advisée et ferma l'huis de la maison et se enferma dedans. Le traistre voiant ce, la print à menaicer, disant que s'elle n'owrait l'huis, il ferait chose, qui lui desplairoit, et elle, considérant, que s'elle l'owroit elle estoit femme perdue et d'autre part elle estoit en grant détresse pour sa jonne fillette, que le traistre menaicoit à mort, et lui voyant qu'il n'entreroit pas dedans tira son coustiaux et coupa l'une des mains à la dite fillette et la mist en la maison par la poullière de dessoubz l'huis; puis de rechief voyant, que la dolente mère n'en feroit aultre chose réempoignait arrière celle jonne fillette et luy coupait l'autre main et la donnait encor à la mère par la poullière; puis après plusieurs paroles qu'ils eurent luy et la dolente mère, qui plouroit pour sa dite fille et avoit bien cause, car le traistre vouloit encor pis faire et comme onraigié et hors du sens vouloit couper la gorge à celle fillette, quant dieu par sa graice envioit deux ou trois gentils-hommes chevalchant près d'illec, lesquels oyant le cri et le brai de celle malvaïse femme, qui estoit enfermée en la chambre se aprouchèrent du lieu et trowèrent la jonne fillette en ceste pitié et toutefois comme chose miraculeuse se rioit. Et le fait cogneu, elle leur moustrait le murtreus, qui se avoit caichié en des tisons ou en du bois, et fut prins le dit malfaïcteur et loïé luy et sa femme comme deux viaulx par les mains et par les piedz et ainsy mis sus ung chevaux, pendant d'ung cousté et d'autre et en furent ainsy menés en ung chaitiaux en prison; mais je ne sçay puis c'on en fist, car je ne m'en suis pas enquis, et la powre femme gisant, de peur qu'elle eust se laissait tantost morir après.

En la dite année mil v.c et xiiij le dimanche devant les rogacions c'on dit les grans croix, avint ung cas de fortune à Mollin devant Mets; car ainsy comme les josnes compaignons et les jannes hommes de la ville tiroient de l'airboulette aprez diner à leur butte et que illec aprez y avoient plusieurs regardans, entre lesquels y avoit ung jonne homme de la ville nommée Lowey le Welz et estoit ycelluy l'ung des biaux compaignons du pais, ycelluy Lowey se estoit apoié contre ung nouier et regardoit les jeux; mais de copt de male fortune y eust l'ung des dits arbouletiers nommé Arnoult

duquel le trait vint à férir la branche d'ung airbre et ycelle branche fist glaudir le trait à cousté, tellement qu'il vint atreindre cestui Lowey en l'estomach; et incontinent qu'il sentit le copt, il tira le trait dehors et le ruait au loing, puis demandait confession et mourut, et fut ce grant pitié, car il avoit trois ou quatre petits enfans et sa femme, qui estoit accouchée du jour devant. Cellui fait le dit Arnoult se absentit du lieu; mais peu de temps aprez, messire Claude Baudoiche chevalier, leur seigneur, en fist la paix en rencompensant la dite femme de ses biens.

En celle dite année, le mairdi des rogations, fut une sy horrible et soudaine orage de pluye on hault chemin devers Montoy et es villaiges entour, que ce fut merveille; et estoit celle playe mellée de grelle et sans ce qu'il pleust aultre part, que à compter fut, vint celle pluye sy horriblement, qu'il sembloit, que tout deust fondre et tellement, que de la force d'icelle vint une rivière à la vallée parmey la ville de Montoy, laquelle descendoit des coustes entour la dite ville, en façon telle, que de la force d'icelle yawe ainsy subitement venue elle abaistit aucunes maixons et fist moult grant dommage, en bestes noïées et en aultres biens; et de fait entrait ycelle yawe par l'huis devant d'une maixon, du hault d'un homme, et donnait de sy grande roideur contre le mur derrière de la dite maixon, qu'elle l'abaistit et avec cela enmenait hors de la dite maixon une queue pleine de blef et la menoit bien loing en des jairdins et les gens de celle dite maixon n'eurent plus de loisir, que de se salver par le tis, tant en celle-là comme en plusieurs aultres; et fist celle dite yawe moult grant dommage.

Es festes de pentecouste après, fut jué à Mets à piedz des degrés de chambre le jeu de la patience Job et y faisoit biaux. Et à cellui jour meisme du matin vint à Mets une moult belle et honnorable pourcession de xiiij villaiges d'entre deux yawes, tels comme Chamenot, Lorey devant le Pont, Joiey, Mairieulle, Weson, Merdigney, Mairley, Aweigney, Pournoy, Fecy et plusieurs aultres. Et estoient tous les jannes enfans en telle ordonnance qu'ils estoient v et v; c'est assavoir, quatre gairxons et une jonne fillette entre deux, laquelle pourtoit ung cierge en sa main, et en tel ordre s'en aillèrent jusques à nostre dame des carmes. Les belle dame le preguo en gré! Amen.

Pareillement se firent plusieurs aultres belles pourcessions en

regraiciant dieu de l'an passé et en lui priant, que du venir les voulsist aidier et préserver. Aussy en celle dite année le dimanche après la translation st Nicollay fut tenu le chaipitre à frères prescheurs, auquel se trowèrent plusieurs notables docteurs et de diverses nations, et leur fist-on un moult biaux recueil de quoy ils se tenoient contens; car la seigneurie et la bourgeoisie leur firent de grans biens. En celle semaigne en un villaige on hault chemin, soubz la seigneurie de l'hospital de Metz, fut tué de fouldre un jonne gairxon patoriaulx et tout pareillement en avint à un gaultre gairxon à la ville de Chaitel soubz st Germain. En la dite année le xvij jour de jung, un tixerant de Mets, bien homme de bien de son mestier, en retournant à sa maixon sus le tairt, après souper, le dit cheut en la rivière et se noiait, et ne sceut-on comment, tant qu'il fut trowé.

En cellui temps mil v.c et xiiij retournait en Mets un homme d'airmes nommé le gros Richairt, lequel desjay aultres fois avoit été à gaiges à Mets. Ycelluy Richairt amenait avec luy en Mets un chevalx, qui estoit roncín et jument et avoit réallement deux natures, l'une des roncín, l'autre de jument. Pareillement en celle dite année on mois d'owoust fut né un enfant en la ville de Grixey, qui est de la paroiche st Eukaire à Mets, lequel enfant avoit une teste gemelle; car il avoit faice devant et derrière et la plus laide figure, que dieu fit onques, et en l'une d'icelles faices n'avoit point de bouche. Ceste figure n'avoit, que un corps, ne n'avoit que deux jambes et deux brais; mais il avoit quatre mains et estoit tourné le dos des mains l'une contre l'autre; néanmoins il fut baptisé en la pelle par la saige-femme et le curé de st Eukaire le confirmait et puis mourut. Aussy pareillement on dit an et en ce meisme temps à Mets, en la plaice Faucquette, chiez Jehan l'orfewe fut né un poulllet ayant quatre jambes et avoit deux testes; mais l'une des dites testes estoit dedans le ventre de l'autre; car on luy trowait quant le dit poulsín fut mort et ne vesquit point.

En celle dite année on vult desrouber Thionville et la prendre par traison et la manière comment, on devoit bouter le feu en plusieurs lieux et par le fait d'aulcuns traistres, qui la debvoient délivrer à Poincellet, qui alors estoit capitaine de Florhange pour le seigneur Robert de la Mairche. Or advint, que un jour l'un d'iceulx traistres, qui debvoient bouter le feu, estoit en la taverne avec plusieurs aultres de Thionville, lesquels de Thionville chantoient et faisoient

grant chière; lors le dit bouttefeu, lequel, comme je crois, avoit trop beu, les oyant ainsy chanter dit ainsy: Ceulx de Thionville, fait-il, font maintenant bonne chière; mais avant qu'il soit trois semaines, ils n'airont talent de rire. Sus ces parolles on mist la main à luy et fut prins pour sçavoir qu'il vouloit dire, et incontinent congneut comment Poincellet, capitaine de Florhange, avoit mairchandé à luy et à plusieurs aultres et dit combien qu'ils en avoient desjay receipt. Le dit capitaine oyant celle chose, vint à Thionville par aissurement et les troisième jour d'owoust, qui fut le jour de l'invention st Estienne, fut exécuté cestuy malfaacteur, présent le dit capitaine Poincellet, auquel maintint le dit malfaacteur jusques à la mort, que la chose estoit ainsy, quelque remonstrance c'on lui sceust faire. Et fut la justice telle, premier on luy coupait le membre viril et les génitoires, puis luy fut fendu le ventre, son cuer tiré dehors et luy fut moustré luy encor vivant et tousjour soubtenant, que le dit capitaine lui avoit fait faire, et puis ce fait fut mis en quatre quartiers et ataichié à des potences sus les chemins en divers lieux. Et en semblant manière se devoit faire de Rodemack, se dieu n'y eust mis sa grace, et au bout de demi an aprez fut encore trowé l'ung d'iceulx traistres, non pas sy coupable, que le premier; touteffois il eust la teste trauchée et fut descartelé et mis sus les chemins comme dessus.

En celle dite année environ le mois de juillet fut la paix faite entre le très crestien Lowis roy de France et le roy d'Angleterre, en façon telle, que, en celle paix faisant, le dit roy d'Angleterre donnait une suer qu'il avoit, laquelle estoit belle et jonne nommée Marie, à roy de France afin d'avoir lignie, mais c'estoit une chose très mal pareille; car le dit roy de France estoit fort gouteux, viez et cauducque et celle dame estoit bien polie, mignoinne, gente et belle. Et de ce mariaige et paix fut très mal content nostre sire l'empereur; aussy fut le jonne daulphin c'on disoit François, monseigneur d'Angoulesme, lequel estoit alors ung biaux jonne filz, grant et puissant et amé de tous les François; car c'estoit pour lui bouter hors de la courongne, se le roy eust heu lignie. Encor d'avantaige en celle paix faisant, le roy d'Angleterre voullôit, que le roy de France luy livraist ung noble homme, qui estoit duc de la duchié de Sifort*) en Angleterre, et se appelloit ycelluy noble homme la Blanche-Rouse. Ycelluy estoit le vray héritier d'Angleterre et devoit mieulx estre roy, comme on disoit, que celui, qui l'estoit, et pour ce, du-

*) Suffolk.

rant celle guerre, le roy de France le soubtenoit et avec ce le vouloit mestre roy d'Angleterre et avoit che qu'an le dit duc de pension du roy xxxvj mil escus, comme on disoit, et pour ce à celle paix faisant, le roy d'Angleterre le vouloit avoir pour en faire à sa vouldunté; mais le roy n'en fist rien, forsque il fut content qu'il le mist tout hors de son réaulme sans le plus soubtenir, et fut ce fait par le traittié de la paix, néanmoins qu'il avoit tousjour sa pension de vj mil escus. Sy s'en vint lors le dit duc de Siffort nommé la Blanche Rouse pour se tenir à Mets et y entra le samedi, second jour de septembre, acompaignié de environ lx chevaulx. Et de prime faice, fut lougié en la court st Mairtin et la garde du duc de Loraine, et aulcuns gentils-hommes, qui l'avoient conduit, furent lougiés à l'hostiel à l'ange. Et vouloit-on dire, que nous seigneurs ne luy avoient pas douné du tout response à sa guise pour le soubtenir de peur de desplaire à l'empereur; touteffois, le roy de France pria à messeigneurs de la cité qu'il fut reçu et soubtenu. Et à sa requeste on le receipt et fist-on serchier des maixons de plaisance parmi la cité pour acheter ou pour luer, afin de s'y tenir. Et moy l'escripvain de cest, à la requeste d'aulcuns nobles hommes nousseigneurs, y fus mis en besoigne et y serchai; mais, touteffois il n'en eust pièce de celles, ains au bout de trois jours aprez sa venue lui fut prestée la maixon de paissetemps appartenant à messire Claude Baudoiche chevalier. Et à la venue du dit seigneur la cité lui fist présent de deux demi coves de vin, l'une rouge et l'autre cleret, et de xxv quairtes d'awenne et fut le dit seigneur moult longuement à Mets.

En ce meisme temps se fist grant feste à Paris et fut la paix criée à son de trompette et de cleron sus la pierre de marbre, c'est assavoir la paix du roy de France et d'Angleterre, néanmoins que le roy d'Angleterre tenoit tousjours Tournay. Et après ce fait les nobles de France et tous les estats furent rendre graices à dieu, à l'esglise nostre dame de Paris et incontinent bien peu aprez fist son entrée la dite dame d'Angleterre en France et luy fut fait ung merveilleux et triumpant recueil et tantost aprez le roy l'apousait; auxquelles apousailles y olt moult grant triumphe; mais ne demourait guères, que les clerks de Paris en juoient des jeux et des fairces tout plain, se mocquant du roy et disoient, que le roy avoit esté quérir une haicquegnée blanche en Angleterre, laquelle le mènerait bientost en Paradis en pouse, (aussy ne mentoient-ils pas, car il ne

vesquit guères avec elle) et plusieurs autres choses juoient les dits clerks, que je laisse. Mais pour revenir à propos, à celles nopces, par la licence du roy furent criées les jostes à Paris de part le daulphin nommé monseigneur d'Angollesme, duc de vaillois et de Bretagne, avec ix autres gentils hommes, encontre tout venant, et furent ycelles joustes et tournois de diverses sortes et mainières; car illec emprès la baistille st Antoine, estoient plusieurs eschauffaults auxquels estoient plusieurs escus pendus jusques à nombre de vj et estoient yceulx escus de diverses couleurs: comme l'ung d'or, l'autre d'airgent, l'ung gris, l'autre noir ou blanc, et tous ceulx, qui vouloient venir joster, il failloit qu'ils venissent hurter encontre l'ung d'iceulx escus, et celui, qui estroindoit ou féroit l'escu d'or, il estoit tenu de joster à chevaux ung nombre de copts à fer emoullus, et puis se férir à l'espée tranchant et devoient estre airmés selon que les juges le devoient. Et cellui, qui ataindoit l'escu d'airgent, devoit joster d'une autre sorte et à dit des juges; et celluy, qui ataindoit l'escu noir ou gris, d'autre sorte. Aucuns estoient à piedz et autres à chevaux; aucuns pour gairder le pas et autres pour assaillir, et les uns armés d'une façon et les autres d'une autre, selon les escus qu'ils ataindoient; et qui vouloit hurter à tous les escus ou à plusieurs d'iceulx il luy failloit combattre d'autant de sorte comme il avoit hurté d'escus, et y oit durant ces jostes moult grant triumphe fait à Paris.

Durant ce temps passaient incessamment de grandes routtes de lancequenettes, qui retournoient des pais de France au service du roy et avoient force argent de quoy les hostes et les belles filles de Mets en vailloient mienlx. Mais à aucuns, on fist jecter en la rivière, tranchier la teste ou pendre on nom de l'empereur, voir es pais de l'empereur quand ils y farent retournés comme on disoit.

En ce meisme temps un prebtre, curé de st Gorgonne à Mets, estoit suspect et famé qu'il avoit soubourné et séduit une jonne fille et de fait qu'il la tenoit cachiée en sa maixon. Le maistre de la jonne fille se vint plaindre à la justice requérant qu'elle fut prinse par force en la maison du dit curé, ce que justice permist, et fut la dite fille prinse et amenée à l'ostel de la ville pour sçavoir la manière comment elle s'y avoit gouvernée, et cela fait, le dit curé fut ung jour et une nuit en son esglise qu'il n'osoit saillir dehors pour ce qu'il sçavoit bien c'en l'eust pris et mis en prison; mais le lun-

demain le procureur fiscal avec quatre sergens vindrent devers lui en son esglise et luy dit le dit procureur, que s'il ne sortissoit dehors, il l'iroit prendre et fût-il sus le grant autel. Toateffois, il n'oissoit mieulx et sortist dehors, aultrement les sergens le fussent allé prendre et du conseil de messeigneurs les ordinaires, et alors fut mené en la cour l'evesque et y fut quatre ou v jours; mais vous sçavez, que les loups ne se estranglent point l'ung l'autre et pour ce fut mis dehors et ne sçay quelle amende il paioit.

En ce meisme temps ung aultre prebtre de Mets appellé messire Hugo Hairan, aisses jonne homme et bon fairceur fut trowé faussair. Sy fut prins, bani et privé de toutes dignités sacerdotales et à xx blancs d'amende pour les ordinaires et à xx blancs pour la partie intéressée, et le dit appellait à Rome et y fut. Sy l'ai veu depuis à Mets et ne sçay qu'il en fut à fin. En la dite année mil v. c. et xliij, y oit un tixerant demourant devers ste Claire, sus le mur, nommé Guéraid, homme honneste et de bonne réputation de son mestier. Ycelluy avoit trois moult biaux filz et une belle fille et ses trois filz estoient tout honnestes et juant tous de divers instruments. Le premier juoit très bien de flutes et estoit grant jueulx de palme, hantant les plus grants, il estoit aussy bien faisant le soubressault, bon jueulx de falroes et estoit richement marié; aussy il estoit clero et recepvoir de l'abause de ste Glossine. Le second estoit tixerant et grant jœur de lœust; et le tiers, qui estoit bairbier, avoit biancopt sui les gueres et la cour et juoit moult bien du tamborin et du rebeche et pourtoit biaux pourpoints de vellours et chaine à col. Et la fille, qui estoit belle et bonne, comme je crois, fut mariée pour ceste année et portoit moult grant estat elle et ses frères, de quoy en desplaisoit bialcopt à père. Ycelle fille ot apousé ung jonne compaignon, qui estoit frère à Jehan Banners de Mets, lequel Jehan avoit esté capitaine de pietens en France durant ces guerres et y avoit moult gagné. Mais pour retourner au prepos, ycelluy tixerant père au devant dit enfant se mutinait pour le mariaige de sa fille et entrait en désespoir pour leur estat, tellement que le xxij jour du mois de septembre, qui estoit le jour st Maurice entre vj et vij heures du matin et petit aprez les nopces sa fille, il se partist de sa maixon et saillist hors de Mets par la pourte à Maisel en tirant devers Bourny. Et illec à champs en ung lieu destourné, en ung jairdin à bout d'ugne vigne, il se plantait ung coustiaux en la gorge,

tant et sy avant, que il n'y avoit pas deux doigts du manche, que tout ne fust dedans, et illec mourut misérablement. Cy fut trowé le dit jour par ceulx, qui alloient à champs, et à la prière de ses enfans fut enterré on dit lieu, car aultrement on l'eust trayné à gibet; mais celluy, à qui la vigne estoit, en fit action en justice, néanmoins il n'en poult avoir aultre chose.

En la dite année le v jour du mois d'octobre, Schluchterre cy devant nommé (c'est ce lairon, qui se dit comte, qui avoit acheté la querelle Pierre Burtaulx) avoit assemblé environ ccc chevalx et c pietons, tout lairons et malvais guairxons, qui n'avoient aultre gaige, que à leur adventure. Et le dit jour vinrent arrivés on hault chemin sus la terre de Mets et boutterent le feu en v ou vj villaiges et enmenant buefs, vaiches, chevalx et brebis et plusieurs prisonniers; mais ils laissèrent tout r'ailler de peur de la suite c'on leur fist. Et premier vinrent iceulx lairons arrivés à Silley et illec bouttèrent le feu; mais incontinent le reteindirent, pource que la ville est de la seigneurie de l'abbesse de Neuf-Moustier. De lay vinrent à Maixerey où ils brullèrent environ xj, que granges, que maisons, lesquelles estoient pleines de blef, de foin et d'awaine et de plusieurs autres biens; de quoy ce fut pitié et domaige. Puis s'en allèrent à Puxe et illec brullèrent deux granges et deux maisons; aprez à Ouxey et illec brullèrent v, que grainges, que maixons. D'illec vinrent arrivés à Colligney et y firent grant domaige, car ils y brullèrent xxviij, que grainges, que maixons; item en la ville de Mon quatre, que grainges, que maisons. Et ce fait, les nouvelles en vinrent incontinent à Mets et fut sonnée la grosse cloiche c'on dit meutte et fut tantost le puple assemblé avec aucuns seigneurs et furent une belle compaignie en peu de temps et avoient avec eulx de bonne artillerie; mais ce fut trop tairt, car ils estoient desjay en voie et avoient rompes les pons, tels que Domangeville et autres. Et qui eust sui aprez, je crois qu'on y eust heu honneur; mais on ne s'y oisait fier; car à l'heure estoient plusieurs de leur gens à Boullay et avec ce les Lourains estoient ensemble; par quoy l'on se doubtoit de trayson. Toutefois yceulx lairons estoient sy très las qu'ils n'en powoient plus et leur fut force de abandonner leur proie et bestes et gens. (Le dit Pier Burtaulx se tenoit aucune fois à Fourpach, en chaitel le comte de Linange.) Incontinent aprez ce fait firent messeigneurs du conseil ensemble et firent entre eulx une

institution et ordonnance asses estrange et nouvelles, car ils mandèrent en la chambre de treze plusieurs des bourgeois de la cité, auxquels fut dit et commandé qu'ils fussent prêts et en armes dedans ung jour dit, ou qu'ils heussent homme à leur gaige et despens pour y estre on lieu d'eulx; c'est assavoir, que aucuns debvoient faire ung homme à chevaux empoint et airmé pour eulx seuls; les autres en faisoient deux et deux ung ou trois à trois. Celai faict, les ungs respondirent d'une façon et les autres d'une autre et y eust de la murmure bialcopt. Toutefois bien au bout de xv jours chacun fut arriere remandé en justice et fut demandé à tous l'ung aprez l'autre ce que chacun vouloit bien faire de sa pleine voullunté, de quoy il y olt arriere response de diverses sortes et estoient les plusieurs différant de ce faire, disant qu'ils paioient essez de maltouste pour avoir des gens d'armes, sans ce qu'ils y allaissent eulx meismes. Celai dit, on les mist tous en la chambre des comptes et les fist-on venir en la chambre des treize l'ung aprez l'autre, afin de oyr leur opinion, et pourtoit la parole messire François le Gournaix chevalier. Et quant on olt tout oy les opinions, on les renvoiait jusques ung autre jour aprez qu'ils furent de rechief tous mandés en la chambre des sept de la guerre; auquel lieu le dit messire François le Gournaix, on nom de tout le conseil, fist une belle hairangue, en remerciant ceulx, qui avoient heu bonne voullunté et au contraire en lairdant les rebelles et renfusant, et fut la conclusion telle, que pour l'heure, messeigneurs avoient trowés assez gens d'armes pour celle fois et que chacun demourait en paix. De ceste parole furent bien joieux les aucuns; mais à moy Philippe de Vigneulle escrivain de cest, estoit tout ung, car je avois desjay préparé mon cas et estois mis pour ung homme; mais je avois demandé la grace, que moy et ung autre en fissent ung et de cela me contentois.

Celle année mil v.c et xiiij fut merveilleusement de grant espérance, sowerainement es vignes, voir jusques à la Madelaine, car le temps auparavant avoit esté le plus biaux temps de jamais et estoient les vignes chairgiées en abondance; parquoy les bons vins de l'an devant, desquels l'on ne powoit, tel fois fut, recowrir pour xij d. la quairte, furent fort ravallés et furent mis à x d., puis à ix, puis à viij, à vij, à vj telle fois fut, et en trouoit-on à grant planté pour le prix, car chacun désiroit à vendre. Mais tout incontinent le dit jour paissé, le temps se changeait tellement en pluye et en brume, que l'on ne

powoit aïller ne venir, tant faïoit orde et froit et tousjours de plus en plus se rempïroit tellement, que les bons vins de l'an devant furent arrièrè remis à prix et les vendoit-on ix d. à presse, voir encor les plus manvres; lesquels, se le temps se fust tenu biaux, comme il avoit esté, on eust heu pour iij d. la quairte. Mais l'année fut fort lairdive, car on acommençoit à vendangier jusques à la st Remei et le temps fut tousjours si malz dispousé toute la vendange durant, en vent et en pluye, que ce fut pitié, et tellement, que l'on eust de très powros vins et de petit prix, et descheoient tous les jours tant par la grant abondance, comme pour ce que l'on ne powoit chairier, comme aussy pour la crainte des gens seigneur Robert de la Mairche, lesquels estoient de guerre à Bourguignons et les ruïoient jus. Et toutes fois furent les dits vins d'aussy grant coustange, que je les vis jamais, et coustoit ung petit tonnelz xij ou xiiij sous et estoient les chairtons fort chiers, tant pour l'orde temps, que pour la grant soulle, et quant furent tout envailxellés et tout descheus, on avoit le milleur à la taspe tout amené et chairrié pour xxx s. et paioient la pourte et tout, et ainsy les powres gens n'avoient pas xij ou xiiij s. de leur vin. Ceste dite année le blef fut causy à pareil prix de l'an devant, v ou vj s. le moitage et vij ou viij s. le fin froment, mais l'aweine fut sy chière, qu'elle se vendit v ou vj s. la quarte, et la nawée se vendist xij ou xv s. la quarte, les pois x s. et la laine iij francs ou xl s. le pois, et y olt tant grant abondance de fruits qu'il y en olt partie des perdus, et avoit-on les tenres fruits comme pour rien, car on donnoit le cent de poires de franche angoisse pour vj d., on donoit aussy x ou xij pesches pour une angevine et les aukres fruits à l'avenant et sowerainement il y olt tant de nêles et sy grosses, que l'on n'en sçavoit que faire. Cest yver fut terriblement lait et murdois et se empirait tousjours le temps en pluye et en brume, tellement que l'on ne powoit rien amener en Mets et ne régnoit point mairchandise, car telle fois fut, que l'on vendait c s. le millier de bois et les saigois et chairbon à l'avenant et la cause estoit, que le temps devint tousjours en empirant. Et n'avoit encor gellé, que bien peu devant le jour de l'an, et ceste année la nuit de noe, qui fut le dimanche, se levaient ung tel vent et une pluye qu'il sembloit, que tout deust cheoir, et le mairdi, qui fut jour de st Estienne, fist encore pire; car celle nuit l'on cuidoit, que tout deust fondre et durait ce temps causy toute la nuit et tumbait celle nuit plusieurs édifices,

airbres et maisons, puis toute la semaine le mercredi, le jeudi, le vendredi fist grant vent et pluye, mais surtout le samedi, vigille du nouvel an, ou deux jours devant, fist tant cedit jour sy grant et merueilleux vent qu'il n'est à dire, sowerainement devers une heure après minuit, et n'avoit encor fait le pareil. Et ce dit jour y avoit aucuns merciers, qui se avoient allé mestre devant le moustier et aultre part pour vendre, mais tout fut gaisté et rué par terre.

On dit temps, c'est assavoir on mois d'octobre, novembre et décembre, seigneur Roubert de la Marche et ses gens faisoient plusieurs malz en plusieurs lieux, c'est assavoir de courre prendre et rober et de piller les powres gens et destrousser les bons mairchands et principalement autour de Thionville. Et de fait, rançonnerent ceulx de Richemont à trois cents francs et jay pourtant ne furent esurés. Et avoient yceulx de Florhange ne sçay quelle manière de gens avec eulx, qui se appelloient Albainois, lesquels vailloient pire, que Sarazins, et faisoient des malz sans nombre.

Or advint, que durant ce temps, le samedi aprez la ste Lucie, xvj jour de décembre, le dit seigneur Roubert lequel, comme dit est auparavant, avoit fait tant de mal à ceulx de Thionville et à leur sugects, tellement que les dits de Thionville ne oisoient bougier, ne saillir de hors de leurs pourtes, jay ce que alors en la dite Thionville y avoit grant garnison; mais à Florhange, qui appartient au dit seigneur Roubert et qui est tout pris d'illec, y avoit bien quatre cents chevaux et plusieurs piétons, lesquels le dit jour xvj de décembre vinrent courrir on la ville de Mairange, qui est de la prevosté de Thionville, et cuidèrent prendre le moustier par emblée et par aissault, car dedans n'y avoit alors, que vij hommes, que tous ne fassent à Thionville en garnison, lesquels se desfendirent tellement qu'ils ne furent point prins, sinon deux powres anciens hommes, qui n'avoient peu monter on cloichier comme les autres. Sy furent yceulx prins prisonniers, et ce fait boutlèrent le feu en la ville, tellement qu'ils brullèrent vij maisons. Puis ce fait on bouttè le feu d'estrain entour l'esglise pour les cuidier avoir, mais ils ne purent. Et tirèrent ceulx de Mairange plusieurs copts de colterrie, entre lesquels l'ung perçait le chevalx du capitaine de part en part et ung aultre perçait un piéton, qui vouloit bruler sa maison et le tuait. Et ainsy s'en retournerent les dits de Florhange sans plus rien faire pour celle fois, mais le lundi aprez la st Sébastien, les

gens du dit seigneur Robert vinrent arriere courrir autour de Riche-
mont et brulerent quatre ou v villaiges, et le mairdi aprez, la gair-
nison de Thionville tuèrent x ou xij des dits de Florhange des gens
du dit seigneur Roubert. Et fut ce fait entre Fontoy et Thionville et
en celle rencontre de ceulx de Thionville en y olt vj ou vij des mors.

En celle dite année le premier jour de l'an fut trespaissé de ce
monde en l'autre Lowys roy de France, qui estoit sy caducque et
malaidieux et qui avoit, comme j'ay dit devant, prins nouvellement
une belle jonne dame suer à roy d'Angleterre. Et le jour de la con-
version st Pol, qui fust cest an le jeudi xxv jour de janvier, fut cou-
rongné roy de France à Rheins monseigneur François de Vaillois,
seigneur d'Angoullesme, auquel courongnement y olt grant triumphe
et y olt de nous seigneurs de Mets.

On dit an mil v.c et xiiij entour la pentecouste il y olt l'ung
des serviteurs à messire François le Gournais chevalier, lequel se
appelloit Jehan Lallement. Or se avoit celuy Jehan ung peu devant
parti de Mets pour aulcune rigour et se estoit mis avec aulcuns des
alliés Burtaulx cy devant nommée, qui avoit question à la cité, telle-
ment que environ la dite pentecouste se trouvoit le dit Jehan luy et
plusieurs autres devers le ponton de Joiey et illec rencontrèrent ung
coulple ou deux de chevaulx appartenant à Jehan d'Ollixey mair-
chand de chevaulx demourant à Mets et à plusieurs autres, lesquels
ils prinrent et enmenèrent, malgré en eussent tous les serviteurs, et
estimoient vailloir cela à vj ou à vij francs, et furent yceulx chevaulx
butinés et perdus; depuis celay fait, le dit Jehan se repentit telle-
ment, que on dit an on mois de février aprez venant, qui est le
temps présent, à la requeste de aulcuns ce bien voullant se vint le
dit Jehan rendre à ste Elizabeth auprès de Mets cuidant r'avoir sa
paix et là se tint ung espace de temps en franchise; mais on lui fist
une maigre response, tellement que le mecredi xiiij jour du dit mois
et jour de st Vaillentin, de nuit environ x heures s'en cuidait le dit
Jehan fowir. Or avoit-il dit, comme on disoit, en menaçant qu'il
feroit plus de mal, que Burtault n'avoit jamais fait; tellement que en
celle nuit fut espïé par les arboulletriers de la ville par le com-
mandement de leur maistre et fut rencontré sus les foussés de la
ville tout devant le jairdin dame collette, appartenant à ceste heure à
messire Regnault le Gournais le jonne, et illec fut le dit Jehan tué
nonostant sa grant desfence, car il en blessait plusieurs et le lunde-

main, tout à matin fut enterré à st Lowys, de quoy grant malz avinrent depuis comme cy-aprez il serait dit.

En celle dite année l'an mil v.c et xiiij le jeudi xv jour de février François de Vaillois, premier roy de France de ce nom, fist son entrée en sa bonne ville et cité de Paris, en laquelle y olt moult grant triumphe, comme je vous desclairerai icy en brief. Et premier estoit le dit seigneur celui jour bien acompaignié des nobles de son sanc et de plusieurs aultres à la chaipelle entre Paris et saint Denis, comme cy-aprez serait dit. Or saillirent de Paris les nobles et plusieurs gens de tous estats en la manière, que vous oyrez, et premier saillirent les quatre ordres mendians de Paris, avec tous les curés, vicaires, chaipellains et aultres à moult grant nombre de prebtres, tous rewetus, à croix et yawe bénite, et avec yceulx estoient encoir plusieurs aultres religieulx; aprez estoient les jurés des mestiers avec leurs robes de livrées; aprez yceulx les capitaines des archiers moult richement acoustrés, aprez les prevots des mairechaults et eschevins moult richement vestus, aprez les officiers de la ville, aprez les bourgeois, les mairchands, les grossiers et aultres; aprez le prevost de Paris, le chevaillier du guet et aultres; les xj. xx. sergens; aprez les gefrier et commissaire, les noctaires et advocas du chaitellet de Paris avec les sergens à chevaux; item avec le prevost des prevost de Paris mairchoient les sergens de la douzanne en biaux hocquetons argentés; aprez yceulx ailloient au-devant du dit seigneur les capitaines et leurs compaignies moult richement acoustrés; aprez ailloient les c pensionnaires et aprez ailloient les c gentils hommes et aprez ailloient les c airchiers escossois; aprez ailloient les airchiers de la grant garde; item encoir deux cents airchiers françois; aprez ailloient les cent Suisses et chacun leur capitaine; aprez ailloient les ambassaides de Flandre, d'Angleterre, et plusieurs aultres grants seigneurs; aprez messeigneurs les président, trésorier et seigneurs des comptes; aussy messeigneurs les général des finances et des monnoies, messeigneurs les elleus de Paris, les huissiers et messagiers, héraults et poursuivants; item ailloient aprez yceulx messeigneurs de la court de parlement, item les quatre présidents, item devant yceulx les greffiers et huissiers de la dite court; aprez les commissaires, noctaires et advocas de la dite court, et aprez alloit tant d'aultre monde qu'il n'est à dire, et tous ceulx icy aillèrent quérir le dit seigneur à trom-

pettes et à clerons, estandairts et guidons jusques à la dite chapelle st Denis. Et pour sçavoir, qui estoient avec le dit seigneur, premier les paiges d'honneur avec les laicquais, qui menoient plusieurs biaux corsiers, tenant par la resne; aprez venoient plusieurs grants seigneurs avec leurs gens; aprez venoit le grant chancelier, devant lequel estoit ung biaux corsier paré d'or et d'airgent, que deux laicquais menoient, sus lequel estoit ung coffre où estoit le signet du roy sus ung cussin de draps d'or; item ung aultre grant seigneur pourtoit le chaipiaux réaulx; item ung aultre grant seigneur pourtoit la courongne et le timbre. A l'entrée de Paris fut receu des plus grants avec le ciel et fut conduit ainsy jusques nostre dame de Paris; depuis la dite pourte jusque la dite esglise nostre dame toutes les rues estoient tendues, et durant ce chemin estoient plusieurs eschauffaults où se faisoient plusieurs et divers mystères pour resjoir le roy et y avoit de grandes richesses et de choses moult bien faictes, lesquelles seroient trop loingues à raconter. Le premier mistère fut fait à la pourte; le second à la fontaine la royne; le tiers fut à la trinité; le quart à la pourte à pointre, le quint devant st Innocent, la vj à chaitellet, le vij devant le paillais. En la rue newe devant nostre dame vinrent au devant du dit seigneur ceulx de l'université de Paris et illec fist ung noble docteur une belle hairangue devant le roy, et à ceste heure estoit l'esglise nostre dame cloise et fermée et devant ycelle estoit l'evesque de Paris et plusieurs aultres prélas avec tous les chainoignes et illec en celle plaice devant nostre dame fist le roy le serment acoustumé, et puis ce fait la pourte lui fut owerte, et aprez qu'il eust fait son oraison, on ailloit soupper au paillais de Paris en la grant saille. En ycelle saille durant ce soupper y avoit des tables tout à l'entour et y estoient tous gentils gens reçus et moult richement servis; item en ycelle y avoit deux eschauffaults, l'ung d'ung cousté et l'aultre d'aultre; sus l'ung estoit la royne et plusieurs grandes dames et sus l'aultre y avoit tant de ménestriers, lesquels jouoient si doucement qu'il sembloit estre ung droit paradis; en ycelle saille y avoit des buffets et tenens sy chairgiés de riche vaisselle c'on ne les sauroit nombrer; et durant ce soupper furent faictes tant de momeries et tant de divers présents de bestes salvaiges contre-faictes, comme lion, licorne, salmendre, cheraffle, ollifant, liopart et aultres; item des fontaines de claret et d'ypocras; item plusieurs d'icelles bestes gectoient le feu par la bouche; aultres comme serai-

nes et telles chantoient le plus mélodieusement, que c'estoit belle chose à oyr. Et brief à ceste entrée furent faictes tant de somptueuses choses, que ce fut chose merueilleuze à les veoir, et pour ce n'en dis plus.

En la karesme aprez on se doubtoit fort à Mets pour les aidant Burtault, Souffroy et pour ce on mandoit en justice les mairchands, qui avoient acoustumés de aïller à la foire à Francquefort. Et à yceulx fut dit, que s'ils y alloient, ils feroient mal et la cité ne les aideroit en rien et plusieurs aultres paroles, et nonostant ceste défense la pluspart y allèrent, dont les ungs tinrent ung chemin, et les aultres ung aultre; entre lesquels furent quatre compaignons d'iceulx mairchands assez aventuriers et trop hardis; non craindant les anemis, à retour vinrent à passer tout devant la plaice, où se tenoit le dit Philippe, que avoit acheté la querelle Burtault, et y estait le dit Burtault meisme. Et de plein jour paissaient par illec, pour ce qu'ils estoient bien embaitonnés de bonnes espées, d'arbolletes et de coullevrines; mais non obstant ce ils furent espiés et souprins sus le chemin et de fait furent livrés par leurs propres guides en la main des annemis, et furent prins liés et détenus et leur fut ostée toute la finance qu'ils avoient sur eulx des draps qu'ils avoient vendus à Francquefort, réservé à l'ung d'iceulx nommé Vannel le retondeus, lequel n'estoit pas trop riche; néantmoins il avoit sur lui environ lx florins d'or, lesquels ne furent point trovés. Sy fist le dit Vannel composition à eulx de se rançonner et dit, que illec au pais avoit ung pairant, qui l'aiderait. Sy fut mis à xl florins d'or de rançon, et ce fait olt congïé de aïller vers celui pairant; par tel, que les aultres demouraient pour luy; mais il ne fut guère loin qu'il trouvat sa rançon, car il l'avoit sur lay et aïnsy fut quiete. A ung aultre, qui estoit gentil rustre et grant jueur, fut donné congïé, car ils furent bien avertis qu'il n'avoit rien et cestui estoit filz à Pier Lallemand le drapier. Le tiers nommé Baudesson de la Pierre-hairdie avoit ung oncle au pais, frère à sa mère, et jay ce que jamais ne l'eust veu, sy le mandait, et fist tant le dit Baudesson, que son oncle demourait pour sa rançon, qui montoit bien à v francs, et le seigneur de son oncle en demourait en la main de cestui Philippe; par tel, que cedit oncle en redemourait en la siengne. Or fut laïchié le dit Baudesson et s'en vinrent à Mets luy et son oncle; mais le dit Baudesson lui cuidait jouer d'ugne trompe et s'en cuidait fowir et laisser le dit son

oncle en la traippe, lequel ce voyant s'en alloit complaindre en justice; mais la chose bien congneue, le dit Baudesson fut prins et mené en la prison de la ville, jusques qu'il eut délivré le dit son oncle, puisqu'il l'avoit empeschié, et fut la dite rançon payée avant que jamais peust estre fuer d'enchiez le doien. Et au regard du quaitriesme compaignon nommé Jehan de Bousse, qui estoit gentil rustre et homme de guerre, il fut mis à mil francs de rançon, et ne wourent point les seigneurs de Mets, que l'on le raichetai; ains demourait moult longuement en prison, de quoy c'estoit pitié et domaige. Dieu en garde tout bon mairchand!

En ceste dite année, mil v.c et xiv, on fist woulter l'église paioichiale de st Gorgonne devant la grant église de Mets, et en faisant les fondemens pour les boutées, l'on trouoit sy grant multitude d'ossemens de gens mors qu'il n'est à croire ny à nombrer. Et fut du cousté de la ruelle vers la maison Hanrequel le mairchand, car il y avoit les testes entaiscellées les unes dessus les aultres, puis les aultres ossemens à l'avenant et tellement, que c'est une chose innoméable, et croys, que es trois milleures paioiches de la cité n'en y ait pas autant. Après cest foussé l'on trouoit encor une wouite sous terre, laquelle est toute pleine d'aultres ossemens et en y ait sans nombre. Par quoy je croys, que la plaice de devant la grant église souloit au temps passé estre cimetiére, comme aussy il se montrait quand on fist les fondemens des newes boutiques, qui sont devant et encontre l'église, par les corps et les sercus, qui s'y trovaient. Et est à croyre, que quant on fist de celle plaice terre profanne, l'on print yceulx ossemens et les mist-on en ce lieu en grant fousse en l'église saint Grégoire.

En ceste dite année mil v.c et xiv y olt as piedz deschaulx à Mets ung frère, qui preschoit sur tout, bien à gré des plusieurs, et à jour du grant vendredi preschait à la grant église la où il y olt moult grant puple et fist faire ce, que jamais n'avoies veu, car en preschant la passion le dit frère fist crier plusieurs fois miséricorde, et avoit fait auprès de son eschaiffault une chapelle de tapisserie, en laquelle estoit corpus domini. Et quant ce vint, que l'on clovoit les clois de nostre seigneur, il y avoit ung homme, que l'on ne veoit point, qui fraipoit par trois fois trois copts sus une enclume; puis il allevait ung crucifis en hault et faisoit crier miséricorde; et après, une aultre fois il moustroit corpus domini et faisoit crier le puple

miséricorde. Aussi en jugeant, que Pilate faisoit et avant qu'il donnist sa sentence, il fit corner une trompette à haulte voix et fist ce dit frere plusieurs autres choses, que je laisse. De rechief au jour de paicques en preschant la résurrection, il fist merveille, car au lieu de l'Ave Maria il fist chanter les chantres et enfans de chœur de la grant église, et ung peu devant la fin, en moustrant, que les anges chantoient en paradis pour la noble résurrection, il fist corner les grosses orgues.

De tout cest hyver ne fist neige en ce pais de Mets, que l'on n'eust bien bouté en ung chaipel, ne ne gelait tant fort qu'il eust porté une géline; jusques à la semaigne st Benoy en karesme, qu'il gelait moult fort par toute la dite semaigne. Et pour le doulx temps, qui à paravant avoit esté, les violettes de karesme estoient desjay causy faillies et estoient plusieurs airbres en fleurs ou en gros boutons. Et durait celle gellée bien x ou xij jours et le jour du dit st Benoy neigeait toute la nuit et tout le jour, mais elle fondait tout en chéant.

En ce dit jour de st Benoy fut fait maistro eschevin de Mets seigneur Philippe de Raigecourt, lequel l'avoit desjay esté deux ans devant.

Il ne fist oncques si froit de tout l'hyver qu'il fist le jour de causy modo mil v.c et xv, lequel jour estoit viij jour devant la st George, et le lundemain, qui fut le lundi, neigeait tout le jour et fit moult froit; jay ce, que alors estoient les airbres moult bien floris, par espécial les poiriers. En celle dite année le jeudi devant la st Georges vint en Mets un légat de Rome, lequel apourtoit ung merveilleux pardon et avoit moult de gens avec lui, et disoit-on, que les deniers qu'il en refaisait estoient pour reffaire l'esglise de st Pier de Rome; autres disoient, que c'estoit pour enrichir ses powres pairs; mais comment qu'il en fust, il fist dresser la ste crois au grant moustier de Mets le premier jour de may, et fut ce jour acomméncié le grant pardon comme à grant jubillé de Rome. Item ce dit jour de may, jour de st Jaicque et st Phelippe, fut consacré abbé de st Arnoult messire Dimanche religieux de léans, lequel demourait abbé parmy grosse pension qu'il donnait chaiqu'an à réverend père en dieu, Jehan de Lorraine evesque de Mets, comme dit est devant, et encor parmi ce, que le dit evesque Jehan devoit demourer abbé aprez la mort du dit seigneur Dimenche, voir s'il le sourvoit. Et

eust mieulx vaillu pour la powre eglise, que le dit seigneur Dimanche eust créu conseil, car les seigneurs de la cité ou les aucuns voullioient, que ung notable seigneur de la cour l'empereur, qui disiroit d'estre abbé, le fut, et voullioient les dits seigneurs mettre le dit messire Dimanche gouverneur général de toute l'abbaye et avec ce luy donner chacun an grosse pension, et par ainsy ne fust point la powre aibbaye despouillée, engaigiée ne endebtée comme elle fut.

En mon temps se sont faits moult de nowiaux édifices, nobles et riches, tant en Mets comme en Lorraine; car à peine y ait guères nulle eglise en Mets la où je n'aye veu ovrer, par espécial à la grant eglise et es paioiches, aussy ai veu faire la tour de Meute et le chœur du grant moustier. J'ay veu faire toute newe l'eglise de st Siphorien, st Livier, st Maircel, st Ferroy, les repenties et plusieurs aultres; paireillement le pont et la Waine du Salcey, la maison de passetemps et celle de monseigneur d'Aignery, et tout ceci devant ai veu faire de fond en fond. Paireillement ai veu en l'enviçon mil iiij et iiij.xx, que la ville de Nomi fut pawée pour la première fois, car jamais ne l'avoit esté; peu de temps après fut faicte de fond en fond la maison du prince à Pont; paireillement ai veu faire les murs de Nancey tout neufs avec le gros billewairt. Environ l'an mil v.c fut faicte l'eglise st Nicollay à Wairengeville, laquelle par avant estoit moult laide et vielle eglise. Ung peu apres fut faicte toute newe la maison du prince à Nancey, laquelle par avant estoit moult laide. En l'an mil v.c et xiiij fut pawée la ville du Pont à Mousson, laquelle ne l'avoit à paravant jamais esté et estoit l'une des ordes villes, que jamais je vis, et plusieurs aultres édifices dignes de mémoire se sont faictes en mon temps.

En ceste dicté année mil v.c et xv on mois de jung retournaït mon compère maistre François Collignon de Rome, lequel y avoit esté vij quarts d'an pour le fait de dame Peratte fille à seigneur Pierre Baudoiche, pour laquelle le dit maistre François estoit procureur en l'encontre de seigneur Androwin Roussel son mari, comme il eut ci-devant esté dit, en façon telle, que le jugement en fut fait à Rome par une bien estrange façon, car en païant la somme de deux mil ducats, comme on disoit, fut donnée à la dite dame Peratte licence de se remarier et par celay fut rebouté le dit seigneur Androwin, lequel estoit de nowiaux retourné de Rome, et y estoit encor seigneur Nicollay Baudoiche le protonotaire et frère à la dite dame Peratte.

Et fut ceste somme paiée à banque à Lion, moyennant l'ayde de l'evesque de Liège et de messire Robert de la Marche leur oncle.

En celluy temps le nowiaux roy de France faisoit plus grande assemblée et plus grant amasse de gens pour ailler es Ytailles, que n'avoient onques fait les aultres roys ses prédécesseurs, et estoit ceste assemblée sowerainement faicte pour ailler reconquister la duchie de Millan, néantmoins, que le dit roy avait fort partie et contraire à lui; car notre st père le pape lui estoit contraire, aussy estoient les Espaignols et sowerainement les Suisses, lesquels y estoient aillés à belle puissance, qu'il n'y avoit riche ne powre, que s'il powoit porter baiton, que ne fut contraint d'y ailler. D'aultre part le dit roy avoit fait une merveilleuse assemblée, tant à piedz, que à chevaux et y estoient tous capitaines et gairisons mandés avec tous ses sougects et alliés et avec icculx avoit plus de xxxvj mil lancequenets allemands gens de pied et avoit plusieurs capitaines de gens d'airmes, entre lesquels y estoit messire Robert de la Marche pour l'ung d'iceulx capitaines; paireillement ses deux filz, c'est assavoir monseigneur de Florhange et monseigneur de Jamais. Et y estoient monseigneur le duc de Lorraine et le duc de Gueldre, le grant gouverneur de Champaigne et tant d'aultres, que merveille, et avoit le dit roy de France les Wénitiens de sa partie avec la cité de Gennes et plusieurs aultres, et est digne qu'il y ait une grande mellee et pitense ocision. Dieu par sa grace y meste paix. Amen.

On dit mois de jung je Philippe de Vigneulle et plusieurs aultres partis de Mets pour ailler à landi à Paris et allaines par le chemin acostumé; mais du retour l'en nous dit et fumes advertis, que aucuns traystres de l'alliance Pier Burtaulx Souffroy ci devant nommé estoient journallement à st Denis et espioient nostre despart pour ruer sur nous et y prendre advantaige; par quoy ung matin devant le jour nous partimes de Paris pour tenir le chemin de Troye et premier vinmes au pont à Chaillanton, de la à Cretel, puis à Baissy, après à Brienne conte Roubert, puis à Suine de lai à Monmorentin puis à Guignes, de lai à Provins, puis à Noujan sus Saine, de lai à Payillon, puis nous arivames à la cité de Troye. D'illec nous arivames à Coulowerde, puis à Rommereu, par où paise la rivière d'Aube; de la nous vinmes ariver à Braiban, puis à Resellier, de lai à Monciau, par où paise la rivière de Mairne, et de lai à st Disiet on Fairtois; puis en ung villaige, par où court la rivière de Sault à deux

lieues de Bair, en laquelle court la rivière d'Ornais, et de Bair à Lon-
geville, puis à Tronville et de lai à Nansau, puis à st Aubin et à Me-
nin, de la Awe apres de Sorxey, puis l'on paise par Paigney, puis à
Fault et de Fault vinmes à la cité de Toul, de Toul arivaines à Pont
à Mouson, puis à la cité de Mets, et vellai le chemin, que nous avions
tenu pour la double des gens Burtaulx.

En ce meisme an, on mois de juillet, mil v.c et xv Joiachin filz
au seigneur Jehan Chaverson, que fut, apousait et print à femme
l'une des filles, qui fut au seigneur Conraird de Serier; auxquelles
nous y olt grant triumphe, car après le souper en la newe salle se
trouvaient vj jannes seigneurs, tant mariés comme à marier, les-
quels estoient tous airmés de piedz en cappe et blans comme ung
st George, l'espée toute nue à poins. Et ainsy habillés entrèrent en
la saille, c'est assavoir trois par la pourte devers le champs à Saille,
et les trois aultres entrèrent vers Visineus et une chacune des dites
parties avoient trompette et gros tambourin avec eulx. Or pour vous
dire, qui estoient les parties, de l'ung des costés estoient les trois
filz seigneur Philippe de Raigecourt; c'est assavoir pour le premier
seigneur Philippe, alors maistre eschevin de Mets, lequel estoit moien
des dits trois frères; le second estoit seigneur Nicolay seigneur
d'Ancerville, qui estoit le plus anné, et le tiers et le plus jonne
c'estoit damoisiaux Joffroy de Raigecourt leur frère. Et de l'autre
partie estoient seigneur Nicolle Dex, qui estoit gendre à seigneur
François le Gronaix, et le second estoit damoisiaux Michiel filz au
dit seigneur François, et le tiers estoit ung jonne seigneur fourain,
qui estoit aux gaiges de la cité. Et en entrant en la saille, que cha-
cune des dites parties firent, ils ont faicte la révérence aux dames
bien et honnestement; puis de chacune partie se en aprouchèrent
ung; c'est assavoir, pour les deux premiers, ce fut le dit seigneur
Phelippe, maistre eschevin, lequel vint en l'encontre du dit seigneur
Nicolle Dex, et en se aprouchant, se fièrent de toute leur puissance
tant, que le feu en sault de leur hairnais et espée et se donnèrent de
bons horriens tant, que les soudoiers, qui là estoient comis les des-
partirent; et en ce faisant sonnoient trompette et tambourin, que bi-
aulx faisoit oyr. Puis se aprouchèrent damoisiaux Joffroy et le sou-
doier fourain et s'en firent autant et après, que l'on les eust despar-
tis vint damoisiaux Michel en l'encontre du seigneur d'Ancerville et
pareillement yceulx firent commes les autres et se donnirent de

bons et lourds copts. Et après que l'on les eust despartis, les dits trois frères tous ensemble se refièrent aux dits trois aultres tout à une fois, voir que chacun estoit à son homme et illec se redonnèrent de grands et lourds copts jusque à tant, que de rechief l'en les despairtit; puis ce fait reboutèrent leurs espées au fouriaul et prinrent les jannes dames pour mener dansier, et ainsy airmés qu'ils estoient empoignait chacun la siegne et aprez quaitre ou v danses prinrent congié et s'en aillèrent banqueter et velay tout.

En ce meisme an le xx jour du mois de juillet, vigille de st Victour avint à Mets une aventure d'ung jonne filz, lequel estoit serviteur à seigneur Thiébault le Gronaix, et estoit filz à ung cordier de la paioiche du dit st Victour. Ycelluy jonne filz estoit dessus ung gros et puissant chevaulx du dit seigneur et sy le menoit abrever au près de l'église de st Maircel, et en allant se avisait de s'en ailler parler à son père, lequel estoit auprès des murs de la ville, besonnant de son mestier de cordier entre les dits murs et st Vincent. Or on avoit durant la guerre mis à travers du chemin des grosses chaines, qui prenoient du mur de la ville à mur de la cloeson de st Vincent affin, que l'on n'y peult paisser; mais ce gairxon estoit si bon chevaulcheur, que le plus sowerainement faisoit saillir son chevaulx tout par dessus la chaine et tellement, que encore à ceste fois le fit saillir tout oultre, afin qu'il aillait parler à son père; mais de copt de male fortune le crampon du fer de derrière demourait en la dite chaine et entraît dedans en façon telle, que le chevaulx, qui estoit gros et puissant cheut sus ses genoulx et le gairxon cheust la teste devant en terre et se desnoiait le col; mais ainsy, que le chevaulx se vout relever, il tiraît si grant copt la chaine qu'il rompist le mur et saillit d'icellui mur une grosse pierre de taille, en laquelle estoit celle chaine encramponnée et mise en plomcq et vint celle pierre à donner si grand cop sus la teste du gairxon qu'il lui defroissit toute et ainsy mourut devant son père, de quoy ce fut pitié et dommaige et le cuidoit avoir son père le lundemain à sa feste; mais la feste fut très piteuse pour lui. Dieu lui pardoinst.

Ceste dicte année mil v.c et xv ans fut d'ungne merveilleuse condition et toute contraire aux aultres, sowerainement à celle de l'an devant; car premièrement elle fut fort pluvineuse et moiste et fit très grant froid à l'acomencement et plus qu'il n'avoit fait en hyver. Et puis quant se vint en juillet, il fist encor plus froid, que devant, so-

verainement à son acomencement, et durait jusques à la fin d'owoust. Et croy, que l'on ne vit jamais faire ung pareil temps, ne sy froid esté, car il n'y avoit jour qu'il ne pleust deux ou trois fois, et eust-on merveilleuse peine à lever les foins et encor pire pour les blefs; car il en y olt cest an bialcöp des gaistés et des germés. Et furent en cest esté les rivières toutes hors de rive et avec ce qu'il n'y avoit guère de raisin és vignes, il se empiroit merveilleusement; car les ungs estoient coulés, les aultres embrunciés, et estimoit-on, que le reste ne muriroit jamais ne ne vaudroit rien. Mais, au contraire de l'an devant, quant ce vint à l'acomencement de septembre, dieu y mist sa grace et envoiit le plus biaux temps et le meilleur pour les vignes, que jamais homme eust veu, et tellement, que ce peu de raisins, qui estoient demourés amendèrent et multiplièrent sy bien, et avec ce devindrent tant murs en peu de temps, que ce fut chose merveilleuse, et tellement, que les chairaulx de vin, que auparavant les vigneronx eux mèimes ne prisoient, que trois francs ou l sous, fut alors mis à vij francs ou à viij francs pour la bonté d'ycelluy vin, lequel auparavant on estimoit qu'il ne vaudroit pas le cueillir. Et acomençait proprement ce biaux temps en la propre semaine, en laquelle l'an devant il acomençait à plowoir, et pour ce fut celle année toute contraire à l'an devant; car tout ainsy, que la pluye et le laid temps durait jusque en vendange on dit an devant, aussy durait ce biaux jolly temps de ceste présente année jusques en vendange et encor après; mais il y olt quelques fortunes comme vous oyres. En encore au contraire de l'an devant qu'il y olt tant de fruits, en ceste dicte année, il n'y en olt aul, fors qu'il y olt tant de noix, que l'en ne les sçavoit où mestre.

En ce moix de juillet furent mandés en justice tous les mairchands de Mets, qui avoient accoustumés de ailler à Francquefort, et à yceulx fut desfendu sus corps et sus bien qu'ils n'y aillaissent point; car les annemis des gens Burtaulx ne vouloient venir à journée n'y à traitier, sus espérance qu'ils avoient de destrousser ou ruer jus quelque bon mairchand et n'avoient yceulx lairrons aultre gage, que leur adventure. Durant celle dicte foire aucuns mairchands de st Nicollays furent prins et rués jus et firent ceste chose ung ostellier de st Nicolays, à qui l'on avoit confisqué ses biens, pour ce qu'il estoit fuitif pour ung sien serviteur, qui avoit tué comme on disoit. (Et avec luy estoit Richaird Waulle du dit st Nicolays, le-

quel souloit estre le plus riche mairchand de st Nicolays et avoit grant terre et possession; car il avoit bois et riviére, four et molins et grant tinture et tenoit banque à st Nicolais, à Lion et ailleurs, et estoit merveille, que de son fait, et estoit ung très biaux personaige; mais je ne sçay à vray pour quelle cause il fut en la male graice du prince et luy furent tous ses biens saisis et confisqués en façon telle qu'il fut long temps fuitif en pourchassant son cas; mais enfin quant il vit qu'il n'en poult joir, on vouloit dire qu'il se acompaignait avec ce devant dit oste) et trôverent incontinent des malvais gairçons en ces Allemaignes, nommés les Saincquen avec aucuns comtes, avec lesquels ils ont rué prins et destroussé ces devant dits mairchands, de quoy c'est moult grant pitié et dommaige et moult mal fait à l'empereur, qu'il n'y mest remède, quant ainsy l'on sont destroussé et desroubé en son pais et empire, tellement qu'il n'y ait hommes, qui oisissent seurement ailler ne venir; toutesfois peu de temps après ils furent laichiés francs et quittes pour ce qu'ils avoient sauf-conduit.

En celle dite année mil v.c et xv je Philippe de Vigneulle compoureur de ceste présente cronicque translatis et mis de ancienne rime en prouse le livre de la belle Biautris et celui du Lourain Guéria et fis pareillement et compousai ung livre contenant cent nouvelles ou contes joieulx, lesquels furent faits et achevis en cest esté en l'an dessus dit en la fourme et manière comme veoir les pourrez; non pas, que je le dise ou mette ycy pour chose, que l'œvre en soit bien faicte, mais afin, que y amendez se aucune faulte vous y trowes.

En celle meisme année furent faictes à Mets durant l'esté plusieurs owraiges aux frais de la ville, desquels auparavant jamais n'en y avoit point heu. Premier sus la riviére de la haulte Seille furent faits des molins à quewe, tels comme vous les vees à préaent; item tout du loing de la riviére de Muselle en Rampoult, furent faits les murs au loing du rivaige, lequel auparavant estoit ung très infame lieu de fomeroy et d'ordure, ne jamais n'en y avoit nul heu. Pareillement furent fort ramendés les chemins entre Longeville et Mollin et y furent faits deux neufs poncels de pierre, là où jamais n'en y avoit point heu. Et en faisant les fondemens de l'ung d'iceulx, l'on trouva merveilleusement grant foison de testes de gens morts, geotées et mises en terre l'une sus l'autre, sans regarder comment, et y avoit aussy plusieurs autres ossemens; mais aucunes d'icelles

testes estoient la faice dessoubz ou de cousté et loing des autres os. Et fault dire et est à croire, que ung temps fut illec faicte aucune bataille et grant tuerie, car l'on y trouoit avec eulx de grants pièces de for, telles comme de leur airmure ou espée lesquelles estoient enroilliées et pourries; mais il y ait si loing temps, que ce fut qu'il n'y ait à jourd'huy homme vivant, que jamais oyt pairler, que illec y eust faictes batailles ne mellées. Toutesfois s'ils sont crestiens, dieu par sa grace leur pardoint leurs faultes, car on les laissait illec.

Le dit an, le xiiij jour de septembre, vigile de la saincte croix fut une merveilleuse tuerie entre les François et les Suisses et fut ceste bataille auprès de Plaisance en Lumbairdie. En celle meisme dicte année v.c et xv, on moix de septembre, le xxj jour, par ung vendredi jour de feste st Maithie apoustre de dieu, ce dict jour tout au matin devant le jour, en la cité de Mets les bannerets de chacune paioiche vinrent par l'ordonnance de justice baichier aux huis d'une chacune maixon de leur paioiche et dire, que chacun fut en armes, prest et empoint et qu'il se trovist on champ à Saille, et la cause estoit, car plusieurs nouvelles et de divers lieux estoient la nuit devant venues à messeigneurs les sept de la guerre et leur fut rai-pourté comment ces lairons, le comte Francisque avec Philippe Slucterer cy devant nommés avoient la querelle Burtaulx en mains, estoient lors sus les champs et en airmes, acompaigniés de trois à quatre cents chevaux, et avoient yceulx lairons délibéré de faire une raise sur le pays de Mets, comme il estoit vray. Et pour ce le conseil fut mis ensemble à heure de minuit et fut déterminé de leur ailler au devant à main forte et ainsy en fut fait; car le matin, comme dit est, fut le puple ensemblé et aucuns de nousseigneurs à ce commis, acompaigniés de soudoieurs bien airmés et empoints avec les vairlets de pieds se mirent sus les champs avec aussy quelques vij.c ou viij.c compaignons de pied, bien empoints et avec vij ou viij pièces d'airtillerie. Et en bon ordre s'en aillirent se tenir par les villaiges on hault-chemin, afin de rencontrer nous annemis, et alors l'on leur menait des vivres, c'est assavoir pains, vin et hairens, car il estoit vendredi et le reste comme œufs et formaiges, ils le prenoient par les villaiges. Puis ce fait l'on mandait par tous les villaiges, que tous ceulx, qui estoient prins et nommés dès loing temps devant, fussent prêts et empoints et que le dimanche en suivant à xij heures se trouvaissent on baille du pont des morts; et ainsy en fut fait, mais on

ne les laissait aller plus avant, car tantost le lundy apres noussoigneurs furent advertis, que les annemis retournoient arriere et qu'ils avoient boutté le feu sur la terre de Lorraine, en je ne sçay quel villaige devers Boulay; par quoy ils renvoiaient arriere chacun en sa chacune, en remerciant le puple de leur bonne voullanté et leur fut dit, que l'on se tenoit content d'eulx; car la nuit devant les dits seigneurs et gens d'airmes les avoient aprowés en leur donnant une alarme de nuit et trouvaient qu'ils avoient heu couraige. Puis le mairdi retournaient les dits seigneurs et aussy firent les gens d'airmes et ne fut aultre chose faicte pour celle fois. Mais toutes fois un revendeur nommé Simon Hurtebise en fut mis à l'ostel de la ville à pain et à l'yauve pource qu'il se railloit et se avoit mocqué de l'airmée et demandoit à avoir la malletoute du butin qu'ils avoient ramené; par quoy on le laissait quatre jours et quatre nuits en fonds de fosse, en pain et en yauve comme dit est; dont il en fut lui meisme bialcopt raillé de puis, pourtant qu'il estoit trop raillair.

En la vendange de cest an mil v.c et xv il fist ung moult biaux temps et estoient moult bien amendé ce peu de raisin, qui estoient aux champs, tellement qu'ils estoient desjay plus meurs, que l'en ne cuidoit jamais qu'ils deussent estre pour le laid esté, qu'il avoit heu fait; mais toutes fois la justice désirant, que les dits vins fussent encore milleurs, mil les bans partout jusques après la st Michiel, qui estoit le jour st Remey, et la st Michiel fut le samedi devant. Toutesfois quand ce vint le jeudi devant et que l'en vit, que le temps se reffroidoit, l'en rompist les bans et donnait l'en licence de vendangier partout, et vendangeaient aucuns et les aultres non. Or advint, que le dit jour st Michiel il pleut une très froide pluie sus le taird et se reffroidait tellement, le temps d'ung merveilleux froid vent d'Airdagne, que l'en ne pouvoit durer de froid, et puis se esclaircit le temps toute la nuit et gelait pour celle nuit à grosse glaice, tellement que tous les raisins, qui n'estoient pas meurs, sowerainement les blans raisins, furent engelés et gaités en plusieurs lieux. Puis le lundemain, qui fut le dimanche, gelait tout le jour et la nuit en suivant très fort et n'y avoit homme vivant, qui eust jamais veu sy fort geler devant la st Remey. Et par la force de ycelle gelée ainsi faicte, ces deux nuits devant deschairaient les raisins d'un quart, dont ce fut moult grand dommaige par tout le pais; car seulement en ma part je en fus à plus de xxv francs de dommaige. Toutesfois les

vins furent encor bien bons et les vendoit-on x francs la cove aux vendanges et furent si fort requis aux villaiges, que durant le cours de la vendange on ne veoit, que mairchands pour les acheter, et vendoit, qui vouloit donner, une petite cove pour x francs ou pour v florins de Mets, voir où ils estoient bons et vendangiés devant la gelée comme à Lessey, Scey et là entour; mais depuis ils descheurent tousjour de prix jusque près de l'aultre vendange qu'ils revinrent en leur pris.

Durant le cours de celle vendange avint une adventare au port d'Ay sus Muselle, et fut telle, que le pontegnier avoit trop chairgié sa nef tant de chairs, de chairettes, où estoient aucuns chairaulx pleins de vin comme de gens, entre lesquels y avoit ung double chairaulx de ste Glossine, et tellement, que le dit pontegnier fut mal regardant à son fait et enfondait sa nef en l'yaue et fut noyé le dit pontegnier et ung sien filz et tous les aultres se salvèrent; entre lesquels en y olt ung, que quant il vit ce péril et dangier, il empoignait ung chairaulx, qui estoit wuit par le bondon et boutait sa main dedans, et en cest estat tournoist deux où trois fois en l'yaue sens que dessus dessoubz et à fin vint à rive et se salvait et ung aultre montait sus ung chevaux et fut le dit chevaux noyé soubz luy et luy se salvait et incontient s'en aillèrent à st Nicolays tout deschaux et en langes. Et les chairaulx, qui estoient pleins de vin, s'en aillèrent à fonds de l'yaue, mais en fin furent repeschiés.

En ce temps se accommencèrent les fondemens de la grosse tour sus le quairt de la fontaigne de Maigois, que fait le quairt du baile de Wuisieux, et tellement, que le xvj jour du mois de novembre l'an dessus dit v.c et xv fut mise et esseute la première pierre d'icelle tour. Et alors estoit maistre de la muraille et de toute la faubricque d'icelle seigneur Nicolle de Heu chevalier et seigneur d'Ennerey, lequel, ce dit jour, du matin fist chanter une messe du saint esperit, en laquelle luy-meisme fut à l'oyr, et fut à l'offrande et avec luy fut demoistaulx Nicolays son aigné filz et Robert son second filz avec sussy le maistre maçon de la cité nommé maistre Grand Jehan, se-compaignié de tous les owriers et monowriers. Pais le service divin fait et accompli, l'en aillait misseoir la dite pierre en laquelle fut entailliée une foussette comme ung mortier et dedans ycellui trou furent mis et pousés deux voirres pleins de vin, l'ung rouge et l'aultre blanc; puis fut illec mis et pousé ung biaux florin de Mets par le dit

seigneur et ung florin de Horne vaillant x ss par damoisiaux Nicolays son aigné filz et je ne sçay quants gs de Mets par Robert son second filz. Et ce fait fut mis en une aultre petite foussette et assez près de la première une tablette de plomb, en laquelle est escript l'an, le jour, que ce ewre fut faicte et acommencée, et qui en fut l'owrier et aussy le nom des dits seigneurs, qui alors estoient maistres de la muraille et quel empereur regnoit pour cest an : pairiellement, qui estoit roy en France et qui estoit maistre eschevin en Mets. Et puis ce fait on recowrit le dit pertuis et fut tout enmuré dedans et y demourait tout, fors que les pièces d'or et la monnoie, car je croys, que les maçons ne les y laissèrent pas.

Ce meisme jour xvj de nowembre furent les yaues et les rivières sy grandes et sy hors de rive, que de loing temps devant n'avoient esté si grandes sans glaice, car toute l'île du pont des morts estoit coverte d'yaue depuis les Waissieux jusques à près de st Mairtin. Tout cest hyver fut terriblement moiste et pluvineux sans geler aussy peu ou encore moins, que l'an devant, ne ne gelait depuis la vigille de la st Michiel, que les vignes furent angelées comme dit est dessus, en jusques au jour du nowel an premier jour de janvier, auquel jour gelait quelque peu et ij ou iij jours aprez et cheut pairiellement ung peu de neige, mais ce ne fut rien. En ce meisme an, en la semaigne ste Lucie vierge et martire devant noe, monseigneur de Jamaix, filz à seigneur Roubert de la Mairche, desfiait la cité et tout leurs aidans. Et avec ce les chainongnes et tout le chaipitre de la grant église de Mets et desfiait aussy monseigneur le souffraugant de Mets et monseigneur de st Mairtin devant Mets. Et la cause estoit pourtant, que dame Perette fille à seigneur Pierre Baudoiche et niepce au dit seigneur Roubert de la Mairche avoit heu ung peu devant sentence pour elle à Rome encontre seigneur Androwin Roussel son marey, pour laquelle sentence à avoir le dit des Baudoiche avec le dit seigneur Roubert avoient payé grant somme de ducats, comme cy devant en ung aultre lieu est dit. Et par celle sentence en avoit nostre saint père le pape remis la chose sus le dit souffraugant de Mets, sus messeigneurs du chaipitre et sus le dit seigneur de st Mairtin pour taxer les frais et arriéraiges et levées des terres et seigneuries de la dite dame Perette; pour laquelle chose le seigneur Androwin se sentant foulé de la sentence avoit retourné à Rome et avoit rappellé de la Route à st Conseil, qui est le der-

nier jugement et la dernière sentence. Or ne sçays-je se son apelation fut receuete ou non; mais ce temps durant, les dits de la Mairche vouloient, que les dits seigneurs d'esglise en fissent leur rapport et avec ce, que nousseigneurs de Mets du conseil et de justice remisent la dite dame Perette en possession de ses terres et seigneuries, que le dit seigneur Androwin tenait (et estoit alors le dit seigneur Androwin absent) et que la dite dame fut remboursée de toutes les levées qu'on avoit fait de ses terres et seigneuries; mais nous dits seigneur n'en voulant rien faire, le difféoient se eulx meismes ne moustroient souffisante sentence et plait finis, tellement que sans offense ils puissent ce faire. Par quoy le dit seigneur de Jamaix pour ceste cause deffiait la cité et tout le chaipitre et demandoit grosse interesse et pour ceste cause en furent à Jamaix par deux fois aucuns des seigneurs à ce commis pour en faire la paix et ne powoient trower accort vers le dit seigneur de Jamaix, car alors il y avoit au pais voisin tout plein de piétons lancequenectes et estoient comme l'en disoit plus de xv mil en la haulte Bourgongne, qui retournoient des guerres d'Itaillie et ne demandoient sinon à se venir yverner au pais de Mets et menaçait le dit seigneur de Jamaix de faire venir iceulx on dit pais et le tout bruler et destruire, se l'on ne faisait à sa voullunté. Par quoy, woiant, que accord n'y powait estre trowé, l'en fist fouir les bonnes gens leur bien à refuge et fut celle doubte si soudaigne, qu'il sembloit, que la gens se voulsissent tuer à amener leurs biens, et wouloient les chairtons avoir vj et vij ss d'une cowe de vin pour l'amenage. Ce temps durant retournoit de Rome le seigneur Androwin et furent nousseigneurs plusieurs journées en conseil pour ce fait ycy et furent par plusieurs fois renvoies messaigiers et commissaires et d'ung cousté et d'aultre et tellement, que aucuns députés de part le dit seigneur de Jamaix vinrent à Mets et y furent plusieurs journées pour traicter celle paix; car le dit seigneur de Jamaix demandoit sy grosse somme au seigneur Androwin, à la cité et as chainongnes, que l'on n'y powoit trower accort. Toutesfois la chose fut pour ceste fois mise en bon terme et retournerent les dits commis et desputés à Jamaix pour faire leur relation. Je prie à dieu qu'ils y mettent bonne paix. Amen.

Ce temps durant avint en Mets une chose bien dangereuse et de quoy grant mal fut advenu, se la chose n'eust esté briefment secourne et rateinte. Avint doncque, que deux de nous jannes seig-

neurs, lesquels tous deux estoient chaults collériques et bouillans, yceulx seigneurs se trowèrent un jour après noe en la chambre des sept de la guerre avec leurs aultres compaignons sept pour aucune affaire qu'ils avoient touchant le fait de la guerre. Et tellement, que yceulx deux jennes seigneurs, qui alors estoient sept dont l'ung se nomme messire Philippe Dex fils à seigneur Nicolle Dex, qui fut, et l'autre est messire Michiel Chaverson filz à seigneur Jehan Chaverson, qui fut, eulx estant en la chambre des sept se entreprendrent de parole pour le fait de Werey. Car comme il est cy devant nocté en un autre lieu, le dit feu seigneur Jehan Chaverson père au dit messire Michiel y avoit aultrefois demandé à y avoir droit, dont grant hustin en auroit desjay esté en la chambre des treze et tellement, que pour revenir à prepos, les deux jennes seigneurs en eurent de rechief plusieurs parolles et de fait se en vinrent à se amentir et à s'en vouloir fraiper, qui les eust laissié faire. Et montait leur courroux et leur desbat sy avant qu'ils se vinrent jusques à desfier aux champs à glaves esmoulus sans estre airmés; car comme j'ai dit devant, tous deux estoient bien destres à piedz et à chevalx; et incontinent tout subit le dit seigneur Philippe chault et bouillant s'en vait enchies lui et montait sus son chevalx et avec une picque dessus son col et l'espée au cousté, s'en sortist hors de la cité aux champs et en l'île du pont des morts et illec attendoit son homme à piedz ferme, lequel adverti de ce ne demourait guère aprez, qu'il ne sortist tout eschauffé comme un lion, sus son chevalx, l'espée au cousté. Et quant le dit seigneur Philippe le vit venir, il mist tantost le pied à terre; mais quant le puple fut de ce adverti, tout incontinent saillirent plus de iiii.c personnes jusques à pont des morts; puis tantost aprez, vecy venir Nicollays seigneur d'Ancerville, seigneur Regnault le Gournaix le jonne, seigneur Michiel le Gournaix et plusieurs aultres, qui de ce estoient advertis, lesquels à force firent retourner le dit seigneur Michiel Chaverson arrière, et fut ramené malgré lui. Et ainsy, qui les cust laissiés faire, ils se fussent affoulés l'ung l'autre et jay soit ce qu'ils fussent deux neweux et près parens, se ne se fussent ils pas épargnés; ains se fussent desfait l'ung l'autre et le dangier fut esté des pairties, parens et amis, qui s'en fussent entrepris. Et encore plus le puple eust voulu tenir bande pour l'une des parties ou pour l'autre et se fussent entretués de quoy ce fut esté tout gaisté et ungne grant dommaige; car se le

dit seigneur Philippe ou son lignaige eussent voulu dire ung mot à ceulx d'oultre-Seille, ils y fussent tous courus à paulx et à massues; pareillement ceulx de pourte Muselle, bouchiers et aultres eussent tous courru à l'ayde du seigneur Michiel Chaverson; et en cecy eust esté le grant dangier. Dieu par sa grace et bonté leur doint paix ensemble, afin que le puple puisse vivre en amour soubz eulx. Amen.

En celuy temps toutes les armées furent desparties des Ytaille et Lumbairdie et fut faicte la paix entre le roy de France et les Suisses par mey grosse pension, que le roy leur donnait tous les ans. Et fut le dit roy joissant de la ville et chaitiaux de Milan et de toute la duchié, et fut le duc de Milan fait cardinaulx avec trois ou quatre autres, qui pareillement furent faits cardinaulx; mais avant, que ce advint, y avoit heu une terrible journée entre les dits François et les Suisses auprès de Plaisance en Lumbairdie. Et fut le xij jour de septembre, vigille de ste Croix, en laquelle y olt une merveilleuze tuerie, ad cause d'ugne trahison, que les Suisses cuidaient faire aux François, comme cy-devant est dit, et y olt plusieurs grants personaiges tués et plusieurs choses faictes et dictes, que je laisse pour abrégier.

Item en cest yver v.c et xv fut faicte une merveilleuse ordonnance à Mets, touchant le vendaige du boix des faissins et du chairbon, et fut ceste ordonnance paissée par le conseil et par tous les pairaiges, que nul ne pouvoit acheter boix, que à millier, qui estoit prisie xl sols tout vert et le sec lx ss, et le cent de verts faissins rougniés viij ss et le sec x ss, et vij francs la née de chairbon. Et fut ce fait pour aucuns clerics et aultres, qui levoient tous les boix et chairbons et tous les faissins et en faisaient grant chier temps à les revendre et leur fut force, que chacun en eust pour le prix, qui avoit esté dit. Mais quant cela fut faillí et qu'ils n'eurent plus ne boix ne chairbon, et que l'on n'en ramenoit point de l'autre, force fut de trespaisser celle ordonnance pour une espace de temps et de les acheter comme devant; jay ce, que les ordonnances estoient escriptes par toutes les pourtes de la cité et en plusieurs lieux parmi la ville; mais c'estoit une chose, que jamais ne se avoit fait, et pour ce sembloit aux gens moult difficile à la tenir; car l'on fut ung espace de temps, que l'ung la tenoit et l'autre non.

Cest hyver fut merveilleusement ors et moiste sans gelée, ne neige, qui à compter fut et descheurent tousjour les vins de leur

prix et ce, que l'on n'avoit jamais veu, il se vendoit d'une meisme année à divers prix; car aucuns en vendoient à viij deniers la quarte, puis d'autres à vij d., à vj d., à v d., et des blancs vins à iiij d. Ceulx de l'an devant se donnoient à iiij d. les milleurs et les autres iij d. à ung double ou à ij d. et ainsy estoient les vins à divers prix. Le fin viez froment se vendoit xj ss la quarte, les pois, les fewes, orges et awaignes et aussy les navées, toutes ces choses ycy estoient aissez à compétent et moien prix.

En ceste année le temps fut fort accort, car le gras dimanche fut le lundemain de la chandeleur. En cest yver auquel n'avoit comme rien gelé, comme cy devant est dit, il gelait encore trois jours, c'est assavoir le jour des brandons et les deux jours ensuivant et puis cessait. Le dit an, le xxiiij jour de février, paissait monseigneur de Guise nommé Glaude à près de Mets à petite compaignie et ce jour s'en aillait à ste Bairbe faire son voiaige lequel il avoit woué et promis durant les guerres de Lumbairdie et y donnait ung cierge à prix de iiij.xx francs et d'illec s'en retournait à st Nicolays sans entrer en Mets. En ce meisme jour le duc de Siffort, qui se disoit roy d'Angleterre et lequel avoit esté longuement à Mets, se bougeait et se partist secrètement de la cité, et luy deusiemme de ses gens tant seulement s'en aillait à force de chevaulx tenant le chemin de France, et comme je oys dire il chevaulchait sy roide, parcequ'il se doubtoit, qu'il fist près de xl lieues entre jour et nuit et n'avoit de tous ses gens, que son cuisinier et son paige; mais ne demourait pas longuement qu'il retournait à Mets.

Le premier jour de karesme advint une merveilleuse aventure en Mets; car en viez boucherie, chiez un bouchier nommé Broncque Lange y olt ce dit jour une chaitte, qui délivrait de deux chiens, vrays chiens et ung chaisson, et est très vray. Le dimanche du mey karesme ensuivant, qui fut le second jour de mairs, avint une terrible aventure en Mets, car ce dit jour fat trowé on chairnier des frères prescheurs ung petit enfant né de deux jours, lequel on avait gecté la dedans et estoit mort et estoit ycellui enfant une fillette aussy belle et aussy bien formée de son eaige, que l'on en vit point de loing temps. Or est ce chairnier en terre, comme chacun peult veoir, à la manière d'ung cellier et est ung lieu là, où l'on n'alloit jamais; mais ce dit jour, par copt d'aventure et comme chose miraculense et ainsy, que dieu lo vult, plusieurs des jennes enfans de

léans avoient ce jour congié, entre lesquels l'ung d'iceulx laissait cheoir un livret qu'il avoit par la fenestre du dit chairnier, et pour le ailler reprendre, ils demandèrent les clefs à celui, qui en avoit la gairde, et en serchant le dit livret fut trowé cet enfant, de quoy les religieulx de léans furent bien embais et non sans cause, car le dit enfant estoit tout fieche et estoit envelouppé en des powres petits drappellets tout dessaignant. Puis incontinent justice en fut informée et fut une jonne femme d'oultre Muselle suspecte, laquelle estoit femme à Arnoult le noctaire, lequel Arnoult estoit alors absent d'icelle femme et se tenoit en Loraine; car il estoit bani de Mets et avoit ycellui Arnoult en son temps moult fait de choses, qui gueires ne vailloient. Or fut ycelle femme prinse et menée en l'ostel de la ville et incontinent congnut son cas, disant que icellui enfant estoit à elle du fait d'ung prebtre et que pour la honte du monde elle l'avoit ainsy murtri et l'avoit pourté en ce lieu; mais premier qu'elle la tuait, elle la baptizait on nom du père du filz et du saint esperit et elle print sus sa mort. Puis lui mist le punchet sus la gorge et l'etranglait, et pour ce, que le dit enfant remuoit encor, elle lui donnait de la teste contre le mur et ainsy le murtrit, puis ce fait la faulse lowe en l'estat où elle estoit, se levait et print cest enfant sous un mantiaux et sy y'aloit gecter au dit chairny et ainsy le confessait à justice; pour lequel fait elle fut airse et brulée entre les deux ponts avant son mois paissé. Et à ceste justice seigneur Nicole Dex l'eschevin y devisait un engien, lequel on n'avoit jamais fait et estoit cest engien en manière d'une chayre trowée, laquelle estoit pendue en hault encontre le paulx et estoit ceste chayre ayant quatre bras derrière, esquels y avoit deux clefs de bois, qui embraissoient cellui paulx et pendoit cest engien à une corde en manière d'une heu à planter paulx. Et quant on eust leu son procès, elle fut mise asseoir en celle chaire et puis on alumait le feu, lequel coupait tantost la corde et la chayre cheut à loing du paulx jusques à trois piedz près de terre et demourait ainsy, jusques que tout fut consumé. Et fut cest engien bien trowé selon l'office, à quoy il servoit, et estoit le premier, que jamais on eust veu en Mets de la sorte.

En ceste dite année le jour de la saint Benoy fut fait maistre eschevin de Mets Michiel, le filz seigneur François le Gournaux, lequel estoit un moult biaux jonne personnage et moult bon clere et bon legistre et sçavoit moult bien juer d'orgue et de plusieurs in-

strunfens et avec ce sçavoit faire tout ce, que appartient à noblesse comme saulter, danser, luter, gecter la pierre et la baire et aultres esbas. Cellui Michiel fut marié en ceste année v.c et xv et il fut fait maistre eschevin comme dit est pour l'an v.c et xvj et olt en mariaige l'une des damoiselles de la royne de Secile. Tantost ung peu après l'on se doubtoit moult fort à Mets, car par toute la Lorraine y avoit moult grant multitude de gens de guerre et ne veoit-on que ces lancequenectes aller et venir par gros tropiaux et passôient et repassoient journellement parmi Mets. Le troisième jour d'avril l'an v.c et xvj retournait à Mets le duc de Sifort, lequel avoit esté plusieurs jours en France, comme cy-devant ait esté dit, et vint à Mets à bien petite compaignie et en habits incongneus. Tantost après se esmeust une guerre encontre le duc de Lorraine, car alors plusieurs comtes d'Allemaigne se alièrent ensemble et deffièrent le dit duc et tous ses aydans et à maintes fois vinrent fraiper tout dedans son pais du costé d'Aulsay, tellement, que à l'acommencement de maye prirent yceulx comtes une ville sus le duc de Lorraine nommée Comflans, qui est située devers la Woulge on Aulsay, et paireillement prirent une aultre ville nommée ste Apolline. Et incontinent fut faite grant armée par tout le pais de Bair et de Lorraine avec ceulx de la terre l'evesque de Mets, qui furent mandés et les aydoient, et alors furent assemblés tous les bailliaiges et prevostés des deux duchiés et de l'eveschié, et furent esleus de gentils compaignons de villaige jusques à nombre de xj ou xij mil. Puis luy vint en son aide quelques trois ou quaitre mil aventuriers françois, que le roy lui envoioit et paioit, et avec ce avoit le dit duc quelques v ou vj mil lancequenects à ses gaiges et ainsy estoit l'airmée du duc de xx à xxj mil hommes, lesquels tindrent les champs en coustoiant tousjour leurs anemis par l'espaice de vij ou viij semaines. Et coustoit moult ceste assemblée as bon-hommes du pais; car yceulx anemis ne se tenoient point en ung lieu, ains estoient tantost cy, tantost là et tousjour les Lorains aprez et les poursuirent jusques sus la Saire et ne se aprochèrent aultrement, sinon que par plusieurs fois se donnèrent des escarmouches, auxquelles plusieurs hommes demourèrent morts et d'ung costé et d'aultre. Et vouloit-on dire, que l'empereur souffroit tout cela et donnait favour et ayde à yceulx comtes. A l'acommencement de ceste guerre et en maye aucuns de nousseigneurs de Mets à ce commis par le conseil furent envoyés en Lorraine

en ambassade pour faire une bien venue à la nouvelle duchesse, laquelle le duc avoit nouvellement ramenée de France et estoit sœur à duc de Bourbon. Et luy pourtèrent yceulx commis pour et on nom de la cité une moult belle et riche coupe bien faicte et bien ovrée et pesoit ycelle coupe trois maires et demi; et ij livres et demie fut achetée, et dedans ycelle y avoit ij.c et l florins de Mets, lesquels présents receipt moult agréablement le jonne duc Anthonne et les remerciait moult en se paroffrant d'estre du tout ami à la cité; aussy fit la nouvelle duchesse, et furent yceulx commis, je ne sçay quantz jours, bien festoiés du dit duc et de ses gens. Yceulx ambassades estoient messire Andrieu de Rineck, chevalier, et messire François le Gournaix, aussy chevalier; puis ce fait, retournèrent à Mets.

Le xij jour de jung seigneur Robert de la Mairche, lui et ung comte d'Allemagne nommé Francisque deffierent le duc de Lorraine, de quoy l'on estoit bien esbai, que le dit Robert, qui alors estoit François, se alioit avec ce Francisque, qui estoit Bourguignon et à gaige de l'empereur; car le dit empereur haioit sur tout le dit seigneur Robert et ycelluy Francisque estoit celui, que peu devant avoit tant fait de maux et de dommaiges sus la cité de Woulme et sus le dit empereur. Mais la paix en estoit nouvellement faicte et estoit ycelluy Francisque au gaige du dit empereur et ne powoit-on penser comment le dit seigneur Robert powoit avoir amitié à lui, sinon qu'il le ressembloit en malvistié; car il l'apelloit en ses lettres son grant ami et compaignon.

Durant ce temps l'on se guettoit fort à Mets et furent elleus plusieurs compaignons on pais d'icelle, lesquels furent tous armés et empoints de coursets et gairde bras blancs comme neige, car on leur en fist avoir par force et avec ce aucuns ou la pluspart avoient de bonnes secrètes et furent ycelles armures achetées et païées par les aultres bon-hommes de villaige, qui point n'y alloient. Tantost après fut la paix faicte encontre la plus part d'iceulx comtes; mais non pas du tout, et retournèrent les gens de villaige de Bairroy et de Lorraine chacun en son lieu. Et alors le dit duc fist abaittre les murailles de sa ville de ste Apolline et en fist ville champestre, pour ce qu'elle estoit hors du pais devers Bourgongne et estoit ycelle ville malle à mains pour la gairder.

En celluy temps fut renchéri le blef à Mets, car le bon froment se vendoit xij ss la quarte et le bon vin à viij deniers et se renforçoit

tousjour le guet. Le moix de maye, de jung et de juillet furent merveilleusement beaulx et de grant chaieur, tellement que, la dieu mercy, tous les biens de terre amendoient merveilleusement et estoient toutes choses haitives. En celle saison advindrent plusieurs adventures en Mets, comme cy-après s'ensuit. Premier y olt une femme de la paioiche st Levier, qui enfantait ung enfant ayant deux testes et estoit une moult belle fillette drue et en bon point, réservé que sus le col derrière luy pendoit ycelle aultre teste; mais il n'y avoit ne nez, n'y eulx, oreille ne bouche; de quoy l'on estoit bien esbai, car maintes gens le virent, que l'on le pourchaissoit parmy la cité. Aussy y olt ung homme de Franconrue, lequel ung jour durant ce temps se pourmenoit hors de la pourte du pont Thieffroy, lui, sa femme et une fillette ayant environ xiiij ans. Et alers avint, que par copt de fortune les maistres et les vj des olliers s'en aillèrent tirer et ossaier aucuns des baitons de leurs tours et vint ung copt de mescheute, lequel vint à frapper du travers du ventre d'icelle fillette et lui crevait le ventre et empourtait les tripes en voie et ainsy mourust la powre gairce; par quoy ceulx, qui le copt avoient fait, s'en absentirent ung peu du temps, mais asses tost après ils heurent leur paix. Le jour de la saint Jehan Baptiste y olt ung moult biaux joanne gallant, lequel sçavoit moult bien naigier; sy se baignoit en Seille en ung lieu près de Maiselle, la où il y avoit tant peu d'yawe, que merveille, et illec se noiait sans ce, que ceulx, qui après de lui estoient, s'en aperceussent jamais. Ce jour st Jehan y olt ung pelletier d'oultre-Seille, d'après de la pourte aux Allemans nommé Florentin, lequel se pourmenoit par dessus le pont des morts avec d'autres ses compaignons. Et illec tout soudain comme il disoit il fut prins et empourté depuis la baire jusques bien loing dessus le pont et fut rué du hault en bais et fut tout desrompu et fut ce vray qu'il y cheut; mais ses compaignons ne sceurent jamais comment, sinon que tout soudain il fut perdu d'entre eulx et rué en bais. Aussy pareillement ce dit jour se noiaient deux hommes devers les grants faisins; l'ung fut, que la terre luy faillit dessoubz ses pieds et cheut en l'yawe et l'autre se noiait en se baignant. En celle dite année, à l'acommencement de jung avint à Mets ung grant dommaige; ce fut d'une wainne derrière les mollins à papier, la en droit où est le mollin folant; laquelle wainne y avoit c ans qu'elle estoit faite. Mais à ceste heure fondist la dite wainne en l'yawe avec un grant

pannes du mur de la maison du jairdin, qui est au bout du Sauley, en l'endret du mollin à vent, et aussy fondist une grosse tour, qui estoit sus deux grandes bouttées, là où estoit le vantaulx, et coustait merueilleusement cest owraige avant qu'il poult estre refait; car il faillut destourner la rivière et ne firent plus rien tous ces mollins illec jusques que tout fut fait. Et fut force de faire laichier les owriers, qui alors estoient en Wauldrinowe, pour venir à cest owraige, jay ce, que à la dite Wauldrinowe y avoit alors ung grant déluge et fort nécessaire à y owrer. En ceste année messeigneurs de justice et du conseil avoient esté plusieurs fois ensemble pour adviser pour le fait du guet du champ à Saille, qui se fait de nuit à piedz et à chevaulx; car d'icellui guet venoient plusieurs reclaims, parceque ceulx, qui le faisoient estoient la plus part malvaise che-naille et gens de rien et respondoient quant on les lisoit pour ung et pour aultre voir pour v ou pour vj à j copt, parquoy le guet estoit mal forni et y tenoient ung piteulx menaige; tellement, que après plusieurs langaiges, qui pour ce furent rendus, messeigneurs du conseil en mirent quelque chose en terme pour faire cellui guet d'une aultre sorte. Et pour en dessentir l'opinion des bourgeois de la cité et pour leur dire et annoncer la manière comment ils le vouloient entendre, donnèrent yceulx seigneurs la commission à seigneur Nicolle Rousse, à seigneur Thiébault le Gournaix et à seigneur Philippe de Raigecourt, lesquels trois dessus nommés deux jours après la st Jehan l'an dessus dit, mandèrent à deux heures après midi en la chambre des comptes on paillais, tous bourgeois ou la pluspart, qui faisoient pourte ou ayde. Et alors les trois seigneurs dessus dits estoient en la chambre des treze et firent appeller la mitte de yceulx bourgeois par nom et par sournom, l'ung aprez l'aultre, à venir en la chambre des treze. Et quant tout fut entré, alors seigneur Nicolle Rousse fist une hairangue bien et honnestement et lui sceut moult bien à le dire et furent ses parolles couchiées sur bialcopt de choses touchant la gairde de la cité et comment messeigneurs du paissé, dont dieu en aye les ames, avoient sy bien gouverné le bien public, qu'ils y avoient acquéri grant lowange et comment messeigneurs, qui estoient à présent se travailloient nuit à jour pour en faire leur acquit. Et plusieurs aultres choses dit et prepousait, que je laisse; puis tout soubdain concleut et retourna tout son prepos sus le fait du guet de nuit et remonstroit à messieurs les bourgeois, que c'estoit

une chose digne de grant recommandation et digne de lowange, que bon guet fût fait et dit, que après le miracle de dieu, ce avoit esté ce, qui desjay aultre fois avoit salvé la cité d'estre prinse et destruite comme il avint du temps, que le duc Nicollays de Lorraine vout entrer furtivement en ycelle; par quoy, tout conclud, messeigneurs du conseil avoient heu le regairt de faire ycellui guet d'ugne aultre sorte et tousjour de mieulx en mieulx; c'est assavoir, que la cité prenroit xlviij hommes, gens de façon et de bonne taille; lesquels gaigneroient bon gaige de la cité et de ceulx xlviij hommes toutes les nuicts en y aroit xvj pour faire le guet, lesquels ne seroient point endormis, ains seroient bien embaitonnés, airmés et em-points et leur sougneroit la cité les airmures et baitons et d'yceulx xvj en yroient les viij parmi la ville et par les lieux détournés jusques à minuit et après minuit les aultres huit en feroient autant. Et ainsy ces xlviij hommes yroient au guet tousjour de trois nuit à aultre et qu'il n'y auroit point de faulte sus leur périls. Et après ce dit, la conclusion du dit seigneur Nicolle fut telle, que pour paier celle somme, messeigneurs de justice et du conseil avoient esleu environ la mitte de ceulx, qui solloient faire le guet à chevaulx et les nommait l'ung après l'aultre par leurs noms et leur dit et desclairait, que l'intention de messeigneurs estoit qu'ils paicroient chacun ung florin de Mets de xxv sols pour an. Et les aultres, dit-il, qui sont là dehors et qui ne font que le guet à piedz avec aulcuns aultres, qui font ayde, yceulx paieront chacun xv sols pour an; et ainsy, dit-il, parmi ceste somme se trowenront nous gens paies. Et alors après ce dit, il fit fin à son sermon et demandait aux auditeurs, se lui et ses compaignons se retireroient hors, afin que les dits bourgeois eussent conseil ensemble et qu'ils en donnaissent leur response. Toutesfois il fut respondu d'aulcuns, que le dit seigneur Nicolle voulsit lire les nomis l'ung aprez l'aultre et qu'il demandait l'opinion à chacun particulièrement alors qu'il liroit son nom. Et ainsy en fut fait et y eust illec quelque peu de murmure, mais toutesfois la pluspart se tint à ce, que messeigneurs du conseil en avoient déterminé, et à fait, que ung chacun avoit parlé, on le faisoit saillir dehors jusques la fin. Et quant ceste première chambrée eust dit, on fist entrer les aultres du guet de piedz en les appellant tous l'ung aprez l'aultre, comme on avoit fait à premier et leur fist le dit seigneur Nicolle une toute paireille hairangue, qu'il avoit fait à premier

et tellement qu'il eust aisseis bonne response, et fut dit de la plus-part qu'ils ne feroient pas pire, que les premiers. Et ainsy retour-nait chacun en son lieu et n'en fut plus ne dit ne fait pour celle fois.

Tantost apres vigille de la visitation,
Par ung jour de la st Thiébault,
Fut fait ce jour essécution
Pour le premier jour de la fenaulx ;
Car on pendit ce jour deux fieres jounes lairons,
Dont le plus jonne avoit à nom Thiébault,
Et les pendist le maistre bouriaux,
Qui alors estoit en Mets,
Lequel se appelloit maistre Thiébault.
Dieu, par sa grace,
Pardoin lour faice. Amen.

Il fut aultrement dit :

La vigille de la visitation,
Le propre jour de st Thiébault,
On menont pendre deux jounes lairons,
Dont l'ung se appelloit Thiébault,
Et furent pendus par maistre Thiébault
Qui en fist l'esécution,
Car à l'heur estoit maistre principault
Du mestier de pendlairon.

Ce jour passèrent par devant maison,
Pour le premier jour de fenault,
Et leur fist-on faire la raison
Par les mains le maistre bouriault
Et les liont-on à l'heur bien hault
En l'an de l'incarnation
Le propre jour de st Thiébault
Et weille de la visitation.

Tantost ung peu après fut mis en essécution l'ordonnance faicte par messeigneurs de justice touchant le guet de nuit du champ à Saille et en fut faicte par la manière, comme il est ycy devant escript.

En cellui esté mil v.c et xvj, devers le mois de jung, fut accordé le mariage de damo Perette fille à seigneur Pierre Baudoiche, pour laquelle sy grand procès avoit esté, et print à merci Bernaird de Poul filz à seigneur Anthonne de Poul escuyer et furent

les parties aipaissantées d'ung couteis et d'aultre et fut le plait et le procès fini, lequel coustait sy grant somme de denier, comme cy devant est recité en plusieurs paissaiges, et furent toutes choses apaireilliées pour apouseir à chatiaux de Jamaix, là où se devait trouver toute la seigneurie; mais il y olt encor quelque peu d'empêchement de part le dit seigneur Androwin et n'apouseirent point jusques ung aultre jour, comme vous oyres icy après.

Cet esté v.c et xvj fut moult biaux et sec et ne le vit-on de loing temps devant sy biaux, ne le temps sy net jusques la st Martin, et n'avoit-on besoing, que de pluye; car par cela, bialucopt de choses laissèrent à croistre; mais toutes fois les froments furent les plus biaux et les milleurs, que l'on eust veus de loing temps devant; et aussy furent les foins et les vins; mais les awaines et mesuaiges eurent grant peine et y eust tant de fruits souverainement de pommes, que ce fut chose merveilleuse; mais elles furent fort menues et petites pour la chaileur. Tous les biens de terre vinrent par temps, car l'on avoit tout meissenné et bouté les blefs en grainge on moix de fenaulx. Pareillement la vendange et aultres fruits vinrent par temps et bientost, car on acommençoit à vendangier viij jours aprez la st Burthement; et eust-on tout fait vendangier et presser viij jours ou xij aprez la nativité nostre dame en septembre.

Le jour st Burthement apoustre vint en Mets monseigneur le mairquis de Lucembourg, auquel on donnait ung petit présent de iiij.xx quartes de vin en flascon et de xx quartes d'awainne et paiait-on tous les despens, que lui et ses gens avoient fait à Mets. Le mecredi aprez xvij jour d'awoust fut fait le mairchié de Maigui fille à Philippe de Vigneulle le mairchand, acteur de ces cronicques, laquelle estoit esigiée et olt xv ans accomplis le xvj jour du dit mois, et de Jaicomin filz à Poincignon le braconnier. Le xvij jour du dit mois ung compaignon de Mets nommé Hodinet, maistre du jeu de palme sus le mur, se levait la nuit d'auprès sa femme et tout en chemise s'en coureust en la rivière de Muselle auprès de st Maircel et illec se noiait; par quoy quant il fut trowé, fut pris et trainé par le bouriaux jusques entre deux ponts auprès des roies et illec fut pendu à une poutence; mais non pas à la manière des aultres, car il olt la teste boutée parmi le bout d'icelle poutence et une grande broiche de fer par dessoubz le menton, qui le tenoit. Et en fist-on ainsy pourtant qu'il s'avoit désespéré comme on disoit. Ceste année furent les blefs

et les vins fort bons et causy en pareil prix de l'an devant et aussy furent toutes aultres vitailles et aultres denrées.

Tantost après, le xx jour de nowembre jour de la ste Katharine vierge et martire, espousait daimoisiaux Bernard de Poult, filz à seigneur Anthonne de Pont, dame Perette Baudoiche fille à seigneur Pierre Baudoiche et niepce à seigneur Roubert de la Mairche. Et fut le plait et le prouçès du tout fini, lequel ait si longuement duré et lequel ait tant cousté, comme cy-devant est dit en plusieurs lieux. Et furent ces espousailles et la feste et les nopces faictes au chaitiaux de Mollin devant Mets, auxquelles y olt grant triumphe et joie, car il sembla de la dite dame Perette, que ce fût une déesse, tant estoit-elle belle, car possible, que en l cités n'y avoit point de plus belle dame ne de corps, ne de façon. Elle avoit petite bouche et vermelle, grasse gourgette, les yeux rians, haulte et droite et petite oreille, les chairois blonds comme fin or; et pour abrégier c'estoit la mieulx accomplie de toute façon, que l'en sceust veoir ne trower. Et y olt faicte chose merveilleuse; car elle, qui desjay avoit esté vij ans mariée et qui toutes les nuits avoit couchié avec son aultre mari seigneur Androuin Roussel, lequel seigneur Androuin estoit ung tres biaux jonge gentil homme et honneste, doux, courtois et bien parlant et avec ce bon clerc, sçavant juer de plusieurs instrumens, et néantmoins la dite dame Perette fut divorcée et séparée de sa compaignie comme dit est et avec ce fut menée ce dit jour au moustier, la teste nue et descouverte comme vraie pucelle; jay ce que x ans devant elle avoit desjay esté menée ainsy, car vij ans, comme dit est, fut mariée et trois ans durait le plait et le prouçès, qui fut une chose estrange et merveilleuse et laquelle plus jamais on n'avait veu comme de deux aussy biaux personnaiges estre sy longuement ensemble sans se avoir escouchié. Et puis voiant le dit seigneur Androuin sa dite femme en prendre et espouser ung aultre et ailler à nue teste, néantmoins force lui fut d'avoir la patience.

En cest hyver, le mecredi devant la st Andrieu vinrent lougier quatre puissants ribaults à Avancey emprès de Wery, lesquels avoient pris, détenu et lié ung bon prisonnier mairchand nommé Simon de Vairgaville, et ainsy, que l'otesse s'en aperceust, elle fit monter son mary à chevaulx et feindant aller quérir du vin dehors s'en aillait quérir la gainison à chaitiaux du dit Wery. Et fut ces

quatre gros ribaults allemands amenés à Mets sus deux chairs avec le mairchand; puis furent mis en l'ostel de la ville, et leur fait veu et congnu, furent le samedi après menés à gibet, qui fut lors la vigille de la st Andrieu. Et illec furent tous quatre pendus et estranglés tout en présence du dit mairchand, lequel fut délivré et fut rendu en la main de son prevost, qui le vint reclamer avec les messaigiers du lieu meisme. Et ainsy en aviengne à tous aultres malvais lairons et tendeurs de hault chemin.

Le dit an, par la nuit de la nativité nostre seigneur, couchait en Mets le duc de-Gueldre en habit dissimulé et incongnu et fut lougié à la teste d'or. Et ce dit jour meisme se bougeait secrètement de la cité pour en aller en France, car il ne vouloit pas estre congnu pour cause des grants guerres qu'il menoit de moult loing temps encontre son prince, comme cy devant est dit, et tenoit la partie de France et pour ce y alloit et avec lui enmenoit à ceste fois le duc de Sifort nommé-Blanche Rouse, lequel pareillement se partist secrètement de Mets avec bien petite compaignie, et s'en aillèrent ensemble à Paris parler à roy et ne retournait le duc de Sifort à la cité jusques à xvij jour de février le dit an.

Cest hyver fut fort et gelait merveilleusement jour sus aultre et les nuits pareillement, c'est assavoir depuis les petits roys jusques à xij de fewrier, et fust ceste gelée sy très aipre, que l'on chairoit tout au travers de Muselle et par toute aultre rivière et y olt grant foison de neige sus terre et aussy pour la destresse de la froidure d'hiver furent plusieurs vignes engelées.

En ceste dite année et en l'aultre aprez advindrent de grandes fortunes et de grandes powretés et choses merveilleuses es pais par deçay et en plusieurs aultres lieux; car en ceste année icy et en l'aultre aprez l'en fut persécuté de guerres, de famine et de mortalité comme vous oyres et olt-on encor d'aultres grandes persécutions, comme de divers feux, qui advindrent par fortune et aussy de plusieurs lairons et brigants de bois, tendeurs de hault chemin tellement, que l'on n'osoit aller seurement par les champs; car le puple estoit lors aussy powre et indigent, que de cent ans avoit esté.

Le xix jour de février vint en Mets ung capitaine italien, qui se nommoit Marcus Anthonius Collongne, lequel estoit l'ung des principaulx capitaines, que l'empereur eust en Ytalie; car le lignage dont il estoit, qui se nomme les Collongnes, c'est l'ung des puissans

lignaiges d'Italie avec les Orsins; mais tousjour se heent et sont de guerre ensemble. Et vint ce capitaine en Mets acompaigné de environ xl chevaulx et venoit de Veronne en Lumbairdie, à laquelle nouvellement la paix avoit esté faicte, et s'en alloit vers l'empereur et lui fist la cité présent seulement de plusieurs flasecons de via et paioit-on ses despens pour deux jours qu'il y fut.

Le dit jour xix de fevrier fut brulée par fortune de feu toute la ville de Maisières devant Mets, appartenant à l'abbé de saint Vincent. Et s'y print le feu tellement qu'il ne demourait, que trois ou quatre maisons droites et y olt merveilieux dommaige, de quoy la pluspart des gens en furent powres et mendians à tousjour et furent causy tous leurs biens airs, c'on n'en pot oncques comme rien salver; car ceulx, que l'on pourtoit sur les fumiers à l'huis se alumoient après eux et bruilloient, tellement estoient eschauffés. Et fist encor le feu ceste année de merveilieux domage en plusieurs lieux, comme vous oyres; car comme se ce fust par permission divine, l'on ne oyoit aultre chose journallement, que de dire: Une maison est bruillie icy et une aultre illec, tant dedans Mets, que dehors en plusieurs lieux par le pais. Et de fait ce print le feu dedans les grants fourests et les grants bois en plusieurs lieux et y fist de merveilieux dommaiges; sowerainement se boutait le feu par fortune és bois devers Chantereine et devers Aunoux la Grainge et y fist pour plus de x mil florins de dommaige. Aussy depuis se boutait és bois dessus Lorey devant Mets; mais il fut secouru et rescous. Paireillement en ceste dite saison se boutait le feu és grants bois de Woisges et brulait et fist dommaiges és sapins pour plus de l mil francs, comme on disoit, et ne sçavoit-on dont ce feu venoit, et olt-on grant peine de secourir, que les planches, qui estoient sus l'yawe toutes scieées ne fussent brulées et furent plusieurs maisons brulées de plein jour comme dit est et ne sçavoit-on dont le feu venoit; laquelle chose estoit desjay signe et acommencement des grants malz et persécutions, qui estoient à advenir et comme vous oyres en plusieurs passaiges, tant de mortalité comme de biens faillis et gaistés. Et avoient desjay nous voisins entour de Mets fort esté persécutés et pugnis par mortalité, tels comme à Toul, à st Nicollays, à Nancey, à Pont et ailleurs tout environ nous. Et avec ce nous furent démontrés plusieurs signes la dite année aprez sur le prins temps; car quant se viat à xawoltre les vignes moult de gens, hommes et femmes

trovoient leurs mains et leurs manches de chemise toutes désignées de sanc non pas ung peu sy rouge que vray sanc et ne sçavoit-on dont ce venoit et en estoient plusieurs gens esmerveillés, dont il venoit ne procédoit, et se cuidoient les aucuns avoir coupés. Toutesfois comment qu'il en fust, le temps se mist à biaux sur le prins temps et fist le plus biaux mois de mairs et le plus chaud, que jamais Crestien vit faire, et tesmoignoient les anciens, que jamais n'avoient veu le pareil, et meismement le moix d'avril jusques à xv jour, que le temps se chaingent, et n'avoit on alors besoing de chose quelconque fors que de pluye, mais par deffaulte de plouvoir moult de choses laissoient à croistre; car les prés, les awaines et tous masuaiges étoient airetus et ne cressoient point et y avoit lors tant de pouldre par les chemins, que jamais n'en vis tant, et sembloit des airbres et des herbes, que ce fut gris camelins pour la pouldre, qui estoit dessus, ne jamais homme ne en vit autant dans ce pais ycy. Toutesfois les vignes, qui n'estoient point engelées d'hiver, cressoient très fort et n'y olt jamais homme, qui y vit plus de raisins qu'il y avoit, et estimoit-on, que on airoit la quarte de vin pour ung denier et aussy heust-on heu et encor pour moins la moitié, s'ils heussent venus à perfection comme ils estoient d'apparence, car il en y avoit sans nombre.

En ceste dite année à la st Benoy en mairs, fut fait maistra eschevin de Mets pour l'an mil v.c et xvij. seigneur Jehan Rouse. Tantost aprez on moix d'avril, comme dit est, il fut tant biaux à son commencement jusques à xv jour, qui estoit alors la dernière feste de paicques, auquel jour le temps se acommençait à refroidir et tellement, que la nuit en suivant y olt plusieurs vignes gaistées par gelée, sowerainement outre-Seille et en plusieurs villes au loing de l'yawe. Puis le jeudi et le vendredi après gelait encor très bien et fist de rechief grant dommaige en aulcune autre ville et eust dejai celle nuit tout esté gaisté, se les vignes eussent été aulcunement peu fresches ou moullées, et y olt moy deux vignes outre Seille, qui pour celle nuit furent la pluspart fondues ou gaistées, et n'y olt alors comme nul villaige à trois lues entour de Mets, là où il n'y eust aucuns coustes de vignes gaistées, réservés Lessy, Sciey, Chaizelle, Plaitteville, Lorei, Salnei, Noeroy, Vault ne ste Ruffine, lesquels villaiges n'avoient point encor de mal, qui fût chose à compter. Le samedi en suiant de nuyt il gelait encore plus fort et

vint une petite bruynne, le dimanche au matin, qui gaistait toute la mitte de la fin de Lorei devant Mets et la mitte de la fin de Vigneulle. Le lundi et le mairdi après fist aissez biaux temps et fut tourné le vent sus droit vent et toujours sans plevoir jusques à mecredi, la vigille saint Georges, auquel jour vint une si grant pluye alors, que l'on devoit mener st George en son eglise, comme en Mets est la coutumè de deux ans à aultre de le ainsy mener, et tellement, que à ceste heure apres midy, que l'on le menoit, la dite pluye avec le tonnoirre vint si abondamment, que toute la noblesse, qui lui acompagnait, fut tout mouillée et trespercée; car il tonnoit et plut tres fort une tres bonne chaude pluye, de quoy tout le monde fut resjoys; car de loing temps devant n'avoit pleu et tellement, que par déffaulte de pluye, comme dit est, se gaistoient plusieurs besoignes. Le lundemain jour st George fut biaux et chaud et aussy fut le jour après jusques sus le vespre, que le vent se retournoit dessus l'Airdenne, et estoit très froid et pleust quelque peu sus le taird devers Lessei, Scei, Chaizelle et chaistel st Germain et tellement se refroidait le temps ce vendredi vigile st Maire, que la nuyt en soyvant furent fondues et engelées grant partie de toutes les vignes de Noeroy, Lessei, Scçi, chaistel st Germain et ste Ruffine et en plusieurs aultres lieux et estoit le Vaulx de Mets desjai tout gaisté et fondu. Et gelait celle nuit sy fort, que ce qui avoit demouré en plusieurs aultres villaiges fut celle nuit tout gaisté, et pour ceste cause fut le powre puple fort desconforté et non sans cause, tellement que les aulcuns se tiroient causy par les cheveulx et estoient comme désespéré, qui ne les eust réconfortés, et estoit pitié de leur fait; car comme j'ai dit devant l'on avoit alors les plus belles vignes, que jamais homme eust vues. Et encor advint pis le jour st Maire au matin, auquel jour le temps estoit aissez biaux et luisoit le soleil aissez clair; mais avant, que la pourcession fût retournée, il se levait le plus terrible et froid vent d'Airdenne, tellement que l'on ne pouoit durer de froid, et avec ce il gresilloit et negeait sy très fort, que toutes les rues et les tis en estoient blancs et ainsy en fist en plusieurs aultres pais. Et jai ce qu'il n'y avoit heu journée ne aussi nuit depuis le mecredi de paicques, qu'il ne se fist diverses pourcessions tant à Mets comme aux villaiges et sonnoit-on les cloches toutes les nuits, néanmoins, comme vous oyez, furent les vignes par plusieurs fois engelées et fut le vin renchéri; car avant ce advenu

l'on avoit le milleur à vij deniers de la quairte et le jour st Maire, l'on le vendoit desjai x deniers. Puis quant ce vint le dit jour sur le taird, le temps devint fort clair et tousjour plus froid et tellement se refroidait, que quant ce vint le dimanche au matin, l'on trouvoit, que tout estoit causy gaisté et fondu, non pas seulement en ung lieu, mais par tout, et n'y avoit comme rien demouré de vert, et jay ce que toutes les nuits, comme dit est, on sonnoit tellement, que l'on n'y oyoit goutte par toute la cité et que encor se faisoient et continuoient diverses pourcessions toutes les nuits par les villaiges, neanmoins le dimanche tout le jour le temps se tint tousjour froid en façon telle, que le lundi au matin tout fut consumé et gaisté par tout jusques à Paris, voir jusques à Rowen et és Allemaignes et aultre part par tous les pais deçai les monts, réservé quelque peu en Aussay et en Bourgogne, en la Franche-comté. Et tellement furent les pais destruits et gaistés de celle gelée, que ce fut le plus grant pitié, que jamais Crestien vit; car rien de bon ne demourait alors vert, que les blefs, et encore eurent moult à souffrir et furent les soilles engelés tout autour de Mets et en moult d'autres lieux, et furent aussy les froments tempestés en plusieurs lieux tellement qu'il y olt ceste année une grande chierté et uné grande famine et powreté et partout, comme vous oyres, parceque les vignes furent ainsy destructes et engelées avec partie des blefs tant on pais de Mets, que plus de lxx lieues en l'entour, réservé ce, que j'ai dit dessus, et fut une pitié merveilleuse et ung dommaige inrecowrable, et sowerainement je puis parler à vray de celle du pais de Mets, partout où, que ce soit, desquelles je ne cuide pas, que en mil journaux de vigne, il y doit avoir ung chaudron de vin pour l'année et encore plus fort, je ne cuide point, que partout le Vaulx de Mets il y ait heu de celle année demi cove de vin, réservé autour de la couste saint Quentin et au plus hault là, où il n'avoit pas pleu. Et furent illec environ xxx journaux, lesquelles s'en estoient bien salvés le tiers ou le quart; mais depuis elles olrent encore aisses à souffrir par la tempeste et en y olt bien la mitte de ce, qui estoit demouré du perdu, et le reste fut de très povre boisson. Paireillement demourait encor quelque peu de vigne bonne à quart devers Marielle, mais ce fut comme rien et furent aussy à ceste fois tous les fruits gaistés et consumés, et n'y demourait rien de vert, nowier, serisier, prunier, pommier, nepplier, ne quelque fruit, que ce fust;

au moins bien peu, ne que à compter fût. Et au regairt de ce, qui estoit oultre la rivière de Seille, il n'y demourait nes, que aprez feu, et n'y demourait verdeur nes, que à noe, et n'y olt pas le plus gros vigneron une pinte de vin. Et je le sçay pour moi, car se le temps fut venu comme il estoit d'aipairence, j'en eusse heu pour ma pait plus de cent ou de vi.xx chairaulx, desquelles je n'ai pas recueilli une pinte, non une chopine, se l'on ne me l'ait donné pour essayer. Et alors fut le vin fort renchéri, car les plus menres furent tantost mis à xij deniers la quarte et encor n'en powoit-on finer. Et avec ce fut le blef remonté, de quoy les powres gens furent sy estonnés, que c'estoit pitié, car les plusieurs, qui devoient grant chose et qui caidoient bien paier, se le temps fut venu bien à point, et qui n'avoient ne pain ny argent, ces powres gens ycy se trouvoient si très espo- wantés et non sans cause, que le lundi après la st Mairc il en vint plus de trois mil en Mets pour sçavoir devers ceulx, de qui ils tenoient leurs vignes, s'ils les wouldroient encor aydier sur le temps venant, ou sinon, qu'il leur en fauldroit ailler serchier leur adventure, et pleuroient la pluspart d'eulx, que c'estoit pitié. Et fut encor ceste année fortune en aultre chose; car ceulx, qui avoient vaiche ou chievre pour eulx noirir, il en failloit tuer partie, parceque tout estoit tant sèche qu'il n'y avoit nulle herbe par les champs et se mouroient de faim les powres bestes. Aussy en ce temps nous seigneurs de Mets, voiant les vignes estre ainsi toutes gaisées, mirent la pourte à c sols; c'est à savoir, que pour saillir une cowe de via hors de la pourte, il cowenoit paier iiij florins de Mets de passage pour l'issue, ou aultrement l'on eust vendu le vin à Mets plus de deux paitairs la quarte.

Paireillement en ce temps se desfirent les armées en France et fut paix faicte et s'en retournèrent grant foison de lancequenettes par le pais de Mets.

Durant ce temps et que le duc de Seiffort, c'on disoit la Blanche Rouse, roy d'Angleterre, estoit tousjour à Mets, lui et ses gens et se tenoit adoncques et faisait sa demourance aprez la grant maison de coste le st Esperit, en une maison, qui jaidis fut à seigneur Jehan de Vy. Icellai seigneur la blanche Rouse hantoit journellement et fréquentoit avec les aultres seigneurs de la cité et se juoient ensemble de plusieurs jeux et esbaittements tant à la chaisse comme aultrement. Or avoit ycelui seigneur ung chevalx qu'il tenoit bien

chier et l'amoit et prisoit merueilleusement, sowerainément pour son bien courrir, et par plusieurs fois se vantoit et disoit, que à Mets ne à x lues à l'entour n'avoit son pareil à la course. Et disoit ces mots le dit seigneur pour ce, que alors à Mets y avoit de moult biaux et bons chevaulx, qui estoient aux jonaes seigneurs, chevaliers et escuiers, entre losquels seigneurs y avoit seigneur Nicolle Dex, noble escuier et genre à seigneur François le Gournay chevalier, et que lui et seigneur Philippe Dex cy-devant nommé estoient frères et enfans à seigneur Nicolle Dex, chevalier, qui tant fut vaillant homme et des plus nobles lignies de Mets. Celluy Nicolle Dex avoit paireillement ung grand chevaulx qu'il prisoit moult. Or avoit ycelui seigneur la blanche Rouse conversé par plusieurs fois en allant à la chaisse à la bay ou aultrement avec le dit oscuier seigneur Nicolle Dex et par plusieurs fois luy avoit requis qu'il vouldist courrir son chevaulx une course ou deux encontre le sien, pour assaier lequel courroit le mieulx, et de fait s'y estoient assaié. Et tellement aillèrent leurs paroles de l'une en l'autre en se en arguant et en manière de jeu, que gaigeure en fut faicte et bien secrètement fut tenu leur cas, et fut la gaigeure telle, qu'ils devoient aller courir les dits chevaulx eulx meismes en personne, c'est assavoir le duc de Sciffort et le dit seigneur Nicolle Dex depuis l'orme à Avegney jusques dedans la pourte st Clément. Et estoit la gaigeure telle, que chacun des dits deux seigneurs avoit mis en ung bourse iiij.xx escus d'or au solleil, et fut cest airgont mis en mains neutres pour délivrer à celui, qui gagnerait la course. Et tellement, que le dit an, mil v.c et xvij le jour st Clément en maye le second jour, qui fut alors le samedi, et à ce jour meisme, que l'on courre l'awaine et le bacon au dit lieu saint Clément, les dits seigneurs acompaignés de plusieurs aultres se sont levés du matin et firent ouvrir la pourte st Thiébault devant l'heure accoustumée et saillirent dehors aux champs pour courir, comme il avoit esté dit. Or avoit le dit seigneur Nicolle Dex traicté son chevaulx deux ou trois jours devant ceste journée à l'amis et dieu scet comment. Je croys, que aussy avoit le dit duc, mais le dit seigneur Nicolle n'avoit, comme il me fut dit et certifié, point donné de foie à son chevaulx ne n'avoit beu aultre chose, que du vin blanc, et avec ce luy avoit fait faire des petits légiers fers d'acier et avec ce luy meisme, comme il avoit esté dit, se trouvoit le dit jour aux champs avec le dit duc, monté à dos sus son chevaulx sans

selle aultre c'une cowerte liée dessoubz le ventre et comme ung paillefrenier tout en pourpoint et sans avoir soullers aux piedz, mais ainsy à dos sus son chevaulx sans selle, fut le dit seigneur Nicolle. Et tellement, que quant ce vint à courir et à desloigier, le dit seigneur la Blanche-Rouse aussy lui meisime sur son chevaulx avec la selle se prindrent tous deux à desloigier de tels randon et force qu'il sembloit, que la terre deust fondre dessoubz eulx, et fut loing temps, que le dit duc avec son chevaulx passoit le dit seigneur Nicolle; mais quant ce vint devers st Laidre, le chevaulx du duc n'en poult plus et demourait derrière, jay ce que le dit duc le feroit tellement et contraindoit des esporons, que le cler sanc en sailloit de tout cousté. Néant moins il ne luy vaillut, car il demourait derrière et gaingnoit la course le dit seigneur Nicolle Dex et luy fut délivré la bourse avec les dits viij.xx escus au soilleil; de quoy il fut bien employé, car il estoit tout gentil et gracieulx et estoit le dit seigneur Nicolle l'ung des gentils rustes, de quoy l'on sceust parler, luy et seigneur Philippe son frère, tant aux airmes, à la luitte, au salter et à faire haulte et diverse gambairde; car en ces choses ils ne trovoient pas leur paireil et ensuivoient bien leur père, dont dieu ait l'ame; sowerainement le dit seigneur Nicolle, lequel à le voir, sembloit estre tout anregnéz; mais quant ce venoit à faire, c'estoit merveille, que de lui pour ung petit corps, car il estoit de moienne taille et estoit le plus devolcieulx, que l'on peut trower. Dieu lui doint grace et tous nous aultres seigneurs, et nous aussy de tellement user, que ce soit au salut de nous ames. Amen.

En celuy temps le roy d'Angleterre, c'est assavoir la Rouge-Rouse, lequel tenoit et possédait le reaulme, fist merveille de fortiffier la cité de Tournay et y envoyait merveilleux vivre et sowerainement fortiffiait et avitaillait ung fort chaitiaux, qu'il y avoit fait faire tout de neuf, et y mist grant gairnison et avec ce fist encor faire plusieurs aultres chaitiaux au loing de la riviére pour tenir la cité et le pais en subjection. Et voulait-on dire qu'il voulait tout transmuer ce puple en Angleterre; auquel pais, il leur donroit terre et possession telles, qu'ils souloient avoir à Tournay, et qu'il pupleroit la dite cité de la nation angloise. Dieu weule, que tout en viengne à bien et que ce soit à la lowange et acmentacion de ste Crestienté.

Aussy on dit moix de maye l'an dessus dit v.c et xvij furent brûlés par fourtune de feu les bains à plumier et ne sceut-on, comment

ne dont ce vint. Et fut le feu, comme on disoit, sy merveilleux, que meismement ce, que l'en gectait en l'yawe, se alumoit et bruloit et y olt grant dommaige. Puis tantost aprez en celle meisme année le lundemain de l'anscension, qui fut le xxij jour de maye, par ung vendredi à soir entre ix et x heures, l'en vit clerement entre Mets et Noeroy une escomette de feu en l'air grosse et lairge par semblant et se moustroit comme de xiiij ou xv piedz de loing et comme ung tref de feu pendant en l'air, le gros bout lairge de iiij piedz par semblant et tenoit du cousté devers Allemagne, et le petit bout se moustrait de deux piedz de lairgeur devers France et se tint ainsy longuement en l'air autant de temps, que l'on metteroit à dire v pater noster et v ave Maria; puis se deminuait et se perdist tellement, que de brief l'on ne sceust, que tout devint. Mais une chose fut à esmerveiller; car en celle meisme nuitée, que la comette se monstroit, fut airse par fortune de feu la pluspart de tout le villaige de Mondelange et ne sot-on jamais, dont ce feu vint, sinon que aucuns présumoient et creoient qu'il venoit d'icelle comette; car premier le dit feu saillit d'ugne maison déserte et aruynée, qui estoit tresse et walgue, en laquelle y avoit plus de trois ans qu'il n'y avoit demouré personne, et puis se print par tout le villaige et y fist moult grant dommaige tant en beste comme en aultres biens airs et brulés.

En ce meisme moix on avoit moult grant necessité d'yawe et disoit le puple, que si dieu n'y met remède, que l'yawe cousteroit plus, que le vin; c'est à dire qu'il y avoit si grant deffaulte de pluye, que tout se sechoit et se brulloit aux champs, et fut encor dit, que possible la grant chailleur feroit autant de dommaige, que avoit fait la froidure; car par la chailleur tout les herbes et le reste des vignes furent mangées de ces petites bestes, qui woullent, que l'on appelle Hurlat ou Sairbat, et encore ce poc d'erbe et de verdure, qui estoit ès prés, estoit demangié des saulterelles. Les saigles estoient la pluspart engellés et perdus, comme dit est; les fromants estoient au plus biaux, mais qu'ils eussent heu de la pluye; brief, c'estoit pitié d'oyr les plains et lamentations des powres gens, tant pour eulx, que pour leurs bestes, et ne se sçavoient à quoy prendre; car il estoit grant chierté par tout et plus encore dehors Mets, que en Mets; car en Lorraine l'on vendoit la quairte de blef xvij et xx sols et pour ce estoient les chemins clos, et en Mets l'on l'eust heu pour ix ss, se ne fust les estraingiers, qui le venoient quérir de tous coustés, et se

acommençait à renchérir tellement, que adonques et alors se ven-
doit xij et xiiij et xv ss la quairte. Mais nous seigneurs, lesquels
sont tousjour pourvus, voiant cela, firent deffense par tout, que l'on
n'enmenait point hors du territoire de Mets et mirent sus ung mon-
ciaulx de blef on guernier de la ville, là où il y en avoit plus de xij
mil quartes et fut mis à xj ss la quarte. Mais il y eust tantost telle
foule et telle presse des bonnes gens de dehors, qu'il failloit serrer
les huis et les laisser ailler l'ung aprez l'autre et ne powoit nul
saillir dehors de Mets sans enseigne du quartier et d'ung treze. Et
après ce que les bonnes gens avoient leur blef, encor avoient-ils
grant meschief de moudre par deffaulte d'yawe; car une nef ne fut
point allée en viij jors de Mets à Triëve, tellement estoient les ri-
vières courtes. En Champaigne tout fut gaisté et s'enfuioient partie
des powres gens de villaige de tout cousté, eulx, leurs femmes et
leurs enfans là où chacun powoit mieulx pour se salver.

En ceste année je Philippe acteur de ces présentes cronicques
m'en aillai à landi à Paris par le chemin accoustumé et retournai,
la dieu mercy, et y emploiai en draps environ pour ix.c frants. En
cette année en jung le duc de Seiffort roy d'Angleterre departist
de la cité de Mets acompaignié de aucuns de nos jannes seigneurs.
Dieu les conduie. Le xxvij jour du dit mois de jung, le lundemain
de la st Elloy l'an v.c et xvij, fist ung merveilleux tempeste et grant
domaige en plusieurs lieux; entre lesquels il destruit et gaistoit plus
de xxx villaiges le Neuf-Chaitel en Lorraine en tirant à Nomlin et
de là à Morhange et en tirant tousjour oultre et fist grant domaige
innumérable. Ce tempeste gaistait la plus part des vignes, qui
estoient demourées sur le hault de la montaigne st Quentin. On dit
moix de juillet, l'an dessus dit v.c et xvij, il fist encor de merveilleux
ouraige et tempeste en plusieurs lieux, tellement, que plusieurs blefs
en furent fondus et tempestés, sowerainement devers le ban de
Desmè et là entour; puis vint le moix d'awoust, lequel fut tout con-
traire à sa saison; car durant le maye et les aultres moix devant,
l'en crioit alairme pour avoir de l'yawe, comme dit est devant, et en
faisoit-on journellement pourcession, priant à dieu qu'il envoiaist de
la pluye ou sinon tout se gaistait par deffaulte d'yawe, et on n'en
powait finer; mais au contraire, durant le moix d'awoust qu'il deust
faire chault et que on désiroit le biaux temps pour mestre les biens
à l'ostel, il n'estoit causy point point ung jour sans plouvoir; et telle-

ment estoit le temps mis à la pluye, que les powres gens avoient grant meschief à lever les blefs et en y olt la plus part des germés et maulx conrés, dieu en soit lowé; car ceste année fut en toutes ces saisons contraire. Les foins, c'estoit pitié, d'es veoir, et les failloit pourter en des saicques ou en des lincieulx, tant courtes estoient les herbes, et se vendoit une bien petite chairée ix ou x francs. Le viij jour d'awoust, la sourveille de la st Louran l'an dessus dit vint et arivait à Mets à belle compaignie de xxv ou xxx chevaux ung cardenaulx de Rome, lequel venoit de devers l'empereur, et estoit ce cardinaulx Colannes et frère germain au seigneur Mairque Anthonne Collonne, lequel peu devant avoit estei à Mets, comme il est icy devant récit. La cité fist présent à ce cardinaulx de deux coves de vin, qui wailloient bien xl francs, et de xxv quairtes d'awaine, qui wailloient bien xij ou xiiij francs. Le dimanche, vigille de la st Louran, oyt la grant messe en la grant église de Mets et donnait la benediction à celui, qui dit l'évangille; puis aprez diner fut conduit et pourmené par la cité par aucuns de nous seigneurs, pour luy monstrer la ville et le lundemain bien matin s'en partist lui et les siens et s'en retournait à Rome.

La Blanche-Rouse nommé duc de Seifort et roy d'Angleterre, comme il est icy devant récit, se avoit parti de Mets en jung et s'en avoit allé à Lion; puis paissait de lay les mons pour aucune affaire et fut à Venise et en plusieurs aultres cités d'Italie et de Lumbairdie et en sa compaignie avoit seigneur Philippe de Raigecourt l'un des nous seigneurs de la cité avec plusieurs aultres citains de Mets et revindrent les dessus dits en Mets la vigille de la st Prewé, qui fut le jeudi xx jour d'awoust l'an v.c et xvij. En celle saison le temps fut merveilleusement mal dispouzé et tout contraire à sa nature, comme dit est devant; par quoy les créatures comme les biens de terre chéurent en divers inconvéniens; car en ce temps, on moix de juillet, l'on acomensait fort à morir en la cité de Mets des esprinsons et pareillement à Triëve et en moureurent plusieurs personnes gens de tout eaige et de tous estats. Avec ce en ce temps y avoit grant chier temps de tout vivre. Premièrement, le froment se remontoit tous les jours, qui estoient chose merveilleuse de se ainsy remonter de pris aprez la moisson et le vendoit-on xvij et xx s. la quarte et ne trouoit-on guère de bon vin à xij deniers et estoit la

chair fort chier; aussy estoit le foin et l'awaine, enfs, burre et fro-
maige tout estoit chier sans compaireson.

Le xiiij jour de septembre, par ung dimanche, qui fut lors la
vigille de la sainte crois, par commandement de justice fut alors
assemblé le puple de la cité tout embaitonné et en airmes on baille
de la pourte champenoise, et pareillement le dit jour furent assem-
blés ceulx du pais de Mets et de toute la jurediction on baille de la
pourte des Allemans et tout en airmes. Et la cause fut telle, que
nowelles certaines vinrent à sept de la guerre, comment Philippe
Slucteur, qui alors estoit annemi à la cité pour le fait de Pierre Bur-
taulx, duquel Pierre Burtaulx en est plusieurs fois icy devant parlé.
Et ycelluy Philippe, qui estoit petit jantil-homme, mais il se faisoit
fort du devant dit comte Francisque, estoit sur les champs acom-
pagné de vj ou vij.c chevaux et vouloient venir faire une malvistié
on pais de Mets; par quoy à ceste cause fut aussy le puple assem-
blé et fut le pain cuit et plusieurs pièces d'artillerie toute prestes.
Et avoit-on à celle fois délibéré, que s'ils venoient, qu'ils seroient
bien recueillis, et aussy on faisoit alors bon guet par tous les villai-
ges et avoient les seigneurs et gouverneur de la cité envoyé plu-
sieurs espies en plusieurs lieux et passaiges pour sçavoir des no-
welles, et ainsy comme vous oyes, y avoit à ceste heure grant tri-
bulation en la cité de Mets et par toute la terre d'icelle; car nous
estions frappés de trois glawes dessus dits, c'est assavoir guerre,
famine et mortalité.

En ce temps furent pendus plusieurs lairons et tendeurs de
hault-chemin; car le puple estoit tant powre, que c'estoit pitié, et ne
mestoit-on personne en eure, par quoy y avoit tant de lairons et de
coupeurs de bourse, que l'on n'ousoit aller ne venir.

Quant le temps de la vendange vint, le powre puple se trouoit
bien estonné, car il n'estoit nowelle de vendangier ne de chauquier,
ne aussy l'on ne veoit nul chairton à tous ces buges et pourter bas-
sine ne hotte ne ne veoit-on aller religieulx ne mendians demander
non plus nez, que vignes, ne fussent jamais estei. Et aussy ne fut-on
pas empeschié de cueillir les fruits, car il n'y avoit rien nez qu'aprez
feu; de quoy c'estoit moult grant pitié, que powres gens et petits
enffans ne se sçavoient à quoy prendre, et crøy moy, que depuis mil
ans n'y avoit heu une pareille année au moins, que l'on ne vendan-
giat quelque peu, que ce fut. Le nom de dieu en soit lowé. Amen.

Comme j'ay dit dessus, on estoit persécuté de trois glaves, c'est assavoir guerre, famine et mortallité, et de jour en jour se emforsoit plus la mortallité, tellement, que l'on avoit désjai tout oublié la peur, que l'on avoit heu de la guerre et des annemis, qui estoient sur les champs, comme on disoit et ne s'en parloit plus.

Or advint, que ung dimanche, le jour st Luc évangeliste, et le xvij jour d'octobre, vinrent les annemis environ iiii.xx ou cent chevaux se frapper dedans le ban st Pierre à trois bonnes lues de Mets et boutirent les feux en ung villaige nommé Burlixe, auquel y ait environ xxx maisons apartenant à messire Claude Baudoiche, chevalier. Et fut le dit villaige tout airs, réservé iij maisons; car aprez ce qu'ils eurent tout chairgié, pelle et tuppin et ce de bon, qu'ils polrent avoir, ils boutirent le feu par tout et en plain midi et prirent v prisonniers; puis retournirent arrière à Longeville en Allemagne, auquel lieu estoit la foire, et illec avoient laissié de leurs compaignons pour aprester le soupper et estoient ces gens icy des gens Burtaulx, néanmoins, que Burtault n'y estoit pas en personne et estoit viez et malestru, mais le dit Philippe avoit son tittre. En ce meisme temps estoit seigneur François de Gournaix chevalier à Viller-la-Quegnesy, luy et ses gens fuyant pour la mortallité. Et pairreillement estoit messire Claude Baudoiche au chaistiaux de Pange, qui est à demi lieue près de la dite Burlixe, et les premieres nouvelles, qui en vinrent à Mets, ce fut ung compaignon de Franconrue, qui le dit jour estoit allé à la dite Burlixe pour le lundemain batre sa moisson et la recueillir; mais quant il vit la ville en feu et en flamme, il s'en retournait arrière et vint arriver à la pourte aux Allemans, bien environ une heure de nuit, et que la pourte estoit desjai fermée, et aprez ce qu'il fut interrougué dez dessus la muraille, on le laissait entrer dedans et contait la vérité. Et je le sçay bien, car moy-meisme, qui en celle sepmaine gairdois à la porte, le interrogay et puis le menay chez seigneur Jehan le Gournaix et chiez seigneur Regnault du Neufbourg et chiez seigneur Philippe Dex pour leur dire ces nouvelles. Et celle meisme nuit et environ deux ou trois nuits devant il ventoit et faisoit le plus horrible temps de jamais; toutesfois le feu estoit sy grant, que environ les ix heures de nuit nous vimes plenment reliure l'air en droit là, où estoit le dit feu, dez dessus la tour de la pourte aux Allemans.

Celle meisme nuit fut boutté le feu par fortune en une maison

au champ à Saille; mais, dieu mercy, il fut rescous et ne fist point de mal.

Environ demi-an devant, ung jeune chainoigne de Mets nommé messire Gille s'en estoit allé à Rome avec monseigneur le princier de la grant église. Or avoit cestui jeune chainoigne ung sien nepveu jeune cleric de xiiij ou xv ans, lequel il avoit laissé en gairde à maistre Andrieu, maistre des enfans de cuer de la dite église. Ce gairson juoit voulluntiers, comme on disoit, tellement, que pour ce qu'il avoit joué, la servante du dit maistre Andrieu le menaçait de le faire batre, et ne scet-on, se ce fut pour ce ou pour aultre chose, mais au debout de deux ou trois jours après l'on trouvoit le dit gairson, qui se avoit pendu et estranglé en ung tison, qui estoit tiré à demi hors de leur laigné en leur grainche, et avoit jai pendu deux ou trois jours, quant on le trouvoit, et fut trowé le lundi, lundemain de ce jour, que les feux furent boutés à Burlixe, et incontinent justice en fut avertie. Sy fut prins et trainé dessoubz les rues entre deux pons et illec fut enterré *).

En celle meisme semaine fut airs partie d'ung villaige devers Briei par fortune de feu. En celle meisme semaine pour ce, que l'on ne trouvoit nul bon vin à xij d. la quarte et nul n'en oisoit mestre plus hault, doubtant d'en estre reprins de justice, le conseil, de ce adverti, firent annoncer par toute la cité, que chacun boutait son vin à quel prix, qu'il lui plairoit, et furent les celliers visités, pour savoir, combien de vin qu'il y avoit encor en Mets; puis tantost aprez furent mis les vins à xv à xvj et à xvij drs de la quarte.

En celle meysme année, le jour st Jude et st Simon, fut faicte encor grande assemblée de gens piétons armés du puple de Mets par le commandement de justice; desquels en fut esleus grant nombre, pour aller dehors, se nécessité venoit. Aussy, pour ce, que l'on doubtoit le devant dit Philippe Slucterte de Erffensten, qui alors estoit anemi de la cité ad cause de Pierre Burtaulx qu'il soubtenoit et estoit celluy Philippe soubtenu et aidé de Francisque son pairsin et de plusieurs aultres mauvais gairçons, qui luy aidoyent et fawourissoient; tellement, que nul homme vivant, qui fût de la seigneurie

*) A ce jeune gairçon fut fait tort de le mestre en terre prophane, car il fut trowé depuis, que une faulse femme l'avoit tué et puis pendu, comme il est mis à la fin de ce livre en l'an v.c et xix en décembre.

et jurediction de Mets, ne se oisoit seurement trower à pais d'Allemagne. Et pour ce et à ceste cause messeigneurs du conseil de la cité avec messeigneurs les sept de la guerre firent tant, qu'ils impetrèrent une lettre et ung mandement de Maximilian empereur, lequel mandement fut imprimé en allemant et en roman, et en furent plusieurs copies mises et ataichiées par les portes de la cité et du paillais de Mets. Et fut ce fait dès l'an m v.c et xvj, et environ le moix de février, à la fin, furent deroultés et descirées. Et estoient en celle lettre és deux langaiges contenus plusieurs articles, dont la tenours s'ensuit.

COPPIE DE LA DITE LESTRE.

Nous Maximilian par la grace de dieu esleu empereur des Romains tousjours August, roy de Germanie, Honguerie, Dalmatie et Croatie etc. archiduc d'Austriche, duc de Bourgongne, de Brabant, et conte palatin etc. mandons à tous et chacuns, princes eliseurs et autres princes spirituelz et temporelz, prélats, contes, barrons, chevalliers, escuiers, cappitaines, chastellains, vidames, vouez, regens, gouverneurs, officiers, prevostz, maistres de bourgeois, justiciers, conseillers, bourgeois, communitéz et à tous autres subjectz et féaulx de nous et du saint empire, ensemble de nos principautez et pays hereditables, en quelle dignité, estat ou condition, qu'ilz soient, quy par ces présentes nos lettres imperialles ou par vrayes copies d'icelles seront sur ce appelez et resquis. Nostre grace et tous biens, révérends, vénérables, haulx, excellans, cousins princes eliseurs et autres princes, nobles, honorables, devotz et chiers féaulx; comme par la paix commune de nous et du saint empire pour le bien du dit empire et de toute chrestienté, de l'advis et conseil des eliseurs, princes et générale assemblée de nous et de l'empire faicte et conclue, à la première journée imperialle tenue à Worms et conséquemment aux autres journées imperialles tenues à Fribourg, Augsborg et Collongne, amplement declarée et commandée estre entretenue, signifiée aussy de toutes pars. Soit par mots exprés contenu et statué, que depuis le temps de l'intimation et notification d'icele, nul de quele dignité, estat ou condition, qu'il soit, ne doit deffier autruy, luy mener guere, destrousser, despouller, apprehender, ne aussy par luy mesme ne par autres à son occasion, servir, assaillir, assigier, ne eschieller chasteaulx, villes, forteresses, bourgs, places.

villaiges et gaingnages ou autrement par force et puissance; contre la volonté d'autrui les prendre violemment, témérairement et malicieusement, y boutter les feux ou autrement les endommager. Pareillement nul ne doit en aucune manière donner conseil, faire ne bailler ayde, confort ou secours à iceulx forfaisans. Et aussy ne les doit sciemment ou malicieusement haberger, receptor, sustenter, alimenter, abriever, soustenir ou endurer. Ains celuy, qui prétendroit quereller autrui, il doit ce faire et chercher au lieu et jugement là, où la cause paravant ou maintenant par l'ordonnance de nostre chambre imperiale appartient ou appartindra estre diffinie ou que ordinairement y compete. Pourquoy aussy avons levé, osté et annichilé par tout l'empire toutes rigueurs, guerres ouvertes et oeuvres de fair, et sy aucuns de queles dignitez, estas ou condicions, qu'ilz fussent, faisoient ou entreprenoient faire contre les choses dessus dictes ou aucunes d'icelles, ilz seroient de fait et par droit jugez et desclairez estre eschez au ban et arrier ban de nous et du saint empire et en autres peines leurs corps et biens abandonnez à ung chacun; quoy faisant ne mesprendroit personne. Et toutes obligations, confederations, foy ou promesses à eulx faictes ou appartenantes et sur quoy ilz powoient avoir aucunes actions ou demandes, doyvent envers ceulx, qui seroient à eulx tenus, estre extinctes, mortes et abolies. Aussy les fiedz, autant, que les transgresseurs en tiendroient, seroient eschez au seigneur féodal, comme nostre dicte declaracion le contient et ne seroit tenu, leur laisser suyvre le fiedz ou partie la vie durant de l'enfraindeur; de paix, ne recevoir au fief le dit enfraindeur ou autres héritiers du fief, ne aussy laisser à luy ou aux siens partie des usufruitz d'icelluy, comme ce nostre dicte paix par ses declaracions avec autres plus amples ordonnances le contient. Et ainsy soit, que en l'an douze dernier passé et autres années subséquentes ung appelé Philippe Sluchterer de Erffenstein en contrevenant au contenu en la bulle de la reformation royale, la dicte paix et droit commun à cause d'ung, qui se nomme pierre Souffroy, duquel comme de son serviteur il s'entremect, ait ehu mandé et escript aux honorables chiers, féaulx de nous et de l'empire les maistre eschevin, treze jurés et communauté de la cité de Mets, une téméraire guerre, deffiance, insidiacion, ou inimité. Et encores avant délivrance, intimacion ou notificacion de sa dicte deffiance il a avec plusieurs ses aidans entrepris et ruez sur les dits de Mets et leurs

bourgeois par prises, destrousses et feux bouttez. Aussy a-il ehu appréhendé et pris aucuns bourgeois de Mets sur les haulx-chemins de nous et du saint empire, les tenans en ceste sorte illicitement et irraisonablement, parquoy luy et tous ses aidans, adhérans, receptans, favorisans, confortans, complices et alliez en ceste affaire sont escheuz de propre fait, qui est tout cler, notoire et evident, et n'a mestier de plus ample approbation au ban et arrierban de nous et du saint empire et en autres griefves peines, punitions et amendes amplement contenues et déclarées en la dicte bulle d'or de royale réformation en la paix commune, en la déclaracion d'icelle, amplex ordonnances et droit commun. Et affin que plus formelement fut besoingné en ceste affaire par les dis bans, penes, punitions et amendes, à l'instance et requeste des dis de Mets, nous ayons ehu commis au venerable Richart, archevesque de Trèves, archichancelier du saint empire par Galles et le royaume d'Arles, nostré chier cousin et prince éliseur, et à honorable nostre chier devot Loys de Senserheim, commandeur de l'ordre d'Allemagne à Covelence, nostre conseiller, de besoingner entre les dis de Mets et ycelluy Schluchter amiablement ou par droit, tout selon le contenu de notre commission à eulx transmise à ceste occasion. Laquelle commission les dis de Trevers et de Senserheim ont ehu accepté et en oultre à la poursuite et requeste d'iceulx de Mets, decreté, donné et octroyé citacion ou adjournement à l'encontre du dit Schluchter, qui luy a esté notifiée et intimée au chasteau de Wartemberg et aultrepart et combien, que les dis de Mets se sont démontrés obéissans et comparus par leurs procureurs ayans pleniére puissance à la première, seconde et troisième journée juridique en accusant la contumace ou désobéissance du dit Schluchter et icelle contumace ou désobéissance obtenu par trois sentences, requérans estre procédé et exploicté en oultre à l'encontre de luy et de ses adhérans par ban et arriereban et en autre manière comme dessus. Néanmoins nostre dit chier cousin et prince eliseur l'archevesque de Treves et le dit de Senserheim ont renvoyez les parties à nous, ensemble les acts ou procédures soubz leurs scelz; lesquelles nous avons veuz et visitez diligemment, et apres mehure déliberacion de conseil sur ce ehue, d'autant, que le fait est évident notoire et manifeste et n'a mestier de plus ample attestacion ne vérificacion. Sont les dis Schluchter pour icelluy cas et pour sa désobéissance avec tous ses aidans, adhérans, complices et

allyez en ceste affaire ainsi escheuz au ban et arrierban de nous et du saint empire, et és autres peines, amendes, corrections et punitions contenues en la bulle d'or de royale réformation et en nostre commune paix instituée, publiée et manifestée. En quoy aussy de superabundant, jaçoy qu'il ne fuist de nécessité, nous les y avons jugez, declairez, denoncez et publiez et de plénitude de imperiale puissance scientment par ces présentes les y jugeons, declairons, denonçons et publions y estre ainsy escheuz et commandons tres a certes à vous tous et à ung chacun de vous singulièrement soubz crainte de nostre grievve indignacion et corréction. Aussy dez peines et punitions contenues et declairées es dictes ordonnances, institutions et paix cominune. Et voulons, que vous ne soustenez, habergez, recepez, logez, secourez, alimentez, sustentez ne subvenez de boire, ne de manger par le saint empire, ne aussy noz et voz principaultez, pais, seigneuries, chasteaulx, villes, bourgs, forteresses, justices, villages ne juridictions le dit Schluchter, ses aidans, adherans, receptans, favorisans, complices et alliez en cestuy fait, n'ayez aucune conversacion, communicacion ou acointance avec eulx et en manière, que soit, ne le souffrez, tollerez ou permectez faire ne avoir aux votres en apert ne en occult. Ains, que tenez et tandez sur eulx et laissez tenir et tandre, et là, où vous les porrez rencontrer et attrapper ensemble leurs destrousses, si aucunes en avoyent, les arrestez, apprehendez, occupez et detenez et administrez contre yceulx aus dis de Mets, à leur instance et requeste, brief accomplissement de justice. Et autrement exploictez et procedez contre eulx, leurs corps et biens, comme il appartient à faire contre notoires et publicques enbannis, aggravez, temeraires, désobeissans et contempteurs de nous et du saint empire, sans vous demonstrier en ce désobéissans et sans dilater ne attendre les ungs sur les autres. Ce faisant ferez notre expresse et très acerte intencion et voulloir et ce, que ainsi vous entreprendrez, besongnerez, exploieterez et ferez à l'encontre du dict transgresseur, de ses aidans, adherans, receptans, favorisans, complices et allyez en cestuy fait et contre les corps et biens d'ung chacun d'eulx conjointement ou diviseement, vous ne aurez offencez, delinquerez ne mespris à l'encontre de nous, du saint empire ne aucuns autres, et ne seres tenus, d'en respondre en aucune manière en jugement ne dehors, selon ce vous sachez conduire. Donné à l'an de grace, le treiziesme jour de fevrier apres

la nativité nostre seigneur, quinze cens et seze, de nous regnes des Romains on trentiesme et de Hunguerie on vingt sixiesme ans. Ainsy subscript et signé, soubz le remploy per regem et sur le dit remploy, ad mandatum domini imperatoris proprium. Sernteiner.

Pour ce, que l'an vit, que quelque mandement ne ordonnance, que nostre dit empereur eust fait encontre du dit Philippe ne de ses aydans, jay pour ce ne laicharent leur maldicte entreprinse et firent tousjour de pis en pis, comme cy-devant aves oy, là où j'ai pairlé, que le dit an v.c et xvij le jour saint Luc évangéliste, qui fut le xvij jour d'octobre, le dit Philippe, acompaignié de iij.xx chevaux boutait le feu ou ban st Pier et à la villo de Burlise et firent du maulx bialcopt comme cy devant ait esté dit, et pour ce à ceste cause, messigneurs du conseil et sept de la guerre firent de rechief mestre les devant dictes lettres par toutes les pourtes et contre le coing du paillais et en plusieurs aultres lieux en la cité. Et avec ce le xix jour de décembre l'an dessus dit v.c et xvij fut crié à son de trompe par Martin, le clerck des sept de la guerre sur la pierre du paillais, devant le moustier, là, où se huchent les treze, et aussy en chambre et en plusieurs aultres quairforts en Mets et fut celui huchement fait sur le dit Philippe et ses aydans et fut fait et huchié publicquement environ les ix heures devant midi en allemand et en roman, affin que chacun le poult entendre. Et avec ce la copie du dit huchement tant en allemand comme en roman fut atachée après de l'aultre contre le coing du mur du paillais et en plusieurs aultres lieux par la cité dont la teneur s'ensuit.

Saichent tous, que comme Philippe Schluchterer de Erfenstein ad cause d'ung appelé Pierre Souffroy dit Burtaulx, duquel il s'entremet, ont ehu escript et mandé à nous les maistre eschevin, treze jurés et à toute la communalte de la cité de Mets une temeraire et malicieuse guerre, defiance et inimité, et avant que avoir ehu saulvé ne eulx acquitté de leur honneur et aussy depuis en directement contrevenant au droit commun, reformation imperiable et bulle d'or, ils ont grandement et fort endomaigé nous, bourgeois et manans par prinse et destroussent sur les haulx-chemins du saint empire et aultre part et encor nous fort endomaigés et molestés par feux bouttés en divers de nos villaiges et y acommis grant pilleries et roberies et avec ce prins et détenu prisonniers plusieurs nos bourgeois et subjects et icoulx reançonnés à grant somme de deniers et

icelle somme par force obtenir et ehu d'eulx. A cause de quoy le dit Philippe ait esté juridiquement cité à comparoir par devant très reverend prince et seigneur, seigneur Richard, archevesque de Treves, archichancellier et prince oliseur et par devant circumspect, honoré et devot seigneur messire Loys de Senserheim, commandeur de l'ordre d'Allemagne au lieu de Covelance, nos gracieulx seigneurs comme delegués juges et commissaires imperiaux. Par devant lesquels juges imperiaux ou leurs delegués et deputedés les procureurs de nous, les dits de Mets, comme obéissant, ont comparu par trois fois, mais le dit Schluchterer ne comparu ne aultre pour luy, par quoy nous dits procureurs ont par trois fois juridiquement et par droit obtenu sa désobéissance et contumance, de laquelle désobéissance et fuicte de droit, ensemble des violences, oeuvres volontaires temeraires et malicieuses du dit Schluchterer, Souffroy et de leurs allyés, nostre très-souverain et redoubté seigneur notre sire l'empereur, en ait esté véritablement informé et adverti, par quoi sa majesté imperiale, comme empereur des Romains, ait jugié et declairié le dit Philippe Schluchterer avec tous ses aydans, adherens, complices et allyés estre escheus au ban et arriereban du saint empire et leurs corps et biens abandonnés à ung chescun. Et ceulx, qui entreprendront et exploicteront à l'encontre de leur dit corps et bien, ils n'auront offensé, delinqué ne fait chose contre droit ne raison, comme tout ce s'appert clairement par vrayes copies et transumpt des mandemens de notre sire l'empereur sur ce encorrus et amenés, cy attachés, en ensuyvant ce et affin, que les dits mandemens imperiaux puissent plus formellement et diligemment estre mis à exécution. Nous, les dis maistre eschevin, treze jurés, sept de la guerre et tout le conseil en icelle cité de Mets notiffions et faisons sçavoir à tous en général et en particulier, que s'il y a aucuns, que puissent apprehender et amener prisonnier en vyes en la dicte cité de Mets iceulx dicts Philippe Schluchterer et Pierre Souffroy, l'en baillera pour la personne d'icelluy Philippe la somme de douze cens florins de Mets et pour la personne du dit Pier Souffroy quatre cens florins de Mets, et celluy, qui mectra à mort le dict Philippe, en apportant certaines et vrayes enseignes, il sera mis aux gaiges de soldoieur à cheval en la dicte cité pour toute sa vie durant et averait encor c florins de Mets comptant, et celluy, qui mectra à mort le dict Burtalz, en apportant pareillement vrayes enseignes, il avera les

gaiges des piétons en la dicte cité assavoir quarante sols par moys toute sa vie durant et recevra encor comptant la somme de xl florins de Mets; et sy aucuns estant en la chaisse, crainte et doubte de la dicte cité pour cause qu'ils aueraient heu servy icelluy Philippe ou le dit Pierre Souffroy contre la dicte cité ou pour quelque aultre cas et mesmement aussy ceulx, qui pour leurs desmerites seroient bannis et forjugés d'icelle dicte cité, faisoient et commettoient iceulx dicts exploits; en ce faisant ils recevront les dictes sommes et gaiges en la sorte et qualité, que dessus, et sy seront mis hors de crainte et chaisse d'icelle dicte cité de Mets et leur dict banissement et forjugement remis quiete et aboly franchement ce, que nous maistre eschevin, treze, sept jurés et conseil de la dicte cité de Mets devant nommés tiendrons ferme et estable. Tesmoing le scel secret d'icelle cité de Mets applacqué en marge de ceste, le xix jour du moix de décembre, l'an de grace notre seigneur mil cinq cens et dix sept.

Or avez oy le contenu du huchement fait sur le dit Philippe et sur le dit Pierre Burtaulx, de quoy plusieurs furent bien esbais, car jamais on n'avoit veu faire ung tel huchement en Mets. Le lundemain xx jour du dit mois vint et arivait en Mets ung capitaine de piétons allemans, lequel estoit acompaignié de deux mil piétons, et estoit celui capitaine l'ung des biaux puissants hommes, que je vis de ma vie, car il estoit jonne, hault et droit et puissant outre mesure et avec ce il avoit les cheveux blons et crespés et estoit sur tout biaux personnaige. Celui capitaine estoit aux gaiges du roy de France et retournoit alors d'Italie. Il se thint à Mets jusques à la vigille des rois, et tout le temps, qu'il y fust, il ne bougeoit de avec le duc de Sciffort, c'on disoit la Blanche-Rouse; puis il donnoit congé à toutes ses gens, réservé sa privée maignie. La cité lui fist présent de plusieurs flacons de vin et alors la vigile des rois il retournoit arrière en France à petite compaignie et print le chemin d'Allemagne par devers Strasbourch pour ailler par illec en France; mais l'on vult dire, qu'il avoit esté despeschié en chemin; néantmoins je croys, qu'il ne fut pas vray.

En celle année et en celui temps avindrent encor plusieurs fortunes et diverses aventures par le pais et premier y olt ung villaige, nommé Ancenvillers, qui estoit nouvellement réédifié et remis sus et: l'église refaite toute newe fut encor brullée une fois et tout aruinée:

par fortune de feu, et n'y avoit guères de temps, que desjay elle l'avoit esté; dont il fault dire, que dieu ne voullait pas, qu'il y abitait grant gens, car peu devant on l'avoit remis sus et avoit esté celle ville plus de deux cents ans trexe et deserte, qu'il n'y demouroit personne et ainsy fut brullé par deux fois en peu de temps comme aves oy.

Aussy en celluy temps, le jour du grais dimanche l'an v.c et xvij, que fut le xiiij jour de fewrier et jour de la saint Valentin à soir et de nuit un bourgeois de la cité, bien riche homme, nommé Perrin Losillon, fut trowé chiez seigneur Joachim Chaverson; car le dñ Perrin à la requeste d'une vielle servante de léans, de laquelle il estoit ennamouré, se estoit venu esbaistre à celle maison, tandis que le maistre souppoit dehors, et cuidait le dit Perrin couchier avec la dite servante. Et pour ce, quand ils sentirent, que l'heure aproi-choit, que le dit seigneur venroit, la dite servante le fist mestre en la cawe avec du feu de chairbon, car il faisoit froit, mais de male fortune l'an se aperceust du feu par la fenestre, par quoy le dit seigneur voit aller veoir, que c'estoit, et quant il vit le personnaige s'en fowir devant luy, sans le congnoistre aultrement ne sans se en-querir plus avant, il desguaine son espée et fraippit dessus de bonne sorte. Et jay ce, que le dit Perrin luy crioit mercy, disant, qu'il n'estoit lairon ne murtreus, ains se avoit mis illec à la requeste de sa servante et se escusoit à son powoir, mais neantmoins le dit seigneur le fraippait tellement, qu'il ne vesquit gueres depuis, comme vous oyres; car après ce qu'il fut nawré à mort, il fut mis en prison en la maison de la ville chiez le doien, puis en fut délivré à la requeste de sa femme et de ses amis et fut remmené en sa maison, en laquelle il ne vesquit guères; car environ xv jours après ce qu'il avoit esté frappé, il mourut.

Le xxv jour de mairs ensuivant le propre jour de l'annonciatte viarent nouvelles devant le jour en Mets, comment les anemis de la cité, c'est assavoir Philippe Slucter et ses aydans pour le fait Pier Burtaulx se estoient mis en airme sus les champs et avoient desjay paissé la rivière de la Sairre environ xv.c chevaux. Et incontinent ces nouvelles oyres, furent les banerets envoiés par toutes les paioiches, à commander le puple sur corps et sur biens et que chacun se trouvaist en ung lieu dict en airmes et empoint; et fut alors mandé seigneur François le Gournaix chevalier, lequel se tenoit à la Horne;

mais tantost, qu'il le sceust, il fut armé et enpoint luy et ses gens, et alors qu'il vint, sortirent de la cité environ xv.c piétons bien empoints sans les chevalcheurs, avec lesquels l'en fit mener pains et vin et bonne artillerie, pour eulx desfendre et assaillir, se besoiing estoit, et fut ce fait environ les vij heures du matin. Toutesfois les anemis furent advertis, que leur entreprinse estoit descouverte, par quoy ils s'en retournèrent arriere et ne vinrent point et ainsy nous gens s'en revindrent le dit jour au soir menant grant joie de tambourin et de trompette et en belle ordonnance rentrirent en la cité.

Le dit an, à la saint Benoyt, fut fait et créé maistre eschevin de Mets le devant dit seigneur Joachim Chaverson, filz de feu seigneur Jehan Chaverson, pour estre pour l'an mil v.c et xvij. Et quatre jours après l'anonciation nostre dame, que fut le xxix jour de mairs, fut alors estaubli, decreté et institué et passé par tout le grant conseil de la cité, que de ces jours en avant, l'on ne venderoit plus nulle sergenterie ne nulle bannerie, ne quairterie de l'hospital en Mets ne es bourgs d'icelle; ains se devoient donner toutes franchises et quictes selon la coustume ancienne, afin de éviter les inconveniens, qui journellement en venoient, et les mangeries, qui s'y faisoient. Et ce décret fut fait par l'amonestement d'ung bon père cordellier, nommé frère Estienne, lequel pour celle année preschoit en Mets et avoit sy grand crédit, que tout le monde couroit après, et croy, qu'il estoit sainte personne, comme il en monstroït les œuvres. Celui saint homme en fit plusieurs sermons et tellement, que au jour devant dit fut celle ordonnance faicte et instituée; dont c'est esté ung grand bien pour le puple, qui l'eust entretenue; car à paravant l'en achetoit une sergenterie c.ou vi.xx lb. sans le paisté, qu'il convenoit faire, qui coustoit la moitié d'autant et ainsy se faisoit des baineries et des quairteries; mais tantost après, l'en n'en fist plus ainsy, car les seigneurs les juarent aux dés et estoit pour celui, à qui elle escheoit pour la donner et en faire ses voulluntés et tellement, que aucuns, à qui le cop escheut, la donnirent à d'autres, qui la chaingirent contre de l'airgent.

Le dit an mil v.c et xvij le mecredi xiiij jour du moix d'awril l'on devoit estre à conseil du maistre eschevin de Mets, pour déterminer aucunes plaintes à lui faiotes, entre lesquelles y avoit alors ung grant débat entre seigneur Nicolle Rousse, ad cause de dame Margueritte sa femme pour aucune parole et injure rappourtee, que

ung nommé maistre Maithieu le médecin, natif de Millan, et dame Marie sa femme, native de la ville d'Espergnay en Champaigne, avoient dictes à deshonneur de la dite dame Marguerite par le rapourt de Dédiet l'apothicaire, demourant en Fournervue. Et tellement, qui à ce dit jour en estoient les plaintes à maistre eschevin tant du dit seigneur Nicolle, comme du dit maistre Maithieu et de celui apothicaire, lequel apothicaire avoit rapourté les parolles dessus dictes; par quoy advint, que ce meisme jour le dit seigneur Nicolle à l'heure de ix heures du matin rencontra le dit maistre Maithieu devant la grant église de Mets et illec heurent deux ou trois parolles ensemble aissez rigoureuses et tout soudain le dit seigneur Nicolle Rousse tiroit ung dollequin qu'il avoit et en donnait au dit maistre Maithieu deux ou trois copts parmi le bras, le cuidant frapper en l'estomach. Et du copt fut le dit maistre Maithieu renversé en terre et cuidoit-on qu'il fût mort; par quoy le dit seigneur Nicolle se absentait et s'en fuit se tenir à saint Mairtin devant Mets en franchise de peur c'on ne le print et illec se tint jusques à jour de l'anscension nostre seigneur, auquel jour il se partist et s'en aillait se tenir à Antilly, qui luy aparthenoit. Et durant ce temps le dit maistre Maithieu se acommençait à reguérir; mais de sa malvistié, quant il fut causy reguéri, il contrefist le mallaide plus fort, que par avant; puis fist tout chairgier et enmener le sien secrètement, et tantost aprez il s'en aillait luy et sa femme sans commander personne à dieu; mais avant, que se partir, il escript plusieurs cédulles et les ataichait sur des escrits et sur aucuns buffets qu'il avoit laissiés et faisoient ycelles cédulles mention, comment en yceulx buffets et escrits y avoit grant trésor et de fait il en fist requeste à la cité.

Aussy en celle année le jour de la saint Clément le duc de Sciffort nommé la Blanche-Rouse entreprit de encore faire courrir son chevaulx par ung paige encontre le seigneur Nicolle Dex, lequel desjay l'an devant par ung tel jour avoit couru comme cy devant ait esté dit, et vailloit celle course la somme de xxj escus à soilleil; mais de male fortune, le paige du dit duc se laissait cheoir en terre, par quoy le dit seigneur Nicolle gagnait encor la course et les escus. Tantost après le dit duc de Sciffort se partist de Mets environ à viij jour de maye et s'en aillait en France.

En ce meisme temps se acommençait-on à morir encor plus fort à Mets, que l'on n'avoit fait par devant, et redevindrent les blefs

à bon mairchié, car l'on ne vendoit le plus fin froment, que x sous la quarte.

Le dit an, le lundi après les palmes, en ung villaige en Bairois nommé Jeux, sur la rivière d'Orne, y olt vij ou viij maisons brullées par fortune de feu et paireillement le dict an v.c et xvij le mecredi des festes de pentecoste en suivant, furent brullées par fortune de feu plusieurs maisons en ung villaige nommé Fleville en la duchié de Bair et en celle meisme semaigne fut brullée une maison de nuit devant saint Mamin à Mets, appartenant à Baistien portier de la porte aux Allemans.

Aussy en celle meisme année devers la paicque fut baillié le chaipiaux rouge à Jehan de Lorraine, filz à duc Regné, lequel alors estoit evesque de Mets, et fut fait cardinaux et tantost après s'en aillait le dit évesque à Rome, bien acompagné de ses gens, et illec fut reçu et confirmé; puis tantost retournaît pour le dict an environ la saint Jehan après.

En ce meisme temps l'on avoit tousjour grant doubte au pais de Mets pour la crainte du devant dit Philippe Schlucterer et ses aydans et pour ce l'on fist fowir les bonnes gens du pais de Mets et commander qu'ils ne laissaissent à la ville, que ce qu'ils vouloient perdre et fut alors fait ung huchement devant saint Gorgonne, que tous les bons hommes, qui voudroient aller en moisson, fussent embatonnés et qu'ils fussent sus leurs gairdes, et avec ce fut huchié, que nul hoste, subject à la jurediction de Mets, ne logeait nul estrangier sur confiscation du corps et de biens, sinon qu'il le congneust bien et qu'il eust enseigne et passeport de son capitaine ou autrement, que l'on meclist la main à luy. Aussi en ce meisme temps l'on se mouroit tousjour en Mets et se remfourçait la mortallité de plus fort en plus fort et se mouroient les plus jeunes et les plus roides les premiers; car le temps estoit alors chault, touffas et mal disposé et se muoit et changeoit sowent en ouraiges et tonnoires et tellement, que le xxvij jour de juillet, jour de la saint Panthaleon, du matin y olt une femme du villaige de sainte Raffine on vaulx de Mets avec une de ses filles grande à marier et avec elle estoient encor une jonne fille à marier du dit villaige avec ung sien frère eaigié de environ xv ou xvj ans, lesquels tous ensemble s'en aillirent au dessus de ce boix nommé Genivaulx pour allier du blef. Et alors vint une grosse pluye et tonnait deux ou trois petits coptz et

celle femme et ces enfans se mirent sous un petit arbre pour se gairder d'estre moulliés et en attendant le biaux temps se desju-noient de tels biens, que dieu leur avoit donnés, c'est assavoir de l'yawe et du pain bis; mais alors vint et cheut un cogt de tonnoire et de fouldre, tellement qu'il fouldroioit les deux jannes filles avec le gairçon et la mère, qui estoit un peu arrière fut causy morte et affolée; mais elle en eschappait et ne fut pas tuée pour celle fois.

Aussy que je ne l'oblie, le xxvj jour du dit mois de juillet jour sainte Anne, de nuit entrait le fouldre en la maison de la Belle-Croix on hault de Desirmont, en laquelle maison estoit l'hermite pour lors et tellement, que l'on veoit pleinement les traices et les enseignes, que cellui tempeste avoit fait tant en l'imaige sainte Bairbe nouvellement faicte, au dehors, comme au dedans de la maison; car il fendist le mur et l'aistre du feu et sembloit en d'aulcuns lieux en la chambre, en laquelle estoit l'hermite et au guernier, que le mur fût tout escorché et y estoient les griffes empreintes et escriptes en plusieurs lieux par la maison et avec ce estoient les murs noirs par des plaices et puoit léans, comme de pouldre de canon.

Paireillement, le xxx jour du dit mois de juillet, fist un merveilleux temps et cheust le fouldre en l'église des Cairmes, et y fist des enseignes très evidentes, car en descendant devers le jubé là, où sont les petites orgues, il vint prendre et aistraichier une grande pièce de la cloeson de bois, qui cloit l'autel et la priat tout à rez-terre et l'empourtait; et moy l'acripvain je m'en croys, car j'ay veu toutes ces choses. Et fut ceste année à son acomencement de merveilleuse apparence tant és vignes, comme és blefs et és fruits; mais il fist sy grant chailleur autour le mois de may, jung et juillet, que les vignes et les blefs heurent biaucopt à souffrir et coulloient les vignes très fort; mais par surtout il y eust grant defaulte de foins et d'awaine et vendoit-on une bonne chairée de foins v ou vj francs, voir on l'eust bien fait de ix ou x francs et la quarte d'awainne vj ou vij sous. Toutes fois les froments furent les plus biaux et les milleurs, que de loingtemps on eust heu et en y eust aisses et à grant abondance, combien qu'il y en eust moult des fouldroyés en aucuns lieux; car insy, que l'on acomençoit à cillier et à moissonner, il advint un ouraige de nuit le plus impetueulx, que je vis jamais, tant de l'alaudes, comme de tonnoires, et sembloit, que tout le monde deust estre fondu. Et fist cest ouraige un merveilleux dem-

maige en acommençant devers Chamenat et en tirant devers Coin, Cuvry, Con sur Seille, Pourgnoy la Chetive, Paulley, Pummerieux, Fleurey, Verney et tout oultre jusques à Ancerville, et fouldroït celle tempeste xv ou xvj villaiges là, où les blefs estoient tant biaux, que de loing temps l'on n'avoit veu les pareils. Aussy en celle année advint plusieurs fortunes et plusieurs adventures à divers personnes les ungs par mortallité, les aultres par feu de guerre ou de fortune et d'autres par prison ou aultres inconveniens ou mescheutes. Toutes fois, la mercy dieu, je Philippe de Vigneulles, escrivain de ces présentes, fus en celle année préservé de toutes ces choses icy; mais non pourtant ne fus-je pas sans fortune, perte de biens ou domaiges; car en celle année l'on me desroubait une pièce de draps en ma boutique, toute entière. Et après ce fait, je perdis plusieurs debtes, que l'on me devoit, entre lesquelles je avois escrus pour iij.xx et xij francs de vin à Pieron, l'hoste de la court st Mairtin, lequel tantost après criaït banque route et puis il fut prins de gens le comte Francisque et longuement détenu, par quoy je perdis ma dette. Aussy en celle année, le xvij jour du mois de may, mourut Jaicomette, femme que fut Jehan de Sairte maire de Lessey et mère à Ysabellin ma femme, et fut son corps enterré et mis on sépulture en l'église des Cordelliers à Mets, tout devant le seigneur Michiel, contre un pillier au dehors du cuer à la partie devers l'aultel saint Jaicque. Je prie à dieu, qu'il ait son ame. Amen.

Or advint tantost après en celle meisme année, que à la ville de Ennery y avoit ung mairechaulx, lequel avoit fait plusieurs malz et domaiges contre la cité et avoit esté de guerre par deux fois contre icelle, et encore à celle heure estoit celui mairechaulx en la chaisse de la ville et en leur registre et tellement, qu'il n'y eust osé entrer ne venir; mais pour qu'il oyt dire la forme des huchements, que peu devant l'on avoit fait et crié en Mets encontre Pier Burtaulx et ses aydans comme cy devant aves oy, celui désirant de r'estre en la grace de la ville et aussy pour l'amour de la pécune et du gaing, qu'il en prétendoit à recepvoir, il se mist en adventure de tout perdre ou gaingnier, et tellement besongnait, que le dit an ou moix de juillet il se trouvoit on chaistiaux de Quesester, auquel le dit Pier Burtaulx se tenoit avec le capitaine Francisque et avec Philippe Schluchmerer cy devant nommé à qui le chaistiaux appartenoit et estoit son intention de tuer le dit Philippe, s'il eust peu; mais il faillit

et tuait le dit Pier et puis ce fait s'en vint à Mets appourter les nouvelles de ceste affaire. Néanmoins, que l'on en fut bien joieulx, on ne le creust pas du premier copt; ains cuidant, qu'il le fesist de feinte, fut prins et fut mis par v jours en la maison de la ville et en jusques à tant, que l'on en sceust la réale vérité. Puis fut mis à délivre et lui fist-on, comme on lui avoit promis, et tantost aprez le jendi devant la sainte Mairgueritte, l'en fist encor ung huchement public devant le grant moustier de Metz, qu'il fust nus ne nule, qui de ces jours en avant reprochaist en rien cclui fait au dit mairreschaulx sur peine de grant amende.

Le dit an devers le moix d'awost, l'on se recommençait très fort à morir en Mets et plus la moitié, que par devant. Et furent les blefs à bon mairchié, car l'on avoit de bon blef pour iiij s. vj den. ou v s. et le fin froment vj s. ou vj s. vj den.; mais l'orge et l'avainne estoient plus chiers la moitié et cy n'y olt ne pois, ne fewes en celle année, que à compter fust, et encore ne vailloient les pois rien par la grant chailleur qu'il avoit fait et ainsy malvais, qu'ils estoient, l'on les vendoit xviii ou xx sous la quarte, et la nawée se vendoit xvj s. Des fruits il en y olt tant en celle année, que de loing temps il n'en fut autant de toute sorte ne de sy bon, réservé les noix, qui furent tout à fait greffaines.

Or advint, que le dit an, environ l'asumption nostre dame en awoste furent nous seigneurs bien advertis et informés, que grande assemblée se faisoit, tant de gens à chevaulx comme à pied, et vouloit-on dire, que c'estoit Francisque, qui se melloit pour le fait de Philippe Schlucterer et pour le fait de Burtaulx (et estoit celui Francisque compaignon au seigneur Robert de la Mairche, comme cy devant ait esté dit). Et d'autres disoient, que on craindoit le filz du dit seigneur Robert seigneur de Jamaix pour le fait de maistre Maithieu le médecin, et d'autres disoient, que c'estoit monseigneur de Guise, frère au duc Anthonne de Lorraine, pour le fait du princier de la grant église de Mets lequel alors estoit à Rome pour le fait de nostre evesque et estoit de guerre à monseigneur d'Ennerey; autres disoient, que c'estoit pour Mais comment qu'il en fust, pour les causes et raisons devant dictes, l'on fist fowir tout le pais le propre jour de la st Burthemine apoustre, et le dit jour l'on fist assembler tout le puple à Mets, pour faire leur monstre et commendoit-on à gens de villaige, qu'il ne demourait és villes, que

les vielles femmes, pour esteindre le feu, se besoing estoit et que chacun baillit ce de blef qu'il avoit et à plustost qu'il pouloit et que l'estrain fut brullé, tellement, que riens n'y demourait. Et incontinent ces nouvelles oyes les bonnes gens se prindrent à weudier tout ce qu'ils avoient de bon, et moy-meisme, l'escripvain de cest, tout incontinent m'en aillai à Vigneulle et à Lessey, auxquels lieux je avois plusieurs baignes, lesquelles je fis toutes apporter; et les grosses quewes et telles choses je fis bouler as champs à la pluie et avant soubz les airbres.

Ces nouvelles furent tantost mandées à Airs, à Ancy et aux aultres villes appartenant au seigneur Jehan de Loraine, évesque de Mets, lequel alors estoit cardinal fait et créé de novel; car il sçavoit tout le convine du dit Francisque, par quoy il mandait à ses bonnes gens qu'ils se salvaissent là où ils powoient miculx.

Or advint, que les nouvelles de la vraie certaineté vint à nous seigneurs tousjour de plus en plus et tellement, que le devant dit jour de saint Burtholomey, qui estoit le mairdi, furent les dits seigneurs à conseil de nuit jusques à minuit. Puis tantost, le lundemain à matin furent envoiés messaigiers et soldoieurs de toutes parts et firent de rechief foyr leurs bonnes gens et corps et biens et culx-meismes ne laissèrent rien par tout leur plaices et forteresses, que tout ne fut amené. Et alors fut la fuerie si grande de toute part, le mecredi le jeudi et le vendredi, que ce fut merveille et estoient les gens à la porte si espaisement, qu'ils ne se laissoient entrer l'ung l'aultre, et encor y fut la presse le samedi plus grande, car le vendredi devant, estoient venues nouvelles certaines, comment l'armée estoit desjai devers Boulay. Et y estoit le dict Francisque en personne, lequel estoit celui, qui avoit heu coupé et trappé les vignes de la cité de Wourme en Allemaigne malgré l'empereur; mais à ceste heure il estoit capitaine du dict empereur et se desclairoit nostre anemi et avoit délibéré comme on disoit de pareillement couper et trapper et tout fouldroier les vignes du pais de Mets, lesquelles à ceste heure estoient à plus belle et prestes à murir. Mais le traistre avoit délibéré de tout destruire et de tout mestre en feu et en flamme, et faire le powoit, car il avoit avec lui et en sa compaignie plus de xxij.c chevaulx et deux fois autant de gens de pied et toutes gens de guerre. Et pour ces nouvelles furent les gens si empowantés, que le dit samedi, devant le jour furent trowés ès portes de la cité plus de

xij.c chairs chairgiés tant de grains, comme de meubles et d'enffans et y avoit des gens à piedz sans nombre, femmes et hommes, viex et jannes; car ce jour tout le monde du pais s'en vint mestre à refuge en la cité, par quoy les vivres furent tantost renchéris et fut mis le froment à xj et xij sols la quarte, lequel le samedi devant on avoit pour vj et vij sols.

Le dimanche après, xxix jour du moix d'awouste, lequel jour estoit feste de la décollation de saint Jehan, moy estant celui jour du matin entre vij et viij heures à la pourte des Allemans, vint le messaigier Philippe Schluchterer à chevaux, lequel venu, print ses lettres de défiance qu'il apourtoit et illec les desploiait et les vouloit donner à Baistien le pourtier de la dite pourte, pour les porter à maistre eschevin; mais le dit Baistien print le dit messaigier par la bride de son chevalx et le menait devant le palais avec les dites lettres, qui estoient ataichées au debout d'ung blanc baiton et illec fut plus de demi-heure à chevalx, tenant tousjour ses lettres, en attendant, que le conseil fût assemblé, auquel le dit messaigier fut mené. Et voult-on veoir ses lettres de messaigerie, puis furent leutes ycelles lettres de deffiance, lesquelles venoient de part le dit Francisque, cousin au dict Philippe et cappitaine de l'empereur; puis après ce, que on eust bien avisé la teneur d'icelles, l'on menait diner le dit messaigier à l'ostel au loup, en attendant sa response. Et alors tout le monde courroit après, pour le veoir, et incontinent l'on envoit airrière dire par les villaiges, que l'on s'en fowist en la cité et corps et biens et que à ceste heure estoit la guerre owerte et mortelle, et à ce jour meisme l'on reçut des compaignons piétons aux gaiges.

Aussy en ce jour meisme advint une piteuse aventure, car auprès de Lungeville devant Mets se rencontrèrent deux chairettes en la rivière, tout au bout, deçay Lungeville et en la presse de la fouerie, qui alors estoit, desquelles chairettes en y avoit l'une, qui ailloit à force et en haiste en tirant devers Mollin pour aller quérir des biens et l'autre venoit à Mets sur laquelle estoient ung homme et une femme de Rousérieulles, grosse de vif enfant. Or se voult le chairtier destourner, pour laisser païsser l'autre, qui s'en ailloit à Mollin, par quoy il laissait entrer sa chairette plus dedans l'yawe, que mestier ne fut et païssait la roie par dessus ungne roiche; sy tumbait la dite chairette et cheut la femme en la rivière, par quoy

l'homme saillit après, cuidant rescourre la femme; mais il ne polt et furent noyés tous deux. Toutefois plusieurs personnes vinrent à la rescousse et furent retirés hors de l'yawe, et tout incontinent l'on owrit la femme et fut prins le fruit de son ventre et pourté aux Cairmes et moiennent la grace de la belle vierges l'enfant olt baptesme. Celui dimanche aussy et le lundi et le mairdi après je croys, que l'on amenait en Mets tant de nuit, que de jour plus de xvij.c chairées de blcf en estrain et tant d'autres biens qu'il n'estoit point à dire. Durant ce temps les anemis aproichoient tousjour et neantmoins que divers messaigiers alloient et venoient tous les jours et disoit-on, que la paix se traictoit, comme vrai estoit. Toutesfois selon, que la cité estoit prinse et assaillie à plus despourveu, que jamais fut, l'on/faisait grant préparation pour se desfendre et fut le mairdi fait une monstre de gens de piedz la plus belle, que je vis jamais faire en Mets et de gens les mieulx accoustrés, car ils furent estimés bien à xxij.c ou plus et antrirent par le baille du pont des mors, auquel ils furent mis en ordonnance, et sortirent par la pourte du pont Thieffroy et puis passèrent outre le pont et s'en aillirent en belle ordonnance vij et vij par le poncel de Waippei et de là tout parmi l'île du pont des morts; puis retournèrent en Mets et passèrent tout par devant la grant eglise droit à la vallée de Fornerue et de là parmi Chainge jusques au champ à Saille, auquel lieu firent plusieurs monstres et faits de guerre tant pour assaillir comme pour ce desfendre. Et je le seçay à vrai, car je y estois avec les autres et y fus bien lassé à corrir et n'y avoit en celle compagnie, que toutes gens de Mets et du pais joindant, desquelles en y avoit plus de xv.c bien armés et empoints.

Or durant ce temps se tenoient les anemis bien empairqués en ung pré auprès des estangs, desquels anemis s'en despairtrent plusieurs adventuriers et tellement, que le dernier jour du dit moix d'awoust s'en vindrent yceulx adventuriers courant en fourraiges par devant le chaistiaux de Viller après d'Airs la Quenexei appartenant à seigneur François le Gournaix. Et pour ce, que la garnison, qui pour lors estoit au dit chaistiaux, tirèrent aucuns baitons à feu après iceulx adventuriers, les dits correus boutèrent le feu en une petite moitresse après d'illec, appartenant au dit seigneur François, et le dit jour sur le taird ils brulèrent toute Glaitegney et en ce lieu y firent leur gait toute la nuit. Puis au lundemain, premier jour

de septembre ils se despairquèrent et mairchèrent en venant devers Pontoy, appartenant à seigneur Michiel Chaverson, èt ceulx, qui estoient dedans la forte maison, abandonnèrent le lieu et s'en fowirent et nous anemis se lougèrent illec en la ville et le comte Francisque fut longié en la fort maison. Puis ce fait, le dit jour y olt plusieurs des leurs, qui courrurent par le pais par xx par cent et en plusieurs bandes et vinrent prendre la herdre d'Oixei, tout à plus près des Bourdes à Vallière et prinrent encore le dit jour plusieurs aultres bestes, brebis, chairs et chevaux avec aucuns prisonniers et ce jour meisme boutirent le feu en une chairée de blef en estrain, que ung bon homme amenoit à Mets, et furent courrir jusques dedans les vignes d'Oultr-Seille.

Le dit jour nous sudoieurs estoient sur les champs et en prinrent aucuns des leurs, entre lesquels fut prins ung gentil-homme, qui estoit homme à seigneur de Jamaix, le filz le seigneur Robert de la Mairche, et se doutoient fort nous seigneurs de traison, pour ce, que avec ces gens ycy y avoit plusieurs aultres, qui demandoient aultre querelle. Premier demandoient la mort de Bortaulx, d'aultres comme l'on disoit demandoient por l'aweu de l'empereur grant somme de deniers et ung prix hors de raison pour la mort du devant dit compaignon, qui fut tué sur les foussés de la pourte des Allemans pour ce qu'il avoit heu rué jus chevaux Jehan Dollixei le mairchand de chevaux, comme cy-devant ait esté dit. Et y avoit alors plusieurs aultres querelles et demandes, que les anemis de la cité et que tout revenoit ensemble et tenoient ainsy le pais en sujection pour ce qu'ils sçavoient bien, que la cité estoit à plus despourweute de vivres, que jamaix fut; car alors en Mets n'y avoit comme nul blef, foin ni awainne, que à compter fut, réservé ce, que les bonnes gens y avoient amené à reffuge, que n'estoit pas le quairt de leur blef et avec ce n'y avoit nul vin et devoient les powres gens plus, qu'ils n'avoient vaillant, ad cause des malvaises années, qui avoient esté par ci-devant, comme aves oy; car par la chierté d'icelle année, le powre puple, laboureus et vigneron, avoient la pluspart mangié leur blef et chaistes en herbe et maintenant leurs créditeurs, qui avoient espérance de recueillir les fruits ne les pouvoient plus aydier et estoit pitié, que d'oyr les cris et lamentations du powre puple; car avec ce, ils n'avoient encor point enhainé ne labouré, par quoy ils estoient comme à désespérés et qui les eust

laissé faire, ils se heussent fait tuer, ou ils en heussent heu des pièces. Mais nous seigneurs, comme bons et saiges, doutoient trop de trayson; car avec ceste armée y avoit de plusieurs nations de gens c'est assavoir, Lorains, Allemans et Bourguignons, qui demandoient à la cité tant de querelles, que l'on ne sçavoit auquel entendre. Néantmoins quelque chose, qu'il en fut, y olt plusieurs aventuriers de nous bourgeois, lesquels à ce jour se mirent à l'aventure et saillirent aux champs et se boutèrent si avant qu'ils en ramenèrent quelques deux ou trois et les soudoieurs autant et en fut tué ung par ung de nous soudoieurs et ung bon homme de villaige, qui en tuait ung aultre et furent leurs chevaulx et armures butinés devant la grant église de Mets.

Le jour devant, qui fut le mecredi, estoit venu en Mets le Rindegrewe à xx chevaulx. C'est un seigneur d'Allemaigne, auquel la cité fit présent de plusieurs flascons de vin, et furent nous seigneurs parler à lui deux ou trois fois et le jeudi iij jour de septembre après diner s'en retournoit à camp des anemis et fut par justice ordonné à la pourte, que s'il retournoit de nuit, à quelque heure, que ce fût, c'on le laisseroit dedans; mais il retournoit encor à Mets le jour meisme et y couchait et furent de rechief nous seigneurs parler à luy le vendredi à matin iiij jour de septembre à l'ostel de l'Ange. Et venoit ainsy et alloit le dit seigneur, pour traicter de paix; mais toutes fois l'an ne fist rien pour celui jour; ains furent ce vendredi environ les deux heures après midi boutter le feu à Beveus, à Dommengeville et en d'autres lieux et paissirent ce jour les aucuns le waid d'Ollixei et prendre aucuns chevaulx devers saint Elloi, de quoi y olt une grosse alairme on vaulx, car ils cuidoiënt, que tout le camp paissait outre et qu'ils se vinrent loughier on vaulx.

Paireillement ce dit jour y olt grant murmure en la cité entre le puple, car pour ce, que les bonnes gens se veoient ainsy destruire et que nulle espérance de reconfort n'avoient de leurs seigneurs, ce leur sembloit, ils se mutinoient et estoient quasy délibéré de faire des choses bien mal faictes et disoient des grosses paroles. Et qu'il soit vray, le seigneur Andrieu de Rineck chevalier et seigneur de Laidunchamps avoit à ce jour requis au conseil de lui donner vivres de la ville avec gens, pour mestre en gairmison en son chastiaulx de Laidunchamps, laquelle chose lui fut acordée et furent mandés quelques xxx ou xl compaignons vigneronns et gens de me-

stier jœnes et frisquets et bien empointcs, lesquels furent menés as pieds des degrés de chambre, et illec en ce lieu le dit seigneur fist sa hairangue, disant, qu'ils voulsissent aller à Laidunchamps en gairnison et que l'on leur envoierait aisses vivres. Alors respont pour tous l'ung d'iceulx compaignons, nommé Jehan de Wegey, et demandait au dit seigneur et dit, quel gaige ils aroient por ce faire. Auquel fut dit, que nuls gaiges ne s'y donroient, sinon vivres à planté: Dya, dit-il, et qui gowernerait nous femmes et nous enfans. Et alors il y olt grant murmure et d'ung cousté et d'autre et jai ce, que alors le dit seigneur fût l'ung des crains et redoubtés de la cité, ce néantmoins, tout soudain et court ils ont tourné le dos sans dire adieu et encore plus fort en allant ont dit aux dits seigneurs, que s'ils avoient esté à Laidunchamps faire la bonne chiére durant la mortallité, qu'ils y retournaissent encore pour la gairder, car eulx n'y entreroient jay. Et plusieurs aultres parolles injurieuses dirent, lesquelles je laisse, pour abrégier, et fut encore alors la murmure plus grande, que devant; et moy l'escripvain le sçay à vray, car à ce jour meisme je fus diner à la tauble du dit seigneur avec Jaicomine Travaulx l'amant, de quoy il en y olt durant ce diner plusieurs parolles rendues.

Le dit jour s'en retournait de rechief le Rindegrewe au camp et enmenait avec luy seigneur Michiel Chaverson et fut ordonné as pourtes de la cité de les laisser rentrer en Mets à quelque heure que ce fût. Aussi en ce meisme jour yceulx annemis assaillirent le chaistiaux de Villers appartenant à seigneur François le Gournay chevalier, lequel fut tantost prins et y perdist le dit seigneur François tant en blef, en awaine comme en artillerie et en meubles la vaillue de plus de xv.c francs, car ils estoient bien trois mil hommes entour; neantmoins, que au dit chaistiaux y eust de bonne artillerie et de bonnes provisions, sy n'estoit-il possible de longuement tenir. Puis ce fait, donnèrent congïé aux lancequenects et aultres serviteurs, qui estoient au dict seigneur François, et ne retindrent, que quatre ou v d'iceulx, pour ce qu'ils estoient natifs de Mets, c'est assavoir ung compaignon de la paioiche saint Mamin nommé Rambustaire et ung aultre nommé Dedier le Course, demourant on jardin du dit seigneur à la pourte aux Allemans, et le tiers fut ung pottier d'estain nommé Jehan Collair de dessus le pont à Saïlle et ung collevrenier de la ville nommé François Thisse et Jehan Defer le fondeur de derrière saint Suplice, qui estoit pour bombardier.

Et après ce fait, ils boutirent encor le feu à Laquenexey et n'y demourait rien, tant en ce lieu comme en trois ou quatre villaiges entour. Aussy de celle guerre fut toute brulée la ville de Sorbey et y perdit moult Jehan de Villers l'amant. Le dit jour furent et passèrent les aulcuns l'yawe a Maigney, mais bien xl chevaux de la cité les renehaissirent; aussy à ce meisme jour de vendredi quatriesme jour de septembre la gairnison du chaistiaux de Pontoy appartenant aux seigneurs de chaipistre de la grant église de Mets voiant, que Viller et Montoy estoient prises et rendues et leurs baitous et artillerie et aultres biens perdus et doubtant, que ainsy ne leur en advint et qu'ils ne puissent résister contre si grande multitude de gens comme vrai estoit, eurent conseil entr' eulx de prendre chairs et chaires et de tout faire chairgier artillerie et aultres biens et de s'en venir à Mets et de abandonner la plaice comme ils firent et parmi ce ils se salvèrent.

Le soir retournait le Rindegrewe à Mets luy et le dit seigneur Michiel Chaverson et le furent nous seigneurs visiter à l'ostel de l'Ange et illec fut faite trewe de non plus bouter les feux jusques à lundemain à midi, qui fut le jour de la saint Maircel, v jour de septembre, auquel jour furent airrière mandés tous les compaignons de guerre on Champpaissaille, c'est assavoir les piétons de Mets et du pais. Et se y trowèrent environ xiiij ou xv.c bien empointcs, lesquels furent tous despartis et séparés aux pourtes et aux bailles de la cité, pour gairder l'entrée, et avec ce l'on fist toutes retirer les bestes es bailles et auprès des pourtes, car il fut dit, pour ce que alors l'on estoit sur traictié de paix, que les annemis vouloient assaillir quelques pourtes et lever les bestes. Et de fait, environ une heure après midi ils se partirent de Montoy et s'en vinrent plus de v.c devers les Bourdes à Vallières et la grosse armée venoit après, tellement, que tout le pais en reflamboyoit et en estoit cowert; et puis bouttèrent les feux au dit villaige de Montoy et y brullèrent plusieurs maisons. Aussy fut toute airse Glaitegney, Faily et fut aussi brulée les Estans jai ce que le protonoctaire Nicolais Baudoiche s'y tenoit, lequel toutes fois estoit cousin germain à monseigneur de Jamaix. A ceste heure v ou vj en passèrent l'yawe à Maigney, pour aller on vaulx, et durant qu'ils faisoient ces choses et environ une heure apres midi quatre de nous seigneurs de la cité de Mets, c'est assavoir seigneur Andrieu de Rineck chevalier, seig-

neur Claude Baudoiche chevalier, seigneur Regnault le Gournoy le viez et seigneur Androwin Roussel, yceulx quatre seigneurs ad ce commis de part le conseil avoient mandé en la chambre des sept de la guerre tous les estats de la cité, c'est assavoir les chainoignes de la grande église, ceulx de saint Salvour et ceulx de st Thiébault, les abbés et abbausses, les célestins et les curés et plusieurs aultres rentés et avec ce furent mandés tous les riches bourgeois de la cité et les riches wesves et tous ceulx et celles, que on pensoit, que eussent airgent d'enfans en gairde par aulcune mainburnie ou aultrement. Et illec les firent entrer, l'ung aprez l'autre, dedans la dicte chambre et devant les quatre commis devant dicts et fut à ung chacun d'iceulx bourgeois remonstré particulièrement la grant nécessité et le grant dangier auxquels nous estions, et fut dit, que les annemis avoient délibéré de trestout fondre et destruire le pais ou il failloit qu'il eussent une merveilleuse somme d'airgent, pour laquelle à trower et pour éviter celui dangier et aussy la conséquence, qui en pouloit venir, force estoit, que chacun mestit la main à la paiste et pour ce voullotent et demandoient les dits seigneurs à savoir, combien chacun presteroit voulluntier à la ville pour aydier à trower ceste merveilleuse somme, promectant yceulx, que le jour de noe après ou la paicque en suiant à plus tairt, de le rendre tout entièrement. Et ainsy en fut fait et dit alors chacun, de combien il ayderoit la ville à ceste affaire et de chacun escrivoit le greffier la somme et les noms, c'est assavoir combien chacun devoit prester et je le sçay bien, car je y estois mandé avec les aultres et y prestai cent florins de Mets et ainsy prestait chacun selon son estat.

Durant ces choses seigneur Michiel Chaverson retournait avec le Rindegrewe de decost les annemis et s'en vint en la chambre des sept tout housselé et esperonné et airmé de toutes pièces avec ung biaux hocqueton de velours sur son hairnais mes partis rouge et vert et aussy, ce temps durant, se desvallaît deux ou trois fois l'une des gaittes de dessus le grant cloichier de meutte, pour annoncer as seigneurs les allées et venues, que les aucuns faisoient et comment ils bouttoient le feu et se aprochoient fort des pourtes, par quoy nul n'oisoit saillir dehors. Et aussy au camp des annemis venoient tous les jours des gens nowiaux et se renfourçoient à chacun jour et avoient et tenoient en leur camp tous les jours le biaux mairchief comme en une bonne ville; car toutes denrées suioient apres, c'est

assavoir draperie, mercerie, espicerie, vendeurs d'espées, fourgeurs d'esperons et aultres ferraiges, boullungiers, cordonniers et mairé-chaulx, bouchiers, taverniers et filles de joie et de tous les mestiers, qui sont de nécessité et requis en camp; aussy y venoient les mairchands de Lorraine et d'Allemaigne pour acheter le butin et enchaingier contre d'aultre denrée et baitoient les blefs ès grainges et le vendoient à qui en vouloit pour deux ou trois sous la quarte le plus fin froment, que l'en sceust trower; car de loing temps devant l'en olt si bon blef ne si bien couré comme ceste année et se monstroït à l'estrain, qui estoit blanc comme neige, et en avoit-on à sy grant planté, que tout estoit plein; mais celui jour il fut si renchéri en Mets, qu'il estoit desjay à xij sous la quairte et plus, ce que l'on eust heu à paravant pour v sous, et se le temps durait ung peu, il se fust vendu xvij et xx sols.

Durant ces choses y eust ung compaignon natif de Aivency de cost ste Bairbe, nommé de son droit nom Maithieu, mais communément l'on ne le nommoit, que le Maire beuse, lequel estoit ung biaux gallant fort et roide et avoit hanté les guerres en Ytallie. Celui compaignon, lui xij de jounes gallans de Mets, clerks et aultres, se mirent en l'aventure et en la conduite du dit Maire beuse et se en aillirent embuschier par derrière le camp du cousté vers les estans. Et illec vinrent à ruer sur les vivendiers et mairchands de Loraine et d'Allemaigne, qui venoient d'icelui cousté, et tellement exploitèrent les dits gallans qu'ils en ruèrent jus plusieurs et en despeschèrent quatre ou v des leurs et gagnèrent deux chevaux et environ xii.c francs d'airgent, lequel fut butiné entre eulx. Et aussy prinrent ung messaigier, qui pourtoit lettre à camp. et fut amené à Mets avec une moult belle tairtre, bonne et bien faicte, que une dame d'Allemaigne envoïait à son seigneur et mary, qui estoit au camp; mais la dite tairtre fut apourtée à Mets avec les lettres de recommandacion et illec fut la dite tairtre en grant joie mangée et les lettres, que la dite dame envoïait à son mary, furent leustes et visitées. Mais le mal fut, car yceulx gaillans se combattirent en despartant leur airgent et tellement, que l'ung d'iceulx nommé Gerdine clerk à seigneur François le Gournaix, en olt causy la teste fendue et en reçeut une grande playe, par quoy depuis ne firent aucuns biaux faicts.

A meisme jour aussy, comme le camp se levoit de son lieu

de Montoy, se despartirent des aultres plusieurs malvais gairçons et s'en vinrent devant se fourrer à villaige de Vaillières pour illec piller et fouraigier, entre lesquels y estoit ung jonne laicheres, qui print ung menon de poulx alumés et ainsy le tenant brullant en sa main couroit de toute sa puissance vers une maison pour y bouter le feu, en laquelle maison estoit d'aventure venu veoir le bon homme maistre d'icelle pour aucune affaire qu'il y avoit; mais quant il vit celui gairs avec son feu, il fut bien embaihi et lui demandait où il allait avec ce feu, et le gairs malvaix gairçon sans en rien estre esbaihi lui respondit franchement et dist: Je viens vouler ta maison et y bouter le feu. Et parloit ainsy hairdiement ad cause qu'il sentoit la suite de leurs gens venant après luy; mais le bon homme à qui le cuer faisoit mal de l'oyr ainsy respondre ne le polt plus souffrir ne endurer; ains luy donnait sy grant copt de son espies parmy le ventre qu'il le tresperçoit de part en part et avec ce fraipait son copt de sy grant roideur, que la pointe du dit espiet entraît dedans ung huis de bois tellement qu'il le tint à la planche: puis ce fait s'en retournist à Mets avec son espiet tout dessaigné et laissoit illec son homme mort.

A celui meisme jour et à celle heure advint une putte aventure, car il y olt ung biaux jonne homme bairbier de Mets nommé Geraird, lequel estoit demourant outre Saille en la rue de la porte aux Allemans, et estoit celuy gendre à Philippe le bairbier demourant en la dite rue, tout devant la maison du seigneur Nicolle Dex, lequel seigneur amoit bien celui jonne bairbier et avoit grant fiance en luy. Et pource luy vj de compaignon les envoiait veoir à sa forte maison à st Julien là où est le mollin de la papellerie et entre lesquels y avoit son bon serviteur nommé Baistien; aussy y estoit encor ung aultre jonne gallant de Poursaillis nommé Jehan Michiel le Chaussetier, lequel estoit pareillement l'ung des biaux jannes hommes de Mets et en la fleur de son eayge. Iceulx jannes hommes non doubtant, que les annemis deussent venir si près de la cité, entrèrent au dit mollin et forte maison pour la gairder, et avec eulx y avoit encor ung compaignon de Montigney nommé Privé, deux ou trois aultres tant de Vaillière, que de st Julien. Pareillement y estoit le bon homme papellier de léans nommé Moufflin et son filz, qui estoit nouvellement marié et qui estoit bien gentil raste; aussy y estoit ung nommé Ferry. Iceulx viij ou x gallans

avec ung autre jonne gairçon tenoient la maison fermée et ne craindoyent pas, comme dit est, que les annemis se deussent venir embaistre si très près de la cité; mais il en fut aultrement, car plusieurs aventuriers d'iceulx annemis vindrent illec abourder et avec biaux copts de haiche descoupèrent les huis et les pourtes tellement et tellement qu'ils se combattirent ensemble en façon telle, que le bon homme de léans en ruait ung dessoubz lui et le dit Jehan Michiel le chaussetier luy tresperçait d'ugne picque tout parmi le corps, puis lui tranchèrent la teste, et ainsy fut-il dit, mais je ne le vis pas. Toutesfois comment qu'il en fut, il est vrai, que durant qu'ils se combattoient, les annemis vinrent à grant puissance et assaillirent la maison de toute part et monterent les murs du cousté de derrière et tellement, que à la fin le dit Mofflin le papellier et son filz furent tués et aussy fut Gérard le baïrbier et tous les aultres jusques à ix. Et n'en eschappait de tous, que le dit Jehan Michiel et ung jonne gairçon avec ung aultre nommé Ferri, qui se laissait cheoir à la vaillée és jairdins, cuidant eschapper; mais il fut repris et le jonne gairçon fut jecté sur le corps de Gérard, qui estoit mort, et en aventure d'estre tué; toutesfois il les enmenèrent avec eulx et delindrent l'homme environ trois semaines. Puis ce fait, ont les annemis prins et fourragié tout ce qu'ils vouldrent prendre et après ont bauté le feu léans; et furent aïrs les corps des devant dits jusques ix et furent trowés depuis en la plus grande pitié du monde; car ils n'avoient nulle jambe. Et ont ce fait pour ce, que les dits compaignons tirèrent de baitons à feu, jay ce, que le dit seigneur Nicolle, à qui estoit la maison, leur avoit defendu.

Or avint encor ce dit jour, que quant nous seigneurs virent les annemis sy aprochés et à sy grant nombre et se doubtant de trayson, firent armer le puple et furent commandés on champs paissaille à xj heures devant midi environ de vj à vij.c hommes de la cité bien empoincts, lesquels furent divisés par les commis à ce faire, et en fut envoyé par les dictes commis à chacune pourte environ ung cent pour gairder toute la nuit; c'est assavoir la mitte fut mise en la rue du dedans de la ville et l'aultre mitte on baille et fut enoor remfoucé le guet de dessus la muraille et couchoient de chacun mestier trois ou quatre hommes en leur tour avec canoniers et gens propres à tirer baitons. Puis fut le soir fait de

grant feu par tous les quaireforts de la cité avec x ou xij hommes pour gairder, desquels fut ordonné, que l'ung d'iceulx seroit le capitaine pour la nuit, et leur fut par les seigneurs donné tel cri qu'en tel cas appartient et je le sçay; car en nostre quairefort, je y fus celle première nuit ordonné capitaine et estoit nostre cri Vive Mets et sainte crois. Et furent nous jonnas seigneurs celle nuit tout airmés les ungs à chevaux parmi la ville en visitant les quaireforts et aultres lieux, et une partie s'en aillirent visiter sur la muraille. Mais, pour revenir à prepos et pour sçavoir la vérité de l'alairme, qui par avant se fist, ce dit jour, qui fut samedi, environ le vespre y olt v ou vj aventuriers, qui s'en vouloient sortir dehors la ville à leur plaisir et aventure par la pourte des Allemans. Et alors la pourte estoit cloise et ne les vouloit-on laisser ailler; toutesfois ils firent tant à seigneur Nicolle Dex, lequel alors estoit sur le billevairt de la dite pourte, qu'ils obtindrent de sortir dehors; mais il leur desfendit qu'ils n'allaissent guères loing, et quant ils vinrent à dehors de la bairière, l'ung d'iceulx gallans demandait au dit seigneur jusques où il vouloit qu'ils aillaissent et il leur escriait par plusieurs fois qu'ils aillaissent jusques à la pourte. Son intention estoit jusques à la faulse pourte saint Hurbis; mais ils ne l'entendoient pas bien pour le vent et aussy pource qu'il estoit hault; toutesfois le dit seigneur leur escriait par plusieurs fois disant: A la pourte, à la pourte. Et avint aussy, que durant ces choses y avoit un compaignon drappier et quartier de l'ospital de Mets nommé Collin Bronvaulx, qui alors estoit à la dite faulse pourte et faisoit signe de la main à nous gens et disoit qu'ils retournaissent et que les annemis aproichoient. Alors les compaignons collevreniers et arboulletiers et aultres oyant crier ainsy: A la pourte, sy se pensèrent, qu'il y eust quelque traison, et voiant, que à leur pourte n'y avoit rien, que bien, incontinent se prindrent à courrir aux aultres pourtes et tout soudain comme à retourner d'une main fut toute la cité tellement esmeute, que jamais on ne vit telle alairme. Et courroient les ungs au pont des morts, les aultres à pont Rémond et les aultres à la pourte champenoize à sy grant foulle qu'ils jectoient femmes et enfans par terre et fut crié en cent lieux parmi la ville: Alairme, à la pourte, à la pourte, disant, que nous estions trais. Alors heussiez veu pleurer, crier et braire, que c'estoit pitié de oyr les alairmes, qui alors se firent.

et croit-on véritablement, que toute la cité fut perdue, ne jamais vous ne vistes une telle alairme ne sy soudaine; car au loing de Fornerue et aultre part il sembloit, que ce fussent cops de collevrine d'oyr serrer les boutiques et de tout ruer à terre. Et vout bien dieu, que le comte Rindegrewe, qui venoit pour faire la paix, ne fut point à ceste heure trowé en la rue, car il eust esté decoupé en cent mil pièces lui et ses gens et disoient la plus part: Ha Jhésus, ce traistre icf nous est bien venu asbuser et decepvoir. Et ce, qui fist encor la plus grant peur, ce furent deux hommes de dehors, qui pourtoient deux pennons de blanc fer, airmoiés des airmes de Loraine, et en corrant depuis Fornerue tousjour à loing de la grant rue crioient: Alairme et: A la pourte, à la pourte. Toutes fois quant on eust aissez allé et venu, l'on trowait, que ce n'estoit tout rien dont on fut bien joieux; mais encor ne powoit-on rai-paiser aucune femme de pleurer et en heurent causy les aulcunes une putte estrainne, et ne poult-on jamais sçavoir le vray dont vint cest esfroy, sinon comme j'ai dit. Et pour ces choses et plusieurs aultres nous seigneurs firent retirer toute le bestial après des pourtes, car il fut dit, que le capitaine Francisque avoit juré de les venir lever tout devant les pourtes et pour ce furent icelles bestes toutes mises on grant Saulcey devant le pont des morts et n'en demourait point une outre Seille. Et en y avoit tant, que en ung jour et une nuit le dit Saulcey, qui aparavant estoit dru et vert, fut si très arraisé, qu'il sembloit, que ce fut ung champ en soumay.

Aussy fut dit et estoit vray, que le dit Francisque avoit juré, qu'il ne feroit jamais paix à la cité pour quelque somme d'airgent c'on lui sceust donner, jusques à tant qu'il avoit tiré trois ou quatre cops d'artillerie à son plaisir dedans la ville, comme il fist et comme cy apres serait dit, quant temps serait. Et avec ce qu'il avoit donné quelque aissault et pour ces choses et plusieurs aultres, l'en fist faire ainsi grant guet. Aussi ce samedi v jour de septembre retourna encor le Rindegrewe en Mets, lequel à toute diligence traictoit pour la paix, et furent les seigneurs commis parler à lui, puis s'en aillirent au conseil, et au sortir dehors qu'ils firent, le peuple estoit assemblé devant la grant église, tout triste et desconforté en attendant d'oïr quelque bonne nouvelle; et alors le seigneur Andrieu de Rinech chevalier resgarde autour de lui et voyant le

peuple estre ainsi triste et desolé et se mutiner comme dit est, craignant leur fureur, appellaït plusieurs personnes et assembloit autour de lui et puis leur dit ainsi: Ha, biaux enfans, ne soyes point si esperdus ne si tristes. Je vous vois ici comme tous esbais et murmurans. Alors y olt l'ung d'iceulx, qui respondi et dit: He, sire, mais, qui ne le seroit? Et à ces mots respont le dit seigneur en parlant à tous et dit, qu'ils prissent cuer et couraige et que à plaisir de dieu tout se pourteroit bien et que vrayement quant le puple dormoit ils besongnoient pour eulx et leur dit encore le dit seigneur qu'il espéroit, que de brief l'on oyroit de bonnes nouvelles. De ces paroles fut le puple si resjois, que vous ne vistes jamais telle joie. Et sembloit desjay, que la paix fut faicte, et se le dirent de l'ung en l'autre, tant, que les nouvelles en coururent partout, et disoient les ungs aux autres, que la paix seroit ce jour faicte, sceellée et estoient desjay les aucuns si aissurés, qu'ils s'en voullioient retourner en leur ville; mais ce n'estoit encor pas faicte; car avant qu'il fut le lundemain à la nuit, il en y olt maintes, qui eussent bien voullu estre on ventre leur mère de peur et de crainte, comme vous oyres.

Alors après ce que le dit seigneur Andrieu olt ainsy reconforté le puple, il se partit d'illec lui et les autres seigneurs et s'en aillirent à l'ostel à l'ange visiter le Rindegrew. Et pour plusieurs raisons firent nous dits seigneurs celle nuit mestre plusieurs jannes gens avec plusieurs souldairs tout airmés dedans celui hostel de l'ange, auquel le dit comte estoit, affin, que le puple ne luy fist quelque desplaisir; car ce jour meisme estoit retourné en Mets et faisoit grant diligence de faire la paix.

Or se paissait le jour et vint la nuit, en laquelle fut fait bon guet tant és pourtes, hault et bas sur les murailles, és baïlles, on champ à Saille, comme par tout les quaireforts de Ja cité; aux quels quaireforts vinrent nouvelles à compaignons et bainerets, qui estoient tenant le feu par les dits quaireforts qu'ils renforçoient leur guet et que les annemis se aprochoient et qu'ils avoient conclus comme l'en estoit adverti, que environ les v heures du matin seroit donné aissault à la cité. Alors se mist chacun empoinct pour se deffendre; mais toutes fois il n'en fut rien fait et ainsy se paissait le samedi et vint le jour de dimanche, auquel jour du matin le Rindegrew retournait arriere au camp, et avant que se partir il priaït

à nous seigneurs, que l'en ne tiraist point de désues les murs de baitons à feu dedans une heure; car alors l'on ne faisoit incessamment, que tirer et de nuit et de jour, et furent plusieurs baitons rompus des tors de la ville de force de tirer. Toutesfois pource qu'il fut dit, que le dit Francisque avec son camp se vouloit venir a parquer on hault de Desiremont pour tirer en Mets comme il fist, le seigneur Philippe Dex avec mon seigneur Nicolais d'Ancerville firent mestre et affuter deux grosses serpentines derrière la maison seigneur Jehan Xawin, sire au dit seigneur Philippe, lequel alors demouroit entre l'église de sainte Segoulline et les Cordeliers, et d'icelle firent plusieurs malz aux annemis.

Ce dit jour de dimanche, vj jour de septembre, se partit du camp monseigneur de Jamaix, qui estoit filz au seigneur Robert de la Mairche et cousin au seigneur Claude Baudoiche chevalier et s'en aillait avec le dit seigneur Claude diner à son chaistiaux de Mollins. Et niant moins tout cecy, à peine poult obtenir la dame, qui estoit grosse d'enfans, que le dit de Jamaix ne voulsist bouter le feu au dit villaige de Mollin, et vult-on dire qu'il avoit rançonné tous les villaiges de son cousin tels, que la dite Mollin, Vaulx, Juxey, Rouzérieulles et Lorey devant Mets; car celle guerre ici estoit si cruelle et vouloient les dits anemis avoir les choses si à leur guise, que c'estoit pitié. Et tenoient la cité et le pais si subject, qu'il n'estoit mémoire, que jamaix prince l'eust ainsi tenue subjecte, que à ceste heure estoit, ne n'estoit aussy mémoire, que jamaix le puple fut esté si powre ne si desolé, que à ceste fois estoit, et tout par les malvaises années, qui paravant avoient esté. Et fut à ceste heure la cité et le pais en grant baillance, qui n'y eust trowé remède et estoient les powres gens comme à desespérés et se mutinoient et se ellevoient contre leurs seigneurs et contre les grans; car ils disoient pleinement, que tout le mal venoit par eulx et que de loing temps devant l'on eust fait la paix à bon mairchief et que une fois le viez Martin des sept, que dieu absolve, en avoit fait la paix pour xij florins d'or; mais jamaix on n'y vult entendre, ne ne wouldrent craindre le dit Philippe ne le dit Francisque son cousin, tant qu'ils les virent à l'oeil, et disoient devant ce advenu qu'ils n'avoient puissance de le faire. Mais le dit Philippe et ses consorts trowèrent tant d'alliés, de banis et de forjugiés de la cité et qui demandoient à la ville plusieurs querelles

et tout à une fois, que les seigneurs en furent bien estonnés; car tous les jours, gens nowiaux et force vivres venoient aux anemis et de fait en y vint ce dimanche vj jour de septembre plus de deux mil des nowiaux et se trowèrent tant de gens ensemble, qu'ils tenoient siège en plusieurs lieux et venoient courir jusques aux pourtes et ne se faisoient que juer et se mocquer de nous porce qu'ils savoient bien, que alors nous n'awions puissance nulle ne force de résister encontre d'eulx. Et les veoit-on corrir et salter parmi les champs et les vignes et faisoient de grands feux des paiciaulx d'icelles et vous certifie qu'ils eussent bien détruit tout le pais s'ils eussent voullu; mails ils se attendoient de avoir une grande somme de la cité, laquelle chose à l'acomencement l'on n'y vouloit entendre; mais à la fin fut bien force de ainsy le faire, où ils heussent fait le plus powre pais, que jamais fut. Et avec ce, comme j'ai dit, eut esté la cité en grand dangier par la murmure de la commune; car alors ils estoient baitus des trois fleaux de dieu, c'est assavoir guerre, famine et la mortallité, qui encor en ce temps régnoit tous les jours et se mouroit-on très fort; mais à ceste heure n'en estoit plus nouvelle et n'y pensoit-on plus pour les aultres inconveniens, qui venoient et ne faisait-on plus compte ne d'estime d'en veoir pourter x ou xij en terre ne que se fussent brebis.

Ce dit jour de dimanche, vj de septembre, furent arrière mandés à xij heures après diner tous les estas devant dits, c'est assavoir chainoines, curés, prebtres, clerks, avec les Célestins, bourgeois, mairchands et les weves femmes et gens de plusieurs estals, et avec ce furent mandés tous les eschevins de paioiche et mambours d'enfans et aussy y furent mandés tous les mambours et maires de villaige, auxquels fut remonstré et dit le grant dangier où nous estions et que pour éviter ce dangier failloit paier une merveilleuse somme, pour laquelle à faire il ne souffisoit point à conseil les sommes, que chacun avoit promis de prester le jour devant, et leur fut dit qu'il failloit renlaignir les mains. Or durant ce temps et que les quatre commis devant dits estoient en la chambre et qu'ils remoustroient à puple ce que dessus est dit et proprement environ le midi, vinrent les annemis à despairquer de leur lieu et sembloit à les veoir de dessus le grant clochier de meutte, que toute la terre en fut cowerte. Et à ceste heure s'en

vinrent pairquer devers st Jullien, non pas pour se tenir du tout, car ils avoient leur camp à Vaillières, à Ventoux et as Bourdes à Vaillière; mais ce dit jour furent les aucuns sur le hault de Desiremout, ung peu au delay de la Belle-croix et là, en se tenant en ung viez chemin, qui est entre la dite Croix et Bribray, aiffutèrent plusieurs baitons à feu. Et alors l'une des gaittes, qui estoit dessus le cloichier de meutte, les vit et se apperçut, que c'estoit pour tirer dedans la cité, par quoy il desvaillist tantost à vaulx et le vint dire et noncer en la chambre des sept de la guerre, en laquelle alors estoient les seigneurs devant dits pour parler à bourgeois, et pour ce firent tantost les dits seigneurs dire et annoncer à puple allant parmi la cité, qu'ils fussent sur leur gairde, car l'on vouloit tirer dedans la ville. Et en ces entrefaites estoit le devant dit seigneur Philippe Dex acompaignié de seigneur Nicolais d'Ancerville avec les deux grosses serpentines derrière la maison de seigneur Jehan Xaiwin son sire, auquel lieu ils les avoient mises, comme dit est, et voiant à ceste heure leurs annemis à l'oeil, dieu scet s'ils les firent bien sonner et bondir, et tellement, que d'ung copt d'icelle le dit seigneur d'Ancerville tuait plusieurs des annemis, entre lesquels l'on vouloit dire qu'il y avoit ung grant personnaige des leurs. Je ne sçay de vray s'il fut ainsy; mais comment qu'il en fut, il en y demourait plusieurs et fut dit et certifié, que la pierre de ce copt paissait tout à plus près du capitaine Francisque. Aussy de la pourte aux Allemans et des aultres pourtes et des tours l'on tirait incessamment et si très dru, qu'il sembloit, que ce fut la foudre, du huttin et du bruit et du tabouement qu'ils menoi-ent; car de toutes parts sur la muraille l'on tiroit si dru et si souvent, que l'on n'oioit goutte. Mais néanmoins le dit Francisque ne laissait point à eschevir sa voullunté et aiffutait ses serpentines et cagnons en plusieurs lieux dont la pluspart furent mis à hault de la montaigne en ce viez chemin, qui est entre Bribray et la Belle-croix, et ung gros courtault vinrent mestre et aisségier on dit viez chemin, qui est enfondu et à plus baix de la montaigne, tout derrière les buttes des airchiers, on lieu c'on dit au reux d'amors, et celui estoit pour tirer contre la muraille comme il fit. Mais pour revenir à prepos, les premiers tirants furent ceux sur la montaigne, et du premier copt ils cuidèrent tirer à la haulte tour de la maison saint Levier; mais ils faillirent et vint le copt

cheoir bien près de ma maison, dont j'en heus bien grant peur; néantmoins, que j'estois bien averti qu'ils voullotent tirer. Et de fait j'en avois adverti tous mes voisins et voisines; parquoy y olt alors plus de xx tant femmes, que jennes filles, qui s'en viorent foyant en ma maison, quant elles oyrent le copt et cheust ce copt en la maison, que fut dame Perette Cuer de fer, là où à présent demeure le seigneur Thiébault le Gournay, filz à seigneur François chevalier, qui n'est guères loing de l'église collégiale de st Salvour; de quoy la jonne dame de léans eust belle peur et non sans cause, car il sembloit, que ce fût le dyable, qui voulit en l'air de la pierre, qui souffloit. Et à son venir fist lever plus de mil escailles de dessus les tis, puis vint à férir contre le mur d'ung guernier après d'ungne cheminée et le percit de part en part; puis s'en aillait à férir contre l'aulture mur; mais la pierre recullait airrière en un monciaulx de bleif et là fut trowée et estoit celle pierre de la grosseur de la teste d'ung petit enfant. Puis ce fait, ont tiré v ou vj copts, dont le premier fut et cheust on jairdin de monseigneur le souffragant devant les Cairmes; un aulture vint à frapper en une maison après de la maison du dit seigneur Jehan Xawin et cuidoient atteindre le seigneur Philippe et monseigneur d'An-cerville, qui tiroient des baitons léans; un aulture fut tiré contre la muraille, qui n'y fist rien, et un aulture fut tiré en l'air tout par dessus le grant moustier. Puis ont tiré du dit courtaulx qu'ils avoient aiffuté au viez chemin à reus d'amour et à piedz de la montagne et d'icellui ont tiré contre la muraille devers la fin de Chaudellerue et en droict un grand jairdin, qui est entre la fin des bairres de Seille et le pont Reinont. Et illec en droit ce jairdin, atindirent la muraille aissez hault et la perçait tout oultre parmi le hault mur, qui vait pas dessus la grosse muraille, et vint la dite pierre cheoir au grant jairdin, qui apent à une grande maison en Ayete, et illec cheut sur un pummier et abaitist plusieurs pommes; puis cheust la dite pierre après du dit pommier en terre sans aulture mal faire, ne celle ici ne toutes les aultres; de quoy nous en devons bien regraicier dieu et en glorifier son nom. Et d'icelle dernière pierre m'en fut à vray la mesure donnée et la rotondité d'icelle pierre de cagnon, que le capitaine Francisque tirait en Mets et estoit une grande hydeur d'oyr le bruit qu'elle menoit et pesoit icelle xxx livres à juste.

Ce dit jour à vespre retournaient arriere le Rimdegrewa à camp et y couchait, puis retournaient en Mets le lundi à matin. Ce dit jour à vespre se partirent de Mets deux bons hommes de Sey pour aller à leur adventure, dont l'ung estoit le filz le grant Houllon de la dite Sey; mais ils furent rencontrés en Désirmont par vj chevalcheurs et d'iceulx furent assaillis et se deffendirent vaillamment et eschaperent pour celle fois et eussent fait du mal; mais le feu ne vult jamais prendre en leur collevrine ad cause qu'il plowoit et que la poudre estoit molliée; car ce jour il fit le plus hairous temps et le plus froyt de pluye, de grésil, de grant vent, et sembloit, que les dyables fussent deschainés, ne n'avoit fait de loing temps le pareil temps. Or se avoient les deux compaignons devant dits deffendus gaillardement et de fait en y olt l'ung d'iceulx, qui empoignoit la lance de l'ung des chevalcheurs devant dits et lui rompist; puis s'en fuirent par les jairdins en descendant devant la faulse pourte de Painnemaille, et là fut airriere recontré le dit Houllon de l'ung d'iceulx et ne se sceust en sauver; ains fut rué en terre et tué et fut desponillié tout à mylieu du chemin. Et son compaignon s'en fowit devers la pourte et estoit si très esperdu qu'il ne sçavoit que dire; par quoy nous gens de Mets cuidant, que ce fut des annemis, le blessèrent très fort de deux ou trois copts de picque et fut en grant dangier d'estre tué et cuidait-on qu'il en deust morir.

Paireillement ce dit jour se firent encor plusieurs aultres choses, que je laisse pour abrégier, tant à bouter les feux, en roberie et en tuerie, dont c'estoit pitié. Dieu par sa bonté y mette sa grace. Aussy en celle nuit fut fait pareil gait et tel, que l'on avoit fait la nuit devant, tant es pourtes, es bailles, sur la muraille comme es quaireforts. Puis le lundi, septiesme jour de septembre à matin furent arriere mandés tous ceulx et celles, qui devoient prester argent pour le délivrer, et paireillement y furent mandés tous les mambours et gouverneurs des villaiges, avec aussy aucunes bonnes gens de dehors, qui estoient riches, afin, que d'iceulx on eust argent. Aussi à celui lundi enyiron les deux heures après midi et durant le temps, que ceulx, qui estoient mandés pour délivrer argent estoient devant la chambre des sept de la guerre, par deux fois vinrent nouvelles de la gaitte de dessus la tour de meutte, dont la première fois il dit, que les annemis avoient boutté le feu à Choibey et à Chastillon et la seconde fois il vint dire comment on fut

sur ses gairdes et qu'ils venoient à moult grant compaignie et à gens sans nombre vers la pourte des Allemans et fut dit qu'ils vouloient venir bruller la menandie de ste Elizabeth avec la maison de Bribray et le jairdin le seigneur François le Gournay: parquoy fut tantost envoié aux pourtes et dire qu'ils fussent sur leurs gairdes et que s'ils aproichoient, que l'on n'espargnist point à tirer les baitons; car devant l'on avoit heu deffendu le matin, que l'on ne tiraist nul baiton, parceque l'on estoit sur traitier de paix. Toutes fois les seigneurs n'estoient pas trop aissurés d'oyr ces nouvelles, et qu'il soit vray, moy estant en la dite chambre devant eulx oys dire à aucuns d'eulx: Je me doubte, dit-il, de trayson, et que quant ils aront nostre argent, qu'ils ne tiengnent rien de tout ce qu'ils aront promis. Et alors ceulx de la pourte des Allemans et des aultres pourtes et aussy des tours pas dessus la muraille ont laichié leurs baitons à toute puissance. Parquoy les annemis oyant le bruit et aussy pour le dangier ne se oisèrent aproichier du tout; néant moins qu'il en y olt aucuns aventuriers, qui se abandonnèrent de venir à sainte Elizabeth et serchoient les moines de léans et d'aultres biens, s'ils l'eussent peu avoir; mais ils ne firent aultre mal, sinon que en s'en retournant ils brullèrent le chaulqueur l'evesque, qui est devant la faulse pourte des Allemans, et tuèrent ung homme de villaige après de la Belle-croix en Désiremont, lequel estoit avec plusieurs aultres adventuriers; mais il s'estoit trop abandonné, car il se bouta hors de la route de ses compaignons pour cueillir des pesches en une vigne; par quoy il luy en print mal. Aussy ce meisme jour y olt plusieurs aultres aventuriers de la cité, qui en tuèrent aucuns des leurs; et furent encor tant d'aultres choses mal faictes et d'ung causté et d'aultre, que ce fut chose merveilleuse et qui trop seroient loingues à raconter. Puis revint encor en Mets le Rindegrewe et n'y fut comme rien qu'il retournait arrière au camp, puis de rechief retournait encor en Mects et amenait avec lui le serourge du dit Francisque et y couchirent celle nuit.

Durant ces allées et venues les annemis prindrent une herdre de vaiches de Noeroy et sy en prindrent aucune de Piervillers, et de Mairange; mais on fut après et furent la pluspart redonnées et rendues, car ils en avoient jay tué et mengié une partie. Pareillement revindrent plusieurs prisonniers, powres gens de villaige de ceulx de Mets, qui avoient eschaippé de leur camp; et disoient et

certifioient yceulx, qu'ils estoient des gens sans compte et sans mesure et qu'ils tenoient tout le pays et que on les estimoit à xxv.c chevaux ou à trois mil et xij mil piétons, malvais gairçons, gens de guerre et de toute sorte et qui estoient la pluspart venus sur leur adventure et sans mander. Mais yceulx prisonniers disoient qu'ils mouroient à moitié de fain touchant du pain, ad cause, que leurs vivandiers, qui venoient de Loraine avoient esté rués jus comme cy devant ait esté dit; au regairt des blefs ils en avoient trop; aussy avoient-ils trop de chair qu'ils mangeoient à moitié sans pain avec des raisins et des fruits. Ils avoient tant de bestial, qu'ils donnoient une brebis pour vj deniers ou pour ung gros les milleurs.

Il fut dit et rapourté, que ce jour ceulx de la gairnison de Wery, qui gardoient le chaistiaul pour ceulx de Mets ruèrent jus deux gros tonniaulx de vin d'Aussay, que l'on menoit au camp aux anemis; mais la pluspart en furent beutes dedans Wery et ainsy se paissait ce jour en grant doubte et tribulation et fit-on la nuit pareille gait, que és aultres nuits devant.

Ce dit jour, qui fût le vij de septembre, fut causy prins messire Michiel le Gournaix, lequel bien simplement s'en estoit allé sur une petite haiquenée blanche et sans estre airmé et à petite compagnie au dehors du pont Thieffroy; et quant il vint là, il lui print voullunté d'aller veoir plus avant sur le chemin de Waipay; mais il fut rencontré et s'il ne l'eust gagné au courre, il eust esté prins.

Ces gens ici couppoient les aibres pour faire du feu et bruloient coves et tonniaulx, réservés ceulx, qui estoient reffaits et rabilliés; car de ceux là ils s'en aidoient et les scioient en deux par le milieu, et prenoient des raisins et faisoient du vin dedans à force de piler. Ce jour se firent encor plusieurs murtres et d'ung cousté et d'aultre et tant d'aultres besoingnes, que je n'aurais jamais fait de tout conter, et pour ce, que l'en murmurait et disait en, que la paix estoit faicte et ne restoit plus, que à la publier, le puple se désolloit et se ennuoit qu'il n'en savoit la vérité. Par quoy, pour le resjoyr et contenter, le dit jour vigille de la nativité nostre dame et vij jour de septembre, environ entre les v et les vj heures après midi fut ordonné de la publier, ce, que possible on eust dillaté jusques au lundemain du matin et fut dit et sceu, que en vouloit à celle heure aller crier et publier la dite paix devant le cuer de la

grant église et par les quaireforts de la cité, por quoy chacun y courust. Et à ycelle heure devant la dite église se trouait le jonne Mairtin clerck des sept de la guerre avec Jehan la trompette de la cité, tous deux montés à chevaux, et fut la manière du cri telle, c'est assavoir, que le dit Jehan sonnait par trois fois sa trompette à hault ton avec un tambourin de Suisse, qui tambouroit; puis ce fait le dit Mairtin acommençait à haulte voix à lire le cri de la paix, dont la teneur s'ensuit et à vray sans point y mettre ung seul mot davantaige.

Oyez de part mon seigneur le maistre eschevin, messeigneurs les treze, sept jurés de la guerre, et tout le conseil de la cité de Mets, que comme ainsy soit, que depuis certain temps en çà, que guerre et inimité ait esté entre mes dits seigneurs de la dite cité et toute la communauté d'icelle d'une part, Franciscus de Seikyngen, Philippus Schlucterer avec leurs consors aydans et alliéz d'autre part, assavoir est, que la dite guerre et inimité ait esté ce jour d'huy amiablement appaisée, accordée et apoinctée et est la paix et unyon prinse et accordée entre les dictes deux parties, et ung chacun mis hors de crainte, doubte et dangier de l'une des parties et de l'autre. Publié de lundy, vigille de la nostre dame nativité, vij jour de septembre xv.c et xvij.

Quant la paix fut ainsi criée et publiée devant la grande église et en plusieurs quaireforts de la cité, comme cy-devant ait esté dit, vous ne vistes jamais le puple plus joieux nes, que alors fut, et non sans cause; car je vous certifié, que les powres bestiaux se moiroient desjay à moitié de faim et se ycelle guerre eust longuement duré, l'on eust crié à la faim. Mais, la dieu mercy, nous seigneurs amis de bon conseil y ont trowé le remède.

Aussy ce meisme jour fut pareillement à son de trompe et tambourin celle paix criée et publiée à camp des annemis; mais ce ne fut pas faicte qu'il ne coustait grant chose comme chacun l'ait bien sceu depuis, car il coustait à la cité plus de xxv mil florins d'or, qui alors vailloient l mil francs monnoie de Mets; laquelle somme le lundemain au matin fut comptée et dilivrée au seigneur le Rindegrewe et à aucuns autres à ce commis, qui vinrent et furent envoiés avec lui pour les compter et recevoir. Puis fut mise la dite somme sur une chairette en ung petit tonnellet tenant environ xxv quairtes de vin et fut conduite, voiant tout le monde, par les dits seigneurs avec aucuns messaigiers de la cité jusques

à camp et dès incontinent qu'ils heurent reçu l'airgent, il se desloigierent et despairquèrent de ce lieu et prinrent pais, les uns deçay, les aultres de lay. Mais la plus part retournèrent par où ils estoient venus, et furent alors rendus les prisonniers et d'ung cousté et d'aultre. Toutes fois le seigneur Rindegrewe retournaient encor ce jour à Mets et y couchait et croys moy, que l'en luy donnait ung bon chevaux pour la peine qu'il avoit prinse. Aussy fut dit qu'il estoit tenu à la cité d'aucune grosse somme, laquelle lui fut quictée. Celui seigneur estoit l'ung des biaux puissans hommes, que je vis de ma vie et l'ung des grans courtois, et se disoit bon Messin, car il y avoit demouré en sa jeunesse.

Le puple du pais de Mets estoit tant joieux de celle paix, qu'il n'est à dire ni à croire et ne les powoient nous seigneurs tenir de s'en aller dehors; car dès incontinent, que la paix fut ainsi créée, chacun s'en vouloit retourner en son lieu; mais nous seigneurs bons et saiges firent cloire les portes et firent encor bon guet plus de trois jours après et n'y avoit pourte là où il n'y eust tant de jour, que de nuit. Plus de xxx hommes bien armés et empoinctz, tant des seigneurs eux meismes comme des bourgeois et des collevreniers de la ville. Et estoient toutes les nuits veillant plus de v.c hommes sur la muraille, sans ceulx, qui faisoient le guet par la ville à pied et à chevaulx et par les quairforts, et tiroit-on de dessus la muraille toute la nuit, que c'estoit hydeur à oyr. Et la cause pourquoy nous seigneurs ne vouloient les bonnes gens laisser ailler, estoit pourceque le Rindegrewe leur rapportait nouvelle et dit, que luy ne Francisque ne powoient estre maistre de deschaisser ung tas de lancequenechts, malvais gairçons, qui estoient estimés à plus de deux mil et qui estoient venus sur leur adventure sans estre mandés et sans gaignier gaige ne demy, et estoient ceulx, qui faisoient le mal avec ung tas de coquille, lairons, bannis et forjugiés du pais de Mets, qui paireillement estoient venus à camp, et fut dit, que yceulx firent plus de dommaige, que toute l'armée. Toutes fois firent les dits capitaines tellement qu'ils en despeschèrent le lieu et que le jour de la nativité nostre dame, viij jour de septembre, prindrent pais, et ce dit jour furent encor mil personnes de la cité veoir la plaice là où ils tenoient leur camp tant aux Bourdes comme à Vaillieres, et estoit grant hideur de veoir le lieu et le piteux ménaige, qui estoit. Et le lundemain, jour saint Gorgonne et ix jour

du dit moix fut donnée licence à tout le monde de s'en retourner, et là heussies veu du matin tant de chairs et chaires chaires de femme, d'enfans et de ménaiges et aussy du bestial, que toutes les rues devant les portes en estoient pleines et ne se laissoient sortir l'ung l'autre.

Toutes fois, la mercy dieu, l'on trouvoit, que selon la multitude de gens qu'ils estoient, qu'ils n'avoient pas fait de mal l'ung de ce qu'ils heussent bien pu faire, et avoient assez courtoisement allé en besoingne et tellement entrepourté toutes les vignes d'oultr Seille et de Désirmont, qu'il ne sembloit pas, que jamais homme y eust esté, fors que en aucuns lieux, et n'y avoit pas grant dommaige sinon autour du camp; car illec avoient tant raié les paissels et descoupé les arbres pour faire du feu et avoient fait des loges des gerbes de blé, de quoy c'estoit grant dommaige, de l'avoir ainsi gaisté raturé par l'auteur (et n'y avoit de mal, que des bannis et forjugiés, qui faisoient par cent fois, que tous les autres, par quoy ne se devroit jamais bannir homme de la cité, ou que on lui pardonnist du tout, ou le pendre et estrangler)*). Mais toutes fois aucuns pauvres laboureurs, qui avoient esté aigrés et brûlés et leurs bestes prinses et enmenées et qui n'avoient pas encor labouré ni enchainé, ceux ici en furent détruits et gaistés à jamais. Je prie à dieu qu'il leur doinct patience et les veuille en paradis recompenser. Amen.

Or incontinent, que le dit Francisque et son armée se furent départis du pais de Mets, ils s'en aillirent au delà de Collongne sur le Rin et illec firent de merveilleux malz et grant dommaige à pais du lancegrawe de Hesse, contre lequel le dit Francisque estoit de guerre mortelle. De quoy c'estoit mal fait et peschié à nostre empereur de ainsi souffrir à son homme de détruire ses pais; mais on vouloit dire qu'il y aidait et favorisait. Je ne sçay à vrai comment il en va. Dieu par sa grace leur doinct bon conseil. Amen.

Or ainsi fut la paix faite et retournaient chacun en son lieu. Sy vint la vendange pour celle année v.c et xvij, laquelle fut terriblement belle; car il fist continuellement le plus beaux temps, que jamais je vis faire, ne n'y oit jamais raisins, qui sentist goutte d'yawe sinon du bruit de l'air, qui les noircissait et les faisait croier. Et je le sçay à vray, car la dieu mercy en celle année j'en mis en tonniaux environ c et l'coves, qui estoient à dieu et à moy et furent

*) Die eingeklammerte stelle ist vom verfaßer ausgestrichen.

ces vins iij compétamment bons. Aussy furent les froments encore milleurs, car en celle année ce furent les mieulx courés, que l'en eust veu de loing temps, et aussy furent toutes manières de fruit et avec ce en y olt grande abondance et tellement, que l'en les avoit à moitié pour niant. Aussy le vin fut bien ravaillé, car l'on avoit desjay le milleur vin nowiaux pour vj ou vij den. la quarte, et avoit-on le fin froment pour vj s. ou vj s. vj den. le meilleur; mais la quarte d'awainne se vendoit vij ou viij s., la quarte d'orge viij et ix s., la quarte de pois xv ou xvj s., que ne vailloient guères et les fewes et la navée paireillement; mais sur toute chose le foin estoit chier, et tout ce venoit par deffaute de pluie, que ne vint pas quant il estoit temps.

Tantost après le xxiiij jour du moix d'octobre, qui fut alors le samedi vigille de la feste à Longeville devant Mets, y olt en la dite Longeville une maison ou deux aises par fortune de feu, et ce advint par une femme, qui faisoit la tairtre.

Ce dit jour retournait en Mets arrière le duc de Seifort, qui se disoit roy d'Angleterre, nommé la Blanche-Rouse, lequel avoit esté longuement dehors en Lumbairdie. Aussy la nuit en suivant fut acouchée de son premier enfant Magui ma fille et olt ung biaux filz, lequel au st fonds de baptesme fut appellé Philippe après moy, qui suis son grant père, et eut pour pairain Robert de Severei (c'est ung gentil homme demourant en Alette) et Regnaudat le bouchier de Viez-boucherie, et pour mairaine ce fut Françoize sa tante et femme à son oncle Jaicomin le sairte, que si tendrement l'avoit nourri; mais le dit enfant ne vesquit guères, ains mourut le jour st Mairtin, de nuit, qui fut alors le xj jour de nowembre. Tantost après ce temps durant moiennant la grace de dieu et du glorieulx mairtir st Sebaistien cessait la mortalité en Mets, laquelle avoit longuement duré et en laquelle y olt plusieurs personnaiges de divers estats et de divers eaiges morts. Dieu par sa grace aye pitié de leur ame. Amen.

Aussy tantost après les gouverneurs de l'airtillerie de la cité achetèrent une maison auprès du cowent des Cordelliers et illec firent faire une fonderie pour faire l'airtillerie, et tantost furent prins on palais de la cité plusieurs pièces de grosses anciennes bombairdes faictes à l'ancienne façon, qui avoient la bouche aussy lairge, que d'une demi-cowe, et furent icelles desrômpues et fondues, et

refit-on de la maitte les grosses newes serpentines et les canons, que à présent nous avons. Aussy en ce temps fut ordonné et commandé, que l'on couppaist les airbres, qui estoient es jairdins autour de Mets sowerainement du cousté devers la pourte des Allemans, et le pont Rémond et aussy autour du chaulqueur l'Evesque; mais on n'en coupait guères, car le puple n'en vout rien faire s'il ne veoit les seigneurs acomencer les premiers.

En celle année le jour de Noe, de nuit se print le feu en une grainge, que Jehan Dorin l'orfewre de Fornerue avoit jointant sa maison, en laquelle grange y avoit plusieurs bois et estelles et chairbons; par quoy ce fut le plus cruel feu, que jamais de ma vie je vis et n'y demourait rien, que les quaitre murs, nonostant qu'il fut bien secouru; car à le rescourre y avoit plus de v.c personnes et y fut tant d'yawe jettée, que depuis ste Croix en jusques en la rue des Bons-enfans et depuis la grande église en jusques bien bas de Fornerue furent tous les puis weudiés d'yawa et se ce n'eust esté à force de gens toute la rue eust esté brullée.

Aussy en celle année mil v.c et xvij selon la date de Mets, le xj jour de janvier trespaisait de ce siècle en l'autre nostre très redoubté seigneur l'empereur Maximilian empereur de Romme et d'Allemaigne en sa cité de Passort ou pais d'Osteriche, et illec fut enterré et ensepulturé. Dieu par sa graice lui weulle pardonner ses faultes et nous les nostres. Amen. Or tantost après en vinrent les nouvelles à Mets, par quoy on préparait à faire son service, lequel fut fait bien et sollenellement selon que à son estat impérial apartenoit et en la manière comme ci-aprés serait dit. Mais ce temps durant vinrent en Mets plusieurs grants personnaiges à nombre de vj.xx chevaulx tant des parties de Bourgongne comme de Loraine et arrivèrent en icelle cité le x jour de février l'an dessus dit v.c et xvij. Et la cause de leur venue fut pour raicheter et retraire la mitte de la terre commune, qui de loing temps devant avoit esté par iceulx Bourguignons mise en gaige en la main du duc de Loraine avec aussy trois ou quaitre autres plaices appartenant à la duchié de Lucembourch et que de rien n'estoient de la terre commune tels comme Verton, Danviller et Chaivency. Et furent les seigneurs devant dits en Mets en traitant d'icelle affaire dès le dit jour x de février en jusques à xxij jour du dit moix, qui fut le jour de la chaire st Pierre; car ils tindrent plusieurs journées

avant qu'ils puissent avoir accord, nonostant que chacune des parties avoient pleine puissance de leurs souverains, laquelle puissance leur avoit esté par avant donnée par leurs princes et seigneurs, tant pour ceste affaire comme pour entretenir et maintenir leur commune alliance, et comme la chose en fut faicte et paissée en Mets le xxj jour de fébvrier l'an dessus dit en l'hostel de l'airchevêque de Vy et gouverneur de Goux. Et en furent bonnes lettres faictes et sceellées et d'ung cousté et d'aulture comme la teneur s'ensuit, sans y point mestre une parole ne plus ne moins, nes que icelle lettre le contient. Nous Witasse de Bousiez seigneur de Vertam, Claude Dollen chevalier justicier des nobles ou duchez de Luxembourg, Loys de Marenches docteur èz drois, seigneur de Saint Aubin, maistre des requestes ordinaire de l'hostel du roy de Castille et Nicolas de Naves aussi conseiller du dit roy en son conseil du dit Luxembourg, commis et députéz par très hault et très puissant prince Charles par la grace de dieu roy de Castille, archiduc d'Austrice et duc de Borgongne, de Brabant et de Luxembourg etc. et nous Théodore de Saint Chaumont par la patience de dieu abbé de saint Anthoine de Viennois, Balthazard du Chastillet, par la mesme patience abbé de saint Evre lès Toul et de saint Vincent de Mets, Oulry Wys, seigneur de Gerbevillers, bailly de Nancy, Jehan Bodenays, Estienne de Saint Thilliers, Maixe Cousin licencié en loys et Thierriet Meliant auditeur en la chambre des comptes de Lorraine, tous conseilliers commis et députés de hault et puissant prince Anthone, duc de Lorraine et de Bar, sçavoir faisons, que en vertu des povoirs et puissances à nous données par les dessus dits roy et duc nos dits seigneurs et maistres par leurs lèstres patentes, à l'originale copie desquelles sont attachiées et annexées ces présentes, la dite copie signée d'aucuns de nous et des notaires soubscripts, nous eumes puis six jours passés trouvés par assemble en ceste cité de Mets tant pour vacquer au rachat et retraict de la moitié de la terre commune et du totaige des places, maisons, terres et seigneuries de Dampvillers, Chavancey et Virton et leurs appartenances et despendances tenues par le dit seigneur duc à tiltre et condition de rachat au profit du dit seigneur roy de Castille, et aussy pour, par assamble, traicter toutes bonnes amytiés, alliances, confédérations et voisinaiges avec les dits seigneurs roy de Castille et duc de Lorraine, nos dits seigneurs avec hantise et

communication des subjects d'une part et d'autre ou celles faictes par aultres traictés précédans, aggréer, ratifier et confirmer; auxquelles charges y avons vacqué par assemble, par aucuns jours, tellement, que les deniers du dit rachat montans à la somme de vingt cinq mil florins d'or de Rin à nous les dits commis de la part du dit seigneur duc et pour et on nom de luy sont esté paiés, bailliés et délivrés réallement et de fait par les dessus dits commis du dit seigneur roy, dont en vertu de notre dict pouvoir et pour et on nom du dit seigneur duc notre maistre nous sommes désirtés et departis de la dite moitié d'icelle terre commune et du totaige des dites terres, places et seigneuries de Dampvillers, Chavencey et Virton, leurs appartenances et despendances au prouffit du dict seigneur roy, ses hoirs et successeurs pour cy aprez par luy en joyr et les tenir et posséder tout ainsi, que ses prédécesseurs ducs de Luxembourg en jouyssoient auparavant qu'elles venissent ès mains du dit seigneur duc de Lorraine ne de messeigneurs ses prédécesseurs; dont pour toujours entretenir de mieulx en mieulx les parentés, amistié et voisinaige des dits seigneurs roy de Castille et duc de Lorraine et pour le bien de paix, tranquillité et seureté de leurs pays et subgetz et en ensuyvant leurs bons vouloirs et intentions, avons en vertu des dits pouvoirs, qu'ils nous en ont sur ce baillié par assemble, traicté, accordé et conclu ainsy que s'ensuyt: assavoir, que les traictés de paix, alliances, intelligences et pactions faictes et passées par feu de très excellente mémoire domp Philippe roy de Castille, père du dit seigneur en présent roy du dit Castille, domp Charles son filz le troisiésme jour de jung en l'an mil cinq cens et ung en sa ville de Meddebourg. et par feu de très recommandée mémoire le roy de Sicile René père du dit seigneur duc de Lorainne on dit an xv.c et ung le xxv jour de may au lieu de Nancey seront et demeureront en leur force, vigueur, valeur, et auctorité et seront cy-aprez entretenus et gardés selon leur forme et teneur et lesquels en vertu de nos dits povoirs et puissances avons pour et ez noms des dits seigneurs roy Charles de Castille et duc de Lorraine Anthone nos maistres aggréé, approuvé et ratiffié, aggréons, approuvons et ratiffions spécialement par cestes et en tant, que mestier seroit, les avons de nouveau fait et accordé, faisons et accordons par la tenour des présentes, sans que cy-aprés y soit par l'un de nos dits seigneurs et maistres leurs hoirs.

et successeurs aucunement contrevenu ne contrairié; ains seront perpétuellement en tous et chacun les pointz et articles d'icelles entretenus et gardés, fors et réservé, que l'article y descript et faisant mention du droit, que le dit seigneur duc pouvoit prétendre, qui estoit le droit de gaigier et hypothéquer en la moitié de la dite commune, ensemble le totaige des dites places, terres et seigneuries de Dampvillers, Chavencey et Virton avec leurs appartenances et dependances et aussi le droit, que par tous autres traictés précédens icelluy seigneur duc y pouvoit quereller et demander, demoure cassé, annullé et de nulle valleur, vcu que le dit rachat en a esté fait et de la dite somme y contenue le dit seigneur duc de Lorraine en a esté païé et satisfait et pour et on nom de luy nous les dits commis l'avons entièrement receue, comme dit est, et pour plus grande seureté et corroboration avons ung chescun de nous en droit soy promis et promettons par ceste, tout le contenu en ces présentes faire confirmer, ratifier et approuver par les dits seigneurs roy de Castille et duc de Lorraine nos dits seigneurs et maistres et en faire expédier leurs lettres de confirmation en forme debue. Fait à Mets soubz les sceelz manuelz d'ung chacun de nous les dessus dits commis et députez le xxj jour de febvrier l'an mil v.c et xix mete romano sumpto *).

Aux dits seigneurs tant de Bourgogne, que de Lorraine et à leur venue fist la cité présent de plusieurs flascons de vin. Aussy durant ce temps le très chrestien roy de France François premier de ce nom fist faire et célébrer à Paris le service de nostre empereur Maximilian, auquel y olt tant de triumphe et tant de luminaire, qu'il n'est à croire ni à dire. Et fut la grant messe chantée par ung archevesque acompaignié de ix evesques et pourtait le roy le dueil lui-meisme avec les nobles de son reaulme. Et y avoit ung taubarnacle dedans l'église nostre dame à Paris, lequel estoit aussy grant et aussy hault comme est l'église de st Jehan de Rode à Mets et tout couvert de luminaire, auquel y avoit plusieurs hommes dessus pour les rallumer. Et furent données deux c roubes de noir et deux c chaiperons à deux c hommes, qui pourtoient chacun une torche au dit service, et pairellement à ceulx, qui pourtoient plu-

*) La dabte est ainsy mise pour ce qu'il acomence à Noël.

sieurs cierges de vierge cire, et pour abrégier, ce fut merveille de ce, que le roy en fist. Dieu lui veuille mériter. Amen.

Paireillement durant ce temps messeigneurs de chaipistre de la grant église de Mets prestèrent une maison qu'ils ont en Mets nommée la Haulte-pierre emprès st Simphorien au duc de Seifort nommé la Blanche Rouse et lui laissèrent le dit chaipitre toute sa vie durant afin qu'il la fist réedifier comme il fist; car seigneur Claude Baudouche vout r'avoir ses maisons, auxquelles le dit duc avoit toujours demouré depuis sa venue.

Le dimanche xx jour de febvrier, messeigneurs du conseil et de la justice de Mets firent annoncer le dit jour à l'église par toutes les paioiches de la cité, que le vendredi ensuivant xxv jour du dit mois l'on feroit le service de nostre sire l'empereur en la grande église de Mets, et firent encor les dits seigneurs prier et commander à puple qu'il y eust de chacune maison l'ung des chiefs en toute honneur et dévotion; puis ce fait, firent ordonner par toutes les paioiches de la cité et commander aux eschevins d'icelle, qu'ils envoiaissent de chacune des dites paioiches deux grosses torches à cordon avec deux hommes vestus de noir et en dueil pour les porter. Puis quant ce vint le jeudi, deux sergents vestus en noir furent ordonnés pour ailler par la cité prier toute manière de gens au dit service et que au lundemain ils se trouvaissent au paillais. Et ainsy le dit jour venu, à l'heure de viij heures du matin, nous seigneurs avec la bourgeoisie se trowèrent au dit lieu de paillais et illec furent xl torches des paioiches avec xij pillers, tout armoiés des airmes du dit seigneur empereur, lesquelles furent pourtés par lij personnaiges tout vestus en noir; paireillement y avoit quatre gros cierges pesant chacun v. livres, armoiés des dites airmes et pourtés par quatre clers vestus de sorplis. Alors en la grande église vinrent tous les ordres mendians avec croix et yawe benicte; aussy firent les frères de l'observance et paireillement tous les noirs moines et aultres relligieux; paireillement y vinrent toutes les dames de st Pierre, de ste Glossine, et de ste Marie et aussy furent toutes les dames de la cité vestues en dueil. Et alors l'on acommençait les vigilles des mors à ix leçons en la dite grande église de Mets, lesquelles quant elles furent dictes, les dits seigneurs de la dite grande église acompaigniés de ceulx de st Salvour et de st Thiébault s'en vinrent en belle ordonnance deux à deux à paillais

pour quérir le service, duquel faisoit l'office monseigneur le chantre de la dite église. Et alors après ce que le dit chantre revestu en aube et en habit comme à tel cas appartient, olt gectée l'yawe benicte par tout le paillais, les torches tout allumées et les pillers avec les quatre gros cierges sortirent dehors et après vinrent tous les chainoignes des trois églises collégiales deux et deux, après lesquels sortit toute la seigneurie en belle ordonnance et tout vestus de noir et en dueil; premier sortit le duc de Seiffort, c'on dit la Blanche-Rouse, acompagné de monseigneur le maistre eschevin; puis sortirent tous les aultres seigneurs en bel ordre, tous deux et deux et tousjour les plus honnourables devant, avec lesquels estoient plusieurs nobles seigneurs de Lorraine, qui se acompaignirent de nous seigneurs; puis après yceulx maichèrent en pareille ordonnance toutes gens de lignaige et après iceulx alloient les comptes de l'ancienne justice; après lesquels marchèrent tous les soudoieurs, gens d'airme et vairlets d'hostel de la cité, et alors après iceulx marchèrent tout le puple entièrement hommes et femmes, jannes et viez et tous ensemble entrèrent en la dite église, en laquelle estoit la présence au dehors du cuer et en l'entréc, sur laquelle y avoit ung hault taubernaicle fait de bois avec plusieurs croix tout peint de noir et en celui taubernaicle y avoit iiij.c petits cierges, c'on dit coupon ardent, chacun de demy quarteron pesant et dessus la présence y avoit ung grant noir draps damas figuré, qui traynoit tout autour jusques en terre, et dessus ycelui y avoit ung draps d'or non pas sy grand de la moitié. Alors fut le dit service acommenchié et chantait la grand messe le dit chantre d'icelle église et y olt tant d'aultres petites messes chantées, que je n'en sa-rois à dire le nombre; l'offrande fut aussy soulemnelle, en laquelle furent tous les seigneurs spirituels et tempourels en belle ordonnance. Le doulx Jhesus le preigne en gré. Après le dit service ainsy fait fut ordonné de mestre les airmes, qui estoient autour des dits cierges, torches et pillers, c'est assavoir les plus belles, qui estoient grandes et dorées en la grande église et en la chaipelle de la cité, et les aultres furent mises és pourtaulz des paioiches, c'est assavoir à chacun pourtaul deux d'icelles airmes, et ainsy fut l'ordonnance du service de nostre sire l'empereur et à vray. Dieu par sa grace le preigne en gré. Amen.

Ung peu devant, durant le moix de janvier l'on avoit fait à

Paris une merveilleuse feste et grand triumphe, en laquelle se tro-
 wait si très grande noblesse qu'il n'est à croire ni à dire; car celle
 feste fut si excessive en jostes, en tournois et en aultre triumphe,
 que de loing temps devant n'y avoit point heu la pareille et fut celle
 grant feste ainsy faicte pour le mariaige des deux jennes enfans du
 roy de France et du roy d'Angleterre; car à ceste heure en furent
 les noces faictes et la feste sollannisée dedans Paris.

En celle année mil v.c et xviiij à la saint Benoy, fut fait maistre
 eschevin de Mets pour l'an v.c et xix seigneur Michiel filz au seig-
 neur François le Gournay chevalier, lequel avoit desjay esté en l'an
 v.c et xvj comme cy-devant est dit. En celle année fut le karesme
 causy à plus tairt, car les brandons, que nous disons les bulles fu-
 rent le xiiij jour de mars et fut la saint George le jour du grand
 samedi et ne fut pas menée l'image du dict st George en triumphe
 comme la coutume est en Mets jusques a viij jour après. Et fist
 ce dict jour saint George une moult belle journée, et à la nuit il
 plut une douce pluye et tonnait et alaudait et fist le milleur temps
 du monde, car le lundemain, qui fut le xxiiij jour d'awril, fut le jour
 de paicques, et fist ce jour tant chault, que merveille. Aussy fist-il
 la nuit en suivant, mais le lundi à matin se tournait le vent et fist
 tant froid, que on ne powoit durer, et pleut tout le jour une froide
 pluye et malvaise.

En celle année la saint Mairc fut le lundi de paicque, mais on
 ne la fist pas, ne ne fut sollelnnisée le feste jusques le lundi après
 le kasimodo, auquel jour on fist la feste et la pourcession acostu-
 mée. Aussy en celle année le dimanche des rogations fut le xxix
 jour de may, l'anscension, le deusiesme jour de jung; la penthe-
 couste le xij jour de jung; le st sacrement le xxiiij jour de jung,
 qui fut la vigille de la st Jehan Baptiste, car la st Jehan est tousjour
 le xxiiij jour de jung et ne powoit le karesme estre plus taird,
 que d'ung jour, et en celle année présente sont les avents de noé
 le xxvij jour de nowembre.

Or retournons à dire plusieurs adventures et plusieurs choses
 dignes de mémoire, qui se firent en celle année. Premier advint,
 que le dit an v.c et xix le dernier jour d'abvril, qui fut le samedi,
 vigille de kasimodo furent mises, posées et aittaichées à la cor-
 née du mur du pallas de Mets là ou se huchent les treze deux
 lestres en allemand, différant l'une de l'aultre, et de l'aultre partie

d'icelle cornée de mur encore deux pareilles lettres, ésquelles estoit contenu et escript, c'est assavoir en l'une d'icelles desclairoit la grande alliance, qui nouvellement se avoit fait entre plusieurs grands princes d'Allemaigne pour le fait de l'empire et en icelle alliance et avec iceulx princes estoient comprinses plus de lxx villes fermées tant cités comme bonnes villes, et contenoient ces lestres, comment iceulx prince set icelles cités d'Allemaigne estoient advertis, que ung prince d'aulture nation, que de Germanie prétendoit à estre empereur, contre laquelle chose ils vouloient résister à leur powoir. Par quoy ils mandoient à ceulx de Mets, à Triewes, à Strasbourch, et de plusieurs aultres lieux, que se tinsent fort, et que se on les vouloit enforcer en rien, qu'ils aroient incontinent secours d'une si grand multitude de gens de guerre, que ce seroit forte chose à les combaitre; car l'on disoit qu'ils estoient aissez gens pour combaitre la moitié de la crestienté. L'aulture lestre disoit et desclairoit comment iceulx seigneurs avoient esleus pour vicaire et lieutenant d'empereur le très redousté prince monseigneur le Palsegrewe pour faire justice et pour rendre à chacun son droit jusques à provision. Par quoy les dits seigneur mandoient par toutes cités et bonnes villes de l'empire, que se l'on avoit affaire de justice, que l'on retournaît par devers le dit seigneur, car à ce faire estoit commis jusques ad ce que ung aulture empereur fût fait et créé.

Le dit an, le dimanche après kasimodo, qui fut le viij jour de maye, monseigneur de Guise, qui estoit frere au duc Anthonne de Lorraine et de Bair et enfant au duc regné trespasé, icelluy prince arivait ce jour à Joiey tout de piedz moiennement acompaigné et y dinait lui et ses gens; car le dit seigneur de Guise avoit l'an devant esté en la guerre de Lumbairdie, en laquelle en servant le roy avec les lansquenestes avoit esté en grant dangier de sa personne; par quoy il avoit woué de ainsi aller à sainte Bairbe de piedz et de y offrir ung cierge de cire le pesant de luy tout armé comme il fist, et avec ce une estatue de bois faicte à sa semblance. Et alors ce dit jour et après ce que l'on fut adverti de sa venue, plusieurs de nous seigneurs de Mets avec tous les soudoiers et collevreniers, avec plusieurs bourgeois lui furent au devant jusques à Joiey, entre lesquels seigneurs y fut le duc de Sciffort nommé la Blanche-Rouse, lui et ses gens; lequel duc

acompaignait tout de piedz le dit seigneur de Guise et l'amenait ainsi à Mets le tenant par la main. Et estoit le dit seigneur de Guise en biaux pourpoint tout descoupé et dechicqueté, chausses et pourpoint comme ung lansquenest, et si estoient ses chausses doublées de draps d'or et son pourpoint paireillement et est ung biaux jonne homme entre dix mil, hault, droit et élevé. Et en allant avoit tousjour ung tambourin de Suisse, qui tambouroit devant lui, et fut ainsi conduit jusques à la pourte champenoise, en laquelle et à son entrée se y trowait tant de puple, que force fut de cloire la pourte; car de force de gens l'on ne se powoit contourner par les rues, et ainsi entrait le dit seigneur et fut honorablement reçu et recueilli de toute la plus part de la seigneurie de Mets. Aussi avec le dit seigneur vinrent et entrèrent plusieurs bannis et forjugiés, lesquels par leur desmerite avoient esté bannis de la cité et du pais et estoient en nombre plus de xx, tant hommes, que femmes, lesquels pour l'honneur du dit seigneur olrent tous leur graice. Et alors ainsi accompaigiés fut mené et conduit le dit seigneur jusques à l'abaye de st Vincent et illec fut longié pour celle nuit, puis tout incontinent qu'il fut arrivé à st Vincent et après ce que les seigneurs, qui illec le attendoient lui heurent fait le bien viegnant, la cité lui fist présent de ung couple de moult biaux chevaux et bons, c'est assavoir ung courtaulx et une haiegnée a prix et vallue de cent florins d'or les deux et tant avoient-ils cousté. Puis après le souper fut le dit seigneur conduit par la ville et fut banequeter chiez le seigneur François le Gournay chevalier, et à lundemain du matin, qui fut lundi ix jour de maye, fut conduit à ste Bairbe et à le conduire y furent plusieurs seigneurs tout de piedz. Puis après son voyage acompli, il retournait en Mets et fut mené et pourmené d'ung lieu en aultre et festoié grandement et à lundemain fut la grand église parée et acoutrée et tous les relicques et jauulx mis sus le grand autel tout et ne plus ne moins comme se ce fust esté le jour de la saint Estienne ou le jour de noé et encor mieulx, et si sonnoient les cloches et les grosses orgues, qui juoient, que biaux les faisait oyr et fut le dit seigneur baisier et atouchier une grande partie d'iceulx relicques. Puis après diner et que l'on luy eust fait la bonne chiére, il fut mené tout à plus hault du cloichier de meutte et là accompaigié d'aulcuns des seigneurs de la cité fut longuement en la lanterne et regardant

la ville, et après la bonne chiére faicte, il se partist le dit jour, qui fut mairdi x jour de maye, lui et ses gens et print congié des seigneurs de la cité en les remerciant et se contentoit fort du biaux recueil qu'ils lui avoient fait et s'en aillait le dit seigneur lui et les siens mairander à pont sus Seille et puis souper à Clemery, qui est tout auprès.

En celle présente année plusieurs diverses adventures advindrent en la cité de Mets et on pais entour. Premier advint, que l'ung des riches bourgeois d'icelle cité nommé Jennat le tainneur, alors demourant en baix Champé, se laissit cheoir d'une eschielle et se rompist le col. Aussy environ le maye y olt ung compaignon sarrurier de la grand rue de Maizelle, qui par fortune se noiait en la rivière de Seille; aussy en celle meisme semaigne y olt une jonne fille à saint Privais, qui estoit laidresse, et par jailoisie qu'elle avoit de son mari, elle se désespérait et se pendist et estranglait. Aussi aissez tost après, environ xv jours en jung y olt une aultre jonne femme gisant d'enfans en la rue du Cerisier, auprès de l'hospitaux st Nicollais, qui pareillement fut trowée en sa maison estre pendue et estranglée. Toutes fois de ceste adventure l'on en tint suspect une femme, laquelle avoit tout son jonne eaige servi des prebstres, et demouroit icelle prebsteresse avec la dite en une meisme maison et n'avoient ces deux femmes jamais paix ensemble et aussy la dite prebsteresse s'en estoit fowie et cuidoit eschaipper; mais le mari de la jonne femme pendue fut après et fut prinse en Genivaux et ramenée à Mets et fut mise en l'ostel de la ville et examinée du fait et fut trowée coupable; car après plusieurs choses elle confessait qu'elle avoit assommée la dicte jonne femme, elle estant sus le retrait; puis ce fait, elle l'avoit traynée et l'avoit pendue comme elle avoit esté trowée et confessait encor celle maldicte femme plusieurs aultres grands malz et villains crimes qu'elle avoit en son temps faits. Par quoy avant que en faire justice l'on vouloit sçavoir d'elle encore quelque chose, de laquelle elle estoit suspecte, et elle print déllation et advis jusques au lundemain, qui estoit le dimanche; mais ce temps durant et après ce que au dit jour de dimanche l'on lui olt pourté à diner, elle se pendit en la prison et estranglait et fut ce fait par la plus estrange façon du monde; car au dedans d'icelle woulte et prison y avoit une fenestre, en laquelle le fuste estoit de fer owrant du dedans et à icellui fust

de fer y avoit le malon d'ungne clanche, auquel la malheurée se pendit, et pource faire n'avoit aultre chose, que le cordiaux de ses cheveux; car elle avoit les plus biaux cheveux du monde et jay ce qu'elle estoit haulte et puissante femme, celui cordiaux la soubtint et estranglait; par quoy elle fut traynée entre deux ponts soubz les rues et illec fut mise et pendue en la propre potence, en laquelle estoit encor Odinet ici-devant nommé; lequel environ deux ans devant se avoit noyé; si fut le dit Odinet osté et elle mise en sa plaice. Tantost ung peu après se noyait en Muzelle ung powre jonne compaignon tixerant, par fortune. Pour ce que celle année et tout celui esté fut le temps mal dispouzé et adonné à pluye, les gens murmuroient et disoient, que c'estoit pour celle malheureuse femme, qui estoit mise au lieu des Crestiens, et qu'elle n'en estoit pas digne. Par quoy la justice la fist oster environ la saint Denis on moix d'octobre et fut enterrée dessoubz les rues.

Ung mairdi xxvij jour de jung, la vigille de la saint Pierre fut publié dedans Francfort à son de trompette et clairon, comment Charles roy catholicque, lequel alors estoit roy d'Espagne de Castille et de vij roiaulmes et avellet à l'empereur Maximilian trespassé et filz à noble duc Phelippe d'Ostriche; lequel à son vivant fut roy d'Espagne et de plusieurs aultres terres et seigneuries, celui fut esleu empereur et publié comme dit est. Puis ce fait l'on envoit à pousse de tous coustés pour annoncer l'élection du saint empire et là heussiez veu sonner les cloches par toutes les cités et bonnes villes d'Allemagne; paireillement és églises juer les orgues, chanter Te deum laudamus et faire grand feu de joie, chanter, danser et se resjoir; car c'estoit tout tant qu'ils désiroient; et ne craindoient sinon que le roy très chrestien François premier de ce nom ne le deust estre, car il y avoit honne partie.

En celui temps, à l'acommencement du moix d'awoust, advint encore une aventure à Mets, car ung jonne filz nommé François le chaussetier et filz à Jehan d'Olkey le mairchand de chevaulx, celui jonne filz en chevalchant ung chevaulx par devant la porte champenoize, par fortune le mors de la bride rompit et tellement, que à force il empourtait le dit François en Mets, et en entrant en la pource, il ruait si grand des piedz de derrière, qu'il tua tout roide ung riche vigneron de la paioiche saint Gigoulx, nommé Jehan le Gouget. Et alors le dit François s'en fowit et fut

huchié sus la pierre et puis fut banni; mais tantost après la paix en fut faicte et retournait en Mets. Tantost après advint une aultre adventure, car ung jonne filz mairlier de saint Arnould fourait ung pertuis en une pièce de bois du dedans des petites woutes des ailes de l'église du dit saint Arnould et en se pressant le tairerre rompit, par quoy le dit gairxon en vint la teste devant et cheut du hault à la vallée enmey la nef de l'église et se tua tout roide. Celui clere vouloit parer l'église pour la feste, qui aprouchoit. Aussi à celle feste le cuisinier de léans print question encontre ung jonne bouchier de Mets et tellement, que le dit cuisinier donnait au bouchier ung copt de coustiaux, duquel il fut en grand dangier de mourir.

Or advint encor en ceste année une aultre adventure digne de mémoire; car en celui temps tout le monde, c'est assavoir chacun murmuroit de une jonne femme de Fournervue nommée Seville, femme à Nicolais l'orfèvre et fille à Gaudin le bouchier. Et la cause estoit, que l'on vouloit dire, que le duc de Sciffort nommé la Blanche-Rouse l'entretenoit, comme vérité estoit; car celle Seville estoit alors l'une des belles jannes femmes, qui fut point en la cité de Mets, haulte, droite et élancée et blanche comme la neige. Et avoit le dit duc pour parvenir à ce, qu'il serchoit, longuement devant entretenu le mari d'elle et lui faixoit ovrer en waixelle d'or et d'argent et le paioit tout à son dit, et de fait durant, que se faisoient les acointances, le envoyait à Paris à ses frais et coustanges pour acheter ce qu'il lui failloit et print par trop grande acointance à luy, et tellement allait à la besoigne, que celle belle Seville alloit aucunes fois bancqueter et faire la bonne chière en l'ostel du dit duc, lequel encor alors se tenoit en la maison seigneur Claude Baudouche après du saint Esperit, et tant, que chacun en parloit, pour ce que trop sowent venoit de nuit en l'ostel d'ung couturier voisint à la dite Seville, nommé Manganat de Noeroy, et il se oisoit alors trower personne par les rues de nuit, que le dit duc ne wousist tuer ou batre, car il lui sembloit, que tout chacun l'espioit, et tellement, que pour ce fait le dit Manganat en escheut en grand hayne de ses voisins et voisines, lesquels disoient tout pleinement, que luy et sa femme en estoient rescheus et macreaux. Et de fait, en celle année advint ung jour à l'acomencement de septembre et alors, que le dit duc se tenoit desjâ en sa maison de la Haulte-

pierre, qu'il avoit nouvellement fait édifier, se esmout grand huetin des dits voisins en Fournerue à l'encontre du dit Manganat, pour ce, que le dit Manganat les menaçoit, disant, que par leurs parolles il en viendroit du mal et corps sans ame. Pour ces parolles et plusieurs aultres se assemblèrent le dits voisins et se bandirent tous encontre lui tellement, que le samedi, x jour du moix de septembre, s'en aillirent les dits voisins complandre en justice, par quoy l'on mandait les dits Manganat et Sebille avec son mari et leur fut remonstré plusieurs parolles touchant ce fait et tellement, que quant elle vit, que la besoigne se portoit mal, elle print l'airgent de son mari et fist ses fairdiaulx de ses roubes et juaulx et de toutes ses milleures baigues et la nuit ensuiant à minuit se desroubait elle et sa servante et s'en allait à la Haulte-pierre chies le dit duc. Et quant ce vint le dimanche à matin, xj jour du dit moix, vous ne vistes jamais telle rumeur, qu'il fut de celle femme, et en parloit-on par toute la cité; car l'on ne sçavoit encore à vray là où elle fût. Toutesfois, jà ce que l'on pensoit bien qu'elle estoit au dit lieu de la Haulte-pierre, si se tint-elle illec en mue cowertement par l'espace de aucuns jours; és quels jours durans son mari pourchassait tellement qu'il retrowaist les fairdiaulx et lui furent rendus, et fut la vieille, qui en estoit coupable mère à la devant dite servante prinse et mise en l'ostel du doien de la ville, pource qu'elle soubtenoit et celoît les dits fairdiaulx.

Durant ce temps et le mairdi à soir, vigile de sainte Croix ung compaignon menuisier nommé Thierei donnait ung copt de coustiaulx à ung jonne fitz cordonnier en Fornerue. Aussy durant celle semaine le dit orfewre fut plusieurs fois en justice, afin de ravoïr ses biens et sa femme et alloit tousjour la main armée, tellement, que le vendredi ensuiant xvj jour du dit moix, le dit duc de Seifort passoit par Fornerue lui et ses gens et vit le dit Nicolas l'orfewre apoyé sus l'estault d'aucuns ses voisins et sans aultre parole dire il se aperçut comme il fut dit, que le dit Nicolas le menaçoit par semblant de la teste; par quoy le duc voiant ce ait dit: Non, non, tantost, tantost, en vouldes-vous à moi? Puis ce dit escriait à ses gens qu'ils se rangissent et ce fait tirait son dollequin et en cuidait férir le dit orfewre; mais il aperceust venir le copt et bien viste se mist à salveté dedans la maison du dit son voisin. Et alors la Blanche-Rouse voiant qu'il avoit failli son copt rusait le dit poignal

après, par quoy ce fut une grande esclandre et grand rumeur par toute la cité et tellement, que le samedi lundemain xvj jour du dit moix de septembre le dit Nicolas se trouoit devant la grande église tout armé, l'espée au cousté, et la haillebairde dessus le col et illec présent, chacun ait dit et prié au peuple, que ils luy tinsent compagnie en justice, car comme il dit, s'il le souffrait, ceci pourroit redonder à plusieurs aultres et alors tout chacun le suit et fut le grand conseil pour ce fait mis ensemble et tellement, que pour le dangier et fureur du puple, aulcuns seigneurs estant alors en conseil envoièrent hastivement dire à duc, qu'il ne vint point, ne ne se trouoit devant l'église et fut rencontré en chemin lui et ses gens, qui y venoient; mais à parolles du messagier il retournait et n'y fut de loing temps après. Or estoient tous les seigneurs ou la pluspart en conseil pour ce fait ici et y furent jusques à x heures et demie, pour ce quo instamment le mari demandoit et requeroit, que justice lui fut faicte, et tellement, que aulcuns des dits seigneurs furent commis et envoiés devers le dit duc pour courtoisement lui remonstrer ses faultes et avec ce pour ramener la dite Sebille et la rendre à son mari. Et ainsi en fut faict, car après plusieurs parolles, que pour ce furent rendues, le seigneur duc acourda de la rendre, combien que ce fut contre cuer et bien envis. Toutes fois il leur mist celle femme entre les mains par telle condicion, que par sa prière il fist promestre aux seigneurs, qu'ils ne la rendroient point à Nicolais son mari, sinon qu'il promist, que pour ce fait ne l'en toucheroit ne baittroit, ne l'en diroit parole, qui l'en puist desplaire, se pour aultre chose ne venoit leur desbat ou qu'elle de ces jours en avant ne mes donnist encore, et ainsy le promirent les seigneurs de le dire. Et alors en grand regret des parties fut la dite Sebille rendue ès mains des seigneurs et fut ramenée par les bras comme une expousée, c'est assavoir de messire Andrieu de Rineck chevalier et seigneur de Laidunchamps la tenant à la destre et seigneur Philippe Dex à la senestre, et avec iceulx plusieurs aultres seigneurs et plusieurs sergents, et dieu scet se à ceste heure y avoit du puple après pour la regairder. Et ainsi fut mené devant justice et interroguée de plusieurs choses, auxquelles bien vivement elle respondit; puis fut le mari mandé et lui fut dit la manière comment on lui vouloit rendre en faisant les promesses devant dites et en tournant bonne seurté de ainsi le faire et tenir; mais de tout ce

fut refusant et vouloit et instamment requeroit, qu'elle lui fut rendue pour en faire à sa volonté. Toutesfois à la requeste d'aucuns le dit Nicolas print dilation pour se aviser jusques à ung aultre jour et alors fut la dite Sebille elle et sa servante mise en gairde des sergens et enfermée on palais en la chambre des sept de la guerre, et en ce lieu fut plusieurs jours et lui portait-on à boire et à manger de bonne viande prinse à frais de la ville en l'ostel de l'ange. Et ainsi demourait la chose jusques aucuns jours après, que le dit Nicolas se despitait de ce c'on ne lui rendoit sa femme et pour ce sans donner aultre response s'en allait se faire bourgeois à Thionville, et alors le duc de Seifort, nommé Blanche-Rouse, s'en aillait se tenir à Ennerey on chaistiaux seigneur Nicolle de Heu, afin de illec passer mélancolie et pour passer son dueil; mais ung jour après, en allant aux champs à l'esbat, il fut en adventure d'estre sousprins, et de fait s'il fut esté cognu, il estoit mort ou prins par aucuns Allemans, que le dit Nicolas avoit assemblés; par quoy lui voyant le dangier s'en allait se tenir à la cité de Toul et y fist mener partie de son menaige. Alors le conseil fut mis ensemble pour sçavoir, que l'on feroit de celle jonne femme, laquelle estoit encor destenue en la chambre des sept de la guerre, et tout conclud fut mandé à mari qu'il retournait à Mets et que l'on lui rendroit. Mais jay ce que par plusieurs fois l'on lui en fist le message, il le desprisait et n'y daignait à venir; par quoy environ xv jours après, justice voiant ce rendit et délivrait la dite Sebille et fut mise en la main de François Godin son frère et par leur consentement fut mise à demourer en gairde en l'ostel de une bonne weve leur parente nommée Mariette la chandellière de cire de decost sainte-Crois. Mais bientost après, la dite Mariette voyant son train s'en desfit et fut la dite Sebille mise à demourer en la viez-boucherie en la maison, qui fut à son père, decost sa grand-mère, laquelle alors estoit fort vieille et ancienne; par quoy la dite Sebille l'abusait bien tost après et luy fit a croire de aller à st Trotin. Mais elle se deroubait et vouloit-on dire, que en forme et habit de une vendangeresse avec panniens et serpons saillit hors de la cité et trouait ses gens tout prests, qui l'habillèrent en paige et ainsi acoustrée fut enmenée, que l'on ne solt ce qu'elle devint, néantmoins, que l'on disoit bien, qu'elle estoit à Toul. Or estoit pour ce fait la gairce sa servante mise en l'ostel de la ville et congent à justice tout le

fait de leur acointance et tellement, que le devant dit Manganat le tailleur fut trowé coulpauble du fait et fut acusé par la dite servante et dit, que lui et ung nommé Jehan Paillat cordonnier, demourant alors à Joiey en avoient reçu plusieurs escus; car le dit Nicolais l'orfewre avoit nouvellement fait faire une belle moitresse et ung lieu de plaisance à Joiey, en laquelle Seville sa femme y alloit sowent. Aussy faisoit le duc de Scifort, et là se faisoit la bonne chiére et tout ce mairchief pourmenoient le dit Jehan Paillat et le dit Manganat; par quoy, bien tost après le despart de Seville, furent iceulx huchiés sus la pierre, que dedans vij nuits se vausissent escuser d'icelui crime, que on leur impousoit, ou sinon, que justice y pourverait. Et les vij nuits passées, le samedi xxij jour d'octobre, pour ce qu'ils ne se vindrent escuser, ils furent airrière huchiés sur la dite pierre et furent bannis et forjugiés à tousjour maix sans rapel.

Celle année mil v.c et xix fut terriblement moiste et le temps mal dispousé; car tousjour ne finoit de plovoir et sowcrainement depuis la translation de la saint Martin en esté jusques en la tous-saint, et tellement, que les biens de terre, lesquels en celle année estoient en aussy grande espérance d'estre bons et en grand multitude, olrent à souffrir et grand peine de meurir et venir à perfection; car ad cause des grandes pluyes qu'il fist, les blefs ne furent pas des milleurs, jay ce que on en olt assez grande abondance et donnoit-on la quarte pour v ou vj s. et l'awaine pour ij s. vj den. ou iij s. et fut encor esté à milleur mairchief la moitié se on eust peu enhainer; mais de plus de xx ans devant on n'avoit sy mal labouré ni semé ad cause du temps mal dispousé et des grandes pluyes; pois et fèves furent à bon mairchief; le foin, duquel on avoit heu à paravant grand nécessité deux ans de suite, fut à aisses bon mairchief, comme de xv de xvij à xx s. la chairée et eust esté à biancopt milleur mairchief, se ne fut pour les grandes pluyes, que il fist, comme dit est; car jamais l'on n'avoit veu plus grande abondance d'herbes, que ceste année avoit; mais la pluspart furent gaistées de pluye, et en fut grand partie emmenée des rivières, qui estoient hors de rive, et en y olt aissez du pouri aux champs. Au regairt des vignes elles estoient chargées à grand abondance, par quoy au moix d'awoust l'on donnoit desjay le vin de l'an devant pour iv ou v den. la quarte et l'eust on heu pour

deux demit, se le temps fut venu à point; mais la playe continuait tellement, que on ne powoit aller, ne venir, ne rien faire en vigne et ne murissoient pas bien les roisins. Ains furent et se tinrent loing temps en verjeus, et fut la saint Remy venue avant, que vendangier, par quoy les vins furent de powre boisson et de petit prix pour ce que plus les laissoit-on à ceps et plus se empiroient et pourrissoient. Aussy je croys, que de l'eaige du plus ancien homme, qui alors fût, l'on n'avoit veu plus ort temps, ne plus mal plaisante vendange, ne de plus grand coustange en tonniaulx, en owriers et en chairois; et n'y avoit homme, qui poult aller ne venir, car tout estoit derompu par les grandes pluyes, que incessamment faisoient. Toutes fois la graice à dieu, j'en receus en celle année plus de vij.xx cowes, dont j'en olt moult de paine et de travail. En celle dite année il n'y olt guères de fruits sowerainement de pommes, ne de fruits gairdaubles, et avec ce ce poc, qu'il en y avoit, se pourrissoit.

En celle année je entrepris de grand owraige à faire; car depuis l'entrée de karesme en jusques la Madelaine je ne fus guères sans chairpentier ou maçon, recowenteur, sarurier, warnier ou aultres owriers, et fut cest owraige en plusieurs lieux, c'est assavoir à Mets, en deux ou trois lieux, et à Vigneullés paireillement et sowerainement à Lesscy et me coustait cest owraige tant en une chose comme en une aultre plus de trois cents francs. Aussy en ceste année et en l'an devant je mis en acquest de rentes, de blef et d'héritaignes la vallue de environ mil livres, par quoy les seigneurs de la cité de ce advertis et voiant, que alors failloit un change, car Nicollas Dex en fut mis hors, et cuidant par aventure, que j'eusse grand trésor, ils me esleurent pour estre change ou recepvoir des deniers de la cité et pour paiier tous soudoieurs et pensionnaires, lequel office vault tous les ans plus de cent francs; mais considérant la peine la subjection et le dangier, que c'est, je humblement remerciai les bons seigneurs de leur offre et me tins en mon estat. Depuis je fis encor owrer à Vigneulles en l'an après et me coustait environ ix lib., tant pour racowanter la maison comme por le faulx guernier de la grange.

En celle année mil v.c et xix en la vigille de st Thomas l'apoustre, devant Noé fut par l'ordonnance de justice déterré bourté hors de terre le corps d'ung jonne clerc, lequel deux ans devant

en l'an v.c et xvij environ le jour st Luc xvij jour d'octobre, comme ci-devant est récéité, on avoit trowé pendu à ung monciaulx de bois en la grainge maistre Andrieu, maistre des enfans de cuer de là grande église de Mets; par quoy le dit jonne clerc caigié environ de xiiij ans fut trayné devant les ponts et enterré dessoubz les rues en terre profane, là ou se fait la commune justice. Mais en ceste dite année v.c et xix fut cogneu et confessé en l'ostel du doien par celle inhumaine et cruelle femme, qui se pendist en celle meisme année, qu'elle l'avoit tué et puis l'avoit pendu au dit laignier en la grainge; par quoy les amis du dit jonne clerc demourant à Gouxe vindrent quérir le corps du dit leur parent et l'emmenèrent à Gouxe et là fut enterré en terre sainte et son service fait et fut ce fait à jour de st Thomas et l'an dessus dit.

Le ix jour de janvier ensuiant furent essayés et tirés dessus st Simphorien devant la pourte champenoize les v groz baitons à feu, que l'on avoit nouvellement heu fait en la newe fonderie devant les Cordeliers; c'est assavoir deux groz et orribles cagnons et une grosse serpentine et encor deux grosses et longues serpentines, tout d'ung molle et tout d'une mesure. Et estoient les plus grosses et les plus longues, que jamais avoient esté faictes en Mets, et furent tirées ce dit jour chacune par trois fois, fors que deux.

Tantost après, en celle meisme année et le xvj jour du dit moix de janvier, par ung lundi matin advint à Mets en là grand-rue de Maizelle et en la paioiche saint Mamin une très piteuse aventure et de laquelle le puple de la cité fut bien esmeu et esbahi; car celui jour du matin, à point du jour fut trowé ung homme estimé homme de biens, tué et inhumainement murtri luy et une vieille femme sa servante en sa maison, Et pour vous desclairer la manière, comment celuy homme demourant en la dite grand-rue de Maizelle sur le tour des waides, et de son mestier avoit esté boullangier et estoit d'icelui mestier tenu pour le plus riche de Mets; mais il n'en faisoit plus rien, car il estoit viez et ancien et n'avoit point de femme, que une vieille servante, et aussy il estoit estimé ung grand riche homme, bien enhérité et bien baigué d'or, d'argent et de juaulx, et estoit alors eschevin de la dite paioiche saint Mamin et se appelloit Husson le boullangier. Celui Husson avoit deux enfans, ung filz et une fille; le filz nommé messire Dimanche Husson estoit prebtre et desservoit la dite paioiche, et la fille estoit mair-

chande et mercièr demourant en icelle rue. Or à ce matin le dit Husson se estoit levé et vesti luy et la dite servante et se aisseust à son feu et la vieille s'en aillait à l'église saint Mamin oyr la messe saint Michiel, du matin, laquelle chantoit le dit messire Dimanche et laissait son maistre seul en la maison. Mais ce temps durant y olt, on ne scet encor, quel malvais garnement, traystres lairons, qui entrèrent en la maison, on ne scet comment, et murtrirent tellement le dit Husson, que l'on luy veoit tout les cerviaux de la teste et avec ce il avoit ung des yeulx hors de la teste plus groz, que ung euf. Et oyrent bien les vigneron, qui estoient après de ce lieu en la plaice, comme le hutlin; mais ils pensaient qu'il tançait à sa servante. Et ce fait, retournait la dite servante du moustier et entrait dedans la maison, et quant elle vit la pitié, s'en cuydait fowir et faire une alairme et virent bien aucuns qu'elle fut retirée à l'ostel par les cheveulx; mais ils ne sçavoient, qui ce estoit, et ainsy retirée l'on la trowait, que les malfaiteurs luy avoient fendu la teste en deux moitiés, puis l'avoient tirée en une chambrette derrière et estoit cruauté de veoir ce piteux ménaige; car tout estoit plein de sanc et n'y avoit tauble ne fenestre, qui n'en fut entaichié. Quant justice fut de ce advertie, on mist gairde en la maison et fat trowé, que le dit Husson avoit encor quelque peu de vie et fut ennôlié. Puis pour ce fait en furent plusieurs desprins et mis en l'ostel de la ville et croys qu'il en y olt plus de xij des prins, qui n'en powoient mais, et fut-on deux ou trois jours, que l'on ne faisoit, que prendre tous ceulx et celles, que l'on tenoit suspects; mais l'on ne powoit venir à congnoissance de cestui crime. Ains par plusieurs raisons l'on fut loing temps après, que les dits lairrons ou aultres à leur tiltre firent de grand esclandre en la cité. Et tout premièrement, le lundemain l'on cuidait desrober ung bon mairchand demourant en Rampol nommé Jehan Daverey et fut en sa maison luy estant à la pource, et se sa femme et famille n'eussent fait une alairme, ils heussent fait quelque malfait; car ils ne quéroient point à prendre robes, draps, vaissellement ne juaulx, fors que or ou argent monnoié. Et est cecy à croire; parce que en l'ostel du dit Husson ils prindrent en ung buffet la monnoie, qui estoit en une taisse d'argent, en laissant la dite taisse avec une douzainne d'autres; mais ils cuidèrent rompre l'airche et n'eurent pas le loisir. Deux jours après de nuit se trowèrent les dits malfaiteurs ou d'autres en leur lieu

et à leur compte, en la rue des clerks en la grand maison, qui fut à seigneur Philippe Jehan de chainoigne, en laquelle demouroit pour celui temps maistre Andrieu le chainoigne filz à président de Lorraine, qui eust la teste tranchiée à Nancey. Et illec firent iceulx lairrons en celle nuit une grande peur au dit chainoigne et rompirent deux ou trois huis et vouloient à force entrer en sa chambre et se ce n'eust esté aucuns hommes de Woulge, qui couchoient léans, il eust esté en grand dangier. La nuit après furent iceulx lairrons et se dévaillèrent en la courcelle messire Waultier le prebtre en la rue des Bons-enfans et vouloit-on dire, qu'ils cuidoient estre en ma maison et les vit le seigneur Waultier; sy fist une alarme, par quoy ils s'en fowirent et portoient une eschielle de corde et une lanterne; car alors il n'y avoit point de lune et pleut deux ou trois nuits sans laichier. Les aultres jours ensuivant et bien viij jours durant, il n'y olt de nuit qu'ils ne feissent quelque peur à aucuns et furent une nuit à sainte Elisabeth, une nuit chiez Will..... une nuit chiez Jehan Laiey treze et a chiez Jehan le chandellier vers la porte des Allemans, et en plusieurs aultres lieux, tellement, que l'on ne parloit d'aultre chose et se bairroient et se enserroient les ungs et les aultres en leur maison, que c'estoit merveille de veoir la peur, que le puple avoit, et n'estoit nul assuré tant ès rues comme ès maisons. Dieu par sa grace y veuille pourveoir. Amen.

Le jour st Privé xxj jour du moix d'aoust v.c et xx fut nez Claude le filz Jaicomin le Braconnier et de Maigui sa femme. En celle année je Philippe de Vigneulle fis ouvrer Vigneulle environ encor pour x francs d'owraige et paireillement le dit an en la rue de la Haie à Mets je y mis x francs en owraige.

L'an v.c et xxj je fis ouvrer à Ralcourt et à st Jure et y mis environ cent et l lbs en owraige.

L'an v.c et xxij le jour de paicques florie xiiij jour d'avril fut née Katherine, la fille Jaicomin le Braconnier et de Maigui sa femme.

L'an mil v.c et xx le jour st Amant xxvj jour d'awoust morut Claude le filz Jaicomin le Braconnier, qu'il olt de Magui sa femme, fille à Philippe de Vigneulles. Le jour de paicques florie xiiij jour d'avril l'an v.c et xxij fut acouchée la dite Maigui d'une fille nommée Katerine qu'elle olt du d.

BEILAGEN.

Aus den zahlreichen beilagen und beweisstücken, welche die ausgabe des gedenkbuches Philipps von Vigneule nach dem ursprünglichen plane begleiten sollten, wähle ich der beschränktheit des mir zugemeßenen raumes wegen nur folgende aus, welche theils wegen ihres selbständigen interesses, theils wegen ihrer genauen beziehung zu der voranstehenden erzählung besondere berücksichtigung zu verdienen scheinen.

I. Die unternehmung des herzogs Nicolas auf die stadt Metz war eine der gefährlichsten für die unabhängigkeit des kleinen freistaates, und die Metzger bürger setzten, überzeugt, daß sie ihre errettung der besonderen göttlichen vorsehung zuzuschreiben haben, zum danken einen feierlichen bittgang ein, welcher bis zu dem falle der republik 1552 regelmäßig gefeiert ward. Dieses und das folgende huchement beginnen eine sammlung ähnlicher stücke, welche sich sämmtlich auf die verwaltung und die polizei der stadt beziehen, und können eine vorstellung geben von der art und weise aller solcher bekanntmachungen. Die sammlung ist aus der bibliothek des grafen Emmery in die hände des jetzigen besitzers des gedenkbuchs übergegangen.

II. Auf die zwei folgenden stücke hat mich mein sehr verehrter freund herr stadtbibliothekar Clerx in Metz aufmerksam gemacht. Sie bewähren durchaus Philipps darstellung und laßen das gehäßige der trotz aller schritte der Metzger regierung und der bemühungen seines vaters zur verlängerung seiner gefangenschaft ergriffenen maasregeln noch mehr ins licht treten.

III. Ich habe alles gesammelt, was über die angelegenheit Jeans von Landremont zu finden war. Diese verschiedenen stücke sind früher schon angeführt, aber nie veröffentlicht worden. Der brief Karls von Quennelet stellt ihn nicht im günstigsten lichte dar; sein verlegener stil bildet einen sehr auffallenden gegensatz gegen die freis und

kecke angabe Jeans von Landremont. Der eine wollte sein vaterland verrathen, der andere verrieth, nachdem er dieses verbrechen aufgegeben hatte, seine mitschuldigen. In beiden fällen ist eine geldbelohnung der einzige hebel seines benehmens, welches von einem niedrigen habsüchtigen charakter zeugt. Der erste brief des herzogs René ist unverschämt; die edle festigkeit der Metzger behörden ertheilt ihm eine schicklichere antwort; beide dienen zur würdigung des charakters des jungen fürsten. Die angabe des verbrechers vor gericht bietet uns merkwürdige einzelheiten über die form des gerichtsverfahrens jener zeit und zeigt wieder die genauigkeit unseres chronisten, welcher keine thatsache berichtet, die er nicht den sichersten und zuverlässigsten quellen entnehmen konnte.

HUCHEMENT

de la procession, que se doit faire chacun an le venredi
devant les Palmes.

Aus einer handschrift des herrn grafen Emmery.

Qu'il ne soit nulz ne nulles, hommes ne femmes, clerks ne lais, de noz menans et subgetz de Mets ne dez bourgs de Mets, qui ouvroient, ne ne faicent ouvrer; ne ne faicent oeuvres terriennes quelcomques, que ce soit, en hault ne em baix, cestuit venredi prochien venan; ains faicent chacun feste comme le diemenche et que de chacun hostel aillent du moins l'ung dez chiefs à la procession générale, que se ferait le dit venredi, prochien venant, à l'église et monastère de monseigneur saint Arnould, à laquelle procession serait portée la fierte monseigneur saint Estenne. Et qu'il ne soit nulz ne nulles queilz qu'ilz soient, qui aillent point devant lez seigneurs de l'église et les femmes aprez les hommes, comme pour rendre grace à dieu, notre créateur, de la glorieuse victoire qu'il donna et concéda à ceste cité et aus habitans d'icelle, le venredi devant les Palmes l'an xiiij.c lxxiiij; et affin qu'il nous veulle tousjours préserver de teile ou aultres semblans malvaises adventures; et quiconcques y mesprenroit, ne que aultrement le feroit, perdroit xl sols de Mets de somme à la justice et se l'amenderoit encor au rowart de la justice.

Pour anoncier la dite procession par les paroches.

La justice vous fait dire et commander qu'il ne soit nulz ne nulles, hommes ne femmes, clerks ne lais, de subgetz et menans de Mets, ne dez bourgs de Mets, que ouvroissent, ne facent ouvrer,

ne ne facent oeuvres terriennes quelconques, que ce soit, en hault ne em baix, cestuit venredi prochien venant; ains facent chacun feste comme le diemenche et que de chacun hostel aillent du moins l'ung des chiefs à la procession générale, qui se ferait le dit venredi, prochien venant, à l'église et monastère de monseigneur saint Arnould, à laqueile procession serait portée la fierte de monseigneur saint Estenne; et qu'il ne soit encore nulz ne nulles queilz qu'ilz soient, qui aillent point devant les seigneurs de l'église; ains aillent les hommes après les dits seigneurs de l'église et les femmes après les hommes, comme pour rendre grace a dieu, notre créateur, de la glorieuse victoire qu'il donna et concéda à ceste cité et aux habitans d'icelle, le venredi devant les Palmes, l'an xiiij.c et lxxiiij, et affin qu'il nous vuille tousjours préserver de teiles ou aultres semblans malvaises adventures. Et quiconques ay mesprenroit, ne autrement le feroit, parderoit xl sols de Mets de somme, et se l'amenderoit encor au rowart de la justice.

II.

Aus der öffentlichen bibliothek in Metz.

En nom de dieu. Amen. Par la tenour de cest présent publique instrument appaire à tous évidamment, que l'an de l'incarnacion notre seigneur Jhesus Crist, mil quatrecents quatrevingts et dix, l'indiction octave, le dixouictieme jour du mois de décembre, l'an septieme du pontificat de notre tres saint père en Jhesus Crist et seigneur seigneur Innocent, par la divine providence pape octave en la présence de moy notaire publique et dez tesmoingz cy-desous escripts, ad ce et pour ce spécialement appelés et requis personnellement en la chambre dez septs de la guerre, pardevant nobles et honorés seigneurs Michiel le Grounais chevalier, seigneur Fransoy le Grounais et seigneur Nicolle Papperel escuiers, . . stablis Jenin Picarnat de Noeroy devant Mets et Rellequin fil Jehan, quartiea de la dite Noeroy, lesquelz de leur plain gré, pure et franche volonté, sans forces, contraintes ou séductions quelconques, maix de leur certain propos et advis, estans en leur liberté, sans arret, détention,

force ne contrainte aucune, dirent illec, cognurent et confessèrent, que depuis certain temps passé, eulx avec aultres leur complices avoient proposées, entrepris et délibérés entre eulx de aller à lieu de Vigneulle devant Mets, pour vouloir prendre le maire du dit lieu et pour l'enmener en voie; et de fait y arrivèrent une nuitié pour cuidier faire leur entreprise, maix ilz n'y porrent rien faire pour celle foix, depuis une autre nuitié en suivant, qui fut le tier jour du mois de novembre dairien passé, iceulx Jenin et Rullequin acompaigniés pour lor de Grégoire, du Lorrain, du malvay Gérard de la Neufveville, de Poincignon de la Bourde, demorant à Yvoix et de Jehan le brutal, arrivèrent au dit lieu de Vigneulle, dairier la maison du dit maire et d'un fer de charrue qu'il avoient trouvé az champs, défirent ung tros on mur de la maison du dit maire et entrèrent en icelle maison et la trouvèrent le dit maire et son fil, lesquelz il prinrent et lez enmenèrent toute la nuit tant qu'il vinrent en ung boix de la Vallerat et là il se tinrent jusque à point du jour et puis le Lorrain et Grégoire se départirent de la dite compaignie pour aller aultre part et ordonnèrent aus dits Jenin et Rullequin et as aultres leur compaignons qu'il s'en allassent à Billey, à l'ostel à loyer et que la nuitié ilz se trouveroient là; tellement qu'il se despartirent de là et enmenèrent avec eulx le dit maire et son fil et cheminèrent tant qu'il vinrent à Billey, on dit hostel de loyer et trouvèrent là le dit Grégoire et le dit Lorrain, qui estoient desjay venus et là demourarent ilz la nuit. Le lendemain, qui fut le cinquième jour de novembre, ilz se partirent de Billey tous ensambles et cheminèrent tant qu'il vinrent à Chavancey et là on chastel du dit Chavancey furent mis et emprisonnés le dit maire avec son fil. Dirent en oultre les dits Jenin et Rullequin, que quant ilz se partirent de Chavancey pour retourner par deçà, les dits Lotrain et Grégoire leur donnarent à ung chacun d'eulx ung florin, et qu'il avoient desjay par avant heu et receu d'iceulx Grégoire et le Lorrain chacun ung aultre florin. Après lesquelles choses ainsi dites, cognues et confessées par lez devant dits Jenin et Rullequin, ilz proièrent et supplièrent aux dessus dits messire Michiel, messire Fransoy et messire Nicolle, que ceste offense qu'il avoient fait leur fut pardonnée et remise. De et sur toutes lesquelles choses dessus dites et une chacune d'icelles, les dits seigneur Michiel, seigneur Fransoy et seigneur Nicolle proièrent et requièrent

à moy notaire subscript estre à eulx fait et donné ung ou plusieurs instrumens publiques. Cez choses furent faites sous l'an, l'indiction, le mois, le jour, à lieu et l'an du pontificat dessus dit. Présens ad ce discrètes personnes Collinet dit de la Chapelle et Pier Chaynel marchand de Mets; tesmoingz aux choses dessus dites spécialement appeleis et requis.

Et je Henzelin Walthier de Mets, publique des auctorités apostolique et impérial et dez cours episcopales de Mets et de Toul notaire juré, pourtant, que à toutes lez choses dessus dites et une chacune d'icelles, ainsi comme elles se faisoient et disoient, fus présent avec lez tesmoingz devant dits et les vy et oy ainsi faire, dire, cognoistre et confesser comme cy dessus sont escriptes, ay icelles notés et mis en ceste forme d'instrument publique, lequel escript de ma propre main j'ay signé et subscript de mez signet et nom accoustumés, sur ce priés et requis, comme dessus, en tesmoingnage de vérité.

†

Henz. Waltherj.

Aus der öffentlichen bibliothek in Metz.

En nom de dieu. Amen. Par la tenour de cest présent publique instrument appaire à tous evidamment, que l'an de l'incarnation notre seigneur Jhesu Crist mil quatre cents quatre vingts et unzes, l'indiction neufvieme, le quinzième jour du mois de septembre, l'an septième du pontificat de notre très saint père en Jhesu Crist et seignour signour Innocent par la divine providence pape: en la présence de moy, notaire publique et dez tesmoingz cy desoubz eacrips ad ce et pour ce spécialement appellees et requis personnellement, en l'esglise de saint Piere az ymaiges à Mets, constitués et établis honnestes personnes, Jehan Gérard maire de la ville de Vigneulle on diocèse de Mets d'une part et Mairon fiancie de grant serviteur Piere de la Hette demourant à Mouzon d'autre part, icelle Marion de son plain gré, pure et franche volonté, sans force, contraintes ou deceptions quelconques, a recognu et confessé et aussi tesmongnié et affirmé par son serment, la main touchant sur l'autel et par

sa part de paradis et en sa conscience: que lundi dairien passé, Basurto homme d'airmes de noble homme messire Gracian de Guerre, chevalier demorant au dit Mouzon, li chargea et delivra trois lettres missives, escriptes en papier, dont l'une estoit signée de la main du dit Basurto et s'adressoit au dit maire de Vigneulle; lez aultres deux lettres estoient escriptes au lieu de Chavancey et de la main de Philippe, fil d'iceluy maire, comme la dite Mairon a dit le sçavoir pour vray et s'adressoient, l'une au dit maire et l'aultre aux oncles d'iceluy Philippe son fil; et qu'elle sceit bien certainement, que les dites trois lettres ont été apportées de Chavancey par noble homme Petit Jehan de Haircourt, signour et capitaine du dit lieu et délivrées à devandit Basurto, au dit lieu de Mouzon pour les apporter à Mets et les délivrer au dit maire, lesquelles lettres la dite Mairon a dit lez avoir receu de la main du dit Basurto et icelles à la prière et requeste tant du dit Basurto, comme du dit Petit Jehan de Haircourt lez a apporté à Mets et delivré au dit maire. En oultre a la dite Mairon recognu, confessé et tesmongnié par son serment comme dessus: que poc après qu'elle heust receu les dites trois lettres du dit Basurto, Rollant varlet d'iceluy Basurto li chargea et delivra une aultre lettre qu'elle a laissié au dit lieu de Mouzon, laquelle il avoit rapporté de Chavancey et estoit escripte de la propre main du dit Philippe, comme elle sceit à vray, et disoit le dit Rollant, que iceluy Philippe estoit au dit Chavancey, par laquelle lettre iceluy Philippe escripvoit à la dite Mairon et li mandoit qu'elle voulcist venir à lieu de Mets et apporter lez lettres à son père qu'i li escripvoit et rapporter response dessus les dites lettres, car comme le dit Philippe disoit par sa lettre, jamais n'avoit heu response sur lez lettres qu'il avoit aultresfoix escript à son père, ne oy nouvelle de luy, depuis le jour qu'il se partist de la prison du dit Chavancey, et que se la dite Mairon se travilloit de aporer les dites lettres, y la paieroit si bien devant qu'il se despartist jamais du pays, qu'elle debveroit estre contente de luy. Ait encore dit, recognu confessé et tesmongniet la dite Mairon par son serment, comme dit est: que quant le dit Basurto li delivra et bailla les dites lettres, la femme Jehan Marlies corvisier, demorant au dit Mouzon, hoste du dit Basurto, s'en aperceust et pour ce demanda à la dite Mairon où le dit Basurto la vouloit envoyer; la dite Mairon li respondit qu'i la vouloit envoyer à Mets, maix elle ne sçavoit

pourquoy. Adonc la dite femme respondit, que c'estoit pour le fait du fil du dit maire de Vigneulle, qui estoit prisonnier à Chavancey. A surplus ait encore la dite Mairon confessé et tesmongniet par son serment comme dessus, qu'elle sceit bien certainement et à vray, que le dit Philippe, fil du dit maire, estoit encor lundi dairien passy au dit lieu de Chavancey et que jamais n'en yassist ne n'en bougahor, depuis le premier jour qu'il y fut mis et menés avec le dit maire son père, et la cause pourquoy elle le sceit, ne li est point possible de le déclairier pour le présent. De et sur toutes lesquelles choses dessus dites et une chacune d'icelles, le devant dit Jehan Gerard maire pria et requis à moy notaire subscript estre à luy fait et donné ung ou plusieurs instrumens publiques. Cez choses furent faites sous l'an l'incarnation, on mois, le jour, à lieu et l'an du pontificat dessus dit. Présens ad ce honorables personnes Jehan Rollet merchant, Jehan Gayenet hostellier, et Jehan Damot escripvain tous demorans à Mets, tesmoingz aux choses dessus dites spécialement. Et je Henzelin Walthier de Mets, publique dez autorités apostolique et imperial et des cours épiscopales de Mets et de Toul notaire juré, pourtant, que à toutes les choses dessus dites et une chacune d'icelles faire dire et tesmongnier, fus présent avec lez tesmoingz devant dis, ay icelles notés et mis en ceste forme d'instrument publique, lequel fiablement escript par main d'aultruy, j'ay signé et subscript de mes signet et nom accoutumés, sur ce priés et requis comme dessus en tesmongnage de verité.

*

Henz. Waltheri.

III.

Dieses stück und die darauffolgenden drei briefe stammen aus der bibliothek des herrn grafen Emmery.

Mon tres honoré et souverain seigneur seigneur Jehan Chavresson.
Mon tres cher maistre.

Je me recomande à vostre bénigne grace tant et sy humblement, que faire le puis. Plaise à vostre bénigne grace savoir, que de ce, que vous me parlastes hier j'ays heu pansez toute nuyt.

Vous sçavez et devez savoir tout premièrement, que je suis vostre pouvre serviteur et aussy suy-ge à mes honorés seigneurs de la cité et à la cité gënneralement et serez, se dieu plaist, jusqu' à la mort, bons et léal, mon honoré seigneur; tant peu de biens, que j'ays, vient de vous et la grant honneur, que j'ays heu en la cité, comme d'estre l'ung des cleifz de vostre cité et maison vint tout de vostre grace, et par ainssy m'avez-vous monstrez cuer de noble sang. Et pourtant je seroys bien de dieu mauldi et seroys yssus d'ung tres malvaise et villain generacion se n'en vous randois le guerandon, et à mes honorés seigneurs de la cité pour l'amour de vous, veheu les biens, que vous m'avez heu fait, sans sceu que je vous heusse servy, ne desservy n'en l'avoy-ge point vers vostre seignorie. Mon tres cher seigneur, vous sçavez partie de ma povresté et pavez savoir, que doresnavant je n'ays que faire de endurer painne ne travaille, que bien à point et pour cause, vous le savez bien; aussy fait seigneur Michiel de Gornay le chevalier et madame vostre femme etc. Et pourtant je vous prie très humblement, comme à mon souverain seigneur et père, qu'il vous plaise de remonstrer mon fait à mes honorés seigneurs de la cité, pour moy sallairier beaulcop moins, que je ne l'ay desservy vers leurs seignories, et le vostre, car je les thiens bien si saige et sy discrète, que quant il aront partout bien avissez qu'il cognoistremont, que je les avez bien servys en gré; aussy tenus en suy-ge, mon très honoré seigneur. J'ays avisez de demander rien à leur grace; ilz sont nobles de cuer pour bien paier ung serviteur, quant il les aroit bien servy; et aussy qu'il peuvent bien comprendre, pour le temps advenir, que s'il face comme nobles seigneurs, de moy guerrandonner, il donront exemple et bon cuer à tous leurs serviteurs de les bien servir; car il n'y heust oncques chose qu'il n'en peult bien advenir. Dieu garde la cité et touz la seignorie; dames et damoyselles et toute la bourgeoisie. Vous sçavez, que ce sont voz enciens ennemys de la cité et crois, que tant, que Lorains soient en vie, voire d'icy au grant jugement, n'en vous feront d'aultre, que vous quérir par trahyson. Et se mes honorés seigneurs de la cité weille bien comprendre combien je leurs ays pehu valloir pour ung jour, je cuide qu'il n'en regarderont point, quant je ne leur demanderoys, que ung florin de m'en donner quatre; car je vuelz bien, que leur seignourie saiche voire et tout le monde, quant il vous plaira, que quant je

heusse voulu estre trahistres, faulx et desleal à vostre seigneurie, depuis deulx ans qu'il ont parlez à moy premièrement, à l'aventure qu'il n'eust seigneur de vous en vye, ne voz enfans malle par aventure, dont dieu ne me laisse tant vivre, que ung telle noblesse et seigneurie soient destruit par moy. Et pourtant, mon très honoré seigneur, je vous prie qu'il vous plaise de eulx remonstrer le grant dangier, comme de perdre corps et biens, où qu'il ont estez, se dieu premièrement et moy ne les heust secouru. Et j'ays avisez de demander raisonnablement à mon advis. Se je faille, reprenez-moy; à vous en est, car vous avez la puissance de mon corps; l'ame, c'est à dieu, s'il luy plaist. Mon tres cher seigneur, il m'en semble, comme il m'est advis, qu'il me peulent donner toute ma vye, chacun moys, cinq livres; il n'en seront jà plus povre au bout de l'année. Ce sont lx livres l'année et il m'aront rablement devant dieu et le monde contenté pour moy, ma femme et mes enfans. Et se d'aventure, je alloys de vie à trespas (j'ay fait les plus beau de mes jours, j'ay près de xl ans sur la teste) devant, que ma femme, je vouldrois, que vous luy donnyssiez xl solz le mbys, sa vie durant, et après nostre descès, que vous donnassiez à mes povres enfans, voire se j'en avoy, dont il en y ait ung des forgié, se dieu plaist, la grande preubande de l'ospital toute leur vie. Et par ainssyn serons tenus et moy et eulx de prier dieu pour vous et pour tous noz très nobles et puissant seigneurs. Et je veulx aussy estre franc de tout débit de la cité, comme ung gentilz homme doit estre, s'il leur plaist, et sachiez qu'il le me peulent bien faire, s'il leur plaist de le bien comprendre, car j'en ays desservy une tres plus grande; mais je en suis tenu. Et le plus tost, que vous pourez, il seroit bon de m'en faire asseurer, et vous prie et suplie, que me fasciez faire mes lettres de la pension qu'il leur plaira de me donner et qu'ilz soient scellez du grant sceaul de la cité, car j'en seroie plus assurée. Et se ne me vouldiez encore nommer, il ne fault, que laisser la marge pour mectre mon nom quant il vous plairoit, et aussy feriez fere mes lettres c'on ne saroit encore, qui ce seroit. Et je vous vouldrois encore prier, pour l'amour de dieu, que quant vous avez venu au dessus de voz ennemys et mis à exécution, se vous les y vulez mettre, que vous faissiez faire une possession general à Nostre Dame d'espérance des Carmes et que tous hommes et femmes de la cité y soyent pour randre grace à

la belle vierge Marie, car je vous en assure qu'il le peuvent bien fere, et que la cité faisait chanter une messe ung an durant, devant l'ymaige de la belle vierge Nostre Dame d'espérance des Carmes, et elle tousjours vous aydera.

Mon très honoré seigneur, se j'ays escript chose, que je ne dehusse, pour l'amour de dieu, pardonnés le moy, car toute ma fiance, aussy mon espérance gist en nostre très noble cuer. Aultre chose pour le présent, fors que je prie à dieu, que le benoit filz de dieu vous ayt en sa sainte garde et vous doint ce, que vostre très noble et gracieulx cuer désire etc.

Et plus, que vostre serviteur

Charles du Queleynet.

Le duc de Lorraine,
de Bar, marchis.

Maistre eschevin, treze jurés et toutes la communalte de Metz. Nous avons entendus qu'aves apprehendez aux corps, aucun de la dite cité, ne scavons à quelle occasion, entre lesquelx y a ung de noz pensionnaire des loing temps, nommé Jehan de Landremont, lequel, comme sçavons, ne voudroit faire chose, qui ne fut honneste et à faire. Et pour ce, vous requerrons très instamment, que icellui vuelles mettre à délivre, ou autrement, ainsi que le traicteres, vous advisons, que tous ceulx, que pourrons tenir des vostres, dès le plus grant jusques au peti, les traicterons en telle manière. Vostre responee sur ce par le pourteur.

Escript en nostre chastel de Bar le xvj de decembre.

Ainsi signée René. Et en la marge Hag. d Tallart, de laquelle lettre cy devant escripte la superscription est telle.

Aux maistre eschevin, trezes jurés et à toute la communalte de Mets.

Donné pour copie extraicte des lettres originales saines et entières collationée par moy notaire.

Signé A. Pierardi, pour copie.

A tres hault et puissant prince, monseigneur le duc de Lorraine, de Bar, et de Calabre, Marchis, marquis du Pont, conte de Prou-

vence, de Vaulcouleurs, et de Harcourt, le maistre eschevin, et les treze jurez de Mets, honneur et toute révérence.

Nous avons receu les lettres qu'il vous a pleu nous escrire, du contenu èsquelles tenons vostre grace mémorative. Sur quoy plaise à icelle vostre grace savoir pour response, que se nous avons appréhendez aucuns noz propres manans et subgetz, nous n'avons en ce faisant fait chose, vostre honneur et révérence sauf, qui ne nous soit loisible, pour en faire et disposer, comme au cas peut estre requis.

Tres hault et puissant prince, dieu vous conserve en santé et longue vie.

Esript le xix jour de décembre, l'an iiij.xx xj.

Le duc de Lorraine et de Bar etc.

Marchis, Marquis du Pont etc.

Très chiers et bons amis, nous avons receu voz lettres responsives aux nostres, faisans mencion comme nous estions informé, que pour aucunes charges, que l'en bailloit à nostre amé et feal Jehan de Landremont, vous l'avies fait prendre au corps et comme l'en disoit, prétendies par gehines et autrement le faire dire choses contre son bien et honneur. Vous priant et requerant, considéré qu'il estoit nostre bourgeois et pensionnaire, que ne le volcissies en ce point traiter; car nous croyons point qu'il feust homme, qui volcist faire choses malfaites, dont, comme nous tenons, estes bien recors. Et pour ce que, comme avons entendu, vous lui tenez encores termes bien rigoureux, affin de par force lui faire dire autrement que vérité, nous vous avons de rechief volu escrire, considéré qu'il est nostre bourgeois et pensionnaire, comme dit est. En vous priant et requerant bien alacertes, que veullies le dit Jehan de Landremont faire mettre à délivre franc et quicte, ou du moins le nous rendre, chargé de son cas, pour en faire ce qu'il appartiendra par raison, et ainsy que savez, que faire se doit. Sy veullies tellement faire, que en vostre deffault, n'ayons cause de procéder plus avant, comme nous verrons estre expédiant selon le cas.

Esript à Bar le xxiiij jour de décembre.

Signé. René.

Überschrift: A noz tres chiers et bons
amis lez maistre eschevin
et treze jurez de Metz.

*Aus der öffentlichen bibliothek in Metz. Eine andere handschrift desselben
stückes gehörte der bibliothek des herrn grafen Emmergy.*

S'ensuit la deposition et confession de Jehan de Landremont, touchant l'entreprise par lui conspirée à l'encontre de la cité de Metz, sur l'examen et interrogacion de messeigneurs de justice de la dicte cité, par la manière ci après déclarée.

Et premièrement interrogués, le dit Jehan de Landremont sur ce que Charle du Quenelet a dit et deposé: que pieçà messire Jennon de Molisse chevalier, lui fist présent d'une chastellenie, que lui avoit donnée monseigneur de Lorraine, le admonestant habandonner le service de la cité et lui en demanda conseil; dit, respont et depose le dit Jehan de Landremont: qu'il est bien vrais, que le dit Chairle lui en parla et demanda conseil, auquel il respondit qu'il y pavoit et devoit entendre et l'accepter, disant ces motz: Que aroye-je de affaire où je fusse, mais que je fusse bien aise et pleüst à dieu, que monseigneur de Lorrenne m'eust donné ij ou iij.c francs, hors de ceste ville, pour veoir se je ne m'y trouvoye; car où l'omme treuve son bien, il le doit prendre. Sur ce dist le dit Chairle: Vous sembleroit-il point bon, que j'en perlasse à mon maistre messire Jehan Chavresson? Respondit le dit Jehan de Landremont, que non, parceque on le pourroit tenir suspect. Dit et depose encor le dit de Landremont que, environ ung moys apres la guerre et traictié de paix, le dit messire Jennon se trouva en la cité et manda venir le dit de Landremont et Chairle en son hostel et est bien recors, que icellui messire Jennon presenta au dit Chairle les lettres patentes d'icelle chastellenie, causée sur le nom du dit messire Jennon, lesquelles icellui Charle désiroit avoir sur son nom propre, ce que le dit messire Jennon lui promist. Sur quoy le dit de Landremont encouragea de rechief le dit Chairle, disant que se

monseigneur de Lorraine lui faisoit le semblable, qu'il le serviroit jolictement et se réputroit bien eureux de soy trouver en son service.

Item. Dit et depose le dit Jehan de Landremont, que aucuns jours apres il se trouva devers le dit Chairle, sur la porte en sa chambre, où il estoit malaide et lui presta la somme de iiij francs, promettant le dit Chairle de l'en faire rembourser par le dit messire Jennon et lui demanda conseil sur ce que messire Jennon s'estoit trouvé devers lui et l'avoit fort pressé de faire le serment à monseigneur de Lorraine et donné en conseil de s'en conseiller au dit Jehan de Landremont ce qu'il fist. Et confesse icellui de Landremont qu'il lui donna conseil outrement de faire le dit serment, disant ces motz: Il n'y a point de doingier et l'oseroye bien faire, vous ne le irez pas publier. Et dit outre le dit de Landremont, que sur ce point survint le dit messire Jennon en icelle chambre et demanda quelz nouvelles; respondit le dit de Landremont: Je lui ay dit mon oppinion et que se monseigneur de Lorraine me donnoit ij.c francs de pension, je les oseroye bien prendre. Sur coy le dit messire Jennon dist ces motz: Vencs ça, Jehan de Landremont, se je vous faiz avoir ii.c francs de pension, servires-vous monseigneur de Lorraine, quant il aura besoing de vous, comme ung gentil homme doit faire? Respondit le dit de Landremont oy, et sur ce point lui fit le dit messire Jennon lever le doy et faire le serment au dit seigneur duc de Lorraine, de lui estre bon et loial, ce qu'il fist et le fist parellement le dit Chairle sur les saincte evvangille de dieu et lors receut le dit Chairle xxv francs, que lui délivra le dit messire Jennon, où furent descomplés les iiij francs, dont cy dessus est fait mencion; le reste de laquelle somme montant xxj francs, le dit Chairle délivra au dit de Landremont pour convertir en bon or.

Dit et confesse encor le dit de Landremont, que aucuns jours apres le dit Chairle délibéra se transporter devers le dit seigneur duc de Lorraine assavoir se ceste matière procédoit de son sceu, ce que le dit de Landremont lui conseilla et defaictement demander congié à messeigneurs de justice de faire ung voyage à saint Nicollais, ce que demourra pour lors sans effect.

En outre dit et confesse le dit Jehan de Landremont, que sur la fin du moys de septembre mil cccc iiij.xx x, vint le dit messire Jennon en la cité et apporta avec lui deulx lettres en parchemin scellées du grant seel du dit seigneur, l'une pour le dit de Landre-

mont de la pension de ii.c francs qu'il lui délivra manuellement et l'autre de la chastellenie de Luppy pour le dit Chairles auz gaiges de cl francs par ans qu'il lui bailla parellement et lui délivra encor content la somme de xxv francs, leur disant le dit messire Jennon: Ayes la cognissance de ces biens et bon couraige de bien servir monseigneur. Leur promectant tousjours habondance de biens et honneurs.

Encor dit et confesse le dit de Landremont, que plusieurs foiz le dit Chairle s'est venus conseiller à lui, assavoir à quel service le dit seigneur le vouloit employer et qu'il parleroit voullentiers à lui comme il avoit dit au dit messire Jennon: mais il estoit en crainte du dit seigneur, disant le dit Chairle ces motz: Jehan de Landremont, mon compeire, par vostre conseil ay-je fait le serment à monseigneur de Lorraine; je vous prie, que me conseilles loialment. A quoy respondit le dit de Landremont telz parolles en substance: Compère Chairle, il ne vous fault esbahir de choses qu'on vous demande; s'il vous dit: Tu me pues bien servir à conquerre la cité, se tu vuelz, vous lui pourres respondre: Monseigneur, vous m'aves prins impourveu de conseil, et me seroit chose pénible, car je ne suis, que serviteur; j'ay cappitaine sur moy et trois bourgeois de la cité, qui sont nuyt et jour à la porte. Ainsi si pourra conduire vostre response et ouyr sa conclusion pour la me relater à vostre retour. A quoy respondit le dit Chairle disant: Jehan de Landremont, compère, vous estes l'un de mes maistres. Je metray le corps où vous mettrez le piedz, combien que je crains, que se je ne lui aggréé ses demandes, qu'il me faice morir. Sur ce dit et confesse le dit de Landremont qu'il lui fist responce en ceste forme: Compère, ça la main, je vous jure sur tant, que je thiens de dieu, que monseigneur de Lorraine ameroit mieulx avoir perdus la moietie de sa duchié, que de vous avoir fait, ne fait faire aucun desplaisir. Et encor vous dis-je, à parler plainement, qu'il ne m'en chauldroit, qui que l'eust belle, mais que je fusse bien logié.

Item, dit oultre et confesse le dit de Landremont, que depuis et souventes foiz le dit Chairle encouragé, qu'il congnoissoit craintif et douteux en ceste pièce l'asseurait, que homme vivant n'avoit cognoissance de ceste matière, fors monseigneur de Lorraine et eulx trois, c'est assavoir: le dit messire Jennon, de Landremont et Chairle, et que touchant la résignation, que désiroit faire le dit Chairle de.

son office de chastellain et d'en prendre proffit, il lui conseilla laisser la chose en suspens, jusquez à ce qu'il peüst avoir du dit seigneur, duc de Lorraine, une bonne somme comme de ij ou iij.c francs.

Item dit et confesse le dit de Landremont, que par plusieurs foiz le dit Chairle le sollicitoit fort d'avoir paiement de la somme de cl francs, qui lui estoient deuz d'un an et que aucun jour après le dit messire Jennon vint en la cité et apportit au dit Chairle la somme de c francs, qui lui furent délivrés en sa présence en l'esglise de saint Pierre, disant au dit messire Jennon: Despeches-le légèrement affin qu'il ne soit apperceu d'aucun. Et dit oultre, que le dit messire Jennon dit au dit Chairle lui présent: Monseigneur de Lorraine ton maistre te mande, que tu faice pour ton comperre Jehan de Landremont tout ce que il te ordonnera et comme son propre corps s'il y estoit.

Dit encore et depose le dit de Landremont, que ix ou x jours ensuyant se trouva le dit messire Jennon en la cité et lui dit, que ung cousin du dit Chairle, qui avoit esté en ceste ville, s'estoit trouvé vers le dit seigneur, duc de Lorraine, le advertissant, que au moyen de son dit cousin Chairle il avoit esté sur la porte et avoit veu les murailles et entendus les moyens de pouvoir parvenir à gagner la cité, ce qu'il remonstra au dit Chairle, qui s'en excusa fort. Et lui dit oultre qu'il ne devoit avoir nulle crainte de son cousin et que on le garderoit bien de rire.

En oultre le dit de Landremont dit qu'il est bien recors qu'il reprint et blasma fort le dit Chairle de ce qu'il s'estoit apparceu qu'il s'en estoit descouvert à sa femme, lui demandant s'il estoit Normant, tousjours à raeointier, s'efforçant le rebouter de non le reveler. Aussi qu'il avoit bien sceu, que le dit Chairle volloit renoncer à toute l'entreprise et qu'il en bailla une lettre au dit messire Jennon, dont il le reprint et blasma.

Item dit et depose le dit de Landremont, que aucuns jours après, le dit Chairle se transporta en son hostel et le mena en son gerdin, disant au dit Chairle qu'il avoit lettres du recepveur, lesquelles il avoit mises en pièces et lui moustra une aultre lettre, que le seigneur de Haroué avoit escript au dit recepveur, que le dit recepveur avoit envoyée au dit de Landremont, contenant qu'il tenoit bien son cheval de courir hors de ses mains et entend que c'est le cousin du dit Chairle.

Item confesse et depose encor le dit de Landremont qu'il est bien vrais, que le dit Chairle s'adreça à lui, disant ces parolles: Compère, je m'esbahis de ce que ces gens me porsuient, veu que jà à tout renonce. A quoy respondit le dit de Landremont, qu'on ne l'entendoit pas ainsi et le dit Chairle lui demanda conseil, coment il avoit à soy y conduire et gouverner, dit le dit de Landremont ces parolles: Compère, en vérité de dieu, il m'est advis, que se monseigneur de Lorraine vous requiert pour conquerre ceste cité de Mets, que vous le poves bien faire, car vous et moi le povons mieulx aidier, que gens du monde, et je sçay, que de ce serons bien rémunérés; et n'en fault faire doubte, nous le poons faire licitement et sans péchiez et par ce pourres parvenir à estre le plus grant seigneur de vostre lignaige. Aussi qu'il n'eust nulle crainte d'en avoir aucun desplaisir, et que le dit seigneur duc ameroit mieulx avoir perdus le meilleur de ses duchiés et sur ce prendrent leur départ, en entencion d'eulx retrouver brief.

Item dit et confesse le dit de Landremont, que par ung mercredi ensuivant, se transportèrent aux estuves darier les Cairmes lui et le dit Chairle et eulx habillans en une chambre à par eulx, se prendrent à deviser de ceste matière, disant le dit de Landremont: Compère, il fault aviser coment nous avons à nous conduire et gouverner. Dit le dit Chairle, que comme il avoit commeneé par son conseil, il vouloit continuer. Et bien, dit le dit de Landremont, mais il convient estre fermes sens nulle crainte n'esbahissement, et je ne doubte point, au plaisir de dieu, d'y parvenir et faire tout à nostre vollunté jolietement; car quen je sera à la porte, qu'i aura-il affaire de mener par nuyt avec moy v ou vj gallans, armés desoubz leurs robbes, et quen nous serons deden, noz prendrons les gardains, sen leur faire mal quelcunque et qu'i aura-il affaire apres de ouvrir la porte et mettre les Lorrains dedens? Respondit le dit Chairle: Et qui garderoit les gardains? Dit le dit de Landremont: Ung homme seul les gardera bien; mais il n'y a dangier, que d'une femme: c'est ma commère, que nous entretienderons bien sens lui faire mal. Sur ce réplica le dit Chairle qu'il estoit en doubte, que quen la chose auroit sorty son effect, qu'on le fist occire; dont le dit de Landremont l'asseura, disant que le dit seigneur ameroit mieulx avoir perdue Lorraine, que souffrir lui estre fait auleun déplaisir: ainçoys lui porteroit grant honneur et qu'il lui demandait

la maison en Mets qu'il ameroit mieulx avec l'or l'argent et tous les biens et qu'il l'obtiendroit sens difficulté, ou s'il ne vouloit maison, demandait aultre chose licite et raisonnable. Respondit le dit Chairle, que de demander maison en Mets, il n'y veoit point de seureté, parce que tout seroit pillié, robé et dissipé par les gens d'airmes en piteuse désolacion. Sur ce lui afferma le dit de Landremont par grant serment, qu'il estoit certain qu'il n'y auroit aucune pillerie et que le dit seigneur y mettroit si bonne ordonnance, que homme nulz ne seroit si osé de trespasser son comandement, et que à regard de lui, il ne voudroit point de maison de seigneur, mais ameroit mieulx la maison d'un villain telz que Jaicquemin de Moyeuvre, Martin Clause, qui sont riches et tant d'autres en la cité, qui ont or argent et vaisselle sens nombre. Et dit oultre et confesse le dit de Landremont, que pour y besongnier et entendre curieusement, s'estoient plusieurs foiz trouvés le dit messire Jennon, Charle et lui à aviser coment il pourroient conduire leur euvre et fuit par eulx délibéré de faire une entreprise la sepmene de la sainte Katherine on moys de novembre dairien passé, mil cccc iiij. xx xj, que le dit de Landremont estoit à son tour à la porte; ce qui ne peust sortir son effect et fuit par lui conseillé attendre à l'autre tour, qui seroit à la saint Pol on moys de janvier ensuivant.

Dit et confesse encor le dit Jehan de Landremont, que les dits messire Jennon, Charle et lui avoient conclus de mettre x ou xij hommes en une maison près de la porte, en la ville, pour venir demander ouverture par une enseigne contrefaict et le dit Chairle les devoit mettre une partie sur la porte et devoit descendre pour ouvrir aux aultres et en descendant devoit le dit Chairle tuer Niequelasse, et le dit Jehan de Landremont devoit enfermer ces compagnons en leur chambre. Et encor dit et affirme qu'il estoit délibéré faire tout effort et devoir avec le dit Chairle, se la chose fuit advenue, comme il l'entendoit. Avecques ce, se on se fust aperceu de leur eais, devoit advertir le dit messire Jennon par une enseigne secrète qu'ilz avoient ensemble pour faire retourner les gens d'armes. Et tout ce dit et confesse le dit Jehan de Landremont estre vrai; que le dit messire Jennon lui demanda plusieurs foiz où estoit l'argent de la cité; auquel respondit, qu'il estoit aux Lombairs à son avis.

Item dit oultre et confesse le dit de Landremont, que aucuns

jours aprez, le dit messire Jennon se trouva en la cité avec lui en l'ostel du dit messire Jennon et envoyèrent querrire le dit Chairle et ne se peurent bonnement accorder, parceque le dit messire Jennon hastoit fort l'entreprise. Lors s'adressa icellui de Landremont au dit Chairle à part, disant: Messire Jennon noz preesse et sollicite fort. Je vous prie, destournes le et lui remonstres, que la chose se suspende jusques en janvier, que je serai à la porte, car à présent nous seroit impossible. Et avec ce dit et confesse le dit de Landremont qu'il dit lors au dit Chairle ces motz: Chairle, mon comperre, vous sçaves, que par cy devant, je vous ay tousjours esté bon amy et vous ay aidés, conseillé et favorisé en ce dont m'aves requis; ne me tirés point les vers du nez, se n'aves entencion de persister et continuer, car il convient nécessairement qu'en ceste partie soyons tout ung ou tout aultre. Et pour ce vueil et entens, que faictes le serment en ma main d'estre en ceste matière pareil à moy et que en tout et partout, vous me seres bon et loial, sens faincte ne fiction. Ce que le dit Chairle fist. Et à celle heure lui récita encor de rechief toute la manière et comment la dite entreprise se polroit conduire et seurement mener à fin. A celle heure survint devers eulx le dit messire Jennon demandant de leurs nouvelles; à quel le dit de Landremont respondit, bonnes, et qu'il avoit puis peu de jours plus descouvert son couraige au dit Chairle, que jamais, et que après ce noel prochain, ils estoient presta de servir le dit seigneur duc à son appétit; disant oulter, que le dit Chairle leur comperre, parleroit volentiers au dit seigneur duc pour estre plus asseuré de la promesse que lui estoit faicte par le dit messire Jennon. Et bien, dist icellui messire Jennon, s'il peut avoir son congié. Et à ceste fin fuit demandé congié à messeigneurs de justice par le dit Chairle, soubz fiction de faire ung voyaige à monseigneur saint Fremin, lequel congié lui fuit octroyé en plaine chambre des treses, présent le dit Jehan de Landremont, comme l'ung des dits treses, qui avec ses compaignons de justice bailla son oppinion du dit congié. Et partit icellui Chairle, en entencion d'aller devers le dit seigneur duc; mais qu'il ne trouva point le dit messire Jennon à lieu qu'il avoit dit, le dit Chairle s'en retourna du my chemin le londemain, dont le dit de Landremont qu'il trouva devant l'esglise se donna grant merveille, demandant de son aventure et d'illec se transportèrent aux Cordelliers où ilz devisèrent

longuement ensemble à conclure de leur matière et en désirant l'expédition.

Dit et depose en outre le dit de Landremont, que environ viij. jours avant sa prise et détention en la cité le dit Chairle se trouva à la porte du Ponthieffroy où il estoit alé quérir de la char sallée pour ung prisonnier estant es prisons de la ville, et le mena hors de la porte, vers les gerdins demandant s'il sçavoit point ung gué, qui estoit bas, respondit le dit de Landremont, que oy et lui dit le dit Chairle: Il faudra, que vous amenes les gens d'armes par darier les gerdins, tirant à long des murs où ilz trouveront les portes ouvertes pour entrer à leur voullenté.

Dit encore et depose le dit de Landremont, que ung aultre jour le dit messire Jennon lui dist, que la cité se doubtoit fort à son advis; à quoy il respondit, que de ce ne se convenoit merveil-lier et que c'estoit la coutume de faire escharguer aux bons jours ou quen l'en sçavoit gens d'armes ensemble.

Item dit outre et depose le dit de Landremont qu'il a esté bien advertis comme le dit Chairle devoit avoir Luppy le Chaistel, avec toute sa revenue, et aprez son décepts à sa femme et à cha-cun de ses anffans se aulcun en avoit, c francs leur vie durant, à prendre du revenu de la dite seigneurie et qu'il s'estoit accordé d'avoir x.m florins incontinent qu'il avoit fait l'ouverture de la cité et mis le dit seigneur duc et son armée dedens.

Item dit et depose le dit de Landremont, que le xxij jour du moys de novembre dairien passé le dit messire Jennon vint demander asseurement pour le recepveur Anthoine Wairin et dist icellui de Landremont au dit Chairle, qu'il trouva devant l'esglise, qu'il s'en allait hastivement parler au dit messire Jennon, qui l'at-tendoit en son hostel et lui avoit apporté la somme de lxxv francs, lequel y ala et les recout, mais ne sceit quels langaiges ils eurent ensemble, parcequ'il ne fut point présent. Bien entendu, que le dit messire Jennon vouloit qu'il escripvit au dit seigneur duc l'appointe-ment de l'entreprise, ce que le dit Chairle différa et fist seulement une lettre de créance sur le dit messire Jennon et que ce qu'il differoit l'exprimer en ces lettres, estoit par ce qu'il avoit entendu du dit de Landremont, que se l'un d'eulx estoit trouvé faulsaire, que le dit seigneur duc metroit tant, qu'il auroit vif et vaillant pour

soy vengier de cellui, qui l'auroit fait, ce que le dit de Landremont dit et afferme estre vrais.

Dit et depose encor le dit de Landremont, que le jour saint Eloy, premier jour du moys de décembre, on dit an iiiij.xx xj, il trouva le dit Chairle devant l'esglise et lui dist par motz expresses, pour dieu qu'il se gardait surtout de messire Jean Chevresson. Aquel le dit Chairle respondit ces motz: Le deauble y ait part; n'ayès peur, je le crains plus que vous. D'illec s'en alla le dit de Landremont en l'ostel du dit messire Jennon disner avec lui, où le dit Charle se transporta apres disner, hurtant franchement à l'uys. Quant il fut dedens le dit messire Jennon le mena en une chambre où estoit le dit de Landremont, lequel de Landremont lui dit: Compere Chairle, voz estes plus hardi, que ne souliez les autres foiz. Respondit le dit Chairle, qu'il estoit venus vers le dit messire Jennon, pour ce qu'il lui avoit dit qu'il auroit nouvelles de lui, qu'il désiroit sçavoir. Et après plusieurs devis sur la matière, firent encor les dits de Landremont et Chairle serment fort estraint, jusques à renoncer foi et baptesme, et prendre le deauble à maistre et à seigneur, d'estre au dit seigneur duc, bons et loial au délivrement de la dite cité. Et dit lors icellui de Landremont par une évidente affection ces motz: Pleust à dieu, que de ceste heure, monseigneur de Lorraine et toute sa puissance fussent en la cité à son bon vouloir et plaisir. Et les dits sermens faiz, le dit messire Jennon leur fist serment sur les saintes evangilles de dieu de leur faire avoir entièrement par le dit seigneur duc tout ce, que de par lui il leur avoit promis.

Dit et depose encor le dit de Landremont, que plusieurs foiz le dit Jennon l'exortoit et prioit qu'il demandait quelle chose lui seroit agréable en la cité et qu'il le feroit seur de l'avoir, ce qu'il a toujours remis au bon plaisir du dit seigneur et qu'il avoit grant confiance en lui, qu'il lui feroit plus de biens et d'honneur qu'ilz ne sçaueroient désirer ne demander.

Dit et depose en outre, que à celle dairienne foiz, que le dit messire Jennon fut en la cité, il lui délivra sur la somme de cent francs, la somme de lxxv francs, monnaie de Lorraine et lui resta encor devant la somme de xxv francs.

Et dit avec ce que tout ce qu'il en a fait et qui l'a mené à y entendre et conspirer, a esté par l'invencion et promesse, qui lui en

a esté faiete par le dit messire Jennon et pour l'espérance qu'il avoit d'en parvenir à grant honneur et en avoir de grans biens et chevances et par ce qu'il en avoit desjà receu, ou il entendoit prospérer successivement.

Dit et dépose en oultre le dit Jehan de Landremont qu'il est environ iiii moys qu'il receut par les mains du dit messire Jennon en or et aultre monnoie la somme de c francs monnoie de Lorraine.

Nous Jehan de Landremont et Charle du Quennelet et chacun de nous, confessons de nostre plain gré, pure et franche vollunté, sens aucune constrainte, le contenus en tout et chacun les articles escripts et contenus en ce présent cayer, contenant cinq feuilletz et vingt trois articles estre véritaables, et par nous et chacun de nous, les cas dont mencion y est faiete, avoir esté fais, ditz, pronunciés et proférés, comme en iceulx est par mots exprès exprimé, déclaré, sans aucune variacion. Et en tesmoing de ce avons signé de noz mains ces ditz présens articles le dairien jour du moix de décembre, l'an de l'incarnation nostre seigneur mil quatre cens quatre vingts et unze. Ainsy signé Jehan de Landremont, Chairles du Quennelet.

L'an de l'incarnacion nostre seigneur mil quatre cens, quatre vingts et unze le dairien jour du moix de décembre, nous notaires cy apres escripts fusmes présens en l'ostel de la Burlette à Meta, avec nobles et honorables personnes, seigneur Gobert d'Aspremont, seigneur de Busancei et Jehan de Vy, prevost de Thionville et Philippe Wetz, Michiel de Runchem, escuiers, Jehan Rollet, Pierre Coppar et Jehan Regnault marchamps et plusieurs aultres, tesmoings à ce appelés et requis, quant Jehan de Landremont et Chairle du Quennelet cy-devant nommés sen force ou constrainte aucune, recongneurent et confessèrent les articles cy-devant escripts, tout le contenu en iceulx estre vrai et véritaables et en signe de vérité chacun d'eulx les signaient de leur main. Sur quoy, avons iceulx articles signés de noz signes manuelz, à la prière et instance de nobles seigneurs messire Michiel le Gronaix chevalier, seigneur Nicolle de Heu, seigneur Regnal le Gronaix le Jonne et seigneur Nicolle Remiat escuiers, tant pour eulx comme pour leurs compagnons seigneurs tresses pour la dite année. Ainsi signé. Jo Sebastiani. D. Waltheri. S. Hainzellini. Ja. Dorii. N. Pierardi. D. Chan-

soneti. G. Baccareti. P. Stephani, H. Holl secrétaire de messire Robert de la Marche, à la requeste des dits seigneurs.

Item outre les choses prémisses ait encor le dit de Landremont cognus et confessés, que ung jour, que passé est, avant sa prinse, fui, les dits messire Jennon et Chairle devisant ensemblé de leur entreprinse, le dit de Landremont dit et demanda au dit Chairle, disant ces parolles: Compere Chairle, que polrons noz faire de vostre femme; elle porra faire bruit sur la porte. A quoy le dit Chairle apres ung petit intervalle de temps respondit: J'en voldroye bien estre quitte; voz m'entendes bien; voz m'en trouveries bien une aultre en Lorraine. Adoncques le dit messire Jennon lui demanda s'il en sçavoit aulcune à son plaisir; lequel Chairle respondit, que oy et qu'il voldroit avoir Vallance, et que le dit messire Jennon lui accorda et lui dit, qui lui feroit avoir.

Item dit et depose le dit de Landremont, que messire Jennon demanda au dit Chairle s'il avoit fiance à personne, lequel Chairle lui respondit qu'il n'avoit fiance à personne quelcunque, sinon à Jehan de Landremont, qui estoit son compère et bon amys et qu'il estoit l'ung des chiefs et gardains à la porte, et que c'estoit cellui par lequel la dite entreprinse se polroit mieulx faire.

Item encor interrogué le dit de Landremont, se depuis que le dit messire Jennon et Chairle eurent conceu la dite trayson, conspiracion et entreprinse entre eulx contre la dite cité, il eust aulcun remors de conscience et vollunté de non essevir leur entreprinse et s'il s'en repanteist jamais. A quoy respondeist le dit de Landremont, que depuis que la dite conspiracion et entreprinse feust conceupt, jamais n'eust remors de conscience; ne s'en repanteist et que se la chose n'eust esté accusée et sceute comme elle est, à son pouvoir eust assevis et acomplis la dite entreprinse et menée à effectz.

Toutes lesquelles choses dessus dites et chacunes d'elles au loing exprimées et déclairées en ce présent procès et par le dit Jehan de Landremont confessées et déposées de son plain gré, sans aucunes contraintes ne variacion, arresté et delibéré, mettre à exécution la trayson par lui prétendue à l'encontre de ceste cité, à la livrer, ansemble tous les habitans, à misérable exil et destruction; en regart aussi, que trayson est de soy cas tant douteux, énorme et abhominable qu'il n'y chiet excuse ne rémission, ainçois

horreur de notoire, extreme et publicque pugnacion, à l'exemple de tous aultres, avons, nous treze jurés de la dite cité de Mets, le tout bien veu et meurement considéré, dict, condampné, disons et condempnons le dit Jehan de Landremont, par nostre sentence definitive, à estre mené par tous et chacuns les quarrefours de la dite cité et illec à son de trompe publiée sa trayson et significacion de l'exécution de sa mort, puis après, à deulx heures apres midi, estre mené en la place de chambre, sus ung hourt, son procès leu illec, et ce fait, par les maistres des œuvres patibulaires, estre vif ouvert, le ventre fendus, et les entrailles tirées, lui faisant ostencion de son cuer, et apres expiré de vie, lui trancher la teste et mettre le corps en quatre quartiers: la teste à la pointe d'une lance posée sur la tour de la porte du Ponthieffroy, à laquelle il prétendoit la conspiracion estre exécutée, et chacun quartier de son corps à la venue des quatre portes d'icelle cité. Ceste dite sentence donnée et pronuciée en chambre de justice, nous tous ensemble congregués sans homme de division. Le v jour du moix de janvier l'an mil cecc iiij.xx xj.

Collation est faite de ces présentes au procès original par nous notaires.

Signé. N. Pierardi. Chansoneti pour copie.

G L O S S A R.

Es sind nur schwierigere altfranzösische sowie eigenthümlich metzische ausdrücke hier verzeichnet. Sonst verweise ich auf die wörterbücher von Ducange, Roquefort und besonders auf das Vocabulaire austrasien de d. Joan François. Metz, 1775. 8. oder auch auf desselben verfassers Dictionnaire roman wallon. Bouillon, 1777. 4. Die zweifelhaften deutungen sind mit ? bezeichnet.

- Abessons *champignons*. 150.
 acoutangié *mis en frais, en dépens*. 225.
 acquesteur *instructeur*. 146.
 afoullé *blessé, meurtri*. 52.
 aicailles *ardoises, ou tuiles plattes*. 128.
 airche *coffre ou meuble à renfermer les objets précieux*. 372.
 airetus *arrêtés, retardés*. 303.
 airmes (jour des) *jour des ames, ou des morts, le 2 novembre*. 43.
 airs *brulés*. 302.
 aistours *atours, parures*. 195.
 alainé *piqué ?* 154.
 alaude, auloide, alloidoit *éclair, éclair-roit*. 43. 167.
 anhaiver *ensemencer*. 254.
 anglet *coin, angle*. 52.
 angon *burreaux de fenêtre en forme d'hameçon*. 71.
 anregnez *étreinté*. 308.
 apaisanté *calmé, appaisé*. 78.
 apice *épices, épicerias*. 128.
 apres sa grant dame (avoir à non) *prendre le nom de la grande dame sa marraine*. 125.
 aprinsons (mal des) *maladie contagieuse et endémique, dans le genre de la peste*. 184.
 archière *fenêtre, lucarne, ouverture pour lancer des flèches*. 81.
 arménie *plantes et fleurs odoriférantes, giroflée, œillet*. 151.
 arpons (arxons) *ourlets, bordures de la toile*. 55.
 arvoult *arcade, voute*. 23.
 arxons de peles *rebords des poeles*. 210.
 astraloignes *sorte d'équerre, rapporteur, du mot astrolabe*. 195.
 auches *auges*. 209.
 avelait, avellet *petit fils*. 28. 364.
 Baicelle, baicelette *jeune fille*. 148. 237.
 baieus *baies, ouvertures, trous*. 181.
 baigué *garni, pourvu, muni*. 371.
 baile, baille *poterne, barrière, porte*

- avancée, espace palissadé en avant d'une porte.* 4.
- baillance** (le pays mis en grant) *détresse, affliction?* 343.
- baire** *barre, balustrade, garde-fou.* 295.
- baire** (tarière à) *tarière, montée sur une barre.* 257.
- baisses** *pourtiers portiers en sous ordre, inférieurs.* 117.
- baitons, batons** *armes à feu, arquebuses.* 36. 129.
- baitons** de leur tour *pièces d'artillerie de leur tour.* 295.
- banerie** *office de banneret.* 323.
- bassine** *vase en métal, espèce de chaudière.* 312.
- baugue** *bagues, bijoux, bagage.* 52.
- bay** (à la chasse ou à la), *abay aboi, chasse au chien courant.* 307.
- bergantine** *brigantin, petit vaisseau.* 20.
- beu** *buste.* 41.
- billevair** *boulevard, retranchement.* 142.
- billus** *canne ou verge de forte dimension.* 249.
- bixattes** *grélots, sonnettes.* 201.
- boutilles** *cloches tumeurs aux pieds.* 47.
- bouttée** *s. bouttées.* 16.
- bouttées** *arcboutants, culées, piles de pont.* 296.
- braconnier** *chasseur.* 68.
- braire, brait** *crier, se lamenter, cri, lamentation.* 46. 56.
- brandons** (jour des) *le 1. dimanche de carême.* 291.
- bret** *sorte de filet.* 8.
- bribes** *débris, restes d'aliments, rogatons.* 17.
- broxement** *empierrement, enrochement de cailloux broyés.* 16.
- bruin** *brouillard léger du matin.* 252. 254.
- buges** *cuves pour transporter la vendange de la vigne au pressoir.* 312.
- bulles** (jusq' aux) *le 1. dimanche de carême, appelé aussi brandon.* 106.
- bulles** (les brandons, que nous disons les) *s. brandons.* 360.
- buissinoit** *sonnait de la trompette.* 173.
- Camelins** (gris) *sorte d'étoffe grossière.* 305.
- cangler** (*beßer jangler*) *crier, hurler, brailler.* 64.
- celliers** *caves, logemens pratiqués au dessous du sol.* 140.
- cillier** du blé *couper le blé.* 325. 326.
- chaillemine** *chalumeau, espèce de flûte.* 180.
- chaiPON** tout *chault espèce de cep.* 192.
- chairalz** de vin *mesure contenant 11 hottes de vin.* 147. 282.
- chairaulx** *s. chairalz.* 172.
- chairée** de bois *voiture, charretée de bois.* 54.
- chairier** *charron.* 195.
- chairtons** *chars, voitures, charriots, charretiers.* 270.
- chaiser** et **tancer** son fil *chatier, réprimander.* 56.
- chaisson** *petit chat.* 291.
- chaistés** (blés et) *mangés en herbe fruits, récoltes.* 332.

- chaitrons moutons. 6.
 champier appeler en champ de bataille, au combat judiciaire. 83.
 change office de changeur et de receveur de la ville, ou des treize. 370.
 charpaignes hottes, panniens en osier. 8.
 chaulgait sentinelle, védette. faire le chaulgait faire le guet ou faction, observer, surveiller, monter la garde. 57.
 chaulqueur, chaulquier pressoir, presser le vin. 254.
 chaussine chaux, ciment. 250.
 chenaille canaille ou chiensaille. 296.
 chief de la ville entrée de la ville. 50.
 choisait tançait, réprimandait, injuriait. 58.
 clochautes clochettes. 201.
 cloverse couvercle. 14.
 cloweteus cloutiers. 195.
 cofainons gonfanons, étendards, bannières. 243.
 eoguin gueux, mendiant; jetzt coquin. 31.
 collacion récréation, distraction, plaisir. 78.
 collice fenêtre, lucarne à coulisses. 169.
 comquellenche coqueuche. 184.
 conrés (blés maulx), courés qui n'ont pas de corps, maigres. 311.
 contrefeu de la cheminée plaque de la cheminée. 244.
 cornée du mur angle du mur. 360.
 cornet de la tour angle ou coin de la tour. 70.
 corongné couronné. 248.
 coupon ardent sorte de petit cierge. 359.
 courcelle petite cour. 171.
 couré (blé bien) qui a du corps. 337. 353.
 cournaies, cournée angle, coin. 186. 191.
 couruoie ceinture. 106. 112.
 courtault canon fort court. 39. 345.
 courtaulx (cheval) cheval de course, de petite taille. 362.
 coustange frais, dépens. 208.
 coustre de charrue soc de charrue. 46.
 coves de vin cuves de vin ou queues de vin, vaisseaux d'une contenance déterminée. 6. 143.
 cove (la ronde) tonneaux non couverts, où le vin fermente. 172.
 craixent croissent. 181.
 crame ouverture au dessus de la porte, gerbière. 12.
 cranter stipuler, contracter, s'engager; garantir. 66.
 croier croître, grossir, murir. 352.
 crosses béquilles. 68.
 crusiés croisés. 138.
 Dechairgit délivra. 123.
 dechantre (messe chantée à chantre et à) grand-messe chantée en faux bourdon. 185.
 défendue fendue. 239.
 dellation délai, retard. 363.
 deroulttes (lettres) rompues, décachetées. 315.
 deschairnt déchurent, perdirent en qualité. 285.
 deschais chassé, exilé. 48.
 descheus (vins envailxellés et) reposés. 270.
 désespérer (se) se suicider. 83.
 despairquèrent levèrent le camp. 352. 344.

desplaié *couvert de plaies*. 52.
dessaier *sonder qq. pour s'assurer de sa véracité*. 105.
dessaigné *saignant, couvert de sang*. 358.
dessort (se) *se sépare, s'en va, se retire*. 45.
desvillait *descendit*. 336.
detravant *dégageant des entraves, oder detraiaint tirant, secouant*. 76.
dits *pièces de vers*. 200. 201.
dollequin *poignard ou épée courte à deux tranchans*. 324.
dowaine *douane*. 24.
Ecaillier (le maistre) *le maitre couvreur*. 195.
embaïs *ébahis, surpris*. 46.
embaitonnées *armés, munis d'armes à feu*. 297.
embrucié *statt embruiné gaté par le brouillard*. 199.
emcourxait, encorxirent *accusait, accusèrent*. 186. 219.
empairqués *campés, retranchés*. 331.
empées *scellées, ajustées, entées*. 27.
empointirent (ils se) *ils se repentirent*. 167.
enhaiver *semer, ensementer*. 137. 147.
enlairgeoit les bras et les jambes *étendait, écartait*. 149.
enmurait-on *scelloit-on dans le mur*. 142.
enollier *administrer les saintes huiles ou l'extrême onction*. 372.
entreper *surprendre, attraper*. 38.
envaixellé, envecellé *enchassé*. 179. 181.
envailxellés (vins) *vins mis dans des vaisseaux*. 270.

escomette, escumette *comète*. 155. 309.
escriptoire *chambre à écrire*. 131.
espareillés *appareillés, mal espareillés en mauvais état*. 57.
esprinsons *maladie contagieuse, sorte d'épidémie*. 311.
esteus ou pelottes *balles pour jouer à la paulme*. 149.
estoiges *emplacement, espace, disposition*. 210.
estrain, train, étrain *paille, litière*. 203.
estreindoit où feroit *frappait*. 266.
essutes *disposées, assises*. 210.
esxuer *se sécher*. 142.
esxurés *assurés, garantis*. 271.
etewe *étuves, bains*. 250.
Faisoient *pourte gardaient les portes*. 296.
faissins *menu bois en fagots ou fascines*. 290.
fenaulx (1. jour de la) *le premier du mois de Juillet*. 298.
ferdellet *petit fardeau*. 15.
fiche *mou, humide*. 292.
flamettes *plante, coquelicots?* 151.
fondicque *bourse, lieu de réunion des négocians*.
forjugié *banni par jugement*. 362.
fourcelé *caché, cellé, dissimulé*. 225.
fourcheu *paire sorte de tour d'adresse; le grand écart?* 149.
fuste de fenetre *garniture de fenêtre*. 363.
Gaigne *gaine*. 148.
gaillettes *galettes, pâtisserie sèche*. 248.
gaité *gaté, sali*. 188.
gaittes *sentinelles, vedettes*. 336.

- gambairde *gambades, sauts, tours de souplesse.* 308.
- gassles *les compagnons de métier, das deutsche gesell.* 233.
- germés (blés) *poussant de nouveaux germes dans l'épi.* 311.
- gippon *jupon, vêtement qui couvrait le haut des chausses.* 32.
- glaudir *glisser.* 262.
- glawes *glaves pour fléaux.* 312.
- gourgeon *conduit intérieur de la gorge.* 193.
- gourre ou mal de Naples (la grant) *maladie vénérienne, oder maladie de Job lèpre.* 129. 137.
- grans croix (dimanche des) *dimanche des rogacions, ainsi nommé parceque la semaine des rogacions s'appellait hebdomas crucium en raison des processions ou croix qui se faisaient partout.* 261.
- greffaines (noix) *petites, anguleuses et à coque très dure.* 328.
- Haillée (gorge) *déchirée, éraillée.* 49.
- hairous (temps) *temps froid et humide.* 347.
- herdre *troupeau.* 332.
- heu (à planter paux) *mouton, sorte de masse ou instrument pour enfoncer les pavés, les pieux.* 292.
- hors échaffaut, *enceinte palissadée.* 187. 248.
- hoselés 63. s. housselé.
- housselé *bottés.* 336.
- huchement *proclamation, cri public à son de trompe.* 145.
- huchier *sur la pierre citer un criminel en fuite, à cri public.* 365.
- huge *huche, coffre.* 14.
- hugées *contenu d'une huche, et par extension l'argent et les objets précieux.* 40.
- huitiles *outils.* 195.
- hurlat *hamneton.* 309.
- Jair *un tour.* 201.
- jouttes *espèce de chou.* 150.
- juelx *joyaux, reliques.* 173.
- Laicheres *pillard, brigand, routier.* 338.
- laidresse *femme attequée de la lèpre ou ladrerie.* 363.
- laigne bois, *bucher.* 314.
- lardesse *balafre, estafilade, blessure.* 47.
- leutes *humides.* 81.
- losse *couteau de boucher à lame large.* 192.
- lowe *loue.* 292.
- Maiesters *magisters, chantres, maitres d'école.* 243.
- mainburnie *tutelle.* 336.
- mambours et maires *de villages tuteurs, administrateurs.* 344.
- mairande *second déjeuner, repas d'après midi.* 249.
- mairchié *accords, fiançailles, conventions.* 299.
- maires (trois) et demi *trois marcs et demi.* 294.
- mairien bois et en général bois de construction. 16. 147.
- mairlier *marguillier.* 365.
- maisuaiges, masowaige, mesuaige *jardinage.* 142. 145. 299.
- maisowier *jardinier, maraicher.* 198.
- maitte (serpentes refondues de la) *métal.* 354.
- maltou menton. 192.
- manres *moindres, de qualité inférieure.* 136. 152. 198.
- maton de clanche *loquet ou verrou.* 364.

- maulx meures *mal murs, non muris.* 152.
- mayer mats ou arbres dépouillés de leurs branches. 185.
- mectel milieu. 258.
- menandie de ste Elizabeth *batimens d'exploitation de ste Elizabeth.* 348.
- menestres musiciens, ménestriers, joueurs d'instrumens. 173.
- menon de poulx, xoulx poignée de paille. 338.
- meschance *mauvaise chance, malheur, adversité.* 52.
- miracollioit *chagriner, tourmenter.* 60.
- mitte moitié. 140. 201. 296.
- moitange *mélange de grains.* 157.
- moitresse, moitrier ferme, fermier. 44. 145. 167. 259.
- mon *interjection, exclamation.* 155.
- monte (argent prêté à) *argent prêté sur gages ou à intérêts.* 257.
- morisque, mourisque *maurisque, sorte de danse.* 148. 249.
- moulaissent *moulassent.* 257.
- mouéré moudre. 141.
- mourisque *mauresse.* 200.
- murdois (hiver lait et) *pluvieux, sale.* 370.
- Nages *les fesses.* 80.
- naigèrent *naviguèrent.* 20.
- navée *navette, grains dont on fait l'huile.* 157.
- née de charbon *bateau de charbon.* 290.
- nivez *niveau de maçon.* 195.
- noé *Noël.* 161.
- non fait *negation correspondant à l'affirmation si fait.* 76.
- Olliers *huiliers.* 295.
- orxes *ourses.* 150.
- Paiciaulx, paissels *échalas.* 344. 352.
- paielles, peles à faire le sel *poeles.* 210. 211.
- paille *palier.* 171.
- painnes à tendre *filets, rets.* 8.
- pairaiges *familles, qui avoient seules le droit de remplir les charges de la république messine (lat. parentela, deutsch geschlecht).* 290.
- paicrque *échaffaud, théâtre, lice.* 244.
- paisté *repas donné par certains officiers lors de leur entrée en fonctions, et qui formait parfois une redevance féodale.* 323.
- paitairs *patards, la plus petite monnaie d'alors.* 306.
- pannes *pan de mur.* 296.
- papellier *fabricant de papier.* 339.
- passée (large d'une) *largeur d'un pas.* 339.
- paulx *gros pieux ferrés et aigus, qui formaient la herse.* 4.
- pecouel *support, soutien, échasses.* 65.
- pelesson *robes fourrées, fourrures. peau de brebis.* 65.
- pelle et tuppin *poeles et pots.* 313.
- pendlairo *pendeur de larrons ou voleurs, exécuteur des hautes œuvres.* 298.
- petitventre *le bas ventre.* 128.
- pezet *paille de pois.* 52.
- pillers de cire *grosses torches ou flambeaux à nervures.* 6. 175.
- pouiller *poulaillier.* 70.
- pouillièrre *dessoubz l'huis ouverture pratiquée dans la porte pour laisser passer les poules.* 261.
- pourgiez du mur *sailie du mur.* 55.
- pouste (à) *en poste.* 364.

- pourte (mettre la) à c sols *établir un droit d'entrée de c sols.* 306.
 prebsteresse *gouvernante ou servante de pretres.* 563.
 présence (la) *le st sacrement, l'hostie consacrée.* 359.
 propriueille *la petite vérole.* 87.
 punchet *poing.* 292.
 putte *aventure aventure facheuse, désagréable.* 338.
 Quairterie *office de quartier ou quartier.* 323.
 quaison-on en cassait-on; *casser rayer de la liste des soldoyeurs.* 38.
 Racowaiters, *recowenteur couvreur.* 170. 370.
 raier aux mains *arracher; rayer se déraciner.* 141. 180.
 raioient sus des chevaux de bois *tiroient, étendoient.* 185.
 raies des arbres *racines.* 128.
 rain *branche, rameau, arbre de pin ébranché.* 248.
 rainoient *régnioient.* 136.
 raipaisantée *appaissé.* 226.
 randon *vitesse, promptitude, impétuosité.* 308.
 rassus *reposés.* 254.
 rauries *déguisemens, jeux, farces.* 201.
 rebecanette *sorte d'instrument à corde dans le genre du rebec.* 25.
 rebuer *laver, lessiver.* 102.
 recloize *rentrée, renfermée, recluse.* 161.
 relouge *horloge.* 149.
 rescheus *receleur, entremetteur.* 365.
 resque *soubz fortune risque, court les chances de la fortune.* 225.
 retondeus *tondeur de draps.* 275.
 retoupirent *rebouchèrent.* 59.
 retrait *latrines, lieux d'aisance.* 365.
 revaicin *regain seconde coupe des foins et plantes fourragères.* 147.
 rouchat *sarraus, habillement de toile, aujourd'hui rochet.* 18.
 rougé *rusé, malin.* 185.
 rouge (mentiaux de) *éttoffe grossière de couleur rouge.* 48.
 rousse, *losse large couteau de boucher, servant à écorcher les bêtes.* 148.
 route *rompue.* 57.
 royeis *rigoles.* 208.
 ruste, *rustre homme fort et vigoureux.* 276. 308.
 Saicron *carcan.* 237.
 sairbat *hanneton.* 309.
 sairchier *dignitaire de la cathédrale, chargé de surveiller les lieux réguliers.* 152.
 saisse, *fait aux églises de Metz interdit, cessation de l'office divin.* 127.
 sappe *cep, entraves.* 53. 59.
 savegine *gibier, bêtes sauvages.* 193.
 secrette *plaque de métal placée entre la tête et la coiffure.* 192. 394.
 seige *éttoffe grossière de laine, couverture, tapisserie.* 77.
 seilles *cuveaux de sapin, espèce de grands seaux.* 309.
 sergeanterie *office de sergent.* 323.
 serpon *grosse serpe.* 198.
 serourge *beau-frère.* 225.
 seruexier *chirurgien.* 139.
 soilles *seigles.* 151. 305.
 solles *souliers.* 49.
 solliciter *le lieu fréquenter le lieu.* 161.
 sonnateur *joueur d'instrument, musicien.* 25.

- soumay (champ en) en friche, en jachère. 341.
- spicque *aspic*, la grande lavande. 181.
- Tabourement bruit, vacarme. 345.
- taicques de vignes ceps ou pieds de vignes. 47.
- taiellement, taillemens tout outil ou instrument tranchant. 88. 234.
- tais test, fragment du crane. 180.
- taité taté. 186.
- tambourin de suisse tambour à caisse longue. 249.
- tanres (fruits) fruits rouges tels, que cerises, grosilles, fraises. 142.
- taiblement *chaperon d'un parapet* ou d'un mur. 255.
- taulx, étaulx boutique, lieu de vente.
- temiaul de bois barre de bois. 260.
- tenaulz pinces, leviers. 62.
- tensonnées (planches, maisons) étayées, élançonnées, soutenues par des traverses ou élançons. 54. 175.
- tenuées exténuées. 194.
- terraulx amas de terre. 178.
- tespe (le meilleur vin à la) maison de Jaugeage? 270.
- tis toit. 166.
- tison pièce de bois. 314.
- torchoient (se) s'attaquoient, se frap-
poient. 38.
- torciaulx de blé amas de blé en gerbes. 239.
- totalge des placés saisine ou prise de possession. 355.
- touffas (temps) chaud, étouffant. 325.
- tourier gardien. 59.
- toupée bouchée, obstruée. 140.
- touxe de blé monceau de blé, de grain. 145.
- towaile toile. 55.
- train, étrain, estrain paille, litière. 21. 81.
- traippe piège, trappe. 276.
- traisseure de la chambre haute plafond. 131.
- transsumpt extrait par transcription. 320.
- trappées (vignes) arrachées et dé-
truites. 47. 123. 239.
- travepon (la) oder l'atravepon voute ou plafond vouté. 88.
- traveure (la première) plancher, le premier étage. 138.
- trecoize, tricquoize tenailles. 4. 148.
- tref tente, pavillon, étendard. 309.
- trese, trexe déserte, abandonnée, iso-
lée. 309. 322.
- triboullant (se) se heurtant, se rou-
lant, se poussant. 238.
- trinçoit jaillissoit. 244.
- tripoit du pied, trépioient trépignoit. 50. 63.
- trotin (aller à st) prendre la fuite. 368.
- tumait tomba, versa. 38.
- tumerel (le cul) le saut périlleux ou saut à la renverse; tumerel tom-
bereau, voiture qu' on décharge en la renversant. 148.
- tuppins petits pots en terre; baskisch tupina, von tuba vase. 194.
- Vaigne de moulin vanne. 58.
- vairné (cloître) garni de verrières. 183.
- violeux joueur de viole ou d'instru-
ments en général. 237.
- virtons flèche, trait d'arbalète. 58.
- vis escalier, construit à cette époque en hélice ou vis. 171.

vouler *voler, piller.* 338.

Waid *gué.* 333.

wain *pelle à feu.* 12.

wainne *vanne de moulin.* 295.

wairel *taureau.* 222.

wairnier *verrier, vitrier.* 195.

waulgue *abandonné, désert.* 309.

wouletins *volants.* 169.

woutte *voute.* 140.

Xawoultre les vignes *tailler les vignes.* 309.

xiroient *déchiroient.* 55.

xoindre une chambre *enduire de plâtre, de ciment.* 131.

REGISTER.

Von den umfangreichen sammlungen über die topographie des alten Metz, welche ich veranstaltet, erlaubte mir der leidende zustand meiner gesundheit, wodurch diese publication zu meinem bedauern schon um monate sich verzögert hat, nicht, den umfaßenden gebrauch zu machen, den ich gewünscht hätte. Die schwankende schreibung zumal der eigennamen, wie sie bei unserm^e chronisten sich vielfach zeigt, läßt ein und dasselbe wort unter mehreren gestalten erscheinen. Ich habe im register nur die aufgeführt, welche mir die mindest unregelmäßige und der heutigen metzischen aussprache am meisten entsprechende schien. Im metzischen dialekt ist das a selten rein geblieben und neigt sich zum umlaut e; das frz. a ist also oft unter ai zu suchen. Dasselbe gilt von o und ou. Bei den ortsbezeichnungen habe ich den neueren französischen ausdruck beigesetzt nebst angabe des departements, arrondissements (A) und cantons (C).

- | | |
|--|---|
| <p>Abreville 141. <i>Aubreville, Dép. de la Meuse, Arr. Verdun s. Meuse. C. Clermont en Argonne.</i></p> <p>Acquependant 19. <i>Acquapendente an der Paglia, Kirchenstaat.</i></p> <p>Aignery (maison de mgr d') 278. <i>S. Ennery.</i></p> <p>Aigubelle 29. <i>Aigubelle in Piemont.</i></p> <p>Aigubellette 29. <i>Aigubellette in Piemont.</i></p> <p>Aipremont 86. <i>Apremont in den Ardennen.</i></p> <p>Aipremont (seigneur d') 192.</p> <p>Aiqueme 26. <i>statt Aiguevie, Acquaviva. Provinz Bari, königreich Neapel.</i></p> <p>Ais, Ayx la chapelle, Ach auf dem</p> | <p>reichstag in Köln 152. reise dahin 174. aufruhr im jahre 1514 259. Aachen.</p> <p>Aiscuelle <i>Ascoli im capitanat, königreich Neapel.</i></p> <p>Aistre 29. <i>Asti in Piemont.</i></p> <p>Albainois (les) nöthigen die einwohner von Richemont sich los zu kaufen 271.</p> <p>Albercht herzog von Mechelburg auf dem tage zu Köln 152. Albrecht der schöne.</p> <p>Albert de Minichen 152. <i>Albert II der weise.</i></p> <p>Albertus Manus 181. <i>Der Dominicaner Albertus der große, bischof von Regensburg.</i></p> <p>Albianne (Barthelemy d') <i>generalca-</i></p> |
|--|---|

- pitin der Venezianer* 163. gefangen 164.
- Alègre** (monseigneur d') fällt bei *Ravenna* 205.
- Alfonse** baut *Castel novo* in *Neapel* 22. König *Alfons II*, *Ferdinands* nachfolger.
- Alfonse** sohn des herzogs von *Calabrien*, kämpft in *Neapel* 28.
- Alfonse** sohn des königs *Ferrand*, herzog von *Calabrien* 124.
- Alixandre** 29. *Alessandria* in *Piemont*.
- Allamon** (messire *Nicolle* curé d') 247. *Allamont*, *Moselle*, *A. Briey*, *C. Conflans*.
- Allemande** 254.
- Allemans** befehlen die stadt 1510 196.
- Alexey** verbrannt von herrn von *Bouzatte* 121. *S. Ollixei*.
- Allixandre, Aillixandre** (le duc) *Alexander* herzog von *Zweibrücken*, herzog von *Bayern*, mit dem römischen könig gegen den pfalzgrafen verbündet 147. Auf dem reichstag in *Köln* 152.
- Alvan** 183.
- Alverande** (le capitaine) verhandelt mit der stadt über vertreibung schlechten gesindels 129.
- Amant** 12. 138.
- Amenge** en *Allemagne* 11. *Insming*, *Meurthe*, *A. Chateau Salins*, *C. Albestroff*.
- Amidal** die *Venezianer* daselbst.
- Ance** 30. *Anse*, *Rhone*, *A. Villefranche* s. *Saone*, *C. Anse*.
- Ancerville** 280. *Nicolas* herr von 289. *Gewittersturm* in *Ancerville*, *Moselle*, *A. Metz*, *C. Pange*.
- Ancervillers** wieder aufgebaut, feuersbrunst 321. *Ancerville*, *Meurthe*, *A. Lunéville*, *C. Blamont*.
- Ancy, Ency** die in *A.* überfallen von den *Lothringern* 34. *belagerung* 36. *einkünfte* der stadt 143. ein ertrunkener 168. der *bischof* von *Metz* 329.
- Andernach** 183. *Andernach* in *Rheinpreußen*.
- Andre** 23. stadt *Andria*, *provincia Bari*, *Neapel*.
- Andrieu** (église de st) in *Köln* 180.
- Angevigne** 6. münze. Die münzen in *Metz* im 15ten jh. waren nach *Saulcy*: das pfund (*livre*) = 120 f; der franc oder goldgulden = 72 f; der *sou messin* = 6 f; le gros = 3 f, 40 c; la bugne = 1, 13; le denier = 0, 37; l'angevine = 0, 08.
- Anglais** (les) im kriege mit den *Franzosen* 206.
- Anglemur** 229. ecke der strassen de la garde und sous st *Arnoult*, wo thürme und eine schlupfthüre sich befanden.
- Angleterre** (le roi d') stirbt 1509 164. *Heinrich VII*.
- Angleterre** (le roi d') *Heinrich VIII* verbindet sich mit den *Venezianern* nach der schlacht von *Ravenna* 206. tritt in die liga des pabstes und der *Venezianer* 216. beginnt den krieg gegen *Frankreich* 247. 251. friede zwischen ihm und *Ludwig XII* 264. läßt *Tournay* befestigen 1517, 308. ehebund zwischen den königshäusern 360.
- Angleterre** (la reine d') schwester des königs von *Schottland*, schlägt

- das heer ihres bruders 252. *Es ist Katharina von Arragon. Der könig von Schottland hatte eine schwester Heinrichs VIII geheirathet.*
- Angleterre (dame d') gemahlin Ludwigs XII, einzug in Paris 265. *Es ist Marie schwester Heinrichs VIII.*
- Angondange 120. *Hagondange, anneze von Talange, Moselle, A. und C. Metz.*
- Anne de Bretagne ihr tod; ihr schatz 258.
- Anthoine de Pont sur Seille 79. 85. *Antoine von Cherisey Nourroy herr von Pont sur Seille.*
- Anthonne (le jeune duc) bietet der stadt freundschaft an 294. *S. Lorraine.*
- Antilly 324. *Antilly, Moselle, A. Metz, C. Vigy.*
- Anvers 42. *Antwerpen in Belgien.*
- Apernay 125. *Epernay, hauptort eines A. und C. Marne.*
- Apoustres (église des XII) in Köln 182.
- Arboullaitre erster anlaß des krieges der stadt 139.
- Archediaque de Vy sein hotel in Metz 355. *Archidiacon von Vic. Vic in la Meurthe, A. Chateau Salins, hauptstadt der weltlichen gerichtbarkeit der bischöfe von Metz.*
- Archevêque de Trèves verhandelt den frieden zwischen Lothringen und Metz 83. *S. Treves.*
- Ardenne, Airdainne (pays d') 142. 254. 304. *Die Ardennen.*
- Aiguelz 207. *Dorf an der Schweizer grenze.*
- Arnaville 15. *Arnaville, Meurthe, A. Nancy, C. Pagny s. Moselle.*
- Arnoult (st) der abt stirbt 1512, tritt die abtei ab an Johann von Lothringen, bischof von Metz 250. *versuch Johanns von Lothringen, davon besitz zu ergreifen 255. mesire Dimanche zum abt gewählt 1515 277. St Arnould, alte Benedictinerabtei; jetzt ist daselbst die école d'application de l'artillerie et du génie.*
- Arnoult (église de st) unglücksfälle 166. 365. *processionen 241.*
- Arragon (le roi d') Ferdinand V nimmt den Venezianern wieder ab, was sie von ihm hatten 164.
- Ars, Airs sus Muzelle verbrannt von Gracien de Guerre 10. *beunruhigt von den Lothringern 34. einkünfte der stadt daselbst, abgekauft vom bischof 143. Routiers 169. gebiet des bischofs von Metz 329.*
- Atripaude (l') 23. *Atripalda, Principato ultra, Neapel.*
- Auboncourt (Liebault d') 11. *Aboncourt, Moselle, A. Thionville, C. Metzerrisse.*
- Augustins (église des) 172. *freistätte 246.*
- Aulsay 293. 305. *Elsaß.*
- Aultemure (le prince d') 23. *Altamura, provinz Bari, Neapel.*
- Aultre (chapelle de st) auf dem kirchhof von st Simplicie 135.
- Aunoux la Grainge feuersbrunst 302. *Anoux la Grange, One Jouville, C. und Arrond. de Briey, Moselle.*
- Ausbourg auf dem reichstag in Köln 152. *Augsburg in Bayern.*

- Avancey, Aivancey bei Wery** 300. 337.
- Avegney, Awegney procession** 262.
307. *Augny, Moselle, A. und C. Metz.*
- Averay Eremit, daher Evercluze.**
S. Evercluze.
- Awe près de Sorkey** 280. *vielleicht Void, Arr. Commercy, Meuse, oder ist zu lesen à we d. h. gué, oder awe waßer. C. Sorzey.*
- Ay, Aiey sus Muzelle, in brand gesteckt von herrn von Bouxatte** 121.
241. *unglück* 286. *Ay, Moselle, A. Metz. C. Vigy.*
- Ayete kugel fällt in einen garten**
346. *wohnung Roberts de Severey*
353. *quartier der stadt, in der nähe der straße des Grands Carnes.*
- Baconne** 141. *Baconne, Marne, A. Rheims, C. Verzy.*
- Baenne** 25. *Bacano, Terra di Lavoro, Neapel.*
- Baicquant** 19. *Baccano, Kirchenstaat.*
- Baigneul** 183.
- Baillaide** 25. *Vallato, Principato ultra, Neapel.*
- Baille (la cité de)** 17. *Basel.*
- Baille de la porte Champenoise** 312.
- Baille du pont des morts** 284.
- Baion** 16. 207. *Bayon, Meurthe, A. Lunéville, C. Bayon.*
- Bair sur Ornain** 280. *oder Bar le duc, hauptstadt des Dép. de la Meuse.*
- Bairres de Seille** 346. *Gitter über die Seille am ein- und ausgang der stadt.*
- Baissy** 279. *Boissy st Leger, Seine et Oise, A. Corbeil, C. Boissy.*
- Baistille st Antoine in Paris, tur-**
niere. dasselbst bei der vermählung Ludwigs XII 266.
- Baitons à feu (gros) neue** 371.
- Balme** 212. *Baume les Bames, hauptort des D. Doubs.*
- Balthazard du Chastillet, abt von st Eore lès Toul und von st Vincent in Metz** 355.
- Ban st Pierre die feinde der stadt dasselbst** 513. *Ban st Pierre, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Baneberg (l'évêque de)** 151. *Bamberg in Bayern.*
- Banerets des paroisses** 169.
- Bar et Lorraine (le duc de) mit dem könig von Frankreich verbündet** 251. *René II.*
- Bartholomin d'Albianne generalcapitän der Venezianer** 256.
- Baselicquaité** 26. *Basilicata, provinz des königreichs Neapel.*
- Bassonpierre (monseigneur de)** 31. *verwundet vor Ancy* 36.
- Baude** 17. *Baden in der Schweiz.*
- Baude (frères) de l'observance, die Franciscaner in Metz eingeführt** 1425 *durch George de la maison des Baudes. Ein Franciscaner verwendet sich für die freilassung Philipps* 92. *Franciscanerkirche in Köln* 180. *sie gehen nicht zum generalcapitel der Franciscaner in Metz* 1512 215.
- Baudoiche, Baudoche, Baudouche (Claude) herr von Moutin** 262. *läßt eine kapelle bauen* 243. 30 *häuser brennen ihm ab in Berlioz* 313. *verhältnis zum herzog von Suffolk* 265. 358. *zu Sickingen* 336.
- Baudoche (Jehan) seigneur des**

- Etangs, meister schöffe* 1513 237. stirbt 259.
- Baudoche (Nicolas)** *protonotar, vetter des herrn von Jametz* 355. *bruder Perettes* 278. *maskerade* 202.
- Baudoche (Pierre)** *vater Perettes* 223.
- Baudoche (Perette)** *tochter von Androuin Roussel, lösung ihrer ehe* 278. 298. *wiederverehlichung mit Bernard de Poul* 300.
- Baudoche (Pierre)** *Bonne, seine frau, sucht Philipp mit Zabellin zu verbinden* 120.
- Belle croix (la)** *das fort Belle croix bei Desiremont. François le Gour-nay baut dort eine einsiedelei* 233. *Sickingens heer* 345.
- Belleville** 30. *Belleville sur Saone, Rhone, A. Villefranche, C. Belleville.*
- Belley, Billey, Billy.** 51. 73. 110. *Billy sous Mangone, Meuse, A. Montmedy, C. Spincourt.*
- Benivente** 27. *Benevent, päpstliche enclave in Neapel.*
- Berguette (la)** 19. *Kirchenstaat.*
- Berlotte** 27. *Barletta, provinz Bari, Neapel.*
- Berne** 17. *Bern.*
- Berquefelleste** 259. *Fürstenthum Birkenfeld, zum großherzogthum Oldenburg gehörig, enclave in Rheinpreußen.*
- Besançon, brief von Ravenna dahin** 204. 207. *Besançon, hauptort des Dép. Doubs.*
- Betonne** 27. *Bitonto, provinz Bari, Neapel.*
- Beveus, brand** 333. *Beux, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Biane** 31. *Beaune, Côte d'Or, hauptort des A.*
- Bialutris (roman de la belle)** *in prosa übertragen von Philipp* 1515 283.
- Blaise** 119.
- Blanche Rouse (la)** *beiname des herzogs von Suffolk* 264. *S. Sciffort.*
- Blanvanplaique** 173.
- Bloureux** 243. *Blory, hof, annexe von Montigny bei Metz, Moselle, A. und C. Metz.*
- Bodenays (Jean)** 355.
- Boissy** 279. *Boissy st Léger., Seine et Oise, A. Corbeil, C. Boissy.*
- Bois (ville à)** 207. *S. st Laurent.*
- Bolle duc** 42. *Hérazogenbusch in Holland.*
- Boncowant** 19. *Buonconvento. Toscana.*
- Bonne** 183. *Bonn am Rhein.*
- Bonpierre le chaitel** 125. *Dampierre le chateau, Marne, A. ste Menchould, C. Dommartin s. Yevre.*
- Bons enfans (rue des) brand** 354. *diebstahl bei Waultier* 373. *Die straße besteht noch.*
- Borget** 141. *Bourget. Seine, A. st Denis, C. Pantin.*
- Boulay, die stadt von dort aus befehdet** 196. *die leute Schlucterers daselbst* 168. *dörfer in der nähe verbrannt* 285. *Sickingens schaaren daselbst* 329. *Boulay. (Bolchen) Moselle, A. Metz, C. Boulay.*
- Boullongne la grasse.** *Bologna im Kirchenstaat* 19. *zusammenkunft des*

- pabtes und des königs von Frankreich daselbst* 164. *dem pabst zurückzugeben, der den könig von Frankreich verläßt und sich mit Venedig verbündet* 171. *von den Franzosen wieder genommen* 1510. *wagt nicht, sich für sie zu erklären* 251.
- Boulsalme** 49. *Bolsena, Kirchenstaat.*
- Bourbon** (monseigneur de) *generalcapitän des französischen heeres* 218.
- Bourderesse** (la Pierre) 248.
- Bourdes** (les) *in Vallières* 332. *Sickingen daselbst* 335. 345. *annexe von Vallières, Moselle, A. und C. Metz; das alte siechenhaus der stadt.*
- Bourg st Pier** 19. *Bourg st Pierre, Schweiz.*
- Bourge en Bary** 24. *Bourges in Berry, hauptort des Dép. Cher.*
- Bourgogne** (haute) *die Schweizer wollen einfallen, um den könig von Frankreich zu beschäftigen* 199. *ernte* 305.
- Bourgogne** (le duc de) 24. *Karl der kühne.*
- Bourgue** 29. *Lans le Bourg, Piemont.*
- Bourguignons** (les) *im kriege mit Robert de la Marche* 270.
- Bourgun** 29. *Bourgoin, Isere, A. la Tour du Pin, C. Bourgoin.*
- Bourny** 267. *Borny, Moselle, A. und C. Metz.*
- Boutte en Xowaube**, *gesantschaft in Köln* 152. *Der schwäbische bund.*
- Braiban** 279. *Brébant. Marne, A. Vitry le français, C. Sommepeuis.*
- Brele** 30. *le Breuil. Rhone, A. Villefranche, C. Bois d'Oingt.*
- Bresse** *der könig von Frankreich* 164. *Brescia in der Lombardie.*
- Briei**, *dörfer in der nähe verbrannt* 314. *Hauptort des Arrond. Moselle.*
- Brienne Comte Roubert** 279. *Brie Comte Robert, Seine et Marne, A. Melun, C. Brie Comte Robert.*
- Bribray** 345. *Gebäude zwischen der porte des Allemands und der porte Muzelle, zerstört* 1552.
- Brisyaue** 125. *Braux st Remy, Marne, A. und C. ste Menchould.*
- Bulles Jeans** *von Lothringen bischofs von Metz* 230.
- Burlette** (hotel de la) 35. *Das haus, wo die stadt die siegelabgaben von verträgen und dergl. erhob.*
- Burlixe brand** 243. *Berlize, annexe von Bazoncourt, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Burtaulx Soufroy** (Pierre) *plündert Metzser kaufleute, die von Frankfurt heimreisen* 224. *verhältnis zu graf Schlucterer* 253. 268. *plündert metzische kaufleute* 275. *lauert ihnen auf bei st Denis* 279. *seine leute wollen nicht mit der stadt unterhandeln* 282. *verbrennen Bertias* 313. *kommt um* 1518 327.
- Bussy** 207. *Busy oder By. Doubs, A. Besançon, C. Quingey.*
- Caiesse** 27. *Cajazzo, Terra di Lavoro, Neapel.*
- Cainouzi** 27. *Canosa, provinz Bari, Neapel.*
- Cairmes** (église des) *durch blitzschlag beschädigt* 326. *In dieser alten gro-*

- Ben Carmeliterkirche befindet sich jetzt die école d'artillerie.*
- Callaibre (le duc de) ein Lausanner edelmann sein waffenherold 20. erhält den preis in Neapel 28.
- Caponagne 22. schloß Caponagni in Neapel.
- Capua 29. fürst 28. Capua, Terra di Lavoro, Neapel.
- Carentz, Carrenas 163. von den Franzosen genommen 164.
- Case nowa 29. Casanova, Kirchenstaat.
- Cassan am ufer der Ade. Die Franzosen daselbst 162.
- Castel de l'Owe 22. Castel dell'Ovo in Neapel.
- Castel nowo 22. Castel novo in Neapel.
- Castel saint Ange, brand der Engelsburg in Rom 136.
- Castel saint Jehan 19. 29. Castel san Giovanni in Piemont.
- Castel de Voqueire 29. Voghera in Piemont.
- Castille (roi de) stirbt 1506. Philipp I
- Cawe (la) 27. La Cava, Principato citra, Neapel.
- Cecile (église de ste) in Köln 182.
- Cecille s. Secille.
- Celle (la) 255. Celle an der Mosel.
- Cenis (Mont) 29. Der Mont Cenis in Piemont.
- Chaillantont (Pont à) 279. Charenton le pont, Seine, A. Sceaux, C. Charenton.
- Chaillon sur Marne 125. 196. Chalons sur Marne, hauptort des departements Marne.
- Chailon sus Sonne 30. Chalons sur Saone, hauptort des arrondissements Saone et Loire.
- Chainge, turnier 136. 331. Jetzt rue du Change.
- Chaipelle (la) bei Saulny 47.
- Chaipelle de la cité 359. Kapelle an der cathedrale, von der stadt erbaut.
- Chaipelle du Pré 250.
- Chaipelle (la) st Denis, einzug Franzos in Paris 273. La Chapelle st Denis, Seine, A. und C. st Denis.
- Chairtreux du Pont Thieffroy 241.
- Chaitel st Germain verbrannt von den Lothringern 38. 130-141. einkünfte der stadt daselbst 144. ein hirte vom blitz erschlagen 263. weinreben erfroren 304. Chatel, Moselle, A. und C. Metz.
- Chaitel, Chatel sus Muzelle 16. 207. Chatel sur Moselle, Voges, A. Epinal, C. Chatel.
- Chaitellet (le) 274. Das Chatelet in Paris.
- Chaitiaux Thierry 125. Chateau Thierry, hauptort des arrondissements, Aine.
- Chaizelle 303. Annexe von Scy, Moselle, A. u. C. Metz.
- Chambery 29. Chambéry, hauptstadt des alten Savoien, Piemont.
- Chambière 117. Insel in der Mosel, unterhalb der stadt, jetzt das polygon der artillerie.
- Chambre (la) 29. La Chambre, Piemont.
- Chambre des Comptes 269. 296.
- Chambre des Sept de la Guerre. Sibille daselbst 368.
- Chambre, schauspiele daselbst 14. 129.

222. 262. 244. reden 334. die *Place de Chambre* liegt unter den stufen der *cathedrale*.
- Chamenat, brand 166. *procession* 262. *gewitter* 327. *Cheminot, Moselle, A. Metz, C. Verny*.
- Champagne, *der gouverneur beim heere Franz I* 279. *herbst* 1517 310.
- Champs-painé 185. (*champ à pane*) *beerdrigungsplatz für die armen zwischen den thoren et Thiébault und Scarponnaise*.
- Champs-paisille, *kampf* 11. *heerschau* 129. *hinrichtung eines falschmünzers* 186. *wettkämpfe* 1511 203. *versammlungsplatz* 284. 296. *heerschau* 339. *Champ à Seille, großer platz, auf welchem jetzt die caserne Coislins steht*.
- Champel (baix) 168. 363. *Le bai champé, name einer straße am ufer der Seille*.
- Champenoille 211. *Champagnolle, Jura, A. Poligny, C. Champagnole*.
- Champenoize (porte) 4. s. *Porte*.
- Chandellerue 316. *Straße Chandellerue, sie lag früher auf dem grunde des arsenals*.
- Chantereine 303. *Gemeinde Verneville, Moselle, A. Metz, C. Gorze*.
- Chappiron. *Ein französischer anführer, fällt bei Trevis* 163.
- Charlemagne, *grab in Aachen* 177.
- Charle, duc de Bourgogne 9. *grab in Nancy* 207.
- Charle de France, *seine kriege mit England* 229. *Karl VII*.
- Charle de France *schickt geschenke an den könig von Neapel* 28. *begibt sich in den krieg in Bretagne* 54. *sein tod* 131. *Karl VIII. s. France*.
- Charle, *könig von Castilien, erzherzog von Österreich* 355. *kaiser* 364. *Karl V*.
- Charme 207. *Charmes, Vosges, A. Mirecourt, C. Charmes*.
- Chastillon, *feuer* 347. *Chatillon, annexe von St Julien lès Metz*.
- Chaulqueur l'Evesque 354. *Keller des bischofs in Désiremont*.
- Chaussey bei Courcelles 220. *Chaussey annexe von Courcelles-Chaussey, Moselle, A. Metz, C. Pange*.
- Chaveloz 207. *Chavelot, Vosges, A. Epinal, C. Chatel sur Moselle*.
- Chavency 52. *Chauwenoy le Chateau, Meuse, A. und C. Montmedy*.
- Chavency *platz im herzogthum Luxemburg* 354.
- Chaverson (Jean) 114. *vater Michels* 136.
- Chaverson (Joachim) *sohn Jeans, heirathet eine tochter Conrads von Serrier* 280. *mord* 322. *meister échevin* 1518 323.
- Chaverson (Michel) *sohn Jeans, meister schöffe* 1507 und 1514 259. *zweikampf mit Philippe Dex* 289. *Pontoy* 332.
- Cherinoille 27. *Cerignola, im Capitanat, Neapel*.
- Cherre (la) 27. *Cerra, Terra di Lavoro, Neapel*.
- Choibey, *brand* 347. *Cheuby, annexe von ste Barbe, Moselle, A. Metz, C. Vigny*.
- Cidoine (la) 23. *Cedogna, Princip. oltra, Neapel*.
- Ciprienne (le roi) 27.
- Claire (ste) *auf der mauer* 267.

- Clare *schickt die schlüssel an den könig von Frankreich nach st Bedair* 1509 164.
- Clecs 125. *Claye. Seine et Marne. A. Meaux, C. Claye.*
- Clément (église de st) 241.
- Clemery 363. *Clemery (Duhautoy), Meurthe, A. Nancy, C. Nomeny.*
- Clercs (rue des) 373. *Die rue des clerks besteht noch.*
- Clermont en Argonne 196. *Clermont in Argonne, Meuse.*
- Cleves (Adolfe de) *herr von Ravestene* 7.
- Cocum 183. *Cochem an der Mosel.*
- Coin 527. *Coin les Cuvry, Moselle A. Metz, C. Verny.*
- Colligny *geplündert und in brand gesteckt* 268. *Colligny, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Collignon d'Auboncourt *genannt Fauvelle, münzmeister* 199.
- Collignon Dex 199. *nimmt theil an einer maskerade* 202.
- Collignon (François) *zwei jahre in Rom als procurator von Perette Baudoché* 278.
- Collongne *Köln am Rhein* 1505 151. 152. *Philipp daselbst* 179. 180. *dom* 180. 226. *aufstände* 1512 233. 1514 259. *Sickingen* 352.
- Colonne *cardinal Colonna in Metz* 311.
- Colonne, Collongne (Marcus Anthony) *in Metz* 301.
- Colonne *fällt bei Ravenna* 206.
- Comptes de l'ancienne justice 359.
- Con sur Seille 327. *Coin sur Seille, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Condé sus Muzelle 16. *Custine, Meurthe, A. und C. Nancy.*
- Conseil (le st) *oberstes gericht in Rom* 287.
- Conseil (le) *der große rath der stadt* 290.
- Coppet, Coupette sur le Lac 18. 212. *Copet am Genfer See.*
- Corbenay 207. 212. *Corbenay, Haute Saone, A. Lure, C. st Loup.*
- Cordeliers, *kirche in Köln* 182. *generalcapitel in Metz* 1512 214.
- Cornellius (abbaye de st) *2 meilen von Aachen* 178. *Cornelius Münster, Rheinpreußen.*
- Corpus Cristi (église du) *kirche in Köln* 182.
- Corse, *die Türken daselbst* 217.
- Coulowerde 279. *Charmont oder Colas Verdey, Aube, A. Arcis sur Aube, im gleichen canton. Jetzt heißt der ort nur noch Charmont.*
- Cour a Mets *das bischöfliche gericht; ehescheidungsproces von Perette Baudoché* 224.
- Court l'évesque *der palast des bischofs. Kaiser Friedrich daselbst* 6.
- Covelance 42. 179. *Koblentz am Rhein.*
- Crance Barthel *genannt la Grand Barbe, fällt* 5. *sein sohn und Bassonnier bekriegen Metz* 31.
- Cremona *ergibt sich dem könig von Frankreich* 164. *Cremona, Lombardie.*
- Crepecourre (Mont de) 27. *Monte Crepacore. Der verfaßer teuscht sich, wenn er ihn zwischen Troja und Benivent stellt, er liegt bei Trevi* 3.
- Cresme (la ville de) *ergibt sich dem könig von Frankreich* 164. *Crema, Lombardie.*

- Cretel 379. *Creteil, Seine, A. Sceaux, C. Charenton le pont.*
- Croix (paroisse de ste) 196. 228. *procession 241.*
- Croix à Pont aux Loups 257. S. Loups.
- Cuvry, *heftiger sturm 327. Cuvry, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Cusance 196.
- Damirio Cournesso fällt bei Ravenna 206.
- Dampviller. *Danviller, platz im herzogthum Luxemburg 354.*
- Desiremont, *crucifix 128. einseitelei 233. die einseitelei zum schönen kreuz vom blitze getroffen 326. Jetzt steht an der stelle das fort Belle Croix, das die stadt nach der seite gegen Deutschland beherrscht.*
- Desme, Delme (ban de). *Jetzt Delme, Meurthe, A. Chateau Salins, C. Delme.*
- Deutz genannt *Oultre le Rhin 183. Deuz.*
- Deux pons (entre) 8. *Stelle zwischen dem pont des Morts und dem Pontthiefroy. Dort wurden die hingetrichteten ausgestellt.*
- Dex (Jacques) 16.
- Dex (Jean) 79.
- Dex (Nicollas) 370.
- Dex (Nicolle) 11. *meister schöffe 1483. Seine söhne Philipp und Collignon beim turnier in Change 136. eidam des François le Gournaux, kämpft gegen die Raigecourt bei der hochzeit des Joachim Chaverson 280. erfinder einer hinrichtungsart 292.*
- Dex (Nicolle) *bruder des meisters schöffen und eidam von François le Gournay gewinnt eine wette gegen den herzog von Suffolk 307.*
- Dex (Philippe) *schlägt sich mit Michel Chaverson 289. 313. 343. führt Sibille vom herzog von Suffolk zurück 367.*
- Dieue 125. *Dieue, Meuse, A. und C. Verdun sur Meuse.*
- Dijon 31. *belagert von den Schweizern 251. Dijon, hauptort des Dép. de la Côte d'Or.*
- Dixmil martirs (église des) S. Geleon in Köln 182.
- Doien de la ville (hostel du) *gefängnis der stadt 116. 366. Der doien de la ville war der criminalrichter.*
- Dollen (Claude) *gerichtsherr der adeligen im herzogthum Luxemburg 355.*
- Domangeville, *brücken zerstört 268. verbrennt 533. Domangeville, anneze von Sanry sur Nied, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Donbaille 141. *Dombastle, Meuse, A. Verdun s. M., C. Clermont en Argonne.*
- Doneu 207. *Donnoux, anneze von Urimenil, Vosges.*
- Dormans 125. *Dormans, Marne, A. Epernay, C. Dormans.*
- Duc, Duchesse de Lorraine, s. Lorraine.
- Duche herre. *Die deutschordensritter, deutsche herren 174.*
- Dur 178. *Das haupt der h. Anna, mutter der h. jungfrau. Düren, Rheinpreußen.*
- Ecosse, *der könig, bruder der königin von England, bleibt im bündnis mit dem könig von Frankreich*

216. krieg mit England 251. fällt 1513 255. *Jacob IV.*
- Eglise (la grant) die jetzige cathedrale 143. erhält $\frac{1}{3}$ der einkünfte des bishums zur erbauung des chors 1506 153. bestimmung beim jubileum von 1510 172. 225. processionen 241. 244. predigt 276. vollendung des chors 1515 278.
- Elbruch 173. *Estelbruck, großherzogthum Luxemburg.*
- Elizabeth (sainte) von der porte des Allemands. jubileum von 1510 172. angriff 348. kirchen und gebäude dabei, bei *Deiremont* zerstört 1552.
- Empereur (l') *Maximilian I an Metz* vorüber nach der Schweiz 143. krieg mit Venedig 171. in Trier beim heiligen rock 1512 212. geht die reichstädte um hilfe an 226. krieg mit Frankreich, nimmt *Térouenne* 251. 293.
- Ency 34. *S. Ancy.*
- Ennerey schloß des herrn *Nicolle* von Heu 368. *Ennery, Moselle, A. Metz, C. Vigy.*
- Ennerey (monseigneur d') 202. *D. Perette Baudoche, frau des Androuin Roussel* flieht zu ihm 223. im krieg mit dem herzog von *Guise* 328.
- Epinal 16. *Espinal* 207. *Epinal*, hauptort des *Dep. Vosges.*
- Errich, herzog von *Braunschweig* 151. *Erich I.*
- Ercansey angezündet 121. *Argancy.*
- Escaiffaite 28. *Scafata. Principato citra, Neapel.*
- Escairperie 19. *la Scarperia, Toscana.*
- Eschevin (maitre) 3 und oft.
- Eschevins des paroisses 115. 226. 344.
- Espagne (le roi d') *Ferdinand V* schickt eine flotte den Venezianern zu hilfe 196. verbindet sich mit dem pabst und Venedig gegen Frankreich 216. verbindet sich mit dem könig von England 247. bekriegt Frankreich 251.
- Epagnols (les) angriff auf die Franzosen 206. krieg mit Venedig 256. große schlacht 1514 259. gegen *Franz I* 279.
- Esprit (église du st) 236. *haus Claude Baudoches* dabei 365.
- Esselingnen en *Xouwaube*, vertreten auf dem reichstag von *Köln* 1505 152. *Eßlingen* in Schwaben.
- Estans (les) verbrannt von *Sickingen* 335. jetzt *les Etangs, Moselle, A. Metz, C. Vigy.*
- Estrain (heumes d') 203.
- Eukaire (paroisse de st) 220. *Parochie st Eucaire*, besteht noch heute.
- Evien 18. *Evien, Schweiz.*
- Eve soubz *Damp Mairtin* 141. *Eve sous Dammartin, Oise, A. Senlis, C. Nanteuil le Haudouin.*
- Evercluze 183.
- Evesque de *Mets* *Heinrich* von Lothringen, gestorben 20 Oct. 1505. schickt seine leute dem herzog von Lothringen zu hilfe 293.
- Faily 335. verbrannt durch *Sickingen*. *Faily, Moselle, A. Metz, C. Vigy.*
- Faisins (les grants) 295. Abladestelle der holzflöße in der *Mosel.*
- Fange 27. oder besser *Fauge*. *Foggia* im *Capitanat, Neapel.*
- Farande (le roi) 23. *S. Ferrande.*

- Faroy** (paroisse de st). *S. Ferroy.*
- Faucilles** (montagne des) 211.
- Faucquette** (la place) 263. *Platz Cocotte.*
- Fault** 280. *Foug, Meurthe, A. und C. Toul.*
- Feev** procession 262. *Fey, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Felizen** 29. *Felizzano, Piemont.*
- Fernowe.** *Fornoue. schlacht* 127.
- Feroy, Ferroy** (église de st) *monseigneur de Rolle dort beerdigt* 40. *Mariette, erste frau Philipps beerdigt* 122. *processionen* 241. *erbaut* 1515 278.
- Ferrande** (le roi) *Ferdinand II von Arragon stirbt* 124. *der herzog von Salern vertheidigt sich gegen den könig* 24. *S. Espagne.*
- Ferrey** pfalzgraf herzog von Bayern 152.
- Ferrière** (la) 29. *La Ferrière, Piemont.*
- Ferry de Zaisse** (le duc) *kurfürst* 151. *Friederich III der weise.*
- Fiefs de Metz** 6. *Die metzischen ritter, welche lehen vom herzog von Lothringen hatten.*
- Flandre** 254.
- Fleur** 29. *Feurs, Loire, A. Montbrison, C. Feurs.*
- Fleurey** 327. *Floury, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Fleville** brand 1518 325. *Fleville, Moselle, A. Briey, C. Conflans.*
- Fleran** dedans les bois 141. *Florent, Marne, A. und C. ste Menchould.*
- Florence** 19. 251. *Florenz, Toscana.*
- Florensoille** 19. *Firenzuola, Toscana.*
- Florentins** nehmen *Pisa* 1509 165. *unentschiedene stellung* 216.
- Florhange.** *Poincellet für Robert de la Marche* 263. *Robert de la Marche hält sich dort mit 300 reitern* 271. *Monseigneur de F., sohn des Robert de la Marche, hauptmann im heer Franz I.*
- Foines, foiez** (le cardinal de) 22. 24. *Der cardinal von Foix.*
- Fondicque** des Tudesques à Venise. *verbrannt* 1514 258. *Il fondaco de' Tedeschi.*
- Fontaine** 207. *Fontaine lès Luxeuil, Haute Saone, A. Lure, C. st Loup.*
- Fontaine la Royné** 274. *Fontaine in Paris.*
- Fornerue, fournerue** 122. 214. 258. 244. 365 *und sonst. à la vallée de d. h. unten in F.* 331. *Die rue Fournirue besteht noch jetzt.*
- Fourpach** schloß des grafen von Linange 268. *Forbach, Moselle, A. Sarreguemines, C. Forbach.*
- France** 254.
- France** (le roi de) *Ludwig XII, er zieht gegen Neapel* 124. *bekriegt Mailand* 136. *gesantschaft nach Köln* 152. *bündnis mit andern fürsten gegen Venedig* 160. *schlacht* 162. *sieg* 164. *weiterer krieg* 215. *verliert die Lombardie* 247. *hilft dem könig von Schottland* 255. *die besetzung von Mailand* 256. *frieds mit der Schweiz* 290. *sein sohn heirathet eine englische prinzeßin* 360.
- Francfort, Francquefort.** *Philipp selbst* 42. *vertretung auf dem reichstage in Köln* 152. *Metzer kaufleute von dort heimkehrend* 224. *tuch-*

- handel 275. messe 253. verbot des besuchs von Metz^{er} kaufleuten 1515 282. wahl Karls V 364.
- Franchecomté 305.
- Francisque (le comte) von Sickingen. streit Burtaulz gegen die stadt 284. 315. fordert den herzog von Lothringen 294. auf dem schlosse Que-
sester 327. schließt frieden mit der stadt 350.
- François (les) schlacht von Novara 6 Juni 1513 246. schlacht von Piacenza 284.
- François herzog von Angoulême und Valois, vermählung Ludwigs XII mit Marie, schwester des königs von England 264. turniere zu Paris bei der hochzeit 266. krönung in Rheims 25 jan. 1515 272. einzug in Paris als könig 273.
- François I, könig von Frankreich, rüstet sich gegen Mailand 279. besucht 1516 von den herzogen von Geldern und Suffolk 301. trauerfeier für kaiser Maximilian 357. anspruch auf die kaiserkrone 364.
- Franconrue 145. 197. 295. Diese straße entspricht ungefähr der jetzigen rue du Pontiffroy.
- Franouze (la) 207. Alte annexe des kirchspiels Clerjus, Vosges, A. Epinal, C. Vertigny, nicht mehr vorhanden.
- Frédéric empereur 6. besucht Metz. Friedrich von Brandenburg 152.
- Frères de l'observance 257. Die Franciscaner.
- Fribourg en Suisse 17. Freiburg.
- Fridrich. S. Frédéric.
- Frowaulz 32. Frouard, Meurthe, A. und C. Nancy.
- Gaillice 206.
- Galles bruder der herzogin von Lothringen 123.
- Gassles (les) de Cologne 233. Gesellen.
- Genes, Gennes, von den Franzosen genommen 153. kehrt sich gegen sie 216. die Franzosen behaupten das castell 251. nimmt die partei Franzs I 279.
- Genewre 18. 211. Genf.
- Genivaulx 325. 363. oberhalb des dorfes Rozévielles bei Metz.
- Gennon (messire) mitschuldiger Jeans von Landremont 116.
- George, bischof von Metz 1478, vermittelt einen waffenstillstand zwischen Metz und Lothringen 6. Georg von Boppart.
- George d'Anser 35.
- George, herzog von Sachsen 151.
- George, pfalzgraf herzog von Bayern 152.
- George (église st) 241.
- Gerard (Jean) vater Philipps von Vigneulle 1. 2 und sonst. sein tod 167.
- Gereon (église st) oder der 10000 märtyrer in Köln 182.
- Gervailde 23. Gesvaldo, Principato ultra, Neapel.
- Gigous (église et paroisse st) 241. St Gergulph.
- Giraird Perpignan 9.
- Giraird (st) von Toul 132.
- Girgonne (st). S. Gorgonne.
- Glaitegney verbrannt von den leuten Sickingens 331. 335. Glatigny, Moselle, A. Metz, C. Vigy.

- Glossine (ste) *abtissin* 267. *die frauen* 358. *Ste Glossinde*.
- Gnon, Gnoin 18. 212. *Nyon, am Genfer see*.
- Gome en Lumbardie 46. *Como, Lombardie*.
- Gondrecourt 51. *Gondrecourt, Moselle, A. Briey, C. Conflans*.
- Gondreville 6. *Gondreville, anneze von Fry. Moselle, A. Metz, C. Vigny*.
- Gorgonne (église st) 226. *processionen* 241. *der pfarrer verhaftet in der kirche wegen verführung eines mädchens* 266. *gewölbt* 1514 276. *S. Gorgon*.
- Gournay, Gournaix, Gronaix (*François le*) *verheirathet seine tochter* 136. *von der stadt nach Straßburg geschickt* 194. *nimmt theil an einer maskerade* 202. *kämpft* 203. *baut eine einsiedelei zu Desiremont* 233. *verhandelt mit dem grafen Philipp Schlucter* 254. *bedankt sich bei den bürgern* 269. *einer seiner diener begibt sich in den dienst Burtaulx* 272. *bringt die geschenke der stadt an den jungen herzog Anton von Lothringen als botschafter* 294. *Nicolle Dex* 307. *zieht sich zurück nach Villers la Quenexy während der pest* 313. *zieht nach la Horgne* 322. *gibt dem herzog von Guise ein gastmahl* 362.
- Gournay (Jean le) *zeichnet sich aus in einem scharmützel* 40. 313.
- Gournay (Michel le) *sohn Franzs* 40. *Charles du Quennelet* 115. *er und Nicolle Dex kämpfen gegen die Raigecourt bei der hochzeit des Joachim Chaverson* 280. *G. und Renault trennen in einem kampfe Philipp Dex und Michel Chaverson* 289. *meister schöffe* 1515 293. *verfolgt bei Woippy* 349. *wieder meister schöffe* 1519 360.
- Gournay (Perin le) *meister schöffe* 1473 3.
- Gournay le jeune (messire Renault le) *sohn Franzs, pathe eines Kindes Philipps* 131. *erwirbt den garten der frau Collette vor den stadtrüben* 272. *trennt Philipp Dex und Michel Chaverson* 289. *redet für den frieden mit Sickingen* 336.
- Gournay (Thiébault le) *sein haus bei der erlöserkirche* 248. 346. *unglücksfall eines dieners* 281. 296.
- Goux, *bruder Nicolle geht dahin, um die loskaufung Philipps zu bewerkstelligen* 114. 125. *der erzdiacon von Vic* 355. *Gorze, Moselle, A. Metz, C. Gorze, alüberühmte abtei*.
- G. de Metz, gros de Metz 91. *Der groschen galt im 15ten jh. 3 f. 40 c.*
- Graince de Guerre 10. *Gratien de Guerre. Spanischer heerführer im dienste Ludwigs XI.*
- Grand Jehan 286.
- Grand (monseigneur le) 162. *Oberstallmeister oder haushofmeister des königs.*
- Grand maistre de France (le) *nimmt die stadt Trevy* 1509 162.
- Grange (la) 30.
- Grantvaux 241. *Alte abtei in Franche Comté, Dep. Jura, A. Poligny.*
- Grenaide, *einnahme durch den könig von Spanien* 97.
- Grixey (la ville de) 265. *Grigy,*

- annexe von Borny, Moselle, A. und C. Metz.
- Gronais. S. Gournay.
- Gronde menade 23. *Grotta minarda. Principato oltra, königreich Neapel.*
- Grossiers 273. *Die großhändler.*
- Gueldre herzog von Geldern im heere Franz I 279. *bleibt der verbündete des königs von Frankreich 251. hebt ein heer aus gegen den kaiser 252. übernachtet in Metz incognito im hôtel de la tête d'or 301.*
- Guerre des Trois Rois 135. *Der krieg vom jahre 1430.*
- Guignes 279. *Guignes, Seine et Marne, A. Melun, C. Mormant.*
- Guise (monseigneur Claude de) *wallfahrt nach ste Barbe 291.*
- Guise (monseigneur de) *bruder des herzogs von Lothringen Anton im kriege mit monseigneur von Ennery 328. wallfahrt nach ste Barbe 1519 361.*
- Gyray (le biaux) *gefangen 35.*
- Haie (rue de la) 171. 373.
- Hainault 254.
- Hambach 185.
- Han en Champagne 141. *Hans, Marne, A. und C. ste Menehould.*
- Hannes de Ranconvald 145. *baumeister, erbaut den großen thurm am dom.*
- Henry, *der ältere und der jüngere, herzoge von Braunschweig und Lüneburg 151.*
- Henry, *herzog von Mecklenburg 152. Heinrich VI.*
- Henry, *herzog von Lüneburg 152. Heinrich I.*
- Henry, *pfalgraf herzog von Bayern 152.*
- Harcourf (Jehan de) 74. *stirbt 1511, 200. Jean von Haraucourt. Haraucourt in Meurthe, A. Nancy, C. st Nicolas.*
- Hault Pailais, *vereinigungsplatz der schöffn und delegierten der gemeinden 226. Der alte palast beim dom.*
- Haulte Pierre 358. *Die straße de la haute pierre, wo das jetzige gerichtsgebäude.*
- Haulte Saulnerie 250. *Der obere theil der straße Saulnerie.*
- Haussonville (lignage de) 255.
- Hester (jeu de) et du roi Assuérus *aufgeführt 1512, 222.*
- Heu (Nicolle de) *er und seine söhne Nicolas und Robert legen den grundstein des großen thurms 286. der herzog von Suffolk auf seinem schlosse Ennery.*
- Hillaire (église de st) 241. *S. Hillaire.*
- Holliers (rue des) 14. *Heutigestags rue des huiliers.*
- Horne (la) 322. *la Horgne. Es gibt 4 höfe dieses namens bei Metz; hier ist wohl la Horgne au Sablon gemeint, annexe von Montigny lès Metz.*
- Hostel à l'ange, *die edelleute des herzogs von Suffolk 265. der Rheingraf 333.*
- Hostel de la cour st Martin 347. *der herzog von Suffolk 265.*
- Hostel de la couronne à st Miel 189.
- Hostel au Loup. *Sickingens bots 330. Noch jetzt besteht in der deutschen*

- gasse ein *hôtel du Loup*; es ist eines der ältesten in Metz.
- Hostel aux Ours 246.
- Hostel de la Teste d'Or 247. der herzog von Geldern wohnt dort 1516 501.
- Hostie (la ste) à ste Marie de Paris 244.
- Houdebert 183. Ohne zweifel Godesberg am Rhein.
- Houdremont 141. 196. *Haudiaumont*, Meuse, A. Verdun s. M., C. Fresnes en Woivre.
- Houxei 170. S. Oixei und Ollixei.
- Hurbis (fausse porte st) 340. in der nähe der porte des Allemands; der name kommt von einer kapelle, worin der leib des bischofs Urbice.
- Huxeraille 48. *Ozerailles*, dorf in Barrois, Arrond. Briey, Canton Conflans, Moselle.
- Ile du Pont des Morts 242. überschwemmung 287. heutzutage die plaine du Ban st Martin.
- Iliaire (paroisse de st) 10. 38. 128. kirchhof 223. platz vergrößert 229. Es gab zwei kirchspiele dieses namens in Metz: st *Hilaire le grand* und st *Hilaire le petit*; das erste auf dem platz des arsenals, das andere bei st Arnoult.
- Imbercourt (monseigneur d') 205.
- Innocent (st) 274. Die st Innocents in Paris.
- Ires (les isles d') die hyerischen inseln, von den Türken angegriffen. 217.
- Jacob (le capitaine) fällt bei Ravenna 205.
- Jaicques (Paroisse de st) 225. die einwohner unterstützen den kaiser mit geld 228. procession 241. kirchweihe 247.
- Jamaix 288. *Jametz*, Arrond. Montmedy, Dép. de la Meuse.
- Jamaix (Chateau de) vorbereitungen zur hochzeit Bernards von Poul mit Perette Baudoche 299. *Jametz*, Meuse, A. und C. Montmedy.
- Jamaix (monseigneur de) sohn Roberts de la Marche 279. bei Metz 1515 287. 328. ein edelmann von ihm gefangen von Metzern söldnern 332. bekannter unter dem namen des herrn von *Fleurange*. Vgl. seine memoiren.
- Jamediez fällt bei Ravenna 206.
- Jay 211. *Gez*, Ain, hauptort des arrondissements.
- Jehan (église de st) 241.
- Jehan (le seigneur) fällt bei Ravenna 206.
- Jehan le tailleur d'images 195.
- Jehan d' Amance herr von *Vaudoncourt*, pathe *Paulinens*, der tochter Philipps, geb. 31 mai 1513 246.
- Jehan de Morienne s. Saint.
- Jehan Banners 267.
- Jehan Baptiste (église de st) in Köln 181.
- Jehan Boullay (seigneur) fest in seinem hotel 249.
- Jehan Lallemond diener des Franz le Gournaix geht in den dienst *Burtaulx* 272.
- Jehan de Lorraine sohn Rends königs von Sicilien bischof von Metz 153. 230. 255! sein gehalt von messire Dimanche abt von st Arnoult 277. cardinal 325.

- Jehan Mangin von Metz 145.
- Jehanne de Vaulcolleur genannt *la pucelle de France* 229.
- Jeux *feuersbrunst* 325. *Jœuf, Moselle, A. und C. Briey.*
- Joachim markgraf von Brandenburg, kurfürst, auf dem reichstage von Köln 1505 151. *Joachim I.*
- Joannes herzog von Sachsen, bruder des kurfürsten 151. *Johann der standhafte, bruder Friderichs III, kurfürst 1525.*
- Joey, Joiey 10. 32. 123. *procession 262. monseigneur von Guise daselbst. Jouy aux Arches, Moselle, A. Metz, C. Gorze.*
- Joigne 212. *vielleicht Joux, an der grenze von Frankreich und der Schweiz.*
- Joindreville 238. *Joudreville, Moselle, A. Briey, C. Audun le Roman.*
- Juillet (le duc de) 152. *der herzog von Jülich.*
- Jules, Jullius secundus, *Julius II pabst, folgt Pius III 144. stirbt 1512 235.*
- Julien s. Saint.
- Julnaraude fällt bei Ravenna 206.
- Jure 375. s. Saint.
- Justice (la) 15. *der rath oder gerichtshof gewählt aus den 13 geschwornen.*
- Justice (la) de Metz 38. *der galgen.*
- Juxey (village de) herr von Jamets 243. *Jussy, Moselle, A. Metz, C. Gorze.*
- Labatie 29. *Berühmtes schloß in der alten provinz Forez.*
- Lacrote sohn des herrn von Alegre fällt bei Ravenna 205.
- Lambach *reichsstadt* 152.
- Lan en Lalnois 141. *Laon, hauptort des Dép. de l'Aine.*
- Lancegrave de Hesse im kriege mit Sickingen 352. *Philipp der großmüthige.*
- Laidonchamps, Laidunchamp 130. 258. *besatzung 333. 367. Landonchamp, ann. von Woippy.*
- Laidre s. Saint.
- Landit à Paris reisen Philipps dahin 43. 125. 137. 462. 173.
- Landremont (Jean de) ein dreieckner 97. *sein verrath 114. dazu beilage 381.*
- Landremont *annexe von Silly sur Nied, Moselle, A. Metz, C. Pange,*
- Langre 31. *Langres, Haute Marne, hauptort des arrond.*
- La Quenexey verbrannt durch Sickingen 335. *Laquenexy, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Légat de Rome in Metz 1515 bringt ablaß zum bau von *st Peter 277.*
- Lehecourt bei Bar überschwemmt 1509 165. *La Heycourt, Meuse, A. Bar le Duc, C. Vaubecourt.*
- Leon X gegen Franz I in Italien 279.
- Lessey, Lessy wölfe 11. *verbrannt von den Lothringern 38. Philipp 171. guter jahrgang 1515 286. reben erfroren 1517 303. 304. Philipp zieht seine fahrende habe daraus zurück aus furcht vor dem kriege 329. Lessy, annexe von Chatel, Moselle, A. und C. Metz.*
- Levier (st) s. Livier.
- Liége *kreuzzug gegen die Türken 158. aufstand 1512 235. wieder 1514 259.*

- Liège** (évêque de) *Ehrhart von der Mark dämpft den aufstand* 1512 235. *oheim von Perette Baudoche* 223. *oheim von Jean Baudoche*. gestorben 1514 259. *hilft seiner nichte die 2000 ducaten zahlen, um ihre ehe für nichtig erklären zu lassen* 279.
- Liégo Carnavat** (Anthonio du) fällt bei *Ravenna* 206.
- Linange** (le comte de) schloß *Forbach* 268.
- Lion** 29. *bank* 279. *der herzog von Suffolk* 311. *Lyon, hauptstadt des dep. Rhone*.
- Lisy sus Ours** 125. *Lizy sur Ourcy, Seine et Marne, A. Meaux, C. Lizy*.
- Liverdun** 11. *Liverdun, Meurthe, A. Toul, C. Domevre en Heys*.
- Livier** (st) geboren in *Metz* 345.
- Livier** (église paroissiale de st) *processionen* 241. *wieder aufgebaut* 1515 278. *misgeburt* 295.
- Longeville en Allemagne** 313. *Longeville lès st Avoild, Moselle, A. Metz*.
- Longeville près de Bar** 280. *Longeville, Meuse, A. und C. Bar le duc*.
- Longeville, Lungeville** vor *Metz*, verbrannt von den *Lothringern* 39. 283. 330. *Longeville lès Metz, Moselle, A. und C. Metz*.
- Loran** 207. *S. Saint*.
- Lorey** 31. *Lorey lès Bayon, C. Bayon, Arr. Lunéville*.
- Lorey devant le Pont**, *weinlese* 170. *procession* 262. *Jetzt Lorry devant le Pont, Moselle, A. Metz, C. Verny*.
- Lorey, Lory, devant Metz, Vigneul-** les großvater von dort 1. *waldbrand* 302. *reben erfroren* 1517 303. 304. *herr von Jamaix* 343. *Lorry lès Metz, Moselle, A. und C. Metz*.
- Lorraine, Louraine** (la terre de) 285.
- Lorraine** (Batard de) 32.
- Lorraine** (duc de) *René II. Seine schwester in Metz* 131. *hof in Nancy, gärten* 206. *unterstützt den herzog von Geldern gegen den kaiser* 216. *bleibt verbunden mit dem könig von Frankreich* 216. *herausgefordert von einem edelmann* 253. *Suffolk am hofe* 265. *im heere Franz I in Italien* 279. *herausgefordert von den deutschen grafen* 293.
- Lorraine** (duchesse de) *Philippine von Geldern, gemahlin René's II, wohnt in Metz* 123. *die neue herzogin, Renée von Bourbon, gemahlin des herzogs Anton* 294.
- Lorraine** (président de) sein sohn *Andreas* 373.
- Lourains** (les) in *Boulay* mit den leuten *Schlucters* 268.
- Lourain** (Guerin) *prosaisch bearbeitet von Philipp* 1515 283.
- Lourent** s. *Saint*.
- Louis** pfalzgraf herzog von *Bayern* 451.
- Louis XII**, könig von *Frankreich*. *friede mit England* 264. *stirbt* 1515 272. *S. France*.
- Loups** (pont aux) 138. *kreuz* 237. *Der Pont aux Loups, vor der stadt, erhielt seinen namen von Nicolas Louve, der ihn neu in stein wieder aufbauen ließ, statt des pont de Quinquaraille; es wurden wölfe in stein gehauen daran abgebildet*.

- Loupy 125. *Louppy le petit, Meuse, Ar. Bar le duc, C. Taubecourt.*
- Loures (dom Jherosme) fällt bei Ravena 206.
- Loussem (village de) 259. *Es gibt kein solches dorf mehr in der gegend.*
- Louvain 43. Löwen.
- Loveny belagerung, einnahme und zerstörung 37. *Louvigny, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Loys de Marenches beamter des königs von Castilien 355.
- Loys (st) 5. *Grundstück zur kapelle st Louis vor dem thore st Thiébaud gehörig.*
- Lozenne, Louzenne, Losaine 16. 17. 212. *Lausanne.*
- Lubich 152. *Lübeck.*
- Lucembourg Karl der kühne daselbst 6. *die Luxemburger helfen Metz in vertreibung schlechten gesindels 129. brand 1509 165. Philipp reist durch 173. der kaiser öfters daselbst 1512 212. Luxemburg.*
- Lucembourg (le marquis de) kommt nach Metz 1561 929.
- Lucerne 17. *Luzern.*
- Luceu in Burgund 207. *wildbad 212. Luxeuil, haute Saone, A. Lure, C. Luxeuil.*
- Lumbairds. *die Franzosen vertrieben 251. gelübde des herrn von Guise an st Barbara wegen des krieges 361.*
- Lumbairde (les) auf der mauer, hinter den Franziscanern 257. *Leihhaus, von Lombarden, in Metz.*
- Luppi bei Delme 218. *Luppy, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Luppei bei Bar; überschwemmt 1509 165. *Louppy le petit oder Louppy le chateau, Meuse, A. Bar le duc, C. Vaubecourt.*
- Luppy le chaitel 117. *Louppy le chateau, Meuse, A. Bar le duc, C. Vaubecourt.*
- Luxembourg (Jacques de) begleitet die leiche Philipps von Burgund nach Dijon 7.
- Luxembourg (le maréchal de) herr von Raville 219. *S. Lucembourg.*
- Macon 30. *Macon, hauptort des dep. Saone et Loire.*
- Maigney (village de) processionen 243. *alle mühlen eingefroren außer in M. 256. Sickingen 335. Magny, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Maigois (fontaine de) an der ecke des baille de Waisieux 286. *jetzt fontaine des forçats in der citadelle.*
- Mairange dorf der probstei Thionville, angegriffen von den leuten Roberts de la marche 271. *heerden weggenommen durch die leute Sickingens 348. Marange-Silvange, Moselle, A. und C. Metz.*
- Maircel (paroisse et église de st) jenseit der Mosel. *glockenthurm erbaut 1510 173. messe gegründet 1512 222. processionen 241. wieder-aufbau der kirche 1515 278. trünke 271. altes kirchspiel in der rue st Marcel.*
- Mairebeuse 337.
- Mairie de la pierre bourderesse rechte derselben erneuert 31 jul. 1513 249.
- Mairieulle verwüstet 170. *procession*

303. schlechte ernten 305. *Mariculle, Moselle, A. Metz, C. Vergy.*
- Mairy, Mairley 44. mühlen 356. procession 262. *Marly, Moselle, A. Metz, C. Vergy.*
- Mairtinet 19. *Martigny, Schweiz.*
- Mairville 101. *Marville, Meuse, A. und C. Montmedy.*
- Maisieres dem abt von st Vincent gehörig, verbrannt 1517 302. *Mainières, Moselle, A. und C. Metz.*
- Maistre de France (le grant). S. Grandmaistre.
- Maixerey, verbrannt von den leuten des Schluchter 268. *Maizery, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Maizelle (la grand rue et la porte de) 395. 363. Straße und thor *Maxelle; der name kommt von Mesel, Mesailerie, dem hause der miselruchtigen (aussätzigen).*
- Maixe cousin, licenciat der rechte 355.
- Maixe (paroisse de st) begräbnisstätte von Philipps vater Jean Gérard 168. *St. Marcel, Moselle, A. Briey, C. Conflans. S. Maircel.*
- Majester de st Salvour 247.
- Mallaiderie bei ste Barbe 222.
- Malleroy verbrannt durch herrn von Bousatte 121. *Malroy, Moselle, A. Metz, C. Vigny.*
- Malline 45. *Mechem.*
- Mamin (paroisse de st) 228. 334. haus verbrannt 1518 325. mord 371. *Parochie st Maximin.*
- Mangeron fällt bei Ravenna 205.
- Marguerite de Flandres, schwester des kaisers, bezieht 14000 thaler aus den salinen von Salins 208.
- Marie, schwester des königs von England, mit Ludwig XII verlobt 264.
- Marie (les dames de ste) 358.
- Marillain 23. *Marigliano. Terra di Lavoro, Neapel.*
- Marin 29. *Marino, im Kirchenstaat.*
- Marradas 127. *Jean von Marades, kämmerer des pabstes Alexander VI, der ihn zum bischof von Toul ernannte.*
- Martin, schreiber der sieben des kriege 247.
- Martin (st) von Metz, Philipp wohnt dort 9. 29. 287. Alte abtei, lehen der herzoge von Lothringen, jetzt Ban st Martin, *Moselle, A. und C. Metz.*
- Martin en Curtil (paroisse de st) verweigert die vom kaiser angesonnene hilfe 229. processionen 241. alte stadtmauern 250. Jetzt *paroisse st Martin, mitten unter gärten (curtils).*
- Mateire 26. *Matera. Terra d'Otranto, Neapel.*
- Manquiss (Francisquo) fällt bei Ravenna 206.
- Mauray 19. s. Saint.
- Mauvais garçons 42.
- Maximilien empereur, gegen Schluchter und Sickingen 315. stirbt 11 jan. 1518 354. S. Empereur.
- Maye 183. *Mayen, Rheinproußen.*
- Medard (église de st) processionen 241. Alte *parochie von st Medardus.*
- Meddebourg, vertrag 1501 mit Philipp, könig von Castilien 356. *Middelburg.*
- Melitre 29. *Veletri, Kirchenstaat.*
- Menestres de la ville d'Aix 173.

- Menin** 280. *Menil la Horgne, Meuse, A. Commercy, C. Void.*
- Merdigny, procession** 262. *Mardigny, anneze von Lorry devant le pont.*
- Mesailerie** 129. *Spital für aussätzige.*
- Messure devant le pont des morts** 100.
- Mets, als reichsstadt beim reichstage in Köln** 1505 152. *briefe von Ravenna* 204. *briefe der kurfürsten über die wahl von* 1519 361.
- Meutte, mutte** 10. *thurm gebaut* 1515 268. *geldtuet zur versammlung des volks* 278. *Es ist die große glocke des doms, welche noch heute diesen namen führt.*
- Meydburgt (l'évêque de)** 151. *Magdeburg.*
- Michiel** 29. *St Michel in Piemont.*
- Miel (Jean de)** 11.
- Milan, der könig von Frankreich** 162.
- Milan (chateau de) ausfall der Franzosen auf die stadt** 236. *besetzung* 251. *übergabe* 256. *der könig von Frankreich* 290.
- Milan (duché de) Franz I sammelt ein heer zur erobering** 279.
- Milan (duc de) gefangen gehalten von den Franzosen** 153. *die Schweizer ergreifen partei für ihn* 247. *krieg mit Frankreich* 251. *frieden* 256. *cardinal* 290. *S. More (le).*
- Mirabelle** 23. *Mirabella, Principato ultra, Neapel.*
- Mitte de la terre commune à la Bourgogne et à la Lorraine** 354.
- Modenne** 19. *Modena.*
- Moineville, dorf im herzogthum Bar** 68. *Moineville, Moselle, A. Briey, C. Briey.*
- Molle** 29. *Mola. Terra di Lavoro, Neapel.*
- Mollins a papier; mollin folant** 293.
- Mollin** 15. 120. *genommen von den Lothringern* 38. *kapelle erbaut von Claude Baudoche* 243. *armbrustschießen* 261.
- Mollin (chateau de) herzog Bernards von Poult und der Perette Baudoche** 300. *Claude Baudoche speist dort trotz der belagerung mit seinem vetter herrn von Jametz* 343. *Moulins lès Metz, Moselle, A. und C. Metz.*
- Mon, geplündert und verbrannt** 268. *Mont, anneze von Pange.*
- Monbouson** 212. *Montbozon, Haute Saone, A. Vesoul, C. Montbozon.*
- Moncaillie** 29. *Moncaglien, Piemont.*
- Monciau** 279. *Moncels, Marne, A. Vitry, C. st Remy en Bouzumont.*
- Mondelange verbrannt** 309. *Mondelange, anneze von Richemont.*
- Monmelian** 29. *Montmilian, Piemont.*
- Monmorentin** 279. *Dieser ort, der zwischen Suins und Guignes liegen mochte, existiert nicht mehr.*
- Montagu (bois de)** 231.
- Montcaure (mgr de) fällt bei Ravenna** 205.
- Monteflascon** 19. *Montefascone, Kirchenstaat.*
- Montefort** 23. *Monteforte, Principato ultra, Neapel.*
- Montelionne** 23. *Monteleone, Principato ultra, Neapel.*
- Monte mairte à Rome** 19. *Monte Mario in Rom.*

Montereuse 19. *Monterosi, Kirchenstaat.*
Montescaillouze 26. *Montescaglioso, Basilicata, Neapel.*
Montigny 358. *Montigny les Metz, Moselle, A. und C. Metz.*
Montoy *festung des Jean Chaverson* 121. *ungewitter* 262. *genommen von Sickingen* 335. *lager davor aufgehoben* 338. *Montoy, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
Mor (le) *Louis Sforza, genannt Moro, herzog von Mailand, Ludwig XII von den Schweizern ausgeliefert* 136. *die Schweizer ergreifen seine partei* 247. *S. Milan.*
Morhange *ein deutscher herr daselbst verhaftet* 253. 310. *Morhange, Moselle, A. Sarreguemines, C. Gros-tenguin.*
Moulcherei (journée de) 205. *Es ist zu lesen Monleherei. Die schlacht bei Monthery hatte statt am 16 jul.* 1465.
Moullart fällt bei Ravenna 205.
Moures (les) *landen in Spanien* 217. *Die Türken oder Mauren aus Africa.*
Mourge 212. *Morges am Genfer see.*
Mourillon 211. *le Morillon, Jura, A. Poligny.*
Mourinne 23. *Monorvino, provinz Bari, Neapel.*
Mouson, brief an ihn zu gunsten Philipps 77. *Mouzon in den Ardennen, A. Sedan, C. Mouzon.*
Moustier (le grant) freistätte 232. *s. Eglise (la grande). das capitel der Franciscaner feiert dort das hochamt* 214. *bekanntmachung* 328.

Munesteyr (l'évêque de) 151. *Münster in Westphalen.*
Musaille, muzelle 128 *und oft. tritt aus* 138. *arbeiter daran in der strasse des Roches* 1512 222.
Mutte. S. Meutte.
Nancei, Nancey, Nancy 16. *hinrichtung eines fleischers von st Michiel* 192. *Philipp speist dort zu nacht* 206. *bettler mit ruthen gestrichen* 231. *mauern wieder gebaut nach* 1480 278. *haus des fürsten wieder gebaut* 1500 278. *sterblichkeit* 503. *Nancy, hauptort des dep. de la Meurthe.*
Nanseau 280. *Nançoy. Es gibt zwei Nançoy, N. le grand und N. le petit, in la Meuse, A. und C. Com-mercy.*
Naples, bastard von Sicilien 25. *gesanter des königs in Köln* 152.
Naule 23. *Nola, Terra di Lavoro, Neapel.*
Nauvaire (le roi de) *bleibt im bunde mit dem könig von Frankreich* 216. *Jean d'Albret könig von Navarra.*
Nawaire schlacht bei Novara in Piemont 246.
Nemours (mgr de) 141. *fällt bei Ravenna* 205.
Nentouille le Heydowin 141. *Nanteuil le Haudouin, Oise, A. Sentis, C. Nanteuil.*
Neufchaitel, Neufchaitiaux in Lothringen 31. 310. *Neufchateau, Vosges; hauptort des arrondissements.*
Neufmoustier (l'abbesse de) herr von Silly 268.
Neweville à pont 141. *Neuville au*

- pont, Marne, A. und C. ste Mené-
hould.*
- Nicolas d'Ancerville (seigneur)
zweiter sohn Philipps von Raige-
court 280.
- Nicolas de Lorraine (le duc) 3.
- Nicolas de Naves rath des königs
von Castilien 355.
- Nicolle de Heu 115.
- No 212. Nods, Doubs, A. Baume les
Dames, C. Vercel.
- Noeroy en son 1. (en haut de
Norroy) 303. 304. *Norroy le Ve-
neur, Moselle, A. und C. Metz.*
- Nojent 31. *Norjes le pont, Cote d'Or,
A. Dijon.*
- Nomeny, Nomini (ville de) 35.
255. gepflastert 1480 278. *Nomeny
Meurthe, A. Nancy, C. Nomeny.*
- Nomlin 510. so viel als Nomeny.
- Noremerberch 152. *Nürnberg.*
- Northensen. *Die gemeinde 231. auf-
ruhr 1514 259. Nordhausen in Thü-
ringen.*
- Notre Dame d'Aix aufstand 1512
235. *Aachen.*
- Notre Dame de l'Apine 125. *Notre
Dame de l'Epine, Marne, A. Cha-
lons s. M., C. Maison.*
- Notre Dame des Carmes 244. *große
procession von 13 dörfern zwischen
der Seille und der Mosel 262.*
- Notre Dame du Chemin 31. *Straße
von Beaune nach Dijon.*
- Notre Dame de Liance 141. 157.
*N. Dame de Liesse, Aine, A. Laon,
C. Soissons.*
- Notre Dame de Manez 66. 100.
kapelle in Frankreich.
- Notre Dame de Paris 274. *Franz I
265. N. Dame, cathedrale von Paris.*
- Notre Dame de Rabay 236. *kirche
von Rabas, einer meierei der abtei
st Arnould, jetzt annexe von Befey.
Die kirche ward 1049 von pabst
Leo IX geweiht.*
- Notre Dame la Ronde 112. *Kirche
vor der cathedrale, wovon der chor
noch erhalten wurde, während die
kirche selbst vergrößert aufgebaut
werden muste.*
- Noujan sus Saine 279. *Nogent sur
Seine, Aube, hauptort des Arrond.*
- Novellaize 29. *Novalesse, Piemont.*
- Noweroy le Sec 238. *Norroy le Sec,
Moselle, A. Briey, C. Conflans.*
- Nuchière 28. *Nocera, Principato citra,
Neapel.*
- Nus 42. *Neuß, Rheinpreußen.*
- Oetriche (le duc d') 132.
- Oixei 243. *Sickingen 332. Ogy, Mo-
selle, A. Metz, C. Pange.*
- Ollixei, der kaiser über die Mosel 7.
*Sickingens anhängen 333. Olyg,
annexe von Argancy, Moselle, A.
Metz, C. Vigny.*
- Olri de Blamont 127. *Olri von Bla-
mont, starb als bischof von Toul 1506.*
- Onvault 173.
- Onze mil vierges ou ste Ursule
(église des) 181.
- Opitiaux (l') 241. *Spital Neufbourg
in Metz, heute hospital st Nicolas.*
- Orange (le prince d') seine einkünfte
von den salinen zu Salins 208.
- Orleans (le duc d') folgt Karl VIII
könig von Frankreich 131. *Lud-
wig XII.*

- Ornais (la rivière d') 379. *Ornain, bei Bar.*
- Orne (la rivière d') 325. *kleiner fuß, fällt in die Mosel bei Richemont.*
- Ornelle 12. *schloß Richemont, so genannt vom fuße Orne.*
- Orsins die *Orsini*, *altitaliänische familie* 302.
- Oste 19. *Aosta in Piemont.*
- Ostel du Doien *stadtgefängnis in Metz* 116. 366. *S. Doien.*
- Ost sy dures *name einer schenke hinter st Girgonne* 226.
- Ouche 125. *Osche, Meuse, A. Verdun, C. Souilly.*
- Oudenvaulx 173.
- Oulanilla 207. *Aillevillers, Haute Saone, A. Lure, C. st Loup.*
- Oulry Wys *schultheiß von Nancy* 355.
- Oultre Seille *stadttheil jenseits der Seille. eine junge mutter mörderin daselbst* 221. *ein haus verbrannt* 129. *anhänglichkeit der bewohner an die Dex und ihre nachkommen* 290. *die reben erfroren* 1517 303.
- Oultre le Rhin. *S. Deutz.*
- Ouxey brand 268. *S. Oixei.*
- Oyc (rivière d') 164. *Der Ogllo.*
- Paicquiez 211.
- Paigney 280. *Pagny sur Meuse, Meuse, A. und C. Commercy.*
- Paillais (le) 296.
- Paillais (le) *schauspiel beim einzug Franz I* 274.
- Paille (la) 19. *Die Paglia, fuß.*
- Painnemaille (fausse porte de) 347.
- Pairois 141. *Parois, Meuse, A. Verdun s. M., C. Clermont en Argonne,*
- Paisbais 254.
- Palme 19. *Parné.*
- Palrampol 13. *Port Rhinport ou Rampol Rhinport d. h. Rheinhafen, jetzt quai de l'arsenal in Metz.*
- Palsegreve 5.
- Palsegrewe, Paillsegreve, comte Paillantin *der pfalzgraf Philipp der aufrichtige; im krieg mit dem römischen könig* 147. *Ludwig V genannt der friedfertige* 361.
- Pandi 163. *von den Franzosen genommen* 164.
- Pange (chateau de) 313. *Pange, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Pape (le) *zusammenkunft mit dem könig von Frankreich in Bologna* 164. *Leo X verbündet sich mit Venedig gegen Frankreich* 171. *zieht die Schweizer ins bündnis der Venezianer* 199.
- Pappegay (le) *bürgermeister in Köln* 234.
- Paraiges (membres des) *bei einer hochzeit im Elsaß* 194.
- Pari en Voieve, Paire en Weve 125. 141. *Pareid en Woivre, Meuse, A. Verdun s. M., C. Fresnes en Woivre.*
- Paris *verbrechen eines kaufmanns* 193. *briefe aus Ravenna* 204. *volkszählung (700,000 einwohner)* 217. *abgabe* 1513 *zur erhaltung des heeres* 251. *feste beim friedensschluß mit England* 265. *Franz I zieht ein* 273. *weinstöcke erfroren* 1516 305. *reise Philipps* 1517 310. *turniere bei der hochzeit* 360. *todtenseier für Maximilian* 357.
- Parlement *briefe aus Italien.*

- Partagnei 207. *oder besser Xartagnei. Xertigny, Vosges, A. Epinal, C. Xertigny.*
- Pas (le comte Raphael de) fällt bei Ravenna 206.
- Pas Varentez (Petre de) fällt bei Ravenna 206.
- Passetemps (la maison de) erbaut 1515 278. *Ein haus zu belustigungen, zwischen dem hospital st George und den Ursulinerinnen.*
- Passort 354. *Passau in Bayern.*
- Paulley orcan 327. *Pouilly, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Pavie 19. *Pavia.*
- Pavillon 279. *Pavillon, Aube, A. und C. Troyes.*
- Pecodière (la) 30. *la Pacaudière, Loire, A. Roanne, C. la Pacaudière.*
- Perpetuum (lettre qu'on dit un) 172.
- Pesquière, der könig von Frankreich sucht dort den grafen von Petillon 164. *Peschiera, Lombardie.*
- Petillon (le comte de) an der spitze von 30,000 mann weicht dem könig von Frankreich aus 104.
- Petit (Jehan) werkmeister der stadt und der großen kirche 247.
- Pettesoulle 21.
- Peux stadt im herzogthum Bar 100. *Puze, Moselle, A. Briey, C. Conflans.*
- Phedrich (Dan.) 23.
- Philippe de Bourgogne die leiche wird nach Dijon gebracht 7. *Philipp der gute.*
- Philippe duc de Brunswick 151. *Philipp I herzog von Braunschweig Grubenhagen.*
- Philippe roi de Castille 356. *Philipp I.*
- Philippe duc d'Autriche 564.
- Picardie 254.
- Pieds deschaulx 276. *S. Carmes.*
- Pierre (st) aux Dames 214. *die nonnen 558.*
- Pierre (st) de Rome 277.
- Pierre de marbre, *proclamation des friedens in Paris 265.*
- Pierre du Palais, *die dreizehn verkündet 319. Alle proclamationen oder vorladungen geschehen in Metz auf einem steine vor dem palaste.*
- Piervillers 348. *Piervillers, Moselle, A. und C. Briey.*
- Pinteville 141. *Pintheville, Meuse, A. Verdun, C. de Fresnes en Woivre.*
- Pise von Florentinern genommen 165. *wagt nicht, sich zu gunsten der Franzosen zu erklären 251. Pisa.*
- Pius tercius folgt auf Alexander 144. *Pius III.*
- Plaisance 19. *große schlacht zwischen Franzosen und Schweizern 284. 290.*
- Plaitteville, Plappeville verheert von einem wolf 11. *verbrennt von den Lothringern 39. die weinberge erfroren 303. Plappeville, Moselle, A. Moselle, A. und C. Metz.*
- Plumier (les bains à) verbrannt 1517 308. *Plombières, Vosges, A. Remiremont, C. Plombières.*
- Pocairin 23. *Porcharino, Principato ultra, Neapel.*
- Ponquaray 30.
- Pontairlai 212. *Pontarlier, hauptort des Arrond., Doubs.*
- Pont (le), Pont à Mousson. *Die Lothringer stiechen dahin 5. 32. der könig von Sicilien kauft die einbüßte der stadt daselbst an sich 145. 206.*

- pfasterung 1514, erbauung des hau-
ses des fürsten 1480 278. 280. sterb-
lichkeit 302. Pont à Mousson, Meur-
the, A. Nancy, C. Pont à Mousson.*
- Pont de Biauvoixin 29.** *Pont de
Beauvoisin. Isère, A. la Tour du
Pin, C. Pont de Beauvoisin.*
- Pont des Morts 7. 255.** *Die todten-
brücke, über die Mosel.*
- Ponteilon 29.**
- Pont N. Dame à Paris (le) fällt
ein 136. neu erbaut 1512 219.**
- Pontoille (la ville de) ergibt sich
dem könig von Frankreich 164.**
- Pontoy, Sickingens heer 332. die be-
satzung verläßt das schloß 335. Pon-
toy, Moselle, A. Metz, C. Verny.**
- Pont Remont quartier des corps von
Jean von Landremont am thore 118.
große überschwemmung 138. kirch-
hof st Illaire 223. alarm 340. die
brücke Rémond über die Seille beim
thore ste Barbe.**
- Pont st Vincent 31. Pont st Vincent,
Meurthe, A. und C. Nancy.**
- Pont sur Seille (Anthoine de) 79.
der herzog von Guise 363. Port sur
Seille, Meurthe, A. Nancy, C. Pont
à Mousson.**
- Pont Thieffroy. Charles du Quenne-
let castellan 114 und sonst. Der
Pontiffroy über die Mosel.**
- Porte champenoise, unternehmen der
Lothringer 4. quartier des corps des
Jean von Landremont 118. die leute
von Metz 129. boulevard neugebaut
169. vollendet im monat august 1510,
184. die zwei engel daran von dem
bildschnitzer Jehan 195. Das thor
Serpenoise oder Scarponnaise, das
von Metz nach dem alten Scarpona
führte. Es lag zwischen den thoren
Citadelle und st Thiébault.**
- Porte des Allemans aufnahme des
kaisers Friedrich 6. neuer bau 1501
142. 295.**
- Porte à Maisel, quartier des corps
von Jean von Landremont 118. selbst-
mord 267.**
- Porte Muzelle, alte stadtmauern 250.
die familie Chaverson 290.**
- Porte à Pointre 274. die Porte aux
peintres in Paris.**
- Porte st Clement 307.**
- Porte st Denis 274. die Porte st Denis
in Paris.**
- Poul (la rivière du) 19. der Po.**
- Poul (Bernard de) der sohn Anthoi-
nes von Poul heirathet Perette Bau-
doche 298. 300. Bernard von Che-
risey Nouroy herr von Port sur Seille.**
- Pourcieulx 207. Portieux, Vosges,
A. Mirecourt, C. Charmes.**
- Pourgnoy, Pougnoy la chétive streit
254. processionen 262. unwetter 327.
Pournoy la chétive, Moselle, A. Metz,
C. Verny.**
- Pourre de Bonbairde 80.**
- Poursaillis, Ponxaillis 129. 250. Le
Port saillis, heute Pont Saily, an
der Seille.**
- Praide 23. Prata, Principato oltra,
Neapel.**
- Prescheurs (frères) leiche Broiches
in ihrem kloster beerdigt 152. kirche
im jubiläum 1510. kirche in Köln
180. generalcapitel in Metz 1514 263.**
- Président de Lorraine, sein sohn An-
drieu pathe eines kindes von Phi-
lipp 1500 137.**

- Prevost (des), Prevost de Paris 273.
- Prevost de Montmedy gewählt von den verwanten Philipps als verwahrer seines lösegelds 103.
- Princier (monseigneur le) in der großen kirche in Rom 314.
- Procureur de la Cour 247.
- Provins 279. *Provins, Seine et Marne, hauptort des arrondissements.*
- Pucelle de France (la) 229. *Jeanne d'Arc.*
- Pumnerieux, unwetter 327. *Pommerieux, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- Puxe, feuersbrunst 268. *Puxe, Moselle, A. Briey, C. Conflans.*
- Quairaita 26. *Quarata, provinz Bari, Neapel.*
- Quairtier de l'ospital 340.
- Quartaulx 148. 186. *Jetzt Place du Quartaulx.*
- Quenoiche 207. *Quenoche, Haute Saone, A. Vesoul, C. Ryozy.*
- Quesester (Chateau de) aufenthaltsort Schlucterers, Sickingens. *Burtaulx kommt dort um 327.*
- Quierpricque en Allemagne 259. *Kerprich in Rheinpreußen.*
- Quigones (Diégo de) fällt bei Ravenna 206.
- Quinare (don Jehan) fällt bei Ravenna 206.
- Quingey 207. *Quingey, Doubs, A. Besançon, C. Quingey.*
- Rabays 237. *S. N. Dame de Rabays.*
- Raigecourt (Philippe de) seine 3 söhne bei der hochzeit Joachim Chaversons 280. *Champ à Seille 296. begleitet den herzog von Suffolk nach Italien 1517 311. meister schöffe 1515 277.*
- Raivaigne. *Ravenna 1512 203. 204. schlacht 204. von den Franzosen genommen 205.*
- Ralcourt. *Philipp läßt dort arbeiten 373. Raucourt, Meurthe, A. Nancy, C. Nomeny.*
- Rambecourt bei Bar überschwemmt 1509 165. *Bambercourt sur Orne, Meuse, A. Bar, C. Varney.*
- Rampolz, Rampoult. *Philipp daselbst 11. hotel des Broiche le Soldoyeur 132. mauern erbaut längs der Mosel 1515 283. diebstahl 372. S. Palrampol.*
- Raville, der marschal von Luxemburg 219. *Raville, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Raville (Gasper de) 5.
- Real dimenche 121. 125. *Das fest der dreieinigkeit.*
- Recellier 279. *Arzillières, Marne, A. Vitry le français, C. st Remy en Bouzemont.*
- Rege 19. *Reggio, herzogthum Modena.*
- Regnart in Köln 234.
- Regnault du Neufbourg 313.
- Regué de Lorraine seine anhängen in Neapel verfolgt von Ferdinand 23.
- Regné duc de Lorraine im krieg mit Robert de la Marche 127. *streit über das bisthum Toul 127.*
- Reins 141. *Rheims, Marne, hauptort des arrond.*
- Remermon 16. *Remiremont, Vosges, hauptort des arrond.*
- Renistz (l'évêque de) 151.

- Repenties (les)** ihre kirche eingerißen beir belagerung 1444 230. neu gebaut 1515 278.
- Reux d'Amors (le)** 345. der Ruisseau d'Amour, an der cote de Désiremont.
- Rhin (le)** der Rhein gefroren von Basel bis Köln 257.
- Richart** erzbischof von Trier, erzkanzler des reichs, kurfürst 317.
- Richemont** belagert von den Metzern und den Luxemburgern 11. die einwohner losgekauft von Robert de la Marche 271. dörfer verbrannt in der nähe 272. Richemont, Moselle, A. und C. Thionville. S. Ornelle.
- Rigmen (Duché de)** 231. Thüringen.
- Rimbecourt** 215. Rimbercourt, Meuse, A. Commerey, C. st Michiel.
- Rimelle** 183. Remagen, Rheinpreußen.
- Rindegrewe (le comte)** in Metz mit 20 pferden 333. friedensverhandlungen mit Sickingen 341. Der Rheingraf.
- Rineck (comte de)** begibt sich nach Trier 1512 zum heiligen rock 212.
- Rineck (Andrieu de)** theilt den schöffen das hilfsgesuch des kaisers mit 226. geht als gesanter zu dem jungen herzog von Lothringen Anthoine 294. will eine besatzung nach Ladunchamp legen 333. bestimmt die bürgerschaft, mit Sickingen zu unterhandeln 335. verspricht dem volke den frieden 342. führt Sibille von Suffolk zurück 367.
- Rivelle** erstürmt 163.
- Roanne** 30. Roanne, Loire, hauptort des arrondissements.
- Robert de la Marche**, rettet das dorf
- Moulins** 38. im krieg mit dem herzog von Lothringen 127. pensionär der stadt 129. hebt fußvolk aus für rechnung des königs von Frankreich 216. oheim der Perette Baudoche 223. verwundet bei Novara 247. seine leute nach Italien zurückgeführt von Jean Baudoche 259. oheim des Jean Baudoche meister schöffen 259. herr von Florhange 263. im kriege mit Burgund 270. plündert die bewohner von Thionville 271. hilft seiner nichte eine summe von 2000 ducaten zahlen zur nichtigerklärung ihrer ehe 279. befehls-haber im heere Franzs I 279. fordert den herzog von Lothringen 294. Robert II de la Mark, genannt der eber der Ardennen.
- Robert de Severy**, pathe von Philippe Jaicomin le Braconnier, enkel des verfaßers 353.
- Rocheille (la)** der könig von England greift Frankreich an 206. La Rochelle, Charente infér., hauptort des arrondissements.
- Rode (église de st Jean de)** in Metz 357.
- Rodemack** belagert von den Lothringern 11. verrath entdeckt 264. Rodemack, Moselle, A. Thionville, C. Cattenom.
- Roi d'Angleterre, Arragon, Castille, Ecosse, Espagne, France, Naples, Navarre, des Romains.** S. die namen.
- Roies oder Rues** zwischen 2 brücken 299. 564. Die räder, auf welchen man die hingerichteten ausstellte zwischen dem pont des morts und dem Pontiffroy.
- Rollant**, erobert Benevents 27.

- Rolle 212. *Rolle am Genfer see.*
- Romains (roi des) *Maximilian I* kommt nach Metz 1492 119. wieder 1498 132. zug gegen die Schweiz 1499 135. krieg mit dem pfalzgrafen 147. schickt einen botschafter an den könig von Frankreich nach Italien 8 jun. 1509 164.
- Rombairt. *Rombas, Moselle, A. und C. Briey.* Die kirche von den Metzern angegriffen 39. beute nach Metz gebracht, zurückgefordert 121.
- Rome, wallfahrt am jubiläum 1500 136. entscheidung im proces de Perette Baudoche 278.
- Rommereu 279. *Ramerupt, Aube, A. Arcis sur Aube, C. Ramerupt.*
- Romon 17. *Romon, Schweiz.*
- Rousse (Nicolle) gesanter der stadt zur hochzeit eines deutschen edelmanns 194. anderer auftrag 296. ehestreitigkeiten 323.
- Rousse (Jean) 194. meister schöffe 1517 303.
- Roussel (Andrewin) sohn des Wairin, gemahl der Perette Baudoche; sein proces über die cassation der ehe 223. geht nach Rom, nachdem er lange in Metz und Trier processiert 242. ausgang des processes 278. seine frau vermählt sich wieder 300. Sickingen 336.
- Roussel (Perrin) meister schöffe 1480 10.
- Roussel (Wiriät) meister schöffe 1478 10.
- Roussel (Wairin) beauftragt von der stadt, mit Jean von Harancourt zu unterhandeln 84. vater Andrewins 223.
- Roussillon 19. *Ronciglione, Kirchenstaat.*
- Routte (tribunal de la) *Andrewin Roussel* appelliert an das h. concilium 287. Die Rota.
- Rouzérieulles, weib ertrunken bei Longeville 330. losgekauft von herrn von Jametz 343. *Rozérieulles, Moselle, A. und C. Metz.*
- Rowe 26. *Ruvo, provinz Bari, Neapel.*
- Rowen 305. *Rouen, hauptort der Seine inférieure.*
- Rumellei, hexen 1512 219. *Remilly, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Ryot 207. *Ryoz, Haute Saone, A. Vesoul, C. Ryoz.*
- Sainte Agnes, st Aignel 6. 243. *St Aignan, einzeln stehende kirche an der straße von Metz nach Sarrelouis. C. d'Ogy, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- St Ailloy. *S. Elloy.*
- St André 29. *St André in Piemont.*
- Ste Apolline (la ville de) genommen von den Deutschen im kriege mit dem herzog von Lothringen 293. 294. *St Hypolite oder St Bild, H. Rhin, A. Colmar, C. Ribeauvillé.*
- St Aubin 280. *St Aubin, Meuse, A. und C. Commercy.*
- Ste Bairbe (aux champs) falschmünzer 186. wallfahrt der herzogin von Lothringen 123. wallfahrt eines clerikers 236. kirche neugebaut 1512 243. *pèlerinage de monseigneur de Guise à 291. 361. Ste Barbe, Moselle, A. Metz, C. Vigny.*
- St Barnaird (le mont) 19. *Der große Bernhardsberg.*
- St Bedaird an der Oye. der könig von Frankreich daselbst 164.
- St Branchey 19. *St Branchier in der Schweiz.*

- St Claude, reise *Philipps* mit seiner frau 205. 206. entfernung von Metz 211. *St Claude, Jura, hauptort des arrondissements.*
- St Clerico 19. *San Quirico, Toscana.*
- St Denis 125. die verbündeten des *Pierre Burtaulx* lauern den Metzger kaufleuten auf 279. *St Denis, Seine, hauptort des arrondissements.*
- St Disiet en Pairtois 279. *St Dizier, Haute Marne, A. Vassy, C. St Dizier.*
- St Elloi 138. pferde 353. *St Eloy, annexe von Woippy, Moselle, A. und C. Metz.*
- St Germain près Lion 30. *St Germain de Laval, Loire, A. Roanne, C. St Germain.*
- St Gigoulx 19. *St Gingoulph am Genfer see.*
- St Gaudair (les mons) 17. *Der St Gotthartsberg.*
- St Humbert 43. *St Hubert in den Ardennen, Belgien.*
- St Jehan de Morienne 29. *St Jean de Maurienne in Piemont.*
- St Julien 151. haus des *Nicolle Dez* 358. *Sickingen* 345. *St Julien, Moselle, A. und C. Metz.*
- St Jure. *Philipp* läßt dort arbeiten 373. *St Jure, Moselle, A. Metz, C. Verny.*
- St Laidre 308. *St Ladre l'hospital, annexe von Marly, Moselle, A. Metz, C. Verny, ehemed ein hospital für aussätzige.*
- St Lorain 207. *St Laurent, Vosges, A. und C. Epinal.*
- St Lourent (Bourg) 19. *San Lorenzo, Kirchenstaat.*
- St Maixe 141. *St Marcel, Moselle, A. Briey, C. Conflans.*
- St Martin devant Metz 29. die kosten des processen der *Perette Baudoché* 287. *Le ban St Martin, Moselle, A. und C. Metz.*
- St Maury 19. *St Maurice, Schweiz.*
- St Michiel 29. *St Michel in Piemont.*
- St Miel (Jean de) 11.
- St Miel 125. 215. verbrechen eines fleischergesellen 187. 188. steinerne brücke vom wasser weggerißen 138. *St Michiel, Meuse, A. Commercy, C. St Michiel.*
- St Nicollays du Bair 26. drama 245. *St Nicolas von Bari, Neapel.*
- St Nicollays, Nicollas de Port en Lorraine 16. 31. 207. kaufleute geplündert 253. rückkehr von der messe in *Frankfurt* 282. wallfahrten 286. sterblichkeit 302. *St Nicolas de Port, Meurthe, A. Nancy, C. St Nicolas.*
- St Privais 363. *St Privat, annexe von Montigny, lès Metz, Moselle, A. und C. Metz.*
- St Quentin (mont) zusammenstoß der *Lothringer* und der Metzger 37. procession 242. weinberge zerstört durch einen sturm 1517 310. Halde bei Metz, welche die stadt und das *Moselthal* im westen beherrscht.
- St Remy (bourg) 19. *Bourg, St Remy, Piemont.*
- Ste Raffine, *Ruffine* belagert vom herzog von *Lothringen* 37. weinberge erfroren 303. 304. *Ste Ruffine, Moselle, A. Metz, C. Gorze.*
- St Sesse 20. *St Sixtus in Rom, S. Sesto.*
- St Siforien 30. *St Simphorien de Lay,*

- Loire, A. Roanne, C. St Simphorien.*
- Ste Thiebault d'Aulsay (la ville de) 16. 17.
- Ste Thilliers (Estienne) 355.
- Ste Vy en Ardanne 173. *St Vit. St Veit, Rheinpreußen.*
- Saincquen (les) 283.
- Sairaisins (les) landen in Spanien 217. *Die Mauren aus Africa.*
- Saire (la) gefechte zwischen Lothringern und Deutschen 293. *la Sarre rivière, Saar.*
- Sairte (le) von Lessey, schwiegervater Philipps 119.
- Samaniego (Johannes) fällt bei Ravenna 206.
- Sancey (la ville de) verbrennt grobentheils 1509 165. *Sancy, Moselle, A. Briey, C. Audun le Roman.*
- Saphat 207. *Saffais, Meurthe, A. Nancy, C. st Nicolas.*
- Saquexenne 19. *Casciano.*
- Salerne (le prince de) 23.
- Salin 207. *Salins, Jura, A. Poligny, C. Salins.*
- Salme (le comte de) 35.
- Salney, schlechtes gesindel 45. *weinberge verschont 303. ein wüthender wolf 11. Saulny, Moselle, A. und C. Metz.*
- Salvour (église et collège de st) ein domherr nimmt Philipp auf 12. *Philipp kauft ein haus hinter der kirche 123. ein domherr verunglückt 168. im jubiläum 1510 172. procession 241. Alte collegialkirche de st Sauveur.*
- Sarra (la) 212. *La Sarra, Schweiz.*
- Saucy, Sankcy, Salcey brücke weggerißen von der Mosel 69. *mühlen wieder gebaut von messire François du temple 222. brücke neu gebaut 1515 278. schutzmauer stürzt ein 1515 296. Le Saulcy, jetzt place de la préfecture.*
- Saulcey (le grand) vor dem pont des morts 341. *Das jetzige Saulcy, große insel in der Mosel oberhalb der stadt.*
- Saulx 207. 212. *Saulx, haute Saone, A. Lure, C. Saulx.*
- Sault fuß 2 meilen von Bar 279.
- Saunerue 26. *Die jetzige rue Saulnerie.*
- Savoie, briefe von Ravenna dahin 204. -
- Savoie (la Clé de) 212.
- Sciey einkünfte der stadt von dort 144. *lebendig begrabenes kind 187. gute weinlese 1515 286. weinberge erfroren 303. 304. Scy, Moselle, A. und C. Metz.*
- Sciffort, Siffort (le duc de) zieht sich nach Metz zurück nach dem friedensschluß zwischen Ludwig XII und Heinrich VIII 264. *verläßt Metz heimlich 291. kehrt zurück 1516 293. geht mit dem herzog von Geldern ab zum könig von Frankreich 301. verliert eine wette gegen Jean von Vy 306. verläßt Metz 310. geht nach Venedig und Italien 311. verhältnis zu einem deutschen hauptmann 321. verliert eine zweite wette gegen Nicolle Dex und geht nach Frankreich 324. kehrt nach Metz zurück 1518 353. wohnt in Haultepierre 358. bei der leichen-*

- feier für Maximilian 359. geht bis Joux dem herrn de Guise entgegen 361. liebschaft mit Sibille, frau des goldschmieds Nicolas 365. er will ihren mann umbringen 366. zieht sich zurüclck nach dem schloße Ennery, dann nach Toul 368.
- Schlucter (le comte Philippe) von Erfenstein, kauft die klage des Pierre Burtaulx 253. fordert die stadt auf verlangen des Burtaulx Soufroy 268. er und Franz von Sickingen ziehen gegen die stadt 284. 312. 314. von kaiser Maximilian in die acht und aberacht des reichs erklärt 316. hält sich mit Sickingen auf seinem schloße Que-sester 327. friede 350.
- Secille (le roi de) vor Metz bei der belagerung von 1444. sein grab in Nancy 207.
- Secille (la reine de) Michel le Gournaux meister schöffe 1516 heirathet ein früulein der königin 293.
- Secout 35. Secourt, Moselle, A. Metz, C. Verny.
- Segolene (église de ste) processio-nen 241. Thiébault Mineti, pfarrer daselbst 247. jetzt die parochie ste Ségolène.
- Seigneurie de l'hopital de Metz 263.
- Seille (rivière de) austreten 138. unglückfall 236. mühlen erbaut 1515 283. junger mensch ertrinkt bei Mazel 295. Ein flüßchen, das einen theil der stadt Metz durchläuft und vor derselben in die Mosel fällt.
- Selgado (Thiannes) fällt bei Ravenna 206.
- Senlis (cité de) 245. Senlis, Oise, hauptort des arrondissements.
- Senne 19. wagt sich nicht zu gründen der Franzosen zu erklären 251. Siena.
- Senserheim (Louis de) commandeur des deutschordens in Coblenz, rath des kaisers, schließt den frieden zwischen Metz und Schlucter 317.
- Sept de la Guerre (messeigneurs) die schöffen der kirchspiele zu ihnen beschieden 226. die wächter 269. rüstungen gegen Sickingen und Schlucter 284.
- Seradelle (la) 29. Stradella, Piemont.
- Sergent des treze et des comptes 134. 257.
- Serier (Conrard de) Joachim Chaverson heirathet eine tochter von S. 280.
- Sermonette 29. Sermoneta, Kirchenstaat.
- Servay (st) reliquien in Tres, Mastricht 173.
- Sesse 29. Sessa. Terra di Lavoro, Neapel.
- Sickingen (Francisque de) S. Francisque.
- Sierque 184. Sierck, Moselle, A. Thionville, C. Sierck.
- Silly 268. brand. Silly s. Nied, Moselle, A. Metz, Pange.
- Symphorien, Siphorien (église st) angefangen 1480 in Metz 10. das portal zerstört vom sturm 128. abtei vor den mauern abgerißen 1444 zur zeit der belagerung 229. 230. procession 241. wiederaufbau 1515 278.

- Snin-Suppe 141.** *Somme Suippes, Marne, A. und C. Ste Menehould.*
- Snin-Tourbe 141.** *Somme Tourbe, Marne, A. und C. Ste Menehould.*
- Soixons 141.** *Soissons, Aine, A. Laon, C. Soissons.*
- Solney 11.** *S. Salney.*
- Sonmemire, Somewre 125. 196.** *Somme Yevre, Marne, A. Ste Menehould, C. Dammartin sur Yevre.*
- Sommeil 215.** *Sommeilles, Meuse, A. Bar le Duc, C. Vaubecourt.*
- Sorbey verbrannt vom heere Sickingens 335.** *Sorbey, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Sorkey 280.** *Sorcey, Meuse A. Commercy, C. Void.*
- Soube, Soibe (pré st) in Lothringen 35.** *überschwemmt von der Mosel 138. Jetzt le Pré St Sigebert in der gemeinde des Ban St Martin.*
- Souffroy 275.** *S. Burtaulx.*
- Soultre 19.** *Sutri, Kirchenstaat.*
- Spier (l'évêque de) 151.** *die stadt Speier auf dem reichstage zu Köln 1505 152. Speier.*
- Strasbourg die stadt auf dem reichstage in Köln vertreten 152.** *hochzeit eines vornehmen herrn 194. hilfsge such des kaisers auf 8 jahre 226. schreiben der kurfürsten 1519 361.*
- Suers Collettes, niederlaßung in Metz 1480 10.** *ein weib von ihrem gatten ermordet 197.*
- Suers de la Madelaine, kirche gegründet 1499 135.**
- Suffragant (monseigneur le) streit mit dem herrn von Jametz über die taxe der kosten des processen der Perette Baudoche 287.** *garten vor den Carmelitern 346. Es ist der bischof von Nicopolis, suffragan Johannis IV cardinals von Lothringen, welcher erst 17 jahre alt war beim tode seines oheims Heinrichs II von Lothringen Vaudemont, welchem er nachfolgte.*
- Suine 279.** *Suine, annexe von Grisy Suine, Seine et Marne, A. Melun, C. Brie comte Robert.*
- Suisses, kriege in der Schweiz 135.** *bündnis mit den Venezianern 199. greifen die Franzosen an von Burgund aus 206. stoßen zum heere der Venezianer 215. in der schlacht von Novara am 6 jun. 1513 246. aushebung gegen die eroberung Mailands durch Franz I 279. schlacht gegen die Franzosen 284. belagerung von Dijon 251. friede mit dem könig von Frankreich erkauf 290.*
- Sulpice, Suplise (paroisse de st) procession 241.** *verweigert die vom kaiser angesonnene hilfleistung 229.*
- Suppela Longue 141.** *Suippe, Marne, A. Chalons s. M., C. Suippe.*
- Suricques 17.** *Zürich.*
- Suse 29.** *Susa in Piemont.*
- Taion 207.** *Thaon, Voges, A. Epinal, C. Chatel sur Moselle.*
- Tairaine 30.** *Tarare? Rhone, A. Villefranque, C. Tarare.*
- Tariacon (bois de) bei Rivelle 163.**
- Temple (messire François du) geschickter ingenieur 222.**
- Terachine 29.** *Terracina, Kirchenstaat.*
- Théodore de st Chaumont abt von St Anthoine de Viennois 355.**
- Therewaigne belagert und eingenommen von dem kaiser 251.** *zerstört*

252. *Thersouanne, Pas de Calais, A. st Omer, C. Aire sur la Lys.*
- Thiébaült Mineti *canonicus* der hauptkirche, decan von *St Sauveur*, pfarrer von *Ste Segollène* 247.
- Thiébaült (église de st) bestimmt für *St Johann im Lateran* beim jubiläum von 1510 172. *canonicat* abgerißen 1444 230. *processionen* 241. *Alte collegialkirche* von *St Thiébaült*.
- Thiébaült (porte de st) 7. Jetzt *porte st Thiébaült*.
- Thierriet (Meliant) *auditor* in der rechnungskammer von *Lothringen* 355.
- Thionville, der herzog von *Burgund* 7. verbrannt 122. *Philipp* auf der reise nach *Achen* 173. verrath an *Poincellet* 263. enthüllung 264. plünderung 271. zusammenstoß der bewohner mit den leuten *Roberts* von der *Mark* bei *Fontoy* 272. *Nicolas gatte* der *Sebille* läßt sich dort bürgerlich nieder 368. *Thionville, Moselle*, hauptort des *arrondissements*.
- Thonon 19. *Thonon am Genfer see, Piemont*.
- Torraise 23. *Torella, Principato oltra, Neapel*.
- Tortone 29. *Tortona in Piemont*.
- Toul (évêché de) streit zwischen dem herzog von *Lothringen* und *Olri* von *Blamont* 127.
- Toul (ville de) 280. sterblichkeit 302. der herzog von *Suffolk* zieht sich dahin zurück 368. *Toul, Meurthe*, hauptort des *arrondissements*.
- Tour (la grosse) grundlager desselben bei dem brunnen *Maigois* und dem *baille de Wainieulx* gelegt 1515 286.
- Tour du Grec 28. *Torre del Greco, Terra di Lavoro, Neapel*.
- Tour de mair 26. *Torre maggiore, Capitanat, Neapel*.
- Tour de la Mer 27. *Torre di Mare, Neapel*.
- Tour du Pin 29. *La tour du Pin, Isère, hauptort des arrondissements*.
- Tournay belagert und genommen von den *Engländern* und dem kaiser 253. besetzt vom könig von *England* 265. befestigt von demselben 1517 308. *Tournay, Belgien*.
- Tourneu 30. *Tournus, Saone et Loire, A. Macon, C. Tournus*.
- Traine (cité de) 27. *Trani, provinz Bari, Neapel*.
- Tremoille (monseigneur de la) 141. nimmt nicht theil an der schlacht von *Novara* 247.
- Tres, Tris (l'évêque de) *Maestricht* 151. 173.
- Trevy genommen von dem großmeister von *Frankreich* 1509 162.
- Trèves, Triewes, Trier 7. der erzbischof kurfürst auf dem reichstage in *Köln* 1505 151. rückkehr von *Köln* 181. längerer aufenthalt des kaisers 1512 212. aufstand 1514 259. schreiben des kurfürsten 361. niederlage deutschen fußvolks zwischen *T.* und *Thionville* 38. *Trier, Rheinpreußen*.
- Treze et des comptes (chambre des) 13. 269 und oft. die 13 ausgerufen vor dem palast 519.
- Trinité (la) 10. 274.
- Trier, Triewes. *S. Trèves*.
- Trivoulce 29.
- Troich reichsstadt, vertreten in *Köln* 1505 152.

- Troies 27. *Troja, Capitanat, Neapel.*
- Troye in der Champagne 279. *Troyes, hauptort des dep. de l'Aube.*
- Trois Maixons 141. *Auf dem atlas von Cassini findet sich nur noch Deux Maisons als annexe von Petites loges; jetzt ist der ort nicht mehr vorhanden.*
- Tronville 280. *Tronville, Meuse, A. Bar le Duc, C. Ligny.*
- Tures (les) landen auf Corsica 217.
- Turdion (le grand) 148. *Eine art tanz.*
- Ursule (église de ste) oder der 11000 jungfrauen in Köln 181.
- Useraille 110. *S. Huxeraille.*
- Utrich 152. *Utrecht, Holland.*
- Vairlets d'hostel de la cité 359. *Die diener im solde der stadt.*
- Vallieres, Waillière, mühle angesprochen von Pierre Burtaulx 224. *die fourrageurs Sickingens 555. 538. Sickingens hauptmacht 345. Vallières, Moselle, A. und C. Metz.*
- Vaudauhon 212. *Valdahon, Doubs, A. Baume les Dames, C. Vercel.*
- Vaulx (village de) stadt 240. *weinreben erfroren 305. herr von Jamaix 343. Vaux, Moselle, A. Metz, C. Gorze.*
- Vaulx de Metz (le) verheerungen eines wolfs 11. *französische einquartierung 1444 230. schlechte ernte 301. Die dörfer im Moselthale.*
- Velle (la) 23. *Lavello, Basilicata, Neapel.*
- Vendredi (le grant) 238. *Karfreitag.*
- Ventiens, bündnis mehrerer christlicher fürsten gegen Venedig 160. *schlachten zwischen dem könig von Frankreich und den Venezianern 1509 162. krieg mit dem kaiser und*
- Frankreich 171. ziehen die Schweizer ins bündnis 199. greifen die Franzosen und den kaiser an bei Ravenna und verlieren die schlacht 205. lassen dem kaiser 100000 ducaten anbieten für den durchmarsch der Schweizer 215. bündnis von ganz Europa gegen den könig von Frankreich 251. krieg mit Spanien 256. schlachten gegen sie 259. treten auf Frankreichs seite über 279.*
- Venixe, Venise botschaft 152. *der herzog von Suffolk 311.*
- Ventoux, Sickingens heer daselbst 345. *Vantoux, Moselle, A. und C. Metz.*
- Vercel 19. *Vercel in Piemont.*
- Vercel 212. *Versay, Schweiz.*
- Verdun 141. *hinrichtungen 187. 188. Verdun sur Meuse, hauptort des arrondissements Meuse.*
- Verney, Vergy, belagert und genommen vom herzog von Lothringen 37. *unwetter 327. Vergy, annexe von Pournoy, Moselle, A. Metz, C. Vergy.*
- Veronne, scharmützel zwischen den Venezianern und dem könig von Frankreich 171. *die Franzosen ziehen ab 215. Verona, Lombardie.*
- Verse 19. *Aversa, Terra di Lavoro, Neapel.*
- Verton 354. *Platz des herzogthums Luxemburg, Virton in den Ardennen, Belgien.*
- Vezone 207. *Wezone 212. Vesoul, hauptort des dep. Haute Saone.*
- Victour (paroisse de st) processionen 241. *kind todt gefunden 231. Alte parochie St Victor.*
- Vigneulle, Philipps vater läßt sich nach seiner hochzeit dort nieder 2.

- frost 1517 304. *Philipp zieht sein fahrendes gut zurück aus furcht vor dem ausbruche des krieges* 1518 329. *Vigneulle, annexe von Lorry lès Metz, Moselle, A. und C. Metz.*
- Viez *boucherie, die Lothringer dringen bis dahin vor* 5. 291. *Jetzt rue de la vieille boucherie.*
- Villain 29. *Avigliano, Piemont.*
- Villecourt de roy 141. *Diese localität findet sich schon nicht mehr im atlas Cassinis, sie muste zwischen Nanteuil le haudouin und Soissons liegen.*
- Villefranche 30. *Villefranche sur Saone, Rhone, hauptort des arrondissements.*
- Villeneuve 29. *Villanova, Piemont.*
- Viller (cour de) 148.
- Viller la Quegnesy (chateau de) *François le Gournaix zieht sich dahin zurück* 313. *die fourrageurs Sickingens* 331. *genommen von Sickingen* 334. *Villers-Laquenexy, annexe von Laquenexy, Moselle, A. Metz, C. Pange.*
- Ville-seul-Ron 141. *Ville sur Iron, Moselle, A. Briey, C. Conflans.*
- Villine (la) 23. *Avellino, Principato ultra, Neapel.*
- Villotte 215. *La Villotte devant Louppy, Meuse, A. Bar le Duc, C. Vaubecourt.*
- Vincence, *scharmützel zwischen den Venezianern und dem könig von Frankreich und dem kaiser* 171. *Vicenza, Lombardie.*
- Vincent (abbaye et église de st) *große processionen* 241. 244. *an den stadtmauern* 281. *der herzog von Guise* 362. *Benedictinerabtei, jetzt parochie St Vincent.*
- Vintemille (donFrancisque) *fällt bei Ravenna* 206.
- Visegneu, Wizeneul 13. 214. *Quartier der stadt, jetzt ist an der stelle die rue du Change und die place st Louis.*
- Viterbe 19. *Viterbo, Kirchenstaat.*
- Vit, Vy (paroisse de st) 228. 241. *St Vit, alte parochie.*
- Vraymany 207. *oder vielmehr Uraymany. Urinénil, Vosges, A. Epinal, C. Xortigny.*
- Vy (Jean de) *gewinnt eine wette gegen den herzog von Suffolk* 306. *Jean de Vic.*
- Waid de Bouton 232. *Jetzt rue du Wad-Bouton.*
- Wailliere 224. *S. Vallières.*
- Waipay, Waippei *kinder von den wölfen gefressen* 11. *heerschau von 2200 mann fußvolk* 331. *S. Woipy. Woippy, Moselle, A. und C. Metz.*
- Wairengeville, *die St Nicolaskirche wieder aufgebaut um* 1500 278. *Es ist st Nicolas du Port, Vairengeville, Meurthe, A. Nancy, C. st Nicolas du Port.*
- Waisieulx *am ufer der Mosel, gegenüber der tour d'enfer. Dort wurden tannen abgeladen* 138. *abtei St Symphorien* 229. *grundsteinlegung des großen thurms* 1515 286. *insel des pont des morts überschwemmt* 287.
- Wallefaulx 207. *Vellefaux, Haute Saone, A. Vesoul, C. Montbozon.*
- Wartemberg *schloß, wohnung des Philipp Schluchter* 317.

- Waudemont (René de) 6. *René II*
herzog von Lothringen.
- Wauldre (Louis de) *oberbefehlshaber*
der truppen von Metz 37.
- Wauldrenowe, Waudrinowe *bedroht*
von den Lothringern und verthei-
digt von den Metzern 38. *ein knabe*
ertrunken 246. *dringende ausbelle-*
erungen 296. *Damm von Vadrineau*
an der Mosel unterhalb Longeville
lès Metz.
- Wellemme *landgraf von Hessen* 151.
Wilhelm II.
- Weniciens. *S. Venitiens.*
- Wermambourch 11.
- Werpiliere (la) 29. *La Verpillière,*
Isère, A. Vienne, C. La Verpillière.
- Werrey *zwischen Rioz und Besançon*
207. *Voray, Haute Saone, A. Ve-*
soul, C. Ryo.
- Wercy, Wery, *gesindel* 300. *die gar-*
nison bemächtigt sich zweier wein-
fässer 349. *Vry, Moselle, A. Metz,*
C. Pange.
- Wesignez, Wesineulx. *S. Visegneu.*
mädchen im brunnen ertrunken 238.
alte stadtmauern 250.
- Wezon, *reise von Genf nach St Claude*
212. *Vesoul. S. Vezon.*
- Wezon 168. *stürme* 170. *große pro-*
cession 262. *Vezon, annexe von Ma-*
ricuelles, Moselle, A. Metz, C. Verny.
- Wirtenberch (le duc de) 152. *Her-*
zog Ulrich von Württemberg.
- Wistzbugon, Arbi-pelensis (l'évêque
de) 151. *Würzburg (Herbipolis).*
- Witasse de Bousiez 355.
- Woisges, Woulge *große waldbrände*
302. *Aulsay* 293. *Vogesen.*
- Woipez, Woipy 122. 258. *S. Wai-*
pey.
- Wormes, Weoulme, Wourme *Worms*
am Rhein. Der bischof 151. *die stadt,*
vertreten auf dem reichstage in Köln
1505 152. *hilfe vom kaiser begehrt*
227. *aufruhr* 1514 *und hinrichtung*
von 8 bürgern 259. *gebiet verwüstet*
von Franz von Sickingen 294. *die*
weinberge 329.
- Woulge en Aulsay *die Vogesen im*
Elsaß 293. 373. *S. Woisges.*
- Xaillus (st Illaire au) 230. *St Hi-*
laire le grant.
- Xowisses 135. 199. 206. *S. Suisses.*
- Xavin (Jean) 343.
- Xeloter 253. *S. Schlucter.*
- Ytro 29. *Itri, Terra die Lavoro,*
Neapel.
- Ycey 212. *Naisey, Doubs, A. Baume*
les Dames, C. Roulans.
- Yvorie 19. *Ivrée in Piemont.*
- Ytailie, *die Franzosen vertrieben* 251.
S. Italie.
- Zais (le duc de) 132. *Der herzog*
von Sachsen.

VERBESSERUNGEN.

LIES xxij, 29 journal d'un bourgeois de Paris. xxv, 9 Vérard. 24 Hochfeders. 50 von Hunolstein. xxix, 21 bericht, wie. 4, 20 Chapellain] Chatellain. 8, 33 Bief] Bref. 14, 37 Joicy] Joiey. 19, 6 longié] loughié. 21, 31 de train] Turin. 26, 24 tour de Mair] Tour de Mair. 26, 30 Aiqueme] Aiquevie. 27, 31 en Sienné] ensienne *d. h.* ancienne. 29, 34 Plaisance] plaisance. 29, 33. 50, 2 l'abatie] La Batie *in Beaujolais*. 31, 10 Noient] Nojent. 31, 19 it] il. 33, 21 baibier] bairbier. 36, 1 Aney] Ancy. 44, 29 enuis] envis. 46, 6 trouvèrent] trouèrent. 51, 2 estant] estaut. 51, 7 engles] ongles. 57, 31 ochielle] echielle. 62, 4 guiser] guise. 65, 19 mousse] mouffes *d. h.* mouffles. 75, 27 briesté] briefté. 77, 2 seige] serge. 81, 14 sautant] santant *d. h.* sentant. 91, 10 in] on. 97, 4 voies] vous. 115, 23 aydé] ayde. 118, 38 Jurne] Jurue. 119, 35 guère] guère aigé. 125, 36 Pari en Woieve] Pari en Woivre. 127, 1 anelet] avelet. 129, 34 Pouxaillis] Ponxaillis. 136, 7. 152, 28 maures] manres. 138, 7 pie st Soibe] pré st Soibe. 143, 27 abaire] abaitre. 147, 16 ce] ne. 149, 31 fors] fers. 160, 28 weres] weves (*veufs oder veuves*). 161, 58. 162, 12 en xuant] enxuant (*ensuivant*). 169, 53 briesté] briefté. 172, 8.9 maures] manres. 192, 24 apoué] apoié. 216, 1 orasion] occasion. 220, 16 faulene] faulme (*von fama*). 223, 19 orespés] crespés. 238, 31 Noweroy le sot] Noweroy le Sec. 240, 3 causy modo] Causymodo *d. h.* Quasimodo. 249, 35 semonte] semonce. 262, 32 Fecy] Feey. 262, 56 les belle dame] la belle dame. 265, 2 che qu'an] chequ'an. 267, 30 pietens] piétons. 268, 30 rompes] rompus. 271, 34 collerrinne] collevrinne. 273, 20 geffrer] greffier. 284, 4 for] fer. 288, 38 secourne] secourue. 295, 9 n'y eulx] n'y'eulx. 300, 15 chairois] chairois. 305, 31 jourmaulx] journaulx. 306, 31. 310, 19. 311, 20. 358, 5. 359, 8. 366, 29. 368, 11 Seiffort] Sciffort. 308, 38 plumier] Plumier (*Plombières*). 321, 37 Ancenvillers] Ancenvillers. 325, 37 allier] cillier. 331, 29 des estangs] des Estangs. 332, 37. 369, 26 enhainé] enhaivé. 335, 6 renehaissent] renchaissent. 336, 30 mes partis] mespartis *d. h.* mipartis. 346, 27 Reinont] Remont. 347, 3 Sey] Scy. 352, 15 raturé par l'auteur *ist auszustreichen*. 352, 20 enhainé] enhaivé. 353, 1 ilj] ici. 357, 20 mete] more. 361, 26 regné] Regné. 361, 7 prince set] princes et. 362, 25 banequeter] banqueter. 365, 25 acointame] acointance. 367, 27 mes donnist] mesdonnist. 417, vor. 35 S. Argancy. 418, 24 kurfürst von Sachsen. 32 Fleury. 36 Floran. 418^b, 16 Brunnen. 419^b, 1 Gallicien in Spanien. 2 Gallas (prince de). 13 Rozérieulles. 33 Gengulph. 421, 26 Hennegan. 422, 33 ss. 422^b, 4. 5 *zu tilgen*. 6 *lies de* 288. 55 L'allement. 423^b, 8 Ladonchamp. 424, 9 Liégo (Antonio du Carnavat). 41 sein schloß. 12 Graf von Leiningen. 16 Ourcq. 26. Foulquemont. 424^b, 5 Lothringen. 39 Quainquoraille. 425, 2 Vanbecourt. 36 Lumbairds. 426, 21 Cousin. 426^b, 7 Maradas. 13 vor. 427, 20 de St. 427, 11 hochzeit. 21 Moncaglia. 428, 33 brief zu. 428^b, 5 Die Mosel. 429^b, 11 kirche abgebrochen werden. 480^b, 1 Niederland. 2 Parme. 4 Rampol. R. 431, 11 geschahen. 25 verbrannt. 432, 13 Pontoglio. 17. 23. 26 vierteil des leibes. 28 Schießpulver.